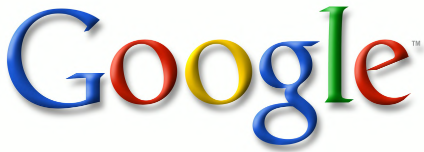
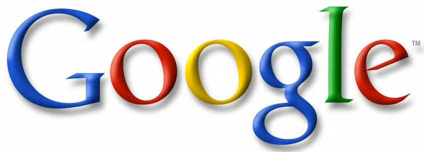
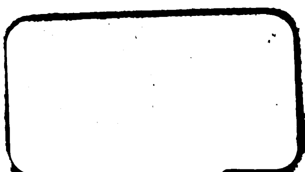








[illegible]

LES

RELIGIEUSES FRANCISCAINES

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



PARIS

[illegible]

LES
RELIGIEUSES FRANCISCAINES

DU MÊME AUTEUR

Nouvelle Vie de saint Yves de Bretagne, prêtre du Tiers-Ordre de Saint-François. 1 vol. in-8° de 350 pages. — Prix : **1** fr. **75**; *franco* . . . . **2** fr. **20**

Vie de Léon XIII, Tertiaire franciscain, et Recueil complet de ses Actes en faveur du Tiers-Ordre de Saint-François. 1 vol. in-12 de 350 pages. — Prix : **1** fr. **75**; *franco* . . . . **2** fr. **20**

Se trouvent à l'Imprimerie franciscaine, route de Clamart, 16, Vanves, près Paris.

SAINT FRANÇOIS ET LA TERRE-SAINTE

ÉCHO MENSUEL ILLUSTRÉ

de la Custodie Franciscaine de Terre-Sainte

Cette Revue a pour but de faire connaître les nouvelles de la Palestine et les œuvres des PP. Franciscains, gardiens attitrés, au nom de l'Église et sous la protection de la France, des Lieux-Saints.

La Revue paraît le 25 de chaque mois, en 48 pages, et avec plusieurs gravures.

Adresser les demandes d'abonnement : Au Père Directeur de l'*Écho de Terre-Sainte,* **83, rue des Fourneaux, Paris.**

Prix de l'abonnement : **3** francs.



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Statue vénérée à la Portioncule, dans la cellule où il mourut.

P.. NORBERT, Franciscain

LES RELIGIEUSES FRANCISCAINES

NOTICES

SUR LES DIVERSES CONGRÉGATIONS
DE SŒURS DU TIERS-ORDRE RÉGULIER DE SAINT-FRANÇOIS
ÉTABLIES ACTUELLEMENT EN FRANCE

AVEC DIVERS APPENDICES

Ouvrage illustré

Approuvé par le Ministre général de l'Ordre de Saint-François



PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1897

APPROBATION DU R^{me} P. LOUIS DE PARME

Ministre Général de tout l'Ordre de Saint-François.

DECRETUM

Cum opus cui titulus : *Les Religieuses Franciscaines en France*, ab Adm. Ven. P. Norberto a Laissac compositum, a duobus Patribus Nostri Ordinis revisum approbatumque fuerit, Nos præsentium vigore, facultatem facimus quatenus servatis de Jure servandis, typis edi possit.

Datum Romæ ad S. Antonium, die 22 Novembris 1896.

† Fr. ALOISIUS,
Min. Generalis.

De mandato Pat. Suæ R^{mæ},
Fr. CYPRIANIUS A CALENTIANA,
Pro-Secret. G^{lis} Ordinis.

AVANT-PROPOS

S. S. le Pape Léon XIII recevant en audience, il y a quelques mois, le Ministre général de l'une des branches de l'Ordre Franciscain, lui disait ces mots : « Parmi les patriarches qui ont planté dans le parterre de la sainte Église les grandes familles religieuses qui sont *sa joie et son orgueil,* le plus beau de tous, ah ! c'est sans contredit le séraphique Père saint François, parce que nul autre ne ressemble à Jésus-Christ, comme lui qui reçut sur le mont Alverne le privilège des sacrés stigmates. »

Il y a plusieurs siècles, un autre Pontife, Clément V, écrivait dans la bulle *Exivi de Paradiso,* « que le Fils de Dieu avait créé sur la terre de l'Église un jardin choisi entre les autres, la sainte religion des Frères-Mineurs qui s'embellit chaque jour des nouvelles plantes de ses enfants ».

Des plantes nouvelles poussent sans cesse, en effet, dans ce parterre fertile arrosé par « le plus beau de tous les saints » ; elles deviennent si nombreuses, prennent des

parures et des noms si variés que les plus habiles eux-mêmes ne peuvent s'y reconnaître.

Quoique fleuriste inexpérimenté, nous prenons la liberté de cueillir dans ce parterre des fleurs de même espèce, mais de nuances diverses, pour en faire un bouquet et le présenter au public catholique. Nous venons faire connaître dans ce livre les *Religieuses du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, établies en France.*

Comme chacun le sait, le Patriarche d'Assise a fondé trois Ordres : le premier, celui des *Frères-Mineurs*, actuellement divisés en trois branches : *Franciscains, Capucins* et *Conventuels*, au nombre de 26.000 ; le deuxième, celui des *Pauvres-Dames ou Clarisses ;* le troisième, ou *Tiers-Ordre séculier*, pour les personnes retenues dans le monde qui veulent pratiquer la loi divine d'une façon très exacte. On compte en ce moment dans l'univers entier plusieurs millions de Tertiaires.

La Règle du Tiers-Ordre *séculier* ayant été adaptée à la vie de communauté donna naissance au Tiers-Ordre *régulier*. Les religieuses franciscaines du Tiers-Ordre vivant en communauté sont devenues les Sœurs de charité de l'Ordre de Saint-François, s'adonnant à toutes les pratiques de piété et à toutes les bonnes œuvres.

Très répandues et très estimées en France avant la Révolution, elles se sont reconstituées depuis et sont maintenant établies dans la plupart des diocèses.

On compte actuellement en France une cinquantaine de

congrégations ou communautés diverses indépendantes, ayant 450 maisons habitées par plus de 7.600 Sœurs; elles sont vêtues de bure brune, grise ou noire, etc.; toutes portent la corde en guise de ceinture, c'est le signe qui les distingue des autres religieuses.

Si nous faisons une comparaison avec les deux congrégations de France les plus nombreuses et les plus populaires, nous voyons qu'il y a 4.400 Petites Sœurs des Pauvres, 12.000 Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul. Les Franciscaines dépassent donc de près de la moitié le nombre des premières et atteignent plus de la moitié du chiffre des secondes.

Mais quoique très nombreuses, les Sœurs de Saint-François sont peu connues en dehors des diocèses ou des villes qu'elles habitent, parce qu'elles ont des noms variés, sont divisées en congrégations multiples, que la presse et le monde s'occupent fort peu d'elles : ce qui, du reste, ne les empêche pas, comme cela convient, de faire le bien, sans bruit.

Nous croyons, cependant, qu'il est très utile de publier des notices sur nos congrégations : 1° afin que les Supérieurs et les Pères du premier Ordre sachent où se trouvent leurs Sœurs pour subvenir, à l'occasion, à leurs nécessités spirituelles; 2° afin que les Franciscaines des divers instituts apprennent leur propre histoire, se connaissent entre elles et puissent, au besoin, avoir des rapports plus intimes et plus suivis; 3° afin que les Sœurs

tertiaires vivant dans le monde, qui désirent entrer en communauté, aient la facilité d'examiner quelle serait la congrégation qui leur conviendrait le mieux.

Ajoutons que cette année 1897 est le cinquième centenaire de la fondation et de l'organisation par la bienheureuse Angéline des communautés franciscaines (1).

En dehors de ces raisons spéciales, il est bon de parler du Tiers-Ordre régulier pour montrer la puissante vitalité du Tiers-Ordre séculier. C'est celui-ci qui a enfanté celui-là. De nos jours encore, la plupart des fondateurs ou fondatrices d'Instituts franciscains appartenaient au Tiers-Ordre séculier ; souvent même une Fraternité s'est constituée sur place en communauté. Le Tiers-Ordre régulier est la fleur la plus suave, le fruit le plus exquis du Tiers-Ordre séculier, si répandu maintenant dans le monde entier, *grâce aux immortelles Encycliques de Léon XIII* (2).

Aussi les Tertiaires liront, croyons-nous, avec curiosité et émotion, les notices qui leur racontent les travaux et les actions parfois héroïques de leurs Sœurs.

Les autres religieuses, les simples fidèles parcourront aussi peut-être ces mêmes pages, avec un certain intérêt, *en ce moment surtout où la persécution fiscale et franc-*

1. Voir ch. IV, art. 2, de la première partie du livre.
2. Voir *Vie de Léon XIII, tertiaire franciscain, et recueil complet de ses actes en faveur du Tiers-Ordre de Saint-François, par le P. Norbert.* Chez les Franciscaines, rue de la Teste, à Bordeaux.

maçonnique s'abat, avec une *injustice révoltante, sur les communautés religieuses*. Ils verront que les Franciscaines contribuent, pour leur bonne part, au bien social, et tout spécialement au soulagement des malheureux, des petits et des humbles, les préférés de Jésus et du séraphique François.

Les Sœurs tertiaires s'appliquent, dans notre patrie, à toutes les œuvres de miséricorde et de charité : éducation des enfants, soin des malades, des idiots, des aliénés, des épileptiques, des scrofuleux, des incurables, des sourds-muets, des aveugles, des délaissés de toute espèce ; œuvre des baptêmes, des catéchismes, des mariages, des écoles, des patronages, des ouvroirs, des orphelinats, des servantes, des dames pensionnaires, des prêtres infirmes, de la bonne mort, des âmes du purgatoire, des ornements d'églises, des pains d'autel, etc. ; elles ont poussé la charité jusqu'à ouvrir des asiles pour les malheureux dans les stations thermales, comme à Salins, Vichy, Royat, etc., et sur les bords de la mer, comme à Berck, Cherrueix, Boulogne, etc. ; elles ont suivi les missionnaires apostoliques dans les pays étrangers les plus reculés et les plus barbares, en Turquie, en Arménie, en Arabie, en Abyssinie, en Tunisie, au Dahomey, au Congo, dans les deux Amériques, aux Indes et en Chine, dans des provinces où nulle femme européenne n'avait encore pénétré.

Parfois, des membres ou fondateurs de communautés franciscaines ont obtenu, sans les avoir recherchées, des

distinctions honorifiques. En 1860, Sœur Élisabeth, en 1865, Sœur Aimée Royer, en 1884, Sœur Marie de la Trinité Ryder, en 1887, M. l'abbé Lemoine, en 1890, M. l'abbé Béraud, pour ne citer que ceux-là, obtenaient de l'Académie française le premier prix Montyon, la plus haute récompense décernée par elle à la vertu.

Mais les humbles et obscures filles de saint François n'ont jamais brigué les honneurs de cette terre, elles en attendent de plus durables et de plus élevés.

Qu'elles soient toujours vraiment dignes de leur vocation, dignes de leur séraphique Père. Il ne suffit pas de porter le nom et l'habit franciscains pour être les disciples du divin Crucifié du Calvaire et du Stigmatisé de l'Alverne, il faut en avoir les vertus.

A cet effet, il serait vraiment à souhaiter — c'est un vœu que nous nous permettons de formuler ici — que les Sœurs franciscaines ne négligent jamais d'aller puiser la véritable sève séraphique à la source même : dans les traditions de famille, dans le culte des saints, la lecture des livres et les conseils des religieux de l'Ordre.

Il faudrait aussi qu'elles fissent tous leurs efforts pour travailler, *selon ce qui serait possible et expédient*, à l'union des forces dispersées et amoindries dans les diverses et multiples congrégations : l'union fait la force. Nous apportons encore ici l'exemple des Petites-Sœurs des Pauvres et des Sœurs de Charité.

Nous divisons ce livre en deux parties : la première, le

Tiers-Ordre régulier, en général, considéré dans ses origines et constitutions ; la deuxième, le *Tiers-Ordre régulier, en particulier, considéré dans chaque congrégation établie en France.* Nous groupons les diverses communautés autour de la maison-mère, sous deux sections : le Nord et le Midi, comprenant chacune deux zones, Nord-Est et Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. Chaque congrégation forme un chapitre et porte un numéro d'ordre ; les communautés indépendantes n'ayant que quelques membres sont mises ensemble sous un même chapitre dans chaque zone ; les communautés sans importance sont simplement indiquées en note. A la fin du volume, il y a un appendice sur les Sœurs franciscaines à l'étranger, etc. Les tables sont disposées par ordre de matières, d'œuvres, de maisons. Enfin des gravures font connaître les costumes et certains fondateurs ou fondatrices de congrégations du Tiers-Ordre régulier.

Les sources où nous avons puisé pour ce présent travail sont les diverses *Revues* du Tiers-Ordre publiées en France, et les renseignements personnels pris depuis plusieurs années auprès des communautés intéressées.

Nous avons envoyé à chaque congrégation des épreuves imprimées de la notice la concernant, pour être corrigées et revues par la Supérieure ; de cette sorte nous sommes certains d'avoir évité toute erreur, du moins importante.

Inutile de dire que nous parlons, avec la même mesure, de toutes les Franciscaines, qu'elles soient dirigées par

les PP. Franciscains ou par les PP. Capucins. Chaque notice est plus ou moins longue suivant l'importance de la congrégation et l'abondance des documents mis à notre disposition. Si nous avons oublié, malgré nos recherches, quelques communautés, qu'on veuille bien nous les signaler.

Nous déposons ce livre aux pieds de sainte Élisabeth de Hongrie, la douce et glorieuse patronne des Sœurs franciscaines et nous lui demandons de les couvrir toujours du manteau de sa puissante protection.

Priez Dieu, ami lecteur, pour un pauvre pécheur.

P. NORBERT, *franciscain,*
Vice-Commissaire de Terre-Sainte.

Paris, couvent des Franciscains, 83, rue des Fourneaux.
1er janvier 1897.

PREMIÈRE PARTIE

LE TIERS-ORDRE RÉGULIER

EN GÉNÉRAL

CONSIDÉRÉ DANS SES ORIGINES ET CONSTITUTIONS

CHAPITRE PREMIER

LA VIE RELIGIEUSE ET FRANCISCAINE

Quiconque a étudié l'histoire de l'Église est obligé de reconnaître que son esprit est éminemment un esprit *d'association* et, par conséquent, de force : vertu qui existe surtout là où l'on s'entr'aide, où l'on se soutient mutuellement, où l'on est uni. C'est sur ce principe que repose la communion de l'Église triomphante avec l'Église militante, qu'est basée la hiérarchie ecclésiastique, politique et civile. En effet, il y a société de mérites et de prières entre les saints et les fidèles ; société dans l'épiscopat, sous la direction du Pape ; entre les prêtres, sous l'autorité de l'évêque, et entre les citoyens sous l'action du chef de l'État. Personne ne doit donc s'étonner que, dès son origine, l'Église se soit préoccupée d'en multiplier les applications. Son divin Auteur ayant dit : « Quiconque quittera tout pour me suivre recevra le centuple en cette vie et en l'autre ; et, là

où plusieurs seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux », elle a dû s'empresser d'inviter ses enfants à se réunir, pour se sanctifier et pour avoir la récompense promise. Ainsi se sont formés les *Associations* ou Ordres monastiques, qui constituent des sociétés particulières dans la société générale de l'Église et qui sont, comme on le voit, autant d'applications vivantes de cet axiome que l'*union fait la force*.

L'état religieux est un état stable de vie commune sous une même Règle, approuvé par l'Église, dans lequel des âmes qui aspirent à la perfection se consacrent à Dieu par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et la pratique d'une règle commune.

Un évêque dans son diocèse peut, d'après une coutume connue et tolérée par le Saint-Siège, approuver au moins provisoirement une communauté religieuse et y autoriser les trois vœux, mais une telle communauté n'est pas pour cela un Ordre religieux proprement dit. Alors même que la Règle est approuvée par le Saint-Siège, une communauté n'est pas pour cela même un Ordre religieux ; il faut de plus que les vœux y soient perpétuels, et reconnus comme *solennels* par le Souverain Pontife. C'est cette reconnaissance expresse des vœux solennels qui constitue un Ordre religieux. Le Pape peut toutefois accorder le titre et les privilèges d'*Ordre religieux proprement dit* à une congrégation qui ne ferait que des vœux simples. Ainsi un décret de Pie VII et de Grégoire XVI laisse jouir des faveurs attachées à l'Ordre, dont elles suivent la Règle, les religieuses de France, quoique ces dernières ne fassent pas de *vœux solennels* comme leurs sœurs établies hors de la France.

L'état religieux revêt *trois formes :* la *vie contemplative*, la *vie active*, la *vie mixte*.

La *vie contemplative* est celle qui s'occupe directement de Dieu, et qui ne donnant au corps que les soins essentiels qu'il exige, se consacre à la prière, à la louange, à la réparation. Elle est très agréable à Dieu, puisque Notre-Seigneur, parlant de Madeleine qui s'occupait unique-

ment de lui, disait : « Elle a choisi la meilleure part. » Elle est très utile au prochain sur l'âme duquel, par ses prières et ses sacrifices, elle attire des grâces de conversion et de salut. Elle est très méritoire pour l'âme qui s'unit à Dieu dans le recueillement par la charité.

La *vie active* est celle qui s'occupe directement des soins à donner au prochain par des œuvres extérieures et temporelles, sans négliger toutefois les devoirs de piété. C'est aux âmes qui l'ont embrassée que Jésus-Christ dira au jour du jugement : « Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'ai eu besoin de logement et vous m'avez abrité; j'ai été nu et vous m'avez revêtu; j'ai été malade et vous m'avez visité; j'ai été en prison et vous êtes venu me voir. »

La *vie mixte,* mélange de contemplation et d'action, se consacre à procurer directement au prochain un bien spirituel, comme fait le prédicateur, le confesseur, l'éducateur, avec la pensée de contribuer à la gloire de Dieu. Elle est plus excellente et plus digne que la vie purement contemplative, quoique celle-ci soit en elle-même plus parfaite que la vie active, si on la considère séparément, car, dit saint Thomas, « comme c'est une chose plus excellente d'*éclairer* que de *luire* seulement, de même il est plus parfait de transmettre aux autres ce que l'on contemple que de se borner à contempler ».

Les religieuses vouées, par leur profession, à la vie active peuvent, dans une certaine limite, aspirer aux avantages de la vie mixte. Il faut pour cela qu'elles soient avant tout fidèles à leurs Règles et qu'elles se servent des soins matériels qu'elles donnent, comme d'un moyen pour s'insinuer jusque dans l'âme des personnes qu'elles obligent.

Le *but* de l'état religieux est de tendre à la perfection par la pratique exacte, non seulement des commandements de Dieu et de l'Église, mais encore des conseils évangéliques qui se résument dans l'observation de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance.

La pauvreté volontaire est la première disposition demandée par Jésus-Christ à ceux qui veulent devenir parfaits : « Vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et suivez-moi. »

La chasteté dégageant des charges de famille rend plus facile la pratique de la pauvreté; de plus, elle élève l'âme au-dessus des choses sensuelles et permet d'attacher le cœur à Dieu seul.

L'obéissance soumet la volonté à un supérieur et lui permet de commander tout ce qu'il juge nécessaire à la perfection.

Cette pratique des conseils évangéliques doit être obligatoire par *vœu* fait dans une communauté, pour que ceux qui s'y adonnent soient vraiment religieux. Sans ce lien, on resterait libre de tendre ou non à la perfection, et cette liberté est incompatible avec ce qu'on appelle un *état*, qui indique quelque chose de permanent.

Ces vœux temporaires ou perpétuels doivent être faits suivant une *Règle* qui en détermine et la matière et la pratique.

Dans le droit canonique, en effet, la Règle ou plutôt les Règles indiquent la manière dont doivent être compris et pratiqués les trois vœux. Saint Augustin, saint Benoît, saint Basile et saint François ont chacun formulé des Règles qui sont seules approuvées par l'Église et qui doivent les unes ou les autres être adoptées par toutes les congrégations religieuses, qui veulent recevoir l'approbation du Saint-Siège.

A ces *Règles* sont ajoutées les *Constitutions* qui précisent les pratiques de chaque congrégation.

Il suffit pour les unes et les autres de l'approbation de l'évêque diocésain.

L'*approbation*, demandée au Souverain Pontife et accordée, ne confère pas, par elle-même, à ces communautés le caractère et la nature d'Ordres religieux. Elle a pour effet d'autoriser la congrégation à s'établir dans toutes les parties de l'Église, du consentement de l'Ordinaire, d'empêcher que les Règles ne soient modifiées par une autorité

inférieure, d'obliger de recourir au Saint-Siège pour tout ce qui peut survenir d'important dans son gouvernement.

Lorsqu'une congrégation sollicite l'approbation du Saint-Siège, le Souverain Pontife, après avoir été assuré par l'évêque diocésain que les Règles ont été observées avec édification pendant un certain nombre d'années, donne d'abord le *décret d'éloge;* plus tard, après examen, il approuve l'institut dans ses points fondamentaux et le constitue par l'autorité apostolique, ou même examine et approuve alors le corps de ses Constitutions.

Le *vœu* est une promesse délibérée, par laquelle on s'engage envers Dieu à une chose qu'il est mieux de faire que de ne pas faire.

Le *vœu privé* est limité par la volonté de celui qui le fait; le *vœu de religion,* dans une communauté, oblige selon l'étendue des Règles et des Constitutions qui la régissent.

Les vœux de religion sont ou *temporaires,* c'est-à-dire pour un certain temps déterminé, ou *perpétuels; simples,* c'est-à-dire non acceptés par l'Église, ou *solennels,* si le Souverain Pontife les reconnaît et approuve comme tels, et peut seul en dispenser.

Le *vœu de pauvreté,* plus ou moins strict, suivant les Règles de chaque institut, interdit le droit de posséder et de céder, ou, si le droit reste, de faire acte de possession ou de cession, sans la permission du supérieur.

Si le vœu est solennel, il rend incapable, même avec la permission du supérieur, de posséder personnellement quelque bien temporel que ce soit, et de disposer en maître des biens dont on a l'usage. Le vœu simple empêche seulement d'user et de disposer licitement des biens personnels, sans la permission expresse ou tacite du supérieur.

Voici les déclarations du Saint-Siège sur la pratique du vœu de pauvreté, dans les congrégations où l'on ne fait que des vœux simples :

« Le vœu de pauvreté dans ces instituts n'ôte point à une professe la faculté de conserver la *nue*-propriété de

ses biens temporels; mais il lui ôte tout droit d'administrer ces biens et de disposer des fruits ou *revenus* qu'ils produisent, tant qu'elle demeure dans la congrégation. C'est pourquoi, avant de faire profession, une Sœur doit céder, même par acte privé, l'administration, l'usage, l'usufruit desdits biens, à qui il lui plaira, et même à son propre institut, si elle le préfère. Quant au domaine de ses biens, elle aura la faculté soit d'en disposer par testament, soit de faire à ce sujet, avec la permission néanmoins de la supérieure, tous les actes que prescrivent les lois. »

C'est ainsi qu'après avoir donné à la communauté la *dot* réclamée, la religieuse est libre de laisser à qui elle veut, par testament, ses biens patrimoniaux.

Violer le vœu de pauvreté est une faute plus ou moins grave, selon la gravité de la matière. Généralement, ce qui suffit pour un péché mortel en matière de vol, suffit, d'après l'opinion commune, pour un péché mortel en matière de vœu de pauvreté.

Le *vœu de chasteté* impose deux obligations : la première, de renoncer au mariage; la seconde, d'éviter tout acte extérieur ou intérieur déjà défendu par le sixième et le neuvième commandement.

Ce vœu ne peut être commué que par le Souverain Pontife, même dans les simples congrégations.

Le *vœu d'obéissance* est celui par lequel un religieux s'oblige, envers Dieu, à obéir à ses supérieurs légitimes, dans ce qu'ils lui commanderont selon la règle.

La Règle est la base du pouvoir des supérieurs; ils ne peuvent rien commander contre la Règle, ni en dehors de la Règle, mais ils peuvent commander tout ce qui est nécessaire pour l'observation exacte de la Règle et ce qui y est implicitement renfermé, ainsi que les pénitences contre les transgresseurs, la manière de remplir les emplois, etc.

La *Règle*, en général, n'oblige pas par elle-même, sous peine de péché, surtout quand il s'agit d'articles qui n'expriment pas les obligations des vœux; mais il est rare qu'on viole les Règles sans péché, à cause du principe qui pousse à cette violation.

C'est Dieu qui appelle l'homme à tel ou tel état et lui assigne sa place dans la grande société des fidèles. Il peut, néanmoins, en tant qu'être libre, contredire les desseins de Dieu; il peut vouloir ou ne pas vouloir, obéir ou résister, suivre sa vocation ou se diriger dans une autre voie; mais il sait que, s'il déserte volontairement cette place que la Providence lui assignait dans la milice des créatures utiles, elle sera transportée à un meilleur que lui.

S'il y a des états qui aient besoin d'une *vocation* particulière, ce sont assurément ceux du sacerdoce et de la vie religieuse. Les devoirs importants qu'ils ont à remplir l'un et l'autre ne peuvent se remplir sans des grâces particulières que Dieu refuse habituellement à ceux qui s'ingèrent d'eux-mêmes dans une voie où ils ne sont pas appelés.

Les signes de la vocation ou appel de Dieu se ramènent à deux : l'*aptitude* et l'*attrait*.

L'*aptitude* est une disposition de l'esprit et du corps qui permet de comprendre les obligations de cet état et d'en supporter les travaux et les fatigues; l'*attrait* est un sentiment instinctif ou raisonné, naturel ou surnaturel, qui porte la volonté à choisir la vie religieuse plutôt que la vie séculière.

Les motifs surnaturels de vocation peuvent être : le dégoût du monde, alors qu'on n'a éprouvé aucune déception, le désir de faire pénitence et d'expier les fautes que l'on a commises, l'espérance de gagner plus sûrement le ciel, le bonheur de vivre en communauté, le zèle du salut des âmes, etc.

Les motifs naturels peuvent être : une grande humiliation à laquelle on veut échapper, le dépit de n'avoir pas réussi dans un établissement ou dans une entreprise...

Quoique ces derniers viennent à Dieu par le dégoût du siècle et dépités contre lui, cependant ils se donnent au Seigneur avec une volonté pleine et entière et peuvent devenir de saints religieux.

D'autres motifs : l'ambition d'être plus considéré sous l'habit religieux, l'espérance d'avoir une charge honorable, plus de bien-être dans la communauté... étant mauvais en

eux-mêmes, ne peuvent jamais devenir bons. — Le salut n'est pas impossible, sans doute, à une âme qui est entrée en religion sans vocation, mais il devient bien difficile et exige une soumission rigoureuse au directeur à qui on a fait la confidence de sa faute.

Les marques qu'un attrait vient de Dieu sont la constance malgré les obstacles, la paix dans les oppositions, la manière de vivre plus exacte à tous les devoirs. On revient toujours à la pensée de la vie religieuse après les moments d'épreuves ou de crise par lesquels le bon Dieu fait passer, et pendant lesquels il semblait qu'on voulait tout abandonner.

Quels que soient les motifs qui poussent à la vie religieuse et éloignent de l'état du mariage ou du célibat dans le monde, il faut avoir recours à la *prière* et aux lumières d'un *directeur* éclairé, libre de toute influence, de toute considération humaine dans les jugements et plein d'estime pour l'état religieux.

Il n'y a pas, en général, une *obligation stricte*, sous peine de péché grave, d'embrasser la vie religieuse, puisque cet état n'est que de *conseil*, mais résister à l'appel de Dieu confirmé par le directeur de sa conscience, c'est se préparer une vie de remords et exposer grandement son salut.

« Néanmoins, dit saint Liguori, lorsqu'une personne est persuadée que, dans le monde, elle se damnera, soit à cause de sa faiblesse au milieu des occasions périlleuses, soit par le manque de secours puissants que le Ciel lui a préparés en religion, cette personne ne peut être excusée de péché mortel, si, de son plein gré, elle se met en danger de se perdre en refusant de suivre sa vocation. »

Les parents peuvent éprouver, mais non empêcher leurs enfants de suivre leur vocation; si ceux-ci sont majeurs, ils sont autorisés à les quitter malgré eux.

Une postulante ne peut prendre l'habit religieux et entrer en *noviciat* — qui doit durer au moins un an, — si elle n'a pas l'âge requis, si elle n'a pas été examinée par l'évêque ou son délégué, si ses parents, frères ou sœurs, ont absolument besoin d'elle pour vivre.

La profession religieuse est un contrat par lequel une novice se donne à Dieu dans une congrégation approuvée par l'Église, en faisant formellement les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, conformément à la Règle et aux Constitutions. Elle oblige la religieuse professe à ne pas quitter sa communauté à moins d'avoir obtenu l'autorisation requise, soit auprès de l'évêque diocésain, soit auprès du Souverain Pontife, si l'institut a des vœux solennels ou des vœux perpétuels quand la congrégation est approuvée par le Saint-Siège. Il faut toujours recourir au Pape pour la dispense du vœu de chasteté perpétuelle (1).

L'Ordre de Saint-François d'Assise demande peut-être plus que tout autre des âmes vraiment généreuses et tout particulièrement détachées des biens périssables de ce monde. L'amour de la sainte pauvreté est la marque spéciale de la vocation franciscaine. Cette sublime vertu a déjà amené au Patriarche d'Assise une multitude d'enfants vêtus de bure, ceints de la corde, et dans les siècles futurs suscitera encore des milliers de disciples.

Quiconque a revêtu ses livrées doit aussi se sentir porté à secourir les pauvres, les petits et les humbles; il doit aller vers eux avec un cœur joyeux et un extérieur plein de simplicité.

« Hommes du peuple, a dit M. Émile Ollivier, chaque fois qu'on parlera de porter les mains sur la religion de l'Évangile, rappelez-vous que vous lui devez François d'Assise et Vincent de Paul, les deux amis les plus tendres que vous ayez eus sur cette terre. »

Leurs disciples doivent marcher sur leurs traces.

Avant d'entrer dans l'Ordre ils subissent habituellement l'*attrait* de la vie franciscaine, ou comme disent nos anciens Pères, de *la religion séraphique,* constituée par l'ensemble merveilleux des actes de saint François et de ses premiers compagnons, des traditions, des saints, des

1. Les notions qui précèdent sont extraites du *Traité sur l'état religieux,* par l'auteur des *Paillettes d'or,* par le P. Gautrelet, et du droit canon.

docteurs, des martyrs, des missionnaires et des écrivains de l'Ordre.

On sait que le premier Ordre de Saint-François compte plus de cent quarante saints ou bienheureux dont on célèbre la fête, près de sept mille martyrs ou confesseurs ayant le titre de bienheureux dans l'Ordre, deux cents dont le corps se conservait en tout ou en partie sans corruption. — Le deuxième Ordre, celui des Clarisses, a vingt-deux saintes ou bienheureuses. — Le troisième Ordre se glorifie d'avoir plus de quatre-vingt-dix saints ou bienheureux dont on célèbre la fête, quarante-cinq martyrs et plus de deux cents confesseurs, vierges ou veuves, en légitime possession du titre de bienheureux, sans parler des nombreux saints fondateurs d'Ordres qui furent Tertiaires.

Le premier Ordre a fourni jusqu'à ce jour environ trois cents nonces ou légats, deux mille évêques, cinq cents archevêques ou patriarches, soixante cardinaux et cinq papes.

Les docteurs ont occupé les premières chaires des universités les plus célèbres ; qu'il suffise de nommer Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, saint Bonaventure, Duns Scot, Roger Bacon, Nicolas de Lyre.

Tous les nombreux enfants des trois Ordres franciscains doivent suivre les traditions séraphiques, surtout par la pratique des vertus de *pauvreté* et de *pénitence,* car la cupidité et le sensualisme sont les deux grands fléaux de la société moderne.

Les mondains répètent partout : richesse, richesse, richesse, soyons riches, accumulons des biens, soyons opulents dans nos habits, nos édifices, nos ameublements. Les hommes se pèsent au poids de l'or. Que faut-il pour l'arrêter ? Des lois ! Elles seraient impuissantes. Il faut l'exemple du dépouillement volontaire, la pauvreté de la crèche ; et, cet exemple, c'est la religieuse qui le donne et qui dit au monde : « La pauvreté avec Jésus-Christ est préférable à tous les trésors de la terre. »

Le sensualisme, la passion des jouissances sensuelles cause de grands ravages parmi les hommes. Or, qui pourra

réagir contre ce mal qui énerve le corps et tue l'âme? Une seule chose : l'exemple de la chasteté sans tache, une vie angélique dans les natures humaines, des austérités dans une chair mortelle. C'est ce que fait la religieuse dans son couvent. Elle prie, elle expie. Combien de pécheurs, par exemple, qui dans le cours de la nuit, à l'issue d'une fête mondaine ou d'une débauche, ont entendu la voix de Dieu, en même temps que le son de la cloche du monastère. Combien ont quitté le chemin du vice, après avoir senti le remords dans l'âme excité par le spectacle d'actions saintes ou par la puissance des prières de quelque servante du Seigneur.

Oh! que la religieuse peut faire du bien pour le salut des âmes, et comme elle peut vivre heureuse dans son couvent! Saint Bernard l'a dit excellemment : « Dans l'état religieux, l'âme vit avec plus de pureté, tombe plus rarement, se relève plus vite, marche plus précautionnée, est comblée de plus de grâces, jouit de plus de paix, meurt avec plus de confiance, abrège son purgatoire, gagne une plus belle couronne. »

Aussi il n'est pas étonnant que la vie religieuse attire tant de nobles cœurs.

« Chaque jour, dit Montalembert, des milliers de créatures aimées sortent des châteaux comme des chaumières, des palais comme des ateliers, pour offrir à Dieu leur cœur, leur âme, leur corps virginal, leur tendresse et leur vie. Chaque jour, parmi nous et partout, des filles de grande maison et de grand cœur, et d'autres d'un cœur plus grand que leur fortune, se donnent dès le matin de la vie à un Époux immortel. C'est la fleur du genre humain, fleur encore chargée de sa goutte de rosée, qui n'a encore réfléchi que le rayon du soleil levant, et qu'aucune poussière terrestre n'a encore ternie. C'est la fleur, mais c'est aussi le fruit; c'est la sève la plus pure; c'est le sang le plus généreux de la tige d'Adam; car, chaque jour, ces héroïsmes remportent la plus étonnante des victoires, grâce au plus courageux effort qui puisse enlever la créature aux instincts terrestres et aux lieux mortels. »

Les souverains pontifes et les évêques ont toujours protégé et admiré les Ordres religieux.

Voici ce qu'écrivait à l'abbé Gaduel, Mgr Dupanloup : « Je suis heureux de le déclarer, j'aime et vénère les Ordres religieux, les congrégations religieuses. J'ai toujours professé pour cette sainte et vaillante portion de la milice ecclésiastique la plus profonde estime et la plus vive sympathie. »

Un autre illustre prélat, Mgr Mermillod, tertiaire de Saint-François, comme celui que nous venons de citer, a dit aussi ces belles paroles : « L'évêque protège les Maries dans les cloîtres, sous le manteau de sainte Thérèse, de sainte Claire, des pieuses adoratrices de tout nom, qui, nuit et jour, sont aux pieds du Christ, versant leurs parfums, leurs larmes et leur cœur, et lui donnent l'amour de la vierge et de l'épouse, dans une tendresse qui ne défaille jamais. Harmonie entre la terre et le ciel, solidarité des âmes, communion des saints, l'évêque vous défendra toujours comme la gloire et la force de son Église. Qui redira donc cette sublime histoire de la prière, ces holocaustes silencieux de la pénitence, ces cantiques perpétuels qui, plus que jamais, sont nécessaires pour désarmer les justices divines et relever l'humanité des décadences où elle tombe. »

Puissent les religieuses, et spécialement les Franciscaines du Tiers-Ordre remplir dignement et saintement le rôle que leur assigne l'Église dans la société chrétienne.



CHAPITRE II

ORIGINE ET NATURE DU TIERS-ORDRE RÉGULIER

SERVICES RENDUS PAR LES SŒURS FRANCISCAINES JUSQU'A LA GRANDE RÉVOLUTION

L'origine des Ordres religieux, nous l'avons dit, se confond avec l'origine de l'Église. Dès ce temps on voit les chrétiens vivre de la vie de communauté, mettre tous leurs biens en commun et ne faire plus qu'un cœur et qu'une âme. Ce germe de vie religieuse se développera bientôt. Les solitudes de l'Égypte seront témoins de son accroissement. Sous la persécution de Dèce, la Thébaïde se peupla d'âmes saintes pratiquant tous les conseils évangéliques. Saint Antoine et saint Pacôme réduisent en Règles déterminées ces conseils précieux qui constituent l'essence de l'institut monastique. Saint Augustin et saint Basile reprennent leur travail, le perfectionnent, et méritent, à cause du grand nombre de leurs disciples et du retentissement de leur nom, d'être regardés comme les vrais fondateurs de la vie religieuse. Elle arrive avec eux à son entier développement. Transportée par saint Athanase en Occident, saint Benoît l'y reçoit et, par son immortelle Règle, lui donne une de ses formes les plus célèbres, qui suffira à l'Église jusqu'au XIIIᵉ siècle.

Avec le temps qui attaque tout, l'Ordre Bénédictin était déchu de sa première splendeur et de son antique piété. De nombreuses et fructueuses réformes avaient eu lieu. Les déserts de Camaldoli et les cimes glacées des Alpes avaient vu les disciples de Romuald et de Bruno retremper les instituts monastiques dans les saintes rigueurs d'une

austère pénitence. Cluny avait aussi porté ses fruits. Bientôt apparaît Cîteaux qui nous a donné saint Bernard, grande et sublime figure qui domine tout son siècle dont il est la personnification.

« Le coucher du XIIe siècle, dit le comte Dandolo, ne répondit pas aux promesses de son aurore, et lorsqu'il déclina, pour se plonger dans les ténèbres de l'éternité, l'Église sembla y descendre avec lui, elle inclina sa tête sous le poids de l'avenir. »

Va-t-elle mourir et la parole de Jésus-Christ éprouvera-t-elle un démenti ? Non, Dieu suscite deux restaurateurs de la société chrétienne. L'un vient d'Espagne, il est d'illustre lignée; l'autre d'Italie, français par le cœur et par le nom. Ils se rencontrent à Rome dans la basilique de Latran, mère et maîtresse de toutes les Églises. Ils ne s'étaient vus qu'en songe, soutenant tous deux les colonnes ébranlées du temple qui les abrite. Voilà les sauveurs de l'Église. Ils tombent dans les bras l'un de l'autre et scellent par un baiser l'indissoluble union qui les unira, eux et leurs Ordres, dans la défense et la réforme de la société.

Saint François et saint Dominique, en fondant chacun leur institut, arrêtent sur le penchant de l'abîme la société corrompue qui s'y précipitait avec une vitesse vertigineuse. Inspirés de Dieu pour sauver le monde, ils comprennent la différence qui doit exister entre eux et les anciens religieux qui avaient fait l'Europe, et des mains desquels elle paraît vouloir s'échapper. Les temps sont changés, il faut aussi changer de tactique.

« Les nouveaux religieux, écrit Balmès, ne naissent plus dans le désert; ils ne se proposent plus de vivre renfermés dans les monastères, mais de se répandre dans les campagnes, dans les hameaux, de pénétrer au cœur des grands centres de population, de faire résonner leurs voix dans la cabane du berger et dans le palais du monarque. » A eux la terre, à eux la mer, à eux les âmes sous tous les cieux.

Ils sont à peine nés qu'on les rencontre sous toutes les latitudes. Ils remplissent les villes, les universités leur ouvrent leurs portes. Tous les vices, tous les maux, toutes les

hérésies sont combattus par eux, et toujours ils ont la victoire.

Le séraphique François avait fondé en 1208 son premier Ordre, l'*Ordre des Frères-Mineurs*, appelés plus tard *Franciscains*, du nom du saint Patriarche.

En 1212, deux nobles jeunes filles, Claire et sa sœur Agnès, désirant s'immoler dans la prière et le sacrifice pour la gloire de Dieu et le salut des pécheurs, vinrent demander au Saint les livrées de la pauvreté et une règle de perfection pour les vierges et les femmes chrétiennes. Ainsi naquit le second Ordre, celui des *Pauvres Dames* ou *Clarisses*.

Le plus grand nombre des chrétiens ne pouvait embrasser la vie religieuse, et saint François néanmoins voulait tracer à tous une voie sûre pour arriver au ciel. Dans ce but il institua, en 1221, un troisième Ordre (Tiers-Ordre), destiné aux personnes retenues dans le monde qui veulent pratiquer d'une façon très exacte les commandements de Dieu et de l'Église. Un marchand et sa pieuse compagne furent les premiers membres de cette association, qui bientôt se répandit dans le monde entier et changea l'ordre social alors existant, au profit des petits et des pauvres qui furent efficacement secourus, grâce à la multitude d'hommes et de femmes qui embrassèrent cette sainte milice. — Elle exerça au XIIIe siècle et aux siècles suivants une action religieuse et sociale très salutaire, en mettant au service de l'Église des légions de défenseurs ; elle fut également une pépinière de saints et de grands hommes. C'est ainsi que firent partie du Tiers-Ordre plus de quatre-vingt-dix saints ou bienheureux dont on célèbre la fête, par exemple saint Louis, roi de France, sainte Élisabeth de Hongrie, saint Ferdinand de Castille, sainte Jeanne de Valois, saint Yves, saint Roch ; quarante-cinq martyrs, environ deux cents confesseurs, vierges ou veuves en possession du titre de bienheureux ; plusieurs papes ; des fondateurs de congrégations religieuses, tels que saint Ignace de Loyola, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, M. Olier, le cardinal de Bérulle, plus de cent trente rois ou reines ; des

écrivains et des personnages illustres, tels que Dante, Lope de Véga, Le Tasse, Raphaël, Michel-Ange, Giotto, Murillo, Cimabué, Palestrina, Galilée, Galvani, Volta, Jeanne d'Arc, Christophe Colomb, etc.

Créé d'abord uniquement pour les personnes vivant dans le monde, le Tiers-Ordre devait bientôt se constituer en maisons religieuses et former, comme les deux autres familles de saint François, de nombreuses communautés, servant ainsi l'Église dans les monastères aussi bien que dans le siècle.

En effet, peu de temps après la mort du séraphique Patriarche, quelques membres du Tiers-Ordre ayant voulu se séparer du monde afin de pratiquer leur Règle avec plus de perfection et se consacrer avec plus de liberté aux œuvres de zèle et de charité qu'inspire l'esprit de cet institut, mais ne pouvant entrer dans le premier ou le second Ordre à cause des austérités qui s'y pratiquent, on vit dès lors se former des communautés d'hommes et surtout des communautés de femmes où l'on gardait la Règle du Tiers-Ordre avec des vœux simples de pauvreté, chasteté et obéissance.

Ainsi donc prit naissance, après le *Tiers-Ordre séculier*, le *Tiers-Ordre régulier*.

A quelle date précise commença-t-il ?

Nous savons que, du temps même de saint François, il y eut des Tertiaires qui menèrent la vie érémitique, tels que le bienheureux Pierre de Colle et la bienheureuse Viridiane.

Il y eut aussi, dès le XIIIe siècle, en Allemagne et en Belgique, ainsi que le dit Boniface VIII dans la bulle *Cupientes* de juin 1295, des Tertiaires vivant en communauté, et en Flandre, des béguinages presque uniquement composés de membres appartenant au Tiers-Ordre franciscain.

Pancirole rapporte qu'une communauté de Sœurs tertiaires fut établie en 1288, à Rome, et en 1300, dans la même ville. Wadding assure, à son tour, qu'une semblable réunion de Sœurs existait à Naples en 1320.

En 1324, Jean XXII, s'adressant à des Tertiaires, leur fit cette déclaration : « Nous approuvons le dessein pris par

vous de vivre en obéissance, pauvreté et chasteté, comme étant louable, très utile et selon la volonté de saint François, et nous déclarons qu'il n'est pas contraire à la Règle de Nicolas IV que vous professez, lequel, selon l'esprit du fondateur, voulut que cet Ordre fut pour les personnes des deux sexes vivant dans le monde, mais ne défendit jamais à ses membres de mener une vie plus parfaite. »

Quoi qu'il en soit de cette déclaration et de ces diverses fondations dont nous ne connaissons pas exactement l'origine, la nature et la durée, il est certain que l'Ordre de Saint-François attribue à sainte Élisabeth de Hongrie l'honneur d'avoir la première inauguré, en 1229, le Tiers-Ordre régulier, en faisant elle-même les trois vœux de religion, en portant l'habit extérieur et en s'adonnant aux œuvres de miséricorde, ainsi que nous le rapporterons au chapitre IV. C'est cette douce et illustre Sainte qui est la mère et la patronne spéciale de toutes les religieuses franciscaines du Tiers-Ordre, qui trouvent en elle le modèle accompli de toutes les vertus qu'elles doivent pratiquer et de toutes les œuvres auxquelles elles doivent s'adonner.

Sainte Élisabeth vivait dans une cabane bâtie auprès du couvent des Franciscains de Marbourg, mais elle n'était pas astreinte à la *clôture*.

La bienheureuse Angéline de Marsciano fut appelée par Dieu lui-même à être la véritable fondatrice des communautés du Tiers-Ordre régulier ; elle devait leur donner, avec la clôture, une véritable organisation religieuse.

Notre-Seigneur lui était apparu, en effet, en 1395, alors qu'elle priait dans l'église de Notre-Dame des Anges, près d'Assise, et lui avait commandé d'établir à Foligno une communauté cloîtrée de Tertiaires franciscaines, sous le patronage de sainte Anne, mère de la très sainte Vierge. Angéline avait obéi et le monastère était établi.

Elle fonda encore quinze autres communautés dont elle fut déclarée la Supérieure générale.

Jusque-là chaque monastère avait une Supérieure locale ayant le pouvoir des papes de recevoir les novices et de leur donner l'habit religieux. En 1428, la Bienheureuse

obtint de Martin V (bulle *Sacræ religionis*) le privilège d'une Supérieure générale qui gouvernerait toutes les maisons de l'institut.

Le pape Eugène IV confirma cette concession (bulle *Æternæ beatitudinis*, 1436) et même accorda la faculté de nommer une Vicaire générale, pour faire les visites des couvents à la place de la Générale.

Plus tard, en 1440 et en 1442, ce même Souverain Pontife approuva la nomination de Supérieures provinciales, qui seraient élues tous les trois ans. (Bulle *Apostolicæ Sedis*, 1440.)

Les Sœurs étaient soumises à la juridiction des Frères-Mineurs de l'Observance.

Mais cette forme de gouvernement ne dura pas. Avec le temps, la ferveur venant à décroître, il y eut de nombreux abus relevés à la charge des Supérieures et Visitatrices générales; on les voyait trop souvent en dehors de leur couvent, et les Sœurs ne voulaient guère se soumettre à leur contrôle. Du reste, il y avait parfois des conflits de juridiction entre les Générales et les Provinciaux franciscains. En conséquence, en 1461, à la sollicitation de Louis de Vicenze, vicaire général de l'Observance, Pie II supprima l'office de Générale, et ordonna qu'à l'avenir chaque monastère élirait une Supérieure, qui aurait dans son monastère la même autorité que la Générale en avait dans tout l'institut, *quia periculosum et minus honestum est mulieribus, præsertim juvenculis, per alienas discursare sedes*. (Bulle *Ut tollatur*, 1461.)

En ce moment, le gouvernement des monastères des Sœurs franciscaines fut confié, tantôt aux Provinciaux et Visiteurs franciscains, tantôt à l'évêque du lieu; car, ainsi que le déclara Nicolas IV, la direction des Frères-Mineurs ne fut pas imposée aux Franciscaines, mais simplement conseillée. Suivant les temps et les personnes, elle peut être profitable ou inutile. Sainte Thérèse elle-même soumit d'abord, sur l'ordre du Ciel, ses religieuses à la juridiction des évêques, et ensuite, sur un nouvel ordre du Ciel, à l'obédience des Carmes.

En 1471, Sixte IV plaça toutes les religieuses franciscaines sous la juridiction des Frères-Mineurs. (Bulle *Romani Pontificis,* 1471.) Léon X (bulle *Nuper,* 1516), Clément VII (*Cum alias,* 1524), Paul III (*Exponi nobis,* 1537) et Jules III (*Cum sint,* 1553), ratifièrent cette décision, « car, disaient-ils, si la visite des Frères-Mineurs excite parfois la crainte, elle entretient la régularité ».

Actuellement, d'après le Concile de Trente et le droit canon, toutes les communautés de religieuses sont soumises à l'Ordinaire. Saint Pie V décréta aussi, après le Concile de Trente, que les religieuses à vœux solennels garderaient la clôture perpétuelle.

Après la mort de la bienheureuse Angéline, les monastères de cet institut se multiplièrent d'une manière merveilleuse.

Un grand nombre de ses filles, aspirant à une plus grande perfection, embrassèrent la Règle de sainte Claire, comme firent celles du monastère de l'*Ave Maria,* à Paris, en 1485, avec la permission du pape Innocent VIII, qui accorda, en 1490, la même grâce aux religieuses tertiaires de Lille. C'est ainsi encore que saint Jean de Capistran persuada à la bienheureuse Antoinette de Florence et à ses douze compagnes de devenir Clarisses.

Bientôt une multitude de congrégations semblables à celle de la bienheureuse Angéline germèrent de toutes parts, en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, etc. La plupart étaient sans clôture, afin de s'exercer aux œuvres de miséricorde auprès des malades, des pauvres et de tous les déshérités de ce monde. C'est la gloire de l'Ordre séraphique et en particulier du troisième Ordre, d'avoir préludé depuis plusieurs siècles aux travaux de zèle et de charité qui distinguent les instituts plus modernes. Néanmoins elles conservaient leur qualité de véritables religieuses.

Dans sa bulle de 1517, *Ea quæ,* Léon X fit cette déclaration : « Sixte IV, notre prédécesseur, décréta et déclara que les Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, vivant en commun et faisant les trois vœux essentiels, étaient de

vraies religieuses, et que leur vœu de pauvreté, chasteté et d'obéïssance, avait la force et la validité du vœu solennel... Nous approuvons de nouveau cette déclaration, et nous déclarons que ces Sœurs sont de véritables religieuses. »

Actuellement les Franciscaines ne font plus que des vœux simples. Elles peuvent posséder des biens meubles et immeubles.

Pour l'aliénation des biens appartenant à l'institut et pour faire des emprunts, il est nécessaire d'obtenir le *Beneplacitum* apostolique, conformément à la Constitution *Ambitiosa* de Paul II, donnée en 1468, à un décret d'Urbain VIII en 1624, et à un autre décret de la Sacrée Congrégation du Saint Concile du 20 mars 1626.

Clément VII, dans sa Constitution *Ad uberes fructus,* du 15 mars 1526, accorda aux membres du Tiers-Ordre régulier une dispense générale de l'abstinence du lundi, prescrite par la Règle de saint François, et les autorisa à ne commencer le jeûne de la Saint-Martin que le premier dimanche de l'Avent.

Quant à l'office canonial, un usage très ancien, confirmé par Paul III, permet aux Franciscaines de satisfaire à cette obligation par la récitation de l'office de la sainte Vierge.

Ce même Souverain Pontife leur permit d'avoir à leur service des filles et des femmes. (Bulle *Sacræ Religionis,* 1537.)

Grâce à ces mitigations, le nombre des Sœurs franciscaines s'accrut de jour en jour.

Vers 1660, on comptait plus de 240 monastères en Italie, 70 en France, 66 en Espagne, 30 en Portugal, 32 en Irlande, etc.

On pourrait grouper sous quatre titres ces nouvelles Sœurs franciscaines : Les *Sœurs grises,* les *Franciscaines Pénitentes de l'Étroite Observance,* les *Récollectines* et les *Capucines.*

Les *Sœurs grises,* ainsi appelées à cause de la couleur primitive de leur costume, s'adonnaient à toutes les œuvres de charité, sans aller à la quête. Avec le temps, les unes

s'habillèrent en blanc, d'autres en noir ou en bleu obscur.

Celles qui n'avaient point de rentes et vivaient des aumônes qu'elles allaient chercher, furent appelées les *Sœurs de la Celle;* elles allaient servir les malades hors de leurs monastères.

D'autres furent appelées les *Sœurs de la Faille,* parce qu'elles portaient sur leurs habits, quand elles sortaient, de grands manteaux ou failles dont le chaperon se rabattait sur le visage.

Celles qui exerçaient dans les hôpitaux la charité envers les malades ou les pèlerins furent nommées simplement *Hospitalières.* Mais leurs noms et dénominations variaient suivant les diverses provinces et pays qu'elles habitaient.

Les *Religieuses Franciscaines Pénitentes de l'Étroite Observance* étaient soumises aux Franciscains de l'Étroite Observance et suivaient la réforme du P. Mussard. Elles eurent pour fondatrices la Mère Françoise de Recy et sa fille la Mère Claire-Françoise de Besançon.

La Mère Françoise, née Marguerite Borrey, avait épousé dans le monde M. de Recy, officier dans l'armée du duc de Savoie. Ils eurent de leur mariage une fille, qui vint au monde le 6 août 1589, et reçut au baptême le nom d'Odille.

Odille fut un modèle de piété dès son bas âge; elle aimait à secourir les pauvres et à se vêtir elle-même très simplement. A cause de son insigne vertu, elle mérita de faire sa première communion dès l'âge de huit ans. L'éclat de sa beauté lui attira des prétendants, mais les recherches que l'on fit pour l'avoir en mariage, ne servirent qu'à augmenter le désir qu'elle avait de se retirer dans un monastère. Sa mère, qui avait elle-même cette pensée et qui sollicitait son mari de leur en accorder la permission, était la première à exhorter sa fille à ne point songer au mariage et à persévérer dans le dessein qu'elle avait pris de n'avoir point d'autre époux que Jésus-Christ. M. de Recy ne pouvait se résoudre à une séparation si prompte et si sensible; mais enfin il consentit à leur retraite, leur permettant d'emporter ce qu'elles voudraient pour leurs besoins. Elles

fondèrent un monastère à Verceil, près Besançon, et, à la mort du mari et du père, elles firent profession en 1604. Odille prit le nom de Sœur Claire-Françoise et sa mère celui de Françoise. En 1608, elles allèrent, avec les compagnes qui s'étaient jointes à elles, s'établir à Salins, où elles bâtirent un beau monastère sous le titre de Sainte-Élisabeth.

En 1614, elles embrassèrent la Réforme de l'Étroite Observance, dite de Picpus. De nouvelles fondations furent faites, notamment à Nancy, Lyon et Paris (monastère de Sainte-Élisabeth). La Mère Françoise mourut à Salins le 4 avril 1619 et la Mère Claire-Françoise au monastère de Paris le 1er avril 1627.

Les *Franciscaines Récollectines* eurent pour fondatrice la Mère Jeanne de Neerich, née à Gand de parents pauvres de biens, mais riches de vertus. Jeune encore elle entra au couvent des Franciscaines de sa ville natale, et devint aussitôt un modèle d'humilité, de mortification et de charité. Elle évitait avec soin la conversation des personnes séculières et ne sortait du monastère, alors sans clôture, que lorsque l'obéissance l'y obligeait. Cette conduite plut à quelques-unes de ses compagnes, et elle sut si bien leur persuader les douceurs de la retraite que plusieurs à son exemple se retiraient des vains entretiens du monde, préférant la solitude à toutes les visites que les autres faisaient fort fréquemment hors le couvent.

Elle demanda la Réforme au P. Marchant, alors Custode de la Province des Récollets de Flandre et lecteur en théologie au couvent de Gand. Celui-ci en référa au Provincial qui ordonna la clôture et la nomination d'une nouvelle Supérieure. Jeanne de Neerich fut élue à la joie de plusieurs et au mécontentement des autres. Sur la proposition de la marquise de Malespine, elle fonda un monastère à Limbourg, en 1623, avec quatre Sœurs de la Réforme et reçut bientôt un grand nombre de novices. Jeanne mourut le 26 août 1648, à l'âge de soixante et onze ans, après avoir pu fonder de son vivant treize couvents.

Le P. Marchant, élu Provincial et Commissaire général

de la Haute et Basse Allemagne, mourut à Gand le 11 novembre 1661, à l'âge de soixante-seize ans (1).

Les *Religieuses Capucines de la Pénitence* furent fondées en 1614 par la Mère Françoise Taffin, de Saint-Omer, et approuvées par Paul V le 2 juin 1619. Elles suivaient, autant qu'elles le pouvaient, la direction et les observances des PP. Capucins. Nous en parlerons au chapitre VI sur les Capucines de Bourbourg.

Parallèlement aux Sœurs du Tiers-Ordre régulier, il se forma également de nombreuses communautés de religieux du Tiers-Ordre où l'on faisait aussi des vœux solennels, et où l'on s'employait, comme dans le premier Ordre, au ministère apostolique. Ils appartenaient à diverses congrégations dont les noms étaient aussi variés que pittoresques.

Il y avait les Frères Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François appelés communément les *Bons-Fieux,* fondés à Armentières en 1615; les Frères Hospitaliers du Tiers-Ordre, appelés les *Frères Infirmiers Minimes* ou *Obrégons* établis à Madrid et en Espagne; les religieux Pénitents du Tiers-Ordre de la Régulière Observance, nommés *Bégghards,* répandus en Belgique; les *religieux Pénitents du Tiers-Ordre de la Régulière Observance* de la Congrégation de Lombardie, de Sicile, de Dalmatie et d'Istrie; les *religieux Pénitents du Tiers-Ordre* en Allemagne, en Portugal, en Espagne.

Les *religieux Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François de l'Étroite Observance* appartenant à la *Congrégation de France,* dite *de Picpus,* furent très répandus et très populaires dans notre patrie avant la Révolution.

Ils avaient été réformés par le P. Vincent Mussard, en 1594.

Celui-ci naquit à Paris le 3 mars 1570; son père était syndic des Capucins. Après avoir fait d'excellentes études et reçu l'ordre du sous-diaconat, il se retira dans un petit ermitage dans la forêt de Senar, près Corbeil, avec un ermite nommé Antoine Poupon, puis à Val-Adam, près

1. Voir *Histoire des Ordres religieux,* par le P. Hélyot, tome VII°.

Paris, à Saint-Sulpice de Senlis, et enfin à Francouville-sous-Bois, au diocèse de Beauvais, à six lieues de Paris, où de nombreux disciples vinrent le rejoindre et où ils jetèrent les fondements de leur congrégation en 1594; ils firent leur profession, l'année suivante, entre les mains du délégué du Provincial des Franciscains et avec l'autorisation du Général de l'Ordre qui lui permit d'ériger de nouveaux couvents. En 1601, ils s'établirent à Paris, au faubourg Saint-Antoine, dans un lieu appelé Picpus, ce qui fit donner à ces Pères le nom de Picpus ou Picpussiens. En 1603, d'après un bref du pape Clément VIII, les anciens monastères de Tertiaires furent unis aux nouveaux et soumis au Ministre général des Frères-Mineurs.

Le P. Vincent Mussard, après avoir beaucoup travaillé pour la congrégation du Tiers-Ordre régulier de France, lui avoir procuré plus de trente-quatre maisons d'hommes et plusieurs couvents de Sœurs de la même Réforme, mourut au couvent de Picpus le 13 août 1637, à l'âge de soixante-sept ans.

En 1718, cette congrégation était divisée en quatre Provinces et avait cinquante-neuf couvents.

Il est impossible de raconter tout le bien accompli en France, jusqu'au moment de la Révolution, par les innombrables religieux et religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François. Il nous faudrait composer un livre spécial sur ce sujet. Les Sœurs franciscaines, en particulier, furent les dignes devancières des Sœurs de Charité et des autres religieuses modernes employées aux œuvres de miséricorde. Le crucifix sur la poitrine et l'amour du pauvre dans le cœur, partout elles prodiguèrent leur zèle et leur dévouement.

Et dire qu'il a suffi de moins d'une année pour renverser les couvents, asiles de l'apostolat, de la charité et de la prière! « Les torrents de lave que vomissent le Vésuve et l'Etna, a écrit le comte de Montalembert, se sont toujours arrêtés et détournés devant la demeure que les Camaldules et les Bénédictins s'étaient choisie sur les flancs de ces redoutables cratères. Le volcan moral dont les éruptions

ont ravagé le monde chrétien a eu moins de discernement : il a tout emporté. Tout a été englouti dans la même ruine. Ce n'est pas seulement dans les villes, dans les grands centres de la population, au contact des grands courants de la vie moderne, que la destruction s'est donné pleine carrière ; elle a fouillé les forêts et les déserts pour y chercher ses victimes. Aucune solitude ne s'est trouvée assez profonde, aucune montagne assez abrupte, aucune vallée assez reculée pour lui dérober sa proie. »

La Révolution fut sans entrailles et sans miséricorde, elle fauchait sous son passage tout ce qui rappelait le culte de Dieu. Rares furent les religieuses qui purent continuer à exercer leur ministère de paix et de charité.

On cite néanmoins comme une glorieuse exception la Sœur Marie-Thérèse Petit, née à Angers en 1764, qui étant entrée quelques années avant la tourmente révolutionnaire, à l'hospice de Savenay, comme religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François, put y rester pendant les plus mauvais jours, grâce à sa présence d'esprit et à la fermeté de son caractère.

Plus d'une fois cependant, on la menaça de la faire fusiller ; elle se contentait de répondre : « Faites ce que vous voudrez, mais qui soignera vos malades ? » Une autre fois, un des chefs du district la fit venir au pied de l'arbre de la liberté et voulut le lui faire embrasser : « Citoyen, lui répondit-elle en riant, si ça vous était égal, j'aimerais autant vous embrasser vous-même. » Cette répartie inattendue désarma le provocateur. — « Va-t'en bien vite, vieille chouanne, lui dit-il, tu seras toujours incorrigible. »

Voyant qu'on ne pouvait rien obtenir d'elle, on la laissa désormais tranquille, et elle put continuer, sans être inquiétée, son ministère de charité. Quand elle était à bout de ressources, elle ne se gênait pas pour aller trouver les fonctionnaires de la République eux-mêmes, et leur déclarait qu'il fallait mettre la main à leur bourse ; elle revenait presque toujours après avoir obtenu ce qu'elle désirait. C'est ainsi qu'au milieu des révolutionnaires, elle sut faire respecter l'habit de bure des filles de saint François.

La Sœur Marie-Thérèse mourut le 18 décembre 1834, au milieu des larmes des malades qui l'aimaient comme une mère, et laissant les plus profonds regrets parmi les habitants de Savenay.

Nous verrons comment les Sœurs franciscaines repeuplèrent les couvents silencieux et déserts et comment refleurit sur la terre de France le vieux tronc de l'arbre séraphique par le Tiers-Ordre régulier.



CHAPITRE III

LA RÈGLE ET LES CONSTITUTIONS DU TIERS-ORDRE RÉGULIER

La Règle des Tertiaires régulières fut d'abord celle du Tiers-Ordre séculier, composée par saint François et confirmée par Nicolas IV le 17 août 1289.

Par sa Constitution du 20 janvier 1521, Léon X accommoda cette Règle à la vie religieuse.

Plus tard, en 1639, au Chapitre général qu'ils tinrent à Rome, où fut élu Ministre général le P. Jean de Mérinero, les Franciscains de l'Observance donnèrent aux couvents des Tertiaires régulières, qui étaient sous leur juridiction, les mêmes Constitutions qu'aux religieuses Urbanistes et de la Conception.

Il existe donc trois Règles différentes que les Franciscaines ont la liberté de choisir.

Nous allons indiquer les principaux points de ces Règles.

I. Règle de saint François confirmée par Nicolas IV.

Cette Règle contient vingt chapitres.

Chap. I. *De la manière d'examiner ceux qui veulent entrer dans l'Ordre.* — Saint François demande que les postulantes soient soumises à un examen attentif sur la foi catholique et leur obéissance à l'Église romaine.

Chap. II. *De la manière de recevoir ceux qui veulent entrer dans l'Ordre.* — Qu'on s'informe avec soin de leur emploi, état et condition, qu'on leur expose clairement les obligations de la Règle et surtout la nécessité de restituer

le bien d'autrui. La durée du noviciat sera d'un an. On ne peut sortir de cette Fraternité pour retourner au siècle.

Chap. III. *De la forme et de la qualité des vêtements.* — Ils seront d'étoffes humbles pour le prix et pour la couleur, qui ne sera ni entièrement blanche, ni tout à fait noire, à moins de dispense.

Chap. IV. *Que les Frères et Sœurs évitent les festins licencieux et les spectacles, et qu'ils ne donnent rien aux histrions.*

Chap. V. *De l'abstinence et du jeûne.* — Les Frères et les Sœurs s'abstiendront de l'usage de la viande les lundis, mercredis, vendredis et samedis, à moins que la maladie ou la faiblesse du tempérament n'exige le contraire. Ceux qui auront été saignés pourront en manger trois jours de suite ; on ne l'interdira pas non plus à ceux qui voyagent. L'usage de la viande sera également permis à tous aux jours de solennité, où l'ancien usage le permet aux autres chrétiens. Ils pourront user des œufs et du fromage tous les autres jours où l'on ne jeûne pas. Mais lorsqu'ils se trouveront avec d'autres religieux dans leurs couvents, il leur sera permis de manger ce qu'on leur présentera ; qu'ils se contentent du dîner et du souper, à moins qu'ils ne soient d'une faible complexion, ou malades, ou en voyage.

Ceux qui se portent bien doivent être sobres dans le boire et dans le manger, selon qu'il est écrit dans l'Évangile : « Que vos cœurs ne s'appesantissent pas par l'excès du boire et du manger. » Ils réciteront une fois l'oraison dominicale avant le dîner et avant le souper ; après le repas, ils la réciteront de nouveau en y ajoutant *Deo gratias*. S'il arrive qu'ils y aient manqué, ils diront trois fois le *Pater noster*.

Les Frères et les Sœurs jeûneront tous les vendredis de l'année, à moins qu'ils n'en soient dispensés par la maladie ou toute autre cause légitime, ou que la fête de Noël ne se célèbre en ce jour. Mais ils jeûneront tous les mercredis et vendredis, depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Pâques ; ils observeront pareillement les autres jeûnes établis par l'Église, et ceux qui seront prescrits par l'Ordinaire pour

quelque cause d'utilité publique. Pendant le Carême de la Saint-Martin jusqu'à Noël, et pendant le grand Carême, qui commencera le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, ils devront jeûner tous les jours, le dimanche excepté, à moins que la maladie ou quelque autre nécessité ne les en dispense.

Chap. VI. *Combien de fois par an ils doivent se confesser et communier.*

Chap. VII. *Que les Frères ne portent point d'armes offensives.*

Chap. VIII. *De la récitation des Heures canoniales.* — Les Tertiaires, s'ils ne disent pas le bréviaire romain, doivent réciter douze *Pater* et *Gloria* pour Matines, et sept *Pater* et *Gloria* pour chacune des autres Heures, en ajoutant le matin et le soir le *Credo* et le psaume *Miserere.*

Chap. IX. *Que tous ceux qui en ont le droit fassent leur testament.*

Chap. X. *De la paix à rétablir entre les Frères et les étrangers.*

Chap. XI. *Quelle doit être leur conduite lorsqu'on blesse leurs droits ou leurs privilèges.*

Chap. XII. *Qu'ils s'abstiennent, autant que possible, des serments solennels.*

Chap. XIII. *De l'audition de la messe et de la tenue des assemblées.* — Messe quotidienne et réunion mensuelle. Que chacun garde exactement le silence... qu'il soit attentif à la prière et à l'office.

Chap. XIV. *Des Frères malades et défunts.* — On doit visiter et assister avec soin les malades. Les prêtres diront une messe pour le repos de l'âme du défunt, les autres Tertiaires réciteront cinquante psaumes ou bien cinquante *Pater noster* et *Requiem.* Dans le courant de l'année, on célébrera trois messes pour les Frères et Sœurs vivants ou défunts, et chaque Tertiaire récitera cent *Pater* et *Requiem.*

Chap. XV. *Des Ministres.* — Quant aux ministères et aux offices indiqués dans le texte de cette Règle, chacun

acceptera avec dévouement ceux qui lui seront imposés et s'efforcera de les remplir avec fidélité. Tout office sera limité dans sa durée. Aucun des Ministres ne sera institué à vie, mais seulement pour un temps déterminé.

Chap. XVI. *De la visite et de la correction des coupables.* — Cette visite se fera une fois l'an, à moins que quelque nécessité ne demande qu'on la fasse plus souvent. Les incorrigibles et les désobéissants seront avertis trois fois, et s'ils ne s'efforcent pas de se corriger, qu'ils soient, de l'avis des Supérieurs, définitivement retranchés de l'Ordre.

Chap. XVII. *De la fuite des procès entre eux et avec d'autres.*

Chap. XVIII. *Comment et par qui peuvent être accordées les dispenses de l'abstinence.* — Les Ordinaires des lieux ou le Visiteur pourront dispenser les Frères et les Sœurs des abstinences, des jeûnes et des autres austérités de la Règle, pour une cause légitime, quand ils le jugeront opportun.

Chap. XIX. *Que les Ministres dénoncent au Visiteur les fautes publiques des Frères et des Sœurs qui méritent une pénitence.*

Chap. XX. *Comment, en cette Règle, personne n'est obligé sous peine de péché mortel.*

II. — Règle du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, modifiée par Léon X, en faveur des Tertiaires vivant en commun avec les trois vœux essentiels de religion.

LÉON X, PAPE,

A nos chers fils et à nos chères filles les Frères et les Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, vivant en congrégation sous les trois vœux essentiels.

Chers Fils et chères Filles,
Salut et bénédiction apostolique.

Parmi les choses confiées à Notre sollicitude, Nous avons surtout à cœur de réprimer les concupiscences de la

chair et du monde, et de rétablir ce tranquille état d'innocence et de paix dans lequel Dieu avait placé le premier homme. Déjà, dans ce but, le pape Nicolas IV, Notre prédécesseur, avait autrefois confirmé et approuvé la troisième Règle du bienheureux François, dite de la Pénitence, par



laquelle cet admirable Confesseur, rempli de l'esprit de Dieu, s'efforçait de sauver les fidèles de l'un et de l'autre sexe. Mais, dans la suite des temps et sous l'inspiration du Saint-Esprit, on a vu se soumettre au joug de ce Tiers-Ordre non seulement les personnes mariées et les gens du siècle, pour lesquels cette troisième Règle avait été com-

posée par le bienheureux François, mais aussi des chœurs de vierges innombrables qui ont prononcé les trois vœux essentiels, quelques-unes même celui de clôture, sous Notre autorité, et ont construit de nombreux monastères à l'édification et au très grand avantage de l'Église militante. Or, comme dans cette troisième Règle, il se trouve certaines prescriptions appropriées aux personnes mariées, mais nullement convenables à celles qui servent Dieu dans l'état de virginité ou dans le célibat, et plutôt capables d'éloigner parfois de l'entrée de cet Ordre les âmes chastes qui s'y sentent attirées par de saints désirs : Nous, séparant, suivant la volonté de Dieu, ce qui est précieux de ce qui est commun, Nous confirmons et approuvons de nouveau cette troisième Règle, modifiée comme il suit, et Nous vous la donnons à observer, à vous et à ceux qui vous suivront, dans sa teneur qui suit :

Chap. I. *De l'admission des novices.* — Les Frères ou les Sœurs que l'on recevra dans ce troisième Ordre devront être de fidèles catholiques, non suspects d'hérésie, fermes dans l'obéissance à l'Église romaine, libres des liens du mariage, exempts de dettes, sains de corps, animés de bonne volonté, d'une réputation intacte, réconciliés avec le prochain. Sur tous ces points, ils doivent être examinés avant d'être reçus, par celui qui a la faculté de les admettre.

Chap. II. *Des promesses que les Frères et les Sœurs auront à faire dans leur profession.* — Après avoir porté pendant une année entière l'habit de probation (qui sera d'un drap commun, au jugement du Visiteur), les Frères et les Sœurs, s'ils se sont bien conduits dans le couvent où ils auront vécu sous cet habit de probation, pourront, de l'avis des Discrets du couvent, être admis à la profession. Dans cette profession, ils promettront d'observer les commandements de Dieu, d'accomplir les pénitences imposées par leurs Supérieurs pour les transgressions qu'ils pourraient commettre à l'avenir contre cette troisième Règle, et de vivre dans l'obéissance, la pauvreté et la chasteté.

Chap. III. *Du jeûne.* — En tout temps, les Frères et les

Sœurs s'abstiendront de manger de la viande les lundis, mercredis et samedis, excepté le saint jour de Noël. Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, ils seront tenus de jeûner chaque mercredi et chaque vendredi. Ils jeûneront aussi tous les jours, depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël, et pendant le Carême de l'Église universelle, qu'ils devront commencer dès la Quinquagésime, pour le continuer jusqu'à Pâques. Les jours où ils ne jeûneront pas, ils ne feront que deux repas. Toutefois, ceux qui seront employés à un travail dur ou pénible pourront faire trois repas, depuis la fête de Pâques jusqu'au mois d'octobre, excepté les jours de jeûne. Ceux qui seront en voyage, les malades et les faibles de tempérament pourront rompre le jeûne tant que dureront leurs besoins.

Chap. IV. *De l'office divin et de l'oraison.* — Que les Frères et les Sœurs gardent le silence à l'église, surtout quand on célèbre la messe, ou qu'on annonce la parole de Dieu ; dans les autres lieux, qu'ils observent, touchant le silence, ce qui sera prescrit par leurs Supérieurs. Ils doivent aussi tous les jours, au soir, rentrer en eux-mêmes et examiner devant Dieu ce qu'ils ont fait, dit ou pensé. Tous les jours encore, s'ils le peuvent commodément, ils devront entendre la messe. *Ils tâcheront d'avoir un religieux qui, à certains jours, vienne leur annoncer la parole de Dieu et les exhorter à la pénitence et à la pratique des vertus.*

Les Frères et les Sœurs, assez instruits pour savoir dire les Heures canoniales, doivent les réciter conformément à l'usage de la sainte Église romaine. Ceux qui ne sont pas capables de cette récitation diront douze *Pater noster* pour Matines, et sept pour chacune des autres Heures, en ajoutant le *Gloria Patri* à chaque *Pater*, et le *Credo* avec le *Miserere mei Deus*, au commencement de Prime et à la fin de Complies. Celui qui ne saurait pas ces dernières prières dira pour cet acte de pénitence trois *Pater noster*. A tous les repas qu'ils prennent, ils doivent rendre grâce à Dieu. Pour la confession sacramentelle et la sainte communion, ils se conformeront à la prescription du pape Nicolas IV, en se confessant et communiant trois fois par an,

ou plutôt ils suivront sur ce point ce qui sera prescrit par leurs Supérieurs.

Chap. V. *Des Supérieurs et des diverses charges.* — Chaque maison aura un Supérieur qui portera le titre de Ministre local ; s'il s'agit d'un monastère de Sœurs, la Supérieure sera appelée Mère. Ces Supérieurs seront élus par les membres du couvent ou institués par les Supérieurs provinciaux ou le Visiteur général, de telle sorte pourtant qu'aucun d'eux ne soit nommé pour toujours, mais seulement pour un temps déterminé. Les Ministres et les Mères, tant qu'ils occuperont leur charge, devront obéir, en tout ce qui concerne la présente Règle, aux Ministres provinciaux de l'Ordre des Mineurs de Saint-François, ainsi qu'aux Visiteurs députés par eux. Quant aux autres charges, pour l'intérieur de leurs maisons, ils observeront leurs statuts.

Chap. VI. *De la manière de se conduire au dedans et au dehors du monastère.* — Puisque les Frères et les Sœurs de cette Fraternité sont appelés de la Pénitence, il faut qu'ils s'abstiennent de toute recherche, tant dans leurs vêtements qu'en toute autre chose, et selon le salutaire conseil de saint Pierre, prince des Apôtres, après avoir dépouillé les vains ornements de ce siècle, ils ne doivent plus porter sur eux qu'un habit humble et nécessaire pour couvrir leur corps. Ils doivent aussi se bien garder de fréquenter les palais des princes, des seigneurs et des dames, où, selon le témoignage du Seigneur, se trouvent les délicatesses mondaines. Ils n'assisteront non plus jamais aux danses, jeux, amusements et autres vains spectacles des histrions. Ils s'étudieront à parler peu, parce qu'il est rare de multiplier les paroles sans tomber en quelque péché. Par dessus tout, ils s'abstiendront de tout mensonge et serment, comme le Seigneur l'a ordonné, à moins que ce serment ne soit nécessaire pour le bien de la paix, pour professer leur foi, confondre une calomnie ou témoigner en justice. Tous les soirs ils examineront spécialement s'ils ont proféré quelque mensonge ou prêté quelque serment ; s'ils s'en reconnaissent coupables, ils diront pour chacune de ces fautes trois *Pater noster*.

Chap. VII. *De la visite et du soin des malades.* — Si un Frère ou une Sœur de cette Fraternité vient à tomber malade, le Ministre ou la Mère du couvent est tenu de la visiter une fois par jour, soit personnellement, soit par autrui, et de lui faire servir tout ce qui sera nécessaire, aux dépens de la communauté. Le Ministre ou la Mère doit aussi exhorter le malade ou la malade à accepter son mal en esprit de pénitence, à se donner sincèrement à Dieu ; pour cela, il lui mettra sous les yeux les approches de la mort, la rigueur du jugement de Dieu et sa divine miséricorde.

Chap. VIII. *De la visite des Frères et des Sœurs que doivent faire les Supérieurs.* — Le Ministre provincial des Frères-Mineurs, ou le Visiteur du même Ordre qu'il aura délégué, visitera chaque maison, une fois l'an, en présence des anciens. Cette visite terminée, il ne devra plus entrer dans les offices ni dans les autres lieux intérieurs des monastères des Sœurs. Le Visiteur ne demeurera jamais seul et séparé avec une Sœur. Les Ministres et les Mères doivent manifester au Visiteur les abus qui réclament une correction ; les autres Frères ou Sœurs le doivent pareillement. S'il se rencontrait des incorrigibles, après avoir pris l'avis des Discrets ou des Discrètes de la maison, on devrait les exclure de la congrégation comme des brebis galeuses.

Chap. IX. *Des offices pour les morts.* — Lorsqu'un Frère ou une Sœur aura quitté cette vie, le Ministre ou la Mère aura soin de faire solenniser ses obsèques ; tous les Frères ou les Sœurs de la maison, où le décès aura eu lieu, devront assister aux funérailles et ne se retirer qu'après que le corps aura reçu la sépulture. Pour l'âme de chaque défunt ou défunte, chacun des Frères prêtres célébrera une messe dans les huit jours qui suivront ; ceux qui savent le Psautier réciteront cinquante psaumes ; ceux qui ne le savent pas diront cinquante *Pater noster,* et le *Requiem æternam* après chacun d'eux. Dans le courant ou à la fin de chaque année, chaque prêtre doit célébrer trois messes pour les défunts ; ceux qui savent le Psautier doivent le

réciter une fois tout entier, et ceux qui ne le peuvent pas diront cent *Pater noster* et autant de *Requiem æternam.* Les Ministres et les Mères ont l'obligation de veiller à ce que les offices pour les défunts et les autres offices divins, prescrits par cette Règle, soient fidèlement acquittés.

Chap. X. *De l'obligation des prescriptions contenues dans cette Règle.* — Toutes et chacune des prescriptions renfermées dans la présente Règle sont des conseils propres à rendre plus facile le salut des âmes ici-bas. Aucune n'est obligatoire sous peine de péché mortel ou véniel, à moins qu'elle ne soit déjà imposée par le droit divin ou humain. Cependant, les Frères et les Sœurs sont tenus de faire, lorsqu'ils en seront requis, les pénitences qui leur seront imposées par leurs Supérieurs. Ils sont tenus aussi d'observer les trois vœux essentiels : de pauvreté, n'ayant rien en propre ; de chasteté, ne pouvant plus, après ce vœu, ni contracter mariage, ni suivre les penchants vicieux de la chair, sans transgresser leur vœu ; d'obéissance, se soumettant aux prescriptions sans lesquelles cette Fraternité ne pourrait se maintenir. Les Sœurs qui auront expressément voué la clôture sont également tenues de l'observer, et nous accordons que l'on puisse le faire dans tous et dans chacun des couvents, pourvu que l'hospitalité et la charité, qu'on a l'habitude d'y exercer à l'égard des malades, ne portent aucun préjudice à la bienséance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 janvier 1521, l'an huitième de notre pontificat.

Par un bref de Léon XIII du 18 mai 1888, cette Règle de Léon X a été adaptée, avec certaines explications, aux Sœurs tertiaires tourières de quelques monastères de Clarisses (1).

1. Voir le texte de ce bref dans les *Acta Ordinis Minorum*, année 1888, p. 86.

III. — Règle des Urbanistes.

En 1224, saint François, de concert avec le cardinal Hugolin, plus tard pape sous le nom de Grégoire IX, composa pour Claire et ses filles une Règle en douze chapitres, en tout conforme à celle des Frères-Mineurs. En voici un sommaire :

Chap. Ier. *De la forme de vie.* — Saint François veut que Claire et ses Sœurs vivent dans la pauvreté, chasteté et obéissance, qu'elles soient particulièrement soumises au Pape et au Ministre général des Frères-Mineurs.

Chap. II. *Comment les Sœurs doivent être reçues.* — L'Abbesse admet les postulantes à la majorité des suffrages des Sœurs du monastère. On les examine soigneusement sur la foi catholique et sur les sacrements; elles donnent leurs biens aux pauvres, et sont ensuite revêtues de l'habit religieux, composé de trois tuniques et d'un manteau faits d'un drap grossier. Le noviciat dure un an.

Chap. III. *De l'office divin et du jeûne, et combien de fois elles doivent communier.* — Les religieuses instruites doivent dire l'office divin comme les Frères-Mineurs, les Sœurs converses disent l'office des *Pater :* vingt-quatre pour Matines, cinq pour Laudes, sept pour chacune des petites Heures : Prime, Tierce, Sexte et None; douze pour Vêpres et sept pour Complies. Les Sœurs doivent jeûner tous les jours de l'année, se confesser au moins douze fois par an et communier six fois.

Chap. IV. *De l'élection de l'Abbesse.* — L'Abbesse est élue par ses Sœurs, ainsi que les huit Discrètes ou Conseillères, qu'elle doit consulter pour les affaires du couvent, parce qu'il arrive souvent que Dieu découvre aux moindres ce qu'il y a de mieux. Elle tient chapitre au moins une fois par mois. « Dès qu'elle est élue, dit le saint législateur, qu'elle fasse réflexion sur le fardeau dont elle est chargée, et dont elle doit rendre compte à Dieu. Qu'elle préside moins par son rang que par ses vertus, afin que ses Sœurs voyant son exemple lui obéissent plus par

amour que par crainte. Qu'elle console les affligées..., qu'elle se conforme en tout à la communauté et évite les amitiés particulières... »

Chap. V. *Du silence et de la manière de parler au parloir ou à la grille.* — Que les Sœurs gardent religieusement le silence, qu'elles n'aillent au parloir que rarement, s'en abstiennent pendant l'Avent et le Carême ; elles doivent y être toujours accompagnées de deux ou trois Sœurs et y parler sans voir ni être vues.

Chap. VI. *Que les Sœurs ne reçoivent aucune possession ou propriété par elles-mêmes ou par une personne interposée.* — Elles peuvent avoir simplement un jardin pour le monastère.

Chap. VII. *De la manière de travailler.* — Elles doivent travailler fidèlement et dévotement.

Chap. VIII. *Comment les Sœurs ne peuvent rien s'approprier et des religieuses infirmes.* — Les Sœurs doivent vivre d'aumônes et ne rien posséder. Elles ne peuvent ni écrire, ni rien recevoir ou envoyer sans la permission de l'Abbesse. Les infirmes doivent être soigneusement visitées et secourues. Celles-ci peuvent porter des chaussures, avoir une paillasse et un oreiller en plumes.

Chap. IX. *De la pénitence à imposer aux Sœurs.* — L'Abbesse impose aux Sœurs coupables une pénitence proportionnée à la faute. Les Sœurs converses du dehors qui servent la communauté doivent parler peu pour édifier les gens du monde, éviter tout soupçon, ne rien rapporter au monastère de ce qui se dit à l'extérieur et ne rien communiquer au dehors de ce qui se fait au dedans.

Chap. X. *De la visite des Sœurs par l'Abbesse.* — L'Abbesse doit reprendre et corriger les Sœurs, quand il y a lieu, et celles-ci lui obéir en tout ce qui n'est pas contraire à leur conscience ou à leur Règle.

Chap. XI. *De la Portière.* — Elle doit être posée, réservée, discrète et d'un certain âge.

Chap. XII. *De la Visite.* — Le Visiteur du monastère doit toujours être pris parmi les Frères-Mineurs ; son office est de corriger les abus qui auraient pu se glisser dans le

monastère. Les Sœurs pourront aussi demander un chapelain avec un clerc et deux Frères convers de sainte vie de l'Ordre des Frères-Mineurs. Elles devront avoir le même Cardinal protecteur que ceux-ci.

Cette Règle fut approuvée solennellement par Innocent IV, trois jours avant la mort de sainte Claire.

Quelque temps après, la bienheureuse Isabelle de France, sœur du roi saint Louis, ayant fondé à Longchamps, près Paris, le monastère de l'*Humilité de Notre-Dame,* sous la Règle des Clarisses, et l'ayant trouvée trop difficile pour sa communauté, pria saint Bonaventure et quelques autres savants de l'Ordre franciscain d'y introduire certains adoucissements, afin que l'usage des rentes et des possessions leur fut permis. Le saint docteur accéda à ces désirs avec l'approbation d'Alexandre IV (1258), et bientôt le pape Urbain IV ajouta à cette Règle quelques autres modifications. Les religieuses qui la suivirent prirent le nom de Clarisses-Urbanistes.

La Règle d'Urbain IV, datée du 18 octobre 1264, contient vingt-six chapitres : *De la nature de cet Ordre, — de la clôture, — des admissions, — des vêtements, — du dortoir commun, — de l'office divin, — du Père confesseur, — du travail, — du silence, — des rapports avec les étrangers, — du jeûne, — des malades, — de la porte du monastère, — du tour, — de la porte de service, — du parloir, — de la grille, — de ceux qui peuvent entrer dans la clôture, en quels cas, — des Sœurs converses, — du chapelain, — du syndic, — de l'élection de l'Abbesse, — de la défense de recourir en cour romaine, — du Visiteur, — du Cardinal protecteur, — quand il faut lire cette Règle.*

Le chapitre XXI dit expressément : « *Qu'il soit permis aux Sœurs de posséder en commun des biens et des revenus, et que, pour les gérer, un syndic prudent et fidèle soit nommé par la Supérieure et le couvent, laquelle pourra aussi le changer.* » — Quant aux jeûnes, ils sont réduits, à la suite d'une autre déclaration pontificale, au nombre

de ceux des Frères-Mineurs : *l'Avent, le Carême* et *chaque vendredi.* — Les Urbanistes ne marchent pas *pieds nus*, mais avec des sandales.

Nous ne parlons pas davantage de ces Constitutions des Urbanistes, car actuellement il n'y a pas en France de monastères de Tertiaires qui les observent complètement.

C'est cette Règle, ainsi modifiée, sur la question des rentes et possessions, que les anciennes religieuses du Tiers-Ordre adoptèrent en y ajoutant des Constitutions particulières.

Ainsi, d'après ces Constitutions, elles disaient le grand office, se levaient à minuit pour dire Matines, faisaient une heure d'oraison mentale chaque jour. Elles prenaient la discipline, trois fois la semaine, les lundis, mercredis et vendredis. Outre les jeûnes et abstinences ordonnées par l'Église et la Règle, elles devaient encore jeûner la veille des fêtes du Saint Sacrement, de saint François et de sainte Claire. Leur vêtement, semblable à celui des Clarisses, était gris ; les unes avaient des scapulaires, les autres n'en portaient pas.

En dehors de la *Règle* de saint François, de Léon X ou d'Urbain IV, les Franciscaines avaient aussi des Constitutions particulières déterminant les points moins importants de la vie de communauté, et les divers usages propres à chaque congrégation distincte.

Nous venons d'indiquer en deux mots celles des Tertiaires régulières de sainte Élisabeth ou de la bienheureuse Angéline, qui étaient soumises aux Franciscains de l'Observance ; voici quelles étaient celles des quatre autres catégories principales de religieuses : les *Sœurs grises*, les *Franciscaines Pénitentes de l'Étroite Observance*, les *Récollectines* et les *Capucines*.

Les *Sœurs hospitalières du Tiers-Ordre* ou *Sœurs grises* furent ainsi nommées, parce qu'elles étaient habillées de gris. Cependant, dans la suite, plusieurs de leurs communautés se vêtirent de blanc avec un scapulaire de même couleur et un voile noir, et d'autres en noir ou en

bleu obscur, mais en conservant toujours leur titre de Sœurs grises.

Comme la Règle défend de porter des habits tout à fait blancs ou tout à fait noirs, elles obtinrent un privilège de Sixte IV; en 1489, le pape Innocent VIII confirma la permission de son prédécesseur.

En 1483, les PP. Jean Chrochin et Jacques Stoetlin, Observants de la Province de France Parisienne, firent pour les Sœurs grises des statuts qu'elles acceptèrent.

Ils contiennent sept chapitres. Le premier traite de la réception des Sœurs; le deuxième, du service divin; le troisième, de ce que les Sœurs doivent observer étant au couvent; le quatrième, de ce qu'elles doivent observer étant auprès des malades; le cinquième, de la manière qu'elles doivent se comporter hors le couvent; le sixième, de la correction des Sœurs quand elles font quelques fautes; et le septième, des prières et suffrages pour celles qui seraient décédées.

Dans le principe, elles tenaient des assemblées générales de toutes les Supérieures de l'Ordre, mais elles cessèrent ensuite de le faire.

Elles se levaient à minuit pour réciter Matines du petit office de la sainte Vierge et faire oraison jusqu'à 2 heures. Elles retournaient ensuite au dortoir pour reposer jusqu'à 5 heures du matin en été, et à 6 heures en hiver. Après avoir dit Prime, Tierce, Sexte, None et assisté à la messe conventuelle, elles déjeunaient et allaient au travail jusqu'au dîner. Le soir, elles disaient Vêpres et Complies et travaillaient jusqu'au souper.

Quand elles étaient envoyées au dehors pour le service des malades, elles allaient toujours deux à deux, sans se séparer; et afin d'éviter la familiarité avec les séculiers, elles ne devaient pas veiller plus de trois jours dans la même maison et ne pas boire ou manger hors le couvent qu'avec une permission expresse. Le chapitre des coulpes devant la Supérieure avait lieu deux ou trois fois la semaine.

Voici la formule de leurs vœux :

« Je, Sr N..., voue et promets à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie, à saint François, à tous les saints, et à vous, ma Révérende Mère, d'être tous les jours de ma vie obéissante à N. S. P. le Pape et à ses successeurs, canoniquement élus, et vivre en obéissance et pauvreté sans propriété et en chasteté, et garder la troisième Règle de saint François, confirmée par le pape Nicolas IV, à la discrétion de mes Supérieurs. »

Les *Franciscaines Pénitentes de l'Étroite Observance*, soumises aux Supérieurs des religieux réformés de Picpus, reçurent des Constitutions particulières, en 1625, des mains du P. Elzéar de Dombes. Avant d'en demander la confirmation en cour de Rome, ellès furent mises en pratique dans les monastères. Ce ne fut qu'en 1636 que le pape Urbain VIII les approuva, après examen et sur la demande de la Sacrée Congrégation des Réguliers. Il leur accorda les mêmes privilèges, grâces et exemptions, qu'aux Tertiaires de Picpus, ordonnant qu'elles seraient toujours soumises à la juridiction, visite et correction des Supérieurs de cette Réforme.

Du reste, ces religieuses avaient à peu près les mêmes usages et costumes qu'eux. — Sur la tête, elles portaient un grand voile noir d'étamine de cinq pieds de long et de trois de large, avec un plus petit voile blanc par dessous. Elles marchaient nu-pieds dans des sandales de bois ou de cuir, mais elles pouvaient avoir des chaussettes de laine, depuis la fête de saint François jusqu'au 1er mai. Elles étaient cloîtrées et n'allaient aux grilles qu'accompagnées de deux religieuses et le voile baissé. Les jeûnes et abstinences, les heures de silence et d'office, et tous les autres exercices leur étaient communs avec les religieux de Picpus, qui faisaient annuellement la visite des couvents et les élections des Supérieures.

Les religieuses des trois monastères de Lyon et de Roanne avaient des Constitutions particulières, approuvées par le cardinal Alphonse de Richelieu.

Elles étaient toujours chaussées, portaient des chemises de toile, des habits de serge en été et de drap en hiver, et

pouvaient manger de la viande rôtie le soir : ce qui n'était pas permis à leurs consœurs de la Réforme. Les élections n'avaient lieu que tous les trois ans.

Les *Franciscaines Récollectines* observaient la Règle de Léon X et des Constitutions dressées par le R. P. Marchant et approuvées par une bulle d'Urbain VIII, en 1633.

Ces religieuses ne possédaient ni maisons, ni terres, ni aucun fonds, seulement les parents de chaque religieuse s'engageaient à donner tous les ans au monastère, sous forme de pension viagère, la somme de 250 francs. Tout était commun entre elles. Elles s'astreignaient par vœu à la clôture perpétuelle; quittaient leur nom du siècle et s'appelaient Récollectines, tant pour faire connaître leur dépendance des PP. Récollets que pour marquer l'esprit de leur congrégation qui est un esprit de récollection intérieure de toutes les puissances de leur âme dans les plaies de Notre-Seigneur, et de soumission à sa divine croix.

Elles faisaient abstinence le lundi, le mercredi et le samedi, et jeûnaient tous les vendredis de l'année ; les autres jours, elles ne mangeaient de la viande qu'à un repas. Elles observaient trois carêmes : le premier, depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël; le second, depuis l'Épiphanie, pendant quarante jours consécutifs ; et le troisième, celui de l'Église universelle. Les heures de l'office divin, de l'oraison, du travail et des autres exercices étaient disposées de manière qu'elles passaient deux heures de la nuit et quatre heures de jour à l'église, trois heures du matin et autant l'après-midi au travail en commun. Le reste du temps était employé au sommeil, aux repas et au travail particulier.

Les *Capucines* étaient vêtues de grosse bure, chaussées de sandales, et suivaient, autant que possible, les observances des PP. Capucins, leurs directeurs spirituels.

Telles sont les Règles et les Constitutions, dont doivent s'inspirer toutes les religieuses du Tiers-Ordre régulier.

Que les fondateurs et les fondatrices s'imprègnent bien de l'esprit franciscain, si elles veulent voir leur œuvre prospérer et grandir ; qu'elles puisent aux véritables tradi-

tions de l'Ordre pour les propager dans leurs instituts et par là leur donner la véritable sève séraphique, qui les garantira contre l'instabilité et le relâchement. Saint François a promis sa spéciale protection à tous ses enfants, mais encore faut-il qu'ils le soient par leurs vertus.

Que les Franciscaines s'attachent donc à imiter le plus possible saint François et les saints de son Ordre. Qu'elles se rappellent que la vertu caractéristique de la famille séraphique est la pauvreté unie à l'amour des pauvres et des petits; que, par conséquent, elles soient pauvres en esprit et en réalité, dans leurs habits, leurs maisons et dans leurs rapports avec le monde. Les Constitutions de chaque congrégation insisteront sur ces divers points (1).

1. Deux décrets très importants concernant les religieuses ont été promulgués par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers : le premier, du 17 décembre 1890, *sur l'ouverture de conscience;* le second, *sur les quêtes*. Désormais les religieuses ne peuvent quêter sans l'autorisation de l'évêque du lieu de leur résidence et de l'évêque du diocèse dans lequel elles désirent quêter. Les Franciscaines doivent scrupuleusement observer ces deux décrets.

CHAPITRE IV

LES SAINTES PATRONNES ET FONDATRICES DU TIERS-ORDRE RÉGULIER : SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE ET LA BIENHEUREUSE ANGÉLINE DE MARSCIANO

Heureux les Ordres religieux qui ont pour fondateurs ou fondatrices des saints et des saintes. Les enfants ont sans cesse devant les yeux les exemples des vertus héroïques de leurs pères ; l'institut lui-même semble à l'abri de toutes les attaques, car il a ses fondations assises sur le roc immuable de la justice, appuyées sur le fort imprenable de la sainteté !

Le premier Ordre Franciscain a la gloire immortelle d'avoir pour fondateur l'un des plus grands patriarches de la vie religieuse, l'amant désespéré de Dame Pauvreté, le stigmatisé de l'Alverne, le séraphin d'Assise.

Le deuxième Ordre, celui des Pauvres-Dames, a pour fondatrice l'illustre sainte Claire d'Assise, dont la vertu fut plus éclatante que la lumière du jour.

Le troisième Ordre, celui du Tiers-Ordre séculier, eut pour premiers membres Luchésius et Bonna-Donna, son épouse, tous deux couronnés de l'auréole des bienheureux.

Les fondatrices du Tiers-Ordre régulier ne le cèdent pas en vertus à ces glorieux serviteurs de Dieu.

Sainte Élisabeth de Hongrie fut la première religieuse tertiaire ; elle est déclarée par l'Église, patronne des Sœurs du Tiers-Ordre régulier ; la bienheureuse Angéline de Marsciano fut la fondatrice et la première Supérieure générale du Tiers-Ordre régulier cloîtré.

Nous allons donner ici l'abrégé de leur vie.

Article premier

SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE

Veuve, première religieuse tertiaire et patronne des Sœurs du Tiers-Ordre régulier (1207-1231).

I

Sainte Élisabeth naquit et fut l'alliée d'une famille illustre par le sang et la sainteté.

Son *père,* André II, couronné roi de Hongrie en 1203, fut également agréable à Dieu et cher à son peuple. Après s'être signalé par ses guerres contre les nations infidèles qui entouraient ses États, il se mit, en 1217, à la tête de la cinquième croisade, et mérita par le courage qu'il déploya à Jérusalem, le surnom de *Hiérosolymitain.* C'est à lui que la noblesse hongroise doit la charte de ses privilèges.

Sa *mère,* Gertrude de Méranie, fille du duc de Carinthie, descendait en droite ligne de Charlemagne et se fit remarquer par son courage et sa grande piété.

Née à Presbourg en 1207, Élisabeth devint la *nièce* de sainte Hedwige, duchesse de Silésie, la *cousine* de la bienheureuse Agnès de Bohême, la *tante* de sainte Élisabeth de Portugal, de saint Louis d'Anjou, et des bienheureuses Cunégonde, Yolande et Marguerite, filles de son frère Béla IV, tertiaire lui-même et qui fut enterré au couvent des Franciscains de Gran.

Cette enfant prédestinée n'avait encore que quatre ans, lorsque Hermann, landgrave ou duc de Thuringe, prince de Hesse et de Saxe, vint la demander pour être la fiancée de Louis, son fils, âgé de onze ans, héritier présomptif de tous ses États. Sa proposition fut agréée des parents, et la jeune princesse, vêtue d'une robe de soie brodée d'or et couchée dans un berceau d'argent massif, fut transportée à la cour de Thuringe, afin d'y recevoir, comme cela se pratiquait à cette époque, une éducation semblable à celle de son futur mari, et de se former de bonne heure aux usages du peuple dont elle devait être un jour la souveraine.



Sainte Élisabeth de Hongrie.

Le landgrave tenait alors sa cour à la Wartbourg, vieille citadelle, posée comme un nid d'aigle au sommet d'une montagne, à deux kilomètres de la ville d'Eisenach. Il n'y a pas dans toute l'Allemagne de site plus poétique. C'est la région des oiseaux « qui chantent sur les arbres et louent le Seigneur le jour et la nuit ». Les montagnes bleuâtres qui enceignent le château-fort se rompent par intervalles, pour laisser voir les plaines de la Thuringe à l'horizon. On y respire un air frais; on y goûte le plus suave repos, loin du bruit du monde. Aussi de nos jours, les coteaux que domine la Wartbourg et qui s'élèvent en amphithéâtre au-dessus d'Eisenach, actuellement du grand duché de Saxe-Weimar, sont couverts de chalets et de maisons de plaisance que les riches Berlinois viennent habiter en été.

L'enfance et la jeunesse de la Sainte furent embaumées par les parfums de la plus vive piété et de la plus exquise charité. Elle ne se plaisait ni au jeu, ni aux vains amusements de la cour, mais seulement à la prière. Elle se retranchait tout ce qu'elle pouvait des joyaux dont on la parait et elle avait mille industries pour subvenir aux nécessités des pauvres. Après la mort du landgrave arrivée en 1216, Élisabeth fit encore paraître plus d'humilité, de ferveur et de miséricorde. Une pareille conduite était loin d'agréer à la princesse Sophie, mère de Louis, à Agnès, sa fille, et à la plupart des grands de la cour qui n'avaient que l'esprit du monde. Aussi ils ne rougissaient pas de lui reprocher ses habitudes humbles et retirées et de la poursuivre par des dérisions et des injures publiques.

Lorsqu'elle eut atteint l'âge nubile, les persécutions redoublèrent; ses détracteurs disaient hautement qu'il fallait la renvoyer à son père et reprendre la parole donnée; qu'une pareille *béguine* n'était pas faite pour leur prince.

Seul, au milieu de sa cour, le jeune duc Louis ne se laissa pas prévenir contre sa pieuse fiancée; il l'aimait comme une sœur en Jésus-Christ, et avec une grande affection. Le mariage eut lieu avec une pompe extraordinaire

à la Wartbourg, en 1220. Louis avait vingt ans, Élisabeth n'en avait que treize (1).

Notre chère Sainte qui devait être le modèle des veuves et des religieuses, le fut aussi des épouses chrétiennes; jamais cœurs nobles et purs ne furent aussi intimement unis. Le bonheur d'être ensemble était pour eux si indispensable, le chaste attrait qui les portait l'un vers l'autre si puissant, l'alliance de leurs âmes si intime, qu'ils ne pouvaient souffrir de rester quelque temps séparés l'un de l'autre. Du reste, ornée devant Dieu de sa piété et de ses vertus, Élisabeth était encore parée devant les hommes de tous les attraits corporels, de toutes les grâces de la nature. Louis, de son côté, célèbre parmi ses contemporains par sa mâle beauté, fut le modèle des preux chevaliers et des princes chrétiens; à cause de ses éminentes qualités, les peuples et les historiens lui décernèrent le surnom de *Saint*.

Loin de contrarier sa sainte épouse dans l'exercice des œuvres de piété et de miséricorde, il l'encourageait et la soutenait avec une pieuse sollicitude.

Toutes les nuits, Élisabeth profitant du sommeil vrai ou feint de son mari, sortait du lit conjugal et s'agenouillait à côté pour prier longuement en pensant à la naissance du Sauveur dans la grotte froide et humide de Bethléem. Pour ne pas s'oublier dans le sommeil, elle avait chargé Ysentrude, une de ses filles d'honneur, de l'éveiller à une certaine heure en la tirant par le pied. Il arriva une fois que celle-ci se trompa et tira le pied du duc, qui se réveilla subitement, mais qui, devinant la cause de cette interruption, se recoucha sans donner le moindre signe d'impatience.

On ne peut dignement représenter sa dévotion à la messe, son attention en entendant les prédications, son application à la prière, à l'humilité et à la pénitence. Sous ses

1. Nous suivons ici la *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie,* par M. le comte de Montalembert, vie admirablement bien écrite et qui se trouve dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

plus beaux habits, elle portait toujours contre sa peau un cilice. Tous les vendredis et pendant le Carême tous les jours, elle prenait la discipline.

La générosité envers les pauvres fut un des traits les plus distinctifs de sainte Élisabeth. Elle fut l'*ange de la charité*. Soulager les pauvres était sa pensée de chaque jour, de chaque moment. Elle leur consacrait tout le superflu qu'elle refusait aux habitudes de son sexe et de son rang ; et malgré les ressources que la charité de son mari mettait à sa disposition, elle donnait si rapidement tout ce qu'elle avait, qu'il lui arriva souvent d'être réduite à se dépouiller elle-même de ses vêtements, pour avoir de quoi soulager les malheureux.

Elle les secourait surtout par ces soins tendres et patients, qui sont assurément aux yeux de Dieu comme à ceux des pauvres la plus sainte et la plus précieuse aumône. Quand les malades venaient implorer sa charité, elle s'informait de leur demeure afin de leur rendre visite. Elle pénétrait dans les huttes les plus éloignées et les plus repoussantes, elle y apportait elle-même tout ce qu'elle croyait être nécessaire à leurs tristes habitants. Les pauvres femmes en couches n'étaient pas oubliées. Elle les assistait, prenait leurs nouveau-nés entre ses bras avec un amour de mère, les couvrait d'habits qu'elle avait faits, et les tenait souvent sur les fonts baptismaux, afin que cette maternité spirituelle pût lui fournir un motif de plus pour les aimer et les soigner pendant toute leur vie.

Quand un de ces pauvres mourait, elle venait, dès qu'elle le pouvait, veiller auprès du corps, l'ensevelissait de ses propres mains et assistait aux obsèques avec une humilité et un recueillement admirables.

Rentrée chez elle, elle employait ses loisirs à filer de la laine avec ses demoiselles d'honneur, et en faisait ensuite des vêtements pour ses chers indigents.

Souvent elle faisait accommoder pour tout repas et mangeait avec joie des légumes à dessein mal cuits, sans sel, sans assaisonnement quelconque, afin de savoir par expérience comment les pauvres étaient nourris.

Élisabeth aimait à porter elle-même aux malheureux, à la dérobée, non seulement de l'argent, mais encore les vivres et les autres objets qu'elle leur destinait. Le miracle suivant, si connu, vint récompenser sa charité.

Un jour qu'elle descendait accompagnée d'une de ses suivantes, par un petit sentier très rude que l'on montre encore, portant dans les pans de son manteau du pain, de la viande, des œufs et d'autres mets, pour les distribuer aux pauvres, elle se trouva tout à coup en face de son mari, qui revenait de la chasse. Étonné de la voir ainsi ployant sous le poids de son fardeau, il lui dit : « Voyons ce que vous portez » ; et en même temps il ouvrit, malgré elle, le manteau qu'elle serrait, tout effrayée, contre sa poitrine ; mais il n'y avait plus que des roses blanches et rouges, les plus belles qu'il eût vues de sa vie ; cela le surprit d'autant plus que ce n'était pas la saison des fleurs. S'apercevant du trouble d'Élisabeth, il voulut la rassurer par ses caresses ; mais il s'arrêta tout à coup en voyant apparaître sur sa tête une image lumineuse en forme de croix. Il lui dit alors de continuer son chemin sans s'inquiéter de lui, et remonta lui-même à la Wartbourg, en méditant avec recueillement sur ce que Dieu faisait d'elle, et emportant avec lui une de ces roses merveilleuses qu'il garda toute sa vie.

Élisabeth avait une prédilection pour les plus malheureux, pour les pauvres lépreux. L'un d'eux, nommé Hélias, était dans un état si pitoyable que personne ne voulait plus le soigner. Elle se crut obligée de faire plus pour lui que pour tout autre ; elle le prit, lui donna un bain, lava ses plaies avec soin, puis le coucha dans le lit du duc, alors absent. Celui-ci arriva contre toute attente, et fut bien vite instruit de ce qui avait eu lieu. Ému de ce qu'il venait d'apprendre, il entra dans sa chambre et enleva brusquement la couverture de son lit. Mais au même moment, selon la belle expression de l'historien, le Tout-Puissant lui ouvrit les yeux de l'âme, et, au lieu du lépreux, il vit la figure de Jésus-Christ crucifié. Louis de Thuringe demeura sans parole à ce spectacle ; il se mit à verser des

larmes abondantes et comprit mieux que jamais la sainteté de son épouse.

Celle-ci profita de la profonde impression qu'avait faite cette scène sur le duc, pour obtenir de lui la permission de construire un hospice à mi-côte du rocher qui domine la Wartbourg, sur le site occupé depuis par un couvent de Franciscains. Elle y entretint, à dater de ce moment, vingt-huit pauvres choisis parmi ceux qui étaient trop faibles pour grimper jusqu'au château. Tous les jours, elle allait les visiter et leur porter elle-même à manger et à boire.

Vivant ainsi avec les pauvres et pour eux, il n'est pas étonnant que Dieu lui ait inspiré ce saint amour de la pauvreté qui a illustré les âmes les plus riches de ses grâces. Tandis que, sorti du peuple, François d'Assise ouvrait au monde comme une nouvelle porte du sanctuaire par où se précipitaient avec ardeur toutes les âmes avides d'abnégation et de sacrifices, le divin Maître suscitait au milieu de la chevalerie allemande cette fille de roi, qui, à quinze ans, méprisait la magnificence et la fortune pour s'attacher à la pauvreté évangélique. Il semblait lui marquer ainsi la place qu'elle se hâta de prendre dans le culte de l'Église et l'amour du peuple chrétien, à côté du séraphique Père.

Elle ne pouvait se défendre d'associer son époux bien-aimé à toutes ses secrètes et saintes rêveries, tous les élans de son imagination enfantine vers une vie à la fois plus simple et plus conforme à la perfection évangélique. Une nuit qu'étant couchés ensemble ils ne dormaient pas, elle lui dit : « Sire, si cela ne vous ennuie pas, je vous dirai une pensée que j'ai sur le genre de vie que nous pourrions mener pour mieux servir Dieu. — Dites donc, douce amie, répondit son mari, quelle est votre pensée à ce sujet? — Je voudrais, dit-elle, que nous n'eussions qu'une seule charruée de terre, qui nous fournirait de quoi vivre, et environ deux cents brebis; et alors, vous pourriez labourer la terre, mener les chevaux et souffrir pour Dieu les travaux; et moi, j'aurais soin des brebis et je les tondrais. » Le landgrave se mit à rire, et lui répliqua : « Eh! douce sœur, si nous avions tant de terre et tant de brebis, il me

semble que nous ne serions guère pauvres, et bien des gens nous trouveraient encore trop riches. »

Souvent c'était avec ses suivantes, qui étaient aussi ses amies, qu'elle parlait longuement des joies de la pauvreté. Parfois elle s'habillait en pauvresse et feignait de venir leur demander un peu de pain.

Ce fut en 1221, l'année même où saint François publiait la Règle du Tiers-Ordre, que ses religieux s'établirent définitivement en Allemagne. Ils ne pouvaient certes trouver nulle part plus de sympathie et d'encouragement que chez la jeune et pieuse duchesse de Thuringe. Aussi leur donna-t-elle bientôt toutes les marques d'un dévouement zélé, et tout l'appui qui était en son pouvoir. Elle commença par fonder au sein même de sa capitale, à Eisenach, un couvent de Franciscains avec une église, dès les premiers temps de leur introduction en Allemagne (1216). Elle choisit ensuite pour confesseur le Fr. Rodinger, l'un des premiers qui eussent embrassé la Règle séraphique, religieux distingué par son zèle, et qui lui conserva pendant toute sa vie un attachement sincère. Par suite de ces relations nouvelles, tout ce qu'elle entendait raconter sur François lui-même enflamma son jeune cœur d'une ardente affection pour lui, et une sorte d'entraînement irrésistible l'excitait à marcher sur les traces de ce modèle suprême de toutes les vertus qu'elle estimait le plus. Elle le choisit dès lors pour son patron et son père spirituel. Ayant connu l'existence du Tiers-Ordre, elle demanda à son mari la permission de s'y faire agréger; et l'ayant obtenue sans peine, elle fut la première en Allemagne à contracter ce premier lien avec le Saint qui devait bientôt la voir venir régner à côté de lui dans le ciel.

Saint François, instruit par la renommée des grandes vertus de la duchesse de Thuringe, des bienfaits que son Ordre en avait reçus, se réjouit d'une si précieuse conquête. A la persuasion du cardinal Hugolin, il envoya à son illustre fille le pauvre manteau qui le couvrait. Celle-ci le reçut avec un sentiment de vive reconnaissance; il fut pour elle un trésor dont la mort seule put la séparer.

Cependant, à peine âgée de dix-sept ans, elle vit s'éloigner son confesseur franciscain qui avait guidé ses pas dans le chemin de la perfection.

Il fallut songer à le remplacer; le duc écrivit au Pape pour lui demander un guide savant et éclairé pour sa femme. Le Souverain Pontife lui désigna maître Conrad de Marbourg, qui avait étudié à Paris et qui exerçait alors les fonctions de commissaire apostolique du Saint-Office en Allemagne. Ce vénérable et docte prêtre mit un grand dévouement à cultiver la plante précieuse qu'on venait de lui confier. Bientôt les élans vers la perfection devinrent si vifs dans le cœur d'Élisabeth qu'il la trouva un jour, tout en larmes, et se plaignant amèrement de ce que ses parents l'avaient destinée à l'état du mariage, et de ce qu'elle n'avait pu traverser cette vie mortelle en conservant la fleur de sa virginité pour l'offrir à Dieu.

Cependant, malgré ces regrets inspirés par sa ferveur, elle n'en témoignait pas un amour moins tendre ni moins ardent à son mari. Celui-ci, en revanche, bien loin de gêner ses progrès dans la voie où Conrad l'engageait, y coopérait de son mieux. Il n'hésita pas à lui permettre de faire un vœu d'obéissance complète à tout ce que son confesseur lui prescrirait. Elle ajouta le vœu de continence absolue, dans le cas où elle deviendrait veuve. Elle fit ses deux vœux en 1225, étant âgée de dix-huit ans.

La plus précieuse bénédiction du mariage ne pouvait être refusée par Dieu à ces deux époux, qui offraient à tous les yeux le modèle d'une union chrétienne. Il donna donc à sa fidèle servante la grâce de la fécondité. En 1223, Élisabeth, étant âgée de seize ans, mit au monde son premier-né qui fut appelé *Hermann*, en mémoire de son père. Un an après, en 1224, elle eut une fille nommée *Sophie*, qui depuis épousa le duc de Brabant, et fut la tige de la maison actuelle de Hesse. Elle eut encore deux autres filles; l'une fut également nommée *Sophie*, et l'autre, née après la mort de son père, *Gertrude :* toutes deux furent consacrées à Dieu dès le berceau, et prirent le voile des épouses du Seigneur.

L'an 1225, le duc Louis se trouvant en Italie à la suite de l'empereur Frédéric II, une grande famine se fit sentir dans la Thuringe. Instruite des généreuses intentions de son époux, Élisabeth distribua aux indigents tout l'argent du trésor ducal et tout le blé de ses domaines. Neuf cents pauvres venaient chaque jour au château chercher leur nourriture. A cette occasion, elle institua deux nouveaux hospices à Eisenach et dans l'un d'eux un asile particulier pour les pauvres enfants malades, abandonnés ou orphelins. Ils étaient l'objet spécial de sa tendresse, aussi leurs petits cœurs comprirent bientôt quelle douce mère le Seigneur leur avait donnée dans leur misère. Toutes les fois qu'elle venait au milieu d'eux, tous couraient à elle et s'attachaient à ses vêtements en criant : « Maman, maman ! » Elle les faisait asseoir à ses côtés, leur distribuait de petits présents, les soignait et les comblait de caresses.

Le temps qu'elle pouvait dérober à la surveillance des hospices, elle le consacrait à parcourir les environs de la Wartbourg, à distribuer des vivres et des secours aux pauvres gens qui ne pouvaient monter jusqu'au château, à visiter les moindres chaumières, y rendre les services les plus bas et les plus étrangers à son rang.

Un jour qu'elle entra dans la cabane d'un pauvre malade qui était tout seul, il lui demanda plaintivement du lait, en disant qu'il n'avait pas la force d'aller traire sa vache. Aussitôt l'humble princesse entra dans l'étable, et se mit en devoir de traire de ses propres mains la vache du pauvre ; mais l'animal, peu habitué à être manié par des mains aussi délicates, ne lui permit pas d'accomplir sa bienfaisante action.

On montre encore, près de la Wartbourg, la *fontaine d'Élisabeth*, où elle lavait le linge des pauvres. Au bas de la montagne que domine ce château, on voit se déployer une vallée charmante arrosée par un paisible ruisseau qui coule au milieu des prairies pleines de roses et de lis ; les flancs en sont ombragés par des chênes vigoureux. Dans un de ces détours, cette forêt forme une gorge secrète et solitaire où s'élève une pauvre chaumière qui était autrefois

une chapelle. C'était là que descendait la chère sainte Élisabeth, chargée de vivres pour les pauvres auxquels elle voulait éviter la pénible montée au château.

Les prisonniers n'échappèrent pas non plus à sa sollicitude ; elle allait les visiter partout où elle savait qu'il y en eut, délivrait à prix d'argent autant qu'elle pouvait de ceux qui étaient détenus pour dettes, pansait et soignait les blessures que leurs chaînes avaient faites, puis se mettait à genoux à leur côté, et demandait avec eux à Dieu de veiller sur eux et de les préserver de toute peine ou de tout châtiment.

Toutes ces occupations, si propres à faire naître dans l'âme humaine la fatigue, le dégoût et l'impatience, produisaient en elle une paix et une joie célestes.

II

L'an 1227, une armée de croisés, réunie par les soins du pape Grégoire IX, se disposait à s'embarquer à Brindes, après la fête de l'Assomption, sous la conduite de Frédéric II, empereur d'Allemagne. Le duc de Thuringe avait pris la croix un des premiers entre les princes chrétiens. Bien qu'attristée de son départ, Élisabeth l'avait affermi dans cette noble détermination et accompagné durant deux jours, jusqu'au delà des limites de ses domaines. Les adieux furent des plus émouvants ; le prince ne pouvait se dégager des embrassements de sa chère épouse, et il eut besoin de faire appel à toute sa foi pour accomplir son sacrifice.

A cause de sa bravoure, il fut nommé chef des croisés de toute l'Allemagne. Mais, hélas ! arrivé à Otrante sur l'Adriatique, il fut saisi d'une fièvre violente et bientôt il mourait de la mort des saints, à l'âge de vingt-sept ans, le 11 septembre 1227, heureux d'avoir trouvé le trépas sous la bannière du Christ, à son service et à sa solde.

Les chevaliers chargés de porter à la Wartbourg la funeste nouvelle n'y arrivèrent qu'au commencement de

l'hiver. Élisabeth venait de donner le jour à son quatrième enfant et était encore malade; ils furent donc reçus par la duchesse Sophie, qui alors sembla retrouver quelque tendresse pour l'épouse de son fils : elle défendit de l'instruire, de peur de compromettre sa santé, du malheur dont elle était frappée ! Plus tard, quand elle crut le moment favorable, elle vint elle-même la trouver pour tout lui apprendre. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour Élisabeth ; elle demeura d'abord sans parole ; puis, joignant les mains, elle s'écria : « Ah ! Seigneur mon Dieu ! Seigneur mon Dieu ! voilà que le monde entier est mort pour moi, le monde et tout ce qu'il renferme de doux. » Folle de douleur, elle se mit ensuite à courir de toutes ses forces à travers les salles et les corridors du château en criant : « Il est mort, mort, mort ! » On essaya de la consoler, mais elle ne faisait que pleurer et sangloter avec violence : elle était veuve à vingt ans !

C'était le commencement des douleurs. Peu de jours après, Henri, frère du prince défunt, usurpant les droits d'Élisabeth, prit le gouvernement de ses États à l'instigation de conseillers iniques et députa vers elle quelques-uns d'entre eux, pour lui reprocher ses œuvres de miséricorde comme autant d'actes de folie propres à déshonorer sa race, ses aumônes comme des profusions ruineuses dont le duché avait à souffrir maintenant, et lui signifier qu'en punition de telles fautes, elle était privée de ses biens et de son château, dont elle devait sortir sans délai. Ces ordres d'une injustice révoltante lui furent notifiés d'une façon si barbare que la duchesse Sophie, outrée de l'audace des courtisans, prit sa belle-fille dans ses bras et s'écria : « Elle restera avec moi ; personne ne me l'arrachera. Où sont mes fils ? Je veux leur parler. » Toute réclamation fut inutile ; on refusa à Élisabeth la permission d'emporter le moindre objet ; elle dut sortir les mains vides de ce palais témoin de sa gloire et de ses saintes œuvres. La fille des rois descendit seule à pied, en pleurant, le sentier rude et escarpé qui menait à la ville. Elle portait entre ses bras son nouveau-né : ses trois autres enfants étaient conduits

par ses filles d'honneur, Guta et Ysentrude, chassées et spoliées comme elle. On était en plein hiver, un froid rigoureux se faisait sentir. Arrivée dans la ville d'Eisenach qu'elle avait comme inondée de sa charité, elle y trouva des cœurs non moins impitoyables et, chose à peine croyable! pas une porte ne s'ouvrit devant cette princesse en larmes, devant ces quatre enfants transis de froid; la crainte avait glacé tous les cœurs, car le landgrave avait fait publier que quiconque accueillerait Élisabeth et ses enfants encourrait un châtiment.

Après avoir frappé en vain à toutes les portes, l'infortunée princesse se dirigea vers une misérable taverne. L'hôtelier consentit à lui assigner pour asile pendant la nuit, à elle et aux siens, une masure où étaient logés ses pourceaux. Il les fit sortir pour donner place à la duchesse de Thuringe, à la princesse royale de Hongrie. Mais à peine en ce lieu, elle sentit le calme renaître tout à coup en son âme, une sainte joie descendit en elle et la pénétra tout entière. Elle resta dans cette disposition jusqu'à minuit : à cette heure, entendant sonner les Matines à l'église des Franciscains, elle se dirigea vers ce sanctuaire, suivie de ses deux compagnes, assista à l'office et pria les religieux de vouloir bien chanter le *Te Deum* en reconnaissance des calamités dont elle était frappée et de la grâce d'avoir été élue à la voie de la sainte pauvreté. Ce fut pour elle l'heure du triomphe sur le monde et sur elle-même. Désormais, ce ne sera plus une jeune et naïve épouse confondant dans l'innocente tendresse de son âme le culte de son Père céleste avec les plus douces et les plus légitimes affections de la terre, ce sera une pénitente livrée à toute la grandeur de la vie ascétique, s'élançant hors des voies ouvertes à la piété commune des fidèles, déracinant de sa vie et brisant dans son cœur tout ce qui avait pu s'y placer à côté de Dieu; ce sera la veuve chrétienne, la religieuse franciscaine élevée à sa plus haute puissance, de plus en plus dépouillée d'elle-même et arrivée enfin au suprême degré de l'abnégation et de la mortification spirituelle.

Cependant quelques âmes charitables et sûres offrirent à Élisabeth de se charger de ses enfants en attendant des jours meilleurs. La crainte de les voir succomber à des privations quotidiennes la fit consentir à une séparation qui brisait son cœur, car elle les aimait à l'excès.

Une fois rassurée de ce côté, Élisabeth ne vit plus dans sa misère un fardeau; elle sut y pourvoir en se livrant au travail des mains, comme une simple femme du peuple. Les injures, les moqueries ne lui manquèrent pas en ces temps d'épreuves; souvent même elles lui vinrent des personnes dont elle avait soulagé l'indigence.

Un jour, une pauvre mendiante, qu'elle avait longtemps assistée, la heurta avec violence et la fit tomber dans un ruisseau fangeux; puis joignant l'insulte à la brutalité : « Cela te sied bien, lui dit-elle, tu n'as pas voulu vivre en princesse, lorsque tu l'étais; reste là couchée dans la fange comme une pauvresse, et n'attends pas que je t'en retire. » Élisabeth, toujours douce et patiente, se releva comme elle put, et se mit à rire cordialement de sa chute en disant : « Voilà pour l'or et les pierres précieuses que je portais autrefois »; puis elle alla, pleine de résignation, laver ses vêtements dans une eau voisine.

Au milieu de tant d'humiliations, Élisabeth n'oublia pas un seul instant que c'était la main de Dieu qui les lui envoyait, et jamais son cœur ne s'ouvrit au murmure ni à la plainte. Tout au contraire, uniquement livrée à la prière et à toutes les pieuses pratiques de dévotion, elle y cherchait sans cesse le Seigneur, et ne tarda pas à le trouver. En effet, des visions, de fréquentes révélations de la gloire et de la miséricorde célestes vinrent récréer et rafraîchir son âme. Vers la fin d'une extase, Ysentrude l'entendit une fois s'écrier avec un accent d'ineffable tendresse : « Oui, certes, Seigneur, si tu veux être avec moi, je veux être avec toi et n'être jamais séparée de toi. »

La sainte Vierge lui apparut aussi très souvent pour l'instruire, l'éclairer, la fortifier dans les voies où Dieu l'appelait à marcher. La tradition détaillée de ces entretiens sacrés, recueillie d'après les récits d'Élisabeth elle-

même, a été conservée à la postérité catholique dans les annales de l'Ordre de Saint-François de Mariano de Florence, et la collection des *Acta Sanctorum*.

Cependant les choses ne tardèrent pas à changer de face; Mathilde, abbesse de Vritzing-sur-le-Mein, et tante maternelle d'Elisabeth, instruite par la duchesse Sophie des avanies sans exemple auxquelles était soumise la pieuse princesse, envoya sur-le-champ des hommes fidèles avec mission de la conduire à son monastère. Les princes n'osèrent résister, et la jeune femme put jouir de quelques jours de paix en la société de ses enfants, dans cette sainte solitude.

Bientôt Egbert, prince-évêque de Bamberg, son oncle, connut à son tour les cruelles épreuves de sa viduité. Il fit venir Élisabeth dans ses États, lui offrit de la faire reconduire en Hongrie, et, sur son refus, il lui donna pour résidence le château de Botteinsten, avec des revenus et une maison en rapport avec son rang. Là, avec ses deux suivantes, elle reprit ses pieux exercices du jour et de la nuit.

L'évêque songea aussi à rengager sa nièce dans les liens du mariage; elle eut pu devenir l'épouse de l'empereur Frédéric III; mais le choix était fait : Dieu seul devait être son partage à jamais. Comme preuve de son inébranlable résolution, elle donna sa robe de noces au monastère d'Andechs.

Les compagnons de Louis de Thuringe avaient emporté en Allemagne les restes de leur bien-aimé souverain. Arrivés à Bamberg, ils firent prévenir l'évêque et la duchesse de leur retour, et tout fut préparé pour recevoir triomphalement le corps de l'illustre prince. Le lendemain, Élisabeth se faisait ouvrir le cercueil dont la vue seule rappelait l'histoire cruelle de toutes ses amertumes. La blessure de son cœur se rouvrit, les larmes coulèrent abondantes, mais enfin elle éleva son regard vers Dieu et la force revint à son âme.

Les princes, auteurs des calamités d'Élisabeth, assistèrent aux funérailles de leur frère avec leur mère, la du-

chesse Sophie. Après la sépulture du duc, ses nobles compagnons tinrent conseil sur les événements accomplis en leur absence, et résolurent d'adresser de sévères remontrances à Henri et à son frère Conrad. Quatre d'entre eux furent choisis pour cette mission; ils vinrent, suivis de tous les chevaliers, au palais des jeunes princes, et là, en présence de la duchesse Sophie, l'un d'eux rappela à Henri l'indignité de sa conduite, la cruauté de ses actes, l'oubli de ses premiers devoirs, son ingratitude envers son illustre frère, l'injure faite à Dieu, le déshonneur jeté sur le pays de Thuringe. La duchesse Sophie versait des larmes, le prince finit par s'émouvoir et pleurer à son tour, il offrit de réparer ses injustices et les quatre envoyés furent chargés de traiter avec Élisabeth des conditions d'un rapprochement.

La Sainte, de plus en plus détachée des choses de ce monde, répondit aux propositions du duc Henri : « Je ne veux ni de ses châteaux, ni de ses villes, ni de ses terres, ni rien de ce qui peut m'embarrasser et me distraire ; mais je serai très reconnaissante envers mon beau-frère, s'il veut bien me donner, sur ce qui m'est dû de ma dot, de quoi pourvoir aux dépenses que je veux faire pour le salut de mon cher défunt et le mien. » Alors une entrevue eut lieu; Henri demanda pardon de ses torts si graves et si nombreux; et Élisabeth, pour toute réponse, se jeta dans les bras de son beau-frère, en pleurant; la duchesse Sophie, son fils Conrad, les chevaliers mêlèrent leurs larmes à celles de la sainte princesse. Les droits de ses enfants furent assurés; Hermann, son fils aîné, fut reconnu héritier légitime des duchés de Thuringe et de Hesse, et la régence accordée à son oncle Henri.

Après ces arrangements, Élisabeth se rendit avec ses enfants au château de la Wartbourg, d'où elle avait été chassée après la mort de son époux. Elle y séjourna environ un an, uniquement occupée à la prière, à la contemplation et aux œuvres de charité. Bientôt ce palais lui paraissant trop plein des agitations du monde, elle obtint de pouvoir se retirer dans la ville de Marbourg (Hesse),

que le duc Henri lui donna à titre de douaire. Elle s'y fit construire, auprès du couvent des Frères-Mineurs, une maisonnette de bois et de terre glaise, comme une cabane pauvre, où elle passa les deux dernières années de sa vie.

N'ayant pu obtenir de son directeur, Conrad de Marbourg, de se renfermer dans un monastère de Clarisses ou de mendier son pain de porte en porte, elle résolut de donner à son affiliation au Tiers-Ordre un caractère irrévocable et solennel; et bien que jusqu'alors cette branche de la famille franciscaine n'eût point été regardée comme formant un Ordre régulier et monastique, elle voulut porter l'habit extérieur de cet institut, faire profession publique, comme les religieuses, et joindre à la pratique de la Règle les trois vœux de religion. Elle choisit pour cette solennelle consécration l'église des Franciscains et le jour du Vendredi-Saint 1229. Pendant qu'elle prononçait les vœux, les mains posées sur la pierre nue de l'autel, le P. Burckhard, gardien des Frères-Mineurs, lui coupa les cheveux, la revêtit de la tunique grise et la ceignit de la corde. Elle conserva ce costume, allant en outre toujours nu-pieds, jusqu'à sa mort. A dater de ce moment, comme pour effacer toutes les marques de sa grandeur passée, elle fit substituer, sur le sceau dont elle se servait, la figure d'un Franciscain déchaussé aux armoiries de sa famille et de son époux. Elle se sépara aussi de ses enfants qui furent confiés à des personnes sûres; Guta et Ysentrude, ses fidèles compagnes et tertiaires elles-mêmes, restèrent avec elle.

Véritable religieuse franciscaine, Élisabeth voulut que la pauvreté volontaire qu'elle s'était imposée fut aussi réelle et aussi complète que possible. Elle consacra donc tous les revenus, sans exception, dont maître Conrad l'avait forcée de garder la propriété nominale, au soulagement des pauvres et à des institutions charitables. Elle s'attacha à vivre comme une pauvre ouvrière, du travail de ses mains, en filant le lin.

A peine arrivée à Marbourg, son premier soin fut d'y faire construire un hôpital qu'elle consacra à la mémoire

de saint François d'Assise, d'après l'injonction du pape Grégoire IX, qui venait de canoniser l'homme séraphique. Elle devint l'infirmière et la servante des malades; son active charité ne connaissait pas de lieu plus délicieux que le séjour de la souffrance. Ceux des malades qui étaient le plus faits pour inspirer le dégoût, qui éloignaient et révoltaient tout le monde, devenaient aussitôt l'objet de sa sollicitude et de sa tendresse, recevaient de ses royales mains les soins les plus touchants. Elle les caressait avec une douce familiarité; elle baisait leurs ulcères et leurs affreuses plaies.

Toutefois les lépreux continuaient toujours à être l'objet de sa prédilection et en quelque sorte de son envie, puisque c'était, de toutes les misères humaines, celle qui pouvait le mieux détacher ses victimes de la terre. Fr. Gérard, provincial des Franciscains d'Allemagne, qui était, après maître Conrad, le confident le plus intime de ses pieuses pensées, étant un jour venu lui rendre visite, elle se mit à parler longuement avec lui de la sainte pauvreté, et vers la fin de l'entretien, elle s'écria : « Ah! mon Père, ce que je voudrais, du fond du cœur, ce serait d'être traitée en tout comme une lépreuse ordinaire. Je voudrais qu'on fît pour moi comme on fait pour ces pauvres gens, une petite hutte de paille, et que l'on y suspendît devant la porte un linge pour avertir les passants, avec un tronc pour qu'on pût y jeter quelque aumône. » A ces mots, elle perdit connaissance et tomba dans une sorte d'extase, pendant laquelle le Père Provincial lui entendit chanter des hymnes sacrées; après quoi elle revint à elle.

Jamais on n'avait vu remporter un si merveilleux triomphe sur toutes les répugnances des sens, ni unir à ce point l'ardeur et la persévérance dans la pratique du plus humble dévouement.

Sa mortification était extrême. Elle ne mangeait le plus souvent que des légumes les plus ordinaires, cuits dans l'eau pure et sans sel. Elle les préparait elle-même tant bien que mal. Ses vêtements répondaient du reste à sa nourriture : elle portait une robe de gros drap non teint,

dont les paysans et les pauvres seuls se servaient. Cette robe, toute déchirée, surtout aux manches, était rapiécée avec des morceaux de différentes couleurs, et serrée autour de sa taille par une grosse corde. Son manteau, de la même étoffe que sa robe, étant devenu trop court, elle le rallongea avec une pièce d'une autre couleur. Elle ne craignait pas de sortir dans ce costume ; ce qui la faisait regarder par certains comme une folle, mais par d'autres, plus éclairés, comme une seconde sainte Claire.

Au milieu de toutes ces privations, elle ne perdait rien de l'aménité de son caractère, ni de l'affabilité, de la bonté extrême et universelle qui l'avaient toujours distinguée.

Cependant le roi de Hongrie, le père riche et puissant de cette pauvre infirmière, ayant appris la nouvelle de l'état de pauvreté où se trouvait réduite sa fille, envoya vers elle un ambassadeur de sa cour pour la ramener auprès de lui. Mais Élisabeth résista à toutes les sollicitations et resta dans sa petite chaumière de Marbourg, heureuse de donner tout ce qu'elle avait aux pauvres. Le duc Henri lui ayant envoyé la somme très considérable alors de cinq cents marcs d'argent, elle fit annoncer qu'elle les distribuerait dans la plaine de Wehrda. Au jour indiqué, on vit paraître plusieurs milliers de mendiants, d'aveugles, d'estropiés, d'infirmes et de pauvres des deux sexes, et, en outre, une foule nombreuse, avide d'assister à un spectacle si merveilleux. Élisabeth présida elle-même à la répartition des aumônes, passant de rang en rang, et servant tous ces malheureux, les reins ceints d'un linge, comme Jésus-Christ avait servi ses disciples.

On pourrait croire qu'il ne manquait rien à la pieuse duchesse pour être arrivée au but qu'elle s'était si courageusement imposé, à l'amour exclusif de Dieu et de ses frères en Jésus-Christ, au mépris absolu du monde et de ses biens ; il lui restait néanmoins à briser sa volonté jusque dans ce qu'elle avait de plus légitime et de plus enraciné, dans l'exercice des œuvres de miséricorde. Son illustre et rude directeur se chargea de ce soin. Il lui défendit de faire l'aumône aux pauvres, la frappant sévère-

ment si elle oubliait cette prescription. Il lui ordonna de se séparer de Guta et d'Ysentrude, ses suivantes et ses amies d'enfance qu'elle chérissait tendrement. Conrad les remplaça par deux femmes d'un genre fort différent. L'une était une fille du peuple rude et grossière à l'excès, et si horriblement laide qu'elle servait d'épouvantail aux enfants. L'autre était une veuve âgée, d'un caractère acariâtre et revêche, qui passait les jours et les nuits à se mettre en colère. Élisabeth se résigna à ce changement si pénible dans ses habitudes avec une parfaite docilité, pour l'amour du Christ.

Dieu récompensa d'une manière merveilleuse tant d'abnégation et de charité : de nombreux miracles marquèrent les dernières années de la vie de la Sainte; son nom devint de plus en plus célèbre; les malades et les infirmes vinrent en grand nombre implorer le secours de ses prières et s'en retournaient guéris. Plus elle avançait vers la fin de sa courte carrière, plus ses prières aussi se transformaient en extases et en ravissements. Le nombre des révélations, des visions, des entretiens surnaturels qu'elle eut à ces occasions fut immense.

Enfin son céleste Époux l'appela à lui par ces paroles qu'il lui dit dans une apparition : « Viens, Élisabeth, ma bien-aimée, viens avec moi dans le tabernacle que je t'ai préparé de toute éternité. » Elle reçut les sacrements avec une ferveur admirable, et trois jours durant, elle dit des choses si ravissantes sur nos saints mystères qu'on croyait entendre un ange. Ses dernières paroles furent celles-ci : « O Marie! viens à mon secours!... Le moment arrive où Dieu appelle ses amis à ses noces. L'Époux céleste vient chercher son épouse... » Puis à voix basse : « Silence!... silence! » et baissant la tête comme pour s'endormir, elle rendit le dernier soupir. Un délicieux parfum se répandit aussitôt dans l'humble chaumière qui ne renfermait plus que sa dépouille mortelle et l'on entendit dans les airs un chœur de voix célestes. C'était dans la nuit du 19 novembre de l'année 1231; la Sainte avait à peine accompli sa vingt-quatrième année.

Son corps fut solennellement enterré dans la chapelle de son hôpital de Marbourg. De nombreux miracles s'opérèrent à son tombeau, et Grégoire IX l'inscrivit au catalogue des saints en l'année 1236.

Les religieuses du Tiers-Ordre régulier célèbrent sa fête sous le rite double de première classe avec octave; elles ne peuvent trouver, à l'exception de cette Sainte, de modèle plus accompli de toutes les vertus et spécialement de la charité dans la pratique de toutes les bonnes œuvres.

Article II.

LA BIENHEUREUSE ANGÉLINE DE MARSCIANO

Vierge, fondatrice et première supérieure générale du Tiers-Ordre régulier cloîtré (1377-1435).

I

La bienheureuse Angéline, que les historiens de l'Ordre appellent tantôt de *Marsciano*, du nom de son père, seigneur de ce lieu, tantôt de *Corbara*, du nom de sa mère, fille du comte de Corbara, tantôt de *Civitella*, du nom de son époux, quelquefois de *Foligno*, du nom de la ville qui garde son tombeau, naquit en 1377 au château de Monte-Giove, à quelques lieues d'Orvieto, en Italie.

Elevée à l'école d'une mère profondément pieuse, l'enfant se fit remarquer par sa vertu et des actions tout à fait extraordinaires pour son âge. Ses jeux et ses amusements consistaient à élever de petits autels, à réunir les petites filles, ses compagnes, pour prier et chanter des cantiques. Elle préludait ainsi à l'apostolat qu'elle devait exercer un jour auprès des vierges chrétiennes.

A l'âge de douze ans, elle perdit sa mère bien-aimée. Une telle perte, en déchirant cruellement son cœur, lui inspira un profond dégoût pour les choses de la terre et un vif désir de s'attacher uniquement à Jésus-Christ. Elle fit alors le vœu de virginité; le céleste Époux qu'elle s'était choisi devint l'objet de toutes ses pensées; elle le chercha dans la solitude et la prière, dans la fuite et le



Bienheureuse ANGÉLINE DE MARSCIANO.

mépris du monde, elle le servit dans la personne des pauvres ; sa vie fut en un mot toute consacrée à l'oraison, à la pénitence et aux œuvres de charité.

Angéline venait d'atteindre sa quinzième année, lorsque son père, désireux d'accroître l'éclat de sa maison, lui proposa pour époux un noble seigneur de l'Abruzze, Jean de Terni, comte de Civitella. Notre Bienheureuse repoussa énergiquement ce mariage, afin d'être fidèle à son vœu. Mais Angioballi, irrité de sa résistance, entra dans une violente colère, l'accabla d'injures et de reproches, et alla jusqu'à la menacer de mort si elle s'opiniâtrait dans son refus : puis il lui accorda huit jours pour réfléchir. Dans cette perplexité, elle se tourna vers Dieu, Marie, saint Joseph et l'Apôtre vierge, les suppliant de la couvrir de leur protection. Elle redoublait ses prières, quand une voix céleste se fit entendre et lui dit : « Allez, ma fille, soumettez-vous aux volontés de votre père et abandonnez-vous, pour le reste, aux sages dispositions de la Providence. »

Angéline annonça sa nouvelle détermination à son père qui, tout joyeux, fit venir de suite le futur époux, de crainte que si l'affaire traînait en longueur, sa fille ne vint à se repentir et à retirer sa parole. Les négociations furent bientôt terminées, et les noces se firent avec une grande solennité. Mais, au milieu de la joie générale, la jeune femme restait soucieuse. Aussitôt qu'elle put se retirer, elle vint se prosterner dans sa chambre devant son crucifix, conjurant avec larmes le divin Maître de lui venir en aide selon sa promesse. A l'instant même, un ange lui apparaît, l'encourage et la rassure. Le comte, pendant ce temps, observait secrètement ce que faisait son épouse ; étonné de la voir s'entretenir familièrement avec un jeune homme, il s'élance dans la chambre ; mais Angéline est seule, ses yeux sont encore humides de larmes. Aux questions emportées de son époux, elle répond comment elle avait fait vœu de virginité et comment un ange était venu pour la consoler dans sa peine et la protéger dans le danger où elle se trouvait. Elle le supplie ensuite de lui permettre de garder fidèlement ses promesses. Le jeune comte, chrétien

au cœur noble et généreux, comprit tout ce qu'il y avait d'héroïque dans la vertu de sa pieuse épouse, et, non content d'accéder aux désirs d'Angéline, il voulut, à son exemple, conserver en son âme le lis de la pureté qu'il avait gardé jusque-là ; peu de temps après, il se consacrait, lui aussi, au Seigneur, par le vœu de perpétuelle chasteté.

Les deux époux se retirèrent au château de Civitella, et là, loin du monde, tout occupés du bonheur de leurs vassaux, ils se livrèrent aux œuvres de miséricorde et de piété. Les pauvres devinrent l'objet de leur tendresse et de leurs soins ; chacun de leurs subordonnés reçut d'eux des conseils dignes de leur religion éclairée ; toute la contrée fut témoin de leur mépris des vanités mondaines, de leur fidélité aux moindres pratiques de la vie chrétienne, de leur pénitence, de toutes les vertus dont ils ne cessèrent de donner l'exemple. Après deux années, le comte était mûr pour le ciel, le Seigneur l'appelait à lui et l'admettait à la récompense de ceux dont il est écrit : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. »

Libre de tout lien terrestre à l'âge de dix-sept ans, Angéline se sentit plus que jamais attirée vers le ciel. Elle revêtit l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François avec quelques-unes de ses dames d'honneur, et fit ouvertement profession de renoncer à toutes les vanités de ce monde. Sa demeure devint une école de vertus ; son cœur s'ouvrit encore davantage à la compassion envers les malheureux. Ne voyant plus dans les femmes attachées à son service que des compagnes et des égales, elle les dirigea dans les voies de la charité, leur apprit à être le soutien des pauvres, la consolation des veuves, le refuge des orphelins, à visiter les malades et à alléger leurs souffrances, à aimer les pécheurs, à prier pour le salut des âmes et à les retirer du vice par de salutaires exhortations : en un mot, elle fut leur exemple, leur conseil, leur guide et leur mère. Dieu donnait à ses paroles une vertu extraordinaire, et il sanctionna plus d'une fois ses œuvres de charité par d'éclatants miracles.

Le comté de Civitella fut bientôt un champ trop étroit pour le zèle de la Bienheureuse; suivie de quelques-unes de ses compagnes, elle se mit à parcourir la plupart des villes de la province de l'Abruzze, annonçant la pénitence aux pécheurs, conviant les jeunes personnes à la vie des vierges, et parlant de Dieu à tout le monde. Quelques nobles demoiselles ayant renoncé aux espérances terrestres pour embrasser la Règle du Tiers-Ordre ou entrer dans le cloître, c'en fut assez pour exciter une tempête contre Angéline. On l'accusa de dilapider les biens de son mari, d'avoir imbu de ses rêveries les femmes de sa suite, de les communiquer à une foule de jeunes filles, de leur apprendre à mépriser le mariage, de le condamner elle-même et de jeter ainsi le trouble dans les familles par ses discours sans mesure. Elle fut déférée à Ladislas, roi de Naples, comme une vagabonde dont les doctrines n'allaient à rien moins qu'à faire en peu d'années un désert de l'Abruzze. Le roi la cita à comparaître devant lui, bien résolu dans son cœur de lui infliger le supplice des hérétiques, la peine du feu.

La Sainte, ignorant ce que signifiait un pareil ordre, se disposait à se rendre à Naples, sans soupçonner à quel péril elle était exposée; mais le Seigneur lui révéla les embûches de ses ennemis et les intentions du roi. Il lui ordonna de se présenter sans crainte, de prendre dans les plis de sa robe des charbons ardents et de les offrir au prince afin d'allumer de suite le bûcher où elle devait périr, si elle était coupable. Arrivée à Naples, elle se dispose par la prière et la sainte communion à obéir aux ordres du Ciel, puis, à l'heure indiquée, elle se dirige au palais, où l'attendait le roi, au milieu d'une foule nombreuse de courtisans auxquels il n'avait point fait part de ses intentions. Calme et sans crainte, elle découvre à Ladislas ses projets contre elle, et, ouvrant les plis de sa robe : « Prince, s'écria-t-elle, si j'ai enseigné l'erreur, si je suis coupable, voici le feu, allumez le bûcher, je ne refuse pas la peine due à mes crimes. » Elle se met alors à faire l'éloge de la virginité, selon la doctrine de l'Église, en présence du monarque

stupéfait ; elle le ravit par son courage et le miracle éclatant dont il est témoin : ce jour est pour elle un jour de triomphe, son innocence est proclamée et la calomnie confondue.

Angéline passa quelques jours à Naples. Elle les employa à visiter les églises et à vénérer les reliques des saints que possédait cette ville. Sur ces entrefaites, l'héritier d'une noble famille napolitaine vint à mourir ; avec lui s'éteignait l'un des noms les plus illustres de la cité. La mère, ayant réussi à amener à sa demeure l'humble fille de saint François, la supplie avec larmes de rendre la vie à son fils. Celle-ci, après s'être longtemps excusée de faire un semblable appel à la puissance divine, se mit en prière, communia le lendemain matin, revint à la maison, et, s'approchant du lit où reposait le mort, elle lui commanda de se lever. A l'instant, le jeune homme ouvrit les yeux, comme au sortir d'un profond sommeil, et reparut au milieu des siens, plein de vie et de santé. Le bruit du prodige se répandit rapidement par toute la ville, et attira à la Bienheureuse la vénération universelle ; son humilité s'en alarmant, elle quitta Naples secrètement et s'en retourna à Civitella.

Pendant le cours de ce voyage, Angéline continua à travailler au salut des pécheurs et à prêcher la virginité ; un grand nombre de jeunes filles se joignirent à celles qui s'étaient déjà mises sous sa direction et la suivirent à Civitella. Ses nouveaux succès amenèrent de plus pressantes dénonciations, on la représenta au roi comme une personne exerçant sur la jeunesse une séduction dangereuse. Fatigué de ces plaintes et importuné par les obsessions des seigneurs et des courtisans, il porta un décret d'exil contre la comtesse et ses compagnes.

Heureuse d'être en butte à la persécution, Angéline bénit le Seigneur qui daignait ainsi accroître en elle le mépris de ce monde et le désir d'une patrie meilleure, elle considéra l'exil comme le vrai chemin du ciel.

Sans perdre de temps, elle vendit ses biens, en distribua une partie aux pauvres, garda l'autre afin de pourvoir aux

besoins de ses compagnes, et anima toute sa pieuse troupe de son héroïque courage. Avertie dans la prière de se rendre à Assise afin d'y gagner l'indulgence de la Portioncule et d'y attendre les ordres du Ciel, elle sortit de Civitella au milieu des regrets unanimes d'un peuple admirateur de ses vertus, et s'en vint dire adieu à son père, qui la reçut en pleurant et l'engagea cette fois à persévérer dans son genre de vie, en lui offrant un asile dans son château, si elle voulait y établir sa demeure. Elle lui remontra avec une conviction irrésistible ce que le Seigneur attendait d'elle, au prix de quels sacrifices elle devait lui conquérir des âmes, et le vieillard, donnant sa bénédiction, la laissa libre de répondre aux inspirations de la grâce. Ceci se passait en 1395; Angéline n'avait encore que dix-huit ans.

Arrivée à Assise avec sa pieuse phalange de vierges, elle se hâta de visiter l'église de Saint-François et de Sainte-Claire. Le 2 août, fête de la Portioncule, elle entra dans le sanctuaire de Sainte-Marie des Anges, et là, humblement prosternée contre terre, son premier soin fut de prier pour ses persécuteurs, puis elle implora les lumières du Ciel sur son avenir. Angéline, ravie en extase, reçut l'ordre de se rendre à Foligno et d'y élever pour elle et ses Sœurs un monastère soumis à la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François.

Le 3 août, elle se dirigea avec ses compagnes vers cette ville et entra d'abord dans l'église des Franciscains, afin d'implorer la protection du Patriarche séraphique et de la bienheureuse Angèle de Foligno, dont le corps repose dans ce sanctuaire. De là, elle se rendit à la demeure de l'évêque, Mgr Jean d'Angelo, et le pria humblement de lui permettre de fonder un monastère. Le prélat, touché de la ferveur d'Angéline et de ses filles, accéda de bon cœur à sa demande, mais avant tout il voulut prendre l'avis du Souverain Pontife, dont l'autorisation était requise pour établir de nouvelles maisons de réguliers. En attendant, il se chargea de pourvoir au logement et à la nourriture de la pieuse troupe.

Quelques semaines après, la permission étant obtenue

du pape Boniface IX, l'évêque s'entendit avec Hugolin de Trinci, seigneur de Foligno, qui assigna aux religieuses un emplacement près des remparts et leur donna un jardin. Angéline acheta une maison voisine où elle se logea provisoirement et poursuivit en toute hâte l'érection du monastère. Deux ans plus tard, en 1397, tout étant terminé, et la maison placée sous le patronage de sainte Anne, la bienheureuse fondatrice y entra avec sept de ses anciennes compagnes, parmi lesquelles se trouvaient des jeunes filles d'illustre naissance, telles que Lucrèce et Catherine, de la noble famille des comtes Della Genga. Elles s'engagèrent par la profession solennelle à observer la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François, et firent les quatre vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et de clôture perpétuelle (1).

Angéline, alors âgée de vingt ans, fut élue Supérieure de la nouvelle communauté, qu'elle embauma du parfum de ses héroïques vertus. La noblesse de sa famille, son titre de comtesse, les richesses qu'elle avait possédées dans le monde, ne lui donnaient aucun mouvement d'orgueil. Son humilité était si grande, qu'elle ne souffrait pas qu'on lui parlât de l'antiquité et de la splendeur de sa maison ; elle se plaisait à rendre à toutes les religieuses les plus humbles services, comme si elle eût été la dernière d'entre elles. Sa prière était continuelle, elle mortifiait son corps par les austérités de la pénitence et s'exerçait à toutes les œuvres de charité ; le démon la tourmentait de diverses manières, mais, par sa confiance en Dieu, elle restait toujours victorieuse des assauts de l'enfer.

Ses filles spirituelles marchaient généreusement sur ses traces. La renommée de leurs vertus leur attirant sans cesse de nouvelles postulantes, la Sainte se vit obligée, à la prière des habitants, de fonder, en 1399, dans la même ville de Foligno, un nouveau monastère sous le titre de sainte Agnès. Elle établit Supérieure de la nouvelle communauté la *bienheureuse Marguerite Dominici de Foligno*, célèbre

1. L'année 1897 est donc le cinquième centenaire de la fondation du Tiers-Ordre régulier cloîtré.

par ses vertus et les nombreux miracles qu'elle opéra durant sa vie et après sa mort.

Sous sa direction, le monastère de Sainte-Agnès devint bientôt, comme celui de Sainte-Anne, le sanctuaire de toutes les vertus. La bienheureuse Marguerite eut pour disciples *Claire de Foligno,* qui, favorisée du don de contemplation, vit s'envoler vers le ciel, le jour de la fête de saint François, une multitude d'âmes délivrées du purgatoire par les mérites du séraphique Patriarche ; *Gabrielle de Pérouse,* que l'on vit souvent élevée dans les airs par le ministère des anges et environnée de lumière ; *Agnès de Pascara* dont les funérailles furent célébrées par une multitude de pèlerins qui firent entendre un chant merveilleux et disparurent ensuite ; *Marie de Massa,* que le Sauveur rendit participante des douleurs de son couronnement d'épines. Dans ces deux premiers monastères du Tiers-Ordre régulier cloîtré, vécurent un grand nombre d'autres fidèles épouses de Jésus-Christ, favorisées de grâces singulières.

La réputation de sainteté d'Angéline et de ses filles s'étant répandue dans toute l'Italie, plusieurs villes vinrent leur demander des Sœurs pour faire dans leur sein de semblables fondations. Un bref du pape Martin V, en 1421, permit aux Franciscaines de Foligno de répondre à l'appel des villes italiennes et bientôt de nouveaux monastères s'élevèrent en plusieurs provinces.

En l'année 1421, la sainte fondatrice, attirée vers Assise par de grands et pieux souvenirs, alla fonder elle-même dans cette ville le couvent de *San-Quirico.* En 1427, à la demande de saint Bernardin de Sienne, qui prêchait le Carême à Viterbe, elle envoya quatre de ses filles fonder un monastère dans cette ville ; cette fervente communauté qui subsiste encore aujourd'hui, sous le titre de saint Bernardin, et fait partie de la Province Romaine des Frères-Mineurs Observants, fut illustrée par les vertus de sainte Hyacinthe de Mariscotti. En 1429, la Sainte envoya à Florence deux de ses filles, pour y établir le monastère de Saint-Onuphre, où l'on vit entrer des jeunes filles des premières familles ; de ce nombre se trouvait la bienheureuse

Antoinette de Florence, que ses admirables vertus firent bientôt choisir comme Abbesse de Sainte-Anne de Foligno; en 1433, celle-ci fondait un nouveau monastère à Aquila et, quatorze ans plus tard, elle quittait le Tiers-Ordre régulier, pour embrasser la Règle des Clarisses.

En 1428, le pape Martin V réunit tous les monastères fondés par la bienheureuse Angéline en une seule Congrégation, sous le gouvernement d'une Supérieure générale; en 1430, le même Pape soumit cet institut et ses diverses communautés à la juridiction des Frères-Mineurs de l'Observance; la bienheureuse Angéline fut appelée à la charge de Supérieure générale, office qu'elle remplit avec le plus grand zèle jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet de l'année 1435; elle avait fondé de son vivant seize monastères.

Sentant approcher son heure dernière, notre Bienheureuse voulut faire une confession générale; elle appela ensuite ses Sœurs bien-aimées, leur parla une dernière fois avec cette tendresse maternelle dont l'empire avait été si puissant, les exhorta à suivre, sans en rien retrancher, la sainte Règle adoptée librement par chacune d'elles; puis, les ayant bénies et avec elles toutes les religieuses des autres maisons, elle reçut la sainte Eucharistie et l'Extrême-Onction. Alors, se regardant comme étrangère à ce monde, elle s'abandonna à la méditation du bonheur du ciel; bientôt son âme fut ravie en extase, et des douceurs du ravissement, elle passa aux douceurs plus ineffables de la vision béatifique.

La bienheureuse Angéline avait rendu le dernier soupir au monastère de Sainte-Anne; aussitôt après sa mort, son visage resplendit d'un éclat merveilleux et sa cellule fut embaumée d'un parfum céleste. Elle fut ensevelie dans l'église des Franciscains de Foligno, où se trouvait déjà le tombeau de la bienheureuse Angèle.

Les funérailles furent très solennelles; elles se firent avec le concours de l'évêque, du clergé séculier et régulier, des magistrats, et au milieu d'une foule immense de peuple.

Le 29 mai 1452, on vit les murs de la chapelle, où reposait son corps, ruisseler de sang pendant toute la journée; la nuit suivante, la Bienheureuse apparut à un serviteur de Dieu et lui révéla que la ville de Constantinople avait été prise par les Turcs et qu'elle avait voulu, par ce prodige, donner un signe de sa douleur. Quelque temps après, on apprenait, en effet, la prise de cette ville arrivée au jour indiqué par la Bienheureuse.

Le 14 juillet 1492, jour anniversaire de sa mort, elle apparut à un religieux franciscain du couvent de Foligno, malade depuis trois mois, le guérit, et lui ordonna d'avertir le Père Gardien de placer son corps en un lieu plus honorable; l'exhumation eut lieu et le corps fut retrouvé intact et sans corruption. On en fit la translation avec grande solennité, et après l'avoir renfermé dans une châsse d'un travail précieux, on le plaça au-dessus d'un des autels latéraux, vis-à-vis le tombeau de la bienheureuse Angèle; c'est là qu'on le voit encore aujourd'hui. Léon XII a approuvé le culte immémorial rendu à la Bienheureuse et fixé sa fête au 15 juillet.

Cette fête se célèbre chez les Franciscains Observants et les Conventuels.

II

La mort de la bienheureuse Angéline ne ralentit pas les progrès de sa pieuse Société; la bienheureuse Marguerite Dominici lui succéda comme Supérieure générale et, par le parfum de ses vertus, attira à la vie religieuse beaucoup d'âmes désireuses d'immolation et de sacrifice. Les Franciscains de l'Observance qui avaient, vers cette époque, des hommes incomparables, tels que saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistran, saint Jacques de la Marche et bien d'autres, soutinrent de l'appui considérable de leur influence les Sœurs du Tiers-Ordre régulier et travaillèrent avec zèle à la prospérité de l'institut.

Un siècle après la mort de la fondatrice, il comptait déjà, d'après son historien Jacobille, cent trente-cinq mo-

nastères et plus de quatre mille religieuses; cinquante-quatre de ces couvents étaient établis en Italie, avec plus de deux mille religieuses, et vingt-neuf en France avec cinq cents religieuses.

Comme toutes les autres branches de la famille franciscaine le Tiers-Ordre régulier a produit des âmes héroïques, couronnées de l'auréole de la sainteté; nommons les bienheureuses *Angèle de Foligno, Élisabeth de Valdsée, Lucie de Calatagirone, sainte Hyacinthe de Mariscoti.*

La *bienheureuse Angèle* (1248-1309), née à Foligno, près d'Assise, mena une vie coupable, jeune encore, quoique engagée dans les liens du mariage. Elle revint bientôt à Dieu et prit l'habit du Tiers-Ordre. Elle établit même, dans sa ville natale, une communauté de Sœurs franciscaines, tandis que la bienheureuse Pascaline, sa fidèle compagne, fondait deux monastères du Tiers-Ordre, celui de Sainte-Agnès à Foligno, et celui de Sainte-Catherine à Spolète. Angèle eut la consolation de voir la sainte Vierge bénir avec amour les membres de sa famille spirituelle et Notre-Seigneur les admettre à baiser la plaie sacrée de son côté; elle vit aussi saint François approuver la Société qu'elle avait fondée et appeler les bénédictions divines sur tous ceux qui s'étaient mis sous sa conduite. Elle mourut en recommandant à ses filles l'humilité et la charité. Son corps fut enseveli dans l'église des Franciscains de Foligno, où se trouve aussi le tombeau de la bienheureuse Angéline de Marsciano. On célèbre sa fête le 30 mars.

La *bienheureuse Élisabeth de Valdsée* (1386-1420) prit l'habit du Tiers-Ordre à l'âge de quatorze ans, et entra ensuite dans une communauté de Franciscaines, fondée par le P. Conrad Krigelin, en Souabe, où elle remplit le modeste office de cuisinière. Elle s'adonna à la pratique de toutes les vertus, vécut durant trois ans sans prendre aucune nourriture, fut violemment éprouvée par le démon et frappée de la lèpre. Mais victorieuse de toutes les attaques, elle mourut à l'âge de trente-quatre ans, mûre pour le ciel. On célèbre sa fête le 25 novembre.

La *bienheureuse Lucie de Calatagirone* (1400) se sanc-

tifia dans le monastère des Franciscaines du Tiers-Ordre, à Salerne, en Sicile, où elle mourut après de longues et douloureuses souffrances. Son corps s'est conservé sans corruption dans l'église de ce couvent. Sa fête se célèbre le 26 septembre.

Sainte Hyacinthe de Mariscoti (1585-1640) était entrée au monastère des Franciscaines de Viterbe, où elle mena quelque temps une vie peu religieuse. Frappée par la maladie, à deux reprises différentes, elle sortit, au bout de six ans, de son état de tiédeur et pratiqua les mortifications les plus rigoureuses pour expier ses fautes. Elle fut bientôt élevée à un très haut degré de contemplation et tout embrasée du feu du divin amour. Sainte Hyacinthe opéra pendant sa vie de nombreux miracles, elle eut le don de prophétie, de pénétration des cœurs et fut favorisée d'extases. Son âme s'envola vers les demeures éternelles, le 30 janvier 1640. Son corps repose à Viterbe, dans l'église du monastère des Franciscaines; il se conserve sans aucune atteinte de corruption.

La cause de béatification de plusieurs autres Franciscaines, mortes en odeur de sainteté, a été introduite en cour de Rome : la *vénérable Jeanne de la Croix*, morte en 1535 à Cuba, près de Tolède; la *vénérable Marie-Crescence Hæss*, morte en 1744 à Haufbeuren, diocèse d'Augsbourg; la *vénérable Lelia Crocefissa*, morte à Viterbe, en 1773.

Nous souhaitons que les Franciscaines modernes marchent sur les traces de leurs devancières et donnent à l'Église et au ciel beaucoup de bienheureuses et de saintes !

CHAPITRE V

RESTAURATION DU TIERS-ORDRE RÉGULIER EN FRANCE
GRAND NOMBRE D'INSTITUTS
LEURS DIVERSES DÉNOMINATIONS

Comme on voit de timides colombes dispersées par un violent orage revenir avec empressement, quand le ciel est redevenu calme et serein, sous l'aile de leur mère au lieu de leur demeure, ainsi, après la tourmente révolutionnaire, qui avait été si longue et si désastreuse, les vierges du cloître voulurent retourner dans leurs paisibles retraites et se grouper autour d'une Mère pour y vivre, comme autrefois, de prière et d'amour. Mais où retrouver, parmi tant de ruines amoncelées, leurs pieuses cellules, leurs chapelles mystérieuses et leurs grilles austères. La plupart de leurs maisons avaient été démolies ou vendues, transformées en magasins ou ateliers; quelques autres restaient aux mains de l'État; et la loi interdisait toujours le rétablissement des Ordres religieux.

La France, cependant, commençait à peine à se ressaisir après les horreurs commises par les révolutionnaires, qu'elle sentit le vide que laissait dans la société la suppression de toutes les communautés religieuses. Malgré les efforts d'une philosophie spéculative, le souvenir des services qu'elles avaient rendus à l'humanité souffrante, à l'enfance abandonnée et à la jeunesse indigente, l'emporta sur tous les préjugés; le désir de voir renaître ces pieux et utiles établissements fut si prononcé que les directeurs des hospices les plus importants s'empressèrent d'appeler de toutes parts dans leur sein les anciennes religieuses qui avaient survécu à nos malheurs.

Sitôt que l'exercice de la religion fut rétabli par le Concordat en 1801, aussitôt on vit les Ordres religieux refleurir.

« On a dit, a écrit Balmès, que la religion pouvait vivre sans les institutions religieuses... Il y a là un sophisme grossier. De ce qu'une chose n'est point nécessaire à l'existence d'une autre, il ne s'en suit pas que cette première chose n'ait point son origine dans la seconde. L'arbre peut exister sans ses fleurs et ses fruits, fleurs et fruits peuvent certainement tomber sans que le tronc robuste perde sa vie; mais tant que l'arbre existera, cessera-t-il jamais de donner des preuves de sa vigueur et de sa beauté, d'offrir aux yeux les charmes de ses fleurs, et au palais les délices de ses fruits? Le ruisseau peut courir sans cesse dans un lit de cristal sans les verts tapis qui embellissent ses bords; mais tant que la source versera son onde, tant que la bienfaisante et féconde liqueur s'infiltrera dans les veines du sol, les heureuses rives pourront-elles rester sèches, stériles, sans couleur et sans parure? Appliquons ces images à l'objet qui nous occupe... Il est certain qu'il y a dépendance nécessaire entre les communautés religieuses et la religion; voilà pourquoi l'on voit partout où la religion prend racine, les communautés germer aussitôt. »

Bonaparte lui-même comprit cette vérité. En 1807, il ordonnait la convocation à Paris, sous la présidence de sa mère et du cardinal Fesch, d'un Chapitre général des Sœurs consacrées au soulagement des pauvres. L'Ordre de Saint-François y avait ses représentantes. Voici quelques extraits du rapport lu par le secrétaire du congrès :

« En parcourant, Mesdames, les différents mémoires, nous n'avons pu nous empêcher d'admirer le zèle qui les a dictés, l'amour du bien qui y respire à chaque ligne, ce généreux oubli de vous-mêmes qui vous fait songer aux intérêts des pauvres bien plus encore qu'à vos propres besoins, et cet héroïque dévouement qui vous fait regarder comme une grâce la permission de les servir aux dépens de votre repos, de votre vie même. Nous y avons reconnu que votre désintéressement égale votre zèle; qu'il est im-

possible *de faire de plus grands biens à moins de frais*, comme de pratiquer plus de vertus et de prendre plus de peine avec moins d'ostentation ; et qu'ainsi ce qui distingue vos pieuses institutions de toutes les autres, c'est qu'elles sont en même temps les plus utiles et les moins dispendieuses, les plus fécondes en bienfaits et les moins à charge à l'État. Nous n'avons pu suivre sans attendrissement tous les objets de votre piété secourable, tout ce ramas de misères humaines, toutes ces maladies du corps et de l'esprit qu'embrasse votre tendre et pieuse sollicitude. Quel est donc ce spectacle admirable que donne au monde la charité chrétienne ! Que ne puis-je la célébrer au milieu de cette assemblée dont elle est le plus beau triomphe ! Que ne puis-je la suivre depuis ces monts qui touchent jusqu'aux nues, et où on la voit s'introduire pour diriger le voyageur égaré dans sa route, jusqu'à ces cachots qui touchent aux abîmes, et où elle descend pour en adoucir les rigueurs ! Que ne puis-je vous la montrer supérieure à tous les dangers comme à tous les intérêts, prodiguant partout les largesses avec les consolations, et vivifiant tout dans l'ordre social, ainsi que le soleil anime tout dans la nature !... Que de choses n'aurions-nous pas encore à vous dire, Mesdames, sur cette mâle fermeté dont vous avez donné l'exemple aux jours de nos discordes, et qui a démontré à un siècle pervers que les âmes les plus douces et les plus compatissantes sont aussi les plus fortes et les plus courageuses ; et sur votre empressement à rentrer dans votre saint état et à reprendre ces chaînes honorables qui vous liaient irrévocablement au service des malheureux ! Conduite vraiment glorieuse, et qui a donné le démenti le plus irrécusable aux ennemis de votre profession. »

A son tour, la mère de Bonaparte, rendant compte à son fils du Chapitre qu'elle avait présidé, lui disait : « Les religieuses m'ont édifiée par leur piété sans exagération, et par cette tendresse véritablement maternelle qu'elles portent à leurs enfants adoptifs, les pauvres et les malheureux... Il m'a été démontré qu'il est bien doux de concourir au bonheur de ces âmes pieuses, qui, oubliant toujours le

bien qu'elles font, ne se rappellent jamais que celui qu'elles reçoivent. J'ai reconnu, par les rapports qui m'ont été faits, que ces pieuses associations se multiplient *heureusement* sur tous les points de l'Empire; que tout le bien qui en résulte pour l'humanité est incalculable, et *que l'État ne saurait leur donner trop d'encouragements.* »

Par suite de ce rapport, qui n'a pas besoin de commentaires, intervinrent : 1° le décret du 3 février 1808, qui allouait 280.000 francs pour frais de premier établissement, et un secours annuel de 130.000 francs aux principales congrégations, afin qu'elles fussent en mesure de recevoir un plus *grand nombre de novices* et de fonder de nouvelles maisons; 2° le décret du 18 février 1809, qui, entre autres dispositions favorables, réduisait à *un franc* le droit d'enregistrement des actes de donations, legs ou acquisitions légalement faits au profit des communautés.

De 1802 à 1814, au moment de la Restauration, on comptait déjà en France 1533 congrégations ou communautés définitivement autorisées, et 691 qui existaient en vertu d'autorisations provisoires. Ainsi, en douze ans, 2224 maisons religieuses de femmes avaient été fondées.

Sous la Restauration et le second Empire, le nombre des monastères ne fit qu'augmenter.

Actuellement la France possède un peu plus de 1200 congrégations d'hommes et de femmes, qui comptent à peu près 30.000 religieux, dont 2000 contemplatifs, et 130.000 religieuses, dont 4000 contemplatives. Ils instruisent 2 millions d'enfants.

Tandis que l'instruction laïque, dite gratuite, est portée au budget des impôts pour la somme de 209 millions par an, l'instruction religieuse, qui n'est pas censée gratuite, ne reçoit pas un centime du budget. Et les religieux instruisent la moitié des enfants de France.

De plus, les religieux et religieuses donnent leurs soins à 104.000 malades, infirmes et vieillards, recueillent plus de 60.000 orphelins, ouvrent des maisons de préservation ou de réhabilitation à plus de 12.000 personnes; gardent des milliers d'aliénés, élèvent des milliers d'aveugles et de

sourds-muets. C'est un total de plus de 200.000 personnes assistées par les communautés religieuses.

D'après M. Eugène Louvet, auteur des *Missions catholiques au XIXe siècle,* il y a environ dans les pays des missions : 13.000 prêtres missionnaires catholiques, 4500 Frères, 42.000 religieuses, sans parler des 10.000 religieuses indigènes. On y compte 1300 religieuses du Bon-Pasteur, 1700 religieuses franciscaines du Tiers-Ordre, 3800 religieuses des diverses congrégations de Saint-Joseph, 200 religieuses de Saint-Charles, 250 de Saint-Paul de Chartres, 1180 de Saint-Joseph de Cluny, dont près de 700 dans nos seules colonies, où, avec les Sœurs de Chartres et celles de Saint-Vincent de Paul, elles soignent des milliers de malades dans une centaine d'hôpitaux.

Au sortir de la Révolution, les religieuses franciscaines furent des premières à suivre le mouvement de résurrection catholique et à reformer leurs anciennes communautés. Les Franciscaines de Bourbourg se réunirent en 1800, celles de Paris en 1805, du Puy en 1809, de Lyon et de Calais en 1815, de Lille en 1820, de Tourcoing en 1830, de Champfleur en 1836, d'Avignon en 1839, etc.

Avec les années, leur nombre s'accrut de telle sorte qu'on compte actuellement en France une *cinquantaine de congrégations diverses de religieuses franciscaines du Tiers-Ordre, possédant plus de 400 couvents habités par plus de 7300 Sœurs.*

Ainsi se vérifie, même après le cours de sept siècles, la prédiction de saint François sur la multitude des enfants qui devaient revêtir ses pauvres livrées.

Il est écrit dans nos saints Livres que la reine se pare d'habits de couleurs variées, pour rehausser l'éclat de sa beauté. Les Sœurs franciscaines, pour montrer la fécondité inépuisable et variée de l'Ordre séraphique, ont adopté des *costumes divers* et des *appellations différentes*. Mais sous un habit *brun*, *gris*, *noir*, *bleu*, *blanc*, *rouge*, *violet* ou *olive,* toutes s'efforcent de revêtir intérieurement le véritable esprit de saint François, qui n'a prescrit, dans sa

Règle, aucune couleur particulière pour leurs vêtements, mais demande des cœurs embrasés de l'amour de Dieu et des âmes. Sa devise est leur devise : *Mon Dieu et mon tout! Amour et sacrifice! Qu'il ne me soit pas permis de me glorifier, si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ!*

Parmi tant de costumes, un signe particulier fait toujours distinguer les filles de saint François, c'est le port de la corde de laine en guise de ceinture, et un extérieur pauvre, simple et modeste.

Les divers titres adoptés par les Franciscaines rappellent les principales dévotions de notre Ordre envers Notre-Seigneur ou la sainte Vierge.

Actuellement on distingue les *Franciscaines de Jésus, Petites Sœurs de l'Enfant-Jésus*, du *Saint Sacrement*, du *Sacré-Cœur*, de la *Petite Famille du Sacré-Cœur*, les *Franciscaines Oblates du Cœur de Jésus.*

La dévotion au Saint Sacrement est une dévotion toute franciscaine. Qu'il suffise de citer les noms de saint François, de sainte Claire, de saint Antoine de Padoue, de saint Bonaventure, de saint Pascal Baylon, de saint Pierre d'Alcantara, des martyrs de Gorcum, qui donnèrent leur vie pour confesser la présence réelle de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie, etc. (1).

Le culte du Sacré-Cœur a toujours été en honneur dans l'Ordre séraphique fondé par le stigmatisé de l'Alverne et qui a produit des saints tout embrasés d'amour de Jésus.

Au reste, dès son bas âge, la bienheureuse Marguerite-Marie avait été confiée aux Clarisses urbanistes de Charolles, et n'eut jamais d'autres institutrices. C'est dans leur monastère et sous leur direction qu'elle fut admise à la première communion ; c'est là qu'elle ressentit les premiers attraits de la vie religieuse, et l'affection réciproque de l'élève pour ses maîtresses et des maîtresses pour l'élève fut la cause d'une des plus grandes luttes que la Bienheu-

1. Voir *Histoire du culte de la sainte Eucharistie*, par le R. P. Etienne Schoutens, récollet. — Anvers, imprimerie Vanos, rue Saints-Pierre et Paul, 2. — 1886.

reuse eut à soutenir lorsque Dieu l'appela à la Visitation.

Quand Notre-Seigneur lui eut révélé son divin Cœur, il donna à Marguerite-Marie saint François comme modèle et patron spécial (1).

Les Sœurs de Saint-François ont montré leur amour pour Marie par divers qualificatifs pris en son honneur.

Il y a les *Franciscaines de Marie*, *Servantes de Marie*, de *Sainte-Marie*, de *Sainte-Marie des Anges*, de *Notre-Dame des Anges*, de *Notre-Dame du Temple*, de *Notre-Dame de la Compassion*, de *Notre-Dame du Calvaire*, de *Notre-Dame de Pitié*, de *l'Immaculée-Conception*.

Tout chrétien est dévot à Marie ; tout Franciscain est voué d'une manière spéciale à la sainte Vierge, l'Ordre ayant pris naissance à *Sainte-Marie des Anges*, et Marie l'ayant choisi pour lui confier la récitation de la *Couronne de ses allégresses* et la défense de la vérité de son *Immaculée-Conception*.

Déjà, aux siècles passés, trois Ordres religieux avaient été fondés, sous l'inspiration des Franciscains, en l'honneur de Marie : l'Ordre de la Conception de Notre-Dame, établi à Tolède, en 1484, par la bienheureuse Béatrix de Silva, et qui a produit la vénérable Marie d'Agréda ; l'Ordre royal de la Vierge Marie ou de l'Annonciade, fondé à Bourges, en 1500, par sainte Jeanne de Valois ; l'Ordre des Chevaliers de la bienheureuse Vierge Marie, érigé en 1623 par Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue.

Il existe encore d'autres Franciscaines qui ont pris les titres de *Franciscaines de la Sainte-Famille*, des *âmes du Purgatoire*, de la *Mission*, de la *Propagation de la Foi*, des *Providences agricoles*, etc.

Enfin, un grand nombre ont conservé simplement leur nom de *Sœurs de Saint-François d'Assise* ou de *Sainte-Élisabeth*, de *Sœurs tertiaires de Saint-François*, de *Franciscaines du Tiers-Ordre*, de *Petites Sœurs* ou *Pauvres Sœurs de Saint-François*.

1. Voir *Le Sacré-Cœur et l'Ordre de Saint-François*, par le R. P. Henri de Grèzes, capucin.

Quelques-unes ont ajouté à leurs qualificatifs le nom de la branche des Franciscains à laquelle elles se rattachent plus spécialement pour la direction. C'est ainsi qu'il y a les *Franciscaines de la régulière Observance*, à Bordeaux, les *Franciscaines des Récollets*, à Perrou, les *Sœurs capucines*, à Bourbourg, les *Sœurs conventuelles*, à Saint-Philbert de Grand-Lieu.

Cinq congrégations de Franciscaines sont cloîtrées : les *Franciscaines de l'Immaculée-Conception de Champfleur*, les *Franciscaines du Saint Sacrement de Troyes*, les *Franciscaines de Sainte-Élisabeth de Paris et de Lyon*, et les *Capucines de Bourbourg*.

Les autres communautés ne gardent pas la clôture, afin de se dévouer avec plus de facilité au soulagement des misères humaines. Leurs œuvres sont multiples et variées, elles comprennent tous les besoins de la société souffrante. Les malades, les pauvres, les idiots, les paralytiques, les sourds-muets, les aveugles, les veuves et les orphelins, les chrétiens et les infidèles sont secourus par une ou plusieurs communautés de Sœurs du Tiers-Ordre. Il y en a pour toutes les catégories de malheureux. Le bien qu'elles font est incalculable ; par leur seule présence, elles opèrent parfois des merveilles.

Citons un trait rapporté par la comtesse de Pitray.

Un de nos orphelins, désirant se faire prêtre, avait besoin du consentement de sa famille, et comme l'on ne savait à qui s'adresser, la bonne Sœur franciscaine qui me racontait l'histoire que j'écris, alla, dans un voyage fait à Paris, demander quelques indications nécessaires. Seul, un oncle de l'enfant eût été à même de les donner, elle demanda son adresse. On s'exclama.

« Son adresse, ma bonne Sœur ! mais c'est un chef de communards, il vous tuerait, n'y allez pas. »

Les Franciscaines sont les pauvres de la religieuse. La Sœur Sainte-R... insista tranquillement, prit l'adresse et alla chercher un fiacre pour la conduire à destination.

A l'endroit désigné, elle descendit de voiture, alla droit à la maison qui lui était indiquée, traversant des groupes

qui lui lançaient des regards de bêtes fauves et demanda au concierge l'homme qu'elle était venue chercher.

Stupéfaction du concierge. Une religieuse chez ce locataire-là ; en voilà une forte !

« Il y est, dit-il effaré, et vous êtes bien heureuse qu'il soit malade, car il vous aurait jetée à la porte... »

La bonne Sœur monta, elle entendait retentir dans la maison des chants affreux, des paroles atroces, et elle disait tout bas : « Mon Jésus, s'il m'arrive malheur, ce sera votre faute. »

Parvenue à la porte, elle frappe, puis elle entre et se voit en face d'un être dont la figure formidable l'aurait terrifiée si elle n'avait été Franciscaine.

« Mon ami, lui dit-elle doucement en s'avançant dans la chambre, je suis bien fâchée de vous savoir malade et je vous demande pardon d'être venue, mais j'avais un motif grave pour vous voir... » Elle continua sur ce ton, calme, résolue et le regardant en face.

Le communard la regardait, lui aussi ; d'abord stupéfié, puis irrité, il l'interrompit avec brusquerie.

« Je sais pourquoi vous venez, fit-il brutalement ; vous avez chez vous mon neveu ; vous voulez savoir ce que sont devenus ses parents, mais je ne vous le dirai pas ; vous ne savez donc pas qui je suis ?

— Si, répondit nettement la Sœur, et je comprends ce que vous devez éprouver, car, à votre place, j'aurais probablement agi comme vous.

— Comment ! s'écria le malade, vous auriez fait ce que j'ai fait ?

— Oui, répondit la religieuse, car lorsqu'on ne connaît pas le Christ, la misère entraîne à tout. Aussi je vous plains et je déplore votre sort, mon ami.

— Il n'y a pas de Christ, murmura sourdement le communard.

— Il n'y a pas de Christ ! fit la Franciscaine avec éclat. Ah ! si ! il y en a un. Je le sers et je l'aime. Pour lui j'ai tout quitté. C'est lui qui m'amène. C'est lui qui me conduit près de vous. Tenez, le voilà, embrassez-le. »

Et la vaillante femme, détachant son crucifix, le présenta au bandit étonné... Dompté, celui-ci posa ses lèvres sur le Christ.

Puis, la regardant de nouveau : « Vous êtes une sacrée nonne, fit-il avec énergie. Eh bien ! écoutez : les parents de l'enfant sont morts, la mère était une dévote et elle a voulu un calotin avant de mourir. Faites de l'enfant ce que vous voudrez, si je n'étais pas malade, je vous accompagnerais dans vos courses et malheur à qui oserait vous toucher. »

Profondément émue, la Sœur le remercia et prit congé de lui, bénissant Dieu et le priant pour ce malheureux.

Deux ans après, elle revint à Paris et eut affaire dans un hôpital ; elle traversait une des salles lorsqu'un moribond fit un mouvement, et son appel presque indistinct fut compris par la religieuse qui l'assistait.

« Ma Sœur, dit-elle à la Franciscaine, venez donc par ici, mon pauvre malade semble vous reconnaître et vous demander. »

Sœur Sainte-R... s'approcha et resta saisie devant le communard mourant. « Il a reçu tous les secours de la religion, reprit la religieuse qui était au chevet du lit, car il a dit, il y a deux jours : « Il y a une sacrée nonne qui « avait un bon Dieu sur l'estomac, et ça lui fera plaisir, à « cette pauvre nonne, que je voie un calotin. Allez me le « chercher. » Il vient de vous reconnaître comme vous passiez. »

Et, assisté par la Franciscaine, le communard expira doucement. Il alla vers le Dieu qui était venu le chercher, guidé par celle qui avait, comme Androclès, dompté le lion farouche et en avait fait une brebis du Seigneur.

C'est un trait pris entre dix mille montrant le bien opéré par les humbles filles du Pauvre d'Assise.

Donnons maintenant une notice sur chaque congrégation de Sœurs franciscaines établies en France.

DEUXIÈME PARTIE

LE TIERS-ORDRE RÉGULIER

EN PARTICULIER

CONSIDÉRÉ DANS CHAQUE CONGRÉGATION ÉTABLIE

EN FRANCE

PREMIÈRE SECTION

Congrégations établies dans le Nord de la France

PREMIÈRE ZONE : NORD-EST

CHAPITRE PREMIER

SŒURS FRANCISCAINES DE SAINTE-ÉLISABETH

Congrégation enseignante et contemplative, avec clôture.

Maison unique à Paris, rue Turenne, 60.

(1793)

N° 1.

Au commencement du XVIIe siècle, l'Ordre des Tertiaires réguliers prit une nouvelle vigueur en France, grâce à la Réforme connue sous le nom de Picpus, opérée par le P. Vincent Mussart.

Celui-ci réforma même les Sœurs franciscaines du Tiers-Ordre, qui comptaient dans le royaume beaucoup de monastères. Les religieuses de Sainte-Élisabeth, appelées aussi Tiercelines, et fondées en 1604 par la Mère Françoise de Recy, de Besançon, à Salins, embrassèrent la Réforme en 1614.

La Mère Claire-Françoise, fille de la fondatrice, fut la première Supérieure du couvent de Paris, en 1615. La reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, voulut assister à la clôture des religieuses, se déclarant dès lors leur fondatrice, conjointement avec le roi son fils.

La Mère passa douze années dans le monastère de Paris, placé, comme tous ceux du même Ordre, sous le vocable de Sainte-Élisabeth, et elle y mourut en odeur de sainteté le Jeudi Saint 1er avril 1627 (1).

Ce couvent, situé rue Saint-Louis, au Marais, fut l'un des établissements religieux les plus importants de Paris. Les Sœurs qui l'habitaient, au nombre d'environ quarante, sans compter les novices, furent toujours inviolablement soumises aux lois de l'Église et de l'institut. Aussi, lorsque la Révolution éclata, elles montrèrent un indomptable courage et un attachement héroïque à leur saint état. Elles firent auprès des autorités toutes les instances possibles pour ne point quitter leur monastère. Mais leurs démarches

1. Voici l'inscription de son tombeau : « Ci-gît Mère en Dieu, Sr Claire Françoise de Recy, native de Besançon, de parents nobles et de la race de saint Bernard, mais plus illustre par ses propres vertus et mérites, car elle fut en son vivant très digne religieuse de notre S. P. S. François en son Tiers-Ordre de la Congrégation de l'Etroite Observance, première mère et institutrice des moniales de ce royal monastère de Sainte-Elisabeth, à Paris, dudit Ordre et Congrégation et pareillement fondatrice et institutrice avec feue sa mère, Marguerite Borrey, veuve, religieuse de très sainte mémoire, des religieuses des monastères de Verceil, Salins et Gray, puis après le décès de sa dite mère qui fut le 4 avril 1609, seule institutrice des premières religieuses de Dole, Lyon, Paris et Nancy, laquelle après avoir été 24 ans religieuse, 4 ans mère des novices, et 13 ans supérieure tant en ce couvent qu'en ceux de Salins et de Dole, d'où elle fut tirée par le T. R. P. Vincent de Paris, premier Père de l'Ordre, et lors Vicaire Général des Frères et Sœurs dudit Ordre et Congrégation, pour venir sous l'autorité et assistance de l'Ordre, instituer ce présent monastère. Enfin ayant atteint le comble de toutes les vertus par une très constante et invincible patience, consommée de travaux et de très griëves, longues et continuelles maladies, pleine de mérites, elle trépassa saintement en N.-S., le Jeudi Saint, 1er avril 1627, âgée de 39 ans ou environ... »

furent inutiles, et, sur un ordre formel du commissaire, elles sortirent du couvent de Sainte-Élisabeth le 20 août 1793, ayant chacune pour tout moyen d'existence la somme de 30 francs. La plupart rentrèrent dans leurs familles. Six d'entre elles néanmoins se réunirent ensemble dans une même maison. Entreprise bien audacieuse : Robespierre vivait encore ! Elles furent dénoncées et condamnées à mort ; si elles ne montèrent pas sur l'échafaud, c'est que le tyran y porta lui-même sa tête en 1794.

Cette première réunion était dans la rue Saint-Joseph, mais le nombre des religieuses augmentant toujours, elles durent s'établir dans la rue des Francs-Bourgeois, où elles furent assistées, pour les besoins spirituels et temporels, par le P. Guinain, religieux de Picpus. Ce fut dans cette maison qu'elles reprirent l'éducation des jeunes personnes. Cette vie de l'enseignement n'avait été adoptée par la communauté qu'une quarantaine d'années après sa fondation, sous la supériorité de la Mère Saint-Charles, baronne de Neuilly. Elles admirent aussi quelques externes des enfants du peuple ; cette mesure, qui est en dehors de leur Règle primitive, était nécessaire pour qu'elles fussent tolérées du gouvernement impérial.

L'année 1805 fut pour les religieuses de Sainte-Élisabeth une année de faveurs et de bénédictions. Elles purent louer l'hôtel d'Osier, situé rue Vieille-du-Temple, et dans cette demeure elles eurent le bonheur de quitter l'habit séculier qu'elles avaient gardé jusqu'alors, et de revêtir les saintes livrées de la religion ; en même temps elles reprirent les principaux points des Constitutions qu'un travail assidu et les fatigues de l'enseignement pouvaient permettre.

De nouveaux sujets se présentèrent et renouvelèrent presque la communauté, qui se trouva en état d'acheter la maison qu'elle occupe actuellement dans la rue Turenne, au n° 60. C'est l'ancien hôtel des veneurs de Louis XIV, grand et spacieux et d'un très bel aspect. Après avoir franchi le grand portail et pénétré dans le parloir, on se croirait dans un monastère du XVIIe siècle. Un beau jardin complète la demeure ; la chapelle pour le public ne con-

tient que quelques chaises ; mais le chœur des religieuses et des pensionnaires est assez vaste.

Les religieuses entrèrent dans cette maison le 12 octobre 1823, et la clôture fut établie l'année suivante par Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

L'ancienne église de la communauté, avant la Révolution, fut rendue au culte au commencement de ce siècle : c'est aujourd'hui l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth.

Le 8 janvier 1877, le monastère entra en possession d'un pieux trésor : les restes vénérés de la Mère Françoise de Besançon, fondatrice de la congrégation.

La Mère Marie de l'Ange Gardien, supérieure du couvent à cette époque, s'occupait depuis cinq ans, avec une ardeur incroyable, à rechercher des documents sur l'histoire de la congrégation. A mesure qu'elle admirait les héroïques vertus et la sainteté des premières religieuses et surtout de la Mère Françoise, un désir ardent s'élevait dans son cœur, celui de découvrir l'endroit où reposaient ses restes sacrés. Elle se trouvait dans ces pensées, lorsqu'elle apprit par une lettre du curé de Salins (Jura), qu'il avait l'insigne honneur de posséder ce trésor dans une partie retirée du clocher de l'église paroissiale, trésor légué, en 1839, au curé de cette paroisse, par la Sœur Marie-Ursule Bourgeois, qui l'avait emporté du monastère en 1792, lors des expulsions par les révolutionnaires.

Le R. P. Clausade, restaurateur en France des Tertiaires réguliers, de passage à Paris, fut député par les Sœurs de Sainte-Élisabeth auprès du curé de Salins, pour obtenir en leur faveur la cession des précieux restes. Ce qui se réalisa moyennant l'offrande d'un ornement complet pour son église paroissiale.

« Le R. P. Clausade, écrit une des religieuses, porta lui-même le précieux fardeau de Salins à Paris, en chemin de fer, d'une manière qui nous parut tout à fait merveilleuse. Dire notre étonnement, notre joie et notre émotion, est chose impossible ; nous ne pouvions croire à tant de bonheur ! Le Révérend Père passa par la grille du chœur le précieux coffre. Il fut reçu, avec un profond respect et une



Révérende Mère MARIE DE L'ANGE GARDIEN.

(Costume des Sœurs.)

sainte joie, par la Révérende Mère Supérieure et la Vénérable Mère Vicaire, qui le placèrent le plus honorablement possible, mais en silence, dans la chapelle intérieure, près de la statue de la très sainte Vierge. — Le R. P. Clausade, après nous avoir adressé quelques paroles, non sans émotion, sur la manière dont il avait pu obtenir ce précieux dépôt, offrit le saint sacrifice de la messe en actions de grâces, pendant que nous chantions le *Magnificat*, le *Quid retribuam Domino*, et le *Laudate Dominum*. — Depuis ce jour, la consolation remplit nos cœurs et leur inspire la douce espérance de voir un jour notre illustre Mère recevoir des hommages plus dignes de ses vertus. »

L'identité des ossements de la Mère Françoise fut constatée par le docteur Legros, en présence de M. Caron, vicaire général du diocèse de Paris et Supérieur de la communauté, de M. de Perretti, chanoine de la cathédrale, de l'aumônier et des Mères du conseil de la communauté.

Le coffre, en bois de noyer, mesure 75 centimètres de long sur 31 de haut et 25 de large, et porte cette inscription : « Ici sont les ossements de la Révérende Mère Françoise de Besançon, première religieuse de la Réforme de Sainte-Élisabeth, fondatrice de ce monastère et autres de la congrégation de France, laquelle, après avoir vécu saintement en l'Ordre, quatre ans, huit jours, décéda le 4 avril 1609, et fut ensevelie dans le cloître et tirée avec permission de notre T. R. Père Provincial, le 5 avril 1686, par le R. P. Antoine de Lisle, directeur de Salins (1). »

L'esprit du monastère de Sainte-Élisabeth de Paris est vraiment l'esprit de saint François. Là se forment et se développent des vertus dignes des grands exemples donnés par celle qui y sert toujours de modèle. On y mène une vie retirée et pauvre, le silence est presque continuel. Les

1. Voir *Revue Franciscaine*, mars 1877, et *Vie de Marguerite Borrey, veuve de noble Claude de Recy, en religion Françoise de Besançon, fondatrice du Tiers-Ordre réformé de Saint-François dit de la Stricte Observance*, par M. l'abbé Dalloy, curé de Notre-Dame, à Salins. — Besançon, imprimerie Dodivers et Cie, 87, Grande-Rue, 1881, un vol. in-8, 114 pages.

religieuses gardent l'abstinence quatre jours par semaine, et observent deux carêmes dans le cours de l'année. Elles couchent habillées sur une paillasse, se lèvent à minuit pour dire Matines, et récitent le grand office selon le rite romano-séraphique.

Le monastère de Sainte-Élisabeth est, suivant les lois, soumis à l'Ordinaire, l'archevêque de Paris. C'est lui, par un délégué qui est le dépositaire des vœux des religieuses, qui nomme les confesseurs et les aumôniers, qui confirme et munit d'obédience la Supérieure élue pour trois ans, ainsi que le discrétoire élu par la communauté et qui doit former son conseil.

Les religieuses portent un costume noir : robe, voile, corde, de couleur noire ; la guimpe est blanche. Elles sont au nombre d'environ quarante.

Le pensionnat se compose d'une centaine d'élèves, pensionnaires ou demi-pensionnaires.

La maison de Paris a fondé une autre communauté à *Monsoult*, dans le diocèse de Versailles, mais elle est indépendante. Il y a une quinzaine de religieuses et une vingtaine d'élèves pensionnaires.

Il existe encore à *Lyon* une communauté de Franciscaines de Sainte-Élisabeth qui suivent aussi la même Règle, mais dont les Constitutions diffèrent un peu de celles de Paris. Les religieuses ont entre elles de fréquents rapports spirituels.

Nous parlerons plus loin de ce monastère.

CHAPITRE II

SŒURS DU TIERS-ORDRE DE L'ALMA

A Courbevoie, près Paris,

Pour l'œuvre du catéchisme des enfants des écoles laïques.

(1882)

N° 2.

Les enfants des écoles laïques ont une âme (1). Cette vérité a paru obscurcie dans la lutte à outrance livrée entre laïcisateurs et congréganistes. Les pauvres enfants, qui n'en peuvent mais, ont singulièrement pâti dans la mêlée, et cela, dans les grandes villes, par centaines de mille. Depuis dix ans au moins, toute une génération a été élevée sans Dieu, et le mal eût été bien atténué, si partout on avait fondé des œuvres pour catéchiser les enfants des écoles laïques.

La place des Tertiaires était tout indiquée pour cette œuvre. Religieuses par le cœur, laïques par l'habit, nos Tertiaires de Courbevoie, au risque de passer pour téméraires, ont essayé de la faire; et, dans des proportions modestes, elles ont réussi.

Dès 1882, deux tertiaires de la Fraternité de Courbevoie, Mlle Marie-Eustelle P*** et sa sœur, pauvres ouvrières, sans autre ressource que leur travail, réunissaient dans leur unique chambre les petites filles de la première communion. Bientôt, la Supérieure de la Fraternité et deux autres Tertiaires se joignaient à elles; une maison avec un jardin était mise à leur disposition, et S. Ém. le

1. Nous citons ici, en l'abrégeant un peu, le *Rapport lu au Congrès du Tiers-Ordre de Limoges,* 5 mai 1895, *par M. l'abbé Blauvac,* vicaire à Courbevoie, fondateur de l'Œuvre, et donnons les résultats obtenus à Montrouge.

cardinal archevêque de Paris daignait leur accorder une chapelle et la faveur de la sainte Réserve.

L'œuvre était dès lors fondée, et les plus consolants résultats allaient couronner le zèle de nos Tertiaires.

Depuis quatorze ans, en effet, elles ont eu la consolation de présenter chaque année trente à quarante petites filles des écoles laïques à la première communion ; au total, environ six cents.

Bon nombre de ces enfants fréquentent l'œuvre plusieurs années *avant* leur première communion, et toutes au moins pendant les deux ans qui la précèdent ; ce qui donne annuellement un chiffre de deux cents présences à l'œuvre chaque semaine. Donc, toute une population enfantine, disciplinée et instruite dans la piété et la religion par les Tertiaires ; tous les soirs, après la classe, les enfants viennent dans la maison du Tiers-Ordre apprendre la lettre du catéchisme ; elles y sont reçues le jeudi et le dimanche, et une des Tertiaires leur fait un cours d'histoire sainte et les prépare aux examens d'instruction religieuse de l'archevêché.

Les Tertiaires conduisent et surveillent toutes ces enfants des écoles laïques aux offices et aux catéchismes de la paroisse. Enfin, pendant toute la retraite préparatoire à la première communion, elles les gardent, sauf la nuit, dans la maison du Tiers-Ordre, les faisant prier, chanter de pieux cantiques, et préparent dignement leur cœur à la réception de Celui qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants*.

Cette œuvre des catéchismes entraînait naturellement après elle la fondation d'un *patronage ;* les Tertiaires s'y sont également dévouées, et Dieu a daigné bénir leurs efforts.

Le jeudi, le dimanche et les jours de fête, le patronage est ouvert de 1 heure à 7 heures du soir, et une centaine de jeunes filles y viennent respirer une atmosphère de simplicité, de piété et de joie toute franciscaine.

Pour la piété, les moyens d'action sont la confession et la communion très fréquentes ; on ne voit persévérer que

celles des jeunes filles qui ont pris ces moyens. La plupart des persévérantes communient tous les dimanches ; un bon nombre le premier vendredi du mois ; quelques-unes plusieurs fois dans la semaine. Il y a aussi la communion quotidienne, faite par deux membres du patronage et désignées le dimanche par une zélatrice.

Trois congrégations groupent les meilleures enfants : 1° la congrégation de Sainte-Philomène, avant la première communion, avec réunion de piété hebdomadaire faite par la Sœur tertiaire directrice du patronage ; 2° la congrégation des Saints-Anges pour les jeunes persévérantes ; 3° enfin, la congrégation des Enfants de Marie réunit l'élite des jeunes filles, parmi lesquelles on choisit quelques *Tertiaires* ou des *Cordigères*.

Tous les dimanches, le R. Père Directeur de la Fraternité et du patronage vient visiter l'œuvre, s'intéresser aux jeux et présider aux réunions diverses, soit des congrégations, soit du Comité d'*action sociale catholique*.

Ce Comité s'occupe des différentes œuvres de piété ou de zèle en vigueur dans le patronage : Propagation de la Foi, Œuvre de Saint-François de Sales, Apostolat de la prière, diffusion de la bonne presse, convocations aux conférences, organisation des pèlerinages, promenades et jeux, etc.

Enfin, une retraite annuelle, à laquelle sont convoquées les habituées de l'œuvre et celles qu'on y voit plus rarement, permet de raviver chaque année l'esprit de foi et la piété des enfants.

Plusieurs fois déjà, les Sœurs tertiaires de Courbevoie ont été sollicitées pour établir ailleurs des œuvres analogues, mais le manque de sujets et de ressources les a obligées à refuser.

Néanmoins elles ont cédé aux instances de M. le curé de Saint-Pierre de Montrouge, à Paris, et elles ont accepté la direction de l'œuvre des catéchismes et du patronage des cinq écoles laïques de la paroisse.

Après avoir appliqué, pendant deux ans seulement, les mêmes méthodes et poursuivant le même but qu'à *Cour-*

bevoie, voici les résultats magnifiques obtenus à *Montrouge* à l'heure actuelle.

Cinq cents jeunes filles fréquentent l'œuvre : 50 pour la persévérance, 150 pour la première communion, 150 pour la deuxième, et 100 petites filles au-dessous de neuf ans.

Toutes ces enfants assistent à la messe dans la grande salle de l'œuvre, qui a été bâtie par M. le curé, à côté de son presbytère. — Dans l'après-midi du dimanche, il y a encore au patronage une moyenne de 180 enfants et jeunes filles.

N'est-ce pas un résultat merveilleux réalisé par une œuvre qui répond à un des besoins les plus pressants de notre époque?

Nous souhaitons vivement aux Sœurs du Tiers-Ordre de Courbevoie de s'accroître de jour en jour et de s'établir partout où il y a des enfants des écoles laïques à catéchiser : c'est vraiment une œuvre opportune et nécessaire.



CHAPITRE III

SŒURS FRANCISCAINES GARDES-MALADES DES PAUVRES

Plus particulièrement pour la colonie auvergnate de Paris.

Maison-mère à Paris, rue de la Roquette, 41.

(1885)

N° 3.

L'esprit de Dieu souffle où il veut, et au moment opportun suscite les œuvres utiles au salut de tous ou de plusieurs.

En 1885, il fut inspiré à la Révérende Mère Marie-Joseph Brun, du couvent des Franciscaines de la Devèze, de s'occuper du bien spirituel et matériel de ses nombreux compatriotes établis à Paris.

L'on sait combien les rudes fils de l'Auvergne quittent leurs belles mais pauvres montagnes, pour émigrer à Paris, où ils exercent pour la plupart le métier de marchands de vin ou de charbon. Si quelques-uns trouvent Fortune, beaucoup ne connaissent jamais cette déesse qui a une roue mobile pour sceptre, et presque tous vivent dans la misère spirituelle. Préoccupés par les affaires, subissant l'influence du milieu corrompu et corrupteur de la capitale, ils oublient leurs devoirs religieux, en se disant : « Plus tard, quand j'aurai fait ma pelote, quand je reviendrai au pays, je penserai au bon Dieu. » Mais combien ne revoient plus le clocher du village, combien meurent sans sacrements !

Plus de 60.000 Auvergnats sont établis sur les paroisses Saint-Ambroise et Sainte-Marguerite, au XIe arrondissement. Témoin des misères de ses compatriotes, M. l'abbé Estieu, vicaire à cette paroisse, se concerta avec la Révérende Mère Marie-Joseph pour fonder une communauté de

Sœurs gardes-malades, spécialement destinées à assister les Auvergnats atteints par la maladie, les soigner, les guérir, ou du moins les préparer à bien mourir.

Telle est l'origine des Sœurs de la Roquette, actuellement au nombre de soixante-dix.

Elles possèdent maintenant huit maisons, presque toutes à Paris ou aux environs :

Paris, rue de la Roquette, 41, maison-mère et noviciat;

Paris, rue Condé, 12;

Neuilly, près Paris, passage d'Orléans, 3 ;

Sainte-Geneviève de la Plaine, en Saint-Denis, près Paris, avenue de Paris, 88;

Boulogne, près Paris, Grande-Rue, 5;

Issy, près Paris, rue de la Barre, 13 ;

Montfermeil, près du Raincy (Oise), maison pour les Sœurs convalescentes;

Neuvéglise, près Saint-Flour (Cantal).

Les religieuses gardes-malades ont déjà assisté des milliers de moribonds; à de très rares exceptions, tous sont morts après avoir reçu les sacrements avec des sentiments chrétiens, parfois admirables. Que de touchantes conversions dont elles ont été les témoins attendries! En face de la mort, la foi renaît dans le cœur des religieux Arvernes, ils veulent que le Dieu de leur berceau soit aussi le Dieu de leur tombe. Les Franciscaines de la Roquette sont les messagères de la paix et les anges de la bonne mort.

Afin de pénétrer plus facilement dans toutes les maisons et dans tous les quartiers de Paris, elles portent un costume moitié religieux, moitié séculier : robe noire avec pli formant scapulaire, corde noire, crucifix sur la poitrine, voile noir adapté à un chapeau ou bonnet noir.

Tout en s'occupant particulièrement des Auvergnats, les religieuses assistent aussi les autres malades qui les réclament. Elles suivent la Règle de Léon X et ont l'approbation épiscopale. M. le chanoine Monlezun, official de l'archevêché, est actuellement leur Supérieur ecclésiasti-

que. La Mère fondatrice vit encore. M. l'abbé Estieu est mort, en 1894, dans sa famille, à Murat.

Ce sont le R. P. Arsène et le R. P. Alphonse, capucins, qui ont fait affilier la nouvelle Société à l'Ordre de Saint-François et qui la dirigent dans la voie de la perfection religieuse et franciscaine.

Nous souhaitons à cette excellente communauté vie et prospérité.

NOTA. — CONGRÉGATIONS DE SŒURS FRANCISCAINES POSSÉDANT DES SUCCURSALES A PARIS, SANS Y AVOIR LEUR MAISON-MÈRE.

1. *Les Franciscaines de Calais* desservent l'hôpital Saint-François, 36, boulevard Saint-Marcel.

Il contient quarante lits et est établi dans les meilleures conditions de salubrité et d'hygiène dans un très bel hôtel, brillant de propreté. Les femmes atteintes de maladies aiguës y sont admises moyennant une faible rétribution, si elles peuvent payer, et gratuitement si elles sont indigentes. Une chirurgie pour les petits garçons est adjointe à l'hôpital, et un dentiste donne ses soins gratuits aux personnes du dehors. Cette œuvre, due à la charité d'une Tertiaire, fait le plus grand bien aux corps et aux âmes : là on se prépare chrétiennement à la mort, quand on ne peut y retrouver la santé.

2. *Les Franciscaines de l'Immaculée-Conception*, de Lons-le-Saulnier, ont, rue de la Santé, 57, l'œuvre des petites mendiantes, un asile pour les petites filles vagabondes et délaissées : quarante enfants.

Dans le gouffre de la capitale, il y a des misères horribles. Que de pères avilis par l'ivresse ou l'immoralité, que de mères dont la délicatesse s'est évanouie au contact de la fange ! Leurs enfants s'étiolent au physique et au moral, errent à l'aventure, guettés par le vice. Que de pauvres et innocentes victimes ! Le bien accompli par les Franciscai-

nes de la rue de la Santé est immense. Le local laisse encore à désirer, mais les ressources augmentent, et bientôt l'œuvre sera des plus florissantes.

3. *Les Franciscaines missionnaires de Marie* ont deux maisons : à *Vanves*, près Paris, route de Clamart, 16, où se trouve une importante imprimerie, et *impasse Reille*, 7, à Paris, *près du parc Montsouris* (1). Cette maison est le centre de beaucoup d'œuvres. Les Sœurs ont acquis dans le quartier une très grande influence.

4. *Les Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur*, de Chantenay, près Nantes, ont rue de Sèvres, 157, une maison pour dames pensionnaires ; les Sœurs vont soigner les malades à domicile.

5. *Les Franciscaines de Parpeville*, rue Vaneau, 39 : Sœurs gardes-malades.

6. *Les Franciscaines du Sacré-Cœur*, des Buers-Villeurbanne, près Lyon, rue Servandoni, 7 : gardes-malades. Autre maison à Saint-Mandé, près Paris.

7. *Les Franciscaines de Notre-Dame de la Compassion*, de la Devèze, rue de Varenne, 14 : pied-à-terre pour les Sœurs quêteuses ou de passage à Paris, et Sœurs gardes-malades.

8. *Les Pauvres Sœurs franciscaines de Jésus*, de Saint-Sorlin, près Lyon, 16, rue Tournefort : pied-à-terre pour les Sœurs quêteuses.

1. Signalons ici une congrégation de Sœurs *Franciscaines dites de l'Immaculée-Conception* fondée en 1855 par trois pieuses veuves et avec le concours de M. l'abbé Letellier, veuf lui aussi, curé de Saint-Pierre du Petit-Montrouge. Ces Sœurs, divisées en *internes, externes* et *agrégées,* dirigeaient auprès de la chapelle de secours, *quartier Montsouris,* 27, rue de la Voie-Verte, Paris, un orphelinat, deux patronages, des écoles, etc. A la mort de M. de Geslin, archiprêtre de Notre-Dame, les ressources étant venues à manquer, S. Ém. le cardinal Guibert pria les Sœurs d'entrer dans une autre congrégation. Le 15 octobre 1881, la plupart des religieuses, qui étaient au nombre de vingt, entrèrent chez les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui ont repris leur maison et leurs œuvres. Une des co-fondatrices, Sœur Saint-François, vit encore et habite la maison qu'ont ces religieuses, rue Méchain, 21, Paris.

9. *Les Franciscaines servantes de Jésus*, de Seillon, 16, rue de la Grange-Batelière : pied-à-terre pour les Sœurs quêteuses.

10. *Les Franciscaines de Notre-Dame du Calvaire*, de Grèzes, à Châtillon, près Paris, rue de Bagneux, 12 : œuvre des orphelinats agricoles pour les petits garçons, actuellement au nombre de plus de cent. Laiterie importante : plus de quatre cents litres de lait à vendre chaque jour.

11. *Les Franciscaines de Sainte-Élisabeth*, de Vienne : rue Gauthey, 49, crèche pour vingt petits enfants.

Pour les *Franciscaines de l'Adoration réparatrice*, Paris, et celles de *Malakoff*, près Paris, voir chap. XI.

CHAPITRE IV

LES SŒURS FRANCISCAINES DE CALAIS

Congrégation enseignante et hospitalière.

Maison-mère à Calais.

(1815-1855)

N° 4.

I. Origine de l'institut, ses fondateurs. — II. Son extension, ses maisons et ses œuvres. — III. Son esprit.

I

La congrégation des Sœurs franciscaines de Calais est une des plus anciennes, des plus nombreuses et des mieux organisées parmi celles de la France. Dans sa forme actuelle, elle date de 1855.

Dès leur origine, les religieuses du Tiers-Ordre furent très répandues dans le nord de la France ; le territoire du diocèse d'Arras en était véritablement peuplé. Après la Révolution, six de ces maisons se reconstituèrent au commencement de ce siècle ; une septième se forma avec les Sœurs des maisons non rétablies, auxquelles on confia le grand hôpital de Calais.

En 1852, cette dernière communauté eut avec les PP. Capucins quelques relations, et le R. P. Laurent d'Aoste, alors Provincial, lui donna des lettres d'affiliation à l'Ordre de Saint-François.

Mais, jusqu'alors, ces diverses maisons étaient indépendantes les unes des autres, sans relations entre elles, et sans force par conséquent. Les Sœurs ne faisaient que peu de bien, et, ne se recrutant qu'avec peine, elles voyaient avec terreur arriver le moment où elles devraient céder

la place à des institutions plus jeunes et plus unies.

La Providence remédia à cet état d'isolement et de faiblesse en suscitant un homme sage et prudent et deux religieuses éminentes, capables d'unir les diverses communautés et d'organiser les éléments d'une congrégation fervente. Dieu se servit à cet effet de l'*abbé Duchenne*, de *Mère Louise* et de *Mère Scholastique des Anges*. C'est à ces trois personnes qu'appartient l'honneur d'avoir fondé la congrégation des Franciscaines de Calais.

M. l'abbé Duchenne, né en 1813 à Boulogne-sur-Mer, appartenait à une honorable famille d'armateurs : son père avait été fait chevalier de la Légion d'honneur à la première promotion de l'Ordre, au célèbre camp de Boulogne. Jeune encore, il se sentit appelé à la vocation ecclésiastique ; le 11 mars 1837, il était ordonné prêtre à Arras et envoyé immédiatement comme aumônier à l'hospice général de Saint-Omer. Il n'y resta que trois ans. En 1840, il devint aumônier de l'hospice civil de Calais, dirigé par les religieuses franciscaines. La supérieure, Mère Louise, femme intelligente et dévouée, Boulonnaise elle aussi, vit arriver avec bonheur un prêtre dont le cœur était aussi grand que le sien. Ils se mirent à l'œuvre avec une sainte émulation et travaillèrent avec courage à améliorer le sort des malades, des orphelins et des enfants abandonnés. L'abbé Duchenne surtout ne ménageait au service des pauvres ni ses sueurs, ni sa fortune, et en peu de temps il avait acquis sur la population le prestige d'un Vincent de Paul.

La pensée de réunir les diverses maisons de Sœurs franciscaines pour en former un seul corps et les rattacher plus intimement à l'Ordre franciscain, naquit dans son esprit et dans son cœur. Il résolut de la réaliser, de concert avec la Mère Louise, avec l'approbation de l'évêque du diocèse, Mgr Parisis, qui souhaitait vivement, lui aussi, une semblable fusion. Elle s'opéra en 1855, mais non sans oppositions. Or, c'était sur l'abbé Duchenne que tombaient les traits de l'envie et toutes les détractions, auxquelles il ne répondait que par son silence et sa persévérance à tenir ses filles à l'abri des coups qu'il voulait seul recevoir.

De telles épreuves étaient le présage de la future prospérité de la congrégation.

Pour que la divergence des éducations ne fît pas obstacle à la fusion des cœurs et des volontés, un noviciat uni-



Révérende Mère SCHOLASTIQUE DES ANGES.
(1829-1886)

que s'imposait. Il fut placé dans une petite maison voisine de l'hospice de Calais, et soumis, par la volonté de Mgr Parisis, à la direction spirituelle de l'abbé Duchenne. La Mère Louise fut nommée première Supérieure générale, et la Mère Scholastique maîtresse des novices (30 mars 1855). A cette œuvre d'union et de formation, le directeur appor-

tait son grand cœur et sa foi ardente, la Mère générale son expérience des choses religieuses et son autorité incontestée. Quant à la maîtresse des novices, tout en obéissant avec amour, elle était la cheville ouvrière de l'institution : c'était elle qui dirigeait tout.

Mère Scholastique des Anges, dans le monde Caroline Morbu, née en 1829 au Cateau-Cambrésis, avait pris l'habit en 1847 au monastère des Franciscaines de Montreuil-sur-Mer. A l'époque de la fusion, c'était une jeune religieuse de vingt-sept ans, qui déjà se recommandait par de grandes vertus, une maturité précoce, une intelligence remarquable, et surtout par un véritable génie administratif. Elle devait être l'œil et la main des Supérieures générales successives, jusqu'au moment où son âge permit son élévation à cette dignité, en 1872. Après avoir formé ses élèves, elle savait les suivre partout où l'obéissance les envoyait, et inspirer aux anciennes une sainte jalousie de conserver pur, dans les jeunes vierges qu'on leur associait, l'esprit dont elles avaient été imbues (1).

La maison du noviciat était petite et pauvre, mais les novices abondaient, le *petit Bethléem* fut bientôt rempli. M. Duchenne acheta un vieil hôtel à Calais et y transporta la pieuse famille en 1856. Il s'y établit lui-même et se consacra tout entier à ce grand travail de la formation religieuse, y mettant non seulement son esprit et son cœur, mais ce qui lui restait de fortune et de force.

Bientôt les vides creusés par la mort dans les rangs des anciennes communautés furent comblés par les jeunes religieuses, et il fut possible de fonder de nouvelles maisons. Depuis lors, presque chaque année vit de nouveaux essaims partir de la maison-mère de Calais pour aller porter au loin les œuvres et les traditions franciscaines. De nouvelles

1. Elle mourut en 1886. Voici quelques-unes de ses paroles favorites : *Dieu seul et c'est assez! — L'amour de Dieu n'est jamais oisif. — L'amour rend léger ce qui est lourd, il change en douceur toute amertume. — Fuyez les créatures si vous voulez avoir de l'empire sur elles. — Fuyez, gardez le silence et demeurez en paix.*

Sœurs, amies de l'union qui fait la force, demandaient à être affiliées à la congrégation.

Il existait à Langeac, au diocèse du Puy, une pieuse réunion de filles établie depuis environ deux siècles par un Père Capucin de Saint-Flour. Elles suivaient la Règle du Tiers-Ordre séculier et vivaient en communauté du produit de leurs travaux. Le lien qui les unissait n'était pas assez consistant au gré de leurs désirs ; elles aspiraient à une vie à la fois plus stricte à l'intérieur et plus consacrée aux bonnes œuvres à l'extérieur. L'évêque du Puy pria le R. P. Dominique, alors Provincial des PP. Capucins, de s'intéresser à elles. Celui-ci fit accepter à ces excellentes filles la Règle du Tiers-Ordre régulier, imprima quelque cohésion à leur petite société et la remplit de joie en donnant le saint habit à dix jeunes personnes de bonne volonté le 16 juillet 1861.

Il ouvrit ensuite des négociations pour leur faire agréer la fusion avec les Franciscaines de Calais qui les adoptèrent avec charité en 1862. Une communauté de religieuses toutes formées se transporta de Calais à Langeac, et la plupart des membres de celle de Langeac se rendirent avec empressement au noviciat de Calais. Depuis lors, comme auparavant, les Sœurs reçoivent et élèvent de jeunes orphelines et se livrent gratuitement aux soins des malades de la ville.

Plus que jamais, le R. P. Dominique se dévoua activement à la prospérité des Franciscaines. En 1866, il leur députa un religieux pour aider le P. Duchenne et les Supérieures à la rédaction des Constitutions. Puis, en 1867, il prit le chemin de Rome, accompagné du P. Duchenne, de la Mère Françoise, alors supérieure générale (1864-1872), et de Mère Scholastique.

Il obtenait pour l'institut un décret d'éloge qui l'attachait au Saint-Siège ; quelques années plus tard, en 1873, un décret solennel l'approuvait d'une manière définitive, lui donnait une existence canonique et sa place dans l'Église. En même temps les Constitutions étaient approuvées pour sept ans et admises à une épreuve qui leur pré-

parait une consécration définitive. Enfin, pour mettre le comble à sa bienveillance, le Saint-Siège donna à la congrégation un cardinal protecteur chargé de prendre ses intérêts et de la protéger en Cour romaine.

Le P. Duchenne fut nommé camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, en témoignage de l'estime que la sainte Église faisait des services rendus par ce grand homme de bien.

Enfin, Mgr Lequette, évêque d'Arras, qui en toutes ces affaires avait apporté la part de dévouement commandée par sa charge et plus encore par sa bienveillance, couronnait cette longue suite de bénédictions par la marque la plus sensible de son affection pour les Sœurs et leur vénérable directeur : le 12 mars 1878, à l'issue de leur chapitre général, en leur présence, il recevait des mains du P. Duchenne l'habit du Tiers-Ordre.

II

Désormais unies, affermies et organisées, les Franciscaines de Calais pouvaient se répandre au dehors et même fonder à l'étranger. Une circonstance particulière les poussa vers le Portugal. Leur première maison fut fondée à *Ilhavo,* au diocèse de Coïmbre (1875), puis elles achetèrent la magnifique propriété des *Agoas-Ferreas,* à *Porto,* où se transporta le noviciat en 1878. Actuellement les Franciscaines françaises, au nombre d'environ deux cent cinquante, sont très florissantes dans le pays de saint Antoine. Elles dirigent les établissements suivants : la maison-mère, aux Agoas-Ferreas de Porto à laquelle est annexée *une école* fréquentée par une soixantaine d'enfants; l'école de Saint-Denys, comprenant environ soixante-dix pensionnaires et quelques externes; l'école de *Buonfin,* environ deux cents enfants des deux sexes et quelques pensionnaires; l'école de *la Alegria,* environ trois cents enfants; l'école de *la Conception,* avec un grand nombre d'élèves externes et internes; à *Grijo,* diocèse de Porto, une école avec plus de deux cents élèves des deux sexes; de même

à *Louroza;* à *Ilhavo,* une école avec soixante élèves; de même à *Mortoza*, à *Vizeu*, à *Airo*. Elles dirigent encore les hôpitaux suivants : à Porto, l'hôpital *Sainte-Marie* où sont reçus les infirmes et les malades; l'hôpital des *Arcos-de-Val-de-Voz* qui renferme vingt lits, l'hôpital particulier de *Couto-Cocujaes* avec douze lits, l'hôpital de *Regoa* avec vingt lits, enfin celui de *Sétubal* avec quarante lits. Une autre maison a été fondée dernièrement.

Les Franciscaines de Calais ont fondé des maisons dans les pays de missions étrangères, en des endroits particulièrement pénibles : en Turquie, en Arabie et aux Gallas.

A *Constantinople* (Turquie), elles sont auprès de l'ambassade française, au service de la Mission et du séminaire de Saint-Louis, où les PP. Capucins de la province de Paris reçoivent et instruisent les jeunes Orientaux de tous les rites qui se destinent au ministère sacerdotal; elles ont aussi quelques orphelines et des vieillards et vont enfin soigner les malades à domicile.

A *Aden* (Arabie), où les Sœurs sont établies depuis 1887, elles s'occupent des écoles chrétiennes, des malades, des enfants esclaves achetés, des œuvres de la mission.

Aden est un pays affreux, un gouffre noir, brûlé, rongé, effrayant, une lèpre de terre; on brûle de soif dans ces parages et pour se désaltérer il n'y a que de l'eau salée. Le soleil est là un véritable assassin.

A *Hodeïdah* (Arabie), les Franciscaines ont un dispensaire où sont soignés beaucoup de malades, elles recueillent aussi des orphelines et des esclaves achetées.

En 1888, Mgr Thaurin amena cinq religieuses à Obock (Afrique orientale), pour diriger les écoles et prendre soin des malades. Cette mission, la mission des Gallas, confiée au zèle des PP. Capucins, comme celle de l'Arabie, est, dit-on, la plus laborieuse et la plus périlleuse de toutes celles du globe : il y a là seize missionnaires, exerçant leur ministère au milieu de quatre mille catholiques disséminés parmi huit millions de schismatiques, de musulmans ou d'idolâtres. Dernièrement la maison des Sœurs d'Obock a été transférée à *Djibouti;* une autre a été fondée, par

ordre et aux frais de S. S. Léon XIII, à *Berbera,* et enfin une troisième à *Harrar,* aux pays Gallas.

Ces diverses fondations à l'étranger n'empêchaient pas les Sœurs de se multiplier en France. Signalons les maisons de Royat, de Saint-Laurent-en-Royans, de Berck-sur-Mer, de Saint-Broladre, de Paris.

A *Royat* (Puy-de-Dôme), a été fondé un asile pour les femmes idiotes et incurables, non loin de l'établissement thermal, dans une ancienne usine. Pendant la durée de la station balnéaire, les malades pauvres y sont admis gratuitement et peuvent y bénéficier de l'avantage des eaux dont les gens fortunés sont habituellement seuls à profiter.

Une institution de sourds-muets, garçons et filles, est établie à *Saint-Laurent-en-Royans :* admission à huit ans, sortie à volonté, 300 francs par an et trousseau si possible, couture pour les filles, agriculture pour les garçons.

A *Berck-sur-Mer,* il y a un asile maritime pour les vieillards des deux sexes, et un hôpital pour les enfants scrofuleux ou malades auxquels le séjour sur les bords de la mer est recommandé. D'abord placé sous l'administration de l'Assistance publique et la direction des Franciscaines pendant trente ans, cet hospice a été laïcisé au mois de novembre 1892. Mais une œuvre libre l'a remplacé aussitôt sous le nom d'hôpital Cazin-Perrochaud. Elle reçoit en été jusqu'à 350 enfants.

Saint-Broladre, par Dol-de-Bretagne, possède aussi une maison de santé pour les garçons et les filles. Une autre vaste maison se trouve à Cherrueix, au bord de la mer, sur une plage très unie où les enfants qui en ont besoin sont envoyés l'été prendre des bains de mer. Les enfants délicats ou convalescents reçoivent tous les soins nécessaires dans cet hôpital maritime. La pension est de 1 franc par jour.

A *Paris,* les Franciscaines de Calais ont fondé un hôpital de quarante lits pour les femmes atteintes de maladies aiguës (36, boulevard Saint-Marcel).

Mgr Duchenne mourut le 14 janvier 1881 ; l'institut comptait alors quarante maisons et plus de cinq cents reli-

gieuses. Il était affermi, approuvé par le Saint-Siège, reconnu par l'État (1854) (1).

Pour compléter et résumer à la fois cette petite notice, nous allons donner la liste des maisons de la congrégation en indiquant les œuvres qui s'y accomplissent : énumérer ces œuvres, ce sera faire l'éloge du dévouement admirable des Franciscaines de Calais.

Dans le diocèse d'Arras :

A *Calais*, maison-mère, noviciat, asile des vieillards de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, soin des malades à domicile.

Calais, hospice civil, orphelinat.

Arras, gardes-malades.

Aire-sur-la-Lys, hôpital civil et militaire, orphelinat, gardes-malades. — *Autre maison*, hospice de vieillards.

Béthune, hôpital civil et militaire, gardes-malades.



Mgr DUCHENNE.

Lens-en-Artois, hospice, hôpital, ouvroir, gardes-malades, visite des pauvres et des malades. — *Autre maison*, écoles libres et pensionnat.

Saint-Omer, hospice Saint-Jean, vieillards des deux sexes.

Saint-Omer, gardes-malades.

Vitry-en-Artois, écoles et asile communaux, classes et asiles libres, petit pensionnat.

1. Voir *Annales Franciscaines*, avril 1881, juin 1881 (R. P. Apollinaire), octobre 1886, etc. — La première partie de cette notice est extraite de divers articles publiés par les PP. Capucins dans la revue du Tiers-Ordre dirigée par eux, intitulée : *Annales Franciscaines*, et éditée chez M. Poussielgue, 15, rue Cassette, abonnement : 3 francs par an. — Nous avons agi de même pour les notices sur les Franciscaines de Troyes, de Bourbourg, de Lons-le-Saulnier, de Lyon-Montplaisir, d'Angers, de Chantenay, de Saint-Sauveur et de Montpellier, plus spécialement dirigées par ces Pères, voulant garder toute fraternelle impartialité et rendre à qui de droit le mérite des renseignements.

Liettres, classes libres.

Berck-sur-Mer, hôpital d'enfants malades libre.

Berck, asile maritime des vieillards.

Saint-Pol-sur-Ternoise, orphelinat de filles, admission de cinq à douze ans, 240 francs par an; soins des malades à domicile.

Aire-sur-la-Lys, hospice de vieillards des deux sexes.

Lisbourg, école communale, asile libre.

Bois-en-Ardres, écoles libres.

Les Baraques, écoles, asile, visite des malades, ouvroir.

Lillers, hospice, gardes-malades.

Leforest, classes et asile libres, visite des malades.

Mouchy-Cayeux, école.

Guines, hospice, orphelinat, visite des pauvres et des malades.

Lens-en-Artois, classes, asile, petit pensionnat, ouvroir.

Souchez, hospice de vieillards, classes et asile.

Barastre, hospice, classes, asile.

Hesdin, gardes-malades.

Fruges, hospice.

Vitry-en-Artois, hospice.

Desvres, hospice, asile libre, orphelinat, ouvroir.

Carvin, orphelinat de filles, visite des malades pauvres.

Langeac (Haute-Loire), orphelinat, gardes-malades.

Royat (Puy-de-Dôme), hospice d'incurables.

Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), classes, gardes-malades, ouvroir.

Corbie (Somme), orphelinat, gardes-malades.

Cuire, près Lyon (Rhône), orphelinat de filles, admission de cinq à douze ans, 20 francs par an.

Saint-Laurent-en-Royans (Drôme), providence de sourds-muets des deux sexes, orphelines.

Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), orphelines, gardes-malades, maison de retraite, pensionnaires dames.

Versailles (Seine-et-Oise), rue de Maurepas, 31, soin des malades à domicile, des pauvres, maison de retraite pour hommes et femmes.

Bouloire (Sarthe), hospice, école et asile.

Amiens (Somme), orphelinat de filles, admission de cinq à douze ans, 240 francs par an, ouvroir, gardes-malades.

Amiens, autre maison.

Paris, boulevard Saint-Marcel, 36, hôpital Saint-François.

Saint-Broladre (Ille-et-Vilaine), orphelinat pour filles et garçons, maison de santé pour enfants malades, près de la mer.

Wasquehal (Nord), écoles, asile, ouvroir.

Saint-Aignan-sur-Cher (Loir-et-Cher), hospice, école, asile.

De plus, une maison en *Belgique,* à *Villaupuis,* avec hospice, école, asile, orphelinat de filles et soin des malades; six maisons en pays de *missions;* et dix-huit maisons en *Portugal.*

C'est un total de soixante-onze maisons, habitées par environ onze cents religieuses.

Les postulantes arrivent toujours nombreuses au noviciat de Calais pour remplacer celles qui ont gagné leur récompense. Le 25 juillet 1896, Mgr Louis Lasserre, évêque du Maroc et vicaire apostolique d'Arabie, a béni et consacré le maître-autel en pierre et marbre de l'église de la maison-mère dont les autels et le mobilier n'étaient jusque-là que provisoires. Maintenant les murailles sont ornées d'un magnifique chemin de croix et de belles statues capables d'exciter la piété des Sœurs. Le maître-autel, point central et foyer de lumière pour toute la congrégation, est une œuvre d'art remarquable, digne de la belle église gothique du beau monastère de Calais.

III

L'institut des Franciscaines de Calais est gouverné par une Supérieure générale, résidant à Calais, aidée par un certain nombre d'assistantes et de visitatrices.

L'horaire de chaque maison varie un peu suivant les différentes œuvres auxquelles les Sœurs sont employées. Généralement le lever est à 5 heures, le coucher à 9; la sainte

messe à 6 heures et demie, et après l'action de grâces, le petit déjeuner, le dîner à midi, le souper à 7 heures. Pendant le repas, elles entendent avec attention la lecture et prennent avec esprit de foi ce qui est servi, se souvenant de la parole de saint Paul : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez une autre action, faites tout pour la gloire de Dieu. » Après le dîner et le souper, elles se rendent du réfectoire au chœur en récitant les prières prescrites et font la visite au Saint Sacrement.

Les Franciscaines ont l'abstinence les mercredis, vendredis et samedis toute l'année ; le jeûne tous les vendredis, le carême de l'Avent, sans oublier le carême de l'Église. Mais les Sœurs à qui leur santé ou leurs occupations ne permettent pas de jeûner en sont dispensées d'après la Règle elle-même.

Les Sœurs ont une demi-heure d'oraison le matin et le soir. Pour suivre l'exemple de saint François, une des deux oraisons se fait ordinairement sur la Passion de Notre-Seigneur, d'après le livre intitulé : *Pensées et affections sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le P. Gaétan-Marie de Bergame.* — Les dimanches, aux fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, l'Avent, le Carême, le temps pascal, aux fêtes des apôtres, du Sacré-Cœur, et à quelques autres particulières, on fait l'oraison le matin sur des sujets tirés du livre intitulé : *Méditations pour tous les jours de l'année, selon la méthode de saint Ignace, sur la vie et les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'usage des religieuses, par l'abbé de Brandt.*

Ordinairement après l'oraison vient l'office de la sainte Vierge, auquel on ajoute la commémoraison des saints de l'Ordre de Saint-François d'après le bréviaire et l'ordo des PP. Capucins de la Province de France.

L'examen particulier a lieu avant le dîner, et l'examen général à la fin de la journée ; l'exercice du chapitre, des coulpes et de la discipline tous les vendredis.

L'esprit des Franciscaines est, ainsi que le disent les Constitutions, un esprit de renoncement, de foi, d'obéissance, de travail et de fidélité à la Règle.

Une religieuse franciscaine, est-il écrit, est appelée de Dieu, séparée du monde et consacrée au service divin pour reproduire la vie de Notre-Seigneur et continuer son œuvre. Elle a écouté la voix du bon Maître, elle a quitté son pays, sa famille, le monde, qu'elle se garde donc bien de regretter ce qu'elle a laissé. Le monde doit être mort pour elle, et elle doit être morte au monde. Elle doit reproduire la vie de son divin Modèle. La perfection n'est pas autre chose que la ressemblance avec Jésus. La religieuse franciscaine, fille de saint François qui a été une si parfaite copie de Notre-Seigneur, doit s'y appliquer plus que tout autre. Il lui faudra pour cela se renoncer, mourir à elle-même tous les jours, faire disparaître tout ce qui reste en elle de la vie sensuelle, et même de la vie naturelle, pour ne laisser subsister que la vie surnaturelle et divine. Avec cela, elle pourra continuer l'œuvre de Jésus-Christ, c'est-à-dire, intérieurement se sanctifier avec Jésus, extérieurement travailler à sanctifier les âmes par toutes les œuvres de charité et de zèle auxquelles on l'appliquera, et ainsi glorifier Dieu sur la terre pour être assuré de le glorifier dans l'éternité.

C'est vers ce but que doivent être dirigées toutes ses pensées, et c'est pour obtenir ce résultat que sont établies toutes les observances de la vie religieuse à l'intérieur du couvent.

La foi surnaturalise tout, montre Dieu présent partout, voyant tout, conduisant toutes choses; elle montre Notre-Seigneur dans son Église, dans les prêtres, dans ceux qui ont l'autorité. On n'agit plus ni par intérêt, ni par vanité, ni par amour égoïste, mais pour un motif surnaturel.

Un autre caractère de l'institut, c'est l'obéissance. Elle doit être avant tout surnaturelle, la Supérieure tenant la place de Dieu et parlant en son nom ; universelle, prenant toute la vie, et s'étendant à toutes celles qui ont entre les mains une portion quelconque de l'autorité, et totale, embrassant tous les actes. Elle doit être prompte et sans hésitation, joyeuse et cordiale, ne permettant ni une observation, ni une critique. Les Supérieures peuvent envoyer les

Sœurs où il leur semble, leur confier un emploi quelconque, les élever ou les abaisser, sans qu'elles aient rien à dire et aucune résistance à opposer; mais l'autorité toujours ferme doit être toujours éclairée, compatissante et maternelle. C'est elle qui établit dans la congrégation l'esprit de famille, et y maintient l'unité et la charité.

Les Sœurs doivent considérer le travail, en même temps comme une des conditions de notre nature, une obligation de la vie religieuse et une expiation de nos fautes. Le travail est de diverses sortes : travail des mains, travail des classes et le soin des malades, et, dans chaque maison, travail dans la salle de l'ouvroir commun, si l'emploi laisse du temps libre. C'est surtout à l'éducation des enfants et au soin des malades, à domicile ou dans les hôpitaux, que les Franciscaines doivent s'appliquer. Avant d'entrer dans leur salle ou dans la chambre du malade, elles doivent faire une prière spéciale, plus encore du cœur que des lèvres, ayant un besoin tout spécial de l'assistance de Dieu pour agir sur l'esprit et les âmes de ceux qu'elles soignent.

Pour obtenir tout cela, il suffit d'observer la Règle, suivant ces paroles de saint Paul : *Et quiconque observera cette règle sera assuré de la paix et de la miséricorde de Dieu,* ou suivant ces autres promesses qu'on dit aux nouvelles professes : *Si vous observez ces choses, vous aurez la vie éternelle.*

Tel est l'esprit qui anime les Franciscaines de Calais et les rend si généreuses dans l'exercice de leur ministère de charité.

Comme costume, elles sont habillées d'une robe *noire,* d'un voile noir, d'une guimpe blanche, elles portent la corde de laine blanche, à laquelle est suspendue la couronne des sept allégresses, avec le crucifix.

CHAPITRE V

SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DES ANGES

Congrégation enseignante.

Maison-mère à Lille, façade de l'Esplanade, 56.

(1820)

N° 5.

Cette congrégation a été fondée vers 1820 par M. l'abbé Héroguer, curé de Saint-André de Lille, de concert avec Mlle Victoire Godin, en religion Mère Marie-Michel, qui pendant trente ans la gouverna avec sagesse et prudence, l'édifia par sa vie exemplaire, et après cet espace de temps, resta simple religieuse jusqu'à sa mort.

Les Franciscaines de Notre-Dame des Anges se vouent à l'instruction des enfants dans les asiles, et à l'éducation des jeunes filles dans les pensionnats et les externats. Beaucoup d'élèves sont reçues gratuitement. Les Sœurs ont de plus, le dimanche, des cours qui réunissent près de cinq cents jeunes filles adultes.

La congrégation, la Règle et les Constitutions des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, dites Filles de Notre-Dame des Anges, établies à Lille, ont été approuvées par Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, le 16 août 1844.

La maison-mère est située à *Lille*, façade de l'Esplanade, 56. Elle a un pensionnat et un asile ; elle reçoit aussi des dames pensionnaires.

Les autres maisons de l'institut sont :

Moulins-Lille, rue d'Arras, 122 : externat et asile libres payants, écoles catholiques, libres et gratuites.

Lesquin, pensionnat, école communale, asile libre.

Lys-lez-Lannoy, école communale et asile.

Provin (Nord), école et asile libre.

Il y a environ *cent* religieuses dans ces *cinq* établissements. Leur costume consiste en une robe, voile et scapulaire de couleur *noire*, en une corde de laine blanche; pour coiffure elles ont une guimpe blanche et un bandeau descendant jusqu'aux sourcils.

Les Sœurs ont été autorisées par le Gouvernement le 19 août 1854; en 1870, elles obtinrent une décoration pour leur dévouement à soigner les soldats malades et les blessés.



CHAPITRE VI

LES RELIGIEUSES DE LA PÉNITENCE DITES CAPUCINES DE BOURBOURG

Congrégation cloîtrée, vie contemplative.

Maison-mère indépendante à Bourbourg (Nord).

(1800)

N° 6.

I. Mère Françoise Taffin. — II. La fondation et la restauration.

I

« Dieu, dont les miséricordes sont admirables en la conduite des hommes, avait résolu dans ses conseils éternels de planter au jardin de son Église ce nouvel arbre mystique de notre petite et humble Réforme, qui, par la beauté et la douceur de ses fruits, attirât un grand nombre d'âmes au service de sa divine Majesté. Il fit choix, à cet effet, de l'an 14e du siècle XVIIe (1614). Alors, le pape Paul V gouvernait l'Église militante ; Mathias d'Autriche tenait l'empire ; Philippe III régnait en Espagne ; le prince sérénissime Albert, archiduc d'Autriche, et l'infante sérénissime Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernaient en propriété les Pays-Bas ; l'illustrissime Mgr Jacques Blaise, prélat vraiment animé du zèle de la gloire de Dieu, du salut et de la perfection des âmes, régissait le diocèse de Saint-Omer, dans lequel devait naître notre institut. — Quel instrument la sagesse souveraine prépara-t-elle pour une œuvre si utile à son Église ? Elle jeta les yeux de sa prescience divine sur la personne de Mlle Françoise Taffin, l'enrichit des grâces nécessaires pour donner commencement à cette sainte entreprise, remplit son âme de constance et de ma-

gnanimité pour qu'elle correspondît avec fidélité aux attraits divins, et fit d'elle un véritable miroir de la vie parfaite, chose plus puissante à attirer les cœurs que ne le sont toutes les qualités estimées et révérées par la prudence humaine. »

Ainsi débute l'histoire des Capucines de Bourbourg et de Flandre, écrite au XVIIIe siècle par une religieuse de cet Ordre, et rééditée en 1878 par le R. P. Apollinaire de Valence, capucin (1). Elle raconte la vie de la Mère fondatrice et de ses premières compagnes, dans un style dont le charme rappelle celui avec lequel la Mère de Chaugy a orné d'une impérissable fraîcheur le récit des origines de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie.

Françoise Taffin naquit à Saint-Omer le 4 janvier 1581. Dès sa plus tendre jeunesse, elle fit paraître, avec les grâces dont la nature l'avait douée, le plus heureux penchant pour la vertu. Quand elle reçut le sacrement de confirmation, Mgr de Vernois la distingua au milieu des enfants de son âge et lui adressa ces paroles, qui firent sur elle une vive et profonde impression : « Ma fille, que Dieu vous donne la grâce de bien faire ! » Ses parents lui procurèrent une éducation aussi chrétienne que brillante ; elle fut ensuite mariée à M. Alexandre Maës, licencié ès-lois et conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie de Bourbourg. C'est après son mariage qu'elle vint habiter cette localité, où elle s'appliqua avec un grand zèle aux soins de son ménage et à l'éducation de ses deux filles, et où elle donna l'exemple de toutes les vertus.

« Deux choses, dit la vieille chronique, servirent merveilleusement au dessein qu'elle avait d'être toute à Dieu. La première fut la pratique de l'oraison mentale ; par son moyen elle acquit en bref un recueillement intérieur si permanent qu'elle eut la grâce de distinguer toujours ce qu'elle devait faire ou laisser pour correspondre fidèlement

1. *Histoire des Capucines de Flandre,* écrite au XVIIIe siècle par une religieuse de cet Ordre, 3 vol. in-8 avec 2 portraits. — 1er vol., 559 p. ; 2e, 632 p. ; 3e, 615 p. — 30 francs chez Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.



Le vray pourtraict de la venerable Mere Soeur Françoise de S. Omer, Fondatrice des Religieuses penitentes Capucines, qui mourut le 29 de Decembre 1642.

à la grâce. Telle fut l'origine d'une maxime qui lui devint habituelle, qui était de n'omettre aucune chose, si petite qu'elle fût, lorsqu'elle pensait que Dieu la demandait d'elle, comme aussi de n'en faire aucune quand elle y voyait la moindre imperfection.

« De cette maxime, elle tira la seconde cause de son progrès spirituel, qui fut une mortification très rigide. Elle domptait ses passions, réprimait les moindres saillies de la nature, avait en horreur les plaisirs des sens, et n'écoutait jamais ses inclinations naturelles, afin d'adhérer uniquement à son souverain Bien et se rendre conforme à Jésus-Christ crucifié. Par ce moyen, elle rendit son cœur de plus en plus susceptible des impressions de l'amour sacré et des communications divines.

« Chaque matin elle donnait au moins *trois heures* à l'oraison, où elle puisa d'immenses trésors de grâces. La fréquentation des sacrements, les prières vocales, les lectures spirituelles et les examens de conscience l'occupaient un temps considérable tous les matins. Elle se trouvait de bonne heure à l'église paroissiale, où elle entendait la messe, et persévérait plusieurs heures en l'oraison, dans une posture si édifiante, que toujours on la voyait les genoux en terre, avec une modestie qui déclarait en silence combien son esprit était attentif à Dieu... Elle s'approchait du sacrement de pénitence deux fois par semaine, et recevait chaque jour la sainte communion avec une ferveur inexprimable...

« Elle prenait son repos sur la paille, à la façon des PP. Capucins; sa nourriture était sobre à l'extrême, ses disciplines beaucoup plus fréquentes, et enfin sa mortification continuelle. »

II

M. Maës était « un homme de probité, grand observateur des divins préceptes, intègre et incorruptible en sa charge, doué enfin de toutes les qualités désirables en un homme de mérite; il était pourtant d'un naturel vif, prompt

et bouillant à l'excès; une chimère suffisait à le mettre en humeur. » La conduite de sa vertueuse femme fut admirable à son égard; elle l'entourait de respect et d'affection et de tous les soins possibles.

Il mourut le 25 janvier 1614. Dès lors, Mme Maës devenue libre à l'âge de trente-trois ans, obéissant aux pieux désirs dont elle était depuis longtemps pressée, et suivant les conseils de son vénérable directeur le R. P. Augustin de Béthune, gardien du couvent des Capucins de Saint-Omer, commença sans retard l'établissement d'une communauté franciscaine dans sa propre maison, où elle s'enferma avec ses deux filles : Mlles Antoinette-Florence qui prit le nom de Sœur Agnès de Bourbourg et Barbe qui s'appela en religion Sœur Ignace de Bourbourg. Leur mère, désormais Sœur Françoise, élue supérieure, ne voulut, après sa profession, d'autre titre que celui de *Mère Ancelle* ou Servante. La charité le lui fit choisir pour elle et les religieuses qui lui succéderaient dans cette charge, afin de leur faire comprendre qu'elles étaient établies de Dieu pour gouverner leurs filles, comme des mères charitables ou plutôt comme d'humbles servantes.

La réputation de sainteté dont Mme Maës jouissait depuis longtemps attira auprès d'elle un grand nombre de jeunes personnes, désireuses de devenir les imitatrices de ses vertus. Elle fit alors demander à Rome l'approbation de sa communauté; ce fut le P. Simon d'Oudenarde, provincial des Capucins, qui poursuivit cette affaire auprès du Saint-Siège et obtint de Paul V un bref favorable daté du 2 juin 1619.

L'année suivante, elle envoya une première colonie occuper à Bergues-Saint-Winocq, un couvent qui lui avait été préparé par un habitant de cette ville, nommé Durand, dont le fils s'était fait capucin et les deux filles capucines.

Après ce premier établissement, la sainte fondatrice eut la joie d'en former successivement plusieurs autres, d'abord à Saint-Omer, sa ville natale, puis à Aire, Liège, Lille, Courtrai et Douai. Elle agrégea encore à sa congrégation trois maisons déjà établies à Cologne, à Bonn et à Pader-

born, par quelques filles désireuses de mener un genre de vie plus conforme à celle des PP. Capucins.

La Mère Françoise de Saint-Omer mourut en odeur de sainteté le 29 décembre 1642.

Après sa mort, ses filles spirituelles témoignèrent à Sœur Agnès et à Sœur Ignace de Bourbourg toute l'affection et toute l'obéissance dont elles avaient fait preuve pour leur mère. Ces deux vénérables religieuses conservèrent le gouvernement de la congrégation, qui continua à s'étendre. De nouveaux couvents furent établis à Anvers, Bruges, Bruxelles, Mons, Masseik et dans d'autres villes. Un siècle après sa fondation, l'institut comptait plus de vingt communautés dont plusieurs avaient été faites du vivant de la fondatrice.

Dieu accorda à toutes ces maisons une grande prospérité spirituelle jusqu'au moment de la Révolution française, dont les ravages ne les épargnèrent pas.

Le couvent de Bourbourg renfermait vingt-six religieuses en 1792. La Mère Supérieure voulut braver tous les périls de la tourmente révolutionnaire, et resta dans la ville pour soigner celles de ses filles qui ne purent émigrer à cause de leurs infirmités. Les autres passèrent en Belgique et trouvèrent un asile dans les maisons de leur Ordre établies à Bruges et à Gand. Celles qui s'étaient retirées dans ce dernier couvent furent obligées de chercher un refuge à Middelbourg en Hollande où elles vécurent du travail qu'elles purent se procurer. Ces Sœurs vinrent en 1800 se réunir à leur Mère Supérieure, qui habitait à Bourbourg avec trois ou quatre Sœurs une fort petite maison qu'on leur avait abandonnée par charité. Le gouvernement français n'acquittait point alors les modiques pensions qui furent depuis accordées aux religieuses expulsées de leurs couvents. Les pauvres pénitentes se trouvaient sans asile et sans pain. Elles prirent, néanmoins, en location une maison assez grande pour qu'elles pussent toutes s'y loger, et elles se mirent à observer leur Règle aussi strictement que les circontances le permettaient. Animée du désir de reconstituer la communauté, la Supérieure écrivit aux

Sœurs qui restaient à Bruges pour les inviter à revenir à Bourbourg. L'une d'elles, la Sœur Geneviève de Bailleul eut le courage de traverser le pays en habit religieux, supportant les insultes et les moqueries de tous ceux auxquels il était encore odieux.

En 1816, les Capucines de Bourbourg, réduites au nombre de six, conçurent le projet de racheter leur ancien couvent, et c'est alors que quatre religieuses de Bruges se joignirent à la petite communauté. Elle était tellement pauvre, qu'il n'y avait pour literie que des bottes de paille et pour nourriture que des légumes, du pain et de l'eau. La ferveur devenait plus grande à mesure que le dénûment des choses de la terre était plus absolu. L'office divin était chanté de nuit comme de jour.

Le 23 juillet 1817, les religieuses purent prendre possession de leur ancien monastère et d'une petite chapelle provisoire. Réunies au nombre de quinze, elles purent dès ce moment suivre toutes les ordonnances régulières et se livrer sans témoins aux saintes rigueurs de la pénitence. Les anciennes professes étaient encore au nombre de neuf. En 1841, il en restait deux, dont l'une était âgée de quatre-vingt-cinq ans et l'autre de quatre-vingt-trois.

On commença, en 1819, la reconstruction des diverses parties du monastère détruites depuis 1793. L'église fut terminée en 1826 et dédiée, le 16 juin de cette même année, à la sainte Vierge et à saint François (1).

La communauté a été reconnue par le gouvernement français le 17 janvier 1827.

Trois couvents de cette congrégation ont été également rétablis en Belgique : ce sont ceux de *Bruges*, *Anvers* et *Gand*, et deux en Allemagne : *Bonn* et *Paderborn*.

Les Capucines de Bourbourg appartiennent au Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-François d'Assise; c'est une différence essentielle qui doit les distinguer des Clarisses-Capucines. Ces dernières suivent la Règle de sainte Claire, et conséquemment font partie du second Ordre.

1. Voir *Annales Franciscaines*, p. 438, 1864.

Les pauvres Pénitentes s'efforcent de reproduire, en les adaptant à leur genre de vie, les pratiques de piété et les exercices monastiques des PP. Capucins. Elle se font remarquer par leur amour de la pauvreté et de l'obéissance.

Chaque monastère est *indépendant* l'un de l'autre, mais les Sœurs restent toujours unies par la même Règle et par des relations d'affection et de prière.

A Bourbourg, elles sont au nombre d'une trentaine.

Leur vêtement est de couleur *brune*.

CHAPITRE VII

SŒURS FRANCISCAINES DU SACRÉ-CŒUR, DE PARPEVILLE

Congrégation pour l'œuvre des orphelinats,
des catéchismes et des malades.

Maison-mère à St-Quentin (Aisne), 38, rue de la Raffinerie (1).

(1867)

N° 7.

Les Fransciscaines du Sacré-Cœur ont été fondées le 8 septembre 1867, à Parpeville, près Ribemont (Aisne), par la Révérende Mère Saint-Augustin Jumaux, actuellement encore en vie, et par M. l'abbé Adam, décédé le 22 décembre 1886.

Pressé depuis longtemps du désir de recueillir et d'élever des orphelines, M. Virgile Adam, curé depuis 1856 de la paroisse de Parpeville, réunit d'abord dans une maison achetée à cette intention quelques Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François. Là, pendant que se construisait l'édifice matériel destiné à abriter la nouvelle famille, les Sœurs se formaient à la vie religieuse et se préparaient dans la retraite à l'éducation des enfants qu'elles devaient adopter.

Ce fut le 23 mai 1870, que la communauté naissante reçut ses six premières orphelines : l'installation n'eut lieu que le 31 du même mois, sous la présidence de Mgr Dours, protonotaire apostolique et vicaire général du diocèse, assisté de M. l'abbé Gobaille, archiprêtre de Saint-Quentin, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

1. Ne pas confondre les *Franciscaines du Sacré-Cœur*, de Parpeville, avec les *Servantes du Sacré-Cœur*, dont la maison-mère est aussi à Saint-Quentin, au faubourg Saint-Martin, 73 ; ces dernières, quoique affiliées autrefois au Tiers-Ordre, ne sont pas Franciscaines.

Les Sœurs ne portaient d'abord qu'un habit séculier, mais sur de pressantes recommandations et dans leur ardent désir de se séparer davantage du monde, en adoptant les livrées de la pauvreté de leur séraphique Père, elles sollicitèrent et obtinrent de Mgr Jean-Jules Dours, alors évêque de Soissons, l'autorisation de se revêtir du costume des religieuses franciscaines du Tiers-Ordre. Cette permission gracieusement accordée à la date du 18 mars 1872, et agréée par le R. P. Conrad, capucin, gardien du couvent de Paris et visiteur à la date du 5 avril suivant, les Sœurs reçurent le saint habit en la fête du Sacré-Cœur, le 7 juin de la même année.

En mémoire de cette circonstance et aussi pour honorer d'une manière spéciale le Cœur sacré de Notre-Seigneur et mettre le nouvel établissement sous sa toute-puissante protection, la communauté prit le nom de Religieuses franciscaines du Sacré-Cœur.

Cette congrégation se propose deux buts principaux à atteindre : en premier lieu, celui de donner aux personnes du monde et spécialement aux Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François qui voudront vivre en communauté les moyens de pratiquer avec plus de facilité et de perfection les vertus de ce grand Saint; en deuxième lieu, celui de recueillir et de former à la piété et au travail les jeunes orphelines des familles et de leur offrir aussi, dans l'avenir, une fois vieilles ou infirmes, une retraite honorable. Comme buts secondaires, la communauté se dévoue encore, suivant les besoins et les circonstances, aux œuvres paroissiales, telles que la persévérance des jeunes filles, la direction des écoles libres, des ouvroirs, la visite et le soin des malades.

Depuis sa fondation, l'institut a élevé, depuis l'âge de six ans jusqu'à vingt et un ans, plus de 600 orphelines.

La Règle a été approuvée le 18 février 1876 par Mgr Dours.

La congrégation compte actuellement cinq maisons, habitées par une cinquantaine de Sœurs.

Saint-Quentin, faubourg de l'Isle, 38, rue de la Raffinerie. La maison-mère, d'abord à Parpeville, a été trans-

férée là en 1886. En cette ville, les Sœurs dirigent une école et salle d'asile, visitent les malades à domicile et s'occupent le dimanche de la congrégation des Enfants de Marie composée de cent cinquante enfants.

Parpeville, canton de Ribemont, à six lieues de Saint-Quentin. Ecole ménagère et orphelinat composé de quatre-vingts filles que l'on garde depuis trois ans jusqu'à vingt et un ans; les premières pensionnaires furent les enfants des victimes de la guerre de 1870. Classe jusqu'au certificat, lingerie fine, confection, blanchissage, repassage, soins du ménage.

Fontaine-les-Vervins, près Laon. Les Sœurs s'occupent de la lingerie, infirmerie, sacristie du collège ecclésiastique Saint-Joseph.

Roixel, près Péronne (Somme). Œuvre des catéchismes des enfants de la paroisse, soin des malades.

Paris, 39, rue Vaneau. Sœurs gardes-malades.

Le costume des religieuses se compose d'une tunique de *bure brune,* d'un manteau noir, d'un voile blanc sous le noir, du bandeau et de la guimpe en toile, de la corde pour ceinture à laquelle est suspendue la couronne franciscaine; en outre, croix de chêne avec christ de cuivre, anneau en argent avec l'image du Sacré-Cœur.



CHAPITRE VIII

SŒURS FRANCISCAINES DU TRÈS SAINT SACREMENT

Congrégation cloîtrée pour l'adoration du T. S. Sacrement.

Maison-mère à Troyes, rue du Cloître Saint-Pierre, 26.

(1854)

N° 8.

I. Origine de la communauté : de Paris à Troyes et en Pologne.
II. Son but et son esprit.

I

Parmi les différents instituts qui font la gloire de l'Église et l'ornement des villes et des bourgades, il est juste que quelques-uns s'attachent par état au culte de la divine Eucharistie, centre du christianisme et résumé merveilleux de tous les bienfaits de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pour remplir cette noble mission, les Franciscaines du Très Saint Sacrement, de Troyes, ont choisi comme état et œuvre spéciale, l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement, qu'elles ont le bonheur de voir exposé jour et nuit à leurs regards, dans leur humble chapelle.

Mais, s'il est juste de rendre au Sauveur toujours présent au milieu de nous l'hommage d'adoration, il importe aussi que, parmi les instituts voués au culte eucharistique, il y en ait au moins un dont les membres s'appliquent à reconnaître l'amour qui a rendu le Fils de Dieu captif sur l'autel, et où cet amour soit honoré, loué, exalté par une action de *grâce perpétuelle*. Telle est la fin principale de l'adoration chez les religieuses *Franciscaines du Très Saint Sacrement, de Troyes*.

Cet institut a été fondé en 1854 par la Révérende Mère Marie de Sainte-Claire Bouillevaux.

Victoire-Joséphine Bouillevaux naquit à Maizières, petit village de la Champagne, le 1er juin 1820, au jour de la Fête-Dieu. Ses religieux parents l'entourèrent de toute la sollicitude possible, de sorte que cette petite fleur, destinée à répandre dans le jardin de la religion de si suaves parfums, ne connut jamais ni les pièges, ni les séductions du monde. Sa jeunesse s'écoula paisiblement.

Sur les instances de son directeur, M. l'abbé H***, curé de Maizières, qui devait en 1851 entrer dans l'Ordre de Saint-François au couvent des Capucins de Marseille, sous le nom de P. B***, elle ouvrit une école pour diriger et instruire les enfants de la paroisse. Dès lors elle s'appliqua à l'apostolat et s'adonna avec une ferveur admirable aux plus austères pratiques de la piété chrétienne et de la vie religieuse. En 1852, elle fut reçue au Tiers-Ordre franciscain et prit le nom de Sœur Marie de Sainte-Claire.

D'un autre côté, le P. B*** qui désirait depuis longtemps établir une communauté religieuse, résolut de mettre son projet à exécution. Il fit venir à Paris, en 1854, Sœur Claire, à laquelle il adjoignit une autre tertiaire que la Providence lui avait fait rencontrer à Castelnaudary. Elles se réunirent dans un appartement de la rue Cassini, et y commencèrent leur vie de prière, de mortification et de pauvreté séraphique. Bientôt une autre personne vint s'adjoindre à elles, et la petite colonie se porta dans un local attenant à la communauté des Carmélites de la rue Denfert. Là, elles s'unissaient aux Sœurs dans la récitation de l'office et des autres exercices du couvent. Elles s'instruisirent aussi auprès de la Supérieure et de la maîtresse des novices des Franciscaines de Sainte-Elisabeth, de la Règle, des coutumes et des saintes pratiques de l'Ordre.

Le Père fondateur se décida enfin à donner à la petite famille une existence religieuse. Avec l'autorisation de ses supérieurs, il donna l'habit du Tiers-Ordre régulier aux quatre premières et plus anciennes postulantes, le 15 décembre 1854, jour de l'octave de l'Immaculée-Conception.

La Mère Marie de Sainte-Claire fut établie Supérieure de la petite communauté, qui, une fois encore, changea de domicile et fut transférée rue des Anglaises. Le 24 mai 1856, l'insigne privilège de l'adoration du Très Saint Sacrement leur était accordé.

Cependant plusieurs cités sollicitaient la faveur de posséder une maison de religieuses adoratrices. Sur les instances de Mgr Cœur, les Franciscaines se prononcèrent pour la ville de Troyes où elles se fixèrent le 15 juillet de cette même année 1856. La famille naissante avait enfin trouvé son centre et sa demeure permanente.

Ce fut alors surtout qu'elle s'appliqua à cette vie d'adoration et d'action de grâce, vie du ciel sur la terre, qui fait contempler, louer et bénir sans cesse sous les voiles eucharistiques Celui que nous verrons face à face dans la véritable patrie. La Mère fondatrice, religieuse au cœur tendre et ardent, mais à la conscience un peu timorée, s'adonna tout entière à ces sentiments d'amoureuse reconnaissance et d'union avec Dieu. Un exemplaire de l'*Abandon à la divine Providence*, par le R. P. Caussade, étant tombé un jour entre ses mains, elle le lut avec avidité. Elle y trouva la solution de tous ses doutes et de toutes ses craintes. Elle écrivait plus tard que la doctrine qu'il renferme devait être comme la charpente de l'édifice spirituel d'une Franciscaine du Très Saint Sacrement.

Elle aimait par-dessus tout l'humilité, la simplicité, la charité, et c'est dans cette voie qu'elle dirigeait ses Sœurs. « Oh ! mes Sœurs, répétait-elle souvent, soyons bien petites, faisons-nous bien petites. » — « Allons, ma fille, écrivait-elle, laissons les autres courir la Judée ; pour nous, dirigeons-nous paisiblement à Bethléem ; aux âmes fortes les travaux, à nous le petit chemin ; montées, s'il est nécessaire, sur un âne comme la très sainte Vierge, rebutées comme elle des grandes hôtelleries, nous pourrons entrer plus avant et pénétrer jusqu'à la crèche, où le cher petit Jésus nous fera une place, si nous sommes comme lui toutes petites et dépouillées de tout bagage ; il nous fera surtout bon accueil, si nous nous présentons munies d'une petite

croix. Dès l'enfance, Jésus a souri à la croix, par amour pour nous. Oh ! aimons, aimons et ne vivons que pour aimer. »

Malgré son ardente soif d'obéissance et d'humilité, la Mère Marie de Sainte-Claire fut obligée de garder la lourde charge de Supérieure jusqu'en 1859. A cette époque, elle ne voulut plus en porter le poids et s'en déchargea. Mais elle fut bientôt obligée de le reprendre, et dut, à son grand regret, le conserver jusqu'à sa mort qui arriva le 8 août 1871.

Ses derniers moments furent précieux devant le Seigneur. Elle se conforma pleinement à la volonté divine, souffrit avec patience, demanda pardon à ses Sœurs des mauvais exemples qu'elle aurait pu donner... Peu de jours avant son départ pour le ciel, elle put avec l'aide de l'infirmière se traîner jusqu'à la fenêtre de sa chambre, au-dessous de laquelle les religieuses s'étaient assemblées. Elle les regarda toutes et leur dit en souriant quelques paroles; puis prolongeant son regard sur chacune d'elles, elle semblait s'arracher avec peine de cette petite famille qu'elle aimait et dont elle était tant aimée ! Maintenant unie au chœur des vierges, elle continue à protéger sa famille de la terre (1).

Son zèle ardent lui avait fait accueillir avec empressement, en 1871, le projet que nourrissait une de ses religieuses, Polonaise d'origine, d'établir dans sa patrie une communauté de l'institut. La pensée de savoir le Très Saint Sacrement adoré et loué perpétuellement par ses filles, sur cette terre de Pologne, toute teinte encore du sang de ses enfants, martyrs de leur foi autant que de leur nationalité, l'avait comblée de joie et d'espérance.

Le 28 avril, la petite colonie, composée de sept Sœurs, dont trois étaient Françaises et quatre Polonaises, quitta la chère maison de Troyes et se dirigea vers l'Allemagne. Munie de l'autorisation du Saint-Siège, elle allait fonder un monastère dans le grand-duché de Posen,

1. Extraits des *Annales Franciscaines*, 1871.

contrée autrefois des plus florissantes de la Pologne.

Quinze jours après leur départ de France, les religieuses prenaient possession, après un heureux voyage, d'une belle maison de campagne, avec chapelle, située à Granawo, près Posen, village considérable appartenant à la comtesse Cécile Disa Tyriska. C'est là qu'eut lieu l'exposition du Saint Sacrement pendant dix-huit mois.

Mais le séjour à la campagne ne répondant pas aux besoins de l'œuvre, la communauté fut transférée à Gnesen, la plus ancienne capitale de la Pologne, avec l'agrément de Mgr Ledochowski, alors archevêque et primat du duché de Posen, et maintenant cardinal-préfet de la Propagande à Rome.

Mais la majorité des Sœurs n'étant pas Allemandes, elles furent chassées par le Gouvernement en vertu du culturkampf, le 26 octobre 1873. Au moment du départ, une pieuse dame vint leur offrir une maison dont elle pouvait disposer à Léopold, capitale de la Galicie, dans la Pologne autrichienne. En conséquence, les pauvres expulsées se dirigèrent vers cette ville. Mgr l'archevêque consentit volontiers à les recevoir, et les autorités civiles se montrèrent bienveillantes à leur endroit, grâce à la protection de quelques membres de la famille impériale d'Autriche. Le Saint Sacrement fut exposé dans leur pauvre chapelle le 10 décembre 1873 (1).

Le 13 septembre 1877, Mgr Jacobini, nonce à Vienne, posa la première pierre de la nouvelle église, qui s'élève maintenant dans un des sites les plus beaux de Léopold, et qui fut solennellement inaugurée et consacrée le 29 septembre 1889, sous le vocable du Sacré-Cœur, par S. Em. le nonce Mgr Galimberti, assisté de cinq évêques et de tous les dignitaires du clergé séculier et régulier.

Cette fête réunit encore à Léopold une foule de pieux fidèles et l'élite de la société polonaise. On les vit quitter les attraits de l'exposition de Paris, interrompre leur séjour sur les bords de la mer pour se trouver à la cérémonie.

1. Voir *Annales Franciscaines*, 1874, p. 497.

L'église des Franciscaines du Saint Sacrement a été uniquement bâtie par les aumônes des fidèles ; elle est néanmoins la plus belle des églises de Léopold. C'est l'œuvre de M. Zacharjewicz, le premier architecte du pays, qui se mit généreusement et gratuitement aux ordres de la Supérieure. A mesure que les travaux avançaient, on trouva des artistes, des sculpteurs, des ouvriers qui voulurent apporter leur part de travail en offrande à la maison du Seigneur. Son Altesse l'archiduchesse Marie-Thérèse, protectrice de l'œuvre, la famille impériale, la noblesse autrichienne et polonaise, contribuèrent ainsi à cette belle œuvre, dont l'exécution a certainement coûté plusieurs centaines de milliers de francs.

L'église est de style roman, couronnée d'une coupole. Une gloire en albâtre surmonte le maître-autel ; la porte du tabernacle, en argent ciselé et incrusté de pierreries, est une pure merveille. Le chœur des religieuses se trouve derrière le maître-autel ; mais là, contraste frappant, ce ne sont plus que des murs unis, des boiseries sans art. Le monastère est bâti sur le côté droit de l'église ; sur le côté gauche se trouve la demeure des Sœurs tourières et de quelques pieuses dames tertiaires pensionnaires (1).

Les Franciscaines polonaises du Saint Sacrement firent une seconde fondation à Marburg, en Styrie.

II

Telle est l'origine de cette congrégation et de son extension en Pologne.

Les Franciscaines ne pouvant, à cause de la clôture, s'occuper des pratiques extérieures de charité, ont fondé une association eucharistique composée de personnes pieuses du monde qui suppléent à leur isolement. Elles ont même eu la joie, dès l'origine, de voir se former chez elles l'œuvre si belle et si prospère aujourd'hui, connue

1. Voir *Annales Franciscaines,* février 1890.

sous le nom d'*Œuvre des Tabernacles*, qui a pour but de subvenir aux besoins des églises pauvres.

D'après les Constitutions des Franciscaines du Saint Sacrement, leur vie doit être un hymne perpétuel d'amour et d'action de grâces à la divine Eucharistie.

Les exigences de la vie, dit leur Règle, non moins que la faiblesse et l'infirmité, ne permettant pas que toutes les Sœurs se trouvent toujours réunies au pied des autels pour adorer Jésus caché dans l'hostie, elles ne le laisseront pas pour cela dans l'isolement et la solitude ; deux d'entre elles lui tiendront toujours compagnie, se succédant les unes aux autres à toutes les heures du jour et de la nuit. Et quand elles iront devant le Très Saint Sacrement, à l'heure qui leur sera désignée, qu'elles y aillent non comme à une prière commune et ordinaire, mais comme à un exercice qui leur est tout à fait particulier, qui les attache et les unit au Fils de Dieu, comme à un exercice qui dépend essentiellement de leur état, puisqu'elles s'appellent les religieuses Franciscaines du Très Saint Sacrement, de sorte qu'on puisse leur appliquer cette parole de l'Écriture : « Dieu vous a choisies parmi beaucoup d'autres pour être assidûment prosternées devant ses autels, le servir lui-même et l'honorer par un culte particulier. »

Non contentes de consacrer à Jésus-Hostie leur temps et leurs personnes, elles déploieront, pour l'ornementation du trône où il réside, tout ce que leur état de pauvreté séraphique pourra leur permettre.

Elles ne s'écarteront pas des règles de l'Église pour le luminaire requis aux expositions du Très Saint Sacrement.

L'usage de l'Ordre veut qu'elles placent sur l'autel et autour du trône des fleurs naturelles, de préférence aux fleurs artificielles.

Enfin, pour l'entretien des objets qui se rapportent au Saint Sacrement, elles s'inspireront de cette parole du Sage : « Dieu veut être honoré par les biens que nous possédons ; il ne nous donne les choses nécessaires à la vie que pour les faire retourner à leur source. » (Prov. 13.)

Les Sœurs s'estimeront donc bienheureuses d'avoir été choisies pour une œuvre dont les charmes surpassent les obligations. Elle les prépare et les initie à la vie et aux accents de la patrie céleste, dont les parvis sacrés retentissent à jamais de ce chant sublime : « Grâces à notre Dieu qui est assis sur le trône et à l'Agneau qui nous a sauvés. »

Qu'elles comprennent bien leur vocation, elles en béniront sans cesse le Seigneur ; elles feront de l'action de grâces le fond de leur vie et leur occupation principale, surtout lorsqu'elles seront devant le Saint Sacrement.

Afin qu'elles ne perdent pas de vue le but de leur institut, on affichera une copie du titre de son érection et approbation au réfectoire, à la salle de communauté, au noviciat et à la porte du chœur. Plus elles seront éclairées sur l'amour du Sauveur envers les hommes, plus elles s'attacheront à le bénir et à le remercier ; aussi leur recommandera-t-on de méditer sur les bienfaits généraux et particuliers de la divine Eucharistie.

Et comme tous les bienfaits de Dieu sont dignes de reconnaissance, elles s'étudieront à les apprécier, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce, soit dans l'ordre de la gloire, suivant en cela l'usage des premiers siècles de l'Église, rapporté par Origène : « Nous prenons garde, dit-il, à n'être jamais ingrats envers Dieu ; il nous a comblés de ses biens, il nous a rendus dignes d'une vie autre que celle qui finit à notre mort, et elle commencera quand l'espérance qu'il nous a donnée aura son accomplissement ; or, l'un des moyens propres à nous préserver de l'ingratitude est le pain que nous appelons Eucharistie ou action de grâces, car semblable à un symbole et à un signe, il nous porte et nous invite à la reconnaissance. » Combien il serait à souhaiter que la vue si fréquente de la sainte hostie rendît dans le cœur des Sœurs le sentiment de l'action de grâces de plus en plus vif et profond.

Lorsqu'elles se rencontreront, elles s'inviteront mutuellement à l'action de grâces en s'adressant ce salut : *Loué et remercié soit Jésus-Christ au Très Saint Sacrement de l'autel !* Et elles répondront : *Toujours !*

Toutes les fois qu'elles entendront ou diront *Deo gratias*, soit au chœur, soit dans l'intérieur du monastère, elles se souviendront de cette réflexion de saint Augustin : « On ne peut ni rien dire de plus court, ni rien entendre de plus mélodieux, ni rien concevoir de plus élevé, ni rien faire de plus utile. »

Mais la prière perpétuelle de l'action de grâces sera le cantique de la très sainte Vierge : *Magnificat anima mea Dominum*, qu'elles réciteront à toutes les heures du jour et de la nuit, au commencement et à la fin de leur adoration.

Elles n'oublieront pas non plus qu'un très petit nombre de personnes est fidèle au devoir sacré de la reconnaissance, tandis que le plus grand nombre oublie les bienfaits de Dieu, ou les méprise, ou en abuse ; et, afin de détourner les malheurs et les châtiments qu'attire l'ingratitude, elles prendront le Sauveur, l'opposeront à la justice divine, et avec lui et par lui, imploreront la miséricorde, se constituant les réparatrices de l'ingratitude et les victimes de l'action de grâces (1).

S. S. le pape Léon XIII a accordé, le 20 septembre 1889, l'approbation définitive à l'institut et aux Constitutions des Franciscaines du Très Saint Sacrement de Léopold ; elles se rapprochent autant que possible des usages des PP. Capucins. L'office est récité suivant le bréviaire et l'ordo de ces mêmes Pères.

Quant aux vêtements des Sœurs, ils consistent en une robe de bure *brune*, avec le voile noir, la guimpe et la corde.

Il y a actuellement 40 religieuses au monastère de *Troyes*, 20 à celui de *Léopold* et 20 à celui de *Marburg*. Celui de Troyes est indépendant, les deux autres restent unis.

1. Voir *Annales Franciscaines,* janvier 1884, et *Constitutions* de l'institut.

CHAPITRE IX

SŒURS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Congrégation pour l'œuvre des orphelinats.

***Maison-mère au Méplier-Blanzy** (Saône-et-Loire).*

(1860)

N° 9.

I. Origine et but de la congrégation. — II. Un fondateur extraordinaire : M. l'abbé Béraud.

I

Tout le monde connaît l'importance des mines de Montceau et de Blanzy, et la richesse du bassin houiller de cette région de la Saône-et-Loire. Le nom des MM. Chagot, les deux industriels de ce pays, est également connu dans la France entière. M. Jules Chagot fut directeur de la cristallerie de Mont-Cenis, des établissements du Creusot et des houillères de Blanzy. Chrétien convaincu, il ne cessa, jusqu'à sa mort, arrivée en 1877, de se préoccuper de l'amélioration morale et matérielle de ses trois mille ouvriers. Son neveu et successeur, M. Léonce Chagot, continua et développa les mines de Blanzy ; il fut l'ami, le père et l'apôtre de ses cinq mille ouvriers, auxquels, au prix de sacrifices pécuniaires considérables, il procura de grands avantages matériels. Connaissant le prix des âmes, il s'appliqua avec ardeur à les régénérer. Pour atteindre ce but, il appelait des ouvriers apostoliques pour leur enseigner les maximes de l'Évangile, et il fondait des associations chrétiennes pour les maintenir dans la bonne voie.

L'un de ces ouvriers évangéliques, le plus grand apôtre de Montceau et de Blanzy, l'ami fidèle, le collaborateur de

M. L. Chagot, fut un zélé tertiaire de Saint-François, l'abbé Béraud.

Ce prêtre aussi capable que dévoué fit un bien immense dans toute la région.

Témoin des catastrophes qui arrivent si souvent dans les mines, qui plongent dans le deuil des familles entières et font, en quelques instants, de nombreux orphelins, il résolut d'établir des orphelinats de garçons et de filles, aux environs de Blanzy, à Méplier et à Montferroux. Il appela pour l'aider dans cette œuvre de bienfaisance quelques personnes dévouées. Celles-ci mirent au service du fondateur toute leur bonne volonté. Mais elles comprirent bientôt qu'il fallait, pour mieux réussir, faire l'apprentissage de la vie de sacrifice, suivre une direction et une règle, en un mot, embrasser l'état religieux. Sur le conseil de Mgr l'évêque d'Autun, l'abbé Béraud s'adressa aux PP. Franciscains Récollets, qui venaient d'arriver à Mâcon, en mai 1859.

Le P. Ange se rendit au Méplier, en 1860, pour y établir le Tiers-Ordre séculier et donner l'habit séraphique aux premières directrices. Dès lors, la congrégation naissante ne cessa de prospérer et de grandir, et les Pères continuèrent de prêter leur concours à la consolidation de l'édifice religieux établi au Méplier et à Montferroux.

Le 16 mai 1869, le P. Raymond, alors supérieur, reçut les premières professions; mais ce ne fut que le 22 mars 1866 que la pieuse société devenue plus nombreuse fut canoniquement érigée en communauté du Tiers-Ordre régulier par l'autorité de Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, qui délégua à cette fin son vicaire général, Mgr Bouange, protonotaire apostolique. Celui-ci avait élaboré les Constitutions, avec l'approbation épiscopale, et le lendemain les remit aux Sœurs.

M. l'abbé Béraud, en fondant une congrégation, n'avait qu'un but : destiner ses Sœurs à la direction de ses deux orphelinats; celles qui seraient de trop iraient dans d'autres instituts. En peu d'années il envoya dix-sept postulantes chez les religieuses de Saint-Joseph de Cluny et beaucoup

d'autres dans plusieurs communautés. Ce ne fut qu'après sa mort que les Franciscaines essaimèrent et prirent la direction de l'orphelinat de Mignières, près Chartres.

L'institut n'a encore que ces trois maisons : au *Méplier*, orphelinat de filles ; à *Montferroux*, orphelinat de garçons ; à *Mignières*, orphelinat de garçons.

Le vénérable fondateur mit tous ses soins à bien former ses Sœurs à leur œuvre spéciale. Il voulut d'abord les habituer à une vie cachée et obscure : elles n'ont aucun rapport avec l'extérieur, les limites des domaines des orphelinats leur servent d'une sorte de clôture et tous leurs instants sont pris par les soins à donner aux enfants.

Les unes font la classe aux plus jeunes orphelins ou orphelines qu'elles présentent avec succès aux examens du certificat d'études ; les autres les forment aux divers travaux appropriés à leur sexe.

Les filles apprennent la couture et tous les soins du ménage : laver, repasser, raccommoder, faire le pain, la cuisine, tenir une laiterie, une basse-cour, etc. A partir de treize ans, les garçons sont employés aux travaux des champs, divisés par escouades de douze sous la surveillance d'une Sœur et d'un chef de culture. Il faut aux religieuses un dévouement à toute épreuve et de tous les instants.

La pauvreté est un honneur parmi elles ; elles n'ont même pas de cellule, point d'ameublement, pas même une table, mais une salle et un dortoir communs. Leurs exercices de piété sont nombreux : oraison, sainte messe, office de la sainte Vierge, examen particulier, visite au Saint Sacrement, lecture spirituelle, examen général, chapelet. Le silence est gardé toute la journée, excepté le temps de la récréation, à midi et le soir.

La Mère Ambroise fut l'ouvrière de la première heure qui aida M. l'abbé Béraud dans ses œuvres de zèle.

C'était une de ces âmes fortes qui passent sur la terre en faisant le bien, sans jamais se lasser, mais dans le silence et l'obscurité.

Envoyée d'abord à la Martinique, elle débuta dans le

grand apostolat de la charité auprès de cent pauvres nègres malades. A leur chevet, elle contracta une maladie qui l'obligea de revenir en France.

A peine rétablie, elle fut envoyée à Blanzy comme Supérieure de l'école communale. Là, sa charité et son affection pour les enfants se révélèrent tout entières. Elle forma toute cette jeune population ouvrière à la piété et à la science. L'Académie française reconnaissant son dévouement lui décerna une *médaille d'honneur*. A ces distinctions humaines la digne religieuse préférait l'affection de ses enfants qui plus tard, devenus à leur tour chefs de famille, étaient heureux et fiers de lui donner le nom de mère qu'elle méritait à plus d'un titre.

Pendant son séjour à Blanzy, elle forma vingt-deux religieuses, dévouées au soin et à la visite des malades. A l'époque des troubles de 1848, elle montra un courage égal à sa charité. Mettant la main aux durs labeurs, elle confectionnait elle-même le pain destiné aux pauvres et en faisait la distribution quotidienne.

Mais ce fut spécialement aux asiles du Méplier et de Montferroux qu'elle se dépensa pendant près de vingt-cinq ans pour les orphelins et les orphelines et surtout pour les jeunes détenus. Bonne et ferme tout ensemble, Sœur Ambroise sut se faire aimer de tous ceux qui la connurent. Comme religieuse, elle fut un exemple vivant de la Règle, aussi sa mémoire restera en bénédiction dans la congrégation dont elle fut la Supérieure générale. Elle mourut le 22 février 1879 (1).

II

M. l'abbé Béraud, fondateur de la congrégation des Sœurs du Méplier, mourut au mois d'août 1893, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Ce fut un homme vraiment extraordinaire par ses qualités physiques et morales.

« Tout le monde l'a vu, l'a connu, écrivait au lendemain

1. Voir *Année Franciscaine*, 1879.

de sa mort le *Journal des Sociétés réunies,* chacun raconte à son sujet les anecdotes les plus étonnantes, auxquelles on n'ajoutera peut-être plus foi dans quelques années, et



M. l'abbé BÉRAUD.

qui cependant sont bien vraies, et seraient particulièrement intéressantes à recueillir. Cet homme a fait ce que dix hommes ordinaires auraient peine à faire en vivant aussi longtemps que lui ; il a trouvé le moyen d'obliger tous ses contemporains, en sauvant, en assistant les uns, guérissant les autres, donnant, se prodiguant, se dévouant sans cal-

culer. On peut dire qu'il était de nature héroïque, ne faisant rien comme les autres, mettant en tout une pointe d'originalité. Le danger n'existait pas pour lui ; il le bravait sans s'en douter ; et il lui a fallu une force, une santé, on peut ajouter une chance incomparable pour arriver à son âge. Quand il consentait à raconter ce qu'il appelait ses folies, et ce qu'il faut appeler ses traits d'héroïsme, il ajoutait toujours qu'il n'avait eu aucun mérite, grâce à sa nature vigoureuse.

« Toujours pauvre, se privant de tout, il a trouvé le moyen de répandre des bienfaits sans nombre, de nourrir, d'élever des enfants qui aujourd'hui doivent se compter par milliers ; il a fondé, doté à lui seul deux orphelinats dont l'existence est assurée, qui rendent et rendront des services inappréciables dans notre région ouvrière.

« L'abbé Béraud, bourreau de travail, se tuant à la peine, faisant le cultivateur, le maçon, le charpentier, exerçant la médecine, se mettant à tout ; l'abbé Béraud, sauveteur incorrigible, bravant le feu et les inondations ; l'abbé Béraud doué d'une force surhumaine, portant un homme comme une nourrice porte son nourrisson ; l'abbé Béraud, pauvre, mal vêtu, mal nourri, ne conservant rien pour lui, ayant toujours quelque chose à donner, recueillant toutes les misères, méritant cent fois le prix Montyon avant de le recevoir ; l'abbé Béraud indépendant, ne flattant personne, disant la vérité à chacun, tout le monde l'a connu, tout le monde en parle et en parlera longtemps, comme d'un être quasi-surnaturel.

« Mais on connaît moins l'abbé Béraud dans son intimité, bon, tendre à l'excès, d'une humilité incomparable, demandant pardon à genoux après un instant d'un emportement involontaire, ayant de ces délicatesses, on pourrait presque dire de ces gentillesses de femme, d'enfant.

« On ne connaît guère non plus chez l'abbé Béraud l'homme *social,* aimant nos sociétés, s'y intéressant, s'en faisant recevoir membre, assistant aux séances et voulant absolument payer ses cotisations. C'est celui-là surtout

que nous voulons saluer, dont nous voudrions honorer la mémoire.

« L'abbé Béraud, ne l'oublions pas, a été le fondateur, on dit même le premier professeur de la fanfare de Montceau, devenue depuis une harmonie sans rivale, que toute la France connaît. Depuis fort longtemps il faisait partie de la Société des Sauveteurs de Saône-et-Loire ; chaque année, il se rendait fidèlement à l'assemblée générale, où il était, lui prêtre, l'objet des attentions, de la déférence de tous : catholiques, libres-penseurs ou indifférents. Quand la section de Montceau s'est fondée, il s'y est bien vite affilié sans quitter le groupe chalonnais, et on pouvait le voir marcher allégrement en tête du cortège le jour de la bénédiction de la bannière. Il faisait partie de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, qu'il a plusieurs fois honorée de sa présence; enfin, il était membre honoraire de quelques autres sociétés, il appartenait à toutes par le cœur, parce qu'elles se composaient de gens du pays qu'il regardait à juste titre comme ses enfants, et aussi parce que d'instinct il était attiré vers les associations; son cœur et son intelligence lui disaient que là se trouvait l'avenir, le salut du pays.

« N'en avait-il pas d'ailleurs fondé lui-même d'admirables. Son Ordre de religieuses dont le nom est inséparable du sien, son orphelinat du Méplier, son orphelinat de Montferroux, ne sont pas autre chose que des associations. Un mois environ avant sa mort, il avait encore jeté les fondements d'une nouvelle, en annexant à ses œuvres l'usine à chaux de Blanzy.

« On a dit de l'abbé Béraud que c'était un socialiste; soit, mais ce fut un de ces socialistes comme on en voudrait voir beaucoup, avec qui le socialisme n'aurait rien d'effrayant, qui ressemblent singulièrement à des saints, car ils ne sont guidés ni par l'ambition, ni par le goût du désordre; ils ne puisent leurs inspirations que dans l'amour de Dieu et du prochain.

« L'abbé Béraud fut pendant cinquante ans l'ami fidèle, le collaborateur de M. L. Chagot. A ce titre encore, il doit

nous être cher, comme tous ceux qui ont touché de près à notre bienfaiteur. Ces deux hommes ont passé la vie côte à côte, ne faisant que le bien, chacun à sa façon et selon ses moyens; ils sont tombés à huit jours d'intervalle, et un des derniers regrets qu'exprimait M. Chagot, c'était de ne pouvoir assister aux funérailles de son vieil ami. »

« M. l'abbé Béraud, dit encore le journal *le Travailleur*, fut un homme incomparable. L'avant-veille de sa mort, on pouvait le voir, le dard à la main, faucher avec ses domestiques; d'un courage à toute épreuve, on était habitué à le voir partout où il y avait du danger, dans les incendies, les inondations, les accidents de mines. Ses sauvetages ne se comptaient plus; il y a dix-huit mois à peine, il traversait encore à la nage une rivière débordée. Jamais homme ne fut plus dur pour lui-même. A l'âge de soixante-quinze ans, il tomba un jour d'un échafaudage où il était occupé à récrépir un mur; en se relevant il sentit son bras gauche endolori, se contenta de le mettre en écharpe sans y prendre garde autrement, et remonta continuer son travail. Huit jours après, ne pouvant pas se servir de son bras, il se résigna à consulter un médecin qui constata que l'épaule était démise.

« Rien que le repos absolument indispensable, coucher sur la dure, vivre de privations, jamais la moindre douceur, travailler, se dévouer toujours pour les autres, telle fut l'existence de l'abbé Béraud, et on a pu dire qu'il ne vécut jamais un seul jour pour lui-même. Il y avait chez lui l'étoffe d'un héros antique.

« De son vivant, il est entré dans le domaine de la légende. On raconte à ce sujet les traits les plus extraordinaires, que l'on aura peine à croire plus tard, mais qui, pour la plupart, sont vrais et ont de nombreux témoins encore vivants.

« Cet homme de fer était la bonté, la charité même. Il fut toujours pauvre, se dépouillant de tout. Un ami, le voyant coucher sur la planche, lui fit don d'un matelas qui le lendemain était porté par l'abbé lui-même chez un pauvre malade; l'ami fit quelques observations, donna un second,

un troisième matelas qui prirent la même direction, puis finit par en *prêter*, non plus donner, un quatrième; celui-là resta bien au presbytère, mais il fut relégué sous le lit.

« Successivement curé à Cussy-en-Morvan, à Blanzy, à Montceau-les-Mines, partout il fut vénéré comme un saint, admiré comme un homme extraordinaire.

« Il était apte à tout, aussi bien aux travaux de l'esprit qu'aux travaux manuels. Il construisit lui-même les maisons destinées à ses chers orphelins; il se fit maçon, charpentier, couvreur, etc.; c'était un agriculteur émérite; comme médecin, il était recherché, consulté à plusieurs lieues à la ronde; il a fondé l'harmonie de Montceau et des sociétés musicales les plus brillantes de la région. Il trouvait le temps de prêcher de nombreuses missions, et ceux qui l'ont entendu conserveront le souvenir de son éloquence simple et mâle, de sa parole correcte et facile. Les questions à l'ordre du jour, les questions ouvrières sociales lui étaient plus familières qu'à nos députés.

«Il fit toujours preuve d'une grande indépendance de caractère; ses goûts, son bon cœur le portèrent vers les humbles, les déshérités de ce monde. De bonne heure il s'occupa des enfants abandonnés; et, sans ressources, sans appui, à force de travail et de persévérance, il finit par fonder et doter deux orphelinats importants qu'il dirigeait à la fin de sa vie, et qui abritent environ cent garçons et cent filles.

« Ce que cet homme a fait de bien, il est impossible de le dire; il le cachait d'ailleurs avec soin, et son humilité est proverbiale. Si les honneurs sont venus le chercher, si l'Académie française lui a décerné le prix Montyon, c'est bien malgré lui et grâce à ses nombreux amis, qui auraient bien voulu encore voir briller la croix des braves sur sa poitrine.

« Aucun homme ne fut plus populaire que l'abbé Béraud, dans le centre industriel de Montceau.

« On le saluait respectueusement sur son passage, et plus d'une fois il dut se soustraire aux ovations de la foule. Aussi tout le pays était-il présent à ses funérailles. Il avait

recommandé qu'on ne déposât pas de fleurs sur son cercueil, qu'on ne prononçât pas de discours sur sa tombe, sa volonté fut respectée, mais il n'avait pu défendre les larmes, et elles ont coulé abondantes. C'est que la plupart des assistants perdaient vraiment un bienfaiteur, un père.

« Après une vie comme celle de l'abbé Béraud, la mort n'a rien de bien effrayant. Le saint homme est allé doucement, tranquillement recevoir sa récompense des mains de Celui qui sait reconnaître tous les mérites, si cachés soient-ils.

« Une seule pensée, un seul souci aurait pu attrister ses derniers moments : la pensée, le souci de ceux qu'il laisse derrière lui, de ces chers orphelins. Mais, depuis plusieurs années, il avait pris des précautions pour assurer l'avenir de son œuvre; une société civile solidement constituée s'était chargée de sa succession.

« Les orphelinats du Méplier et de Montferroux vivront et prospéreront; car l'abbé Béraud a mis la sainteté et le dévouement à la base de l'institution. »

L'abbé Béraud fut lauréat du prix Montyon en 1890. Le discours prononcé à cette occasion par M. Léon Say, achève de faire connaître cette belle figure d'apôtre de la charité :

« M. l'abbé Béraud a reçu le premier de nos prix Montyon. Ce vénérable prêtre, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-quatre ans, n'a jamais cessé de penser aux autres; il a été et il est encore un modèle du plus pur dévouement et de la plus intelligente charité.

« Toute sa vie, il l'a passée à vouloir le bien et à le faire, et il a réussi par un ensemble de hautes vertus et de qualités morales, servies par des aptitudes physiques véritablement étonnantes, à créer, dans des conditions qui dépassent tout ce qu'il pouvait espérer, deux orphelinats à Méplier et à Montferroux près de Blanzy, dans Saône-et-Loire; ces orphelinats rendent aux populations laborieuses de ces districts miniers des services signalés...

« Il a été pour nos paysans et pour nos travailleurs un modèle sensible, et à leur portée, malgré son élévation, de

l'union du grand et du fort avec le bon et le beau. On racontera un jour comme une légende sa vie à Montceau-les-Mines, dont il était le premier curé.

« Quand il se produisait un malheur, quand il arrivait un accident, quand on était surpris par un incendie ou par une inondation, on le trouvait toujours là où il y avait le plus de danger. Grand, fort, résolu, il n'hésitait jamais et il a sauvé la vie d'un bon nombre d'ouvriers. Dans le terrible accident du puits Cinq-Sous en 1853, il est descendu à plusieurs reprises dans la mine pour remonter les blessés et les morts. Il y a fait preuve, comme dans toutes les circonstances analogues, d'un sang-froid et d'une audace inouïs. Marcheur intrépide, faisant aisément ses 50 à 60 kilomètres dans la journée, nageur hors ligne, il a toujours été et est encore d'une force extraordinaire.

« Comme le grand-prêtre Joad, il ne craint que Dieu. Quand il était curé de Blanzy, il faisait en même temps le service religieux de Montceau; pour aller d'une église à l'autre, il fallait traverser une rivière et le pont, dans ce temps-là, était figuré par une planche souvent couverte ou même emportée par les eaux. Ce n'était pas pour l'arrêter et, en plein hiver, il lui arrivait de passer à la nage, ses vêtements en paquet sur la tête. Il est difficile d'obtenir de lui des renseignements sur ses anciens sauvetages; quand on lui en parle, il se borne à vous répondre qu'il a toujours été fou, et que c'est une manie chez lui de se fourrer partout où il y a du danger. Depuis qu'il a quitté sa cure pour se consacrer à ses orphelinats, il est devenu le plus fort laboureur du pays. Il peut faire tous les métiers : il a été le maçon et le charpentier de ses bâtiments.

« Il a appelé auprès de lui de braves femmes pour l'aider et pour soigner ses orphelins et il en a fait la congrégation des Sœurs franciscaines de Méplier. Il fallait le voir bâtissant, quand il transportait une grosse poutre, lui seul à un bout, et toutes les religieuses avec les enfants à l'autre. Il n'avait pas besoin d'engins perfectionnés pour ses terrassements et savait remplacer les toiles sans fin dont on se sert pour faire glisser au loin les déblais, par un dé-

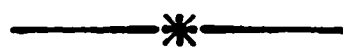
filé de ses braves Sœurs qui passaient, le tablier tendu, devant le trou qu'il creusait, emportant l'une après l'autre la pelletée du curé terrassier. Il apprenait aux autres à ne pas se ménager et sa santé de fer lui a toujours tout permis. C'est bien la véritable éducation athlétique, comme on dit aujourd'hui, qu'il a donnée pendant plus d'un demi-siècle à ceux dont il était entouré.

« Sa force morale et sa force matérielle ont fait des miracles de construction, de mise en valeur des terres, de travail productif. Les orphelinats de Méplier et de Montferroux font, à peu près, les frais de la nourriture des enfants. Avec des prix de journée payés par les assistances publiques de la Côte-d'Or, du Doubs, de l'Isère et du Jura, une subvention du conseil général et des dons particuliers, le budget se balance, y compris les annuités de quelques emprunts, aussi bien que beaucoup d'autres budgets.

« Comme on menaçait sa modestie en lui disant que l'un de nous parlerait sans doute de lui aujourd'hui, il répondit : « Dites à ce monsieur qu'il parle surtout de mes « religieuses ; je les ai assez fait travailler pour leur offrir « cette petite douceur. » La douceur est pour nous, Messieurs, car rien ne peut être plus agréable que d'associer les religieuses de Méplier à l'hommage que nous rendons à M. l'abbé Béraud. »

Les Sœurs du Tiers-Ordre régulier de Saint-François sont actuellement au nombre d'une quarantaine.

Elles portent pour costume une robe *noire* ceinte de la corde, une mosette blanche, une guimpe et voile noir rabattu sur le front, une croix pectorale en cuivre, et un anneau au doigt après leurs vœux perpétuels.



CHAPITRE X

LES SŒURS FRANCISCAINES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Congrégation enseignante et hospitalière,
œuvre des orphelinats.

Maison-mère à Lons-le-Saulnier, rue Richebourg.

(1857)

N° 10.

I. Le fondateur et la fondation. — II. De Macornay à Lons-le-Saulnier et en Mésopotamie. — III. Œuvres et maisons de l'institut.

I

Le fondateur des Franciscaines de l'Immaculée-Conception fut le vénérable abbé Roland, économe du grand séminaire et chanoine honoraire du diocèse de Saint-Claude, né le 20 mars 1794 à Marbrans, au diocèse de Besançon, et décédé à Lons-le-Saulnier, le 8 février 1865, à l'âge de soixante-dix ans, laissant après lui l'exemple de toutes les vertus et le parfum exquis de la sainteté.

Le jeune Roland, venu au monde pendant les mauvais jours de la Terreur, ne put être porté à l'église, mais un prêtre, caché dans les fermes du voisinage, vint le baptiser à la maison paternelle. Il reçut les noms de Jean-François. Fidèle imitateur du séraphique Père, il porta ses livrées et répandit son culte autour de lui, et comme l'Apôtre bien-aimé, il eut avec un ardent amour pour Marie, une charité et une pureté vraiment angéliques, puisqu'on assure qu'il conserva sans tache la blanche robe de son innocence.

Sa mère lui fut enlevée vers sa sixième année et son père vers sa dixième : il en ressentit vivement la perte.

La charité compatissante qui fit de lui plus tard le père de tant de pauvres orphelins, encore qu'elle jaillît surtout d'une source surnaturelle et divine, s'alimenta souvent à cette douleur de son enfance.

Une de ses sœurs utérines prit chez elle, à Montrond, le jeune orphelin et l'employa à la garde du bétail. Les compagnons du petit berger étaient frappés de sa modestie, autant que charmés de sa candeur et de sa douceur. Ils remarquaient en lui un attrait particulier pour la solitude, qui le faisait volontiers se tenir à l'écart, tranquille et recueilli.

Dom Lespermont, curé de Malbrans, ancien Bénédictin, s'intéressa au sort de l'orphelin; il le fit placer chez les Frères des Écoles chrétiennes d'Ornans, puis, ayant été lui-même nommé à la cure de Conliège (Jura), il l'emmena dans sa nouvelle paroisse et lui apprit les premiers éléments de la langue latine. Plus tard, M. Roland fut un écolier exact et consciencieux et un séminariste exemplaire. Ordonné prêtre le 23 septembre 1820, par Mgr de Pressigny, archevêque de Besançon, il devint successivement vicaire à Conliège, à Arbois, encore à Conliège, puis curé à Trénal et à Courte-Fontaine. Partout où il passa, il répandit la bonne odeur de Jésus-Christ. Sa mémoire restait particulièrement chère aux âmes pieuses qu'il formait et dirigeait avec autant de sagesse que de zèle.

En 1826, M. Roland fut appelé aux fonctions de directeur et d'économe au grand séminaire de Lons-le-Saulnier, qu'il exerça jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de quarante ans, à la grande édification de tous.

En 1840, Mgr de Chamon le nomma Père spirituel des Clarisses de Poligny. Ce monastère est la perle, le trésor de tout le diocèse de Saint-Claude; ses heureuses habitantes, en gardant précieusement le corps de sainte Colette, ont conservé aussi dans sa pureté primitive l'esprit de l'illustre réformatrice. Entre M. Roland et les filles de sainte Colette, les relations spirituelles furent très étroites et continuelles. Or, une des Clarisses, déjà très âgée et qui avait toujours vécu saintement dans la profession reli-

gieuse, lui annonçait souvent qu'il rétablirait dans le diocèse le Tiers-Ordre de Saint-François. Le pieux directeur y réfléchit devant Dieu, et en 1841, il revêtait les livrées séraphiques dans le troisième Ordre Franciscain.

Plusieurs de ses pénitentes aspirèrent aussi à entrer dans cette sainte milice, qui leur assurait le secours puissant de l'association, leur faisait trouver place dans une des grandes familles religieuses de l'Église, et leur donnait une Règle sous laquelle s'étaient sanctifiés, dans le monde, des légions de confesseurs, de vierges, d'illustres dames et de pieuses femmes de tous les rangs et de toutes les conditions sociales. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, il admit ses ferventes postulantes à la vêture et à la profession. Ce fut là le noyau de ce Tiers-Ordre qui compte aujourd'hui de nombreuses Fraternités dans le diocèse de Saint-Claude. Il eut pour berceau la chapelle de Saint-Étienne de Coldres, à laquelle se rattachent les plus anciennes traditions chrétiennes de la province. Là, se fit la réception des premières Tertiaires; M. Rolland les y réunit souvent jusqu'en 1845. Le Tiers-Ordre devait avoir toujours en lui un zélé, mais discret propagateur.

Les œuvres naissent des œuvres, au moment marqué par Dieu. Une des premières Tertiaires de Saint-François, mue par cette charité que Dieu sait mettre au cœur de ses vierges, se sentit poussée à recueillir sous son toit quelques orphelines pauvres. M. Roland, son directeur, l'encouragea et la soutint dans cette œuvre. Mais la charité est comme Rachel, elle demande toujours de nouveaux enfants. Le petit local s'agrandit, la famille des orphelines s'accrut ; et le vénérable directeur, sans l'avoir prévu, conduit par Dieu qui le menait, se trouva à la tête d'une maison destinée à recueillir de pauvres délaissées et à les élever jusqu'au moment où elles sont convenablement placées. La Providence de Macornay était fondée.

Si cette Œuvre a procuré à M. Roland les plus douces jouissances que ressentit peut-être son cœur de prêtre, elle lui coûta beaucoup de préoccupations, de soucis et de

peines. C'est une loi imposée à l'homme depuis la chute : pour édifier, il doit creuser un sillon profond. Le fondateur, pendant de longues années, se vit obligé d'entretenir avec peu de ressources une nombreuse famille, de lui trouver jour par jour le pain qui nourrit, de le demander après Dieu, au travail de ses enfants et à la charité publique. Le pieux asile faillit être emporté par la tourmente de 1848 : il y eut de mauvaises années à traverser, et le directeur eut besoin plus d'une fois de toute sa confiance en la Providence pour ne pas abandonner l'orphelinat. Elle ne lui manqua pas. En s'unissant à la famille du Pauvre d'Assise, la maison avait épousé la sainte pauvreté, elle lui resta fidèle, tout en faisant humblement le bien.

M. Roland ne vivait, pour ainsi dire, que pour son Œuvre; il retranchait toute dépense personnelle et se privait de tout en faveur de ses enfants. Ses habits étaient bien usés, son feu brûlait bien peu, parce qu'il fallait vêtir et réchauffer les pauvres orphelins. Que de fois, pendant la dernière partie de sa vie, il a cheminé pensif et recueilli, sur la route de Macornay. En été surtout, les jours où les séminaristes étaient à la campagne, on le voyait arriver de grand matin à la Providence : il y disait la sainte messe, visitait sa petite famille, s'entretenait avec les directrices; puis quand il avait tout passé en revue, s'en revenait à Lons-le-Saulnier le cœur gai et content, pensant avec émotion sans doute à l'orphelin de Malbrans qui, lui aussi, trouva un père.

Pour assurer l'Œuvre, il fallait la pourvoir de directrices pour l'avenir. Une congrégation religieuse se perpétuant comme une famille, avec le même esprit, les mêmes traditions, un dévouement héréditaire à une maison qui est sienne, peut seule lui donner des chances de durée et de vie. La fondatrice et les directrices étant du Tiers-Ordre de Saint-François, il n'y avait qu'un pas à faire pour réaliser ce dernier et important progrès : rendre pour elles le Tiers-Ordre, de séculier régulier; produire aux yeux de tous l'habit séraphique caché jusque-là sous le vêtement

du siècle; demander plus sûrement et pour toujours à des vœux reçus par l'Église et à une Règle approuvée par elle, l'unité d'esprit et de direction qu'avait procurée une pre-



M. l'abbé ROLAND.

mière association encore imparfaite. M. Roland eut la consolation de poser ce couronnement de l'Œuvre. Le 4 octobre 1857, en la fête de saint François, la fondatrice, avec plusieurs de ses associées, firent profession publique du Tiers-Ordre régulier, dans la chapelle de la Providence de Macornay.

Ainsi commença la congrégation des Franciscaines de l'Immaculée-Conception. Cette nouvelle famille participa aux bénédictions de saint François et s'accrut rapidement de membres jeunes et généreux dans le dévouement au prochain.

M. Roland donna à ses Sœurs ses veilles, ses prières, ses bénédictions, son temps, sa santé, ses économies, son héritage, tout en un mot, si bien qu'il pouvait répéter à bon droit cette aspiration sublime de son séraphique Père : « *Deus meus et omnia!* Mon Dieu et mon tout! » et qu'il pouvait leur laisser en forme de testament cette parole admirable de simplicité religieuse : « Je n'ai plus rien, j'ai tout donné! mais je prie Dieu de bénir ces œuvres que j'ai tant aimées, et de m'appeler au ciel, afin que je puisse en être le protecteur! »

La maladie qui devait le ravir se déclara le dernier jour de la retraite des Tertiaires qui fut prêchée avec beaucoup de succès par le R. P. Joachim, capucin visiteur du Tiers-Ordre, à Macornay. Dès lors il se mit tout entier entre les mains de Dieu, s'abandonnant avec la plus édifiante résignation à sa sainte volonté. Pendant les cinq mois que dura sa maladie, jamais on ne put surprendre en lui le moindre mouvement d'impatience. Le saint homme expira doucement dans la paix du Seigneur, un mercredi, jour consacré à saint Joseph.

Neuf ans après son existence, la congrégation de Macornay compta déjà douze établissements. De plus, la maison-mère établit l'œuvre des retraites pour les Sœurs du Tiers-Ordre séculier qui veulent venir tous les ans s'y retremper dans la ferveur et l'esprit séraphique (1).

En 1874, les Constitutions données jusque-là à titre d'essai furent approuvées par Mgr l'évêque de Saint-Claude et, le 29 octobre de la même année, le Gouvernement reconnut la communauté.

1. Extraits des *Annales Franciscaines,* 1865, p. 586, 1867, p. 627.

II

La prospérité et l'accroissement de la congrégation obligèrent les Supérieures à transporter le noviciat dans une maison plus spacieuse. Elles résolurent de s'établir à Lons-le-Saulnier même, afin de jouir des facilités matérielles qu'on trouve toujours dans un chef-lieu de département.

Cette nouvelle maison, la chapelle dédiée à l'Immaculée-Conception, la cloche de la communauté, furent bénites le 8 novembre 1876, par Mgr Mermillod, l'illustre exilé de Genève.

Après la célébration du saint sacrifice, Monseigneur fit, avec le charme de sa parole, le résumé de la fête. La maison, c'est pour la famille religieuse le souvenir du passé, la joie du présent, l'espérance de l'avenir. La chapelle, c'est la demeure de Celui qui, pendant sa vie sur la terre, n'eut pas où reposer sa tête, et qui maintenant a fixé son séjour dans un modeste tabernacle pour entendre nos prières et recevoir nos adorations. La cloche est la voix de ce divin Prisonnier.

L'émotion déjà profonde, produite par cette parole si pénétrante et si forte, devint plus vive encore, quand le pontife persécuté, se tournant vers l'autel et s'adressant à Notre-Seigneur, le conjura de rester toujours avec cette communauté, avec tous ceux qui souffrent pour la justice, avec tous les enfants de l'Église.

Cette journée fut vraiment belle et consolante pour tous les assistants; elle le fut surtout pour les bonnes religieuses et les petites orphelines qu'elles abritent sous leurs toits, et dont elles sont devenues les mères dévouées.

Les œuvres de miséricorde dont s'occupe la congrégation sont : les orphelinats, les asiles pour les infirmes et idiotes, les ouvroirs, le soin des malades à domicile, les écoles, les refuges pour les jeunes filles libérées, etc.

Les Franciscaines, dans leur désir de soulager toutes les

misères, ont encore pris l'œuvre des sourdes-muettes adultes et des missions.

Une des Supérieures de l'institut ayant vu à Paris, rue Denfert-Rochereau, le bien opéré par la communauté des Sœurs aveugles de Saint-Paul, composée en partie de religieuses aveugles, sentit naître dans son cœur le désir d'établir une œuvre semblable pour les sourdes-muettes, afin de procurer le bienfait de la vie religieuse à celles qui seraient favorisées de cette sainte vocation. Les Franciscaines furent d'ailleurs encouragées dans ce pieux dessein par M. l'abbé Rieffel, qui a consacré sa vie avec un si grand zèle à l'éducation des sourds-muets, et qui offrit de prendre la direction de cette œuvre si intéressante. Le dévouement de ce digne prêtre montra aux Sœurs que l'heure fixée par la Providence pour l'établissement de l'asile était venue. En conséquence, elles firent l'acquisition d'une maison à Salzinnes-Namur (Belgique) pour y recueillir les jeunes filles désireuses de se mettre à l'abri des dangers qui peuvent les atteindre à leur entrée dans le monde. Sont admises spécialement les sourdes-muettes, âgées d'au moins quinze ans, qui ont des dispositions pour la vie religieuse, celles qui sont orphelines, pauvres, infirmes ou trop âgées pour être acceptées dans les écoles. — A l'heure actuelle, un certain nombre de sourdes-muettes sont Franciscaines de l'Immaculée-Conception.

Les religieuses ayant embrassé l'œuvre des missions étrangères n'ont pas craint de traverser les mers pour s'établir en Mésopotamie, sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, dans la ville de *Mardine*, dépendant du vicariat apostolique de Mossoul, confié aux PP. Capucins.

La fondation eut lieu en 1876. Le voyage dura plus d'un mois. A Alep, le R. P. Fortuné attendait les Sœurs pour les accompagner à destination.

Après avoir traversé le désert, elles atteignirent les rives de l'Euphrate, fleuve célèbre qui féconde les riches plaines de la Mésopotamie et baignait l'antique Babylone. Elles traversèrent Orfa, la patrie d'Abraham, et visitèrent le lac qui porte encore le nom de ce grand prophète, ainsi que

les cellules des anciens solitaires et la grotte de saint Ephrem. Le 23 mai, elles étaient à Souerek, où une escorte composée de cavaliers vêtus de robes bleues et de manteaux blancs les avaient conduites. Le 29, elles arrivèrent à Diarbékir, cité musulmane entourée de fortifications; et trois jours après, à Mardine, chef-lieu de la mission, peuplé de 27.000 habitants, en majeure partie chrétiens.

Les Sœurs se mirent résolument au travail et s'occupèrent aussitôt d'établir une école, un orphelinat et un hospice.

Mardine est fort arriérée sous le rapport de la civilisation et de l'instruction religieuse. A l'arrivée des Franciscaines, l'école des filles était établie dans une cour, et les élèves vivaient dans un état d'ignorance, de rusticité et de malpropreté impossible à décrire. Leur langage était aussi libre que leur conduite. Au reste, les parents n'avaient pas plus d'instruction, se souciant surtout de charger leurs enfants de colliers, de bracelets et de pendants d'oreilles en chrysocale et en verroterie.

Grâce à Dieu, tout est changé maintenant. Les élèves savent très bien leur catéchisme et assistent pieusement aux offices le dimanche. Aujourd'hui la première communion se fait à Mardine comme en France; les enfants sont préparées à ce grand acte avec le même soin. Quand les parents voient en ce jour leurs filles vêtues de blanc s'avancer recueillies vers le saint autel, ils ne peuvent retenir leurs larmes.

D'autre part, l'oisiveté a disparu des écoles, et avec elles la mauvaise tenue. Les jeunes élèves travaillent à la couture; elles confectionnent leurs vêtements en s'efforçant de gagner un peu d'argent pour leurs parents. Celles qui appartiennent aux familles plus aisées brodent des tapis, font des garnitures d'autel, des aubes, qu'elles offrent à leur église paroissiale. Au luxe immodéré de parures ont succédé la simplicité et la propreté. Les quatre écoles de Mardine, contenant plus de quatre cents élèves, sont en un mot très prospères. Ces résultats sont bien consolants, surtout si l'on considère le petit nombre des religieuses et

les difficultés matérielles qu'elles ont eu à surmonter.

Le 16 mai 1884, les Sœurs reçurent la visite du vâli-pacha de la province de Diarbékir. Le gouverneur parut s'intéresser vivement aux travaux à l'aiguille et au crochet des petites filles. Après avoir manifesté toute sa bienveillance, Samah-Pacha se retira en laissant, à titre d'encouragement pour les enfants, une somme relativement considérable.

Cette même année, les religieuses fondèrent une école à *Orfa,* sur les vives instances des habitants, qui désiraient depuis longtemps les posséder parmi eux.

Elles sont aussi établies à *Diarbékir* (1).

Le temps du calme et de la paix devait avoir un terme. On connaît les derniers événements d'Arménie, les horribles massacres qui ont été perpétrés dans ce pays : plus de 100.000 chrétiens sont tombés sous le cimeterre des Turcs !

Le 28 octobre 1895, plusieurs centaines de chrétiens furent tués à *Orfa ;* le 28 décembre, un second massacre eut lieu, et plus de 2000 chrétiens furent égorgés ! Grâce à Dieu, les Sœurs franciscaines furent épargnées, ainsi qu'à *Diarbékir.*

Mardine courut un grand danger le 7 novembre, mais, seule peut-être de toutes les villes importantes du vilayet de Diarbékir, elle échappa au massacre par une protection visible du Sacré-Cœur.

Une Sœur franciscaine en a fait le récit émouvant, nous le reproduisons ici en l'abrégeant :

« Le P. Daniel, supérieur du couvent des PP. Capucins de Mardine, dit la narratrice, alla nous chercher, voyant le danger où nous étions, pour nous mettre au couvent avec les nombreux chrétiens qui s'y étaient déjà réfugiés : les hordes kurdes étaient déjà aux portes de la ville, pillant et massacrant sans pitié. Le gros village catholique de Tell-Arman est saccagé ; le curé arrive vers

1. Voir *Annales Franciscaines,* octobre 1876, mai 1881, décembre 1883 ; *Revue Franciscaine,* août 1884.

nous dans un état pitoyable et nous raconte les malheurs de sa paroisse.

« Le récit de tant de maux était bien de nature à augmenter nos inquiétudes. En nous rendant le jeudi soir chez les Pères pour y passer la nuit, nous y trouvâmes plus de soixante familles réunies. Les cellules, les corridors, les cuisines, les salles de classe, tout est plein, ces pauvres gens sont serrés, pressés, entassés les uns sur les autres. En nous voyant paraître, ils laissent entrevoir une lueur d'espérance ; il leur semble que près de nous ils n'ont rien à craindre et que les missionnaires peuvent les arracher au péril.

« La nuit se passa aussi calme que la précédente, mais à peine étions-nous rentrées chez nous que le Père nous envoie chercher. Nous trouvons tout le monde en émoi ; les femmes se lamentent, les enfants crient, les hommes préparent leurs fusils : les Kurdes sont là, à deux heures de distance, nous voyons le feu de l'incendie consumer le gros village de *Coliyé*. A chaque instant, nous apprenons de nouveaux malheurs : ce sont des villages entiers qui disparaissent par le fer et la flamme. De tous côtés, dans la ville, arrivent des échappés de l'horrible carnage, fous d'épouvante au souvenir des horreurs dont ils ont été témoins : des femmes hachées par morceaux, leurs enfants broyés, écrasés sous des pierres, etc. O Dieu, que de maux réunis ! Au récit de ces cruautés, les cheveux se dressent sur la tête, chacun recommande son âme à Dieu ; dans quelques heures ce sera notre tour : la terrible armée n'est plus qu'à une demi-heure de la ville. Le moment était critique ; le P. Daniel avait fait demander des soldats les jours précédents, mais en vain ; il envoya message sur message, point de réponse. Décidément, les gouvernants sont d'accord avec les Kurdes pour anéantir les chrétiens. Il n'y avait plus d'espérance qu'en Dieu, car toute résistance est inutile. Alors nous promettons au Sacré-Cœur de Jésus, s'il délivre la ville du fléau des Kurdes, que nous le ferons publier dans le *Bulletin de la Garde d'honneur ;* que pendant neuf vendredis de suite, neuf associées jeûne-

ront au pain et à l'eau et feront la sainte communion ; que toutes les associées entendront la messe en actions de grâces, chaque vendredi, pendant un an. Puis nous mettons à toutes les portes et fenêtres l'image du Sacré-Cœur, avec la devise : *Arrête, le Cœur de Jésus est là!* Cela fait, nous n'attendons plus de secours que du Sacré-Cœur de Jésus : c'est lui qui nous sauvera.

« Alors, à midi, les femmes et les enfants descendent à l'église, c'est là qu'ils resteront pendant le combat, car les hommes combattront jusqu'à la mort. Pour nous, au signal de l'arrivée des Kurdes, nous nous dirigerons vers notre cachette ; là, le diable même ne pourrait nous trouver. Imaginez-vous un trou pouvant contenir six personnes, pratiqué presque à la voûte de l'église, au-dessus d'un pilier, c'est là que nous resterons pressées, serrées, non plus avec une Sœur malade, mais deux, tour à tour brûlées ou glacées par la fièvre. Mais que ne ferait-on pas pour échapper, non à la mort que nous ne craignons pas, mais au supplice de tomber vivantes entre les mains d'hommes cruels et abominables ; il n'est point de martyre comparable à celui-là !

« Quelques heures s'écoulent, longues comme des années. La nuit se passe. Les Kurdes rôdent autour de la ville, mais on dirait qu'une force mystérieuse les enchaîne. Samedi matin, nos pauvres chrétiens pleuraient de joie et ne pouvaient s'expliquer le mystère ; ce mystère, nous le connaissons, la barrière qui retenait les Kurdes, c'est la puissance du Sacré-Cœur.

« Cependant, ce jour-là même, nouvelle panique, quelques Kurdes ont pénétré dans une maison ; il n'en fallait pas tant pour jeter l'alarme dans le quartier. Nous allons gagner notre cachette, mais nos malades ne peuvent gravir la haute échelle : « Allez, nous disent-elles, laissez-nous « ici. — Non, plutôt mourir que de nous séparer. » Au moment où nous délibérions, des cris de joie se font entendre sur plusieurs points à la fois. Enfin le gouvernement avait envoyé des soldats pour repousser nos ennemis. C'était un miracle ! Les Kurdes commencèrent dès lors à

se retirer dans leurs campements, chargés d'un énorme butin. Le Sacré-Cœur nous avait sauvés. »

Un calme relatif a succédé maintenant à la tempête, les Sœurs peuvent continuer à s'occuper de leurs œuvres.

Bien plus, un certain nombre de jeunes filles arméniennes ont fait profession dans l'institut et se préparent à aller dans leur pays exercer leur zèle apostolique. Une nouvelle station sera bientôt fondée à *Karpout*.

C'est ainsi que sur la terre étrangère et en France, les Franciscaines de l'Immaculée-Conception font le bien, sans bruit, mais avec un grand zèle.

III

Aussi le Saint-Siège les a comblées de faveurs, parmi lesquelles il faut compter en premier lieu l'approbation définitive de la congrégation. Voici le décret du 26 juillet 1893 :

« La Supérieure générale des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François de l'Immaculée-Conception, dont la maison-mère est à Lons-le-Saulnier (diocèse de Saint-Claude en France), a, depuis quelque temps déjà, demandé avec instance à la Sacrée Congrégation de la Propagande, l'approbation, soit de son institut, soit de ses Constitutions.

« Comme le dit institut s'est répandu au loin, qu'il est florissant de régularité et d'esprit religieux, et qu'il produit, Dieu aidant, des fruits abondants, ainsi qu'il résulte du témoignage d'un grand nombre d'évêques, l'examen de cette affaire a été remis à une commission nommée à cet effet et présidée par l'Éme et Rme cardinal Camille Mazella. Or, cette illustre commission, après mûr examen, a été d'avis que cet institut devait être approuvé, et qu'il fallait approuver aussi, mais à titre d'essai et pour cinq ans, ses Règles et Constitutions, moyennant quelques modifications indiquées dans l'exemplaire ci-joint.

« A l'audience du 16 juillet 1893, ce jugement de la commission a été présenté par le T. R. P. Augustin Ciasco,

archevêque de Larisse et secrétaire de la Propagande, à Sa Sainteté le pape Léon XIII, qui l'a ratifié et confirmé. »

L'institut a pour cardinal protecteur, depuis 1893, S. Ém. Vincent Vanutelli.

La congrégation est dirigée par une Supérieure générale (1), élue pour six ans, aidée par quatre assistantes; ce conseil nomme les Supérieures locales et les Sœurs vicaires.

Le *postulat* est de trois mois, le *noviciat* d'un an; ce n'est qu'après dix ans de profession qu'ont lieu les vœux perpétuels.

Les Sœurs de chœur disent tous les jours en chœur le petit office de la sainte Vierge.

Le saint exercice de l'oraison se fait pendant une demi-heure chaque matin, et la visite au Saint Sacrement chaque soir.

L'esprit de simplicité et de pauvreté doit être le caractère distinctif des filles de saint François. Elles doivent aimer cette vertu, la chérir, l'honorer, la garder comme le précieux héritage laissé par leur séraphique Père. A son exemple et pour être dignes de lui, elles s'efforceront de vivre dans un détachement parfait de toutes choses et de toutes créatures, ne cherchant que Dieu seul, leur unique et véritable bien. (*Constitutions*, p. 96.)

La simplicité doit s'étendre à l'habitation des Sœurs, d'où le luxe doit être banni. Les murs ne seront que blanchis, les meubles d'un bois simple et commun, et les chaises de bois ou de paille.

C'est à Lons-le-Saulnier que la dévotion du scapulaire de Saint-Joseph a pris naissance, et c'est une pieuse fille de saint François d'Assise, pénétrée de reconnaissance pour les bienfaits qu'elle avait reçus de saint Joseph, toute remplie du désir de le faire aimer et de faire connaître aux âmes les doux effets de sa protection, qui eut la première idée de cette dévotion. Le R. P. Pierre-Baptiste, capucin, détermina le premier la forme de ce scapulaire, qui a été

1. C'est actuellement la Révérende Mère Marie de la Croix.

reconnu et approuvé par le Saint-Siège et enrichi d'indulgences (1).

Voici la liste des trente-six maisons de la congrégation de Lons-le-Saulnier :



Révérende Mère MARIE DE LA CROIX.

Au diocèse de Saint-Claude :

Lons-le-Saulnier, maison-mère, noviciat, orphelinat;

1. Demander la *Notice sur le scapulaire de Saint-Joseph*, au couvent des Franciscaines, à Lons-le-Saulnier (Jura).

Lons-le-Saulnier, service de la maison des missionnaires diocésains ;
Lons-le-Saulnier, ouvroir ;
Salins, œuvre des idiotes. Les Sœurs reçoivent aussi les malades pendant la saison des bains ; les eaux thermales sont prises avec succès par les pensionnaires infirmes, atteintes de maladies scrofuleuses ;
Courtefontaine, service d'un collège ;
Notre-Dame de Mièges, service du pèlerinage, soin des malades ;
Saint-Amour, soin des malades ;
Chilly-le-Vignoble, asile, crèche, soin des malades ;
Chissey, soin des malades, ouvroir ;
Fraisans, ouvroir pour les jeunes filles de fabrique ;
Arbois, soin des malades ;
Arinthod, soin des malades.
Au diocèse de Grenoble :
Grenoble, refuge pour les jeunes filles qui sortent de prison ;
Chatonnay, soin des malades, hospice ;
Allevard-les-Bains, soin des malades, maison pour les dames baigneuses pendant la saison ;
Virieu-sur-Bourbre, soin des malades, hospice ;
Saint-Étienne de Saint-Geoirs, soin des malades, hospice.
Au diocèse de Belley : *Saint-Jean-le-Vieux*, soin des malades.
Montrevel, hôpital, soin des malades.
Au diocèse de Valence :
Saint-Joseph de Monboucher, ouvroir pour les jeunes filles de fabrique ;
Tain, soin des malades ;
Bourg-de-Péage, ouvroir, soin des malades, patronages.
Au diocèse de Nevers : *Château-Chinon*.
Au diocèse de Langres : *Plougerot*, école agricole, orphelinat.
Au diocèse de Reims : *Les Hauts-Buttés*, hospice et service du pèlerinage à saint Antoine de Padoue.

Au diocèse de Verdun :

Bar-le-Duc, service d'un collège ;

Les Merchines, ferme-école.

Au diocèse de la Rochelle : *La Rochelle*, *Saint-Jean d'Angély*, service d'un collège.

A *Paris*, rue de la Santé, 57, œuvre des petites mendiantes.

En Belgique :

Salzinnes, œuvre des sourdes-muettes ;

Saint-Job in t'Goor, pensionnat de jeunes filles.

En Mésopotamie : *Mardine*, *Diarbékir*, *Orfa* et *Karpout*.

Les religieuses sont au nombre d'environ trois cent cinquante.

Elles sont vêtues d'une tunique d'escot drapé, de couleur *brune*, d'un manteau de même couleur, d'une guimpe et bandeau blancs recouverts d'un voile *noir*. Elles portent la corde de laine à laquelle est suspendue la couronne franciscaine. Une croix de bois noir, avec le christ de cuivre, est suspendue au cou par un cordon de laine noire.



CHAPITRE XI

Petites congrégations ou communautés indépendantes de Sœurs Franciscaines dans le nord-est.

SŒURS FRANCISCAINES DE L'ADORATION RÉPARATRICE

Communauté indépendante.

Maison unique à Paris, rue Cardinet, 52.

(1894)

N° 11.

Cette fervente communauté a été fondée en septembre 1894 par Mme de la V***, avec les conseils et sous la direction de M. l'abbé de B***.

Le double but que poursuivent les Sœurs tertiaires réparatrices est l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement et l'œuvre des catéchismes et patronages.

Elles dirigent le patronage de la paroisse Saint-Michel des Batignolles, fréquenté par cinq cents enfants du catéchisme et par des jeunes filles des écoles communales.

Elles s'intéressent encore à deux autres patronages de Paris, que bientôt elles espèrent pouvoir diriger.

De plus, un ouvroir de l'Œuvre apostolique, présidé par Mme la duchesse de Clermont-Tonnerre, est établi dans leur maison. Tous les vendredis, des dames viennent y travailler pour la confection des ornements destinés aux missions étrangères.

Le règlement provisoire de la communauté est approuvé par S. Ém. le cardinal Richard.

Les Sœurs n'ont pas la clôture. Elles récitent le grand

office. Il n'y a pas de Sœurs converses, mais simplement des Sœurs coadjutrices faisant l'office de tourières et de commissionnaires.

« Les Tertiaires Réparatrices » vivant dans le monde et suivant un règlement particulier qui les rattache aux religieuses sur certains points, forment le deuxième degré de la communauté : « Nos Sœurs du monde ou Sœurs auxiliaires. »

Enfin, une Fraternité du Tiers-Ordre composée de membres purement séculiers, de simples tertiaires, est rattachée à la maison et forme le troisième degré.

Les religieuses s'établiront bientôt avenue de Villiers.

SŒURS FRANCISCAINES DE MALAKOFF

Orphelinat Sainte-Marie.

Rue Turgie, 16, près Paris.

(1885)

N° 12.

Mlle Latapie (Mère Marie des Anges) a fondé un orphelinat, le 9 octobre 1885, à Malakoff, près Paris, composé actuellement de quatre-vingts orphelines, âgées de trois à vingt ans. Trente-sept sont reçues gratuitement, les autres paient de 5 à 20 francs par mois. L'Œuvre a besoin d'un secours annuel de 30.000 francs; la Providence les envoie tous les ans. Une seule Sœur va quêter à Paris et en province.

Seize Sœurs sont venues se joindre à Mère Marie des Anges. Elles ont un costume semi-religieux, semi-laïque; sous leurs habits du monde, elles portent la tunique et la corde franciscaine; elles suivent, autant que possible, la Règle des Franciscaines de Calais. M. l'abbé Ranvier, curé de Malakoff, a concouru à la fondation de l'Œuvre; elle est dirigée par M. l'abbé Lebeurier, président de l'Union apostolique, qui vient tous les mois adresser une confé-

rence aux Sœurs; Mgr d'Hulst s'intéressait particulièrement à l'orphelinat Sainte-Marie (1).

Les Sœurs récitent en commun l'office de la sainte Vierge, ont une heure de méditation, la visite au Saint Sacrement, la lecture spirituelle, etc.

Cette Œuvre naisante est encore en voie de formation; espérons qu'elle grandira et prospérera.

SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS, DITES DE SAINTE-MARIE

Communauté hospitalière.

Maison unique à Douai (Nord).

(1816)

N° 13.

La communauté de Douai, fondée par M. Laforest de Lawarche, a été formée par d'anciennes religieuses du Tiers-Ordre venant d'un couvent d'Arras reconstitué vers 1816.

L'approbation épiscopale est de 1825; l'autorisation du Gouvernement est aussi de la même année.

L'intention du fondateur a été surtout d'offrir un asile aux personnes de condition déchue ou atteintes d'infirmités graves. Elles doivent être du pays ou des environs, soit par leur naissance, soit par leur séjour. Un conseil composé de trois ecclésiastiques, de la Supérieure et d'un jurisconsulte nommé par l'évêque diocésain, est chargé de l'admission des pensionnées, des pensionnaires et de la gestion des biens.

1. Signalons ici une *Congrégation dite des Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur* qui avait deux maisons à Paris, une, boulevard d'Italie, 48, la deuxième à la chapelle Sainte-Rosalie, une autre à Fontenay-le-Comte et le noviciat à *Salbris*, au diocèse de Blois. Elle fut dissoute, les ressources étant venues à manquer, en 1879. La fondatrice, Mlle Château, vit encore et s'occupe avec zèle de l'Œuvre adoratrice du Sacré-Cœur de Montmartre.

Une autre Congrégation de Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur a été fondée à Nantes et est maintenant très florissante.

Les Sœurs vont aussi visiter les malades à domicile dans la ville de Douai ou la banlieue.

La communauté se compose de trente à quarante religieuses; leurs vêtements sont de bure *brune*.

La Règle est celle du Tiers-Ordre, approuvée par Léon X, et mitigée, en ce qui concerne les jeûnes et la discipline, par Nosseigneurs Belmas et Giraud, évêques de Cambrai.

En 1871, vingt soldats malades furent logés, nourris et soignés avec dévouement pendant plusieurs mois dans la maison.

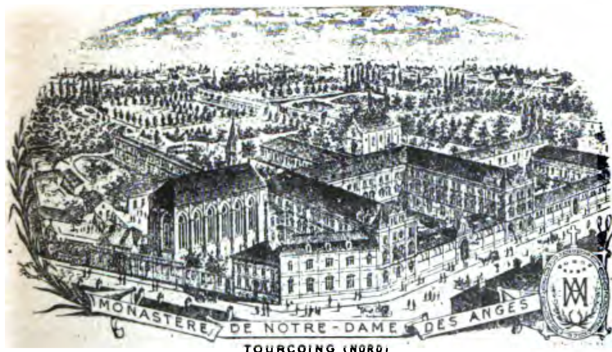
SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DES ANGES

Communauté enseignante.

Monastère unique à Tourcoing.

(1630)

N° 14.



L'établissement de cette communauté très florissante et très estimée remonte à 1630. La comtesse de Saint-Pol en fut la fondatrice. Elle se reforma aussitôt après la tourmente révolutionnaire, en 1802. Jusqu'en 1850, époque où elle fut autorisée, elle fut enseignante et hospitalière; au-

jourd'hui, elle est exclusivement enseignante. Elle tient un pensionnat renommé, un externat, un asile payant et deux classes d'enfants pauvres qui sont élevés gratuitement; c'est au total un chiffre de plus de cinq cents élèves. Les Sœurs distribuent des vêtements aux enfants pauvres, et le soir, elles instruisent les jeunes filles des fabriques.

Les élèves pensionnaires et les anciennes élèves forment une association qui se réunit chaque semaine pour confectionner des vêtements pour les miséreux; elles peuvent ainsi donner plus de dix-sept cents vêtements confectionnés chaque année.

Les Franciscaines de Notre-Dame des Anges de Tourcoing sont près d'une centaine; elles sont habillées en *noir*, avec scapulaire également noir et petit cordon blanc. Le monastère est vaste et beau.

SŒURS FRANCISCAINES DE JÉSUS

Communauté pour les mineures pauvres.

Maison unique à Amiens (Somme), 217, route de Paris.

(1877)

N° 15.

L'Œuvre des mineures sans ressources et des délaissées de tout âge a été fondée à Amiens le 29 juin 1877, par Mlle Ryder, en religion Mère Marie de la Trinité, qui obtint successivement, en 1884, le *premier prix Montyon*, en 1886, *une médaille d'honneur* pour dévouement à l'humanité, en 1888, *une médaille de vermeil* pour la protection de l'enfance et des apprenties.

La communauté essaima, mais toutes les Sœurs sont revenues à leur berceau. Elles portent un vêtement *noir* avec un petit cordon de même couleur.

Citons quelques phrases du discours de M. Édouard Pailleron, président de l'Académie française dans la séance du 20 novembre 1884 :

« En 1877, Mlle Ryder fonda une maison de refuge pour les mineures sans ressources. Quand je dis « fonda », je devrais dire « ouvrit », et quand je dis « maison » je devrais dire « boutique », peut-être même échoppe; enfin, mettons refuge. Elle y amena deux petites malheureuses ramassées dans la rue. Puis d'autres, d'autres encore. Et à mesure que ce petit nombre s'entassait dans l'asile étroit, il fallait se serrer, partager, s'entr'aider. Mais la directrice avait déjà su établir, entre ces enfants, un courant d'émulation tel que, pour eux, la privation était une gourmandise et le sacrifice une récompense... Peu à peu le succès vint, l'échoppe devint réellement une maison... Et ce ne sont plus seulement les mineures abandonnées qu'elle accueille à présent, mais toutes celles qu'on lui amène : les vicieuses, les incurables; celles que leurs parents ne peuvent nourrir, celles que les hospices repoussent, celles que les écoles rejettent. Tout ce qui fait qu'on les refuse fait qu'elle les accepte. » (1).

SŒURS FRANCISCAINES, DITES DE SAINTE-ÉLISABETH

Communauté contemplative.

Monastère unique à Sennecé-lès-Mâcon (Saône-et-Loire).

(1865)

N° 16.

La communauté de Sennecé date du 16 avril 1865, et l'approbation épiscopale a été signée le 14 avril de la même année.

L'illustre et pieux tertiaire, Mgr Bouange, mort en 1884 évêque de Langres et qui fut précédemment vicaire général, pendant vingt ans, au diocèse d'Autun, travailla efficace-

1. Il existe encore à Amiens, rue des Crinions, une autre communauté indépendante de Sœurs gardes-malades, fondée en 1874 par M. le chanoine Duval, mais qui n'a aucune prospérité faute de sujets.

ment à la fondation du monastère. Les religieuses se souviendront toujours de sa douce et suave direction.

La maison de Sennecé, à 6 kilomètres de Mâcon, a pour but principal de procurer aux personnes du monde qui le désirent l'avantage de pouvoir se retirer quelques jours loin du siècle, afin de vaquer aux saints exercices de la retraite.

Le monastère est assez vaste et un certain nombre de cellules peuvent toujours être mises à la disposition des retraitantes. La situation du lieu ne peut être mieux choisie pour l'œuvre en question : tout porte au recueillement. La solitude y est complète, la beauté du site élève l'âme à Dieu et réjouit la vue; on y respire un air pur et salubre; tout en méditant sur les œuvres divines et les merveilles de la nature, on peut se promener dans les vastes jardins du couvent.

Les religieuses, au nombre d'une vingtaine, récitent le bréviaire Romain-Séraphique et ont de cinq à six heures d'exercices spirituels par jour; le reste du temps est employé aux autres pratiques de la vie monastique et au travail des mains. Elles suivent la Règle de Léon X et les Constitutions dites de Sainte-Élisabeth pour l'ancienne Province de France, un peu rajeunies pour la forme par l'évêché et rendues conformes aux décrets apostoliques régissant les communautés depuis la Révolution.

Leur costume se compose de la tunique et scapulaire de couleur *brune,* de la guimpe et voile blancs sous le noir. Le manteau de drap brun complète le costume et se porte au chœur depuis la Toussaint jusqu'à Pâques (1).

1. Des Sœurs franciscaines au nombre de trente dirigent à *Metz* l'hôpital Sainte-Blandine; leur maison-mère est à Salzkotten, au diocèse de Paderborn. Elles donnent aussi asile aux servantes en quête de place. — D'autres Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François sont établies en Alsace, à *Reinackern* et à *Thal,* au diocèse de Strasbourg : vie contemplative et travail manuel.

DEUXIÈME ZONE : NORD-OUEST

CHAPITRE XII

LES SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DE PITIÉ, DITES DES RÉCOLLETS

Congrégation hospitalière.

Maison-mère à Perrou (Orne).

(1868)

Nº 17.

I. Un étonné; Notre-Dame de Pitié. — II. Les Sœurs du Cœur-Bleu et les Sœurs de la Robe brune; leurs œuvres : orphelinats et hospices. — III. La Dame blanche; maisons de l'institut. — IV. Franciscaines de Deauville.

I

Quand le voyageur se rend de Domfront à Juvigny-de-l'Orne, il ne tarde pas à découvrir une gracieuse vallée, du nom de vallée Sainte-Marie, dont la fertilité contraste singulièrement avec l'aspect triste et sévère du plateau qui la domine. Située entre la magnifique forêt d'Andaine et le versant de la côte qui longe la route départementale de Saint-Malo, elle est le centre d'une nombreuse population pleine de foi. C'est là qu'est située la chapelle de Notre-Dame de Pitié, au milieu de la petite commune de Perrou. L'étranger qui passe en ces lieux n'est pas peu étonné de voir des bonnes Sœurs franciscaines déboucher de presque tous les chemins du village. Son étonnement se change bientôt en admiration, quand il sait que les religieuses se rendent, les unes à l'hospice des vieillards, les autres au refuge des pauvres vieilles infirmes, paralysées, épilepti-

ques, aveugles, celles-ci à l'école des petits garçons, celles-là à l'orphelinat des filles, etc. Il ne manque pas alors d'interroger une personne du pays et de demander des explications sur l'origine des œuvres qui ont trouvé leur berceau à l'ombre d'un bois et au sein d'un pauvre hameau. Après avoir parlé du pèlerinage de Notre-Dame de Pitié, nous allons répondre ici brièvement aux questions que l'on fait habituellement (1).

Les anciens de la paroisse racontent que jadis leurs aïeux ayant aperçu au milieu d'une épine d'une dimension extraordinaire, sur l'emplacement de la chapelle, une statue en bois de la sainte Vierge, ils s'empressèrent de la transporter dans l'église de Lucé, dont Perrou n'était alors qu'une section. Le lendemain, dès l'aurore, les pieux fidèles se précipitent dans l'église pour offrir leurs hommages à la chère Madone. Elle a disparu : elle est à Perrou, sous l'épine fleurie où on l'avait trouvée. Comprenant que Marie préfère l'ombre modeste de ces buissons à l'éclat du temple, le peuple laisse la sainte image dans sa solitude de prédilection, au milieu de la douce exhalaison des fleurs des champs... *Ego flos campi et lilium convallium.*

On croit communément que saint Front, l'apôtre du pays, mit cette statue dans la vallée Sainte-Marie, en souvenir de son passage et pour établir cette bonne Mère « comme une lumière destinée à préparer les peuples à contempler le Soleil de justice qui allait s'élever sur la région de l'ombre de la mort ». (Isaïe, III.)

Quoi qu'il en soit, les habitants du Maine et de la Normandie vinrent nombreux, en tout temps, vénérer la sainte Madone; tous les seigneurs du pays prirent son nom pour cri de guerre, et quand ils partaient pour les Lieux saints, ils avaient grand soin de donner *cinquante bons sols tournois à Madame Sainte Marie.* Depuis le XVI[e] siècle, de vieilles chroniques nous retracent l'histoire des pèlerinages

1. Nous nous servons pour ce récit de l'intéressante brochure intitulée : *Notre-Dame de Perrou,* écrite par M. l'abbé Lemoine, fondateur des Franciscaines de Notre-Dame de Pitié. — Paris, chez Gaume. — Deuxième édition, au monastère de Perrou.

qui se sont dirigés vers Notre-Dame de Pitié et nous font connaître les noms des chapelains en titre qui ont desservi le sanctuaire jusqu'à la Révolution française. Pendant ces mauvais jours, plusieurs prêtres purent se cacher à Perrou, sous le manteau de la douce Protectrice de la contrée, car, chose étonnante, la chapelle ne fut alors ni fermée, ni profanée. De tout temps aussi, Notre-Dame de Pitié a récompensé la foi de ses pieux serviteurs par de nombreux et d'éclatants miracles. Nous n'en rapporterons qu'un seul :

Il y a des siècles, un habitant de Champsecret, Pierre Louvel, passait la forêt d'Andaine à une heure avancée de la nuit, l'eau tombait à torrents. Depuis longtemps déjà, il avait perdu l'unique sentier tortueux qui devait le conduire à sa demeure. Cependant il marche encore ; mais pour comble de malheur, il s'enfonce dans un fourré si épais qu'il ne peut plus s'y frayer un passage. Le froid et la faim lui ôtent toute énergie ; ses forces l'abandonnent, ses jambes refusent de le porter; il se sent si malade et si découragé qu'il croit qu'il va mourir seul au milieu de la forêt. Pierre Louvel pense alors à Notre-Dame de Perrou, il tombe à genoux : « Sainte Vierge Marie, s'écrie-t-il, ne m'abandonnez pas ! Je vous promets d'entretenir pour toujours le toit de votre chapelle, si je revois ma demeure. » C'était un tuilier. Le courage renaît dans son cœur, il se lève et marche à l'aventure, mais plein de confiance en la sainte Madone. Au bout de quelques minutes, Pierre arrive à la porte de sa maison sans même savoir par quel chemin il a passé. Il raconte à sa famille le danger qu'il a couru, le vœu qu'il a fait et la protection visible de Notre-Dame de Pitié. Depuis cette époque éloignée jusqu'à nos jours, ses arrière-petits-fils tiennent encore à réparer le toit de la chapelle. Pendant quelque temps, il est vrai, le vœu fut mis en oubli par la famille Louvel, mais il y eut toujours chez eux des malades, jusqu'au moment où ils redevinrent fidèles à leur promesse.

Actuellement, le miracle évident, le prodige par excellence de Notre-Dame de Pitié, celui que tout le monde peut constater de ses yeux, c'est la reconstruction de la

chapelle de son pèlerinage; c'est, pour les habitants de Perrou la construction d'une belle église, d'un presbytère, d'une maison d'école; c'est l'érection de Perrou en paroisse, par décret impérial du 4 juin 1853; c'est la fondation d'une congrégation de Franciscaines, d'un hospice, d'un orphelinat, etc. : en un mot, c'est la réunion, en moins de trente ans, de sommes suffisantes pour changer un désert en une délicieuse oasis, un pauvre village en un vaste refuge ouvert à toutes les misères. Celui qui a mené à bonne fin toutes ces œuvres commença par demander simplement 100.000 francs à Sa Grandeur l'évêque de Séez. « Mettez-vous à genoux, l'abbé, répondit Monseigneur, je vais vous *donner ma bénédiction*, et Notre-Dame de Perrou fera le reste. »

La bonne Vierge suscita, en effet, de pieux donateurs et de généreuses bienfaitrices. La première qui ouvrit la liste fut une pauvre fille de Saint-Bomer-les-Forges, nommée Virginie Bulot. Entrée chez les Sœurs de charité de Caen, elle dut quitter le couvent, à cause de sa mauvaise santé. Dieu lui inspira alors la pensée d'ouvrir une école à Perrou. Pendant dix-huit ans, cette pieuse personne remplit avec un grand zèle les modestes fonctions d'institutrice des petits, des pauvres et des ignorants, et un jour elle vint déposer aux pieds du chapelain de Notre-Dame le fruit de ses économies, la somme de 5.000 francs qu'elle avait péniblement amassée. Cette fille généreuse se voua ensuite au service du curé de la paroisse, afin d'avoir un morceau de pain dans ses vieux jours !

Quand la chapelle du pèlerinage et l'église paroissiale furent édifiées, il fallut donner des servantes aux pauvres malades de Perrou et des communes environnantes. C'est alors que Notre-Dame de Pitié parla au séraphique Patriarche d'Assise. Celui-ci, vrai serviteur de la Reine du ciel, s'adressa à son tour aux filles de son Tiers-Ordre : « Allez chercher, leur dit-il, une paisible demeure dans la vallée Sainte-Marie, faites-y fleurir la vie monastique, soyez l'appui de l'orphelin et le bâton du vieillard, soulagez ceux qui souffrent, essuyez les larmes de ceux qui

pleurent. » Elles sont donc venues, dans ce coin de terre de Normandie, par les voies que leur a tracées la divine Providence. Le pieux essaim est devenu une congrégation bénie par le premier pasteur du diocèse, approuvée par les Supérieurs de l'Ordre Franciscain, reconnue par le chef de l'Etat.

II

M. l'abbé Lemoine, curé de Perrou, désireux depuis longtemps d'avoir dans sa paroisse des religieuses pour visiter les malades et diriger un hospice, se sentait incliné vers les Sœurs dites du Cœur-Bleu (les Dames de l'Education chrétienne d'Argentan) qu'il connaissait depuis son enfance et estimait profondément. Il fit donc les plus actives démarches auprès de son évêque et de la Supérieure générale de la congrégation, qui accueillirent, du reste, la demande avec la plus entière bienveillance. Tout semblait même réussir, et le vénérable curé s'était rendu à Gacé, près d'Argentan, pour avoir une réponse définitive, lorsque la Providence lui ménagea une entrevue inattendue. Comme il disait la sainte messe dans l'église de cette localité, il aperçut, en se tournant vers le peuple au moment de l'offertoire, une religieuse d'un certain âge, portant une robe de bure brune, une large guimpe blanche et une corde en guise de ceinture. Ce fut pour lui une véritable apparition. Une voix intérieure lui dit en même temps : « Voilà la religieuse que tu auras pour Supérieure du monastère de Perrou. » C'est un fait, dit-il, qu'il pourrait affirmer par serment; et pourtant, il n'a jamais eu ni visions ni révélations, et n'est pas homme à en avoir. S'explique qui pourra, il ne savait pas même qu'il y eût à Gacé une religieuse étrangère. Il s'arrête un instant, se demande s'il est bien sain d'esprit et cherche, mais en vain, à repousser


M. l'abbé LEMOINE.

cette pensée qui, malgré lui, l'obsède jusqu'à la fin du saint sacrifice.

Après la messe, une personne vint lui demander s'il ne voudrait pas déjeuner avec une Sœur franciscaine de passage dans la ville. Il accepta; mais malgré sa révélation, loin de demander cette religieuse pour sa fondation, il ne lui cacha pas qu'il allait à Argentan chercher l'autorisation définitive de Mgr l'évêque pour avoir des Sœurs du Cœur-Bleu. Cette fois, la réponse fut absolument négative. Le curé de Perrou comprit alors la volonté du ciel, et il s'empressa de dire à l'humble fille de saint François : « Je ne voulais pas de vous, ma vénérable Mère; maintenant je vous veux bien pour la fondation. Venez vous-même à Perrou pour vous assurer si le local vous convient. Vous y trouverez une toute petite maison, un mobilier plus que modeste, quelques arpents de terre; c'est tout ce que je puis vous offrir. Si des commencements si humbles ne vous épouvantent pas, vous disposerez votre Supérieure générale en notre faveur, et vous l'engagerez à accepter notre œuvre. »

La fondation ne fut faite qu'au bout d'un an, car le malin esprit, surnommé à bon droit le père du mensonge, dressa toutes ses batteries pour foudroyer l'œuvre naissante. Il fut vaincu cependant et se retira honteusement du combat.

Mgr l'évêque de Séez fixa au 5 février 1868 la bénédiction de ce nouveau couvent et l'installation solennelle des premières religieuses. Depuis ce jour, les Sœurs franciscaines n'ont cessé de s'occuper, avec un zèle au-dessus de tout éloge, du soin des malades. Plusieurs d'entre elles ont même acquis un véritable talent pour panser les plaies.

Le 18 février 1868, Monseigneur donna à l'institut la première approbation canonique. Elle est conçue en ces termes :

« Nous, Charles-Frédéric Rousselet, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Séez :

« Vu la demande qui nous a été faite par M. Lemoine, curé de Perrou, d'autoriser, dans sa paroisse, l'établisse-

ment d'une communauté du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, dont le but serait de secourir les malades; vu les règlements de la dite communauté qui nous ont été soumis par Mme la Supérieure; considérant que la paroisse de Perrou et les paroisses des environs n'ont pas de Sœurs gardes-malades ou hospitalières, avons autorisé et autorisons, par ces présentes, la fondation d'une communauté du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, dans la paroisse de Perrou. »

Monseigneur voulut que la nouvelle maison eut un noviciat et fut indépendante.

Le Gouvernement reconnut à son tour la nouvelle communauté par le décret suivant :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présent et à venir, salut :

« Sur le rapport de notre Garde des sceaux, notre Conseil d'État entendu, avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article premier. — L'Association des religieuses franciscaines existant de fait à Perrou, section de la commune de Lucé (Orne), est autorisée comme congrégation hospitalière à Supérieure générale diocésaine exclusivement propre au diocèse de Séez, à la charge par les membres de cette Association de se conformer aux statuts approuvés par ordonnance royale du 3 janvier 1827, et par notre décret du 18 juillet 1868, pour la congrégation des Sœurs du divin Rédempteur à Niederbronn (Bas-Rhin), et que la dite Association a déclaré adopter.

« Art. 2. — Notre Garde des sceaux et notre Ministre secrétaire d'État sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*. Fait au palais des Tuileries, le 22 décembre 1869. »

Quelques mois après la signature de ce décret, la néfaste guerre franco-allemande éclatait comme un coup de foudre. A la fin de l'année 1870, le monastère de Perrou était environné de quarante mille soldats : une bataille était imminente dans la forêt d'Andaine. Les Sœurs préparent activement de la charpie, des bandages, du linge pour les

blessés. Puis, tout à coup, l'armée se retire et laisse une soixantaine de soldats à demi-morts dans la neige épaisse qui couvrait la terre. Les religieuses donnent leurs soins à tous ces infortunés. D'autres, poursuivis de près par un ennemi plus fort, arrivent aussi au monastère, en grand nombre, affamés et sans chaussures. Les filles de saint François deviennent encore les anges de la charité pour tous ces malheureux enfants de la patrie. Ils écoutent volontiers les conseils des Sœurs, se confessent, communient et sortent de l'ambulance monastique, heureux d'avoir recouvré la santé de l'âme avec celle du corps. — Un jeune soldat de Perrou, M. Charles Déboudé, affreusement mutilé par un éclat d'obus, est soigné et guéri par les Franciscaines. Quelque temps après, il est nommé maire de la commune et rend des services signalés au couvent.

La guerre était terminée ; mais que de ruines amoncelées sur la France ! Qui dira le nombre d'enfants qui eurent à pleurer la mort de leur père ? La communauté de Perrou entendit leurs sanglots, ouvrit un orphelinat et se dévoua à l'éducation des pauvres petits garçons et des pauvres petites filles délaissés. Un grand nombre d'infirmes et de vieillards furent aussi légués au monastère. Ils apportaient avec eux, sinon les richesses de la terre, du moins les bénédictions du Ciel.

En 1875, le Ministre général de l'Ordre vint pour la première fois visiter les œuvres de Perrou et encourager de sa parole sa nouvelle famille. « Si vous éprouvez une grande consolation, dit-il aux Sœurs, de voir le représentant, quoique bien indigne, de notre séraphique Père saint François, moi aussi, je suis content de vous connaître, et Notre-Dame de Pitié aussi. C'est une joie pour moi de savoir que, dans ce coin de terre, au milieu de la forêt, il y a des âmes dévouées à Notre-Seigneur, des Franciscaines qui travaillent à le faire aimer, à soulager les malades et à élever les pauvres orphelins. Oui, je suis bien content d'être venu ! Je crois et j'espère que vous avez toutes l'esprit franciscain. Mais savez-vous bien, mes Filles, ce que c'est que l'esprit franciscain ? — C'est essentiellement l'es-

prit du sacrifice. Oui, l'esprit de sacrifice, de pauvreté, de détachement, de mortification, de charité, de simplicité et de cordialité... Eh bien! pénétrez-vous bien de cet esprit, et vous serez vraiment les filles de notre saint Père saint François. »

Avant de partir, le Révérendissime Père laissa écrite en latin la bénédiction suivante :

« En visitant le vénérable institut de Notre-Dame de Pitié, mon cœur a été rempli d'une grande joie : non seulement à cause des excellentes institutions qu'on y a fondées, mais surtout parce que j'ai vu que l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de saint François y est pleinement en vigueur. C'est pourquoi je supplie, par les plus humbles prières, le Dieu tout-puissant, qu'il daigne répandre sur l'excellent fondateur, le curé de Perrou, et sur ses œuvres, ses plus amples bénédictions ; je prie aussi en même temps les pieux bienfaiteurs de tendre une main secourable à ces œuvres qui commencent. »

III

Comme on le pense bien, il a été nécessaire de recourir beaucoup et souvent à la charité des fidèles pour construire les orphelinats et les refuges, et nourrir les malheureux. Les religieuses se sont faites Sœurs quêteuses pour eux. Le vénérable Père fondateur a parcouru lui-même différentes villes, Paris surtout, pour recueillir quelques aumônes en faveur de ses établissements. Son zèle a été le plus souvent couronné de succès. Parmi ses aventures de quêteur, nous allons en rapporter deux. On pourrait intituler la première : *La Dame blanche*. On dirait un conte de fée :

« Un jour, — c'est M. l'abbé Lemoine qui parle, — j'entrai à Paris dans un hôtel d'apparence antique. Je serais tenté de croire qu'il avait été bâti plusieurs siècles avant Louis XIV. Dans la vaste salle d'attente, où m'introduisit un vieux domestique, il y avait de ces meubles anciens qu'on estime tant aujourd'hui. Je fus longtemps seul ; et,

un peu amateur de vieilleries, je fis avec plaisir l'inventaire des vieux fauteuils, des vieux bahuts et des antiquités remarquables, qui étaient fort bien groupées dans cette salle. Je me serais cru dans un salon du moyen âge. Mais une porte s'ouvrit et fit cesser mes curieuses investigations. C'était la douairière de céans, Mme la comtesse de R... Vous avez vu quelquefois, cher lecteur, de ces portraits antiques où l'artiste a su peindre avec tant d'art ces belles figures de châtelaines aux traits pleins de dignité et de noblesse. La comtesse de R... était un de ces portraits vivants. Sa jeunesse était déjà loin, et je pense qu'elle comptait bien près de quatre-vingts printemps... N'importe ! cette dame était grande, droite, bien faite. Sa figure était osseuse, ses traits expressifs, et ses yeux n'avaient pas encore perdu toute la vivacité du jeune âge. Elle s'avance avec dignité et lenteur, ce qui me permet de vous donner tous ces détails. — En la voyant entrer, j'avais cru, mais à tort, que Mme la comtesse avait encore sa toilette du matin. Non, c'était une mise soignée et qui devait lui être habituelle.

« Elle portait une longue robe blanche, attachée avec une ceinture de même couleur. Sur sa poitrine brillait une croix d'or, suspendue à son cou par une chaîne de même métal. Arrivée près de moi, elle me fait un profond salut, sans dire une seule parole. Elle ne m'invite pas à m'asseoir, et écoute, debout, mon humble supplique. Quand j'eus cessé de parler, elle ouvrit un tiroir, me remit une pièce d'or, puis me fit un nouveau salut, aussi profond que le premier, sans même ouvrir la bouche, elle rentra majestueusement dans ses appartements. J'étais vraiment interdit, et je restai à ma place, les yeux fixés sur cette apparition qui se dissipait lentement. Ma surprise augmente encore, quand je vis flotter sur ses épaules une chevelure blanche comme la neige, tombant presque jusqu'aux pieds de cette comtesse originale. »

Une autre fois, M. le curé de Perrou fut introduit chez une vieille dame que l'infortunée reine Marie-Antoinette avait tenue sur les fonts baptismaux. Il fut très bien ac-

cueilli, on lui servit même un bon déjeuner. Pendant le repas, Madame sortit ; puis, tout à coup, au bout d'un quart d'heure, trois ou quatre portes s'ouvrirent en même temps sur un long corridor : des voix pures et fraîches chantaient les litanies de la sainte Vierge. Puis parut une toute petite fille portant une bannière ; ensuite quatre autres jeunes enfants qui tenaient des oriflammes. La bonne maman, un livre à la main, fermait la procession. La porte-bannière, en faisant le tour de la table où était assis M. Lemoine, déposa, en passant, un louis de 20 francs dans une assiette à dessert ; chacun des membres de la procession en fit autant ; et les gentils enfants s'en retournèrent en chantant un pieux cantique.

Voilà assurément une charmante façon de faire l'aumône, qu'on ne trouve pas souvent. Tout le monde sait, en effet, combien la vie de quêteur est pénible, et combien il faut recueillir d'affronts avant d'avoir recueilli une obole.

Les établissements de Perrou, élevés aux frais de généreux bienfaiteurs, où les maisons ont été changées en autant de petits hospices, abritent maintenant environ deux cents enfants et cent trente malades ou infirmes ; quatre-vingt-cinq religieuses habitent le monastère. On ne compte cependant dans le village proprement dit que deux cent cinq habitants. En outre, huit autres fondations ont été faites : à *La Ferrière-aux-Étangs*, à *Flers* et à *Bagnoles*, dans l'Orne ; à *Villedieu* et à *Cherbourg*, dans la Manche ; à *Chartres*, à *Chinon* et à *Richelieu*, dans la Touraine. Dans ces diverses maisons, il y a environ cent cinquante religieuses s'occupant des malades ou des orphelins. La fondatrice, la Révérende Mère Élisabeth du Sacré-Cœur, vit encore ; mais le vénérable fondateur, M. l'abbé Lemoine, est mort le 20 février 1896, au milieu des pleurs de ses religieuses et des habitants du pays, qui l'aimaient comme un père et le vénéraient comme un saint. M. Lemoine fut vraiment grand par le cœur, par la foi, par le zèle et par les œuvres. Pour reconnaître ses services, Mgr Trégaro l'avait nommé, dès la première année de son épiscopat, chanoine honoraire de sa cathédrale ; et en

1886, l'Académie française, répondant au vœu de M. le comte de Falloux, lui décernait le prix Montyon (1).

Sa mémoire et son œuvre survivront toujours à Perrou.

Les Franciscaines de Notre-Dame de Pitié s'occupent tout spécialement des orphelins et des vieillards, mais elles visitent aussi les malades et reçoivent des dames pensionnaires. Elles vivent en communauté et récitent l'office de la sainte Vierge en chœur. Elles jeûnent tous les vendredis et font abstinence les mercredis et samedis de l'année. La dot demandée, à moins de dispense, est ordinairement de 5000 francs.

Le vêtement des Sœurs est simple et pauvre, de couleur *brune* et d'étoffe grossière ; il consiste en deux tuniques, l'une pour la nuit et l'autre pour le jour, en un scapulaire et un manteau bruns, une guimpe et un bandeau blancs. Elles se ceignent d'une corde de laine blanche, à laquelle est attachée la couronne franciscaine, et portent, suspendue par un cordon *rouge*, une croix de bois avec un christ en métal, et au doigt un anneau d'argent.

IV

Les Sœurs Franciscaines de Deauville (Calvados).

N° 17 *bis.*

Cette communauté, fondée en 1877 par les Sœurs de Perrou, est maintenant *indépendante*, par la volonté de Mgr l'évêque de Bayeux, mais reste toujours unie par le cœur à la maison d'origine. Voilà pourquoi nous la rattachons ici à la congrégation de Perrou.

Il y a là un orphelinat fondé spécialement, mais non exclusivement, pour les orphelines de la marine : admission de trois à sept ans, sortie à vingt et un ans, 200 francs par an jusqu'à seize ans.

1. Voir sa biographie dans les *Annales du Tiers-Ordre*, mai 1896.

CHAPITRE XIII

SŒURS FRANCISCAINES, DITES SERVANTES DE MARIE

Congrégation pour l'œuvre des servantes et des malades.

Maison-mère à Blois.

(1852)

N° 18.

L'institut des Franciscaines Servantes de Marie fut fondé à Blois, en 1852, par une humble et pieuse servante, Mlle Virginie Vaslin, sous le patronage de Mgr Pallu du Parc et M. l'abbé Vénot, premier Supérieur.

En 1864, elles reçurent des mains du R. P. Ambroise, capucin, l'habit religieux et les Constitutions du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, et furent ainsi affiliées à l'Ordre séraphique. Elles firent leurs vœux perpétuels le 17 septembre 1888.

Recueillir les domestiques sans travail et sans place, les préserver des dangers qu'elles peuvent courir, leur apprendre à sanctifier leurs travaux, leur faire estimer et aimer leur état ; enfin, leur offrir un asile, lorsque, par suite de l'âge ou des infirmités, elles ne peuvent plus servir : tel est le premier but de l'œuvre éminemment franciscaine des Servantes de Marie. Les domestiques peuvent, moyennant un modique salaire, venir auprès d'elles à toute heure et à tout moment. Celles qui sont en place peuvent aussi, le dimanche, passer leurs moments libres avec les Sœurs, réclamer avec confiance leurs conseils et leur expérience pour les positions difficiles où elles se trouvent quelquefois : tout cela leur est prodigué avec une charité affectueuse et toute maternelle.

Tous les ans, une retraite est donnée à ces pieuses filles, afin qu'elles puissent, loin du monde et dans le silence,

retremper leur âme dans une union plus intime avec Dieu.

Outre cette œuvre qui prime les autres, les Servantes de Marie visitent et soignent à domicile les malades, de préférence dans les familles pauvres ou peu aisées ; elles reçoivent aussi des dames pensionnaires.

Les Franciscaines de Blois se sont successivement établies dans quatorze maisons de divers diocèses, où les évêques les ont accueillies avec un bienveillant intérêt, les soutiennent de leur paternel appui et les recommandent à la charité des fidèles.

Blois, boulevard de l'Est, 11, couvent Saint-Antoine, maison-mère et noviciat. Il se trouve un peu en dehors de la ville, dans un très beau site, le calme et la solitude.

Blois : autre maison très importante qui reçoit plus de 150 domestiques par an et des malades pensionnaires. Soin des malades à domicile.

Le Mans, rue Saint-Vincent, 34 : maison fondée le 11 novembre 1855, à la prière de M. l'abbé Fillion, depuis évêque du Mans ; asile pour les domestiques sans place, maison de retraite pour les anciennes servantes.

Tours : maison fondée en 1859 sous Mgr Guibert ; domestiques, pensionnaires, dispensaire.

Bourges : fondée en 1860 sous Mgr de la Tour-d'Auvergne ; domestiques, pensionnaires, malades à domicile.

La Chapelle-Gaugain (Sarthe), est une paroisse près de Montoire, du diocèse de Blois, où les Sœurs ont, depuis 1862, une maison assez considérable, en très bon air, pour recevoir, moyennant une modique rétribution, des épileptiques, idiots ou incurables ; il y a là aussi des pensionnaires des deux sexes.

Brest : maison pour domestiques et pensionnaires, fondée en 1874 sous Mgr Nouvel, évêque de Quimper ; soin des malades à domicile.

Rouen, rue de Joyeuse, 1 (1877), domestiques, pensionnaires des deux sexes, asile de nuit pour les femmes.

Autre maison à Rouen, dite maison *Saint-Gervais,* rue Menasger (1879), pour malades et pensionnaires.

Le Havre, rue Cazavan, 1880, domestiques, pensionnaires, soin des malades à domicile.

Pavilly (Seine-Inférieure), 1881, orphelinat et asile pour les ouvrières de filatures.

Bessé-sur-Braye (Sarthe), 1885, malades à domicile, pensionnaires des deux sexes.

Romorantin (Loir-et-Cher), 1891, visite des malades, pensionnaires des deux sexes.

Petit-Quevilly (Seine-Inférieure), 1893, visite des malades à domicile.

Les Sœurs Franciscaines Servantes de Marie sont habillées de vêtements de bure *brune* et ceintes de la corde de chanvre.

Elles sont au nombre d'environ cent cinquante.



CHAPITRE XIV

LES PETITES SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS

Congrégation pour gardes-malades.

Maison-mère à Angers, rue Chèvre.

(1862)

N° 19.

I. Premiers essais; la fondatrice, ses vertus. — II. Esprit de la congrégation; ses maisons.

I

Dieu qui se sert des sujets les plus faibles pour confondre les forts et qui fait ordinairement éclater sa puissance sur les petits et les pauvres, choisit deux simples servantes pour fonder la congrégation des *Petites Sœurs de Saint-François :* Marie Baranger et Louise Renaud.

La première, née en 1807, d'une pieuse famille vendéenne, conserva toujours la foi vive de son pays d'origine. D'une piété solide et des plus édifiantes, elle ne pouvait manquer de chercher tous les moyens propres à nourrir sa charité; en conséquence, ayant connu le Tiers-Ordre franciscain, elle l'embrassa avec ardeur. Outre les moyens de sanctification personnelle que lui offrait la Règle séraphique, elle y voyait encore celui de gagner des âmes à Dieu. Elle se livra dès lors tout entière au service des infirmes et se fit garde-malade pendant plusieurs années auprès des pauvres de son quartier, n'acceptant qu'une modique rétribution, indispensable à son existence. Mais cela ne suffisait pas à son zèle; ne pouvant accomplir seule tout le bien qu'elle eût désiré, elle pressa quelques personnes, tertiaires comme elle, de s'associer à son œuvre de cha-

rité. Trois répondirent successivement à son appel. Mais la petite communauté se trouvant sans ressources, sans organisation sérieuse, dut bientôt se dissoudre et attendre l'heure de la Providence. Ceci se passait vers l'année 1856.

Six ans s'écoulèrent et les pieuses tertiaires, alors au nombre de six, nourrissant toujours leur charitable projet, ne se rencontraient jamais sans se confier leurs regrets, mais aussi leurs espérances. Or, pendant ce temps, deux d'entre elles moururent et une troisième dut renoncer à cette œuvre. Les trois autres, soutenues par les conseils bienveillants du R. P. Louis, gardien du couvent des PP. Capucins d'Angers, tentèrent une seconde fois de se réunir en mettant à leur tête Mlle Louise Renaud. Celle-ci devait être, en effet, l'instrument de salut pour la fondation de la congrégation.

Qu'était cette pieuse personne ?

Louise Renaud, était née à Morannes, le 30 mars 1819, de pauvres cultivateurs, mais sa première jeunesse s'écoula à Brissarthe, où ses parents avaient été contraints de se retirer. « Dieu, qui dispose tout avec force et suavité », la prépara doucement, dès son enfance, aux desseins qu'il avait sur elle. Il mit au cœur de cette jeune fille une piété angélique, l'amour de la pénitence, avec le désir arrêté de se consacrer au soin des malades et des pauvres. Chaque jour de grand matin, elle se rendait à l'église pour y faire le *chemin de la croix* et y entendre la sainte messe. Ensuite, la pauvre couturière, obligée de peiner pour gagner sa vie et venir en aide à ses parents, allait *faire sa journée* chez ceux qui voulaient bien l'employer. Le soir, malgré la fatigue, elle visitait les malades, ou bien travaillait pour les pauvres. Souvent même, tout absorbée par l'amour de Dieu, elle passait une partie de la nuit en prières, dans le froid grenier qui lui servait de chambre.

Sa charité était grande. Un jour, Louise Renaud rencontre une pauvre femme à moitié morte de froid ; elle l'emmène chez elle, la couche dans son lit et passe toute la nuit à son côté, assise sur une chaise. Une autre fois, c'est auprès d'un malade hostile aux sentiments religieux qu'elle

exerce son zèle. Par sa charité et ses prières, elle touche le cœur de l'impie et le gagne à Dieu. En un mot, telle fut la vie de Louise Renaud, qu'on l'appelait communément à Brissarthe « la petite sainte ».

Les nombreux travaux, joints aux mortifications qu'elle s'imposait et à la mauvaise nourriture qu'elle prenait, déterminèrent une infirmité qui la conduisit à l'hôpital d'Angers. Au bout de trois mois, les médecins déclarèrent son mal incurable et voulurent la congédier. Mais les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui avaient été les témoins de sa patience dans la maladie et qui avaient remarqué en elle une rare habileté pour les travaux manuels, la retinrent comme servante à gages et lui confièrent les enfants de l'Hôtel-Dieu. Elle resta de longues années dans cette charge. Bientôt on la nomma sous-maîtresse à l'ouvroir Saint-Vincent, puis, un peu plus tard, elle fut élue présidente du Tiers-Ordre séculier de Saint-François, établi récemment à Angers. Cependant, son désir de se donner à Dieu, aux malades et aux pauvres allait toujours grandissant. Pour obtenir cette grâce insigne et toucher le Cœur de Jésus, elle redoublait de ferveur dans la prière, elle pratiquait les mortifications les plus dures au corps.

C'est à cette époque, qu'un jour elle vit venir, joyeuses et empressées, les trois tertiaires dont nous avons parlé, qui la supplièrent de se joindre à elles en qualité de directrice. Mais Sœur Joséphine — c'était son nom de tertiaire — effrayée tout d'abord des difficultés de l'entreprise, et n'écoutant que la voix timide de la raison, se disait que « quatre pauvres filles sans fortune, sans instruction, âgées déjà — la plus jeune avait quarante-quatre ans ! — ne pourraient, sinon par un miracle, rien faire qui fut capable de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. » Elle hésita donc quelque temps, ce que plus tard elle se reprochait ; puis sur l'avis de son directeur et les conseils du P. Louis, elle accepta.

La petite communauté s'installa d'abord, aussi pauvrement que possible, dans quelques chambres étroites de la rue du Vollier. En 1869, les Sœurs, pleines de confiance

dans la divine Providence, achetèrent une maison plus vaste rue Saint-Aignan, où elles se sont définitivement fixées.

Pendant ce laps de temps et les quelques années qui suivirent, si elles eurent la consolation de voir leur nombre s'accroître, si elles purent sans relâche donner libre cours à leur charité et se dévouer jour et nuit au chevet des malades, que de privations elles eurent à endurer! que de sacrifices à faire! que de croix souvent bien lourdes elles eurent à porter! Toutefois, malgré leurs nombreuses épreuves, malgré leur complet isolement, loin de se décourager, elles sentaient grandir de plus en plus en leurs cœurs l'amour de la vie religieuse. Une voix leur disait sans cesse que Notre-Seigneur exaucerait enfin le plus cher de leurs vœux.

Leur espoir ne fut point déçu. Peu après l'arrivée à Angers de Mgr Freppel, les Sœurs s'adressèrent à l'éminent prélat pour obtenir l'établissement régulier de leur communauté, la faveur de faire des vœux, d'avoir un nom et des Constitutions. Sa Grandeur accueillit cette demande avec une bonté toute paternelle, mais elle crut devoir ajourner sa décision, et ce ne fut qu'après deux années, bien longues pour les Sœurs, qu'elle accéda à leurs désirs.

Il y eut grande joie à l'humble maison de la rue Saint-Aignan, lorsque, le 8 décembre 1873, Mgr l'évêque d'Angers autorisa, par mandement, la petite congrégation à vivre en communauté sous la Règle du séraphique Père saint François, dite de la Pénitence, et à prendre le nom de *Petites Sœurs de Saint-François*. Le mandement portait également approbation des Constitutions adaptées aux besoins de l'œuvre et du Directoire relatif aux différents exercices religieux, aux emplois des Sœurs dans la communauté et près des malades. M. le chanoine Bodaire, archiprêtre de la cathédrale, était nommé Supérieur de cette nouvelle congrégation. Le même jour, 8 décembre, Sa Grandeur recevait dans l'humble chapelle de la communauté la profession de douze Sœurs, entourées déjà de

sept ou huit novices. Comment dépeindre là joie de toutes les Sœurs !

Depuis quelques années, deux autres maisons de Tertiaires, également gardes-malades, existaient à Cholet et Saumur ; elles avaient été fondées par le vénérable M. Hortode, curé de Saint-Pierre de Cholet. Considérant les avantages qui devaient résulter de la réunion en une seule congrégation, sous une direction unique, de ces maisons fondées dans le même but, et d'après le désir exprimé par toutes les Sœurs, Mgr Freppel déclara, par ordonnance du 8 mai 1874, les communautés de Cholet et de Saumur agrégées à celle d'Angers, avec les mêmes Règles et sous la direction de la même Supérieure. Le nombre des Petites Sœurs de Saint-François se trouva doublé : elles étaient trente.

L'année suivante, 15 juillet 1875, un décret du Gouvernement reconnaissait la congrégation ainsi établie (1).

Dès lors elle s'accrut et prospéra rapidement ; elle a compté jusqu'à cent cinquante-six religieuses, parmi lesquelles plusieurs, mortes avant la fondatrice. Marie Baranger, en religion Sœur Angèle, mourut le 5 février 1887, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, après quatorze ans de profession.

En 1878, M. Bodaire mourut. Ce fut une grande perte pour l'institut qu'il dirigeait avec beaucoup de sollicitude. Mgr Freppel lui donna pour successeur M. l'abbé Goupil, vicaire général, qui continua son œuvre avec le même zèle et le même dévouement (2).

La Révérende Mère Joséphine dépensa le reste de sa vie pour le soulagement des pauvres et le bien de ses chères filles en saint François. Elle fut surtout pour elles le modèle de toutes les vertus.

L'esprit de foi, qui fait tout voir à la lumière divine et donne à l'âme la pureté d'intention, paraît avoir été sa qualité dominante. « Nous ne croyons pas, disaient ses filles,

1. Voir *Annales Franciscaines,* novembre 1889.

2. Voir *Semaine religieuse d'Angers,* 27 janvier 1889, et *Annales Franciscaines,* mars 1889.

qu'elle ait pris jamais une décision ou fait une action quelconque qui ne fut pour la gloire de Dieu, le salut des âmes ou la prospérité spirituelle de la maison. » Sa foi vive se manifestait surtout par son amour de la sainte communion,



Révérende Mère JOSÉPHINE.

sa persévérance dans la prière, sa confiance dans l'intercession des saints, son profond respect pour les mystères de la religion chrétienne et pour le prêtre qui est sur la terre le représentant de Jésus-Christ. Elle lui faisait voir Jésus lui-même souffrant dans la personne des malades : pensée touchante, qu'elle exprimait souvent devant les

Petites Sœurs, pour leur donner l'esprit de leur état.

La vénérable fondatrice était très humble; elle se mettait toujours au dernier rang. Elle rejetait, presque comme une insulte, tout ce qui lui semblait un éloge; et, quand on louait le succès de son œuvre: « A Dieu seul, disait-elle, en revient la gloire. Pauvre, chétive, ignorante, inconnue, que pouvais-je faire sans lui? » Son humilité la portait quelquefois à écrire ses lettres de sa propre main, au lieu d'avoir recours à la secrétaire qu'on lui avait donnée : elle se disait que le manque absolu d'orthographe et de style, la ferait mieux connaître de ses correspondants et diminuerait la bonne opinion qu'on pouvait avoir à son sujet.

Fille de saint François, elle aimait ardemment la pauvreté, qui avait été la compagne de toute sa vie. Souvent elle disait au Père Supérieur: « Ne travaillons pas pour l'argent. Comme pour le séraphique Patriarche, notre pauvreté fera notre force. Avec la crainte de Dieu, la confiance en son aimable Providence et l'amour du prochain, nous serons toujours assez riches. Un morceau de pain, un vêtement de bure, une paillasse nous suffisent. » Elle avait choisi, pour y demeurer, la chambre la plus pauvre et la plus humide de la maison; il n'est pas téméraire de croire qu'elle y a contracté les douleurs qui l'ont tourmentée à la fin de sa vie et qui, pendant quelques années, la clouèrent à son fauteuil.

Ses pénitences et mortifications étaient continuelles et sa charité sans bornes. — On voyait tous les lundis une longue file de pauvres se presser à la porte du couvent de la rue Saint-Aignan. Ils venaient y chercher l'aumône, qu'elle leur faisait distribuer avec un amour maternel, sans craindre jamais de s'exposer à manquer elle-même du nécessaire. « Soyez tranquilles, disait-elle : qui donne aux pauvres, prête à Dieu; et Dieu paie bien ses dettes. » Elle s'inquiétait beaucoup des pauvres que ses religieuses allaient soigner, et leur faisait porter tout ce qui leur était nécessaire. Mais elle se préoccupait surtout des besoins spirituels des infirmes. Comme sa parole devenait pres-

sante, quand elle faisait aux Petites Sœurs ses recommandations sur ce point ! Que si l'un des malades se montrait rebelle aux sollicitations de la grâce, la Mère Joséphine entrait parfois dans une pieuse indignation. « Le malheureux ! Et son âme ? Et son éternité ?... C'est Satan qui l'aveugle. Mes Sœurs, prions, prions pour lui ! » Et les religieuses restées à la maison, mettaient des cierges devant l'autel, faisaient le chemin de la croix, s'imposaient de dures pénitences ; si bien que, parmi les malades, un tout petit nombre seulement échappa aux pieuses industries de son zèle.

Que dire de son tact exquis, de son intelligence supérieure dans la direction de ses religieuses ? Elle les accueillait toujours avec une grande douceur, les soutenait dans leurs difficultés, les tirait d'embarras, les remettait dans le bon chemin. Par son inaltérable dévouement, par cette affection de tous les instants, et même par sa juste sévérité, elle avait conquis tous les cœurs et elle exerçait sur toute sa maison une salutaire influence.

A ces vertus surnaturelles, elle joignait de remarquables dons naturels : un rare bon sens ; un accueil toujours attrayant et aimable ; un regard lumineux et comme caressant ; une conversation, non distinguée ni élégante, mais pleine de finesse et d'enjouement, toute semée des pensées pieuses qui occupaient ses journées.

Après une vie constamment dépensée au service de Dieu et des pauvres malades, elle vit venir la mort avec calme et avec une sérénité parfaite. « Que la volonté de Dieu soit accomplie en toutes choses ! Si tel est son désir, je suis prête à travailler encore, à souffrir encore pour son amour. » Mais le mal s'aggrava ; le 12 janvier 1889, souriante, elle reçut le saint viatique et l'Extrême-Onction. On lui mit un cierge à la main et elle renouvela ses vœux de religion ; puis, d'une voix éteinte, elle demanda pardon aux *Petites Sœurs* qui se pressaient en pleurant autour de son lit. Le lendemain, la crise finale se déclara. On l'entendit murmurer : « Emmenez-moi, mon Dieu !... Mon Dieu, emmenez-moi dans votre saint paradis ! » Ce furent ses dernières

paroles. Elle s'éteignit doucement, sans agonie. La Révérende Mère Joséphine était dans la soixante-dixième année de son âge et la seizième de sa profession religieuse (1).

II

Formées par une telle Mère, les Petites Sœurs de Saint-François ont acquis le véritable esprit séraphique que l'on peut résumer dans ces deux mots : amour et sacrifice. Elles s'en vont joyeuses auprès des malades, les soignent avec le plus grand dévouement, reviennent au couvent dans le silence et le recueillement.

Le directeur de la *Semaine religieuse* d'Angers (1884) rapportait ce trait :

Il y a quelques jours à Angers, une Petite Sœur garde-malade était mandée par sa Supérieure :

« Il y a, mon enfant, à dix lieues d'ici, un moribond que personne ne veut soigner, tant son mal est horrible, voulez-vous y aller ?

— Sans aucun doute, ma Mère.

— C'est qu'il est vraiment répugnant ce moribond. Tout son visage n'est qu'une plaie, et son mal est contagieux. Le médecin déclare qu'il y a grand danger pour celui qui le soignera. Pourtant il faut quelqu'un.

— Ma Mère, je suis prête...

— Partez donc, ma fille, et que Dieu vous conduise ! »

Cela s'est passé aussi simplement. Et la Petite Sœur est partie et elle a attrapé le mal, et elle est morte huit jours après, et on l'enterrait hier.

Un digne ecclésiastique, que je rencontrai au retour de la cérémonie, ne pouvait s'empêcher de soupirer : « Quelle perte, cher Monsieur ! Une religieuse de trente-deux ans, alerte, forte, affable, prévenante ! Quel malheur ! »

Je le regardai avec tristesse, mais en souriant et en lui serrant la main : « Ces âmes-là, cher confrère, sont les diamants de la terre ; tout le monde ne jouit pas de leurs feux.

1. Voir *Annales Franciscaines,* avril 1889.

Bénissons les clartés qu'elles jettent dans la nuit où nous sommes. »

Les Petites Sœurs de Saint-François sont maintenant au nombre d'environ deux cents, et possèdent quatorze maisons, la plupart dans le diocèse d'Angers: *Angers* (rue Saint-Aignan), *Angers* (rue Chèvre), *Cholet*, *Saumur*, *Baugé*, *Morannes*, *Candé*, *Saint-Florent*, *Malicorne* (Sarthe), *Précigné* (Sarthe), *Laval*, *Evron* (Mayenne), *Beaumont* (Seine-et-Oise), *Méru* (Oise).

L'œuvre principale de l'institut est le soin des malades riches ou pauvres à domicile; dans certains endroits, comme à Laval, par exemple, elles ne soignent que ces derniers et partout gratuitement. Elles s'occupent encore, comme but secondaire, du soin des dames pensionnaires, des malades habitant leurs couvents et de la direction des congrégations de jeunes filles. A Cholet, elles ont l'œuvre dite de la « soupe des pauvres », consistant dans la distribution quotidienne aux miséreux de portions de soupe, de viande et de légumes.

A Beaumont et à Méru, pays désolé par l'indifférence religieuse, des résultats très consolants ont été obtenus.

A Beaumont, les quatre Petites Sœurs ont fait en un an — de mars 1895 à mars 1896, — 1700 visites à des familles pauvres, souffrantes ou découragées; elles ont consacré 52 nuits à des malades gravement atteints, 244 journées à d'autres moins en danger... De plus, elles ont procuré le bienfait du baptême à trente enfants dont sept âgés de trois à onze ans; elles ont fait régulariser cinq mariages, converti quatre personnes, préparé à la première communion plusieurs grandes jennes filles malades, etc.

A Méru, les religieuses ont la consolation de préparer souvent les voies au ministre de Jésus-Christ pour la conversion des âmes égarées.

Leurs Constitutions sont approuvées par l'autorité épiscopale.

Les Sœurs portent une robe noire, sans scapulaire, avec un voile de même couleur, et une corde brune; sur la poitrine, elles ont une croix de bois sans christ.

CHAPITRE XV

LES RELIGIEUSES FRANCISCAINES DE SAINTE-MARIE DES ANGES

Adoratrices et Missionnaires.

Maison-Généralice à Angers.

(1871)

N° 20.

I. Origine de l'institut. — II. Notre-Dame-sous-Terre. — III. But et accroissement de l'institut. — IV. Missions.

I

L'illustre évêque tertiaire que l'Église de France pleure encore, Mgr Freppel, avait fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 27 juillet 1870. Sa brillante renommée l'avait précédé dans le diocèse. Angers lui fit une réception triomphale; une foule immense, accourue de tous les points de l'Anjou, se pressait sur le parcours du cortège. Ce fut au milieu des acclamations les plus enthousiastes que le nouvel évêque parvint à la cathédrale, où il prononça une chaleureuse allocution au cours de laquelle il parla avec émotion et de l'Église et de la France. La guerre, en effet, venait d'être déclarée : il annonça qu'il allait le jour même prescrire des prières publiques pour le succès de nos armes.

Mais les nouvelles de nos désastres ne tardèrent pas à être connues, avec elles aussi les blessés arrivèrent en foule. Mgr Freppel convertit son séminaire en ambulance, tous les établissements religieux de la ville imitèrent cet exemple. Mais bientôt les défaites de Forbach, Reischoffen,

Metz, Sedan se succédèrent avec une rapidité effrayante, éclatant comme autant de coups de foudre. La France est envahie; l'ennemi s'avance à marches forcées sur Paris; des bataillons de résistance se forment sur tous les points pour repousser l'envahisseur.

Le grand évêque, qui a déjà tant fait pour son pays, fera encore davantage. Ce n'est pas assez que son clergé soit dans les ambulances à soigner les blessés; il donnera au pays ses jeunes séminaristes : ceux qui ne sont pas dans les Ordres iront se battre, les autres se rendront sur les champs de bataille secourir les blessés.

Un jour, une dame, appartenant à l'une des plus illustres familles de l'Anjou, vint trouver Mgr Freppel. — « Monseigneur, lui dit-elle, si des pères meurent au combat, que deviendront les enfants? — Eh bien! Madame, répondit le prélat, nous fonderons l'œuvre des orphelins de la guerre, ce sera un nouveau joyau dans notre écrin de charité. » Le 24 janvier 1871, l'évêque adressait à son clergé une lettre-circulaire commençant par ces belles et touchantes paroles :

« Parmi toutes les situations créées par la guerre, il n'en est pas de plus douloureuse que celle des familles frappées dans leur chef. Nos cœurs se brisent devant le deuil d'un père ou d'une mère auxquels une balle ennemie vient d'enlever en un clin d'œil un fils dont l'éducation leur avait coûté vingt années de peines, de soucis et de sacrifices. Nous mêlons nos larmes à celles de l'épouse et de la sœur atteintes par la mort du soldat, dans leurs affections les plus chères et les plus intimes. Mais l'enfant qui ne verra plus son père, tombé sur le champ de bataille, et qui, seul désormais, sans guide ni soutien, se voit délaissé à l'âge même où sa faiblesse réclamerait le plus de secours, l'orphelin, en un mot, ah! qu'y a-t-il de plus digne de compassion sur la terre, et quelle infortune pourrait être comparée à la sienne?

« Il appartient à la religion de venir en aide à de pareils malheurs, et d'adopter, comme une seconde mère, ceux que la mort a privés de leurs protecteurs naturels. Dès le

commencement de la guerre, j'ai dû me préoccuper du sort des enfants qu'elle laisserait dépourvus de toutes ressources, et j'ai le bonheur de pouvoir vous annoncer que toutes mes mesures sont prises pour qu'aucune de ces pauvres victimes ne demeure abandonnée. »

La charité des fidèles ne fit point défaut au fondateur. Un Bénédictin, le R. P. dom Leduc, offrit sa maison paternelle à Angers même, et le 5 août, le modeste asile s'ouvrait pour recevoir les premiers enfants qu'on avait pu recueillir. Le R. P. Monsabré y prononça un émouvant discours qu'il termina par ces mots adressés aux orphelines élevées par les religieuses de Notre-Dame des Anges : « Demandez à Dieu qu'il venge, par la régénération de notre pays, le sang de vos pères. Demandez surtout pour celui qui s'est fait votre père ici une grâce sans laquelle il n'y a pas de paix pour son cœur : l'ennemi lui a ravi sa mère, que sa mère lui soit bientôt rendue, que bientôt il puisse dire en voyant sa chère Alsace : — C'est toujours ma patrie, c'est ma France tant aimée ! »

L'œuvre fut confiée à des *Sœurs franciscaines* qui prirent le titre de *Religieuses de Sainte-Marie des Anges.*

Dieu bénit leurs premiers commencements d'une manière qu'on pourrait appeler miraculeuse, et après bien des tribulations de tout genre, suscitées par l'enfer, la nouvelle congrégation fut mise en possession d'un magnifique immeuble où se trouvait autrefois le prieuré bénédictin de Saint-Sauveur-de-l'Évière. L'enclos renfermait la vieille chapelle en ruine de Notre-Dame-sous-Terre, vénérée pendant près de cinq siècles, dans la ville d'Angers. Les religieuses reçurent ce cadeau de la munificence vraiment princière de Mme Sophie de Jourdan, comtesse de la Grandière, appartenant à l'une des plus nobles et des plus religieuses familles de l'Anjou.

Ainsi naissaient à l'ombre d'un sanctuaire consacré à la Mère de Dieu ces nouvelles Sœurs tertiaires du séraphique François qui avait tenu par-dessus tout à fonder son Ordre sous la protection de la sainte Vierge à Sainte-Marie des Anges de la Portioncule.



Mgr FREPPEL.

Avant de dire les progrès de l'institut, racontons l'origine et les gloires du pèlerinage de Notre-Dame-sous-Terre (1).

II

Du haut de la colline ou butte de l'Évière suspendue sur le cours de la Maine, au sud de la ville d'Angers, se déroule, aux yeux ravis du spectateur, l'un des plus beaux sites de l'Anjou. On aperçoit, au nord, le haut des tours du château féodal que dépassent dans le lointain les flèches élancées de la cathédrale Saint-Maurice, image de cette puissance spirituelle qui triomphe de toutes les puissances temporelles et de toutes les oppressions; de l'autre côté de la Maine, ce sont les vastes bâtiments de l'abbaye de Saint-Nicolas, puis une gracieuse ligne de coteaux couverts de verdure qui s'étendent jusqu'aux rochers de la Baumette et font ressembler la rivière à un vaste lac. Tout ce paysage, dit l'historien du pèlerinage de l'Évière, à la fois rempli de calme et de vie, de grâce et de majesté, captive le regard et transporte l'âme au-dessus des agitations et des intérêts terrestres.

C'est là que le comte d'Anjou Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, résolut de bâtir un monastère, sous le titre de Saint-Sauveur (1047); car, après avoir mené à bonne fin ses entreprises guerrières, et terrassé dans un dernier combat Guillaume, duc d'Aquitaine, il sentit la nécessité de faire quelque bonne œuvre, tant pour le repos de l'âme de son père, que pour expier de nombreuses années passées dans les combats et les pillages. Il mit le couvent sous la protection des rois de France et sous la juridiction immédiate du Saint-Siège, avec obligation pour l'abbé et les moines de donner annuellement douze sols pour l'entretien des lampes qui brûlent jour et nuit, comme une brillante couronne, autour du tombeau des saints apôtres Pierre

1. D'après la brochure : *Le Pèlerinage de Notre-Dame-sous-Terre, au monastère de l'Évière*, à Angers, par le R. P. Chrysostome, capucin. Angers, imprimerie Lachèse, 1873.

et Paul. Quant au culte spécial rendu à l'Évière à la très sainte Vierge, des auteurs sérieux conjecturent que les religieux bénédictins envoyés de Vendôme pour la fondation, apportèrent avec eux une image de la Mère de Dieu, en souvenir du culte fameux qu'on lui rendait dans l'abbaye-mère, et qu'ils la placèrent dans une petite crypte, suivant l'usage assez communément reçu à cette époque.

Quoi qu'il en soit, le premier qui en parle expressément est le chroniqueur Bourdigné, chanoine d'Angers, presque contemporain du fait qu'il raconte, fait qui s'était produit dans la ville même, et dont il avait pu dans sa jeunesse recueillir le récit de témoins oculaires, fait confirmé en outre par l'érection de l'oratoire et de la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre. Vers l'an 1400, dit-il, la reine Yolande, épouse de Louis II, comte d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, et mère du roi René, étant un jour sortie de son château par la porte des champs, dirigea ses pas, avec une suite de gentilshommes et de nobles dames, vers le prieuré de l'Évière. Charmée de la beauté du site et de ses fraîches brises qui venaient de la Maine, elle s'assit en face des bâtiments et des vieilles ruines qu'on voyait en ces lieux : son regard distrait suivait les ébats de quatre ou cinq petits épagneuls, que, selon la mode du temps, elle menait avec elle. Ceux-ci aboyaient bruyamment et sans désemparer autour d'un buisson qui poussait ses tiges épineuses à travers un monceau de décombres ; ils ne tardèrent pas à en faire saillir un lapin sauvage, qui, en quelques bonds, échappant à ses adversaires, vint se réfugier sur les genoux de la reine ébahie. Les chiens aboyaient de plus belle, mais lui, comme s'il se fût trouvé en un asile assuré, ne donnait plus signe de sa nature sauvage, se laissait caresser et ne paraissait pas disposé à s'enfuir. Yolande, croyant voir en cela un indice de quelque secret dessein de la Providence, et poussée peut-être aussi par une inspiration divine, donna des ordres pour abattre sans tarder le buisson et fouiller le terrain d'où le lapin était sorti. Quel ne fut pas son étonnement quand les ouvriers eurent mis à découvert une petite voûte sous laquelle se trouvait

une statuette en albâtre de la Vierge Marie tenant en ses mains l'enfant Jésus? Tout auprès était une lampe en verre qui n'était pas brisée. D'où pouvait provenir cette Vierge enfouie sous les décombres? Ne provenait-elle pas du monastère de Geoffroy Martel? Cette lampe, placée à ses pieds, ne montrait-elle pas qu'on lui avait rendu un culte spécial dans les temps passés? La reine, toute joyeuse de sa découverte et pleine de ces pensées, fit aussitôt construire sur le lieu même un petit oratoire : bientôt la dévotion populaire s'y porta, les pèlerinages s'organisèrent et Dieu y manifesta sa puissance par de nombreux miracles.

Au bout de quelques années, la chapelle de Yolande fut trop étroite pour contenir le flot des visiteurs qui venaient y implorer la protection de Marie. On fit venir le Fr. Jean Souchard, bénédictin de Vendôme, architecte distingué, qui construisit la ravissante chapelle qui existe encore et dans laquelle fut déposée l'image miraculeuse appelée désormais Notre-Dame-sous-Terre, en souvenir de la crypte où elle avait été trouvée, et où l'on pensait qu'elle avait reçu les premiers hommages des fidèles. Cette chapelle spacieuse ét bien voûtée porte encore des traces des anciennes peintures que le temps n'a pas totalement effacées. Tout y respire le recueillement et porte à la piété.

Les guerres de la Ligue entre catholiques et huguenots et les guerres de la Fronde vinrent ralentir la dévotion des fidèles envers Notre-Dame-sous-Terre; car, parmi les soldats du roi, il y avait quantité d'hérétiques et d'étrangers qui ne se faisaient nul scrupule de mettre à sac églises et monastères. Le 22 février 1652, des pillards étaient occupés à emporter tous les biens du couvent, sous les yeux du prieur agenouillé dans l'église, lorsque celui-ci, oubliant tout à coup la peur qui lui était naturelle et se frayant un passage au milieu des troupes qui l'insultaient, alla trouver au pied du château féodal un officier dont le père avait été un ami du sien. Il le conjura de venir à son aide. Celui-ci arriva au moment où les soldats, chargés de butin, allaient saccager l'église. Comme ils étaient sur la porte du cloître qui conduit à la chapelle, un boulet, parti on ne sait d'où

et le seul qui ait été tiré sur l'Évière, vint renverser le mur du cloître et tomber juste à leurs pieds. Effrayés, ils ne savaient s'ils n'allaient pas avoir à soutenir une attaque imprévue, quand l'officier arriva et sauva du même coup l'église conventuelle et la chapelle de Sous-Terre. Tous les fidèles Angevins voulurent y voir une protection de la sainte Vierge, et ils revinrent nombreux la prier dans son auguste sanctuaire, où, pendant des siècles, des grâces nombreuses ont été obtenues et d'éclatants miracles accomplis.

Les miracles opérés dans le sanctuaire de Notre-Dame-sous-Terre étaient nombreux et éclatants. Nous en avons une liste détaillée pendant les années de 1632 à 1650 : un religieux de l'Évière les a consignés dans un manuscrit qui existe encore.

Toutefois, ce n'étaient pas seulement des guérisons et des secours temporels que la piété des fidèles venait demander à Notre-Dame-sous-Terre; combien, aux pieds de la Madone, retrouvèrent la foi, le repentir, la grâce et les consolations divines!

Avec les derniers jours du XVIIIe siècle allait commencer, pour la chapelle de l'Évière, l'heure des dévastations. La Révolution française qui a renversé tant de sanctuaires, dépouillé et brisé tant de saintes images, ne pouvait manquer de s'attaquer à la Protectrice de la ville d'Angers, qui, à cette époque, était le séjour des commissaires de la Convention, de lugubre mémoire, et la base d'opérations de l'armée républicaine contre les Vendéens. Le prieuré fut déclaré bien national et vendu à vil prix. Malgré cela, une main amie parvint à soustraire aux profanations la statue miraculeuse; et quand les autels se relevèrent, elle fut déposée dans la petite chapelle de Saint-Eutrope, et ensuite dans l'église paroissiale de Saint-Laud, ancienne église des PP. Franciscains Récollets.

Comme elle continuait à y recevoir les hommages des fidèles, l'illustre comte de Quatrebarbes fit décorer à neuf l'autel de la Vierge et placer la statue dans une petite niche de métal doré enrichie de quelques ornements. En 1849,

un voleur, alléché par ce qu'il prenait pour de l'or et des pierreries d'un grand prix, porta sur la Vierge de Sous-Terre une main sacrilège. Déçu dans son espérance et désireux de cacher son crime, il jeta la statue et la niche dans la Maine. Un bateau à vapeur qui faisait le service de Nantes accrocha la niche dans les aubes de ses roues, mais la statue n'y était pas. Grand émoi dans la ville, tout le monde comprit qu'elle avait été jetée dans la rivière, et les pêcheurs s'efforçaient, par tous les moyens, de la ramener dans leurs filets, quand les laveuses d'un bateau du Port-Ligny la virent à la surface des eaux, flottant la tête en bas, et empêchée d'aller au fond par la petite planchette sur laquelle elle avait été fixée. Elles la recueillirent avec une grande joie et lui dressèrent sur leur bateau un reposoir improvisé de fleurs, de feuillage et de lumières. Toute la ville s'y rendit en action de grâces de cette trouvaille inespérée, et le lendemain dimanche, à la demande des habitants, tout le clergé de Saint-Laud alla chercher processionnellement la Vierge de Sous-Terre pour la replacer avec honneur sur son autel. Malgré les actives recherches de la police, le voleur ne fut pas découvert; mais à quelques jours de là, un homme assez mal famé s'étant noyé près du lieu où la statue avait été repêchée, bien des personnes voulurent voir en lui le ravisseur sacrilège qui aurait été ainsi puni de son crime (1).

Dès lors, bien des tentatives pour remettre Notre-Dame-sous-Terre en possession de son ancien sanctuaire étaient restées infructueuses. Il était réservé à l'illustre Mgr Freppel de voir cette réalisation du plus cher de ses vœux.

L'inauguration de la chapelle restaurée de l'Évière et la translation solennelle de la statue miraculeuse eut lieu le 12 août 1873 et le sermon fut donné par dom Guéranger, illustre abbé de Solesmes.

1. Pèlerinage de Notre-Dame-sous-Terre.

III

Les Sœurs franciscaines de Sainte-Marie des Anges ont fondé à l'Évière un pensionnat pour subvenir aux besoins



Révérende Mère MARIE DE LA CROIX.

des orphelines. L'adoration perpétuelle du Saint Sacrement exposé dans leur chapelle et les missions étrangères complètent le but de leur institut, que Pie IX daigna honorer d'un bref d'éloge dès le 22 février 1875. Voici ce décret :

« Charles-Émile Freppel, présentement évêque d'Angers, désirant pourvoir aux besoins des jeunes orphelines,

filles de soldats morts pendant la cruelle guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne, rassembla un certain nombre de femmes pieuses auxquelles il confia l'éducation chrétienne et civile de ces enfants. Ces pieuses femmes ayant parfaitement répondu au zèle pastoral de leur évêque, celui-ci les érigea en congrégation sous le titre de *Sainte-Marie des Anges, du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise,* et leur assigna pour demeure une ancienne maison religieuse, située près d'un sanctuaire dédié à la sainte Vierge et vulgairement appelé *Notre-Dame-sous-Terre.* Outre le soin qu'elles donnent à leur propre sanctification, les Sœurs s'appliquent à élever des jeunes filles, surtout les orphelines, dans la foi catholique et dans les ouvrages qui conviennent à leur sexe. Elles font d'ailleurs des vœux simples de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et sont soumises à la direction d'une Supérieure générale. — Lors de son récent voyage à Rome, Mgr l'évêque d'Angers a instamment prié notre T. S. P. le pape Pie IX de daigner recommander la dite congrégation et de lui accorder des éloges; en même temps, il a présenté un exemplaire des Constitutions qu'il a proposées comme Règles aux dites Sœurs. Dans l'audience accordée au secrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation préposée aux affaires et consultations des évêques et réguliers, le 19 février 1875, Sa Sainteté, accueillant favorablement la prière de l'évêque d'Angers, a recommandé la congrégation susnommée, en lui donnant les plus grands éloges...

« Donné à Rome, le 22 février 1875.

« Card. BIZZARRI, *Préf.* »

Dès l'année précédente, le nouvel institut avait envoyé un essaim fonder le deuxième couvent à *Saint-Étienne* où les attendaient les mêmes tribulations, mais aussi la même prospérité. Depuis, se sont fondées encore les maisons de : *Saint-Servan* (1) (Ille-et-Vilaine), en 1877; *Sion-Valais*

1. Le couvent de Saint-Servan a été fondé, dans sa maison paternelle, par Mme veuve de Kersauson, née de Gouyon Matignon de Beaufort, devenue Franciscaine après la mort de son mari et de son fils.

(Suisse), en 1885; *Southampton* (Angleterre), en 1886; *Hyères* (Var); *Lyon*, rue Ney, en 1893.

Sur la demande de Mgr Freppel, le T. R. P. Chrysostome, de Lyon, définiteur de la province des PP. Capucins de Paris et gardien du couvent d'Angers, voulut bien se charger de guider les premiers pas des fondatrices dans les sentiers de la perfection religieuse. C'est lui qui, s'appuyant sur les traditions de l'Ordre de Saint-François, a composé leurs Constitutions, le Cérémonial, le Règlement des novices et appropria à leur état le *livre de la conduite intérieure* en usage depuis deux siècles dans l'Ordre séraphique.

Ce vénéré Père est même considéré, avec Mgr Freppel, comme le fondateur des Franciscaines de Sainte-Marie des Anges. C'était lui qui avait inspiré à l'illustre prélat d'ouvrir un asile aux orphelines de la guerre et qui s'occupa constamment, jusqu'à sa mort, des intérêts spirituels de la communauté. Elle eut la douleur de le perdre le 26 avril 1895, au moment où il venait d'assurer à son œuvre l'appui d'un cardinal protecteur dans la personne de S. Ém. le cardinal Segna.

Le T. R. P. Chrysostome s'appliqua toute sa vie à inculquer aux Sœurs l'esprit de simplicité et de franchise, de gaieté et de sacrifice, et un amour exceptionnellement tendre et fort envers Notre-Seigneur. « Dieu m'a inspiré à ses pieds, disait-il, le désir de fonder un couvent où Jésus et Marie seraient aimés comme ils ne l'ont jamais été. » On peut encore dire aujourd'hui ce qu'on écrivait au jour de sa mort : « Sa bonté et sa fermeté firent régner dans l'Ordre l'unité d'un même esprit et d'un même amour. »

La Révérende Mère Marie de la Croix, première religieuse et fondatrice de l'institut, continue de le gouverner avec le nom, les vertus et l'autorité de Supérieure générale.

Les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges sont partagées en Sœurs de chœur et en Sœurs converses. Celles-ci, vêtues de noir, s'occupent plus spécialement de la vi-

site et du soin des malades à domicile. Les religieuses de chœur récitent l'office divin et font la classe aux orphelines ou pensionnaires. Elles portent sur leur habit blanc une pèlerine et la corde de couleur rouge, et sur la poitrine une belle croix d'argent suspendue à une chaîne de même métal (1).

Quand elles sont en adoration devant le Saint Sacrement exposé, elles mettent un grand manteau rouge, en mémoire sans doute du manteau écarlate dont fut revêtu le divin Maître pendant sa douloureuse Passion, et aussi peut-être pour se rappeler que leur institut est né au milieu des ruines et du sang dont fut couverte la France pendant l'invasion prussienne, en 1871.

IV

Il était fixé dans les Constitutions du nouvel institut que les Sœurs, outre l'adoration du Saint Sacrement et le soin des orphelines et des malades, devaient se consacrer aux missions étrangères et à toutes les œuvres nécessaires en pays infidèle : écoles, dispensaires, hospices, orphelinats, etc., œuvres auxquelles elles avaient à s'appliquer par avance dans les monastères de France. Le moment de réaliser ce dernier but arriva enfin en 1889.

Le Saint-Siège venait d'établir la hiérarchie épiscopale dans les Indes orientales; les diocèses d'Agra, d'Allahabad et Lahore, tous trois réunis dans une même province ecclésiastique, étaient confiés aux PP. Capucins, ainsi que la nouvelle préfecture apostolique du Radjpoutana peuplée de plus de quatorze millions d'infidèles.

Mgr Freppel demanda à ces religieux de vouloir bien accepter les Franciscaines de Notre-Dame des Anges dans le Radjpoutana. Les Pères firent le meilleur accueil à une pareille proposition et préparèrent à *Mhow,* un local pour recevoir leurs Sœurs en saint François.

1. C'est le plus beau de tous les costumes portés par les Franciscaines de France.

Cependant la délimitation du vicariat apostolique traîna en longueur et ce ne fut qu'en 1892, c'est-à-dire après la mort de Mgr Freppel, que les religieuses purent partir.

Le 12 septembre, sept religieuses d'Angers montaient à bord de l'*Amazone*, amarrée au port de Marseille et se dirigeaient vers leur nouvelle destination. La Mère Générale, debout sur le quai, leur avait adressé un dernier adieu, tandis qu'elles entonnaient l'*Ave maris Stella*, et demandaient à l'Étoile de la mer de les garder des écueils et des dangers.

Le voyage fut heureux. Au commencement du mois d'octobre, elles montaient dans le train qui devait les conduire à *Mhow*, où elles arrivèrent le 3, à 6 heures du soir.

Plusieurs Pères missionnaires et une grande partie des habitants les attendaient à la gare. A peine le train avait-il stoppé qu'un tressaillement de joie passa dans tous les cœurs à la vue de ces religieuses au maintien si modeste et au visage rayonnant de bonheur. Les premières salutations échangées, les Sœurs montèrent en voiture et se dirigèrent vers l'église qui déjà les saluait par de joyeux carillons. L'excellente musique du septième régiment anglo-indien jouait une marche pleine d'entrain quand elles entrèrent dans la chapelle, vraiment remarquable par la pureté et la beauté de son style et artistement décorée, pour la circonstance, de lauriers, de fougères, de crotons et de plantes de toute espèce. On chanta solennellement le *Te Deum* et la bénédiction du Saint Sacrement fut donnée en action de grâces de l'heureux voyage des religieuses. Après cette cérémonie, le clergé et toute l'assemblée se rendirent à la grande salle du presbytère, pour y entendre la lecture d'une adresse et offrir leurs félicitations aux auxiliaires des missionnaires. Les assistants furent présentés aux religieuses, qui s'attirèrent la sympathie de tous par leur bienveillante affabilité. Elles se dirigèrent ensuite vers le couvent, en ce moment splendidement illuminé par des lanternes chinoises et parfaitement décoré avec des couronnes, des guirlandes et des draperies de diverses couleurs.

La maison des Sœurs est une grande habitation qui servait précédemment au général commandant la division. C'est là, dans ce beau pays de Mhow, au climat salubre, au site ravissant, que les religieuses de Sainte-Marie des Anges ont établi une école et leurs œuvres sont actuellement très prospères.

Une autre maison a été établie à *Ajmere* (Indes), en 1896.

L'institut compte actuellement neuf maisons et environ deux cents religieuses.

Voici quelles sont les œuvres établies dans chaque maison :

Angers : monastère généralice, noviciat, orphelinat, pensionnat, soin des malades, dispensaire pour les pauvres, adoration du Saint Sacrement le jour et la nuit.

Saint-Étienne : soin des malades pauvres, adoration.

Saint-Servan : pensionnat, soin des malades, dispensaire pour les pauvres, adoration.

Lyon : soin des malades pauvres, adoration.

Hyères : maison pour les prêtres retirés ou malades, adoration; sanatorium pour les Sœurs missionnaires malades ou convalescentes.

Southampton (Angleterre) : maison pour les prêtres retirés ou malades.

Sion (Suisse) : pensionnat, soin des malades, adoration.

Mhow (Indes) : pensionnat, orphelinat, écoles, dispensaire, soin des malades, adoration.

Ajmere (Indes) : pensionnat, orphelinat, écoles, dispensaire, soin des malades.

Malgré les difficultés de l'heure présente, la congrégation, loin de s'affaiblir, développe sans cesse ses œuvres. En face de la persécution fiscale, elle conserve l'attitude passive, confiante dans le secours de Dieu, qui n'abandonne jamais les siens.

CHAPITRE XVI

LES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE

Congrégation pour les missions étrangères.

Maison-mère aux Châtelets, près Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

(1877)

N° 21.

I. Origines; épreuves; approbations. — II. Esprit et organisation. III. Maisons et œuvres de l'institut.

I

Fondé en 1877, l'institut des Franciscaines Missionnaires de Marie compte actuellement près de treize cents membres. C'est la congrégation la plus nombreuse et la plus étendue de toutes celles qui sont établies en France, depuis même le commencement de ce siècle. Elle est née de l'idée féconde et généreuse de l'apostolat de la femme infidèle par la femme chrétienne, tout en restant, bien entendu, dans son rôle de servante et d'auxiliaire du prêtre qui, seul, reçoit directement la mission de régénérer et de gouverner les âmes.

Il y a en ce moment, en France, et dans tous les pays catholiques un grand élan, un mouvement providentiel vers les missions étrangères. Le clergé séculier et tous les Ordres religieux fournissent leur contingent à l'armée pacifique des pionniers de la civilisation et du christianisme. Nous n'avons pas à dresser ici une statistique du nombre des soldats du Christ, que procure chaque congrégation; mais, toute comparaison mise de côté, nous pouvons dire que le premier Ordre de Saint-François donne largement sa part et tient un rang glorieux dans le

Livre d'or des missions. Il compte plus de trois mille religieux occupés au ministère apostolique dans les diverses parties du monde.

En ce siècle, plusieurs congrégations de Sœurs franciscaines ont pris naissance pour venir en aide, dans la sphère qui leur est propre, aux prêtres missionnaires et être pour eux un élément nouveau de bien qui, jusqu'ici, avait fait défaut presque partout.

Voici quelle fut l'origine de l'institut des Franciscaines Missionnaires de Marie (1).

Quelques personnes dévouées, appartenant à d'excellentes familles chrétiennes, après avoir été formées à la vie religieuse dans une sainte congrégation, furent envoyées aux Indes. Là, elles virent soudain leur avenir compromis : on les laissait libres désormais de rentrer dans le monde. Ne pouvant accepter une pareille situation, c'est alors qu'elles fondèrent une maison à Ootacamund, ville de l'Hindoustan, présidence de Madras.

Nos religieuses missionnaires, en se fixant dans ce pays, enveloppé de superstitions sataniques, peuplé de pagodes et d'idoles, comprirent qu'elles devaient, tout d'abord, travailler à la conversion des païens par l'apostolat de la prière et surtout par l'adoration du Très Saint Sacrement, exposé dans leur humble chapelle. A la prière, toutefois, elles joignirent les œuvres et bientôt celles-ci furent nombreuses et prospères. Qu'il suffise de les nommer : un pensionnat avec classe anglaise et indienne, un orphelinat, une école, un dispensaire, plusieurs associations.

Le couvent d'Ootacamund, assis sous les frais ombrages des montagnes boisées des Nilghérys, était donc devenu une charmante oasis chrétienne, un foyer de lumière, un bercail tutélaire où beaucoup de brebis égarées venaient se réfugier. L'enfer ne pouvait manquer de frémir de rage et de fomenter quelque complot. Il sema le mensonge et

1. Nous avons publié une notice illustrée sur l'*Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie*, en 1895, in-8° carré, 80 pages. Vanves, près Paris, imprimerie Franciscaine, 16, route de Clamart.

la calomnie contre les religieuses et suscita contre elles une longue persécution.

La Mère fondatrice et trois de ses compagnes partirent alors pour Rome. Au mois de janvier 1877, elles obtenaient une audience du Souverain Pontife, l'illustre Pie IX, de sainte mémoire, et protestaient à ses pieds de leur attachement inébranlable au représentant de Jésus-Christ, de leur soumission à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner.

Pie IX, avec sa grande intelligence et sa profonde connaissance des hommes et des choses, découvrit les desseins de Dieu dans une épreuve dont il avait, d'ailleurs, suivi les vicissitudes. Il déclara, le jour de l'Épiphanie, qu'il autorisait la fondation d'un institut exclusivement voué aux missions; il en approuva verbalement le nom et l'habit, et, par sa bonté, donna aux fondatrices la résignation et la patience dont elles avaient besoin, dans le chemin semé de ronces et d'épines qui leur restait encore à parcourir. Elles burent jusqu'à la lie le calice de la tribulation; mais la croix est le signe de l'espérance et la base de toute fondation divine. Un vénérable prêtre, témoin des premières épreuves de l'institut, leur disait : « Ayez confiance, le chêne met longtemps à pousser ses racines, mais aussi quelle force et quelle vie il a plus tard! Il brave les vents et les tempêtes, qui ne font que l'attacher plus solidement au sol... Il en sera ainsi de vous. »

Le Saint-Siège accorda sans tarder ses faveurs à la nouvelle congrégation.

Elle fut placée dès 1877 sous la juridiction et la protection de la Sacrée Congrégation de la Propagande et le noviciat transféré en Europe et établi en Bretagne, à Saint-Brieuc, pour favoriser le recrutement et la formation des sujets.

Le 12 août 1885, l'institut obtenait le bref d'éloges et le privilège d'être placé sous la direction du Ministre général des Franciscains.

Le 17 janvier 1886, un autre Rescrit pontifical lui avait donné communication de toutes les indulgences de l'Ordre des Frères-Mineurs : privilège qui regarde non seulement

les religieuses, mais encore leurs parents et bienfaiteurs, rendus par là participants des nombreuses grâces et faveurs accordées à la grande famille franciscaine.

Dès le principe, les fondatrices avaient désiré se greffer sur un grand Ordre religieux, afin de s'assurer au ciel une famille de saints et de se procurer, sur la terre, cette sève monastique des Règles anciennes qui garantissent contre l'instabilité des œuvres nouvelles. Elles avaient consulté, à ce propos, trois cardinaux qui approuvèrent leur détermination de se rattacher à l'Ordre séraphique et Léon XIII, lui-même, en 1882, leur faisant répondre dans ce sens, disait : « *Rien de mieux;* je bénis la Mère et les filles. »

Le 19 mars 1886 et le 31 mai 1889, de nouveaux décrets répartissaient les maisons de l'institut en provinces. Le 12 novembre 1890, la Sacrée Congrégation de la Propagande établissait des *noviciats de Sœurs* dans la principale maison professe de chaque région. Le 12 janvier 1895, elle érigeait, pour l'Italie, un *noviciat* à *Grottaferrata, près de Rome,* sur les recommandations du cardinal évêque suburbicaire de Frascati.

Enfin, le 11 mai 1896, *un décret du Saint-Siège approuvait, d'une façon définitive, les Constitutions.* Précédemment, un autre décret du 6 juillet 1890, avait *approuvé définitivement l'institut;* il était accompagné de la lettre suivante : « Révérende Mère Générale, je suis heureux de notifier à votre Révérence le décret par lequel est approuvé l'institut des Franciscaines Missionnaires de Marie. Je saisis cette occasion pour recommander ce même institut, qui a déjà bien mérité dans les missions, aux Révérendissimes Ordinaires, les priant de le prendre sous leur spéciale protection, et de favoriser les vocations si nécessaires pour le bien des pays infidèles. — † Dominique Jacobini, archevêque de Tyr, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande. »

Le cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, avait lui-même recommandé l'institut d'une manière particulière, le 8 juin 1886.

« Nous certifions, disait-il, que les Sœurs Franciscaines

Missionnaires de Marie, dépendant de la Sacrée Congrégation, prêtent avec grande utilité leur concours à l'avantage des missions. Non seulement elles ont à Rome et en France quelques maisons de procure pour la direction de leur institut; mais elles ont déjà établi diverses autres maisons dans les Indes, la Chine et près de Tunis. Quiconque, dans les lieux où elles se trouvent ou se rendront



Le noviciat des Châtelets.

dans la suite, leur accordera aide et protection, fera une œuvre non seulement agréable à nous, mais utile aux missions catholiques. »

Après avoir rapporté ces faveurs du Saint-Siège et ces hauts témoignages, il serait superflu de relater ici les approbations épiscopales. Elles ont été nombreuses et très flatteuses.

Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, qui protégea jusqu'à sa mort la famille naissante établie dans son diocèse, écrivait : « Depuis six ans que je vois à l'œuvre les reli-

gieuses Missionnaires de Marie, chaque jour ne fait qu'ajouter à l'estime et au dévouement paternel que je leur porte. »

Son successeur, Mgr Bouché, disait : « L'expérience que mes nombreux voyages dans tous les pays du monde m'ont donnée des missions, m'amène à croire qu'il y a une grande et féconde pensée dans la fondation des Franciscaines Missionnaires de Marie. »

« Il m'est agréable, dit le cardinal Richard, archevêque de Paris, de donner un bon témoignage des deux maisons établies à Paris. Elles donnent déjà un pieux et utile concours aux missions étrangères selon le but qu'indique le nom même de l'institut. »

Les témoignages des autres évêques ou des vicaires apostoliques dans les diocèses desquels sont établies des communautés de Franciscaines Missionnaires, sont également élogieux.

II

Pour faire connaître l'esprit de l'institut, il suffit de dire qu'il est, en premier lieu, essentiellement et providentiellement *missionnaire*. Ce n'est pas, en effet, sans un particulier dessein de Dieu, que les Missionnaires de Marie ont fait l'apprentissage de l'évangélisation des infidèles sur le champ même du combat, au centre du paganisme, et se sont formées, par l'expérience, à la connaissance pratique des œuvres apostoliques. N'est-ce pas la tactique des grands capitaines de tous les temps, d'aller attaquer l'ennemi dans ses propres retranchements, pour le forcer à battre en retraite ? N'est-ce pas au milieu des camps et des dangers de la guerre, sous le sifflement des balles, à l'odeur de la poudre, que les généraux se forment à leur noble mission de défenseurs de la patrie ?

En second lieu, nos religieuses sont *filles du Patriarche d'Assise. Avec des Constitutions propres*, faites en vue des missions, elles ont la Règle du Tiers-Ordre régulier de

Saint-François, d'où leur nom de *Franciscaines*. Plusieurs motifs les portèrent à faire ce choix.

La fondatrice de la nouvelle congrégation, la Révérende Mère Marie de la Passion de Chappotin, avait toujours eu une grande dévotion envers le stigmatisé de l'Alverne. Son Ordre compte le plus grand nombre de saints et de missionnaires ; la Règle de Léon X s'adapte merveilleusement aux œuvres apostoliques. Enfin le Rme P. Bernardin de Portogruaro, alors ministre général de l'Ordre de Saint-François, témoigna un dévouement admirable aux fondatrices dans l'épreuve et gagna leur cause. Intelligence supérieure, cœur plein de charité, âme élevée, il adopta avec empressement, et même avec tendresse, cette nouvelle famille, et l'entoura de la paternelle sollicitude que Jacob témoignait à Benjamin, le plus jeune de ses enfants. Il était réservé à son successeur, au Rme P. Louis de Parme, de continuer ces traditions d'affection et de bonté inépuisables : sous sa sage et douce direction, l'institut n'a cessé de s'accroître et de voir ses œuvres grandir.

En troisième lieu, les religieuses de l'institut ajoutent à leurs titres celui de Missionnaires de Marie, car elles professent envers la Vierge Immaculée une dévotion toute spéciale.

Pourrait-il en être autrement ? Comment la Reine des apôtres, celle qui est le foyer de tout zèle apostolique, celle qui a répandu dans le monde la véritable lumière, en lui donnant Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne serait-elle pas la Reine de l'institut ? Elles le comprirent, dès l'origine, et s'empressèrent de réclamer sa maternelle protection.

Les Missionnaires de Marie se dévouent, en outre, à *l'adoration du Très Saint Sacrement,* le plus puissant moyen de conversion et de sanctification qui existe dans l'Église. Au jour de leur profession, *elles s'offrent même en victimes pour l'Église et les âmes,* en union avec la divine Victime. — Cette vocation spéciale est clairement indiquée dans les paroles que le ministre de Dieu adresse à la professe, couronnée d'épines, qui se présente à lui pour prononcer ses vœux :

« Voulez-vous librement, lui dit-il, vous fiancer à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu Très-Haut ?

— Oui, je le veux, répond la religieuse.

— Voulez-vous suivre Jésus crucifié, en imitant sa très pure Mère et votre séraphique Père saint François, vous offrant en victime pour l'Église et les âmes ?

— Je le veux, avec la grâce de Dieu.

— Êtes-vous disposée à partir pour les missions de la Propagande, dès que l'obéissance vous y enverra ?

— Je suis prête. »

Voici comment l'institut est organisé et administré :

Le *premier noviciat* a été établi aux Châtelets, *près Saint-Brieuc,* dans la catholique Bretagne ; un second, nous l'avons dit plus haut, à Sainte-Rose de Grottaferrata, près Rome ; un troisième au Canada et un quatrième en Portugal.

Les postulantes font en entrant trois jours de retraite, et une retraite de huit jours avant leur prise d'habit. *Le postulat dure trois mois et le noviciat deux ans.*

Les premiers vœux se font pour trois ans. En les prononçant, la nouvelle professe reçoit le voile de laine ou de toile blanche, et un crucifix en os qu'elle portera sur sa poitrine.

Le *triennat* expiré, elle est libre de quitter l'institut, et le Conseil général est libre aussi de l'accepter ou non. Si elle a les qualités requises et veut suivre sa vocation, elle est admise à faire des *vœux perpétuels.* Elle reçoit alors un anneau en argent, comme symbole de son union indissoluble à Jésus-Christ.

On distingue *deux degrés* dans l'institut : *les Mères de chœur* et les *Sœurs,* qui les secondent dans les divers emplois de la maison.

De plus, les personnes qui, en raison de leur santé, de leur âge ou de leur position dans le monde, ne peuvent être reçues comme religieuses, peuvent faire partie de l'institut à titre d'*agrégées.* Elles se partagent en deux catégories : celles qui restent dans le monde et celles qui viennent résider au couvent. Les unes et les autres ont un

règlement à observer, appartiennent au Tiers-Ordre et aident la congrégation dans ses œuvres ; elles ont part, en retour, à tous ses biens spirituels.

Pour les religieuses Franciscaines, le lever a lieu à 5 heures et le coucher à 9 heures et demie. Elles dorment sur une simple paillasse.

Elles font une heure d'oraison avant la messe ; dans la journée, une demi-heure de lecture spirituelle, et, à tour de rôle, l'adoration devant le Saint Sacrement exposé.

Outre les jeûnes de l'Église, elles jeûnent tous les vendredis de l'année, la veille de la fête de saint François et de l'Immaculée-Conception.

L'institut des Franciscaines Missionnaires de Marie est gouverné par une Supérieure générale, aidée dans son office par six assistantes. Les Supérieures provinciales, élues pour six ans, doivent, au moins tous les trois ans, faire la visite de toutes les maisons de leurs provinces. On compte actuellement sept provinces.

Chaque maison a une Supérieure locale nommée pour trois ans, une assistante, une économe et quatre conseillères. Tous les trois ans, chaque province a sa congrégation où l'on traite les affaires et les œuvres de la province. Cette congrégation se compose de la Provinciale, de ses conseillères et des Supérieures locales.

La Supérieure générale réside à Rome, via Giusti, 12.

III

Les Franciscaines Missionnaires de Marie acceptent dans les missions *toutes* les œuvres dont les évêques ou les vicaires apostoliques veulent bien les charger. Elles s'occupent, en particulier, de celles qui ont trait plus spécialement au relèvement et à la *réhabilitation de la femme païenne*.

La réhabilitation sociale de la femme est si bien un fait chrétien, que sa dégradation se prolonge et persiste encore dans toutes les parties de l'humanité que l'Évangile n'a pas régénérées. Avilie et méconnue avant la venue du

Sauveur, avant l'apparition de la Vierge Mère, elle l'est encore, de nos jours, partout où ne règne pas le christianisme. N'est-elle pas traitée cruellement et ignominieusement en Chine, sacrifiée dans l'Inde sur le tombeau de son époux, esclave chez les mahométans, bête de somme chez les sauvages ?... Il appartient aux religieuses missionnaires de la relever de son abjection. En Orient et dans la majeure partie des pays infidèles, les religieuses, en effet, seules, ont un accès facile auprès des personnes de leur sexe. Dans ces régions, les hommes et les femmes vivent presque séparés dans le commerce de la vie. C'est pour ce motif que les Franciscaines Missionnaires de Marie reçoivent dans leurs maisons de pieuses femmes ou de pieuses veuves, et tâchent de former, parmi ces dernières, des convertisseuses ou baptiseuses, qui procurent la grâce de la régénération aux enfants païens, en danger de mort, auprès desquels le prêtre ne peut pénétrer.

Elles s'occupent encore de l'œuvre des *hôpitaux* et des *refuges*, où sont soulagées toutes les misères de l'âme et du corps, des *pensionnats* et des *écoles*, où les enfants reçoivent une instruction appropriée à leur condition, des *orphelinats* et des *crèches*, où les enfants abandonnés sont recueillis, des *dispensaires*, où sont soignés tous les malades qui se présentent, des *ouvroirs*, où l'on travaille pour les églises des missions. Elles se consacrent surtout, avec un grand zèle, à l'œuvre des *catéchismes* et à la préparation aux sacrements.

Dès 1890, les Franciscaines Missionnaires avaient 8 ouvroirs pour les églises, 14 écoles européennes ou indigènes, 7 orphelinats avec 283 orphelines, 6 crèches avec 143 enfants, 7 dispensaires, 5 hôpitaux ; cette même année elles donnèrent le baptême à plus de 500 petits enfants en danger de mort.

Depuis, avec le nombre des maisons toujours croissant, les œuvres ont augmenté aussi.

L'institut compte actuellement 35 maisons établies dans les quatre parties du monde : 19 en Europe, 10 en Asie, 2 en Amérique, 4 en Afrique.

En France, il y a 8 maisons :

1° *Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).* Ainsi que nous l'avons dit, le noviciat principal est installé aux Châtelets, dans l'ancienne maison de campagne des évêques de Saint-Brieuc, au milieu d'une propriété entrecoupée de bois, de champs et de prairies, d'une contenance de plus de 250 hectares. Sur une demande du comte d'Erceville, Mgr David la céda bien volontiers aux Franciscaines. « Achetez-la, dit-il au comte, je serai plus heureux de voir les Missionnaires de Marie installées aux Châtelets, que si je devais les habiter moi-même. » Cette belle solitude, où règne une telle atmosphère de calme et de paix, qu'on y respire comme un souffle du ciel, est bien faite pour abriter un noviciat peuplé de nombreuses aspirantes à la vie missionnaire. Les bruits du monde n'arrivent pas jusque-là ; on n'y entend que le chant des cantiques, la psalmodie de l'office divin, et parfois les voix joyeuses des jeunes novices qui se récréent sous les grands arbres de ces longues et magnifiques avenues, dessinées, dit-on, par Le Nôtre, et qui rappellent si bien les voûtes des cathédrales gothiques. Les jours de prise d'habit (et ces jours arrivent souvent, puisqu'il y a toujours une centaine de novices), la chapelle des Châtelets se transforme en un véritable bosquet de verdure et de fleurs. Les postulantes, — qu'elles soient Françaises, Irlandaises ou Anglaises, Belges ou Suissesses, Allemandes ou Italiennes, voire même Indiennes, — y dépouillent avec joie les livrées du monde pour revêtir les blanches livrées des Missionnaires de Marie. — Ateliers de peinture, broderie, tissage, tricotage. Dispensaire pour les malades et les pauvres.

2° *A Vanves, près Paris, route de Clamart, 16,* elles ont établi une imprimerie importante composée de quatre presses typographiques et d'un atelier de reliure, de peinture et de photographie, pour fournir des livres et des objets de piété aux maisons de missions. Déjà de nombreux et élégants opuscules et plusieurs ouvrages sont sortis de la maison ; dès maintenant, elles ont une très belle et très riche collection d'images religieuses qu'elles vendent à très

bon marché pour subvenir aux nécessités des couvents, car la congrégation est pauvre. — C'est à Vanves aussi que se trouve le secrétariat des *Annales de l'institut.* Cette publication illustrée, qui paraît tous les deux mois, est, de l'avis unanime des lecteurs, des plus intéressantes. Elle contient des nouvelles et des lettres concernant les diverses missions d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, et qui sont remplies de détails curieux et charmants sur les mœurs des pays et les travaux des missionnaires. Les religieuses excellent à raconter ces mille péripéties de voyage sur terre et sur mer, ces aventures piquantes qui arrivent nécessairement lorsqu'on se trouve sur une terre étrangère, ces émotions poignantes à la vue de la dégradation des païens, et surtout les consolations qu'elles éprouvent quand une brebis égarée entre au bercail de la sainte Église (1).

3° *Paris, 8, avenue Reille.* Une maison fut fondée à Paris, en 1889, dans le quartier de la Glacière, en vrai pays de mission. L'habitation était des plus pauvres : le réfectoire des Sœurs, par exemple, se trouvait dans une ancienne étable encore pourvue de l'auge. Au mois d'octobre 1896, elles se sont installées dans un nouveau local, dans une habitation neuve, spécialement bâtie pour les œuvres qu'elles dirigent : patronage de jeunes filles, école enfantine et ménagère, dispensaire, œuvre des baptêmes, des premières communions, des mariages à régulariser, etc. Les Missionnaires de Marie font un grand bien et exercent une grande influence dans ce quartier miséreux de Paris. — Ateliers de peinture, de broderie et de fleurs artificielles. Magasin Saint-Antoine.

4° *Marseille, rue Breteuil, 174.* La communauté se trouve dans une belle propriété d'une contenance de

1. *Annales des Franciscaines Missionnaires de Marie,* abonnement 3 francs par an, 8e année. — On imprime également à Vanves *La voix de saint Antoine,* bulletin mensuel et illustré de la pieuse Union de saint Antoine de Padoue, abonnement 5 francs par an, 3e année; *Les Petites Lectures;* et *Saint François et la Terre Sainte,* écho mensuel et illustré de la Custodie Franciscaine de Terre Sainte, abonnement 3 francs par an, 6e année. — Demander le catalogue des livres, revues et images de la maison.

22.000 mètres, sur une colline, non loin de Notre-Dame de la Garde. — Probandat. Ateliers de peinture, photographie et broderie.

5° *Marseille, Sacristie de Notre-Dame de la Garde.* Les Sœurs desservent la sacristie et un magasin de piété de ce célèbre pèlerinage.

6° *Marseille, Clinique chirurgicale.* Elles ont encore établi, non loin du couvent, une clinique chirurgicale pour les femmes.

7° *La Cassine, à Peyruis-les-Mées,* près Digne (Basses-Alpes). Maison pour les malades et convalescentes. Soin de la Congrégation des Enfants de Marie et de deux sacristies.

8° *Lota,* en Corse, maison donnée par le comte Cagninacci. Exploitation agricole, probandat, atelier de broderie.

En *Italie,* trois maisons :

9° *Rome, via Giusti, 12.* Les religieuses s'occupent de préparer des enfants à la première communion et ont soin de la sacristie de l'église du collège Saint-Antoine, maison généralice de l'Ordre franciscain. Elles se chargent encore de procurer un logement et même la pension aux ecclésiastiques ou aux dames pieuses qui veulent faire un séjour dans la Ville éternelle. Les pèlerins logés dans une maison attenante au couvent sont heureux d'y trouver le calme qu'on ne peut jamais avoir dans un hôtel et des religieuses françaises toutes dévouées à leur service, sans parler de certains avantages matériels. Signalons encore l'œuvre de la *soupe populaire* donnée chaque jour à environ cent cinquante pauvres.

10° *Grottaferrata,* près Rome, dans le territoire de l'ancien *Tusculum* de Cicéron, possède une maison de campagne pour les religieuses et un probandat où sont réunies les enfants d'honnêtes familles, qui se sentent quelque attrait pour la vie religieuse. Soupe populaire.

11° *Assise,* berceau de l'Ordre séraphique, a attiré nos Franciscaines dans ses murs, près de la chapelle des Roses. Imprimerie.

En *Suisse*, une maison :

12° *Fribourg*. Le couvent est adossé à une grotte maintenant transformée en chapelle, centre de la confrérie de la Sainte-Famille, mais où autrefois les francs-maçons célébraient leurs impurs mystères. Ateliers de broderie qui obtinrent le 1er prix, en 1892, à l'Exposition cantonale de Fribourg.

En *Belgique*, deux maisons :

13° *Anvers*. La maison des Sœurs, au nombre de cent, établie sur la nouvelle paroisse Saint-Éloi, dans le quartier surnommé le *Congo anversois*, abrite des œuvres très importantes et *un millier d'enfants*. La paroisse a été transformée. École gardienne, école ménagère, catéchismes, patronages, ateliers de broderie, de fleurs, de tapis, etc.

14° *Gooreind*. Séminaire pour les missions du Congo, où les religieuses sont formées aux industries utiles en pays étrangers. Laiterie modèle, cordonnerie, reliure, etc.

Autriche, une maison :

15° *Saint-Charles de Rovereto*, dans le Tyrol autrichien, région fertile en vocations. Dernièrement, une jeune novice alliée à la famille impériale y prenait le saint habit des Franciscaines. Congrégation des Enfants de Marie au nombre de trois cents; soin de l'église Sainte-Lucie.

Angleterre, une maison :

16° *Clevedon*, dans le Somerset, sur les bords de la mer. École, dames pensionnaires, orphelinat.

Portugal, trois maisons :

17° *Braga, Notre-Dame dos Remedios*. Ancien couvent de Franciscaines, ayant trois cents cheminées, un couloir de cent dix mètres, et pouvant abriter *mille religieuses*. La chapelle est plaquée de tableaux en faïence représentant la vie de saint François. Le tout a été donné aux Franciscaines par le Comité des Missions qui l'obtint du Gouvernement. C'est là qu'est établi le noviciat pour le Portugal. Atelier de photographie, de broderie et de fleurs, etc.

18° *Braga, Menino-Deus.* Orphelinat pour jeunes filles, pensionnat et ateliers de broderie.

19° *Lisbonne.* Maison pour les ouvriers comprenant un dortoir de deux cent cinquante lits et des réfectoires où six mille hommes peuvent prendre leur repas avant et après leurs heures de travail. La cuisine est riche de dix marmites pouvant contenir six cents rations chacune ! Cet établissement est dû à la munificence du comte de Burnay. Le service est fait par les religieuses aidées par des domestiques. — *Une autre maison* va être fondée à *Lisbonne.*

Aux *Indes orientales,* six maisons :

20° *Ootacamund.* Première maison de l'institut : pensionnat de près de deux cents élèves, école indienne, école paroissiale, orphelinat, dispensaire où l'on donne en moyenne 40 baptêmes par an.

21° *Coïmbatour.* Pensionnat, orphelinats, crèche, hôpital, dispensaire, catéchuménat, tisserie de soie, pilage de riz. Des milliers de malades sont soignés chaque mois à l'hôpital et au dispensaire où on donne environ 200 baptêmes par an.

22° *Méliapour.* Pensionnat, orphelinats, asile de vieillards, catéchuménat, école indienne, crèche, dispensaire. — Ce dispensaire a donné des résultats merveilleux. Ouvert en 1890, il reçut à son début trois malades, puis trente-trois. Le nombre augmenta tellement ensuite qu'il arrivait en moyenne au chiffre de trois mille huit cents par jour !! Actuellement le nombre des infirmes a diminué, mais il reste encore très élevé : cinquante mille par an. Tous sont soignés pour l'amour de Dieu, sans distinction de castes; des lépreux aux plaies hideuses sont peut-être reçus de préférence.

23° *Palgath.* Hôpital où 5.000 infirmes ont été soignés, en 1896; dispensaire où 95.000 malades ont été soignés et où 317 baptêmes ont été donnés, en la même année.

24° *Moratuwa,* dans l'île de Ceylan, « la porte de l'Asie, la perle des mers, le nouvel Éden ». Une école anglaise et indigène, un dispensaire, un orphelinat. — École succursale à *Katukurundu.*

25° *Colombo.* Les Franciscaines de Marie desservent l'hôpital anglais qui a *un kilomètre de long* et où elles soignent 9.000 malades. En 1896, elles ont donné 600 baptêmes.

Chine, quatre maisons :

26° *Tché-Fou* (Chang-tong oriental). Presque en arrivant en Chine, trois religieuses et douze Chinoises de la maison furent atteintes par le typhus; l'Assistante de la communauté en fut victime, ainsi que, l'année suivante, la Mère supérieure. Une école indigène, une école pour la colonie européenne, un orphelinat, un dispensaire, un catéchuménat, une crèche.

27° *Tché-Fou-Hôpital.* Cet hôpital rend les plus grands services surtout aux marins français des bâtiments mouillés au port. — Dans ces deux maisons on donne environ 600 baptêmes par an.

28° *Tong-uien-Fang* (Chensi septentrional). Les Franciscaines Missionnaires de Marie ont montré un grand courage en allant dans ce pays si reculé *où nulle femme européenne n'avait encore pénétré.* On ne se figure pas, en effet, quelles horribles souffrances augmentées par les fièvres du pays, et quelles dures humiliations elles eurent à endurer pour arriver en ce lieu, après avoir traversé à pied ou à dos de mulet de hautes montagnes et avoir voyagé, sur le territoire chinois, l'espace de cinquante jours consécutifs. Dès leur arrivée, une grande partie des orphelines qui leur sont confiées et une religieuse furent malades de la petite vérole, puis le typhus exerça ses ravages dans la communauté, laissant réduit à quatre le nombre des Sœurs, dans un éloignement si grand. Orphelinat, entretien de douze sacristies, atelier de broderie chinoise.

29° *I-Tchang-Fou* (Houpé méridional). En cette résidence, les Franciscaines de Marie, sans avoir été mises à mort, ont subi en réalité une sorte de martyre. On ne peut lire sans une poignante émotion les détails racontés par les Sœurs elles-mêmes et communiqués à la Sacrée Congrégation de la Propagande par Mgr Christiaens, vicaire apostolique du Houpé. — Le 2 septembre 1891, une

troupe de païens, poussant des cris féroces, mettent le feu à la maison des religieuses. Celles-ci et leurs chères orphelines se précipitent de tous côtés vers la chapelle. La Mère supérieure qui protège la retraite de ses filles est poursuivie par deux Chinois et reçoit sur la tête un violent coup d'une énorme pièce de bois dont ils étaient armés. Cependant elle n'est pas terrassée et peut se réfugier à son tour dans la chapelle et en barricader les portes. Les forcenés enlèvent ou brisent tous les obstacles et envahissent le saint lieu. Un moment ils s'arrêtent subjugués par une force supérieure pendant que l'aumônier donne promptement la communion à chaque Sœur. Les épouses de Jésus-Christ, vivifiées par le pain des forts, se relèvent avec courage et se réfugient avec les orphelines à la sacristie : le prêtre chinois (le P. Braum), portant en main le saint ciboire, se tient au-devant d'elles. Les Chinois se précipitent aussitôt contre l'autel, ils renversent et cassent les chandeliers, les vases et tout ce qu'ils peuvent atteindre ; ils tournent ensuite leur fureur contre les religieuses. Alors commence pour les persécutées une lutte affreuse : tantôt elles fuient dans la chapelle, tantôt elles retournent dans la sacristie, selon l'endroit laissé libre par leurs ennemis qui les frappent à coups redoublés avec des pieux. Encore une minute et l'heure du suprême sacrifice aura sonné pour elles. Mais telle n'était pas la volonté de Dieu. Une personne avait donné l'alarme : le consul prévient les mandarins et les satellites. Ceux-ci doivent agir. Ils arrivent au couvent et tous unissant leurs forces, ils peuvent frayer un passage au P. Braum, aux Sœurs et aux enfants qui se dirigent alors vers un steamer européen mouillé dans le fleuve voisin. Les barbares se lancent à leur poursuite ; une grêle de pierres pleuvent sur elles et les blessent. Cependant les fugitives et le prêtre tenant toujours le saint ciboire teint de son sang peuvent gagner le bateau. Comme il est impossible de conserver à bord la sainte Réserve, le P. Braum communie encore une fois les religieuses ; puis, tombant à genoux, il entonne le *Te Deum*. Le chœur des vierges répond. Le cantique de l'action de

grâces terminé, elles peuvent panser leurs plaies et accepter des vêtements pour remplacer leurs robes toutes déchirées et tachées de sang !...

Après le feu, l'eau. Le 2 septembre 1896, l'hôpital desservi par les Sœurs s'est effondré à la suite des inondations. Les malades ont été portés sous un hangar ! Œuvres : orphelinat, école chinoise, catéchuménat, crèche, entretien de onze sacristies du Vicariat. A l'hôpital et au dispensaire, les Sœurs soignent plus de 4.000 malades par an.

En *Amérique*, deux maisons :

30° *Québec* (Canada). Soin des malades, imprimerie. Les Sœurs impriment trois revues périodiques : la *Semaine religieuse* du diocèse, la *Semaine eucharistique*, et la *Revue canadienne du Tiers-Ordre* dirigée par les Franciscains de Montréal.

31° *Sainte-Anne de Beaupré* (Canada). Ce célèbre sanctuaire est pour les Canadiens ce qu'est Sainte-Anne d'Auray pour la Bretagne et Notre-Dame de Lourdes pour toute la France. Les Sœurs ont là un magasin de piété et reçoivent les dames pensionnaires. Pensionnat, probandat.

En *Afrique*, quatre maisons :

32° *Carthage*. Pensionnat Sainte-Monique, école Sainte-Perpétue, orphelinat Sainte-Félicité, dispensaire. Le couvent des Franciscaines, grâce à la bienveillance du cardinal Lavigerie, est bâti — faveur signalée — sur l'emplacement où était jadis l'église consacrée à perpétuer le souvenir des larmes que versa sainte Monique en voyant de là son Augustin coupable la fuir pour chercher les plaisirs de Rome. Sur la porte de la chapelle nouvellement édifiée on lit cette inscription : « *Lacrymis sanctæ Monicæ*, aux larmes de sainte Monique. » Là se trouve une confrérie en l'honneur de cette Sainte et le centre de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement pour tout le diocèse de Carthage.

33° *Nouvelle-Anvers* (Congo belge). Le départ des Franciscaines pour le Congo, le 8 juillet 1896, donna lieu à une véritable manifestation religieuse et nationale. S. A. R. le prince Albert, héritier de la couronne, S. Ém. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, les représentants

du gouvernement et du clergé, une foule immense assistèrent au départ, à Anvers, du navire l'*Albertville* emportant



Costume des Franciscaines Missionnaires de Marie.

les missionnaires vers le continent noir, où elles arrivèrent le 31 juillet, pour s'enfoncer ensuite dans les régions sauvages qui conduisent à Nouvelle-Anvers. Une Sœur mourut en route. Œuvres nombreuses. Plantation de cotonniers.

34° *Bôma* (Congo), fondation nouvelle.

35° *Ile de Madère*, fondation récente (1).

Les Franciscaines Missionnaires de Marie ont adopté, en l'honneur du Saint Sacrement et de la sainte Vierge, un *habit entièrement blanc*, composé de la robe, du voile, du scapulaire. Quand elles sortent hors du couvent, elles mettent un *voile noir* et un *manteau de couleur grise*. Elles portent la *corde franciscaine*, à laquelle est suspendue la *couronne séraphique* ou chapelet des sept allégresses de Marie.

Quoique l'Ordre de Saint-François ait adopté communément pour les vêtements de ses enfants la couleur brune ou grise, cependant aucune de ces couleurs n'est d'une obligation rigoureuse, puisque la Règle n'en parle pas. Déjà l'institut franciscain de la *Conception de Notre-Dame* fondé à Tolède, en 1489, dans le but d'honorer le mystère de l'Immaculée-Conception (2), avait obtenu, à cette fin, de porter des vêtements de couleur blanche. Un privilège semblable à celui des Conceptionistes a été accordé par le Souverain Pontife aux Franciscaines Missionnaires de Marie.

Si nous recherchons les causes de leur rapide extension, nous trouvons les suivantes : récompense des premières épreuves, dévotion spéciale envers le Saint Sacrement, la sainte Vierge et saint François, courant religieux qui porte en ce moment les âmes généreuses à s'adonner aux labeurs des missions, intelligente initiative de la Mère fondatrice, maisons de noviciat établies dans des centres féconds en vocations, publication des *Annales* de l'institut... Mais la raison principale est que la congrégation vit sa prospérité grandir dès qu'elle se rattacha à l'Ordre séraphique. Les Missionnaires de Marie se sont profondément imprégnées de son esprit et de ses traditions. Dans leurs Constitutions elles ont reproduit, en se les appropriant, ses usages, sa

1. Le gouverneur de l'île étant mort récemment, sa veuve a pris l'habit des Franciscaines Missionnaires de Marie.

2. C'est à cet institut qu'appartenait la vénérable Marie d'Agréda célèbre auteur de la *Cité mystique* ou *Vie de la sainte Vierge*.

forme de gouvernement. Elles se sont étroitement unies aux Supérieurs majeurs de l'Ordre, recevant leurs conseils et suivant leur direction. Il n'est pas étonnant que la sève franciscaine ait coulé vigoureuse et abondante dans le nouvel institut. — *Que ce soit pour d'autres congrégations un exemple et un encouragement !*

Le nombre des ouvrières a donc augmenté rapidement ; mais il est encore relativement petit, si l'on considère les vastes champs blanchis par la moisson. Puisse le divin Maître susciter beaucoup de glaneuses au cœur généreux et dévoué qui, nouvelles Ruths, s'élancent sur les pas des moissonneurs apostoliques !



CHAPITRE XVII

SŒURS FRANCISCAINES OBLATES DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Congrégation pour l'œuvre de la réparation et le soin des malades et des orphelins.

Maison-mère à Chantenay-sur-Loire, près Nantes.

(1875)

N° 22.

I. La fondation et la fondatrice. — II. Le but et les Constitutions. III. Les maisons.

I

Cet institut, nouveau rejeton de l'Ordre séraphique, a pris naissance à Rome dans l'église généralice des PP. Capucins (1).

En novembre 1875, Mgr Le Coq, alors évêque de Luçon, mort depuis évêque de Nantes, conduisit à Rome un pèlerinage vendéen. Parmi les pieux pèlerins se trouvait une femme, dont la piété, l'amour de Notre-Seigneur et du prochain, l'emportaient encore sur la noblesse de son origine. Mlle Sophie Gazeau de la Brandannière était de cette race dont un écrivain a dit : « Les âmes appelées aux fortes œuvres sont saisies par des conceptions que le vulgaire ignore. » Le 15 du même mois elle reçut à Rome, dans l'église de l'Immaculée-Conception, l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François des mains de Mgr Le Coq, en

1. Le R. P. Emmanuel, capucin, a publié en 1892 une très belle notice sur l'institut des Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur ; c'est cette notice que nous reproduisons ici en la modifiant et résumant un peu.

présence du Ministre général des Capucins et de plusieurs autres religieux du même Ordre.

La nouvelle Franciscaine prit le nom de Sœur Marie-Thérèse de la Croix.

De ce jour date la fondation des Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur.

Pour comprendre la raison de cet acte et de cette détermination, il faut remonter plus haut dans la vie de la Sœur Marie-Thérèse.

Depuis son enfance, elle désirait être à Dieu dans l'état religieux. Mais à mesure que ce désir augmentait, les difficultés semblaient aussi devenir insurmontables. D'une santé délicate, elle finit par tomber dans un état de langueur qui la réduisit à toute extrémité.

Amenée à Angers pour y recevoir les soins de spécialistes, elle se mit sous la direction d'un religieux éclairé, le R. P. Pacifique, capucin, et lui confia ses aspirations et ses craintes. Le religieux l'écouta avec attention, et plein de confiance en la sainte Vierge, il conseilla à la malade de se faire transporter à Notre-Dame du Chêne, pèlerinage célèbre au diocèse du Mans. C'est là qu'elle se rendit, malgré les avis des médecins qui redoutaient pour elle le voyage, accompagnée du R. P. Audibert, son confesseur, supérieur des PP. du Saint-Sacrement de la maison d'Angers.

Portée à la chapelle et étendue là sur deux chaises, elle y entendit la sainte messe, dite par le R. P. Audibert. Au moment solennel de l'élévation du corps adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la malade devint pâle comme une morte et perdit à peu près connaissance. Puis, sortant comme d'un sommeil, fit quelques mouvements, se redressa sur sa chaise, et, avec l'aide d'une religieuse de Saint-Charles, qui l'accompagnait, fit quelques pas pour se rendre à la sainte table. En ce moment, se sentant guérie complètement, elle promit à la sainte Vierge de ne plus s'appartenir désormais et de faire tout ce qu'elle lui inspirerait pour la gloire de son divin Fils.

Ceci se passait le 12 août 1872.

La miraculée revint à Angers, raconta au R. P. Pacifique sa guérison et sa promesse, et lui demanda l'autorisation de porter ostensiblement l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François. Le Père lui répondit : « Travaillez aux œuvres de miséricorde, mais avec votre habit du monde, ce sera votre noviciat. Bientôt vous ne serez plus seule ; d'autres personnes se joindront à vous pour faire l'œuvre de Dieu. » Ce noviciat dura trois ans. Car ce fut seulement le 15 novembre 1875, qu'elle reçut à Rome, comme il a été dit plus haut, le saint habit franciscain.

Dès le principe, la fondation des nouvelles Franciscaines avait eu comme directeur et inspirateur un religieux capucin; aussi bien voulut-elle s'appuyer sur la famille du séraphique François, afin de se donner au ciel une famille de saints, et, sur la terre, cette sève monastique qui garantit les œuvres nouvelles en lui donnant une plus large part à la stabilité et à l'esprit évangélique des Ordres anciens.

La Mère Marie-Thérèse de la Croix resta à Rome jusqu'à la fin du mois de décembre de cette même année. Reçue en audience privée par Pie IX, elle lui parla de l'œuvre qu'elle voulait fonder, et qui devait avoir pour but « la réparation des outrages faits au Cœur de Jésus dans le sacrement de son amour, par l'adoration perpétuelle et toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, en particulier le soin des malades et l'adoption des orphelins ».

Le Souverain Pontife bénit la fondatrice, les personnes qui se joindraient à elle et l'œuvre qu'elle désirait entreprendre.

Fortifiée par cette bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, la Sœur franciscaine revint en France. A son retour, quelques bonnes personnes vinrent se joindre à elle, et la nouvelle communauté s'établit à la Gaubretière, en Vendée, où les Sœurs restèrent environ dix-huit mois.

Là, elles s'adonnèrent à toutes les œuvres de charité, visitant les pauvres et les malades, ensevelissant les morts, consolant les affligés.

En 1877, nos Franciscaines quittèrent leur premier berceau et s'établirent à Nantes, à la rue des Orphelins, puis en 1878, à la rue Malherbes.



Révérende Mère MARIE-THÉRÈSE DE LA CROIX.

Elles trouvaient, dans cette ville, un champ plus vaste pour s'adonner à leurs œuvres de miséricorde.

Un autre motif du changement, c'était la nomination de Mgr Le Coq à l'évêché de Nantes. Il avait recueilli la petite famille à la Gaubretière, il la soutiendrait dans sa ville épiscopale. Enfin, la principale raison, était l'affilia-

tion des religieuses à l'Ordre des Capucins; or, à Nantes, elles pourraient recevoir leur direction, et sous leur impulsion, acquérir l'esprit de saint François et son ardeur séraphique. Le Père Gardien du couvent de Nantes s'empressa de s'occuper des Sœurs avec un grand dévouement.

Le Patriarche des pauvres a béni ses filles Oblates. Le nombre des sujets a considérablement augmenté (1), et aujourd'hui, le noviciat et la maison-mère sont définitivement établis dans un nouveau monastère, à Chantenay-sur-Loire, près Nantes.

Il est dédié à Marie, patronne de tout l'Ordre séraphique, sous le vocable de Notre-Dame du Chêne, en souvenir de la guérison de la Mère fondatrice. Le site du couvent est admirable : à ses pieds, la Loire au cours majestueux; à l'horizon, une ondulation de collines parsemées de clochers; autour du monastère, des tilleuls et de superbes cèdres aux grands ombrages. C'est là, dans la solitude et la paix, que viendront méditer les filles de saint François, avant d'aller porter au dehors la bonne odeur des vertus de leur séraphique Père.

II

Comme nous l'avons dit, le but de la congrégation des Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur est la *réparation* des outrages faits à Notre-Seigneur; aussi le Saint Sacrement est toujours exposé dans la chapelle de Chantenay.

Leurs diverses œuvres de charité sont : les *orphelinats*, où les enfants abandonnées sont recueillies ; les *hôpitaux;* le *soin des malades* pauvres et riches à domicile; les *congrégations* d'Enfants de Marie; le soin des *dames pensionnaires* et des personnes qui veulent faire des *retraites* particulières.

1. On compte actuellement environ deux cents Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur.

Louée par Pie IX, la congrégation des Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur a été approuvée avec ses Constitutions par Mgr Le Coq, évêque de Nantes. Ces Constitutions mises dans leur dernière forme par le R. P. Adolphe de Bouzillé, avec la collaboration du R. P. Pacifique, qui ne perdit jamais de vue l'œuvre qu'il avait encouragée, ont été promulguées et acceptées par le chapitre général de la congrégation tenu au monastère de Chantenay, au mois de mai 1889, sous la présidence de M. l'abbé Marchais, vicaire général de Nantes et supérieur de l'institut. Elles sont bien adaptées à l'esprit de la congrégation dont le but tout à fait évangélique est la sanctification de l'âme par la pratique des œuvres de charité tant recommandées par le divin Maître.

D'après ces règlements, le postulat des religieuses est de trois mois, et le noviciat d'un an; on distingue deux degrés : les Sœurs de chœur et les Sœurs compagnes.

La congrégation est gouvernée par une Supérieure générale élue pour six ans et assistée de quatre conseillères. Le chapitre général doit se tenir à la maison-mère, tous les six ans.

Les Franciscaines Oblates doivent avoir pour le Souverain Pontife la soumission la plus absolue, et pour les évêques, les prêtres, les religieux, la plus grande vénération. Selon la parole de saint François, « afin de ne pas éteindre en elles l'esprit d'oraison par les œuvres extérieures », elles prendront part aux exercices d'une retraite annuelle, prêchée, autant que possible, par un religieux de l'Ordre Franciscain.

Dans les maisons particulières, comme à la maison-mère, il faut que les exercices spirituels soient fidèlement pratiqués et autant que possible de la même manière et aux mêmes heures.

Elles sont éveillées à 5 heures moins un quart avec cette parole : *Soit loué Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et elles répondent par cette autre : *Toujours*. Elles vont à la chapelle, pour la prière du matin, l'oraison, les deux premières petites Heures de l'office et la sainte messe.

On déjeune à 7 heures et demie, on dîne à 11 heures et demie, et on soupe à 7 heures. La récréation de midi dure une heure. Le soir, à 8 heures et demie, commence le grand silence; on se rend à la chapelle pour la prière et la lecture du sujet d'oraison; à 9 heures, chaque religieuse rentre à sa cellule pour y prendre son repos.

Citons ces belles paroles du Coutumier recommandant aux Sœurs le soin des malades : « Non contentes de se dévouer au service des malades en temps ordinaire, les filles de saint François, les Sœurs Oblates du Sacré-Cœur continueront à se distinguer par leur zèle en temps d'épidémie. On les trouvera partout où il y aura du danger. Fidèles aux anciennes traditions, les Franciscaines d'aujourd'hui doivent ne pas craindre d'affronter les plus redoutables fléaux. Jusqu'à présent leur dévouement ne laisse rien à désirer, c'est là un héritage de notre séraphique Père saint François, qui aimait tant à soigner les lépreux, de sainte Élisabeth, de saint Louis et d'un grand nombre d'autres qui ont partagé la même sainte ardeur.

« Elles iront partout où il y aura des malades, rassurant par leur courage et leur tranquillité ceux que la maladie effraie ou éloigne du chevet de leurs parents. Elles rendront, par leur attitude, le courage à ceux qui l'auront perdu et peut-être les sauveront ainsi, car la peur fait souvent des victimes.

« Elles prépareront à bien mourir ceux que Dieu va rappeler à lui, elles leur suggéreront des pensées chrétiennes et les disposeront aux sacrements. D'ailleurs, elles n'attendront pas ce moment pour être les apôtres de la vérité, elles travailleront toujours avec prudence au bien des âmes de leurs malades. Elles enseveliront les corps pieusement et consoleront les familles affligées. Aucun office n'est au-dessus de leur zèle, aussi elles seront heureuses de tout ce que la charité leur imposera de fatigues et de peines. Les malades, sans aucune distinction, peuvent recevoir leurs soins, mais les pauvres, qui en ont le plus grand besoin, doivent être l'objet de leurs préférences...

« Si elles succombent au fléau, elles seront victimes de leur zèle et martyres de la charité. »

Nous pouvons ajouter des faits à ces pressantes exhortations. A Rouans, un soldat revenant des colonies apporte avec lui le germe d'une épidémie terrible; elle cause en quelques jours des ravages alarmants. On fait appel aux Franciscaines Oblates. Elles accourent et, pendant six semaines, se dévouent au soin des malheureux atteints par le fléau. Le préfet de Nantes se rendit à Rouans pendant cette épidémie et y rencontra la Supérieure générale. Il la félicita et la remercia au nom de la population du dévouement de ses religieuses. La Mère Marie-Thérèse profita des bonnes dispositions du préfet pour lui demander la réouverture de la chapelle de sa communauté de Pornichet, fermée par ordre de son prédécesseur. La demande fut accordée et la chapelle ouverte.

Encore un autre fait. Les Sœurs sont appelées à Nantes, à donner leurs soins à des malades atteints de la fièvre typhoïde; elles connaissent le danger, mais ne veulent pas reculer dans leur charité. A la suite de cet acte héroïque, treize religieuses sont atteintes par l'impitoyable maladie; la Supérieure, voyant le danger, promet à Notre-Dame du Sacré-Cœur de lui ériger une statue dans la chapelle, si le fléau disparaît. Il cesse aussitôt. Une religieuse seule est emportée par la mort et reçoit ainsi la récompense de son héroïque dévouement.

Combien d'autres faits de ce genre qui ne seront connus que de Dieu seul.

III

La congrégation possède actuellement douze maisons.

Chantenay-sur-Loire. Les religieuses prirent possession de ce monastère, le 1er mars 1887; c'est là que se trouve le noviciat et où réside la Supérieure générale. Les œuvres de la maison-mère sont : orphelinat de petites filles,

adoration perpétuelle, confrérie de Notre-Dame d'Espérance, dames pensionnaires malades, opérations chirurgicales.

Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados). Cette maison, fondée en 1881, à la demande de Mgr Le Coq et de M. le curé de la paroisse, est devenue la providence de cette commune et des pays environnants ; les Sœurs prodiguent surtout leurs soins à l'indigence.

Caen (Calvados). Cette communauté, fondée en 1883, a des œuvres nombreuses et prospères : une clinique spéciale pour les maux d'yeux ; une pension à prix réduit pour les malades ; des Sœurs pour le soin des malades à domicile ; six religieuses, sur la demande de la municipalité, s'occupent uniquement des pauvres de la ville.

Le fait suivant démontre que les Sœurs franciscaines ont su conquérir la sympathie de la population, voire même du Conseil municipal : « Séance du Conseil municipal de Caen, mars 1892 ; le maire donne lecture au Conseil d'une demande de la Supérieure des Dames Oblates du Sacré-Cœur, tendant à obtenir une concession de terrain, à titre gratuit, dans l'un des cimetières de la ville : le Conseil, prenant en considération les services que rendent aux malades indigents les Dames Oblates, autorise M. le maire à accorder satisfaction à cette demande. »

Paris, rue de Sèvres, 157 : soin des malades, pauvres et riches, à domicile ; dames pensionnaires. Cette maison fut fondée en 1887, sur les instances du R. P. Ubald, gardien des Capucins de Paris, unies à celles de Mme Manière de Comeiras.

Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). Depuis 1890, les Sœurs s'occupent du soin des malades pauvres.

Marans (Charente-Inférieure). Cette maison a été fondée, en 1891, à la prière du curé-doyen de l'endroit : 1° Pour soigner les malades, dont les religieuses deviennent les servantes intelligentes et attentives, faisant tout pour eux, même au besoin leurs chambres et leur cuisine, restant près d'eux, s'il le faut, deux et même trois mois

consécutifs, sans imposer aux familles la moindre gêne pour leur service personnel, qui tient une si petite place dans leurs préoccupations ;

2° Pour recevoir de grandes pensionnaires, aux prix qui permettent aux bourses légères de se procurer la vie tranquille, qui n'était accessible jusqu'ici qu'aux plus fortunés ;

3° Pour tenir une maison de retraite pour les vieux prêtres.

Nantes, rue Saint-Donatien : asile de vieillards pouvant payer une modique pension.

Pornichet, près Saint-Nazaire, quartier de la gare : orphelinat de jeunes filles et pension de famille pour hommes et femmes pendant la saison des bains.

Vertou (Loire-Inférieure) : ouvroir pour jeunes filles ; admission à treize ans, sortie à vingt et un ans.

Mouy de l'Oise (Oise), maison fondée en 1893. Les Sœurs visitent les malades de la paroisse, apprennent le catéchisme aux enfants, et ont souvent l'occasion de faire des baptêmes, dans ce pays où la religion est très peu pratiquée.

Saint-Ay (Loiret) : visite des pauvres de la paroisse et patronage pour les enfants. Les Sœurs font beaucoup de bien dans cette localité.

Nantes, quai Turenne. Cette maison qui communique par le téléphone avec la maison-mère à Chantenay, a été fondée en 1896 pour y recevoir les personnes atteintes de maladies d'yeux ; un oculiste spécial est attaché à l'établissement.

Le costume des religieuses se compose d'une tunique de *laine grise,* d'un scapulaire et d'un manteau de même couleur ; les Sœurs converses portent aussi la robe et le manteau gris ; le scapulaire est remplacé pour elles par une pèlerine grise. La corde leur sert de ceinture. Une cornette blanche encadre la figure des religieuses, et la tête est recouverte d'un voile noir ; sur la poitrine elles portent la guimpe blanche, signe de la pureté des vierges, et sur cette guimpe est attaché leur plus bel ornement, un christ penché sur le cœur.

L'Œuvre des Franciscaines Oblates du Sacré-Cœur a sa place au milieu de tant d'autres si nécessaires au soulagement des innombrables misères que la civilisation raffinée de notre fin de siècle ne peut supprimer ni même soulager; la religion chrétienne peut seule y pourvoir.



CHAPITRE XVIII

LES SŒURS FRANCISCAINES CONVENTUELLES DE S.-PHILBERT PRÈS NANTES

Congrégation enseignante et hospitalière.

Maison-mère à St-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure).

(1842)

N° 23.

Les Sœurs de Saint-Philbert, les seules qui, en France, se rattachent à la branche franciscaine des Conventuels, se dévouent au soin des malades, des prêtres infirmes, des pauvres, des orphelins et des orphelines, à l'instruction des enfants et des adultes.

La fondation de cette congrégation date de 1842 ; elle eut, comme toutes les œuvres religieuses, d'humbles et modestes commencements. Elle se fit par la réunion de quatre pauvres filles vivant de leur travail. L'une (la Mère fondatrice) gouvernait la maison de ses parents, modestes cultivateurs et chrétiens fervents, l'autre était lingère, une troisième tailleuse, et enfin une jeune veuve, fille et épouse de cultivateurs, toutes quatre membres de la congrégation du Tiers-Ordre séculier de Saint-François, établie à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, près Nantes (1).

Ces saintes filles étaient tellement dénuées de ressources, qu'à certains moments, elles n'eurent pas en leur possession dix centimes pour acheter le vinaigre destiné à l'assaisonnement des légumes qui leur servaient le plus ordinairement de nourriture. Leur moyen d'éclairage était

1. Le frère de la fondatrice, religieux Mariste, mourut en Océanie. La fondatrice s'appelait Mère Marie-Thérèse Bernard.

la chandelle de résine, fichée dans des morceaux de pommes de terre trouées en guise de bougeoirs.

Malgré leur détresse, et au lieu de songer d'abord à se procurer le nécessaire, s'abandonnant à la Providence, elles parcouraient le bourg et la campagne, du matin au soir, visitant les pauvres, soignant les malades, et jusqu'à des épileptiques qu'elles firent quelquefois emmener chez elles, pour les soustraire à des dangers continuels, s'exposant à en devenir elles-mêmes les victimes. Lors d'une épidémie, une famille de fermiers fut atteinte dans tous ses membres de la fièvre typhoïde, à l'exception d'un enfant de quelques mois; elles recueillirent le pauvre petit et exposèrent leur santé et leur vie tout le temps que dura le fléau, soignant les malades, faisant leur ouvrage, et allant même dans les champs parer leur grain. Mais elles furent victimes de leur charité; toutes les quatre durent payer leur tribut à la fièvre; deux surtout la subirent dans toute sa rigueur, et ne se remirent qu'au bout de plusieurs mois, après avoir été aux portes du tombeau. Cela ne les empêcha pas d'ailleurs de recueillir peu de temps après un enfant de trois jours, dont le père et la mère avaient succombé à la contagion.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les traits analogues qui se sont reproduits depuis. Les Sœurs de Saint-Philbert ont toujours continué et continuent encore à se dévouer au soulagement des malheureux et des souffrants de tout état et de toute condition, et n'ont jamais reculé devant le pansement des plaies les plus hideuses, ni des ulcères les plus dégoûtants.

La maison de Saint-Philbert, qui avait plus d'un trait de ressemblance avec la cabane de Rivo-Torto, habitée par les premiers disciples de saint François, eut d'abord bien de la peine à s'asseoir sur des bases solides, mais elle devait bientôt acquérir la fécondité et la prospérité que Dieu accorde toujours aux institutions religieuses qui prennent pour base la pauvreté évangélique. Les Sœurs ne tardèrent pas à voir de nouvelles compagnes s'adjoindre à elles et solliciter le bonheur de partager leur vie de dévouement

et de sacrifices ; plusieurs fondations furent bientôt commencées.

Le 2 septembre 1870, Mgr l'évêque de Nantes, qui avait toujours protégé l'institut de sa bienveillance, approuva, dans son diocèse, les Franciscaines du Tiers-Ordre régulier de Saint-Philbert ; elles avaient été autorisées par le Gouvernement le 11 juin 1858 ; puis furent reconnues comme congrégation diocésaine à Supérieure générale le 9 novembre 1874. Il y avait alors trente-six religieuses dispersées dans quatre établissements.

Il y a actuellement dix-huit maisons.

A *Saint-Philbert*, les Sœurs se dévouent les unes à la salle d'asile, à l'éducation des orphelines, les autres au soin des malades, ou bien aux jeunes filles de l'ouvroir : la maison comprend, en effet, un ouvroir, une salle d'asile, un orphelinat, une infirmerie, une congrégation d'Enfants de Marie très florissante, etc.

Dans le diocèse de Nantes : *La Bernerie-en-Retz* (école), *Saint-Cyr-en-Retz* (école), *La Limouzinière* (école), *La Chevrotière* (école), *Le Pont-du-Cens* (école), *Saint-Viaud* (orphelinat de garçons), *Saint-Étienne-de-Corcoué* (hospice) ; le petit séminaire de *Notre-Dame des Couëts*, près Nantes, le presbytère de *Saint-Similien*, à Nantes, la maison des *Prémontrés*, à Nantes, sont desservis par les Sœurs ; elles ont encore à Nantes le *Bon-Pasteur*, maison de refuge pour les prêtres infirmes, une maison de gardes-malades en la paroisse *Saint-Donatien*, une autre en *Saint-Nicolas*.

De plus, trois maisons de gardes-malades :

Saint-Joachim, *Basse-Indre*, *Saint-Jean de Corcoué* (Loire-Inférieure). Dans cette dernière maison, les Sœurs sont aussi chargées d'apprendre le catéchisme aux petits garçons de la paroisse. En dehors du diocèse, *Porcaro* (école), dans le Morbihan.

Les Franciscaines Conventuelles de Saint-Philbert sont habillées en *noir*.

Elles sont actuellement au nombre de deux cent dix avec les novices.

CHAPITRE XIX

Petites congrégations ou communautés indépendantes de Sœurs Franciscaines dans le nord-ouest.

SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS, DITES DES RÉCOLLETS

Communauté hospitalière indépendante.

A Doué-Fontaine (Maine-et-Loire).

(1838)

N° 24.

Cette communauté a été fondée, en 1838, par Mlle Célestine Besson, d'une honorable famille de Doué, sous l'inspiration et la direction de M. l'abbé Charles-Joseph Guépin, curé de cette paroisse et frère du célèbre oculiste de Nantes.

C'est lui qui acheta l'ancien couvent des PP. Franciscains Récollets, bâti en 1621, et d'où ils avaient été chassés par la Révolution de 1793. La Mère Célestine en prit possession avec quatre jeunes personnes et y ouvrit une école et un asile pour les infirmes.

M. Guépin qui s'était retiré à la maison des Récollets, depuis sa retraite, y mourut en odeur de sainteté en 1844, et son corps fut inhumé dans l'enclos de la communauté. Mais par suite de dispositions imprévues, le couvent devint la propriété de la famille du défunt, et la Mère fondatrice, femme de caractère et d'énergie, dut le racheter après mille difficultés, alors qu'il ne restait plus en caisse que la somme de 6 francs au moment du décès du Père! Abandonnée de la plus grande partie de ses premières compagnes, elle ne se découragea pas, mais allant tendre la main, de porte en porte, elle recueillit assez de fonds pour réussir dans son projet. Sous son habile direction, la maison redevint prospère. En 1854, elle acheta au centre de la ville

une autre maison pour y établir le pensionnat et l'externat déjà fondés aux Récollets. Elle mourut le 3 mai 1883.

La communauté avait été autorisée le 13 décembre 1854 et reconnue par l'évêque d'Angers.

En dehors du *pensionnat* et de l'*externat* pour jeunes filles, la maison des Récollets comprend un *asile* pour les petits enfants, avec fourneaux alimentaires; un *hospice* pour les personnes âgées ou infirmes, incurables, hommes et femmes; une *pension* pour les gens du monde qui veulent prendre chez les Sœurs une retraite modeste mais honorable. La mère peut y vivre avec son fils, l'époux avec son épouse, on ne sépare pas la famille. La pension pour les malades varie de 400 à 1200 francs par an, suivant les soins à donner. On peut aussi entrer dans la maison moyennant une somme une fois donnée.

Les Sœurs vont aussi soigner les malades à domicile, d'autres s'occupent de travaux agricoles.

Les religieuses sont au nombre de cinquante; elles sont vêtues d'une robe *noire* ceinte d'un cordon violet; la coiffure est une simple cornette sur laquelle elles mettent un voile quand elles sortent au dehors. Elles ne sont pas encore complètement affiliées à l'Ordre Franciscain; elles ne tarderont pas, croyons-nous, à le faire en adoptant la Règle de Léon X.

SŒURS FRANCISCAINES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Communauté enseignante et contemplative.

Monastère unique, cloîtré, à Champfleur (Sarthe).

(1836)

N° 25.

Le village de Champfleur est bâti sur la partie la plus élevée d'un haut plateau à la limite du diocèse du Mans et à 6 kilomètres d'Alençon. L'aspect de ce plateau est sévère, sauvage même, et cependant Champfleur est un séjour très agréable. De tous côtés, en effet, la vue s'étend

au loin sur de riches campagnes : le panorama est magnifique.

Tout près du village se trouve le monastère des Franciscaines de l'Immaculée-Conception, dont la fondation remonte à l'année 1836, et qui est actuellement très florissant, et surtout très régulier et très austère. Les constructions respirent la plus grande simplicité. Elles furent complètement réparées en 1879, à la suite d'un orage chargé de grêlons énormes qui avaient littéralement broyé le couvent.

Les religieuses ont eu pour fondateur M. l'abbé Fouché, prêtre du diocèse du Mans, et pour fondatrice Mme la marquise de Perrochel. Elles sont habillées de bure *brune* comme les Clarisses, mais portent des chaussures; elles sont cloîtrées et récitent en chœur le grand office; elles s'occupent de l'éducation des enfants. Elles ont été approuvées en 1869 et autorisées par le Gouvernement en 1868.

Toute une phalange d'orphelines sont élevées au monastère par ces ferventes religieuses qui sont au nombre d'environ quarante (1).

De plus, depuis 1850, un pensionnat a été adjoint à l'orphelinat. Le but des Franciscaines est de former des jeunes filles utiles à la famille et à la société, des chrétiennes modestes, sérieuses, douées des vertus solides et des talents pratiques qui font le charme de la vie intime. Elles s'appliquent à faire contracter de bonne heure aux enfants, des habitudes de simplicité, de travail et d'ordre, et s'efforcent de ne rien laisser désirer à la sage sollicitude des parents. Le prix de la pension est de 350 francs par an.

1. Signalons ici la fondation d'une petite communauté de *Sœurs tertiaires à Boisguillaume,* près Rouen, où elles dirigent un petit orphelinat placé sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes. Elles ont aussi fondé une petite succursale à Paris. La fondatrice a été guérie miraculeusement à Notre-Dame de Lourdes.

Donnons encore ici un pieux souvenir à Mlle Aimée Royer, tertiaire franciscaine, morte en 1894 à Brest où elle avait fondé l'asile des Petites filles de Marie. Elle avait obtenu en 1865 le premier prix Montyon. A sa mort, son œuvre a été dissoute.

DEUXIÈME SECTION

Congrégations établies dans le Midi de la France

PREMIÈRE ZONE : SUD-EST

CHAPITRE XX

FRANCISCAINES SERVANTES DE JÉSUS, DE SEILLON

Congrégation pour l'œuvre des providences agricoles pour les petits garçons délaissés.

Maison-mère à Seillon, près Bourg-en-Bresse (Ain).

(1860)

N° 26.

I. Le R. P. Griffon et l'œuvre des orphelinats agricoles. — II. Les Constitutions et les maisons de la Congrégation.

I

Les Franciscaines de Seillon ont été fondées par le R. P. Griffon, mort en 1890 (1).

Il était né en 1815, à Joux, canton de Tarare (Rhône), d'une famille de cultivateurs honorables et bons chrétiens. Il fit ses études dans les séminaires de Saint-Jodard d'Alix et de Saint-Irénée. Commencées un peu tard, à une époque où l'esprit a déjà un peu perdu de sa première souplesse, ces études lui demandèrent beaucoup d'efforts, mais elles firent, dès lors, paraître en lui ce fonds d'énergie et de généreuse persévérance qui fut l'un des traits distinctifs de son caractère.

1. Nous résumons ici une *Notice nécrologique,* publiée par le *Journal de l'Ain : Le bon P. Griffon et son Œuvre.* — Lyon, imprimerie de Pitrat aîné, 4, rue Gentil, 1890.

Ordonné prêtre par le cardinal de Bonald, le 6 juin 1846, il fut nommé vicaire d'abord à Saint-Didier, où il ne fit guère que passer, puis à Saint-Laurent-d'Agny, où il resta près de neuf ans. Sa bonté, sa piété, son dévouement sans bornes lui eurent bientôt conquis l'estime et la confiance de toute la population et surtout des jeunes gens dont il s'occupait tout particulièrement.

Bientôt une laryngite et une fatigue d'yeux l'obligèrent à quitter le ministère ; il se retira pendant trois ans dans la famille Jordan de Chassagny, demandant à Dieu de lui faire connaître sa volonté. Cette grâce ne lui fut pas refusée. Peu à peu, il comprit où tendait l'attrait qu'il avait ressenti, dès sa première communion, envers les déshérités de la terre. Il éprouvait toujours une grande émotion en considérant la triste condition de tant de pauvres enfants abandonnés, victimes de toutes les misères de l'âme et du corps ; il les voyait lui tendant les bras et lui demandant un père, une mère... Son parti était pris : ne pouvant exercer le ministère ordinaire, il se consacrerait aux œuvres de charité, il se dévouerait au soulagement et à l'éducation des pauvres orphelins. La Providence l'y avait préparé par la souffrance et les épreuves ; elle lui offrait maintenant l'occasion de commencer.

Une pieuse fille avait entendu la même voix au fond de son cœur et, depuis quelque temps déjà, elle avait ouvert, avec l'aide de plusieurs compagnes, un asile de jeunes orphelines. L'abbé Griffon prit la direction de l'œuvre qui s'installa définitivement à *Saint-Sorlin,* près Lyon.

Les débuts furent modestes et laborieux, mais le cœur était si rempli d'ardeur et de charité qu'il ne comptait pas avec les sacrifices. Bientôt un homme de foi, M. Alfred de la Batie, guéri comme par miracle, offrit ses services pécuniaires pour la création d'une grande œuvre d'orphelinats agricoles.

On consulta sur ce projet le vénérable curé d'Ars, qui répondit : « Vous plantez une racine qui portera des fruits. »

En conséquence, on acheta, aux portes de Bourg-en-

Bresse, une propriété dont les vastes bâtiments et les terrains assez considérables permettaient d'installer immédiatement un orphelinat agricole et d'y appliquer de nombreux enfants à tous les travaux de la grande et de la petite culture. C'était l'ancienne *Chartreuse de Seillon*, aliénée à l'époque de la Révolution, mais dont l'hôtellerie avait été conservée avec deux clos assez vastes, et convertie en une ferme d'une contenance de 40 hectares environ. On ne pouvait mieux choisir.

Au mois d'octobre 1859, M. Griffon, autorisé par son archevêque, vint se fixer à Seillon pour y préparer l'installation d'un orphelinat. Hélas ! tout était à faire. Il est bien difficile à ceux qui visitent aujourd'hui cet établissement de se figurer l'état de délabrement, de désordre, de malpropreté dans lequel était la maison, il y a trente ans. Mais le nouveau directeur entendait la voix, les gémissements des malheureux enfants que le bon Dieu allait lui amener, et comme une mère qui prépare un berceau, il ne comptait ni ses veilles, ni ses peines, ni ses sacrifices. Aussi, dès le 1er mars 1860, la providence de Notre-Dame de Seillon pouvait-elle ouvrir ses portes et recevoir les orphelins, bientôt au nombre de quarante.

Cette première fondation était à peine terminée, qu'on en établit successivement d'autres, à *Vernaison* (Rhône), à *Villette*, à *Marsonnas* et à *Beaupont*.

Par un prodige d'activité et de dévouement, le nouveau père des orphelins suffisait à tant de travaux, tout en conservant son air de paix et de calme inaltérable. Et, cependant, le travail matériel, la fatigue physique n'étaient que la moindre partie de sa peine. Les préoccupations que lui causaient les difficultés du présent et l'incertitude de l'avenir étaient autrement accablantes. Aussi éprouva-t-il le besoin, comme ceux qui veulent fonder quelque chose de durable dans l'Église, d'aller chercher lumière et forces auprès du Vicaire de Jésus-Christ. Au mois de juillet 1864, le P. Griffon partit pour Rome.

La visite des principaux sanctuaires de la Ville éternelle et la prière aux tombeaux des saints apôtres, la bé-

nédiction de Pie IX et le *décret d'éloge* qu'il en obtint pour son œuvre remplirent de joie le cœur du pieux pèlerin : il revint en France animé d'un nouveau courage et d'une confiance sans bornes. Il allait en avoir besoin.

Pendant son voyage de Rome, le directeur des orphelinats agricoles avait mûri l'idée première de cette œuvre, et de plus en plus il se sentait pressé de s'y attacher exclusivement. Cette idée se résume ainsi : « Recueillir les jeunes orphelins abandonnés ou privés de parents ; les élever dans des établissements ruraux où ils recevront une éducation chrétienne, et où ils seront exclusivement appliqués aux travaux de l'agriculture ; les placer ensuite à la campagne, non pas de suite après leur première communion, à l'âge où ils ne sont encore ni assez instruits, ni assez formés pour résister à l'influence délétère du milieu où ils seront envoyés, mais les garder jusqu'à dix-huit ou vingt ans, afin qu'ils puissent donner à la société des travailleurs et des chrétiens fidèles. »

Or, à Saint-Sorlin, on s'occupait surtout des jeunes orphelines, et on ne les gardait que jusqu'à l'âge de douze ans. Le P. Griffon, voulant conserver le cachet de son œuvre, donna sa démission de directeur de Saint-Sorlin et des maisons qui en dépendaient immédiatement, et se réserva uniquement l'établissement de Seillon, pour s'y consacrer librement à la réalisation du programme qu'il s'était tracé (1865). Dieu, sans doute, permettait cette séparation, afin qu'on eut deux œuvres au lieu d'une. En 1867 s'ouvrait le noviciat de la nouvelle congrégation, qui prenait le titre de *Sœurs franciscaines Servantes de Jésus*.

Dieu vint en aide au zélé fondateur, soit en lui envoyant des sujets de choix pour jeter les bases de la communauté, soit en lui donnant, par Mgr de Langalerie, les plus sages conseils et les plus puissants encouragements. Il y ajouta même quelques-unes de ces grâces insignes, de ces faveurs spirituelles qui paient en un moment des années de pénibles sacrifices, et remplissent l'âme d'une nouvelle ardeur pour en accomplir d'autres plus grands encore.

Aussi l'œuvre grandissait, et la maison de Seillon pre-

nait chaque jour les allures d'un établissement modèle. En même temps que les constructions se complétaient, des auxiliaires intelligents et dévoués venaient se ranger autour du directeur ; les vocations religieuses se multipliaient ;



Le bon P. GRIFFON.

les orphelins surtout affluaient en grand nombre, d'autant plus que le charitable Père ne savait pas refuser. C'était merveille de voir comme on était joyeux dans cet asile de la charité, comme les petits orphelins avaient la figure épanouie et l'air bien portant, et comme leurs mères adoptives remplissaient allégrement leur pénible devoir.

Plusieurs demandes de fondation leur furent adressées, et bientôt elles se trouvèrent en état de répondre à ces appels.

L'orphelinat de *Crabitey*, près Bordeaux, fut établi en 1878, de *Lacépède* d'Agen, en 1878, d'*Avermes*, près Moulins, et de *Teya,* près Barcelone (Espagne), en 1886. Cette dernière fondation, pour laquelle des terrains considérables furent cédés ou achetés, offre de grands avantages à la société, car les ressources matérielles permettent d'y élever de nombreux orphelins, et les religieuses populations de ces contrées fournissent à la communauté d'excellentes vocations.

II

Cependant, ce qui fait la vie d'une œuvre, ce qui assure son avenir et la conservation de son esprit et de sa ferveur, c'est une bonne Règle, rédigée après une expérience suffisante, et consacrée par l'approbation d'une autorité légitime. Or, à Seillon, il n'y avait pas encore de Règle écrite. L'exemple du Père, le respect qu'on avait pour ses moindres désirs en tenait lieu, et lui présent, nul ne sentait le besoin d'en avoir une autre. Lui-même ne semblait pas pressé d'en donner une, et, suivant sa grande maxime, il attendait l'heure du bon Dieu. Au commencement de l'année 1889, il jugea que ce moment était arrivé.

La Providence venait d'envoyer à son œuvre, dans la personne de Mgr Luçon, évêque de Belley, un protecteur aussi bienveillant que sage et expérimenté ; il fallait se hâter de profiter de cette grâce, et il se mit à l'ouvrage. Du reste, depuis longtemps déjà, il avait étudié la question avec son jeune et intelligent collaborateur, confident intime de sa pensée et son bras droit dans les fondations des dernières années. Les Constitutions des *Servantes de Jésus, du Tiers-Ordre régulier de Saint-François,* furent bientôt rédigées, puis soumises à l'examen et à la revision de plusieurs religieux ou théologiens, et enfin approuvées par Mgr l'évêque de Belley, le 3 septembre 1889.

Dès le lendemain, l'heureux fondateur s'empressait d'adresser à ses chères filles spirituelles les Constitutions qu'elles désiraient depuis si longtemps. Il y joignait, dans une lettre brève, simple, mais pleine d'onction et de piété, ses dernières recommandations, qu'il résumait en trois mots : une obéissance parfaite, une tendre charité entre elles, un zèle sans bornes pour l'éducation des orphelins. A ce compte, il leur promet les bénédictions de Dieu, et il pourra lui-même mourir en paix.

Dès ce moment, en effet, il ne parut guère s'occuper d'autre chose que de se préparer à bien mourir. Vivant dans la retraite, donnant la plus grande partie de son temps à la prière et à la méditation, sans cesser pourtant de s'occuper des intérêts de son œuvre, il ne quittait plus sa chambre que pour aller à la chapelle, où il passait de longues heures, les yeux fixés sur le tabernacle. Le bon P. Griffon mourut le 18 mars 1890, et s'en alla célébrer dans un monde meilleur la fête de saint Joseph, le céleste patron des œuvres de zèle et de charité, dont il avait si souvent imploré et éprouvé la puissante protection pendant sa vie de travail et d'épreuves.

Son Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris, écrivait dès le 28 mars à M. l'abbé Rampon, le digne successeur du P. Griffon, la lettre qui suit :

« Je veux vous dire moi-même toute la part que je prends au deuil de la petite famille religieuse de Seillon. *J'affectionnais beaucoup le bon P. Griffon,* et c'était pour moi un bonheur de le revoir de temps en temps, quand il passait à Paris. Aussi j'ai célébré la sainte messe pour le repos de son âme lundi dernier, et demandé au bon Dieu que l'œuvre de cet excellent prêtre continue à faire le bien et à sauver les pauvres orphelins que la Providence lui confie... »

A l'occasion de la mort du bon Père, Mgr Luçon, évêque de Belley, Mgr Marchal, archevêque de Bourges, et d'autres prélats, envoyèrent également à la communauté les témoignages de leur vive sympathie et les assurances de leur profond dévouement.

Suivant la promesse du vénérable curé d'Ars, la *racine plantée* a poussé peu à peu, l'arbre a porté des fruits. La famille religieuse, formée à l'école du sacrifice et du dévouement, a crû en nombre et en dévouement. Les Sœurs sont au nombre de deux cents.

Elles portent un vêtement *noir* avec cordon blanc et guimpe blanche.

La congrégation possède actuellement onze maisons :

Seillon, par Bourg (Ain), 160 orphelins ;
Crabitey, à Portets (Gironde), 80 orphelins ;
Lacépède, à Colayrac (Lot-et-Garonne), 50 orphelins ;
Avermes, par Moulins (Allier), 70 orphelins ;
Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne), 45 orphelins ;
Sédières, par Clergoux (Corrèze), 60 orphelins ;
Au Fleix (Dordogne), 60 orphelins ;
Au Fraysse, à Vergt (Dordogne), 40 orphelins ;
Teya, près Barcelone (Espagne), 60 orphelins ;
Saint-Jean-de-Niost (Ain), 30 orphelines ;
Paris, rue Grange-Batelière, 16.

La congrégation des Franciscaines de Seillon élève donc plus de 650 orphelins.

Comme les novices sont en ce moment très nombreuses, le R. P. Rampon espère fonder bientôt deux ou trois établissements nouveaux.

N° 26 *bis*.

Nommons ici l'orphelinat Saint-Louis de *Saint-Jean de Bazillac*, au diocèse d'Auch, dirigé par des Sœurs franciscaines. La communauté est actuellement indépendante et sans prospérité...

CHAPITRE XXI

PETITES SŒURS DE JÉSUS FRANCISCAINES

Congrégation pour l'œuvre des orphelinats et des asiles d'infirmes.

Maison-mère à Saint-Sorlin, près Mornant *(Rhône)*.

(1847)

N° 27.

I. Fondation et approbation. — II. Les fondateurs. III. Œuvres et maisons de la congrégation.

I

Humble dans son origine, étonnante dans ses progrès, la congrégation des *Petites Sœurs de Jésus* nous rappelle la fondation des *Petites Sœurs des Pauvres,* dont elle est, du reste, en quelque sorte, l'admirable contre-partie. Les Petites Sœurs des Pauvres reçoivent, au déclin de la vie, le vieillard abandonné, pour le préparer à bien mourir; les Petites Sœurs de Jésus recueillent l'enfant pauvre et délaissé, pour lui apprendre à bien employer la vie au service de Dieu.

Cet institut est l'œuvre de deux simples ouvrières, qui commencèrent, en 1847, à recueillir à Saint-Loup dans la propre maison de l'une d'elles de pauvres orphelines (1).

Nous ne pouvons mieux faire connaître les Petites Sœurs de Jésus, qu'en publiant la supplique adressée à

1. Voir la notice précédente, sur la congrégation de Seillon, issue de celle de Saint-Sorlin. Plusieurs Sœurs de Saint-Sorlin ont également contribué à la fondation de la communauté des Franciscaines de la Devèze (Cantal).

Pie IX par la Supérieure générale pour obtenir du Saint-Siège l'approbation de la congrégation :

« Très Saint-Père,

« La Supérieure générale des Petites Sœurs de Jésus du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, établies à Saint-Sorlin, dans le diocèse de Lyon, très humblement prosternée aux pieds de Votre Sainteté, vient avec la plus grande confiance solliciter, en son nom et au nom de toutes ses Sœurs, l'approbation apostolique pour sa petite congrégation.

« Notre but, très Saint-Père, et la fin de notre humble institut, est de recueillir des petites filles orphelines pauvres et d'autres petites filles abandonnées, et de leur servir de mères. Nous les admettons dès l'âge le plus tendre, comme à un âge plus avancé. Nous leur apprenons à connaître Dieu et à le servir chrétiennement. Nous leur donnons quelques leçons de lecture et d'écriture, de couture et d'autres travaux propres aux personnes de leur condition. Après qu'elles ont été admises à la première communion, nous les plaçons, pendant l'été seulement, en qualité de domestiques, chez de bons habitants de la campagne. Nous les visitons fréquemment pour les encourager, les maintenir dans la vertu, et même pourvoir à leurs besoins matériels, s'il y a lieu. Pendant l'hiver, nous les rappelons dans notre communauté pour continuer leur instruction religieuse, les perfectionner dans les connaissances qui leur sont nécessaires, et surtout pour les fortifier contre les dangers du monde et les prémunir contre tous les obstacles qu'elles y rencontrent pour leur salut. Nous les conduisons ainsi jusqu'à la majorité, et jusqu'à ce qu'elles aient fait choix de l'état de vie auquel Dieu les appelle.

« L'origine de notre humble congrégation remonte à peine à dix ans. Deux d'entre nous avaient déjà le bonheur d'appartenir au Tiers-Ordre séculier de notre Père saint François. Touchées de compassion pour tant de petites filles pauvres qui se trouvent exposées à de grands dangers pour le corps et pour l'âme, elles en reçurent d'abord deux ou

trois dans leur maison; puis cinq, dix et un plus grand nombre, suivant les ressources qu'elles pouvaient se procurer par leur travail de chaque jour et par les offrandes de quelques personnes charitables. Le Seigneur leur ayant envoyé quelques compagnes animées des mêmes sentiments, elles formèrent le projet de vivre en religieuses sous la Règle du Tiers-Ordre, et de revêtir publiquement le saint habit de la pénitence. Leur projet fut soumis au premier pasteur de ce diocèse. Il l'accueillit avec la bienveillance qu'il accorde toujours aux bonnes œuvres, et il nous donna avec bonté son approbation paternelle. De nouvelles Sœurs se joignirent à nous, et le nombre de petites filles s'accroissant sans cesse, la divine Providence nous envoya des secours proportionnés. Le local trop restreint, que nous avions occupé jusque-là, fut abandonné, et nous prîmes possession de celui que nous occupons actuellement. Nous avons pu alors recevoir un plus grand nombre de Sœurs et d'enfants, établir notre noviciat, et suivre avec plus d'exactitude les exercices de l'Observance régulière.

« De plus, nous avons eu la consolation d'ajouter à notre œuvre une autre bonne œuvre, que nous croyons être très agréable à Dieu. Nous avons donné asile à plusieurs pauvres idiotes qui étaient exposées dans le monde à toute espèce de misères. Nous avons l'espérance d'en recevoir davantage un jour.

« En ce moment, très Saint-Père, notre communauté principale se compose de soixante Sœurs, novices ou professes, de près de deux cents petites orphelines et d'une vingtaine de pauvres idiotes. Nous n'avons d'autres ressources que les aumônes que nous sollicitons de porte en porte de la charité des fidèles. Toujours ce moyen de subsistance a pourvu abondamment à nos besoins. La divine Providence veille sur nous, et notre bienheureux Père saint François nous protège.

« Daignez, très Saint-Père, ne point refuser la faveur insigne que les dernières de vos filles osent solliciter de votre paternelle bonté. Nous sommes de faibles et bien

pauvres instruments; l'approbation de Votre Sainteté sera notre force et la plus ferme garantie de notre œuvre pour le présent et pour l'avenir. Nous continuerons, très Saint-Père, à offrir au Seigneur nos prières les plus ferventes pour la sainte Église, et pour la conservation de Votre Sainteté, dont nous implorons à genoux la bénédiction apostolique. »

Dans l'audience qu'il accorda, le 16 juin 1865, au pro-secrétaire de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, Pie IX loua et approuva la fondation de ce nouvel institut. Il accorda aux Sœurs la permission d'émettre les vœux simples, changea pour elles l'obligation de l'office des *Pater* en celle de la récitation du Rosaire, et renouvela, en leur faveur, la concession de toutes les indulgences, privilèges et autres grâces spirituelles accordées au Tiers-Ordre régulier de Saint-François.

Un décret du 31 juillet 1865 résuma les faits exposés dans la supplique ci-dessus et constata cet acte de la bienveillance pontificale, qui constitue l'existence canonique des Petites Sœurs de Jésus (1).

II

Ainsi que nous l'avons dit, la congrégation des Petites Sœurs fut fondée par deux jeunes ouvrières. L'une d'elles surtout mérite le titre de fondatrice : c'est la Révérende Mère Marie-François d'Assise, grande et sainte religieuse, véritable mère pour sa famille spirituelle qu'elle embauma du parfum suave de ses vertus.

Elle naquit le 25 novembre 1828 au hameau de Saint-Loup, près Tarare (Rhône), à l'ombre de la petite chapelle

1. Voir *Annales Franciscaines,* septembre 1866. — Le placement des orphelines après leur première communion, comme domestiques, chez des habitants de la campagne, dont il est parlé dans la supplique, n'ayant pas donné de bons résultats, a été abandonné. Elles sont gardées à l'orphelinat jusqu'à quinze ans et placées ensuite comme apprenties chez des ouvrières très chrétiennes.

de Vindry, où elle vint souvent offrir à la Reine des vierges ses prières d'enfant et de jeune fille. Par une faveur bien touchante du Ciel, ce fut le toit paternel qui devint le berceau de l'institut des Petites Sœurs franciscaines.



Révérende Mère MARIE-FRANÇOIS.

Là, en effet, furent recueillies les premières petites orphelines ; là, furent revêtues des livrées séraphiques les premières religieuses, qui bientôt, il est vrai, s'établirent à Saint-Sorlin.

Les épreuves ne manquèrent pas à la nouvelle fondation ; personne ne les ressentait aussi douloureusement que

la Mère Marie-François. Elle comprenait que des bases vraiment solides et une organisation forte manquaient encore à l'institut. Le 27 mai 1868, le premier chapitre général se réunit pour remédier à cet état de choses et procéder à la nomination d'une Supérieure générale. A l'unanimité, moins une voix, la Mère Marie-François fut élue. A dater de ce jour, une vie nouvelle commença pour sa chère congrégation et pendant les neuf années de son premier supériorat, elle ne cessa de se consumer de travail et de tendresse pour ses enfants bien-aimées.

Deux choses furent l'objet constant de ses préoccupations et de ses soins les plus assidus : la perfection religieuse de ses Sœurs et le bonheur de ses petites orphelines. Sa direction consistait surtout, comme celle de la plupart des saints, à encourager, à consoler, à montrer et à faire goûter les charmes de la vertu, à parler avec une douce effusion du bonheur et des joies de la vie religieuse pratiquée dans sa perfection. Il fallait qu'elle se fît une violence extrême pour adresser une réprimande. C'est par le cœur qu'elle gouvernait sa congrégation et qu'elle réussit à y établir le véritable esprit de famille qui fait le plus doux charme des maisons religieuses.

Si une de ses enfants venait à tomber malade ou à mourir, elle en ressentait une vive douleur. Sa consolation était ensuite d'aller prier souvent sur la tombe des chères défuntes et de s'entretenir des pieux souvenirs qu'elles avaient laissés. Les orphelines trouvaient en elle une affection et une tendresse plus que maternelle.

Le 28 août 1877, la Révérende Mère Marie-François fut réélue Supérieure générale pour une nouvelle série de neuf années. Elle se remit donc à l'œuvre avec le même courage, sinon avec les mêmes forces physiques. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'en devenant une seconde fois la Mère de sa chère congrégation, le Cœur du divin Maître avait multiplié en elle les dons de son amour.

Il y avait dans l'exercice de son zèle et de sa sollicitude quelque chose de plus tendre et de plus pressant encore qu'on n'avait jamais vu à un tel degré. Ses paroles, ses

avis, ses recommandations publiques ou particulières, ses lettres respiraient le feu sacré de la perfection religieuse. Elle insistait surtout sur la nécessité de maintenir la plus grande unité d'esprit et de cœur dans les diverses maisons. On eut dit qu'elle pressentait que le temps allait lui manquer, tellement elle était à la fois insinuante et tendre, énergique et forte dans sa direction.

Le 12 avril 1879, elle devait, en effet, quitter la terre et la congrégation des Petites Sœurs qu'elle aimait et qui l'aimaient tant. Jamais deuil ne produisit une douleur aussi vive : les sanglots sortaient de toutes les poitrines, les larmes coulaient de tous les yeux. Les funérailles furent présidées par M. l'abbé Reuil, curé de Sainte-Croix de Lyon et Supérieur depuis de longues années de la communauté de Saint-Sorlin (1).

Ce vénérable prêtre peut être considéré, après l'abbé Griffon, comme le fondateur ou du moins comme le restaurateur de la congrégation par la vie et l'organisation des œuvres qu'il lui donna.

L'abbé Reuil était né à Lyon, en 1813, d'une honnête famille d'ouvriers. Il devint successivement préfet d'études au petit séminaire de Saint-Jodard, vicaire à Saint-Nizier, curé de l'Annonciation et finalement curé de Sainte-Croix à Lyon. Ces deux cures furent fondées par lui et dotées d'une église, d'un presbytère, d'une école cléricale, d'une école de Frères, d'une école de Sœurs, d'une salle d'asile, d'un externat de jeunes filles et de multiples confréries. Jamais curé ne fut plus actif, plus dévoré du zèle apostolique. Un jour il pouvait dire en toute simplicité à ses paroissiens : « Depuis que je suis prêtre, j'ai déjà dépensé un million et demi pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Il ouvrait son cœur à toutes les œuvres et les favorisait toutes.

1. Voir *Notice sur la Révérende Mère Marie-François d'Assise, Supérieure générale des Petites Sœurs de Jésus Franciscaines à Saint-Sorlin, par M. l'abbé Plagnard,* actuellement encore aumônier de la maison-mère. — Imprimerie catholique, rue Condé, 30, Lyon. — 1879.

Pour les Petites Sœurs de Saint-Sorlin il fut un véritable père. C'est lui qui leur donna cette règle de conduite : « Lorsque deux orphelines sont présentées, et que, cependant, il n'y a qu'une place à donner, si l'une peut offrir quelque chose tandis que l'autre est dénuée de toute ressource, prenez toujours celle qui n'a rien. » Admirable parole que les religieuses mettent toujours en pratique et qui attire sur elles la bénédiction de Celui qui est la Providence des orphelines, des pauvres et des abandonnés.

M. l'abbé Reuil mourut le 14 février 1884, laissant pour toute fortune deux soutanes usées. Son corps repose dans l'humble cimetière de Saint-Sorlin (1).

III

L'humble famille a grandi et prospéré, malgré les épreuves que Dieu lui a ménagées, et peut-être même à cause de ces épreuves; car notre divin Sauveur, qui a voulu opérer notre salut par ses souffrances, veut aussi que les âmes et les institutions vouées au salut du prochain ne réussissent à le procurer qu'au prix de douleurs semblables aux siennes.

Le noviciat des Petites Sœurs se trouve à Saint-Sorlin, second berceau de la congrégation. Il y a là encore un orphelinat très prospère, où cent cinquante petites filles sont élevées depuis l'âge de trois ans jusqu'à quinze ans. A quinze ans, elles sont placées jusqu'à vingt et un ans dans divers ateliers, ou dans des maisons d'ouvriers bien connues, et toujours sous la surveillance des Religieuses.

L'institut a fondé successivement six autres maisons : à *Beaupont*, *Ferney*, *Aromas*, *Veyre*, *Auxerre*, *Merris*.

A *Beaupont*, canton de Coligny (Ain), est établi un or-

1. Voir l'*Éloge funèbre de M. l'abbé Reuil, curé de Sainte-Croix, par les abbés Lémann.* — Imprimerie catholique, rue Condé, 30, Lyon. — Les deux célèbres abbés Lémann furent convertis du judaïsme au catholicisme par M. Reuil. Ils sont affiliés au Tiers-Ordre de Saint-François.

phelinat pour cent petits garçons qui reçoivent de la part des Sœurs, jusqu'à l'époque de la première communion, les mêmes soins qui sont donnés aux petites filles.

A *Ferney*, près Genève, se trouve un orphelinat similaire, pour cinquante orphelins.

Les idiotes, si souvent abandonnées dans les chemins et le long des haies, où tristement elles demandent l'aumône, sont devenues, à leur tour, l'objet de l'affection de ces dévouées servantes des plus pauvres. Elles ont ouvert un asile pour elles à *Aromas*, canton d'Arinthod (Jura). Là, plus de deux cents pauvres filles idiotes reçoivent des soins que le dévouement catholique, porté jusqu'à l'héroïsme, peut seul inspirer pour ces êtres si disgraciés, et dans lesquels il y a presque toujours quelque chose de si repoussant.

Ces autres déshéritées de la terre, les sourdes-muettes n'ont pas été oubliées. Les Petites Sœurs de Jésus les recueillent à *Veyre* (Puy-de-Dôme), au nombre de cent. Elles s'efforcent d'adoucir le malheur de leur infirmité en les aimant comme des mères, et en leur apprenant le langage des signes qui permet à ces pauvres enfants, en développant leur intelligence, de goûter les consolations de la foi chrétienne, et d'avoir les rapports au moins les plus nécessaires avec leur famille et la société où elles peuvent ainsi retrouver leur place. Elles enseignent le langage articulé à celles qui en sont capables.

Dans le diocèse de Sens, à *Auxerre*, a été aussi ouvert par le dévouement de nos Petites Sœurs, pour les petits garçons, un asile où sont recueillis et élevés plus de cinquante pauvres orphelins.

Enfin, depuis quelques années, dans le diocèse de Cambrai, à *Merris*, canton de Bailleul, arrondissement d'Hazebrouck, a été fondé un hospice qui peut abriter plus de cent pauvres idiotes et un certain nombre de vieillards (1).

A *Paris*, rue Tournefort, 16.

Plusieurs fois, d'autres œuvres de charité ont été offertes

1. Les Sœurs secourent donc près de huit cents pauvres délaissés.

au dévouement des Petites Sœurs. Il leur a été impossible de les accepter. Les vocations religieuses n'arrivent plus en assez grand nombre pour donner des mères adoptives à tous les pauvres et chers délaissés qui en demandent.

Ne pouvant pas recueillir les petites orphelines qui leur tendent les bras, elles laissent s'échapper ce cri de leur douleur, comme autrefois le prophète : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis :* les petits enfants demandent du pain et nous ne pouvons plus suffire pour les recueillir et les empêcher de mourir de faim.

Pour subvenir aux œuvres qu'elles dirigent, les Petites Sœurs ont recours à la charité publique, elles se confient dans la divine Providence. Jamais elle ne leur a fait défaut, souvent elle est venue à leur secours d'une manière admirable et inattendue. Lisez plutôt, ami lecteur, le trait suivant :

Deux Sœurs quêtaient dans la paroisse de Saint-Jean de Touslas, au diocèse de Lyon. Elles s'étaient mises sous la protection de saint Joseph, c'était pendant son mois, un mercredi.

« Depuis le matin on vaquait, on allait de ci, de là, on frappait aux huis, et le silence seul répondait aux sollicitations. « Il n'y avait pas de quoi être contentes de saint Jo-« seph », disait naïvement une des Sœurs, aussi le gourmandait-on avec un sans-gêne, qu'aime le bon Saint, du reste. Non, en vérité, ça n'allait pas. Et pourtant, le Saint savait bien que ce n'était point pour leur plaisir qu'elles erraient de la sorte ; surtout, il connaissait la pénurie de leur maison, les besoins des orphelines. »

Il n'est pas amusant, cependant, même au mois de mars, de mendier, surtout quand on ne trouve rien, surtout quand on est à jeun depuis le matin, et que saint Joseph, « malgré qu'on le gronde », continue à faire la sourde oreille.

Il était 4 heures du soir. Toutes les maisons du village avaient été heurtées à peu près en vain, et la jeune Sœur disait à l'ancienne que c'était inutile d'aller plus loin, qu'il était bon de s'assurer d'un gîte pour la nuit, etc. « Mais pourtant, répliqua la plus âgée, il y a encore cette maison »,

et du doigt elle montrait au fond d'une cour pleine d'herbe, une vieille habitation : « Mais elle n'est pas habitée, vous le voyez bien ? — Qui sait ! » dit la Sœur ancienne. Elles traversèrent la cour ; l'escalier conduisant à la maison, était, lui aussi, couvert d'herbe. « Vous le voyez bien, il n'y a personne », répétait encore la novice. Sans lui répliquer, l'autre Sœur qui avait aperçu, comme en toute demeure de paysan, des saucissons appendus au plancher, signe évident de quelque hôte pour les consommer, frappe à l'huis une première fois. Silence complet. Elle frappe à nouveau, croit entendre un bruissement, et pendant que sa compagne demeurait craintive au pied de l'escalier, elle entre et se trouve tout à coup en face d'un homme d'aspect vénérable, à la tournure ressemblant assez à celle d'un menuisier. Elle crut voir, du reste, quelques outils de cet état dans une pièce voisine. A cela rien d'insolite : pourtant la Sœur fut saisie. Elle ne pouvait détacher les yeux de ce vieillard, qu'elle croyait d'ailleurs se remémorer. « Voilà les Sœurs de Saint-Sorlin, dit-il ; ah ! vous avez beaucoup besoin en ce moment ! » Ce qu'il ajouta ensuite, la pauvre quêteuse ne sut le répéter. Elle se rappela seulement que ce « brave homme » connaissait le nombre des orphelines pour qui elle quémandait.

Tout en lui parlant, le vieillard lui remit son offrande enveloppée de papier, et la Sœur de remercier et de rejoindre sa compagne à laquelle, tout émue, elle raconta ce qui venait de se passer. « Oui, reprit la jeune Sœur, le bonhomme vous a peut-être remis deux sous ! — Non, je pense plutôt que c'est 5 francs », répartit la Sœur. On déploie le papier et on y trouve une *pièce en or de cent francs !*

Nous ne dirons pas ce qui se passa dans l'âme des deux solliciteuses. Cela ne saurait s'exprimer. Celle qui avait fait l'office de l'apôtre Thomas crut parce qu'elle voyait, l'autre entonna dans son cœur un fameux *Te Deum* de reconnaissance à saint Joseph et toutes deux se mirent à verser de douces larmes ! (1).

1. Voir *Année Franciscaine*, p. 93, 1886.

Le costume des Petites Sœurs se compose de la robe *noire*, du voile noir sous le voile blanc, d'une pèlerine *blanche*, descendant jusqu'à la taille, de la corde de laine pour ceinture ; sur la poitrine elles portent un crucifix en métal blanc.

Les Petites Sœurs de Jésus franciscaines sont au nombre de deux cents.

CHAPITRE XXII

SŒURS FRANCISCAINES DE SAINTE-ÉLISABETH

Communauté enseignante, cloîtrée.

Maison unique à Lyon, rue Saint-Pothin, 23.

(1815)

N° 28.

La communauté des Sœurs franciscaines de Sainte-Elisabeth de Lyon, quoique indépendante de celle de Paris, appartient à la même branche franciscaine et suit la même Règle.

L'origine de ce célèbre monastère remonte à Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon. Cet illustre prélat venait d'acquérir à sa ville primatiale les religieuses de la Visitation. Désireux d'avoir aussi dans son diocèse des monastères des trois Ordres de Saint-François, il demanda et fit venir de Salins, en 1616, dans le comté de Bourgogne, des religieuses du Tiers-Ordre régulier, connues sous le nom de Sainte-Élisabeth.

Elles n'étaient point cloîtrées, avant la Réforme du P. Vincent Mussard, quoique depuis près d'un siècle la bienheureuse Angéline eut établi la vie du cloître dans les communautés d'Italie (1).

Livrées principalement aux exercices actifs, comme Marthe, elles donnaient tous leurs soins au soulagement des pauvres malades. Mais celui qui par ses sollicitations avait engagé le saint évêque de Genève à donner des cellules et des grilles à ses dignes filles de la Visitation, ne démentit pas en cette circonstance sa prédilection marquée pour cette vie silencieuse et entièrement retirée du monde.

1. Voir pages 21 et 89.

Fidèle à ses principes, il obtint des religieuses réformées et cloîtrées de Salins, et le jour des Rois 1617, sept postulantes reçurent le saint habit à Lyon.

Les religieuses de Sainte-Élisabeth prirent possession de leur monastère nouvellement bâti, au quartier Bellecour, le 17 septembre 1619. La Mère Madeleine de Saint-François en fut la première supérieure.

Peu de temps après, Mgr de Marquemont invitait saint François de Sales à venir donner le saint habit à douze postulantes qui s'étaient présentées pour peupler le nouveau monastère. *Croissez et multipliez-vous, petit troupeau,* leur dit le doux et saint évêque en les bénissant. Ces paroles prophétiques de saint François de Sales ne tardèrent pas à se réaliser. Bientôt de nouveaux essaims quittèrent la maison-mère et allèrent successivement fonder les monastères de Roanne, 1632, de Marseille, 1654, de Vaise à Lyon, 1657.

Ces divers établissements avaient hérité de la maison-mère la régularité et la ferveur dans lesquelles ils se soutinrent jusqu'en 1792, époque où l'impiété révolutionnaire arracha ces dignes Mères à leur douce retraite et s'empara de leurs monastères. Quoique dispersées, les filles de sainte Élisabeth pratiquaient de leur mieux leurs exercices, et nourrissaient l'espoir de se réunir un jour. Le Ciel cependant demeura longtemps sourd à leurs vœux ardents. Ce ne fut qu'en 1815, qu'elles virent le terme de leur séparation si pénible. Le 1er mai de cette même année, les religieuses des monastères de Lyon, qui avaient survécu à ces temps de terreur et de calamités, se réunirent pour ne former qu'une seule maison. Leur première habitation fut dans l'enclos dit des Chartreux. Le Seigneur bénit ce petit établissement qui s'accrut promptement, et bientôt le local se trouva trop étroit. Alors, en 1830, sous les auspices de Mgr l'archevêque Gaston de Pins, elles firent l'acquisition d'une maison à la Croix-Rousse, rue Saint-Pothin; et, après les réparations et constructions nécessaires, elles vinrent s'y établir au nombre de trente-deux, le 1er décembre 1831. C'est là que les humbles filles de sainte Éli-

sabeth s'appliquent à mener la vie cachée et inconnue dont leur illustre patronne leur a donné le modèle. Elles se rappellent avec bonheur des exemples de vertus que leur ont donné leurs devancières et surtout la Mère Marie de Saint-Louis de Gonzague et la Mère Cécile des Anges.

Cette dernière devint une des premières Supérieures du monastère après la tourmente révolutionnaire : âme forte, le Ciel l'avait armée pour les grands combats.

Sœur Cécile des Anges Demarest était née à Lyon d'une famille dont la vertu était le plus bel ornement. Elle vit sa sœur aînée, Mère Hélène du Cœur de Jésus, quitter le monde pour aller s'enfermer à Sainte-Élisabeth. Elle fut saintement jalouse d'une telle faveur et à son tour elle l'obtint. C'était en 1788.

La digne religieuse s'appliqua à l'amour de la croix et la choisit pour son partage. Le Seigneur la disposait ainsi aux épreuves de l'exil et l'élevait à la hauteur des sacrifices qu'il allait exiger d'elle. La Révolution éclata. Après avoir inutilement cherché un asile, la Sœur Cécile des Anges parvint à atteindre la Suisse. Là, elle sollicita son admission dans un couvent de religieuses franciscaines où elle fut admise à la condition de recommencer son noviciat. Mais, hélas! l'orage qui désolait notre patrie secoua aussi les vieux chênes de l'Helvétie, et, deux ans après avoir prononcé ses vœux, Cécile vit sa nouvelle famille dispersée, à son tour, condamnée à errer sans refuge ni ressources. Telle était le sort des maisons religieuses partout où apparaissaient les armées françaises à cette lugubre époque.

Comme un jour elle s'enfuyait de Lyon, courageuse et confiante, elle rencontra une ancienne chanoinesse, Mme de Fenouil, qui l'accueillit avec tendresse et lui offrit ses bons offices pour lui procurer l'entrée d'une autre maison religieuse. Mais ce ne fut qu'après plusieurs années de voyages, de fatigues, de privations et d'amertumes de tout genre qu'elle put découvrir ce qu'elle souhaitait. Une communauté de Padoue, dite des *Dix-Messes,* ayant eu besoin pour son pensionnat d'une personne connaissant la

langue française et la broderie, Mme de Fenouil proposa Cécile des Anges et la fit agréer. Là, l'excellente Sœur gagna vite les sympathies de ses nouvelles compagnes par son humilité, son zèle et sa douceur, et elle fut de leur part l'objet des plus tendres attentions; elles prirent à tâche de lui faire oublier qu'elle était étrangère et exilée.

Mais le souvenir de sa chère maison de Sainte-Élisabeth vivait en son cœur; elle se demandait si Dieu ne prendrait pas en pitié sa pauvre famille dispersée par la tempête, s'il n'en recueillerait pas les restes sous un même toit. Elle priait le Ciel de hâter ce jour heureux. La vieille communauté recouvra, en effet, une vie nouvelle; les saintes religieuses relevèrent les murs de la maison du Seigneur, elles reprirent leurs pieux exercices et à leur tête placèrent Hélène du Cœur de Jésus, la sœur aînée de Cécile, la confidente de ses premiers désirs, le soutien de ses premières épreuves.

Quand cette nouvelle bénie fut portée au couvent de Padoue, Cécile ressentit en son âme une allégresse ineffable; comme le vieux Jacob, elle s'écria qu'avant de mourir elle irait et verrait celles qu'elle avait aimées : c'en était assez pour elle. Elle repasserait les montagnes, elle saluerait encore une fois la ville des martyrs, sa chère cité de Lyon, elle s'abriterait encore à l'ombre des cloîtres silencieux de cette maison bénie, d'où elle était bannie depuis vingt-cinq ans, elle y répandrait son âme devant le Seigneur, elle y rendrait le dernier soupir. En vain les dignes religieuses au milieu desquelles elle avait passé les plus heureux jours de son exil, s'unirent pour la détourner d'une telle résolution; elle fut inébranlable. Elle écrivit à sa sœur pour lui faire part de ses désirs, et la prier de lui venir en aide. Bientôt elle vit arriver à Padoue un de ses frères, chargé de la reconduire en France. Mais le moment semblait peu propice : depuis deux mois la pauvre religieuse voyait sa santé dépérir sous l'action d'une fièvre brûlante; elle était peu en état de soutenir un long voyage. Cette considération ne l'arrêta pas, c'est à peine si elle voulut accorder quelques jours à un repos indispensable; puis elle

s'arracha aux embrassements de ses compagnes en pleurs.

A Lyon, elle retrouva sa première famille, sa Règle, les exercices de sa jeunesse ; seulement cette famille avait vu ses rangs s'éclaircir ; la mort et les chagrins avaient usé plus d'une existence ; plus d'une autre penchait vers le tombeau, consumée par les privations, le temps et les orages de la vie. Cécile elle-même, encore dans la force de l'âge, n'était plus qu'un débris échappé à la tempête. Ses Sœurs bien-aimées ne furent pas sans de graves craintes pour son avenir ; elles durent prendre des précautions pour conserver une santé si précieuse.

Cependant, au bout de six mois, elle sembla avoir recouvré assez de forces pour n'avoir plus besoin de dispenses. On put même lui confier la direction des novices ; et, durant trois années, elle s'employa pieusement à former à sa chère communauté des Sœurs dignes par leur vertu de remplacer ces âmes vigoureuses que la persécution avait montrées si fortes. Nulle autre ne pouvait mieux enseigner l'humilité, la patience, l'abnégation de la volonté propre, l'abandon parfait à la Providence et le détachement du monde ; vingt-cinq ans d'exil l'avaient façonnée à tous les genres d'épreuves, à tous les renoncements.

Après trois ans consacrés au soin des novices, elle fut élue Supérieure du monastère, alors que de nouveau le repos devenait de plus en plus pour elle une nécessité impérieuse. Elle se soumit à cette nouvelle manifestation de la volonté divine, comme elle avait fait pour tous les événements de sa vie. Durant six mois, son courage la soutint ; puis il fallut céder au mal. L'hiver se passa dans des souffrances cruelles ; vers la fin du Carême, la pieuse malade éprouva un peu de mieux. Elle en profita pour reprendre ses exercices de communauté, et voulut assister aux longs offices de la Semaine Sainte. Comme on lui représentait combien cette fatigue était au-dessus de ses forces : « C'est vrai, répondit-elle, mais en une telle semaine, je me ferais un scrupule d'user de ménagement. »

Quelques jours après, une maladie mortelle se déclara. Détachée du monde dès sa tendre jeunesse, unie à son

Seigneur par une longue suite d'adversités, elle ne se troubla pas en face des derniers adieux. Sa patience, son humilité, son esprit d'abnégation, l'accompagnèrent jusqu'à la fin. Une des infirmières, sachant qu'autrefois elle avait beaucoup aimé les fleurs, lui apporta une rose ; elle la prit avec un doux sourire, la regarda une minute, puis la rendit en disant : « Ma fille, je suis religieuse, et j'ai voué une règle de pénitence. »

Vers les derniers jours, elle éprouva cette frayeur des jugements de Dieu dont le souvenir a fait trembler bien des saints : « Priez, priez beaucoup pour moi », murmurait-elle d'une voix défaillante. Le Supérieur de la communauté lui rappela ces paroles de l'Apôtre : *Dieu est charité, la charité bannit la crainte*. Ces mots suffirent pour lui rendre le calme. « Allons, mes Sœurs, s'écriait-elle, pourquoi tarder davantage, puisque le bon Dieu nous appelle. Oh ! qu'il me fait de grâces ! qu'il est bon ! Oui, j'ai espéré en lui et je ne serai point confondue. » Un instant après, elle ajoutait : « Je remets mon âme entre ses mains. » Et elle s'endormait dans la paix du Seigneur, en présence de sa communauté, dans les bras de sa sœur bien-aimée. Elle était dans sa cinquante-huitième année, et en avait passé plus de trente-cinq dans la vie religieuse, dont cinq depuis son retour de l'exil (1).

Consignons encore ici le nom d'une autre de ces femmes fortes qui traversèrent intrépidement les épreuves de la Révolution. La Mère Agathe de Saint-François Chappuz était née à Lyon en 1725 ; elle vivait à Sainte-Élisabeth depuis quarante-six ans, quand la tourmente éclata. Déjà vieille et peu agile, elle ne put quitter la ville et fut réduite à se cacher dans un grenier, où bientôt les hommes de désordre la découvrirent, l'accablèrent d'insultes, pour la traîner ensuite en prison. Là, elle se trouva avec une quarantaine de religieuses de diverses communautés. Agathe était digne de leur être associée et de partager leurs tourments. Ces filles courageuses vivaient de pain et d'eau,

1. Voir *Année Franciscaine*, 1866, p. 185.

étaient en butte aux mauvais traitements et aux grossiers propos des geôliers : la prison était d'une malpropreté révoltante. La mort n'aurait pas tardé à les moissonner, si la chute de Robespierre n'était venue leur apporter la liberté.

La généreuse Sœur vit le martyre lui échapper et la récompense différée. Elle rentra dans le monde et chercha ses Sœurs, hélas! dispersées encore. Agathe fut reçue chez une cousine qui l'employait à travailler tout le jour et lui donnait à peine les aliments nécessaires. Elle souffrait tout sans murmurer. Cependant ses forces allaient diminuant de jour en jour, sa vue s'affaiblissait : la pauvre religieuse touchait à sa quatre-vingt-dixième année. Sa cousine, femme avare et sans piété, n'espérant plus rien d'une personne infirme et épuisée, songea à s'en débarrasser. C'était en 1815. Elle la ramena à la communauté de Sainte-Élisabeth, qui venait de se rétablir. Les Sœurs reçurent avec joie et émotion cette antique relique des temps passés, et s'efforcèrent, par leurs tendres attentions, de lui faire oublier ses cruelles épreuves. La servante de Dieu retrouva enfin cette paix de la solitude chrétienne, dont elle était sevrée depuis si longtemps; elle reprit les exercices de piété avec un courage au-dessus de son âge. On la vit humble, douce, patiente, comme aux premières années de son entrée en religion. Les moindres services de la part de ses Sœurs la remplissaient de reconnaissance. Quelques instants avant sa mort, elle répondait avec une douce amabilité à la Sœur infirmière qui lui offrait à boire : « On ne me traitera pas ainsi en purgatoire. »

La pieuse et vénérable Mère Agathe de Saint-François vécut huit mois depuis sa rentrée au monastère des Franciscaines. Pleine de l'espérance des saints, elle rendit son âme à son Créateur le 24 décembre 1815, âgée de quatre-vingt-dix ans, après soixante-huit ans et dix mois de profession religieuse (1).

A Lyon comme à Paris, les religieuses de Sainte-Elisabeth gardent la clôture, récitent le grand office et se lèvent

1. Voir *Année Franciscaine,* 1866, p. 107.

à minuit. Elles suivent les Constitutions qui leur furent données par Mgr de Richelieu, successeur de Mgr de Marquemond. Elles se consacrent aussi à l'éducation de la jeunesse, mais leur but principal, but sublime et éminemment évangélique, est la prière pour la conversion des pécheurs.

Quant au costume des Sœurs, il est de couleur ***brune***, très foncée, le voile est noir, en étamine, avec un autre au-dessous en toile blanche comme la guimpe ; la corde est de laine noire. La chaussure consiste en des sandales de bois, garnies de cuir. Les religieuses portent des bas en tous temps.

La communauté se compose de cinquante-trois membres, et le pensionnat de soixante-dix à cent élèves.



CHAPITRE XXIII

SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

Congrégation enseignante et hospitalière.

Maison-mère à Lyon,

à la Tour-Pitrat, rue Saint-François d'Assise, 17.

(1837)

N° 29.

I. Origine de la congrégation, les fondatrices. — II. Œuvres, maisons, esprit, approbations de la congrégation.

I

En 1813, une modeste, mais honorable famille, venait d'Oullins, joli village au sud de Lyon, se fixer dans cette ville, au quartier dit des Chartreux, tout près de l'église de Saint-Bruno.

Le chef et le patriarche vénéré de ce groupe religieux était M. Rollet, qui avait avec lui sa femme et deux de ses filles, Anne et Françoise; la première, Anne Pintener, issue d'un premier mariage de sa mère, est plus connue sous le nom de Mlle Anne Rollet, à cause de son beau-père.

Anne, née en 1791, c'est-à-dire au sein de l'ouragan révolutionnaire, non seulement n'eut pas le temps d'être bercée sur les genoux de son père, mais elle ne goûta pas même ces joies chrétiennes extérieures qui nous accueillent d'ordinaire au seuil de la vie. Plus tard, elle dut faire sa première communion dans un appartement retiré. A quinze ans, pour achever son instruction et se former au tissage de la soie, elle entra chez les demoiselles de Monjustin et Cérisiat, personnes fort recommandables par la rectitude

de leur esprit, la solidité de leur piété, et par leur habileté à former les jeunes filles à l'amour de Dieu et du travail.

Françoise Rollet, sa sœur maternelle, élevée dès l'enfance par une religieuse Ursuline forcément sécularisée, puisa auprès de sa sainte institutrice les premiers éléments de la science humaine et divine. Délicate et frêle, d'un caractère doux, aimable et toujours égal, elle faisait le charme du foyer domestique. A onze ans elle put obtenir, non sans peine, de ses parents qui la chérissaient beaucoup, d'entrer chez Mlle de Monjustin, où elle demeura sept ans avec sa sœur bien-aimée, s'animant dans une sainte rivalité à la pratique de toutes les vertus.

Le temps qu'elles devaient passer dans cette pieuse maison étant écoulé, elles firent à leurs maîtresses des adieux pleins de larmes, et rentrèrent au sein de leur famille, aux Chartreux. Ce fut alors que le parfum de leurs vertus se répandit autour d'elles. Leur retenue, leur modestie, la simplicité de leurs manières, attiraient à elles les jeunes personnes du quartier; elles aimaient à secourir les pauvres et les malades, et surtout à s'entourer de jeunes orphelines qu'elles comblaient de leurs bontés.

Trois ans s'étaient à peine écoulés dans cette vie de charité et de paix, lorsque Françoise, ne pouvant résister davantage à la voix de Dieu, qui l'appelait à un état plus parfait, dit adieu à ses parents, au milieu de pleurs et de sanglots déchirants. Avant de partir, se tournant vers sa sœur, elle lui adressa ces paroles : « Je sais que je ne fais que te précéder dans la solitude du couvent; mais au nom du divin Maître, au nom de mon père et de notre mère commune, promets-moi de ne pas abandonner nos parents dans leur vieillesse. Cette promesse pourra seule assurer mon bonheur. — Il t'est facile de lire dans mon cœur, ô ma sœur, répondit Anne; tu peux aller en toute sécurité jouir de la paix ; je te promets ce que tu me demandes. » Et toutes deux, les yeux au ciel, s'embrassèrent en se disant : « Au revoir. » Mlle Françoise Rollet se présenta au monastère de Sainte-Élisabeth, qui commençait à se reformer, la Providence ayant facilité à douze vénérables Mères

le moyen de se réunir en communauté. Elle fut leur première postulante, et plus tard leur Supérieure. Elle mourut dans l'exercice de cette charge, laissant après elle le souvenir d'une vie toute parfumée de sagesse, de bonté et de vertu.

Mlle Anne, demeurée seule avec ses parents, se voua à leur bonheur. Ange de piété, intelligente, dévouée, active, sa vie s'épanchait en bonnes œuvres. Elle continua à diriger l'ouvroir de jeunes filles établi au foyer paternel, s'appliquant de toutes ses forces à les former au travail et à la vertu. Elle les aimait comme savent aimer les âmes pures et angéliques; mais elle avait une prédilection spéciale pour les orphelines, qui retrouvaient en elle un cœur toujours aussi dévoué, quelquefois plus pieux que le cœur de leurs mères. Toutes ces enfants, ainsi que leur maîtresse, portaient les livrées de la sainte Vierge : leurs vêtements étaient uniformes, simples et de couleur bleue.

C'était vraiment une couronne virginale autour de Mlle Anne, que ce groupe composé de vingt jeunes filles. On menait la vie commune, on travaillait ensemble; ensemble on se livrait aux exercices de piété; on s'aimait, on était uni. La vie était aussi heureuse qu'elle était sainte, car il n'y avait qu'un seul cœur et une seule âme dans cette charmante société. Elles assistaient avec une régularité exemplaire à tous les nombreux offices de l'église paroissiale, dont elles formaient le chœur de chanteuses. Cette famille religieuse fut tour à tour dirigée par M. Dufêtre, mort évêque de Nevers, qui leur donna leur premier règlement de vie, puis par M. de la Croix, qui devint évêque de Gap; après eux, par M. Pousset, M. Bissordon, et jusqu'en 1875, par M. Crevat, si connu par sa sainteté, son zèle et son long dévouement dans la paroisse des Chartreux.

L'activité de Mlle Anne ne se limitait pas au cercle de jeunes filles qu'elle gouvernait. Elle fut une des premières zélatrices de la Propagation de la Foi, réunissant sous sa direction personnelle jusqu'à dix décuries et allant elle-même recueillir la modeste offrande de l'ouvrier, ainsi que l'aumône plus abondante du riche généreux. Ce n'est pas

tout. Le dimanche, entre les offices de la paroisse, elle se rendait à l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes, pour y peigner et laver les enfants pauvres et leur fournir le linge dont ils avaient besoin. Elle soulageait encore un bon nombre de miséreux, en se faisant pour eux quêteuse et mendiante.

Vingt-quatre années s'écoulèrent ainsi dans cette vie commune de piété, de zèle et de dévouement. Pendant ce temps, le père et patriarche de la famille s'était endormi du sommeil des justes; une petite-fille de Mme Rollet, une nièce de Mlle Anne, Anne-Marie Murillon, était venue s'adjoindre à cet essaim pieux de jeunes filles qui avait pris alors l'organisation et la physionomie d'une société religieuse.

Sollicitées par plusieurs communautés de s'adjoindre à elles, ces saintes filles ne purent se déterminer à briser les liens d'intimité qui les unissaient, ni à quitter le nid si doux où elles vivaient dans la piété et le bonheur. Voulant devenir religieuses et demeurer réunies, elles résolurent, sur les conseils de la Sœur Françoise Rollet, alors supérieure à Sainte-Élisabeth, d'entrer dans le Tiers-Ordre régulier de Saint-François d'Assise.

Le 15 décembre 1837, Mlle Anne Rollet (désormais *Sœur Agnès de la Conception*), Mlle Anne Murillon (*Sœur Marie de la Croix*), puis le 1er mai 1838, Mme veuve Rollet, leur mère et grand'mère (*Sœur Marie-Françoise*), prirent l'habit du Tiers-Ordre des mains de M. Allibert, chanoine et secrétaire général de l'archevêché de Lyon, tenant ses pouvoirs du Ministre général des Franciscains de l'Observance.

Toutes trois, dans leur maison des Chartreux, sous un costume religieux, que leur permit Mgr de Pins, elles s'appliquèrent à l'observation de la Règle séraphique et aux vertus qui en sont les fruits nécessaires. Quelques jeunes personnes connues et déjà éprouvées, sollicitèrent l'entrée de la maison, et bientôt leur nombre croissant toujours, il se forma une communauté tout entière, ardente à la prière et à la perfection.

Cependant, Sœur Marie de la Croix, ancienne élève du couvent de Sainte-Élisabeth, retourna quelques mois dans ce saint asile, afin de s'y former aux usages et aussi à la pratique plus exacte des vertus religieuses. Là, sous la direction et par les enseignements de sa bonne tante, qui y était Supérieure, elle étudia à fond l'esprit de la Règle du Tiers-Ordre, s'initia aux observances de la vie commune et alla ensuite imprimer à ses Sœurs des Chartreux, le cachet qu'elle en avait elle-même reçu. En les formant à la perfection, elle dirigea leur étude à l'éducation des jeunes filles.

La communauté eut alors Sœur Marie-Françoise pour supérieure, Sœur Agnès pour assistante, Sœur Marie de la Croix pour maîtresse des novices.

Trois ans s'étaient bien vite écoulés dans ce travail de perfection personnelle et de préparation aux exigences pénibles de l'enseignement, lorsque M. Chauvet, curé de Juliénas (Rhône), vint demander quelques Sœurs pour diriger l'école de sa paroisse.

Cette invitation effaroucha un peu nos pieuses solitaires, elles craignaient de retourner dans le monde et d'aborder une carrière encore inexplorée. Tel le jeune oiseau poussé une première fois sur le bord du nid et vivement saisi par la lumière du soleil, se replonge aussitôt dans son moelleux berceau et ne regarde plus le ciel qu'à travers l'aile de sa mère, jusqu'au jour où il peut s'élancer dans les espaces pour unir ses accents aux harmonies de la nature. Nos Sœurs durent obéir à l'appel de Dieu, et le 15 novembre 1841, Sœur Marie de la Croix, accompagnée de deux Sœurs, partit pour Juliénas. En 1843, on y fonda même un second noviciat spécialement destiné à la formation des Sœurs pour l'enseignement, sous la direction de Sœur Marie de la Croix. Elle les dirigea d'une main ferme dans le sentier de la vie religieuse et devint ainsi en réalité la véritable fondatrice de la communauté des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, de Lyon. Du reste, en 1848, la maison-mère étant un atelier, ne fut pas à l'abri des dévastations; beaucoup de Sœurs

rentrèrent dans leurs familles pour ne plus revenir. Il ne resta donc que le seul noviciat de Juliénas, qui vint ensuite s'établir à la maison-mère, pour être désormais l'unique noviciat.

En 1853, Sœur Marie-Françoise, et en 1855, Sœur Agnès, quittèrent cette terre d'exil. La première, âgée de quatre-vingt-neuf ans, s'endormit paisiblement, sans maladie, du sommeil des justes; sa fille, éprouvée par des douleurs longues et aiguës, succomba à l'âge de soixante-six ans, pleurée comme une sainte.

La Sœur Marie de la Croix succéda à sa grand'mère dans la charge de Supérieure générale. Elle était digne et capable de porter ce fardeau. Entre ses mains, l'institut prospéra, les sujets se multiplièrent, les fondations s'élevèrent de toutes parts. La maison-mère des Chartreux étant devenue insuffisante, on fit l'acquisition d'un emplacement plus vaste et d'une maison connus sous le nom de *Tour-Pitrat*. Le premier usage qu'en firent les bonnes religieuses (31 mai 1856) fut de l'ouvrir aux inondés demeurés sans asile et sans pain à la suite du débordement du Rhône. *Cinq cents* d'entre eux y furent recueillis; les Sœurs se firent leurs servantes pour préparer leur nourriture, les soigner et les consoler. La nouvelle habitation reçut donc ainsi le baptême de la charité, et cette charité ne tarit pas au cœur de nos bonnes Franciscaines.

En 1870, elles logèrent encore *quatre cents* mobiles et la maison resta, tout le temps de la guerre, à la disposition de la ville.

Nous ne suivrons pas l'épanouissement successif de cette congrégation dans toutes ses fondations, disons seulement que déjà, en 1860, elle comptait plus de vingt établissements.

Une grande part de cette prospérité était due à la Mère Marie de la Croix, Supérieure générale de 1863 à 1875. C'était une grande âme. Elle avait reçu une solide instruction, mais sa piété était encore plus éminente. Son caractère ouvert et expansif, son cœur doué d'une bonté sans bornes, ne croyant pas au mal et ne se souvenant

que du bien, lui conciliaient l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Aussi ses religieuses l'aimaient comme une mère.

Une telle vie reçut son achèvement de la souffrance. La



Révérende Mère MARIE DE LA CROIX.

maladie à laquelle elle succomba fut longue et douloureuse. Pendant les quatre derniers mois qu'elle dura, le courage de la généreuse martyre ne se démentit pas un instant. « Guérir vite pour travailler encore, disait-elle, ou mourir bien vite pour aller au ciel; mais une chose est meilleure : la volonté de Dieu! » Jusqu'au dernier moment,

elle s'occupa de sa communauté et de ses Sœurs, mettant ordre à toutes choses comme on le fait pour un départ. La nuit qui précéda celle de sa mort, il lui sembla voir la sainte Vierge lui souriant et lui disant qu'elle allait guérir sans tarder. C'était l'annonce de la délivrance finale, celle qui donne le ciel. Elle mourut le 27 août 1875 (1).

II

L'œuvre de Mère Marie de la Croix continue à faire le bien. Dans cet institut, on travaille, on pratique la vie religieuse, on se dévoue, on est comme des enfants de la même famille, et comme aux premiers et beaux jours de sa fondation, il n'y a qu'un seul cœur et qu'une seule âme.

Les œuvres des Sœurs de Saint-François sont, en premier lieu, l'éducation des enfants, tant dans les paroisses que dans les orphelinats, et le soin des malades. Elles se dévouent, en second lieu, au service des hôpitaux et des séminaires ou collèges, des vieillards et des petits enfants. Le caractère distinctif de cette congrégation est l'esprit de simplicité ; les Sœurs recherchent de préférence les œuvres où leur ministère est consacré aux délaissés, aux petits et aux humbles.

L'institut compte actuellement trente-quatre maisons habitées par environ deux cent vingt religieuses.

L'établissement de la *Tour-Pitrat* est un des plus importants et des plus heureusement situés. Bâti sur une colline, à la hauteur et en face de Fourvière, il domine toute la ville, jouit d'un air pur et sain et d'un horizon magnifique. Il y a là un externat, jouissant de tous les avantages les plus propres à l'éducation de la jeunesse sous le double avantage de l'éducation et de l'hygiène. Les jeunes élèves y sont initiées, sous d'habiles

1. Voir *Revue Franciscaine,* janvier, février, mars 1873, novembre 1875; *Semaine catholique de Lyon,* août 1875.

maîtresses, aux connaissances nécessaires aujourd'hui dans le monde. Mais, avant tout, la base de cette éducation est éminemment chrétienne, et c'est la seule qui puisse porter l'édifice de la vie. En plus de l'externat pour les jeunes personnes, il y a aussi une école pour les petits garçons.

Voici la liste des autres maisons de l'institut :

Dans le Rhône :

Lyon, quai Saint-Antoine, 30.

Lyon, rue de Créqui, 71.

Lyon, quai de la Guillotière, 6 : écoles enfantines.

Lyon, séminaire de Saint-Jean.

Lyon, Externat des PP. Maristes, 4, montée Saint-Barthélemy : les Sœurs sont chargées de la cuisine, de la lingerie et de l'infirmerie.

Grézieu-la-Varenne, école libre et pensionnat primaire de jeunes filles.

Juliénas, école libre.

Cuire, orphelinat de petits garçons.

Marcy-l'Étoile, maison de retraite.

Dans la Loire :

Chambœuf, école libre.

Essertines-en-Douzy, école communale.

Saint-Joseph de Rive-de-Gier, école communale.

Saint-Bonnet-les-Oules, école communale.

Dans l'Isère :

Saint-Étienne-de-Crossey, école libre.

Villeurbanne, école libre et pensionnat primaire de jeunes filles.

Villemoirieu, école libre.

Villette-d'Anthon, école communale.

Janneyrias, école communale.

Semons, école communale.

Dans la Saône-et-Loire :

La Genête, école libre.

Marly, école libre.

Martigny-le-Comte, école libre et pensionnat primaire de jeunes filles.

Ozolles, école libre.

Prissé, école libre.

Saint-Pierre-le-Vieux, école libre.

Bussières, école libre.

Beaubery, école communale.

Verosvres, pays natal de la bienheureuse Marguerite-Marie, école communale.

Dans la Nièvre :

Lucenay-les-Aix, école libre.

Nevers (évêché), lingerie, cuisine.

Nevers, Institution Saint-Cyr : cuisine, lingerie, infirmerie.

Pignelin, petit séminaire : cuisine, lingerie, infirmerie.

Dans le Var :

Toulon, Externat des PP. Maristes : lingerie, cuisine, infirmerie.

Toutes ces fondations n'ont qu'un but : l'exercice de la charité sous toutes les formes.

Le postulat des Sœurs, qui est ordinairement d'un an, et la première année de noviciat se passent à la maison-mère ; la profession se fait pour trois ans, puis pour toujours. La dot est de 2.000 francs ; elle est remise en tout ou en partie en faveur des jeunes personnes dont les aptitudes compensent les conditions matérielles qu'elles ne peuvent fournir.

Le règlement de la journée est ainsi disposé :

Le lever, en toute saison, a lieu à 5 heures. A 5 h. 30, les Sœurs se rendent à la chapelle pour y faire, en commun, une demi-heure d'oraison. A 6 heures a lieu la récitation des petites Heures de la sainte Vierge, suivie de la messe.

A 7 h. 30, on sonne le déjeuner qui se prend en silence, et après lequel toutes les Sœurs vaquent à leurs occupations.

A 11 h. 45, examen particulier, suivi du dîner, qui se prend également en silence, sauf les jours de grandes fêtes. La récréation suit le dîner, puis les religieuses se rendent à la chapelle pour réciter en chœur les vêpres de la sainte Vierge, et ensuite retournent à leurs occupations.

A 2 h. 30, lecture spirituelle et récitation de la couronne franciscaine.

La visite au Saint Sacrement se fait à 6 h. 45; elle est suivie de la récitation des Matines et des Laudes de la sainte Vierge.

A 7 h. 30, souper et récréation jusqu'à 8 h. 45, heure à laquelle la communauté se rend à la chapelle, pour le dernier exercice de la journée, la prière en commun. Le coucher a lieu à 9 heures en toute saison.

La congrégation fut autorisée par le Gouvernement, le 8 décembre 1853; elle a été approuvée par un bref laudatif du Saint-Siège, le 5 août 1891 : « Attendu, dit le décret, que les évêques des diocèses où sont établies les Sœurs ont rendu un excellent témoignage sur leur discipline et observance régulière, et sur les fruits nombreux produits par l'institut. »

Les Constitutions sont sur le point d'être approuvées par le Saint-Siège.

Les religieuses de la Tour-Pitrat sont vêtues d'une robe et d'un voile *noirs* et ceintes de la corde de laine blanche.

CHAPITRE XXIV

SŒURS FRANCISCAINES DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Congrégation enseignante et hospitalière.

Maison-mère à Lyon-Monplaisir, 179, route d'Heyrieux.

(1836)

N° 30.

I. Une guérison extraordinaire, la fondation, l'abbé Moyne. — II. Les missions étrangères en Dahomey. — III. Nouvelle extension de la congrégation.

I

L'illustre diocèse de Lyon, cette terre classique des martyrs et des apôtres, le berceau de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, était digne de donner le jour à l'admirable congrégation des Franciscaines destinées aux missions africaines.

Voici quelle fut l'origine de cet institut :

En 1834, le petit séminaire de Saint-Jodard (diocèse de Lyon) comptait parmi ses directeurs M. l'abbé Moyne, prêtre rempli de zèle et de vertus. A ses fonctions dans cet établissement, il joignait le soin d'une paroisse voisine, privée depuis quelque temps de son pasteur, et la direction de beaucoup de bonnes œuvres; car aucune misère ne pouvait se présenter à ses yeux, sans qu'il fit tous ses efforts pour la soulager.

A la même époque, une personne de cette ville paraissait réduite à la dernière extrémité, par suite d'une hydropisie dont elle se trouvait atteinte depuis plusieurs années. Chacun s'attendait à la voir bientôt expirer; seule, cette pauvre malade, par l'effet d'un sentiment dont elle ne se rendait peut-être pas compte, espérait sa guérison, et ne

pouvait se résigner à la mort. Cette opposition apparente à la volonté de Dieu inspirait de l'inquiétude à ceux qui entouraient l'infortunée moribonde, bien que celle-ci eut toujours rempli ses devoirs de chrétienne et fait une profession marquée de piété.

M. l'abbé Moyne, après lui avoir donné tous les conseils et tous les encouragements exigés par sa position désespérée, eut la pensée d'écrire au prince de Hohenlohe, pour recommander à ses prières cette pauvre malade, en même temps qu'un projet qu'il méditait depuis longtemps dans le secret de son cœur. Ce projet était tout pour la gloire de Dieu; il exprimait le désir que la guérison ou la mort de la malade fut pour lui l'indice du consentement que le souverain Maître accordait ou refusait à son exécution.

Le célèbre thaumaturge allemand répondit à M. Moyne en lui fixant le jour où il commencerait une neuvaine à son intention, et en lui envoyant une prière en l'honneur du saint nom de Jésus. Le jour arrivé, toute la population de la paroisse et tous les séminaristes de Saint-Jodard s'unirent au prince par la récitation de la prière envoyée.

Tout d'abord, la malade se sentit résignée, soit à mourir, soit à souffrir encore, bien qu'elle priât Dieu de lui accorder au moins un peu de soulagement, s'il ne voulait pas entièrement la guérir. Un des derniers jours de la neuvaine, elle vit disparaître subitement l'enflure qui enveloppait son corps tout entier et le couvrait de plaies. Enfin, elle eut le bonheur de se voir complètement délivrée de son mal, proclama hautement cette faveur qui lui était arrivée sans les secours humains, et invita tous ceux qui avaient prié avec elle à joindre leurs actions de grâces aux siennes. Ce même jour, le digne abbé Moyne lui révéla, sous le sceau du secret, le projet dont il venait de recevoir l'approbation dans cette guérison miraculeuse : c'était la fondation d'une congrégation religieuse qui aurait pour but unique de consacrer ses prières et le fruit de son travail à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et de fournir des sujets aux missions lointaines.

Peu après, M. Moyne dut quitter Saint-Jodard. Comme à Neulise, où il avait précédemment été vicaire, il y laissait les plus édifiants souvenirs. Ses supérieurs ecclésiastiques lui confièrent la paroisse de Couzon, située sur le bord de la Saône, à peu de distance de Lyon. En 1836, méditant plus que jamais les moyens de fonder l'œuvre dont il se préoccupait, il fit part de son projet à l'un de ses vénérables confrères, curé de la paroisse des Chartreux, à Lyon. Celui-ci entrant dans ses vues, le mit en rapport avec trois ouvrières qu'il jugeait capables de fonder le noyau de cette œuvre, et, dès le 18 mai de la même année, elles vinrent, suivies de trois apprenties, s'installer à Couzon, dans un local pris à loyer. En 1837, leur nombre s'accrut de plusieurs personnes désireuses de poursuivre le même but. Toutes ces bonnes filles faisaient ensemble quelques exercices spirituels, puis consacraient leur temps à travailler la soie sur le métier; un tiers au moins du fruit de leurs gains était versé chaque année à la caisse de la Propagation de la Foi.

L'année suivante, elles purent faire l'acquisition d'une maison où elles s'établirent définitivement.

En 1840, S. Ém. le cardinal de Bonald étant venu présider la bénédiction des cloches de la paroisse de Couzon, daigna porter lui-même ses encouragements et le témoignage de son estime à cette petite société naissante. Cette première visite de l'éminent archevêque fut le signal de beaucoup d'autres encouragements que Dieu ménagea à ses humbles filles, pour les soutenir au milieu des épreuves qui ne manquèrent pas de les assaillir. Dieu inspira de dignes ecclésiastiques, dont les visites et la parole remplie de toute l'énergie de la foi, maintinrent les courages à la hauteur des événements. Notons, en particulier, les paroles vraiment étonnantes qu'un éminent prélat, Mgr Douarre, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, fit entendre à nos bonnes Sœurs. Ayant eu l'occasion de se rendre auprès d'elles à différentes reprises et à plusieurs années d'intervalle, il leur avait dit, dans la première de ses visites : « Mes Sœurs, vous demeurerez cachées à Nazareth,

inconnues et oubliées pendant au moins trente ans ; ensuite, vous vous étendrez au loin. Je ne suis pas prophète, mais je vous le prédis. »

Jusqu'en 1844, les épreuves les plus douloureuses continuèrent à menacer l'existence de la communauté. Beaucoup de sujets y entraient et en sortaient ; l'avenir ne se présentait pas plein d'assurances. Cependant, en plusieurs circonstances où il semblait que l'œuvre dût s'anéantir, la Providence, par des bénédictions inattendues, prouva qu'elle veillait à sa conservation.

Dans le courant de l'année 1844, le vénérable M. Moyne fut amené à connaître le Tiers-Ordre de Saint-François ; il demanda et obtint de S. Ém. le cardinal archevêque la permission d'y agréger sa petite communauté. Le 6 août de la même année, le saint habit fut donné par M. l'abbé Allibert, secrétaire de l'archevêché, aux huit Sœurs qui la composaient, et dont Son Éminence venait de le nommer Supérieur. Depuis lors, la visite canonique fut faite régulièrement par M. Cognet, chanoine de l'église primatiale, délégué par les supérieurs ecclésiastiques.

Le 2 juillet 1846, ces deux vénérables prêtres vinrent à Couzon bénir la chapelle de la communauté, donner le saint habit à cinq nouvelles Sœurs, et recevoir la profession des huit premières. Le digne M. Moyne voulut, ce même jour, prononcer la sienne.

Bientôt, le nombre des Sœurs s'accrut, et la petite communauté comptait dix-sept membres, lorsque les événements politiques de 1848 vinrent la mettre à deux doigts d'une ruine totale. Les métiers furent brûlés par la populace, et la maison, d'abord pillée, fut ensuite occupée par des militaires. Les Sœurs, obligées de se retirer, se réfugièrent, les unes chez leurs parents, et les autres dans deux ateliers qu'elles formèrent à la Croix-Rousse et à Caluire.

Deux d'entre elles seulement restèrent à Couzon pour observer les événements. Une de celles-ci fit un jour la rencontre d'une personne qui lui portait intérêt, et qui s'efforça, par un sentiment d'amitié trop humaine, de la persuader d'abandonner une carrière dont l'incertitude

venait d'être rendue redoutable par la ruine de sa communauté. « Au moins, lui disait-elle, devriez-vous tâcher de vous assurer un avenir pour le cas où votre maison ne se relèverait pas ; sans cela, vous vous exposez à vous trouver un jour sur le pavé. — Est-ce là, répondit la bonne Sœur, le conseil que vous devriez me donner? Si la maison croule, il me restera bien au moins une pièce de quarante sous, et si elle ne me reste pas, vous me la donnerez volontiers. Elle me suffira pour acheter une besace, et j'irai mendier mon pain ; ainsi aurai-je tout ce qui me sera nécessaire. Je me trouverai heureuse d'avoir une ressemblance de plus avec notre Père saint François. »

Cette bonne Sœur mourut deux ans plus tard, après avoir donné à la communauté les plus touchants exemples de charité, de dévouement et d'abnégation. Sur son lit de douleurs, elle n'était pas un seul instant sans prier et s'entretenir à haute voix, dans les termes les plus ravissants, avec Notre-Seigneur et ses saints patrons.

En 1849, M. Allibert et M. Moyne invitèrent toutes les religieuses à revenir dans la maison qui leur était rendue. La petite société entra dans une voie de tranquille prospérité et continua d'offrir annuellement le fruit de son travail au trésor de la Propagation de la Foi. En 1854, elle eut la douleur de voir la mort lui enlever le vénérable abbé Moyne.

Le calme et la douceur avaient été les vertus habituelles de ce digne prêtre ; elles parurent plus grandes encore dans la longue et cruelle maladie qui le conduisit au tombeau. Au milieu de ses intolérables douleurs, il ne cessait de prier pour les âmes du purgatoire et d'invoquer le doux nom de Marie, sa tendre mère. A mesure que ses forces s'épuisaient, on voyait sa ferveur augmenter, et dans les derniers jours de sa vie un contentement extraordinaire parut sur son visage et se produisit par de fréquents et suaves sourires. Il mourut en baisant le crucifix.

Peu de mois avant sa mort, le vénérable Père avait envoyé quelques-unes de ses Sœurs à *Belleville-sur-Saône*, pour y fonder une salle d'asile. Leur établissement y a tou-

jours prospéré depuis et forma la première succursale de la maison de Couzon.

Le pieux institut continua son existence toute de travail et de dévouement. Les épreuves et les consolations venaient seules en rompre la religieuse monotonie. Mais le temps, en s'écoulant, avait laissé passer les trente années de vie obscure prédites à la congrégation naissante par le vénérable Mgr Douarre; le moment approchait où la Providence voulait montrer, semble-t-il, qu'elle avait fait part de ses projets au saint évêque.

II

Mgr de Marion-Brésillac, évêque titulaire de Pruse, rempli de l'esprit de Dieu et du désir de conquérir des âmes à Jésus-Christ, méditait, depuis son retour des Indes, un grand projet, celui de l'évangélisation des contrées centrales de l'Afrique. Quelques prêtres, animés du même zèle, s'unirent à lui et il put jeter les premiers fondements d'une nouvelle société d'apôtres, sous le nom de congrégation des Missions africaines, dont le siège fut établi à Lyon.

Dès qu'un petit nombre de missionnaires fut formé, il offrit son dévouement et celui des siens à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Celle-ci envoya le vénéré prélat avec quatre compagnons fonder une station à Sierra-Leone, dont le climat est meurtrier. Il y mourut, en effet, avec trois de ses religieux, peu après y être arrivé, laissant à Dieu le soin de propager sa jeune congrégation si rapidement privée de son fondateur et de son chef.

Mgr de Marion-Brésillac avait vivement demandé l'établissement d'une mission au Dahomey. Ses vœux furent exaucés et aujourd'hui, après les trop fameux exploits de Béhanzin, la captivité du R. P. Dorgère, le traité négocié par l'amiral de Cuverville et surtout les hauts faits d'armes du général Doods et des soldats français dans la guerre contre le Dahomey, la plupart des catholiques ont entendu

parler des bienfaits répandus dans ce pays par les missionnaires appartenant aux missions de Lyon, secondés par le zèle des Sœurs franciscaines de la Propagation de la Foi.

Le 6 février 1867, M. l'abbé Planque, supérieur général des Missions africaines, était venu à Couzon demander quelques religieuses franciscaines pour la mission du Dahomey. — Cette proposition causa une grande joie dans l'humble maison des filles de saint François, qui, pendant les longues années d'une existence violemment éprouvée, n'avaient cessé de soupirer après une œuvre semblable. Elles accédèrent, avec la bénédiction de leurs supérieurs ecclésiastiques, à la demande qui leur était faite et bénirent la mémoire de l'évêque d'Amata, qui avait si justement prédit la longue obscurité de leur dévouement et l'extension que Dieu l'appellerait à prendre après un espace de trente ans.

Le premier fruit de cette acceptation fut l'envoi d'une colonie de Sœurs, qui, le 20 mars 1867, alla s'établir à *Lyon*, auprès du séminaire des Missions africaines, afin d'y rendre des services désirés depuis longtemps. Puis, dans le courant de l'année, une autre colonie, celle des *Sœurs missionnaires*, fut choisie par les Supérieurs.

Leur départ de Couzon fut fixé au 24 janvier 1868. La solennité de cet événement, à une époque où le départ des religieuses missionnaires était assez rare, frappait tous les membres de la petite congrégation d'une émotion qu'il est plus facile de comprendre que d'exprimer. Toutes les Sœurs, les ouvrières et les enfants qui travaillaient à la maison, voulurent accompagner les partantes au moins jusqu'à la gare; chacune voulait échanger avec elles quelque objet de piété. Les larmes coulaient de tous les yeux et l'attendrissement de ces bonnes filles gagnait jusqu'aux personnes étrangères, témoins de la scène d'adieux.

A Lyon, elles reçurent une paternelle bénédiction de S. Ém. le cardinal archevêque, allèrent placer leur voyage et leur mission sous la protection de Notre-Dame de Fourvières. Poursuivant leur chemin jusqu'à Marseille,

elles s'embarquèrent le 28 janvier, à bord du *Maris stella*, en compagnie de M. l'abbé Tillier, missionnaire de la Société des Missions africaines, et de huit jeunes gens nés dans le Dahomey, auxquels cette société avait fait donner une éducation chrétienne dans la colonie agricole de Bouffarick, en Algérie. Une jeune négresse, nommée Philomène, qui avait été amenée toute petite en France et confiée à une dame marseillaise, faisait aussi partie du voyage.

La traversée fut heureuse ; malgré le vent et la tempête, la pieuse troupe missionnaire arriva à Widha le 18 mars. « L'excellent capitaine, écrivait une des Sœurs, descendit avec nous dans la pirogue, et traversa la barre, pour nous déposer à terre ; mais auparavant, il se passa une scène un peu émouvante. Nous étions tous dans la barque, et les noirs se tenaient prêts à ramer, quand le capitaine s'écria : « Vivent nos chers passagers ! » Aussitôt, les matelots de répondre par un triple hourra. Le capitaine : « Vive Mon« sieur l'abbé ! » Nouveaux hourras. « Vivent nos chères « Sœurs, dont le zèle et le dévouement sont à toute « épreuve ! — Hourra ! hourra ! hourra ! » A son tour, M. l'abbé Tillier cria : « Vive notre cher capitaine, vivent « nos bons matelots ! vive tout l'équipage ! — Hourra ! « hourra ! hourra ! » Et nous nous séparâmes du bateau. — Nous traversâmes la barre en chantant l'*Ave maris Stella ;* puis, arrivées à terre, nous nous mîmes à genoux pour remercier Dieu du bon voyage qu'il nous avait accordé, et pour saluer les anges gardiens de ces pays idolâtres. M. le Supérieur nous bénit, et nous nous relevâmes heureuses de nous trouver sur cette terre si désirée. »

Quelques jours après, les Sœurs missionnaires étaient transportées en pirogue jusqu'à *Porto-Novo*, leur future résidence. Les noirs de l'endroit étaient fort impatients de les voir débarquer, ils les dévoraient de leurs yeux, sautaient, gesticulaient, criaient et montraient un empressement extrême pour porter leurs bagages. Celui qui montrait le plus de complaisance et de dévouement était un notable du pays, nommé Baba.

Les religieuses se rendirent à l'église de la mission pour y chanter le *Laudate Dominum* et remercier Dieu de la protection qu'il avait accordée à leur voyage.

Au bout de quelques jours, elles reçurent dans leur école un grand nombre de petites filles et dans leur internat plusieurs élèves des bonnes familles du pays. — Dès les débuts aussi, elles s'occupèrent de soigner les nombreux malades qui se présentaient à elles, souvent dans un état horrible de malpropreté et d'infection. Ceux qui étaient abandonnés des parents étaient recueillis dans l'hôpital bâti à cet effet.

Les Franciscaines de la Propagation de la Foi fondèrent en 1872 une autre maison à *Lagos*. Là, comme à Porto-Novo, elles s'appliquèrent aux mêmes œuvres de miséricorde, et Dieu sait avec quel dévouément et quel mérite, au milieu de nègres dégradés, à demi-sauvages et sous un climat de feu ! (1).

A cause des troubles et des difficultés sans nombre qui précédèrent l'expédition française et la guerre, les Franciscaines furent obligées de quitter la mission du Dahomey. Espérons qu'un jour elles pourront reprendre leurs postes, ou du moins s'établir dans quelque autre mission étrangère pour y propager la foi catholique.

III

L'œuvre des missions attira de nouvelles vocations à l'humble maison de Couzon, si bien que les supérieurs ecclésiastiques jugèrent utile de transporter, en 1872, le noviciat dans la ville de *Lyon, au quartier Monplaisir*, afin d'y jouir des nombreux avantages matériels et même spirituels qu'on peut y trouver. C'est là que se forment maintenant les aspirantes à la vie apostolique.

Il y a quelques années, les Franciscaines de la Propagation de la Foi ont été appelées à diriger à *Lille* un hôpi-

1. Voir *Annales Franciscaines*, septembre 1868.

tal pour les enfants des deux sexes, œuvre qui rend les plus grands services, étant donné le nombre considérable des enfants appartenant à la classe ouvrière de la ville et des localités voisines. L'emplacement de l'établissement est des mieux choisis. C'est, en effet, dans ce quartier que la classe des travailleurs domine le plus et par conséquent que les besoins sont les plus urgents. On y respire l'air pur de la campagne ; les remparts s'étendent derrière l'hôpital qui, bien qu'éloigné, n'en est pas moins en communication rapide avec l'intérieur de la ville et avec le dehors par le tramway de la rue des Postes.

Le nom de *Maison Saint-Antoine de Padoue* lui a été donné pour éloigner l'idée sombre et pénible dont le mot *hôpital* est accompagné. Tout du reste, dans cet établissement, a été ménagé de façon à dissiper toute apparence de tristesse. Son architecture légère et ornementée n'offre certes point à l'étranger qui le visite l'aspect d'un hospice.

Il n'est pas besoin de faire ressortir avec quel dévouement et quelle charité sont soignés les chers petits malades qui viennent chercher la santé dans cet asile. Tout le monde à Lille rend hommage à l'admirable charité des Sœurs franciscaines de la Propagation de la Foi, qui, du reste, depuis de longues années, desservent l'hospice ou asile des *Cinq-Plaies, dit des Incurables,* établi dans cette ville et dont la maison Saint-Antoine n'est pour ainsi dire qu'une annexe (1). Quand elle fut inaugurée le 16 octobre 1890, Mgr Baunard termina son discours par ces mots : « Cet hôpital est bien consacré à l'enfant Jésus, seulement ici, il repose dans les bras de saint Antoine de Padoue, patron de cet asile. Et sans chercher d'autres raisons plus délicates, ne trouvez-vous pas, en vérité, qu'un hospice

1. Sont admises dans cet asile : les jeunes filles idiotes et épileptiques, les femmes et jeunes filles atteintes de maladies chroniques ou incurables. Sont regardées comme incurables les personnes qui souffrent de plaies vives : ulcères, lèpres, cancers, chancres, etc., celles qui sont paralysées ou perclues. — Voir la brochure sur l'*Asile des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur,* chez Desclée, rue Royale, 26, Lille.

d'enfants, dirigé et desservi par des religieuses franciscaines, c'est bien l'enfant Jésus porté dans les bras des disciples de saint François (1). »

C'est là une belle pensée que toutes les filles du Patriarche d'Assise doivent réduire en acte avec le plus de fidélité possible.

L'hôpital des enfants et l'asile des Cinq-Plaies de Lille font le plus grand bien, et sont d'une grande importance, *puisqu'ils servent de complément pour l'enseignement des étudiants en médecine de l'Université catholique de la ville, qui les desservent pour les services médical et chirurgical.*

Pour ne citer qu'un chiffre, en 1894, il y eut *600 enfants hospitalisés,* et pour les enfants du dehors, qui vinrent au dispensaire tous les matins, *17.733 consultations.*

A *Boulogne-sur-Mer,* rue de la Paix, 55, les religieuses de la Propagation de la Foi ont établi une clinique chirurgicale et une maison de santé très fréquentée surtout pendant la saison des bains.

En résumé, ces bonnes Franciscaines font le plus grand bien dans leurs six maisons, dont nous venons de parler : *Lyon-Monplaisir,* 179, route d'Hoyrieux, *Couzon, Belleville, Lille, hôpital* des incurables et des idiotes, *Lille, maison Saint-Antoine* pour les enfants, boulevard Victor Hugo, 199, *Boulogne-sur-Mer.*

Les œuvres de *Lyon-Monplaisir,* maison-mère, sont : externat et école pour les jeunes filles, soin des dames pensionnaires infirmes, et des malades à domicile.

A *Couzon :* instruction et éducation des orphelines et jeunes filles, ouvroir, visite des malades, soin du linge de l'église de la paroisse et ornementation des autels.

A *Belleville-sur-Saône :* mêmes œuvres qu'à Couzon; en plus salle d'asile communale pour les petits enfants des deux sexes.

Dans toutes les maisons, les exercices religieux se font en commun comme à la maison-mère.

1. Voir le *Discours de Mgr Baunard,* Lille, imprimerie de J. Lefort.

Dès le 17 août 1862, S. Ém. le cardinal de Bonald approuva les Constitutions de la congrégation.

Les religieuses de la Propagation de la Foi sont actuellement au nombre d'environ deux cent cinquante.

Elles sont habillées en *noir :* robe, pèlerine et voile (sans scapulaire); la corde est de laine *blanche;* sur la poitrine elles portent un crucifix.



CHAPITRE XXV

SŒURS FRANCISCAINES DE LA PROVIDENCE DU PRADO

Congrégation pour l'œuvre des catéchismes.

Maison-mère à Lyon, au Prado, rue Dumoulin, 14.

(1860)

N° 31.

I. Le P. Chevrier, fondateur de l'Œuvre du Prado. — II. Les Franciscaines du Prado et les œuvres.

I

Le 18 mai 1894, Mgr Coullié, archevêque de Lyon, dans sa visite qu'il fit au Prado, ordonna aux prêtres qui dirigent l'œuvre des catéchismes, de *préparer le procès de canonisation du P. Chevrier*, et déclara qu'il serait heureux de travailler à cette cause, comme il l'avait fait à Orléans pour Jeanne d'Arc. C'est dire tout de suite l'estime et la vénération que nous devons avoir pour le fondateur des Franciscaines du Prado.

Antoine Chevrier naquit à Lyon, le 16 avril 1826, jour maintenant consacré par l'Église à honorer la mémoire de saint Benoît Labre ; il devait mourir, cinquante-trois ans plus tard, à la veille de la fête de saint François d'Assise : ces deux héroïques pauvres forment le cadre de cette vie, qui se résume dans l'amour de Jésus-Christ et de la pauvreté ! (1).

Son père était employé de l'octroi, sa mère possédait

1. Nous résumons ici la vie du P. Chevrier, d'après l'*Histoire* écrite par J.-M. Villefranche, 380 pages. — Lyon, librairie Vitte, 3, place Bellecour, 1894.

un petit atelier pour le tissage de la soie; elle était fort pieuse et vertueuse. Deux jours après sa naissance, il fut porté à l'église Saint-François pour y recevoir le baptême.



Le P. CHEVRIER.

Dans ce même temple, il devait faire sa première communion et y célébrer sa première messe, ce qui lui faisait dire, lorsqu'il reçut l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François : « J'ai été Franciscain toute ma vie. »

Il grandit en âge et en vertu. « Aimes-tu beaucoup le bon Dieu ? lui disait-on. — Je l'aime grand comme le ciel et la terre. »

Dieu voulut se l'attacher à tout jamais par un bienfait extraordinaire.

Antoine avait neuf ans, et allait à l'école chez les Frères ; dans sa simplicité et sa foi naïve, il s'imaginait que Notre-Seigneur descendait visiblement sur l'autel, à la messe, au moment de la consécration, mais que le prêtre seul avait la faveur de le contempler, tandis que les fidèles baissaient la tête pour ne pas voir une si grande merveille. Un jour, poussé par une sainte curiosité, il leva la tête en ce moment solennel, et il aperçut, sans étonnement, mais avec admiration, un globe de feu, qui descendait éblouissant sur le calice. Il se prosterna aussitôt, adorant et se reprochant sa témérité, et surtout n'osant pas en parler, si ce n'est plus tard à son directeur. Le souvenir de cette grâce resta toujours gravé dans son âme.

Il fit sa première communion à onze ans, le 16 mars 1837, et dès lors demanda à servir la messe de 5 heures ; quelque temps après, il fut admis à l'école cléricale de Saint-François, où il resta trois ans, faisant la joie de ses condisciples et de ses maîtres par sa piété, son amour du travail et son excellent caractère. Il fut envoyé au séminaire et devint prêtre le 25 mai 1850. Il fut nommé vicaire à Saint-André de la Guillotière, où il resta sept ans, exerçant, au milieu des pauvres et des ouvriers, un ministère fructueux. Il était vraiment fait pour les malheureux, et ceux-ci l'aimaient comme un père.

Sa charité était sans limite. Le bon vicaire avait parmi ses malades un jeune homme atteint de la petite vérole et couvert de pustules, néanmoins il l'embrassait à chaque visite.

Lors des inondations de 1856, l'abbé Chevrier se mit à parcourir en barque les quartiers envahis par l'eau pour porter des vivres aux affamés prisonniers dans leurs maisons. Il ne prit aucun repas, durant deux jours entiers, tout occupé à sa tâche de sauveteur et de porteur de pain.

L'empereur, à son passage à Lyon, lui accorda une mention honorable insérée au *Moniteur*.

Un jour qu'il méditait, dans le temps de Noël, sur le mystère de l'Incarnation, il eut de telles lumières sur la pauvreté, que sa résolution fut prise de la pratiquer le plus parfaitement possible toute sa vie, à l'exemple de Notre-Seigneur, et en même temps d'entrer dans le Tiers-Ordre de Saint-François. C'est de cette grâce extraordinaire qu'il faisait dater ce qu'il appelait sa conversion. Dès lors, il avança à grands pas dans le chemin de la sainteté, eut faim et soif de pauvreté et de mortification.

Désirant suivre les conseils évangéliques qui constituent la vie religieuse, et exercer en même temps le ministère paroissial, il alla consulter le curé d'Ars, qui l'encouragea dans son dessein et lui prédit qu'il ferait une abondante moisson d'âmes. A partir de ce jour, une étroite amitié unit ces deux prêtres dévoués. Le vénérable Vianney renvoya même souvent à M. Chevrier des personnes qui venaient le consulter, en leur disant : « Pourquoi venez-vous ici, vous avez un saint à Lyon, allez le voir. »

Après son entrevue, M. Chevrier quitta la paroisse Saint-André, distribua aux miséreux son linge et ses modestes meubles, et devint chapelain de la cité ouvrière de l'Enfant-Jésus, bâtie par un pieux laïque, M. Rambaud, devenu prêtre plus tard. Là, on évangélisait et catéchisait les enfants délaissés. L'instruction de la jeunesse devint l'œuvre de prédilection du *P. Chevrier*, c'est ainsi qu'il fut désormais appelé par les enfants et le peuple. Il menait une rude vie. A sa cellule de la cité, il avait pour tout mobilier une paillasse placée sur deux planches, une table formée d'une planche non rabotée reposant sur quatre piquets de bois blanc, et un bureau de même style, surmonté de rayons bruts pour y mettre ses quelques livres.

Il avait pris pour résolution « de renoncer à tout ce qui sent la recherche dans les vêtements, le logement, l'ameublement et la nourriture ».

Un jour qu'il grelottait de froid, on lui fit accepter un manteau, le jour même de Saint-Martin. Ce vêtement de-

vint célèbre parmi les pauvres gens, qui l'appelaient le manteau de saint Martin. Quelque malheureux venait-il demander l'aumône? Si le P. Chevrier n'avait plus d'argent, ce qui arrivait souvent, il donnait son manteau. Le pauvre le portait au Mont-de-Piété, et, après avoir touché une quinzaine de francs, il rapportait la reconnaissance à l'aumônier de la cité. Quelque bonne personne le rachetait et le renvoyait à son propriétaire. Quand survenaient de nouveaux miséreux et que le manteau de saint Martin se trouvait en circulation, le Père donnait sa montre, afin qu'elle prît le même chemin. Dieu seul connaît tous les traits de charité dont il fut le héros durant son séjour à la cité.

Cependant celle-ci étant devenue exclusivement composée de familles d'ouvriers, le P. Chevrier se sentit inspiré de fonder à l'autre extrémité de la Guillotière son œuvre de prédilection, l'œuvre des catéchismes pour les enfants abandonnés. Il loua une baraque de la rue Creuzet et y recueillit un enfant qu'il avait vu fouiller dans les balayures des rues et manger gloutonnement des écorces de melon. Bientôt quatre enfants vinrent rejoindre ce premier. On se serrait pour tenir tous dans la pauvre masure; on y couchait côte à côte sur le plancher, en attendant mieux.

Quant aux filles, elles furent recueillies dans une maison bâtie sur l'emplacement de la nouvelle église de Fourvières, et le soin de leur faire le catéchisme fut confié à deux religieuses qui eurent le courage de se consacrer à cette œuvre naissante et sans ressources. Le bon Père les visitait et les confessait.

Cependant la situation de ces deux œuvres identiques, mais éloignées l'une de l'autre et privées de la présence habituelle du fondateur, n'était pas normale, et il fallut songer à les réunir dans un même local.

C'est ce qui se réalisa le 10 décembre 1860. Le P. Chevrier put louer, à la Guillotière, dans un des recoins les plus mal famés de ce faubourg populeux, un vaste et méchant bâtiment en briques nommé le *Prado*, et qui servait de salle de danse, depuis vingt ans, à tous les gens de bas

étage de la grande ville. La Providence envoya ce qu'il fallait pour meubler la chapelle et la maison.

C'est là que s'écoula la plus belle époque de la vie du P. Chevrier. C'est là qu'il se sanctifia en sanctifiant à la fois les petits et les malheureux.

Ce vieux Prado délabré avait des attraits indéfinissables pour le cœur du pauvre. « En passant le long de ces murs noircis et branlants, disait le fondateur, l'ouvrier pensera : Ce prêtre n'est pas logé mieux que moi ; je ne craindrai pas d'aller à lui. » Et l'on accourait à lui. Et puis il parlait si bien, si simplement, avec tant de conviction, avec tant d'amour du bon Dieu, que tous les cœurs étaient subjugués. Au parloir, au confessionnal, à la sacristie, on l'assiégeait littéralement.

Les enfants surtout accouraient, les pauvres abandonnés de la première communion.

Quand on demandait au P. Chevrier les conditions pour entrer dans sa *Providence*, — c'est le nom qu'il donna à son établissement, — il répondait toujours : « Trois conditions sont exigées : ne rien avoir, ne rien savoir, ne rien valoir. » De fait, il recevait les enfants les plus indociles et les plus méchants, et il disait à ses prêtres : « Si jamais les ressources venaient à manquer, il faudrait d'abord renvoyer les enfants les plus sages et garder les plus mauvais, parce que ces derniers ont plus que les autres besoin de notre œuvre. »

« On doit, disait-il, traiter les enfants avec douceur et charité, et ne jamais les frapper. S'ils ont des défauts, il faut les reprendre avec patience et prier pour eux. Nous devons être pour les enfants des pères et des mères. »

Aussi, comme les enfants aimaient le bon Père ! Ils auraient voulu l'avoir toujours au milieu d'eux.

Le P. Chevrier avait au cœur un projet qu'il désirait réaliser avant même l'œuvre des premières communions : c'était celui de former une communauté de prêtres, menant la vie religieuse dans l'exercice du ministère extérieur, soit libre, soit paroissial. Combien de jeunes prêtres, au sortir du séminaire et dans le ministère, ont désiré l'alliance

de ces deux vies : la vie du religieux, la vie de communauté pour l'intérieur, la vie du prêtre séculier pour l'extérieur ! Le bon Père composa un règlement complet et détaillé pour l'exercice du saint ministère comme il l'entendait ; puis ayant été nommé curé du Moulin-à-Vent, paroisse qu'il créa à 2 kilomètres du Prado, il essaya de le mettre en pratique. Pendant les offices, on laissait les portes de la cure ouvertes ; personne n'y restait, et l'on trouvait habituellement en rentrant les vivres pour la journée, et souvent pour toute la semaine. Les choses allèrent bien ainsi pendant quatre ans, mais l'abbé Martinet, qui remplissait habituellement les fonctions de curé au nom du P. Chevrier, occupé au Prado, manqua de patience, et obtint, à son insu, la cure du Moulin-à-Vent. La fondation du bon Père n'existait plus ; il offrit au bon Dieu, en cette circonstance, « une des plus grandes croix de sa vie ».

Il réalisa ensuite son dessein en fondant une école cléricale pour les jeunes gens que Dieu pouvait appeler au sacerdoce, et qui, unis aux prêtres venant de l'extérieur, ont formé l'œuvre de prêtres séculiers vivant en communauté.

Le zèle du P. Chevrier ne s'enfermait pas dans la zone de ses œuvres. On l'appelait souvent dans les paroisses pour y exercer le saint ministère. Une foule innombrable de Lyonnais et d'étrangers, attirés par la réputation de ses vertus, remplissaient tour à tour le parloir délabré où il donnait ses audiences, entouraient sa chaire et se pressaient à son confessionnal. Tous louaient la sagesse de ses conseils, l'intuition de son intelligence, éclairée par des lumières surnaturelles, le nommaient un nouveau curé d'Ars.

Nous ne rapporterons pas ici les faits miraculeux attribués au bon Père, disons simplement qu'il exorcisa et délivra une vingtaine de personnes possédées du démon. Avec la pauvreté, la charité était sa vertu de prédilection. Il l'exerçait envers tous, même avec les ivrognes.

Un jour, raconte un de ses amis, le Père rencontre un homme titubant et qui allait perdre l'équilibre. Il se précipite pour le recevoir dans ses bras. « Tiens, le Père Chevrier !... bonjour Père Chevrier », dit alors distinctement

l'ivrogne. Le Père le remit sur ses jambes et le soutint pendant quelques minutes pour voir s'il pouvait tout seul continuer sa route.

Le P. Chevrier mourut le 2 octobre 1879. Aussitôt que la nouvelle de son trépas fut connue, la maison fut assiégée par les fidèles de tous rangs et de tous les âges, chacun voulant placer des chapelets et des médailles au contact de ce corps prédestiné à la glorieuse résurrection. Il fut inhumé dans la chapelle du Prado, au milieu d'une assistance de plus de trois cents prêtres et d'une foule évaluée à plus de vingt mille personnes.

II

Ainsi que nous l'avons dit, quelques pieuses personnes vinrent aider le P. Chevrier pour catéchiser les filles abandonnées; leur nombre alla en augmentant. Dès l'année de la fondation, en 1860, elles furent affiliées au Tiers-Ordre de Saint-François.

Au printemps de 1875, le Père fit un voyage à Rome et à son retour établit un noviciat plus complet. Cette faveur devint pour le Prado le principe d'une vie toute nouvelle.

Désormais les religieuses Franciscaines se dévouèrent avec encore plus de zèle à toutes les œuvres du P. Chevrier.

Dans les trois maisons de l'institut : *Lyon-Prado*, *Limonest*, *Notre-Dame de la Roche*, il y a actuellement une quarantaine de professes. Le noviciat est placé à *Limonest* et compte une douzaine de novices. Elles observent la Règle du Tiers-Ordre séculier de Saint-François avec des Constitutions particulières en rapport avec le but de la congrégation qui est d'aider leurs Pères dans l'évangélisation des pauvres, des petits et des humbles.

Le costume des Sœurs est des plus simples : robe et camail en serge noir, bonnet noir, point de voile.

Les archevêques de Lyon ont toujours favorisé l'institution du P. Chevrier. S. Ém. le cardinal de Bonald avait

béni le berceau de la communauté, S. Ém. le cardinal Caverot confia aux disciples du bon Père le pèlerinage de *Notre-Dame de la Roche*, près Tarare, et S. Ém. le cardinal Foulon, l'école cléricale d'*Usson* (Loire). S. G. Mgr Coullié, en arrivant à Lyon, voulut donner sa première confirmation aux enfants du Prado (2 octobre 1893).

Voici un tableau rapide de l'état présent de l'Œuvre de la Providence du Prado.

Les enfants que l'on prépare à la première communion passent six mois à la maison, où ils sont habillés, nourris et logés gratuitement. On reçoit chaque semestre cinquante garçons et trente-cinq filles. Leur journée est remplie par le catéchisme, l'étude, les exercices religieux et la récréation.

On prépare, en outre, après leur journée, des jeunes gens obligés de subvenir par leur travail aux nécessités de leurs parents, et qui, par conséquent, ne peuvent rester à la maison. Depuis la fondation, des milliers d'enfants ont bénéficié de l'Œuvre, et sont venus y apprendre leurs devoirs de bons chrétiens et de bons citoyens. Les lois scolaires la rendent plus nécessaire et plus opportune que jamais, car, dans les grandes villes surtout, beaucoup d'enfants ne font plus de première communion.

Une *Œuvre de persévérance*, établie à la maison, reçoit un certain nombre des enfants qui ont fait la première communion. Après le P. Chevrier, on a essayé de les garder complètement à la maison. On les envoyait de là travailler en ville, dans les ateliers et les usines. Mais après une expérience de huit ans, on a dû y renoncer à cause du peu de résultat pratique et aussi parce que cela demandait des ressources considérables. On se contente donc, maintenant, comme à l'origine, de leur trouver des places, puis de les recevoir, le soir, après leur travail, et le dimanche toute la journée.

Le *cercle*, qui est comme le couronnement de l'Œuvre de persévérance, compte une centaine de grands jeunes gens ou hommes mariés. Il donne depuis plusieurs années des représentations exclusivement religieuses, qui ont fait

courir tout Lyon. Nous devons signaler plus particulièrement les mystères si touchants de la Passion et de Noël.

On a, en outre, établi plus récemment un secrétariat du peuple, avec un bureau de renseignements et de placement.

De leur côté, les religieuses franciscaines s'occupent des jeunes filles, après leur première communion. On les place chez des personnes chrétiennes ; et il a été fondé une petite société de persévérance pour celles qui peuvent venir le dimanche. On y admet aussi d'autres jeunes personnes qui ont besoin de ce secours pour se maintenir dans le bien.

L'Œuvre du patronage des enfants, le jeudi et tous les jours de vacances, est plus florissante que jamais. Il en vient jusqu'à cinq cents : deux cents garçons et trois cents filles.

Enfin, comme le raccommodage du linge est une grosse affaire au Prado, où le vieux abonde plus que le neuf, on a établi des *ouvroirs*, à la maison et en ville. Des dames charitables s'y réunissent afin de travailler pour les pauvres du bon Dieu.

L'école cléricale sur laquelle repose principalement l'avenir de l'Œuvre, compte environ soixante élèves de latin, dix de philosophie, dix grands séminaristes. Elle a déjà donné à l'Église soixante-dix prêtres et deux évêques : Mgr Pellet, évêque missionnaire de la côte de Bénin, et Mgr Guillermin, évêque missionnaire au lac Nyanza.

Enfin, seize prêtres travaillent aux œuvres diverses établies dans les cinq maisons de l'institut.

Chose merveilleuse, il se fait dans ces asiles de la charité, une transformation immédiate et inexplicable au jugement humain. Quand on voit des enfants aux figures ingrates, aux haillons sordides, à peine entrés dans le bercail, prendre des allures convenables, suivre avec goût des exercices réguliers, présenter dans leur tenue générale l'aspect d'une communauté pieuse, on est saisi d'admiration.

En résumé, il se trouve actuellement dans l'Œuvre du Prado de deux cent cinquante à trois cents personnes qui

vivent uniquement sur les fonds de la Providence. Il faut, chaque année, pour tout ce monde, des sommes considérables. Point de revenus, aucun fonds constitué, personne ne gagne rien. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît. »

Les personnes charitables continuent à être les lieutenants de la Providence.



CHAPITRE XXVI

SŒURS FRANCISCAINES DU SACRÉ-CŒUR

Congrégation pour les petites œuvres des paroisses.

Maison-mère aux Buers-Villeurbanne, près Lyon (Rhône), diocèse de Grenoble.

(1860)

N° 32.

La congrégation des Franciscaines du Sacré-Cœur a été fondée en 1860 dans le diocèse de Saint-Claude par la Révérende Mère Marie-François de Saint-Joseph Lorain.

Mlle Lorain était née à Arinthod (Jura), le 22 octobre 1810, de Joseph Lorain, receveur de l'enregistrement, et de Marie-Pierrette Clerc. Dès son enfance, elle fit paraître une extrême vivacité de caractère et une grande ténacité de volonté : deux dispositions qui, tournées vers le bien, peuvent faire accomplir de grandes choses. Vers 1848, elle recueillit dans sa maison paternelle des enfants pauvres, la plupart orphelines, et les confia aux Sœurs de charité jusqu'au moment où elle comprit qu'elle devait elle-même diriger son œuvre. En conséquence, elle prit l'habit de tertiaire franciscaine, passa quelque temps dans une maison cloîtrée de l'Ordre, fit profession et commença ses fondations. La première fut établie dans l'une de ses propriétés du Jura, la seconde à Villeurbanne, en 1860.

En 1865, les Sœurs du Jura furent constituées par l'autorité légitime en congrégation distincte et devinrent les Franciscaines de l'Immaculée-Conception, aujourd'hui si prospères (1).

1. Voir chap. x, IIe partie.

A Villeurbanne, les religieuses formèrent un groupe uni, sous la direction de la Révérende Mère Saint-Joseph, qui travailla de toutes ses forces à la formation de sa famille spirituelle.

La vie de la fondatrice devait se passer dans les plus grandes souffrances et les épreuves de tout genre. Souvent on l'entendait dire ces paroles : « Comme je ne sais si les Sœurs qui viendront après moi seront assez fortes pour supporter les grandes douleurs, je demande au divin Maître qu'il daigne m'envoyer à moi-même toutes les croix nécessaires pour assurer l'avenir de la congrégation! » De fait, ce ne fut qu'après la mort de la bonne Mère, que les Franciscaines du Sacré-Cœur purent jouir du fruit de ses labeurs.

La Révérende Mère Lorain pratiqua la pauvreté, comme une véritable fille de saint François. Dans ce but, elle faisait ses longues courses, à pieds, même dans un âge avancé, et souvent chargée de lourds fardeaux. Son amour pour la sainte Eucharistie était extrême et volontiers, durant ses fréquents voyages, elle restait à jeun jusqu'à une heure prolongée, parfois vers midi, afin de pouvoir faire la sainte communion, dans l'église de la paroisse où elle arrivait, si un prêtre charitable voulait bien lui accorder cette faveur. Elle désirait vivement depuis de longues années établir l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement dans la chapelle de sa communauté des Buers, mais cette grâce ne fut accordée qu'après sa mort.

Après l'amour de la sainte Eucharistie, c'était celui des âmes et plus spécialement des âmes des petites orphelines abandonnées qui dévorait son cœur maternel. Elle aurait voulu avoir des millions pour recueillir toutes ces pauvres enfants. Aussi, l'œuvre des orphelines, la seule établie par la Mère fondatrice, tiendra toujours la première place dans la congrégation.

Pendant les dernières années de sa vie, les épreuves qui fondirent sur la bonne Mère ne firent que redoubler, et c'est sur un véritable calvaire qu'elle rendit le dernier soupir en l'année 1882, à l'âge de soixante-douze ans.

La maison-mère est toujours établie, à Villeurbanne, 8, chemin des Buers, près Lyon, paroisse dépendant du diocèse de Grenoble (1).

Le 29 juillet 1884, Mgr Fava, évêque de Grenoble, approuva leurs Constitutions.

Ces bonnes religieuses se proposent, avec le secours de la grâce, de marcher sur les traces de leur séraphique Père en observant la sainte pauvreté, l'esprit de pénitence et de simplicité évangélique. Elles professent une dévotion par-



La maison-mère.

ticulière au divin Cœur de Jésus et à Marie Immaculée, Reine du très saint Rosaire.

Outre les jeûnes et abstinences de l'Église, les Sœurs font maigre les mercredis, vendredis et samedis pendant le carême de l'Avent, et tous les mercredis de l'année; elles jeûnent tous les vendredis.

Elles couchent sur une planche avec des couvertures en nombre suffisant pour se garantir du froid en hiver.

Leurs œuvres sont : le soin des malades à domicile, des

1. Les Sœurs des Buers sont aussi parfois appelées les Sœurs des Charpennes, à cause de la paroisse de ce nom voisine de la maison-mère.

asiles d'enfants pauvres, orphelines ou abandonnées, les catéchismes, ouvroirs, patronages, tenue des sacristies, en un mot toutes les *petites œuvres* qui peuvent être *utiles aux curés de campagne*, à l'exception des classes dont la congrégation ne s'occupe que dans la maison-mère et dans les orphelinats.

Les postulantes sont reçues de seize à trente-cinq ans. Les vœux perpétuels ne sont émis qu'après dix ans de vœux temporaires. Les jeunes filles de treize à seize ans qui aspirent à la vie religieuse y sont préparées dans le petit noviciat.

Costume : tunique de bure *brune* avec corde de chanvre et rosaire; long scapulaire de bure avec une petite croix en velours noir et image du Sacré-Cœur au milieu ; guimpe courte, long voile *noir* et manteau brun pour les professes ; voile blanc et scapulaire sans croix pour les novices.

Les Franciscaines du Sacré-Cœur sont au nombre d'environ deux cents et possèdent vingt-deux maisons dont voici les noms :

Villeurbanne, maison-mère, noviciat, école, orphelinat. Les enfants sont admises gratuitement dans les orphelinats de l'institut, depuis l'âge de cinq ans. Jusqu'à l'âge de treize ans, elles suivent les cours des classes établies dans la maison, selon la loi de l'enseignement primaire. De treize à vingt et un ans, elles sont conservées dans la maison-mère ou envoyées dans les succursales pour apprendre les différents ouvrages propres à leur sexe.

Tessy, commune de Metz (Haute-Savoie), asile pour idiotes, orphelines : couture, agriculture.

Tignieu (Isère), orphelinat, dévidage de la soie, agriculture, soin des malades à domicile et catéchisme pour les enfants de la paroisse.

Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), orphelinat, couture, garnissage de chapeaux de paille.

Vienne (Isère), Sœurs gardes-malades, service de la cathédrale et de la cure.

Peyrillac (Haute-Vienne), patronage de jeunes filles, catéchisme, soin de l'église et des malades.

Châteauponsac (Haute-Vienne), service de la chapelle du pèlerinage de Notre-Dame de Toute-Bonté, gardes-malades, catéchisme pour les enfants de la paroisse.

Saint-Just (Haute-Vienne), *Craon* (Vienne), patronage de jeunes filles, soin des malades à domicile, catéchisme, service de la sacristie.



Révérende Mère LORAIN.

La Villatte (Creuse), mêmes œuvres.

Magnac-Laval (Haute-Vienne), *Saint-Léonard* (Haute-Vienne), *Le Verger-Liglet* (Vienne), soin des malades à domicile.

Dompierre (Haute-Vienne), *Bussières-Poitevine* (Haute-Vienne), mêmes œuvres.

Paris, rue Servandoni, 7, et *Saint-Mandé*, près Paris, rue de la Fraternité, Sœurs gardes-malades.

Le Vast (Manche), hospice.

Martinvast (Manche), ouvroir et soin des malades à domicile.

Pouligny-saint-Pierre (Indre), *Saint-Zacharie* (Var), mêmes œuvres.

FRANCISCAINES DU SACRÉ-CŒUR DE QUERQUEVILLE,

Par Equeurdreville (Manche).

N° 32 *bis.*

Les Franciscaines du Sacré-Cœur de Villeurbanne répondant à l'appel de M. l'abbé Hainneville, curé de Querqueville, par Equeurdreville (Manche), ont fondé, en 1892, une maison de charité dans sa paroisse.

Marchant sur les traces de leur séraphique Père, observant rigoureusement la sainte pauvreté et l'esprit de pénitence, elles pratiquent le dévouement le plus entier envers de pauvres et intéressantes familles d'ouvriers bretons, venus à Querqueville prendre part à de longs et difficiles travaux de défense nationale, en construisant la digue de l'Ouest, près Cherbourg.

Les Sœurs dirigent un ouvroir, un patronage, une crèche et une garderie d'enfants, et vont soigner les malades à domicile. Par les enfants elles atteignent les mères de famille : dans cette population ouvrière et cosmopolite, « la femme sans religion est pire que l'homme et demande un apostolat, dit le curé de la paroisse, plus difficile à exercer que celui des sauvages du Congo ».

Depuis 1895, les Franciscaines du Sacré-Cœur de Querqueville sont indépendantes de celles de Villeurbanne, tout en restant unies par la même affection et le même esprit.

CHAPITRE XXVII

SŒURS FRANCISCAINES DE SAINTE-ÉLISABETH

Œuvres diverses.

Maison-mère à Vienne (Isère).

(1875)

N° 33.

Quelques pieuses personnes ayant fondé à Vienne diverses œuvres très prospères, comprirent que pour en assurer l'avenir il fallait les confier à une communauté religieuse qui se perpétue comme une famille et se renouvelle sans cesse. En conséquence elles résolurent d'embrasser le Tiers-Ordre régulier de Saint-François et allèrent se former aux exercices de la vie religieuse dans le monastère des Franciscaines de Sainte-Élisabeth, de Lyon, pour revenir ensuite au berceau de leurs œuvres. C'était en 1875, sous l'épiscopat de Mgr Ginoulhac, évêque de Grenoble. La Mère fondatrice, Sœur Marie-Joseph des Anges Tillard, mourut en 1894; sa Société avait été reconnue et approuvée en 1881 par l'autorité épiscopale.

Cette congrégation possède quatre maisons :

Vienne, maison du Bon-Pasteur, maison-mère, orphelinat.

Notre-Dame de Grâce à l'Isle, près Vienne, noviciat, école primaire libre, dames pensionnaires.

Vienne, maison Jourdan, asile pour idiotes et incurables, petit pensionnat.

Paris, 49, rue Gauthey : crèche pour vingt petits enfants du quartier, de un mois à trois ans. Les Sœurs les gardent pendant toute la journée.

Cette crèche est aux frais de la Banque internationale, dont le siège social est, 3, rue Saint-Georges, et dont l'administrateur est israélite.

Les Sœurs sont au nombre de vingt. Elles sont vêtues d'une robe et d'un voile de couleur *noire*, de la guimpe blanche et portent la corde à laquelle est suspendu un chapelet de quatre dizaines.



CHAPITRE XXVIII

PAUVRES SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE
DITES SŒURS DE LA CORDE

Congrégation pour l'œuvre des malades.

Maison-mère à Avignon, rue du Portail-Magnanen (Vaucluse).

(1840)

N° 34.

I. Premiers essais. — II. Extension et prospérité de l'institut.

I

Le premier et principal instrument dont Dieu se servit pour établir à Avignon les Sœurs gardes-malades, fut M. l'abbé Roland, vicaire de la paroisse Saint-Pierre. Ce vénérable ecclésiastique était entré tard, à l'âge de cinquante ans, dans les saints ordres, après avoir occupé une place honorable dans l'enregistrement. Il était né à Cadenet, le 9 octobre 1775, d'une famille très honorable et très ancienne. Ce digne prêtre, comme pour racheter le temps qu'il avait donné aux affaires temporelles, se montrait animé d'un grand zèle pour le salut des âmes. Dès les premières années de son ministère, il fut ému de l'abandon spirituel où se trouvaient les malades et conçut le dessein de les assister par la fondation d'un institut religieux qui leur procurerait les secours de l'âme et du corps (1).

Deux éléments étaient nécessaires pour établir cette œuvre : une maison et des religieuses. Une personne cha-

1. Nous résumons ici les *Notes sur l'établissement à Avignon des Pauvres Sœurs de Saint-François d'Assise,* parues à l'imprimerie Aubanel, 9, place Saint-Pierre, Avignon, 1888.

ritable donna le local, rue de la Croix, 8; quelques-unes des pénitentes de l'abbé Roland s'offrirent à lui pour revêtir l'habit religieux du Tiers-Ordre et former la future communauté. Ce qui eut lieu le 21 novembre 1840.

Quand les six nouvelles Sœurs parurent au dehors, elles eurent à subir le jugement du public. A la vue du cordon franciscain qu'elles portaient extérieurement, le peuple leur donna le nom de *Sœurs de la Corde*, nom qui leur est resté et qui leur rappelle qu'elles sont étroitement liées à Jésus-Christ, pour le servir dans la personne des malades, ses membres souffrants.

Mais la vie religieuse ne s'improvise pas. Il lui faut un postulat, un noviciat; il lui faut surtout un supérieur pour la pratique essentielle et fondamentale de l'obéissance. Tous ces éléments faisaient défaut à la communauté naissante, composée de personnes tirées presque toutes de l'humble condition de servantes. M. l'abbé Roland, entré tard dans l'état ecclésiastique, avait conçu et entrepris son œuvre avec plus de zèle que d'expérience de l'état religieux. Impatient de grossir son troupeau, il admettait tous les sujets qui se présentaient, après quelques jours de postulat. Dire que ce choix de première main fut toujours heureux et répondit pleinement aux exigences de la situation, serait exagéré. Aussi il fallut bientôt renvoyer certaines Sœurs turbulentes et brouillonnes qui jetèrent à leur tour, en ville, le discrédit sur la communauté. Puis, dans la nuit du 2 mars 1842, eut lieu une équipée homérique digne d'être relatée.

Un complot s'était tramé, à l'insu du trop confiant fondateur. Sœur Scolastique, supérieure, avait résolu de s'affranchir de l'autorité, en élevant communauté contre communauté. Elle loue et aménage clandestinement une maison, et la nuit, suivie de trois complices, déloge sans bruit, emporte ses effets et s'établit dans son couvent improvisé. Au lever, grand émoi dans le monastère! L'abbé Roland averti, accourt et voit sa ruche tout agitée et troublée... Toutefois l'autorité ecclésiastique agit avec énergie et célérité; avant la fin du mois, Sœur Scolastique déposait l'habit reli-

gieux et le schisme cessait : les frelons seuls s'étaient envolés de la ruche.

Mais la malveillance s'arma de ce fait pour accabler le pauvre fondateur et le déclarer incapable de gouverner une famille religieuse.

Il faut aux œuvres de Dieu un baptême d'opposition et de contradiction. Tout institut qui, dans ses débuts, ne rencontre pas l'épreuve, bâtit sur le sable. L'épreuve donne la solidité à la base de l'édifice, comme la tempête qui, enfonçant plus profondément les racines du chêne, lui communique une durée séculaire.

Cependant l'aventure qui venait de se produire portait avec elle une leçon. La Supérieure que l'abbé Roland avait mise à la tête de sa communauté, et sur laquelle il s'appuyait avec trop de confiance, venait, par sa présomption, d'en compromettre gravement l'existence. Il comprit qu'elle devait être remplacée par un guide plus sûr et plus éclairé. Une Supérieure étrangère, déjà formée à la vie religieuse et ayant fait ses preuves, en même temps qu'elle donnerait plus de prestige à l'autorité, serait plus propre aussi à former et à gouverner les jeunes Sœurs. En conséquence, il demanda à la fervente communauté des Franciscaines du Puy de vouloir bien céder deux Sœurs capables d'imprimer à son institut une véritable formation religieuse.

On acquiesça à la demande : Sœur Stanislas fut nommée Supérieure, et Sœur de Tous-les-Saints, assistante et maîtresse des novices.

Les deux nouvelles religieuses n'avaient pas d'autre plan pour établir la réforme, que celui de faire adopter et de mettre en pratique la Règle qu'elles apportaient de leur propre communauté. Il fallut des ménagements ; des résistances se faisaient sentir. Mais le bon exemple a une puissance qui entraîne les volontés hésitantes.

Sœur Stanislas était un modèle de piété et de dévouement. Au dehors, on admirait sa modestie et sa tenue religieuse ; son assiduité à visiter les malades l'avait mise en rapport avec les familles toujours heureuses de la recevoir.

Si elle parlait peu, sa parole était toujours marquée au coin du bon sens et de la charité; sans éclat et sans manifestation extérieure, elle voyait ce qui manquait au service des malades et savait y remédier. Les soins des Sœurs gardes-malades étaient de plus en plus appréciés en ville.

Malheureusement, au bout de trois ans, Sœur Stanislas tomba malade et les médecins déclarèrent que l'air natal pourrait seul réparer ses forces et lui rendre la santé. Elle retourna au Puy. Mais, sur la demande de l'archevêque d'Avignon, Mgr Debelay, qui venait de prendre possession de son siège, elle revint bientôt, rétablie et accompagnée de Sœur Sainte-Rosalie comme assistante. Une nouvelle épreuve allait commencer.

En 1852, le choléra éclata à Avignon. Le poste le plus difficile et le plus périlleux, celui de la maison de santé, fut assigné aux dix-huit Sœurs de Saint-François. Toutes s'y portèrent avec joie, s'y dévouèrent avec un zèle admirable et deux tombèrent victimes de leur charité.

Dans un autre endroit, une Sœur appelée au service des cholériques, voit les habitants terrorisés déserter le village et la laisser seule au milieu des malades. Elle va d'un pestiféré à l'autre, soigne les vivants et ensevelit les morts. Atteinte à son tour par le fléau, elle s'administre un remède énergique et au bout de trois jours revient au chevet des malades qu'elle ne quitte plus. Le Ministre décerna à cette religieuse une médaille d'or.

II

La communauté des Sœurs de Saint-François avait fait ses preuves. Il n'y avait plus qu'une voix dans Avignon, pour rendre témoignage à son dévouement. M. l'abbé Roland, après tant d'épreuves, de contradictions et d'obstacles surmontés, put oublier ses peines et considérer son œuvre comme acceptée et établie pour l'avenir. Dieu voulut lui ménager cette consolation en ce monde avant d'en recevoir une plus grande dans l'autre. Il vit arriver sa dernière heure avec le calme et l'espérance chrétienne du prêtre

qui s'endort dans le Seigneur. Entouré des soins tendres et dévoués de ses filles spirituelles, c'est le 11 avril 1853 qu'il entendit la voix du divin Maître : « Venez, le béni de mon Père ; j'ai été malade et vous m'avez visité. » Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Il laissa, après sa mort, des manuscrits curieux sur le magnétisme dont il avait fait une étude approfondie, avant son ordination.

M. l'abbé Martin, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, fut nommé Supérieur des Sœurs de la Corde. Il comprit bien vite tout le bien que pouvait faire dans le diocèse cette congrégation, il lui donna tout son temps libre et tout son dévouement et s'il n'en fut pas le véritable *fondateur*, il en fut l'*organisateur*.

Jusque-là, la communauté n'avait pas de Règle fixe et bien arrêtée ; on allait, on venait selon que le service le demandait : il était urgent de mettre tout en place et en ordre. Un règlement provisoire fut aussitôt arrêté et M. Martin se mit à faire aux Sœurs des conférences suivies sur la vie religieuse, à composer le *Catéchisme du Noviciat religieux* et les *Constitutions* de l'institut. Il répétait souvent cette recommandation : « Mes Sœurs, vous êtes les plus exposées de toutes les personnes consacrées à Dieu, à cause du soin des malades à domicile ; mais, tant que vous serez franches et ouvertes avec votre confesseur pour tout ce qui touche à votre conscience et, avec votre Supérieure, pour tout ce qui regarde le service des malades, vous pouvez vous considérer comme cloîtrées et vous n'avez rien à craindre. »

En même temps que le Supérieur exposait les principes de la vie religieuse, Sœur Stanislas et son assistante les faisaient mettre en pratique ; tout était ramené au grand devoir de l'obéissance qui vivifie toutes les actions. A mesure que ce principe était compris, l'ordre et la régularité entraient dans tous les actes de la communauté.

En 1854, une première fondation eut lieu à *Orange*, et en 1856, une deuxième à *Apt*. Déjà, en 1853, la congrégation avait été reconnue par décret impérial. En 1854, parut la lettre suivante de Mgr Debelay approuvant les

Constitutions : « Il est écrit que Dieu abaisse ses regards sur les humbles et qu'il les couvre de sa protection. C'est pourquoi, lorsque M. l'abbé Roland, le pieux fondateur de votre congrégation, voulut doter la ville d'Avignon d'un établissement de Sœurs gardes-malades, il ne crut pouvoir l'asseoir plus solidement, qu'en lui donnant pour base l'humilité du Tiers-Ordre de Saint-François. C'est sous la bannière de celui qui s'appelait le petit pauvre de Jésus-Christ qu'il vous enrôla.

« Cette sagesse chrétienne qui marche à rebours de la sagesse mondaine, est justifiée par le résultat consolant que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Comme le grain caché, pendant l'hiver, sous le sillon, renaît et se développe au printemps, ainsi, après plusieurs années d'épreuve et d'obscurité, votre congrégation prend un accroissement qui réjouit le cœur de votre premier Pasteur.

« A l'heure où votre pieux fondateur est allé recevoir dans le ciel le prix de sa foi et de son dévouement, nous vous avons recueillies comme un précieux héritage qu'il nous léguait et nous vous avons confiées à des hommes également distingués pour leur dévouement et leur foi.

« C'est sous la direction de ces nouveaux guides que nous vous avons vues, pendant la cruelle épidémie qui vient de sévir avec tant de rigueur, vous immoler au bien public et multiplier vos dévouements du jour et de la nuit, à l'égal du nombre des victimes qui vous appelaient à leur lit de douleur. Deux d'entre vous, par un privilège que la foi apprécie au-dessus de tous les biens de ce monde, en succombant à la fatigue et aux atteintes du fléau, ont conquis la glorieuse palme du martyre. La ville d'Avignon, émue du spectacle touchant qu'elle a eu sous les yeux, en gardera dans ses annales un souvenir ineffaçable.

« Aujourd'hui, nos très chères Sœurs, pour vous donner un nouveau gage de notre affection paternelle, nous vous présentons des Règles et des Constitutions qui doivent affermir vos pas dans la sainte carrière où vous êtes entrées. Toutefois, avant de les approuver définitivement, nous désirons que vous en fassiez l'essai, afin de demander

au temps l'épreuve qui conserve toutes les institutions durables.

« Recevez-les, avec les bénédictions dont notre cœur les accompagne.

« La paix, la miséricorde viendront se reposer sur toutes celles qui les observeront avec fidélité.

« *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia.*

« Donné à Avignon, en notre palais archiépiscopal, sous notre sceau, notre seing et le contre-seing du chanoine secrétaire de notre archevêché, le 12 novembre 1854.

« Jean-Marie DEBELAY, archevêque d'Avignon. »

Ce fut avec les sentiments d'une religieuse reconnaissance que la congrégation reçut ses Constitutions et ses Règles des mains du premier pasteur qui, en cette solennelle circonstance, mettait le comble aux bénédictions qu'il n'avait cessé de lui prodiguer. Les noms vénérables de Mgr Debelay, de M. l'abbé Roland et de M. l'abbé Martin restent à jamais étroitement unis dans la mémoire et les prières des Sœurs de la Corde.

La congrégation était reconnue par l'État, approuvée par l'archevêque; plus elle croissait et se développait, plus l'insuffisance du couvent de la rue de la Croix où elle était concentrée se faisait péniblement sentir. En conséquence, on acheta un assez vaste terrain contenant une petite habitation, au quartier du Portail-Magnanen, qui servit d'école provisoire et où avait vécu Balechon, le célèbre graveur des portraits de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, de sainte Geneviève, des marines de Vernet, etc. Le couvent fut construit sous la direction de M. l'abbé Pougnet, du clergé avignonnais, qui se révéla excellent architecte en cette circonstance et bâtit plus tard l'église Saint-Vincent de Paul de Marseille, merveille d'architecture gothique qui coûta six millions.

Le 8 septembre 1858, toutes les Sœurs de la Corde, au nombre d'environ soixante-dix, prirent possession de leur nouveau monastère que Mgr Debelay bénit solennellement. « Jusque-là, dit-il aux religieuses, en voyant com-

bien vous étiez à l'étroit dans votre ancien couvent, je n'osais presque pas demander à Dieu de nous envoyer de nouveaux sujets et d'accroître votre famille. Aujourd'hui que l'espace s'ouvre devant vous, mes vœux n'ont plus de réserve et vont avec mon cœur : *Croissez* et *multipliez*, pour la gloire de Dieu ; *croissez* et *multipliez* pour le salut des âmes et votre propre sanctification. »

A partir de ce jour béni de la Nativité de la sainte Vierge, la congrégation se développa rapidement, toujours sous la direction de la Mère Stanislas, jusqu'en 1880. Elle mourut le 3 janvier de cette année, à l'âge de soixante-huit ans, après avoir vécu quarante-trois ans en religion et gouverné l'institut pendant trente-trois ans. Elle se fit remarquer surtout par son union avec Dieu, son oubli d'elle-même et sa simplicité.

Dans ses dernières années tout particulièrement, elle était toute retirée en Dieu, fermant les yeux dès qu'elle était seule et priant à peu près continuellement. Si elle n'était pas au travail commun, on était sûr de la trouver à la chapelle, dans un petit coin retiré de l'oratoire de Saint-Joseph, où elle demeurait immobile, le visage rayonnant, le plus souvent récitant le rosaire. Cette union lui donnait une grande paix au milieu de ses peines et lui montrait dans l'abandon à la Providence la source de sa force et de son habituelle sérénité. *Dieu avant tout, Dieu plus que tout,* c'était le mobile de toute sa conduite.

Son oubli d'elle-même était porté presque à l'excès. Elle avait pour maxime : la *dernière en tout*, la *dernière pour tout*. *Que personne ne souffre*, disait-elle souvent, *et je serai contente;* ou bien encore : *Après mes enfants, moi, ça n'en vaut pas la peine*. Le bon Dieu l'avait douée d'un grand bon sens qui lui faisait voir avec clarté et rapidité la solution des difficultés qui se présentaient à elle; néanmoins, jamais elle n'agissait sans soumettre ses vues et suivait avec une humilité sincère les avis qu'on lui donnait. *Quand mes Supérieurs ont parlé*, disait-elle, *je n'ai plus aucun souci*. On a vu rarement une âme plus obéissante et plus simple.

Les ruses, les mots à double entente, les petites tromperies, elle ne pouvait les souffrir ; jamais elle n'aurait dit ce qu'elle ne pensait pas. Elle était simple dans sa tenue, dans ses rapports avec les personnes du monde, dans ses



Révérende Mère du SAINT-ESPRIT (1).

paroles, pourtant si pénétrantes, dans sa piété. C'était une véritable religieuse.

Les Pauvres Sœurs de Saint-François sont au nombre

1. La Révérende Mère du Saint-Esprit est actuellement supérieure générale de la Congrégation.

actuellement d'environ cent quatre-vingts et possèdent seize maisons dont voici la liste, avec l'indication des œuvres dont elles s'occupent :

Avignon : rue du Portail-Magnanen, maison-mère et noviciat, soin des malades à domicile.

Avignon : au *Lycée*, les Sœurs sont chargées du soin de la sacristie, de l'infirmerie, de la cuisine et de la lingerie.

Orange, soin des malades.

Carpentras, soin des malades, salle d'asile libre.

Apt, soin des malades, salle d'asile communal.

L'Isle-sur-la-Sorgue, soin des malades, orphelinat de petits garçons.

Cavaillon, soin des malades.

Pertuis, soin des malades.

La Tour d'Aigues, soin des malades, juvénat.

Caromb, hospice.

Cucuron, hospice.

Sainte-Cécile, hospice.

Ces douze maisons sont dans le diocèse d'Avignon, les trois suivantes dans celui d'Aix.

Salon, soin des malades.

Saint-Remi, soin des malades, salle d'asile communal.

Cabanes, hospice.

A *Riez* (Basses-Alpes), à la villa Jordany, est établie, depuis 1895, une maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes; il y a aussi des Sœurs gardes-malades.

Les Pauvres Sœurs de Saint-François sont habillées de bure *brune* et portent la corde de laine blanche.

CHAPITRE XXIX

FRANCISCAINES DE LA PETITE FAMILLE DU SACRÉ-CŒUR

Congrégation pour l'œuvre des malades et des orphelins.

Maison-mère à Alais (Gard).

(1865)

N° 35.

Cette congrégation, autorisée le 5 novembre 1877, a été fondée par M. le chanoine Brunel, qui vit encore, et par Mlle Rivière de Jean, en religion Mère François du Sacré-Cœur. La maison-mère est à *Alais*.

Les Sœurs s'occupent surtout du soin des malades et de l'éducation des orphelins. Elles sont habillées de bure brune, comme les Sœurs d'Avignon, et portent sur la tunique un camail de même étoffe et couleur, auquel est attachée l'image du Sacré-Cœur en étoffe rouge. Elles sont au nombre de plus de cent trente et possèdent six maisons en France, dont cinq dans le diocèse de Nîmes : *Alais*, *Bessèges*, *Uzès*, *Saint-Florent*, *Saint-Privat-des-Vieux*; dans le diocèse de Mende, *Sainte-Croix-Vallée-Française*.

Ces religieuses ont encore fait une fondation à *Rio-de-Janeiro,* au Brésil, où elles dirigent une maison de retraite ouverte aux personnes âgées.

CHAPITRE XXX

SŒURS FRANCISCAINES DU PUY

Congrégation pour l'œuvre des malades et l'instruction de la jeunesse.

Maison-mère au Puy **(*Haute-Loire*).**

(1809)

N° 36.

Les Franciscaines sont établies au Puy depuis des siècles ; elles étaient connues autrefois sous le nom de *Cordelières ;* leur couvent se trouvait près de celui des religieux franciscains. Sous la Terreur, il devint la proie des flammes, les archives furent également brûlées. Dès lors, il nous est impossible de parler de leurs œuvres alors très florissantes.

Mais les religieuses sont de la nature des chênes ; quand l'arbre est entièrement émondé, les branches repoussent avec plus de vigueur. Le 25 août 1809, quatre ou cinq des Sœurs qui avaient été dispersées par les révolutionnaires se réunirent pour rétablir la communauté du Puy. De jeunes personnes vinrent se joindre aux anciennes et bientôt six nouvelles maisons furent fondées, toutes dans la Haute-Loire.

En 1841, Mgr de Bonald approuva les Constitutions de la congrégation qui, du reste, suit la Règle du Tiers-Ordre régulier de Léon X.

Le costume des Sœurs est tout à fait franciscain : il se compose de la robe de bure grossière de couleur *brune,* de la corde de laine *blanche,* et du voile *noir.*

Le but de l'institut est de s'occuper du soin des malades et de l'enseignement de la jeunesse.

Voici le nom des maisons : *Le Puy, Allègre, Saint-*

Julien-Chapteuil, Le Mas-de-Tence, Chaudeyrolles, Retournaguet, Champagnac-le-Vieux.

Ces diverses maisons sont indépendantes les unes des autres, en ce sens que chaque maison se régit elle-même ; mais toutes ont le même but, le même costume, le même supérieur ecclésiastique, la même Règle. Les Sœurs font leur noviciat au Puy et toutes y reviennent chaque année pour faire la retraite. C'est l'union dans l'indépendance et la liberté. Le bien qu'elles font est réel ; partout où elles sont établies, elles sont aimées et estimées par les religieuses populations du Velay. — Il y a une centaine de Sœurs.

CHAPITRE XXXI

SŒURS FRANCISCAINES DE MONTFAUCON

Congrégation pour l'œuvre des malades et des orphelinats.

Maison-mère à Montfaucon-du-Velay.

(1860)

N° 37.

Si la société actuelle contriste les cœurs par l'égoïsme qui la domine, il est cependant encore d'admirables caractères et de véritables vertus. Les grandes cités et les humbles villages en fournissent des modèles souvent ignorés et méconnus, mais faits néanmoins pour la consolation et l'exemple de ceux qui les entourent.

Mlle de Bronac, supérieure et fondatrice des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François établi à Montfaucon (Haute-Loire), fut une de ces personnes dont la vie s'écoula dans la souffrance patiemment endurée, le zèle des bonnes œuvres et la charité du prochain.

Douée des avantages de l'esprit et du corps, appartenant à une famille distinguée, cette vertueuse demoiselle aurait eu de grands succès dans le monde; mais appelée de bonne heure à une vie parfaite, elle dut renoncer aux satisfactions passagères de la vie. De grands obstacles vinrent l'arrêter; mais, aidée de sa foi vive, elle parvint à en triompher.

Fille affectueuse, sœur affectionnée, elle donna d'abord à sa mère malade et à son père âgé les soins les plus constants; puis devenue libre par la mort de l'un et de l'autre, elle put réaliser ses désirs, en s'unissant à d'autres jeunes filles dévouées comme elle au service des malades.

N'ambitionnant aucunement le titre de fondatrice, elle fut conduite par la Providence à le devenir sans y penser. Dieu, en bénissant son entreprise, voulut montrer qu'il

l'inspirait. Non seulement il lui donna de pieuses collaboratrices, mais encore les secours du digne curé de Montfaucon, le charitable M. Measson, ce zélé prêtre, modèle du sacerdoce et d'impérissable mémoire. Le vertueux pasteur, encouragé par Mgr de Morlhon, son évêque, et les conseils des religieux de Saint-François ne négligea rien pour le bien de la naissante communauté, qui devait être si utile aux besoins corporels et spirituels de sa paroisse.

La vénérable fondatrice mourut le 8 septembre 1873 (1). A cette époque, déjà Monistrol-sur-Loire, Saint-Romain-Lachalm, Dunières, Paulhaguet et Aubenas (Ardèche), avaient des Sœurs de Saint-François, à la satisfaction des localités.

Ces religieuses s'occupent spécialement du service des malades à domicile. A Aubenas, elles dirigent un orphelinat qui avait été fondé par Mlle de Bernardy. Là, pendant plus de vingt ans, avec l'aide de Mlle Charrier-Laroche, elle avait été la meilleure des mères pour un grand nombre d'enfants privées de celle qui leur donna le jour. Cette vertueuse tertiaire, si active, si zélée et si intérieure, mourut en 1870. Sa vie a été écrite par un ecclésiastique qui, pendant plusieurs années, avait eu sous les yeux le spectacle des vertus de Mlle de Bernardy (2).

Les Franciscaines de Montfaucon sont habillées de *brun* et portent la corde de laine; elles sont au nombre d'environ quatre-vingts et possèdent actuellement dix maisons : *Montfaucon* (maison-mère), *Monistrol-sur-Loire*, *Saint-Romain-Lachalm*, *Dunières*, *Paulhaguet*, *Saugues*, dans la Haute-Loire; *Aubenas* (Ardèche), *Allanche* (Cantal), *Saint-Paul-en-Jarret* (Loire), *Gueugnon* (Saône-et-Loire).

1. Voir *Univers*, 30 décembre 1873.

2. Mlle de Bernardy, du Tiers-Ordre de Saint-François, fondatrice de la Providence à Aubenas (Ardèche), avec une notice sur Mlle Charrier-Laroche, par un ancien vicaire d'Aubenas. — Chez Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris; prix : 1 fr. 75.

CHAPITRE XXXII

Petites congrégations ou communautés indépendantes de Sœurs Franciscaines dans le sud-est.

SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DES ANGES

Congrégation contemplative et pour l'œuvre des orphelines et des malades.

Maison-mère à Condrieu (Rhône).

(1862)

N° 38.

I. Pas de dot! — II. Marthe et Marie.

I

En 1862, S. Ém. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, bénissait à Saint-Just-Doizieu, le berceau d'une nouvelle famille de religieuses franciscaines, fondée par M. l'abbé Brat, curé de Chuyer (Loire), et par une tertiaire de grande piété qui vécut sept ans dans la communauté au milieu de souffrances continuelles reçues et souffertes avec la plus admirable résignation. M. Brat, tertiaire, était un prêtre animé surtout d'une grande foi et d'une charité sans bornes; il mourut le 22 novembre 1882.

Pourquoi ce nouvel institut?

C'est que l'esprit de saint François, le patriarche des pauvres, sait vraiment inspirer tous les dévouements et satisfaire à toutes les aspirations.

Personne n'ignore que la jeune fille en entrant au couvent doit apporter une dot suffisante, autant que possible, pour lui assurer son existence dans la nouvelle carrière

qu'elle embrasse. Ainsi l'a réglé la sainte Église dans sa prudence et sa sagesse, car elle entend ne pas mettre à la charge des fidèles et de la charité publique les innombrables phalanges des religieuses établies dans le monde entier. Seuls les Ordres dits Mendiants, comme celui de Saint-François, sont exempts de cette loi, les Souverains Pontifes leur accordant le noble privilège de la mendicité évangélique. A part les Clarisses, ces héroïques filles du séraphin d'Assise, la plupart des grands cloîtres ne peuvent donc recevoir une postulante dépourvue de dot : plusieurs y sont chaque jour refusées pour cette raison. Les Sœurs franciscaines du Tiers-Ordre régulier et les autres religieuses des diverses congrégations non cloîtrées accordent bien de très grandes facilités aux filles pauvres en qui elles reconnaissent une vraie vocation, mais elles ne peuvent totalement les décharger de l'obligation de la dot ou d'un titre équivalent, comme celui d'un brevet obtenu ou d'une excellente instruction acquise. Eh bien ! l'institut des Franciscaines de Notre-Dame des Anges a pour but d'offrir un asile aux pauvres jeunes filles du monde avides du cloître, mais privées de la dot ou de l'éducation exigées dans la plupart des monastères. Il comble une véritable lacune, satisfait à un besoin réel, en recueillant dans la retraite, la fille des champs, l'ouvrière, la domestique simple, pauvre, sans instruction, mais qui demande à mener une vie pénitente et cachée, dans la prière, le travail et le silence. Une congrégation ayant une telle fin ne pouvait ne pas choisir pour Père et Patron celui qui a été appelé par Bossuet « l'amant le plus désespéré de Dame Pauvreté » et le souverain contempteur de l'or et de l'argent !

Une modeste maison, une masure s'ouvrit d'abord à Saint-Just-Doizieu pour recevoir les pauvres épouses de Jésus-Christ. Mais bientôt ne pouvant plus les contenir dans son étroite enceinte, elle se vit obligée d'en envoyer une partie des abrupts coteaux du mont Pila sur les rives solitaires et enchantées du Rhône, près de la petite ville de Condrieu.

Un magnifique et spacieux monastère dans un site ravissant, s'y trouvait comme préparé pour la recevoir : vingt religieuses s'y installèrent le 12 août 1868, fête de sainte Claire, première fille spirituelle de saint François et patronne de toutes les Franciscaines.

II

Les Franciscaines de Notre-Dame des Anges n'eurent, dès l'origine, qu'un seul but : la vie contemplative. Mais après la guerre de 1870, leurs cœurs s'émurent en face des nombreuses orphelines que nos effroyables catastrophes avaient multipliées et elles décidèrent d'ouvrir un orphelinat pour les recueillir et pour y placer aussi les pauvres petites filles abandonnées dans les rues à la honte de la mendicité et livrées au vice.

Elles ont donc ajouté au premier dessein de leur institut une fin secondaire : l'exercice de la charité. C'était jusqu'alors Marie en larmes et en prières aux pieds de Jésus. Marthe est venue rejoindre sa sœur, pour s'occuper ensemble des intérêts du divin Maître et de son corps mystique, de lui et de ses petits enfants. Marie garde toujours la meilleure part, les pieds du Sauveur pour les baiser et son cœur pour l'attendrir sur nos misères. Elle a les parfums de ses prières pour les répandre sur sa personne sacrée, et les veilles et les pénitences pour essuyer la poussière et les crachats jetés par les méchants sur son humanité sainte. Marthe déploie son activité infatigable et dévouée aux soins de la famille mystique de Jésus-Christ, à la formation de ses enfants privilégiées, les petites orphelines dont il s'appelle le Père. Elle accomplit le plus doux précepte de son cœur, car c'est lui qui a dit : « Tout ce que vous faites aux plus petits des miens, je le regarde comme fait à moi-même, et je vous en bénirai un jour devant mon Père. »

Marthe complète Marie et cette institution a complété aussi la pieuse fondation des Franciscaines de Notre-Dame des Anges, mais seules les religieuses ayant vocation à la

vie active sont exclusivement occupées aux orphelines.

La maison-mère de *Condrieu* est cloîtrée, mais n'a qu'une seule succursale, c'est celle de *Saint-Just-Doizieu*. Les religieuses n'y gardent pas la clôture, leur but étant le soin des malades à domicile.

Quant aux orphelines, elles sont reçues dès l'âge de quatre à cinq ans. Les Sœurs leur donnent une instruction convenable, leur apprennent un état et les forment à l'économie domestique; elles les rendent généralement à leurs familles à l'âge de vingt et un ans, ou les placent dans des maisons honorables, et veillent sur elles le plus longtemps possible.

L'orphelinat est approuvé par l'autorité diocésaine et autorisé par le préfet du Rhône.

L'institut lui-même a été approuvé par Mgr Ginoulhac, le 9 octobre 1872, d'après le témoignage que lui rendit le T. R. Père Prieur de la Grande-Chartreuse chargé d'examiner les Constitutions.

Les religieuses suivent la Règle de Léon X. Elles portent pour costume une robe de bure de couleur *brune*, un camail de même étoffe; sur la tête, un bandeau, une guimpe, un voile blanc et un voile noir; une corde de laine blanche, à laquelle est suspendu un gros chapelet, leur sert de ceinture; les professes ont sur leur poitrine un crucifix.

Les religieuses sont au nombre d'une quarantaine.

SŒURS FRANCISCAINES DE MOINGT

Maison unique à Moingt, près Montbrison (Loire).

(1883)

N° 39.

Cette petite communauté, fondée il y a peu d'années et reconnue par Mgr l'archevêque de Lyon, dirige un asile de petites filles sourdes-muettes, appartenant principalement

à la classe pauvre. Les Sœurs au nombre de douze, sont habillées en *noir* et portent la corde franciscaine. Cependant, comme cette communauté est nouvelle, rien n'est encore définitif ni pour l'habit ni pour la Règle (1).

SŒURS FRANCISCAINES DE SAINT-MAURICE

Gardes-malades.

Maison-mère à Vérolliez, près Saint-Maurice (*Suisse*), *Nîmes et Aigues-Mortes* (*Gard*).

(1861)

N° 40.

Les Franciscaines dites « de Saint-Maurice », sorties en 1861 de la maison des Franciscaines de Lons-le-Saulnier, sont établies à *Vérolliez*, près Saint-Maurice, Valais (Suisse), et ont pris le nom de ce Saint à cause du lieu illustré par le martyre de la Légion thébaine commandée par ce glorieux chef.

Le costume des Sœurs est noir, avec corde-chevillère, guimpe blanche sur laquelle est passé un ruban rouge soutenant la croix de Saint-Maurice.

Le but de l'institut est l'éducation des orphelins, le soin des malades et des vieillards.

La Règle est celle des tertiaires du monde, avec les vœux simples et quelques statuts particuliers.

En France, les Franciscaines de Saint-Maurice ont deux maisons : *Nîmes*, rue Saint-Luc, 2, *Aigues-Mortes* (Gard). Elles ne s'occupent que du soin des malades à domicile, et sont au nombre d'une quinzaine.

1. Signalons ici la petite communauté des Sœurs franciscaines de *Pélussin* (Loire), qui dirigeaient un orphelinat de petites filles; les vocations manquant, elles se sont affiliées aux religieuses de Marie-Thérèse de Lyon; trois des anciennes Sœurs dirigent encore l'orphelinat.

SŒURS FRANCISCAINES DE LA SAINTE-FAMILLE

Congrégation enseignante.

Maison-mère à Marseille, place des Chartreux, 11.

(1851)

N° 41.

Les Sœurs franciscaines de la Sainte-Famille ont été fondées le 2 mai 1851, à Marseille, par M. l'abbé Tassy, sous le titre de religieuses de l'Intérieur de Jésus et de Marie, mais n'ont été affiliées à l'Ordre de Saint-François qu'en 1892. Elles travaillent maintenant, sous la bannière séraphique, à l'éducation des jeunes filles dans les écoles, pensionnats, les ouvroirs et les patronages.

A *Marseille*, maison-mère, noviciat, pensionnat fréquenté par quatre-vingts élèves; dames pensionnaires, la plupart tertiaires franciscaines; ouvroirs. Les ouvroirs externes sont gratuits, à la condition que le produit du travail demeure acquis à la maison.

A *Saint-Just*, banlieue de Marseille, école paroissiale qui reçoit environ cent soixante enfants.

A *La Penne*, à 13 kilomètres de la ville, école et patronage de jeunes filles.

Les Sœurs sont au nombre de quarante; le costume est *noir* avec guimpe blanche. Les novices portent pendant deux ans le voile blanc; il n'y a pas de Sœurs converses.

DEUXIÈME ZONE : SUD-OUEST

CHAPITRE XXXIII

SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DU TEMPLE

Congrégation pour l'œuvre des prêtres infirmes.

Maison-mère au Dorat (Haute-Vienne).

(1858)

N° 42.

I. L'origine et le but de la fondation. — II. Le fondateur. — III. Les approbations. — IV. Les Constitutions et les maisons de l'institut.

I

Un jour un ange apparut à saint François d'Assise et lui montrant un vase de cristal pur comme un rayon de soleil, il lui dit : « Regarde, François, celui qui veut administrer le Saint Sacrement doit être aussi pur. » Après cette vision, le serviteur de Dieu voulut rester diacre toute sa vie, mais son amour pour la sainte Eucharistie et son respect pour les *prêtres* ne fit que grandir. Il les vénérait à l'égal des *anges*, « car, disait-il, le Seigneur Dieu les a honorés plus que les autres hommes ». Dans son Testament, il nous a laissé ces belles paroles : « Le Seigneur m'a donné et me donne encore une telle foi envers les *prêtres* qui vivent selon les règles de l'Église romaine — et cela à cause de leur caractère sacerdotal — que, s'ils me persécutaient, ce n'est qu'à eux-mêmes que je voudrais avoir recours. Et quand bien même j'aurais une sagesse égale à celle de Salomon, je ne voudrais jamais prêcher, contre leur gré, dans l'église des plus humbles prêtres. Je veux, en effet, respecter ces ministres de Dieu, les aimer et les honorer comme mes sei-

gneurs et mes maîtres, parce que je ne veux pas considérer leurs fautes, que je vois en eux le Fils de Dieu et qu'ils sont mes maîtres. Je ne vois sur la terre, relativement au Fils éternel du Très-Haut, que son saint Corps et son précieux Sang que seuls ils consacrent et dispensent aux fidèles. »

Ce culte de saint François pour le sacerdoce s'est perpétué parmi ses enfants. En ce siècle, l'un de ses fils du Tiers-Ordre a été inspiré de fonder un institut de religieuses franciscaines, placées sous le patronage de Marie qui fut servante au Temple des prêtres et des lévites, *pour se consacrer uniquement au service et à l'assistance des prêtres infirmes recueillis dans des maisons de retraite.*

Cette œuvre s'imposait depuis longtemps. Du berceau à la tombe, l'ange de la pitié et du dévouement a trouvé moyen de créer une œuvre qui répond à toutes les souffrances et secourt toutes les misères; seul le prêtre, quand il est brisé par la fatigue, infirme et appauvri, était exposé à manquer de secours spirituels et matériels.

Conçue dès 1848 par M. l'abbé Rougier, la fondation du nouvel institut franciscain eut lieu le 25 mars 1858. En ce jour, les trois premières religieuses se consacrèrent solennellement à l'œuvre de l'hospitalité des prêtres invalides, dans l'église des Salles-Lavauguyon, au diocèse de Limoges. Honnies dans leur bourgade, persécutées par leurs familles, traduites devant les tribunaux, ces pauvres filles, dont les parents jouissaient d'une large aisance, se virent forcées de chercher un refuge loin de leur berceau, dans la petite ville du *Dorat* (Haute-Vienne), où elles s'installèrent le 16 novembre 1860 (1).

1. M. Rougier, après avoir fait son séminaire à Saint-Sulpice, avait été nommé curé des Salles-Lavauguyon. Artiste peintre, il en répara l'église et l'orna avec l'aide de quelques travailleuses de bonne volonté. Il pensa alors à réaliser son projet d'un Institut pour l'œuvre des prêtres. Les premières religieuses furent Sœur Marie-Claire Rougier (sœur du fondateur), Sœur Angéline Vergnaud, Sœur Agnès Rambaud.

Le Dorat, composé de deux mille âmes, est situé au centre de la France et favorisé d'un petit séminaire et de cinq autres maisons religieuses, qui nécessitent la présence et le ministère d'une vingtaine de prêtres; il est traversé par une ligne de chemin de fer, voie de Poitiers à Saint-Sulpice-Laurière. Les habitants sont religieux, le climat est sain.

Réduites à leurs seules ressources, manquant presque de tout, les Sœurs s'abritèrent pendant plusieurs années dans une mansarde, où deux étroites cellules servaient tour à tour d'oratoire, d'atelier, de dortoir et de salle d'infirmerie pour leur première Supérieure atteinte dès le commencement d'une maladie grave et incurable. Le divin Maître se plaisait à former dans les épreuves les plus crucifiantes ces âmes héroïques à qui il voulait confier les dispensateurs de son Corps sacré. Il les conduisait insensiblement à la réalisation d'une œuvre si utile que beaucoup de saintes personnes la demandaient à Dieu et si difficile que plusieurs n'osaient la croire possible.

Pour entretenir les maisons de retraite, les Franciscaines de Notre-Dame du Temple s'occupent de la confection de tout ce qui sert au culte divin et même de tous vêtements ecclésiastiques. Elles livrent aux églises des villes et des campagnes, à des conditions avantageuses, les ornements qui sont tous exécutés d'après les règles les plus strictes de la liturgie. Elles peuvent fournir les travaux les plus artistiques.

Les mêmes mains qui, un jour, à défaut de ressources pour acheter la matière première, avaient été réduites à utiliser une paire unique de petits rideaux de l'oratoire pour en faire une aube, brodent maintenant pour les plus riches églises de France et exportent à l'étranger des ornements de tous genres réunissant les perfections de l'art et de la solidité. Car, à l'heure voulue, sont venues se joindre aux premières ouvrières des artistes en dessin, en broderie, en travaux les plus variés et les plus délicats.

La première maison de retraite s'ouvrit à côté de la maison des Sœurs peu à peu agrandie, le 20 août 1874.

La maison de retraite offre à tous les prêtres qu'elle reçoit, avec tous les secours spirituels, les ressources capables d'y rendre la vie douce, agréable et tranquille. Le régime est tel que peuvent le désirer une santé éprouvée par la maladie ou par la vieillesse et un tempérament qui aurait besoin de se refaire. Tout y est ménagé avec une touchante industrie pour que les prêtres infirmes trouvent la facilité de conserver, jusqu'à l'impossibilité absolue, l'inappréciable bonheur de célébrer la sainte messe et de visiter le Saint Sacrement. Tel pauvre paralytique ou goutteux peut, de sa couche ou de son fauteuil, voir le prêtre à l'autel et reposer son regard sur le tabernacle.

« Que d'actes de vertu, lisons-nous dans un rapport présenté au Congrès eucharistique de Paris de 1888, que de merveilles de piété, de résignation et de charité s'accomplissent dans ces maisons de retraite, où se trouvent réunis les oints du Seigneur !

« C'est un jeune missionnaire, obligé par une santé défaillante de quitter le climat brûlant de l'Afrique, se faisant nuit et jour le garde-malade d'un ancien aumônier de marine qu'une maladie cruelle tient, depuis de longs mois, cloué sur un fauteuil : et l'aumônier et le missionnaire donnent l'édification d'une charité affectueuse et d'une patience inaltérable.

« C'est un vétéran du sacerdoce, homme de zèle et d'action, bâtisseur d'églises, dont les yeux fermés à la lumière du jour et les oreilles au bruit du monde semblent lui rendre plus sensible la présence du divin Maître au tabernacle ; passant de longues heures au pied de l'autel, immobile comme dans l'extase de l'amour ; puis frappé de paralysie et gardant en cet état si humiliant la sérénité d'un saint.

« Et ces prêtres plus jeunes, dont l'ardeur a été trompée par la faiblesse de la nature et ont dû céder à la défaillance des forces physiques, heureux de se rendre utiles encore autant qu'ils le peuvent. Et ceux qui, suivant l'invitation de l'Esprit-Saint, se sont retirés dans la solitude pour y repasser les années écoulées, afin de retremper leur cou-

rage et se remettre ensuite à l'œuvre ou pour se préparer saintement à la mort.

« Il suffit de s'asseoir une fois à la table de ces vénérables retraités pour sentir que cette maison est bien la maison du sacerdoce; qu'il y a là une émanation de sainteté et de zèle dont les derniers parfums réjouissent le bon Maître.

« Rien n'est touchant comme de recueillir des lèvres de tous ces hôtes des Franciscaines leur admiration, leur reconnaissance, leurs bénédictions pour les bonnes Mères et les bonnes Sœurs.

« Si la Sœur de charité voit dans ceux qu'elle assiste les membres de Jésus-Christ souffrant; si la petite Sœur des pauvres voit dans les vieillards qu'elle recueille les angoisses du divin Crucifié, la Sœur franciscaine de Notre-Dame du Temple voit dans le prêtre qu'elle sert comme un Saint Sacrement revêtu de la forme humaine. Aussi, quel religieux respect pour sa personne; quelle vénération profonde pour sa sublime dignité, pour son caractère sacré, respirent toutes les Règles et tous les usages de l'institut.

« Heureux les diocèses qui ont le bonheur de posséder ces maisons bénies. Là, du moins, le prêtre n'a plus à porter dans les sacrifices continuels que réclame son ministère, la préoccupation des besoins que peuvent créer la maladie, les accidents ou la vieillesse (1). »

II

Le fondateur des Franciscaines de Notre-Dame du Temple, M. l'abbé Pierre Rougier, naquit à Bellac, le 23 juin 1818, fut ordonné prêtre le 20 décembre 1853 et mourut saintement au Dorat le 5 mars 1895. C'était un homme de Dieu plein de foi et de charité. Artiste, dans sa jeunesse, il travailla sous la direction de deux maîtres fameux : Horace Vernet et Paul Delaroche; il avait un

1. Voir *Rapport lu au Congrès eucharistique de Paris, 1888, sur l'œuvre de Notre-Dame du Temple, par M. l'abbé Marandat.*

très beau talent de peintre, il exposa au Salon des tableaux remarqués. Mais le Christ lui apparut dans son prêtre, dans cet autre lui-même, non avec la splendeur du Thabor, mais sous le défigurement du Calvaire et il lui dit : « Suis-moi et fais-toi le serviteur de tes frères dans le sacerdoce. » Il obéit. Il eut le culte des autels et de ses ministres, il réalisa à la lettre ces paroles de nos saints Livres : « Seigneur, le zèle de votre maison me consume. Mon Dieu, j'ai aimé la gloire de votre temple et le lieu où vous daignez habiter. » Pendant l'hiver rigoureux comme en été, levé dès 4 heures du matin, il faisait suivre ses premiers entretiens avec Dieu d'une longue oraison faite avant la messe de communauté. Il célébrait la sainte messe avec onction, disait le bréviaire avec une scrupuleuse exactitude, suivait les règles de la liturgie à la lettre.



M. l'abbé ROUGIER.

Tertiaire de Saint-François, il en acquit l'esprit pour l'inspirer à ses filles qu'il rattacha d'une manière toute particulière à l'Ordre Franciscain, par le costume, les usages, les Constitutions, les relations. Toute sa vie il aima d'un amour spécial les fils de François : l'arrivée ou le passage d'un Franciscain au Dorat ou dans quelqu'autre maison de l'institut était un événement, une fête.

Sa pauvreté n'était un mystère pour personne; il aimait les habits rapiécés, était l'ennemi du confortable, souvent il se refusait le nécessaire. Oh! que la moindre infraction aux lois de cette vertu aimée de saint François attristait profondément son cœur! Lui, si bon, si indulgent pour ses filles, ne pouvait leur pardonner un léger manquement sur ce point.

Il se consacrait entièrement à leur service et formation.

« Mes enfants, disait-il, je regarderais comme un temps perdu celui que je ne vous consacrerais pas; ma place est ici, mon cœur est au milieu de vous et avec vous. »

Par ailleurs, son abnégation était complète. Fondateur, âme vivante de l'œuvre, il ne se nommait que « l'indigne souffleur », et lorsqu'il avait donné son conseil, indiqué la marche à suivre, il s'effaçait entièrement et ne laissait paraître que ses filles.

Son abord était simple, facile, franc, ouvert, paternel; on était tout de suite à l'aise avec lui, il savait gagner la confiance de tous ceux qui l'approchaient.

Frappé par la maladie, il comprit son état : « Mon œuvre est finie, dit-il, Dieu m'appelle (1). »

Ses funérailles solennelles eurent lieu au Dorat le 9 mars 1895; les larmes de ses filles furent bien amères en ces jours de deuil. Voici le testament spirituel qu'il leur a laissé :

« Je meurs, avec la grâce de Dieu, dans la foi de notre sainte Mère l'Église catholique, apostolique et romaine, et dans une entière soumission au Saint-Siège et à toutes ses décisions; dans l'espérance des miséricordes divines et sous la protection de mon ange gardien et de mes saints Patrons.

« Si dans mes écrits, notes, etc., il se trouve la moindre chose en opposition avec l'enseignement présent ou à venir du Saint-Siège, je le rétracte et le condamne absolument.

« Je bénis paternellement et de tout cœur les chères enfants qu'il a plu au Seigneur de me confier, et si Notre-Seigneur daigne m'admettre dans son saint paradis, je le supplierai de nous y réunir.

« Je bénis les membres de ma famille et les presse de ne pas perdre de vue la route de nos ancêtres de sainte mémoire. Je ne les oublierai jamais. Qu'ils se souviennent de moi.

« Je suis profondément humilié de me voir, moi, pauvre misérable, appelé à produire une œuvre. Je demande hum-

1. Voir *Revue Franciscaine,* mai et juin, 1895.

blement pardon à tous ceux que j'ai pu mal édifier ou scandaliser. Je pardonne de toute mon âme à tous ceux qui m'ont fait de la peine ou m'ont calomnié !

« En disant adieu à mes frères dans le sacerdoce, particulièrement ceux des retraites, je les supplie de se souvenir de moi au Memento.

« Je m'abandonne à la très adorable volonté de Dieu pour l'heure, le lieu et les circonstances de ma mort... J'accepte, en expiation de mes péchés, toutes les souffrances qu'il lui plaira de m'imposer, et je me réfugie dans la miséricorde et les mérites infinis de Jésus-Christ, mon divin Rédempteur, le suppliant de me pardonner toutes les fautes que j'ai commises dans les diverses circonstances de ma vie, et spécialement dans l'accomplissement du redoutable ministère que j'ai exercé. »

III

L'œuvre de Notre-Dame du Temple a reçu la bénédiction de Pie IX, le 16 avril 1874, et l'approbation d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques.

L'Éminent cardinal Pie qui, après tant d'autres prélats, avait tenté de trouver un moyen de recueillir les prêtres invalides, sans avoir pu arriver à un résultat satisfaisant, fut si émerveillé des règles à peine ébauchées et des conditions dans lesquelles étaient les hôtes de l'œuvre, qu'il s'empressa de faire bénéficier son diocèse de cette institution.

Dès la première heure, le Rme P. Bernardin, ministre général des Franciscains, témoigna le plus vif intérêt à l'institut, le bénit, l'encouragea et ne l'oublia jamais. En 1873, il donnait l'approbation suivante : « A l'occasion de notre visite canonique de la Province de l'Observance de Saint-Louis, ayant vu aussi et bien examiné le pieux institut des Sœurs du Tiers-Ordre Franciscain, sous le vocable de Notre-Dame du Temple, nous le louons dans toute la tendresse de notre cœur, et nous en approuvons le but,

les lois fondamentales et l'esprit, autant qu'il nous appartient. Nous demandons à Dieu, par l'intercession de Marie Immaculée, de saint Joseph et de saint François, de bénir, de confirmer et d'accroître cet institut, pour l'honneur et l'utilité des ministres sacrés de l'Église catholique, afin qu'il puisse pourvoir de plus en plus à leurs besoins matériels et corporels, et qu'il arrive même, par une charité et des secours particuliers, à concourir au relèvement de ceux qui se sont malheureusement affaissés dans l'indigence spirituelle. »

Les lettres épiscopales sont des plus élogieuses.

Voici la teneur des lettres d'approbation de *Mgr Duquesnay*, évêque de Limoges :

« A nos chères filles de l'institut des Franciscaines du Temple, dont la maison-mère est en la ville du Dorat, en notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Nos très chères filles, la lecture de vos Constitutions et la visite canonique de votre monastère laissent dans mon âme un double sentiment d'admiration et de reconnaissance : admiration pour l'inépuisable fécondité de notre sainte Mère l'Église, reconnaissance pour votre vénérable fondateur et pour vous, mes très chères filles.

« Depuis dix-neuf siècles, l'Église enfante des âmes héroïques et crée des institutions vouées au salut et au bonheur de l'humanité. On pourrait croire que sa sève est épuisée; et voilà qu'elle vous suscite, vous, mes chères filles; et vraiment, dès votre naissance, vous êtes dignes de votre Mère, dignes de toutes les institutions vos aînées et vos devancières.

« J'ai retrouvé dans vos Constitutions le même but : la gloire de Dieu et la sanctification des hommes, la même sagesse dans les procédés, la même flamme de charité et de dévouement. Oui : J'admire en vous les dernières venues dans le champ de l'Église. J'admire l'éternelle jeunesse de cette Épouse de Notre-Seigneur, je bénis et remercie Dieu de la divine fécondité qu'il lui communique.

« La reconnaissance s'ajoute à l'admiration. Le signe

caractéristique de votre institut, et qui le distingue de tous les autres, c'est qu'il se dévoue au service du clergé. Vous voulez être, et vous êtes déjà très efficacement les servantes des prêtres âgés, infirmes, malheureux. A l'aide des ressources que vous donne un labeur opiniâtre de chaque jour, vous voulez les loger, les nourrir, les vêtir, les assister dans toutes leurs nécessités, jusqu'à leur dernière heure, sans leur demander autre chose que leurs prières et leurs bénédictions sacerdotales. Je vous ai vues à l'œuvre dans vos ateliers de travail, dans la direction de la maison de retraite, au Dorat; et tout ce que j'ai vu a ému mon cœur de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance.

« C'est donc avec bonheur, mes très chères filles, que, en vertu de mon autorité épiscopale, j'approuve vos saintes Constitutions, et vous admets parmi les familles religieuses de mon diocèse. Vous y tiendrez une place d'honneur; et, par votre persévérance dans cette parfaite régularité et dans cette tendre charité, que j'ai constatées avec une si grande édification, lors de ma visite canonique, vous mériterez de plus en plus les bénédictions de Dieu, l'admiration et l'amour de votre évêque et de son clergé.

« Limoges, en la fête de sainte Claire, 12 août 1879.

« † ALFRED, évêque de Limoges. »

A cette belle lettre d'approbation, *Mgr Denéchau*, évêque de Tulle, est venu joindre la sienne (25 mars 1880). Comme elle fait bien connaître l'esprit qui anime les Franciscaines de Notre-Dame du Temple, nous la reproduisons ici en entier :

« L'institut des Sœurs franciscaines de Marie-Immaculée au Temple, établi au Dorat, ayant reçu l'approbation grandement laudative de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, qui, en sa qualité d'évêque diocésain, avait, pour cette approbation, autorité et grâce; ayant reçu ensuite les témoignages très élogieux de Leurs Éminences les cardinaux de Bordeaux et de Poitiers, notre faible parole ne peut rien ajouter à des voix si autorisées par la juridiction, le mérite et la dignité. Mais pourtant nous

avons le devoir de parler sur ce sujet pour rendre hommage à la vérité en pleine connaissance de cause : notre avantage est en effet d'avoir connu cet institut dès son origine, d'avoir eu bien souvent l'occasion de le voir à l'œuvre, de l'avoir suivi de loin comme de près dans tous ses développements.

« Le grain de sénevé, jeté en terre et cultivé par une main vraiment sacerdotale, est devenu un arbre déjà grand; Dieu a daigné le bénir de plus en plus, même parmi les deuils et les épreuves; la ferveur des débuts ne s'est pas refroidie. Nous avions tout d'abord remarqué dans les Sœurs une grande piété pour la sainte Eucharistie, une modestie et une simplicité qui portaient autour d'elles une édification exempte de tout reproche. Elles sont animées d'un excellent esprit; à leur régularité, à leur amour de la pauvreté, à leur charité fraternelle, à leur parfaite obéissance, saint François doit vraiment les reconnaître pour ses filles. Elles nous ont d'ailleurs toujours paru être dirigées avec autant de sagesse que de zèle, avec autant de fermeté que de douceur.

« Cette vie intérieure s'est épanouie au dehors par un infatigable dévouement aux plus saintes œuvres. Le caractère distinctif de l'institut, son but particulier est le service de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la personne de ses prêtres. S'il applique son activité laborieuse à confectionner les vêtements et les ornements dont ils ont besoin, c'est surtout afin de soutenir deux maisons de retraite, déjà fondées, pour recueillir les prêtres âgés ou infirmes.

« Voilà l'œuvre difficile et délicate, dans laquelle les Sœurs ont eu la sainte ambition de réussir, malgré les échecs, presque partout éprouvés par de semblables tentatives. Elles y ont mis toute leur foi et tout leur cœur; elles n'y ont épargné ni dépenses, ni soins, ni fatigues; elles sont heureuses de s'y consacrer. Impossible de dire avec quelle convenance délicate, quel respect et quelle charité, elles savent accomplir ce ministère.

« En somme, elles ont bien mérité de l'Église, et nous regrettons que leur œuvre ne soit pas plus connue en

dehors de leur diocèse : elles trouveraient certainement près des pieux fidèles, et surtout près du clergé, l'estime, la bienveillance et le concours qu'elles méritent. Si nous leur rendons ce témoignage, ce n'est pas seulement en notre nom personnel, mais aussi en mémoire d'un bien-aimé Pontife qui, tout en différant, par prudence, d'approuver leur institut, se montra toujours pour elles bon, encourageant et sympathique.

« Par tous ces motifs et de tout cœur, à la suite de Mgr l'évêque de Limoges, nous recommandons cette œuvre et bénissons ces chères Franciscaines, en souhaitant qu'elles prospèrent pour la gloire de Notre-Seigneur, pour l'intérêt du clergé et pour l'édification des chrétiens. »

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, recommandait en ces termes (1880) les religieuses du Dorat : « Nous sommes heureux de donner un témoignage de notre vive sympathie à l'institut des Franciscaines de Notre-Dame du Temple, pour le dévouement avec lequel il s'occupe, soit au Dorat, soit à Montmorillon, des prêtres âgés, infirmes et malheureux. Une œuvre si belle n'a pu être inspirée aux religieuses qui l'ont entreprise que par la charité la plus éclairée et la plus touchante. Il m'est doux d'appeler sur elles toutes les bénédictions d'en haut et de demander au Cœur de Jésus de combler de ses dons les plus exquis les âmes généreuses qui se font un honneur de servir leur céleste Époux dans la personne de ses ministres.

« C'est avec empressement et reconnaissance que nous joignons notre approbation à celles qui ont été déjà données par S. Ém. le cardinal évêque de Poitiers, et par Mgr l'évêque de Limoges, et que nous appelons de tous nos vœux le développement d'une œuvre appelée à rendre d'immenses services. »

Ces bénédictions si précieuses devaient en appeler de nouvelles. *Mgr Gay, évêque d'Anthédon*, de si sainte mémoire, juge si compétent en tout ce qui regarde la vie religieuse, écrivait en 1880 à M. l'abbé Rougier la lettre suivante si élogieuse et si embaumée de piété : « Après les hautes approbations et les nombreux encouragements

que votre pieux institut a déjà reçus de plusieurs évêques de France, spécialement de Mgr Duquesnay, l'apostolique pasteur de votre diocèse, et notre illustre et à jamais regretté cardinal Pie, évêque de Poitiers, mon humble témoignage ne vous était point nécessaire, et il n'ajoutera rien au crédit dont jouit désormais l'œuvre des Franciscaines de Notre-Dame du Temple. Vous m'avez néanmoins demandé, et avec beaucoup d'instance, de rendre public un suffrage que mon cœur, vous le savez, vous avait accordé dès longtemps.

« J'ai vu naître l'intéressante famille qui, à si juste titre, vous donne le nom de Père; les circonstances m'ont même permis d'assister à ses développements mêlés de bien des épreuves, comme il arrive toujours dans les œuvres de Dieu. Au début, la prudence avait peut-être le droit de s'émouvoir de votre audace : elle en a largement usé. Se rappelant plusieurs tentatives analogues qui avaient tristement échoué, on pouvait craindre pour vous le même sort. Mais tout ardent de cette charité dont saint Paul a écrit « qu'elle endure tout, qu'elle croit tout, qu'elle espère « toujours et ne met point de bornes à sa patience (Cor., « XII, 7.) », vous avez eu confiance en Dieu. Vous vous êtes dit que la race de ces saintes femmes de l'Évangile, qui dévouaient leurs biens, leurs soins et leurs personnes au divin Maître et à ses premiers disciples (Saint Luc, VIII, 3.), ne pouvait point périr dans l'Église dont il est le chef immortel; que, s'il y a dans le Cœur de Jésus-Christ des tendresses plus exquises et des sollicitudes plus efficaces, elles sont assurément pour ses chers consacrés, pour ses prêtres, et surtout ceux de ses prêtres qui sont âgés, malades ou malheureux; qu'enfin, si saint Paul a promis à tout travail chrétien qu'il sera fécond dans le Seigneur (I Cor., XV, 58.), cela doit s'entendre éminemment d'un labeur qui, accompli par des mains vigilantes, n'a pour but aucun lucre humain, mais prétend seulement ouvrir un champ libre à l'exercice de la miséricorde. Vous vous êtes dit ces choses, et Dieu vous a donné raison, et le temps a confirmé l'œuvre; et, en face des expériences si décisives,

faites plusieurs fois en plusieurs lieux et dans les conjectures les plus délicatement difficiles, la prudence a dû se taire et faire place à l'admiration.

« C'est le mot de votre pieux évêque; c'est aussi le nôtre, cher Monsieur l'Abbé, et le sentiment qu'il exprime est fondé sur ce que nous avons vu et voyons chaque jour, soit au Dorat, soit à Montmorillon, où nous avons la grâce de posséder l'un de vos très précieux asiles.

« Et puisque l'un des offices propres de l'évêque est d'implorer et de dispenser, sur la terre, les bénédictions qui viennent du Père céleste, je bénis de tout mon cœur, à la suite des éminents prélats dont vous avez reçu l'approbation, et vous, et les pieuses filles de Notre-Dame du Temple, et l'Œuvre des prêtres en retraites à laquelle elles se dévouent; je demande en même temps à Dieu, à la très sainte Vierge, sa mère, et à votre bienheureux patron, le séraphin d'Assise, que cet institut grandisse et se propage pour la gloire de Jésus-Christ Notre-Seigneur et le bien spirituel et temporel du clergé. »

Mgr Duquesnay, devenu archevêque de Cambrai, ayant fait connaître au congrès eucharistique de Liège (7 juin 1883) l'œuvre vraiment eucharistique des Sœurs de Notre-Dame du Temple, « l'assemblée décida par acclamation d'envoyer ses félicitations et ses remerciements à ces vierges admirables qui se dévouent ainsi au service du sacerdoce ».

Ces magnifiques approbations nous dispensent de tout commentaire.

IV

Les Franciscaines du Dorat suivent la *Règle* du Tiers-Ordre régulier de Léon X, les anciennes *Constitutions* de l'Ordre mises en harmonie avec leurs travaux et leurs occupations, et les *Us et Coutumes*, ou directoire des divers actes de la vie de communauté.

Le 4 juillet 1889, le Rme P. Bernardin, ministre général, approuvait ce directoire, en ces termes :

« Sur le rapport favorable qui nous été fait, nous approuvons bien volontiers, en ce qui nous concerne, le recueil des Us et Coutumes des Franciscaines de Notre-Dame du Temple.

« Les cinq livres de ce précieux recueil comprennent de sages avis sur les vœux et les obligations principales de l'institut, consacré au service des ministres du sanctuaire, sur l'admission des postulantes, le noviciat et la profession; ils expliquent les devoirs particuliers, depuis ceux de la bonne Mère Générale, jusqu'aux détails des plus humbles emplois; ils fixent enfin les pieuses traditions de famille, et indiquent non seulement les exercices quotidiens, mensuels, annuels, mais encore la manière de les bien faire. Ce recueil est plus qu'un bon livre de discipline religieuse. Après la sainte Règle et les Constitutions, il est le meilleur que les Sœurs de l'institut puissent consulter, le plus utile et le plus adapté à leurs âmes.

« Nous pourrions l'appeler l'expression de l'esprit séraphique et comme la photographie d'une vraie Franciscaine de Notre-Dame du Temple. Il sera le directoire qui transmettra à toutes les Sœurs de l'avenir le caractère spécial et les vertus distinctives de leur institution primitive.

« Aussi nous sommes heureux, en terminant notre généralat, de donner une autre preuve de notre paternel intérêt, à cette partie du troupeau séraphique dont nous avons béni l'origine et le développement et que nous ne cesserons d'aimer. Nous appelons de bien grand cœur sur toutes les Sœurs présentes et futures qui garderont fidèlement ces Us et Coutumes, la bénédiction de notre Père saint François et le mérite de la sainte obéissance. »

Le noviciat de l'institut est au Dorat et dure un an; il est précédé d'un postulat de trois à quatre mois. La dot est de 2.000 francs, à moins de dispense qu'on accorde facilement pour les sujets de choix qui n'ont pas les ressources nécessaires.

Aux trois vœux ordinaires, les religieuses ajoutent celui de se consacrer au service et à l'assistance des prêtres.

Le lever est à 5 heures, le coucher à 9 heures. Chaque

jour, il y a plus de cinq heures employées aux exercices spirituels. Outre la retraite annuelle, il y a la retraite du mois le dernier vendredi.

Quelques jours de jeûne et d'abstinence sont ajoutés à ceux que commande la sainte Église.



Révérende Mère ANGÉLINE, première Supérieure générale.

Le Très Saint Sacrement est exposé et adoré pendant toute la journée.

Les Franciscaines de Notre-Dame du Temple vivent du travail de leurs mains par la confection et la vente des ornements et vêtements sacerdotaux. Ces occupations com-

plètent leur vie de dévouement aux personnes et aux choses de la sainte maison de Dieu.

Elles possèdent actuellement cinq maisons :

Le Dorat, maison-mère et noviciat.

Montmorillon, depuis 1878, possède une maison de retraite; les Sœurs desservent aussi le *petit séminaire* de cette ville. La première pierre d'une nouvelle demeure pour les prêtres fut posée en 1890. M. l'archiprêtre de Montmorillon disait en cette circonstance : « Que nos regards s'arrêtent sur cette partie de l'édifice qui sera la chapelle, ou qu'ils se portent sur le reste de la construction; de chacune des parties, on peut dire que ce n'est pas à un homme, mais à Dieu, qu'on prépare une demeure. La chapelle renferme le sanctuaire où le tabernacle sera l'humble palais du Prêtre éternel. Mais des prêtres, dont il a été dit que ce sont d'autres Jésus-Christ, seront les habitants de l'édifice... — Heureuse colline dont les pieds sont baignés par notre limpide Gartempe, et dont le sommet sert de trône à la Reine des cieux, Notre-Dame du Temple ! Si, en regardant dans la vallée, on peut penser à la fertilité du Saron, que tu nous apparais belle, ornée de toutes les richesses du Carmel ! » — La maison est admirablement située au milieu d'un vaste parc, possédant de magnifiques ombrages.

La maison de *Cieurac*, par Souillac (Lot), a été fondée grâce au zèle du curé de la paroisse qui fit appel à la charité des catholiques pendant plusieurs années.

A *Limoges-Louyat*, la Retraite est établie dans l'ancien couvent des Franciscains, abandonné depuis les expulsions.

Autre maison à *Saint-Christophe*, près la Châtre (Indre).

Les Franciscaines sont vêtues d'une robe, d'une pèlerine et d'un voile d'une couleur gris-vert ou olive, à teinte feuille-mourante (pour exprimer la mort au monde); la corde, à laquelle est suspendue la couronne des allégresses, est en laine blanche, la croix est en bois noir avec un christ en métal.

Les religieuses sont actuellement au nombre d'environ cent soixante.

CHAPITRE XXXIV

SŒURS FRANCISCAINES DE LA MISSION

Congrégation pour l'œuvre de la confection des hosties et des ornements d'église.

Maison unique à Bussières, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

(1876)

N° 43.

I. Le fondateur et la fondation. — II. L'œuvre des pains d'autel.

I

L'institut des Franciscaines de la Mission est pour ainsi dire le complément de celui de Notre-Dame du Temple.

Ce dernier comme le premier est sous le patronage de Marie et la protection de saint François, l'homme apostolique qui, dans ses missions, portait avec lui un fer à hostie artistement gravé, pour fabriquer lui-même avec soin les pains d'autel.

La congrégation des Franciscaines de la Mission a été fondée, en 1876, par le R. P. Simon, franciscain de l'Observance.

Le P. Simon Valadier naquit à Bussières (Puy-de-Dôme), le 13 janvier 1842, de parents fort honnêtes, mais surtout profondément chrétiens. Ses sentiments religieux se montrèrent principalement à l'époque de sa première communion. Ce grand acte accompli, il manifesta bientôt à sa famille son intention d'être prêtre, comme son oncle, sous la direction duquel il fut placé quelques années. Il fut reçu ensuite au petit séminaire d'Iseure, près Moulins, puis au grand séminaire de cette ville, où il fut le modèle des

jeunes lévites. Promu au sacerdoce le 29 juin 1865, il débuta dans l'exercice du saint ministère, comme vicaire à Arfeuilles, près la Palisse, dans la montagne du Bourbonnais. Courir après les pécheurs pour les ramener à Dieu, se faire tout à tous, fut sa constante et unique préoccupation. Aussi il eut bientôt conquis l'estime et l'affection générale.

Tertiaire depuis quelques années, il propagea autour de lui et dans la paroisse le Tiers-Ordre, et commença à s'accoutumer d'avance à la vie franciscaine après laquelle il soupirait de toute l'ardeur de son cœur. Sa nomination comme aumônier des religieuses franciscaines, à Vichy, le rapprocha encore du but qu'il poursuivait depuis longtemps; et bientôt le 13 septembre 1871, il prenait l'habit des Frères-Mineurs. Lorsque la carrière de l'apostolat lui fut ouverte, il y entra avec toute l'ardeur de son tempérament, portant déjà dans son cœur toute la passion des âmes d'un véritable missionnaire, d'un nouveau Léonard de Port-Maurice. Il résida successivement à Bordeaux, à Paris et à Limoges, où il était Gardien, en 1880, au moment des expulsions. Partout il se fit remarquer par son zèle et sa régularité. Il était doué d'une rare activité, et tous les loisirs que lui laissait l'exercice du saint ministère, il les employait à composer de petits opuscules dont la diffusion a produit un grand bien (1).

Dans le cours de ses missions que, pendant neuf ans, il n'interrompit presque pas, le P. Simon entendait souvent les gémissements des prêtres pieux sur le peu de convenance des hosties dont ils étaient obligés de se servir pour l'auguste sacrifice. « J'ai vu plusieurs fois, disait-il, des prêtres *pleurer* en me montrant les hosties qu'ils employaient à la messe. » Et lui-même, à ce souvenir, était saisi d'une douloureuse émotion; car jamais un prêtre digne de ce nom ne saurait supporter le manque de respect envers la sainte Eucharistie. Aussi il importe souverainement que les pains d'autels soient confectionnés par

1. *Revue Franciscaine,* mai 1882.

des mains pures, avec du froment bien authentique.

On conçoit que le cœur du P. Simon, si rempli de respect et d'amour pour l'adorable Eucharistie, se trouvât dans la tristesse et l'angoisse. Qu'il aurait souhaité pouvoir procurer à tant de paroisses des hosties plus convenables et plus dignes! Mais que pouvait-il faire, lui, pauvre religieux sans ressources?...

A cette première préoccupation venait s'en joindre une autre, celle de procurer du linge et des ornements convenables aux églises pauvres. Que de sacristies ressemblent par leur dénuement à l'étable de Bethléem! Que de linges sacrés sur lesquels repose chaque jour le Corps adorable de Jésus-Christ et qui sont plus pauvres que les langes de la crèche!

Que pouvait faire le P. Simon en face de ces nécessités? Il confia ses peines et ses désirs à quelques personnes charitables de sa connaissance; mais elles ne purent que lui procurer en passant quelques ornements pour les églises les plus nécessiteuses. Il en parla à quelques communautés religieuses; mais, tout en gémissant avec lui, partout on était obligé de lui répondre que, malgré la meilleure volonté, il était impossible de se charger d'une œuvre de cette importance, chaque communauté ayant son but spécial et déterminé, ses occupations et ses charges.

Il fallait donc créer une œuvre nouvelle ou abandonner ses projets. Mais créer une œuvre de cette importance présentait de telles difficultés qu'elles semblaient devoir être insurmontables. Et cependant cette pensée le poursuivait partout, surtout au pied des autels. Mais, parmi les personnes qu'il dirigeait, qu'il connaissait, qui lui parlaient de vocation religieuse, il n'en voyait aucune sur laquelle il pût compter pour débuter dans cette entreprise. Il se crut donc un instant le jouet d'une pieuse illusion et pria Dieu de le délivrer de cette pensée qui l'obsédait sans cesse. Son idée persistant malgré tous ses efforts, et fatigué, après quatre ans de réflexions, de recherches et de prières, de ce qu'il appelait « une persécution », il se rendit, en 1875, en pèlerinage à Paray-le-Monial pour « supplier le Sacré-

Cœur de Jésus de le délivrer ou de lui trouver quelqu'un qui fut capable de commencer l'œuvre ».

C'est là que le divin Maître l'attendait; c'est à Paray qu'allait prendre naissance l'œuvre eucharistique si nécessaire et si désirée, au moment où le P. Simon reconnaissait son impuissance.

En même temps que lui, se trouvait en pèlerinage à Paray-le-Monial une personne d'une rare intelligence, d'une solide piété et d'une énergie de caractère qui s'est assez démontrée dans la suite. Etant déjà dans sa trente-troisième année, elle soupirait depuis quatorze ans après la vie religieuse, et elle était venue dans la ville du Sacré-Cœur pour lui demander l'aplanissement des difficultés qui, jusque-là, du côté du monde, s'étaient opposées à son entrée dans le cloître.

Cette personne ne connaissait pas le P. Simon ; voulant faire la communion et purifier auparavant son âme, elle entra par hasard dans son confessionnal. A peine le Père eut-il entendu cette personne et pénétré ses dispositions intérieures, que, par une grâce évidente du Cœur de Jésus, il comprit que c'était l'âme que Dieu lui envoyait pour commencer l'œuvre. En quelques mots, il lui exposa ses projets, et lui dit « de réfléchir et de prier beaucoup ».

« A partir de ce moment, disait le P. Simon, je n'eus plus le moindre doute ; je fus persuadé, sans que je pusse m'expliquer ma persuasion, que Dieu agréait cette œuvre. » Cependant, la personne dont nous venons de parler ne lui avait rien promis, sinon « qu'elle réfléchirait et prierait dans cette intention le Sacré-Cœur de Jésus ».

Le lendemain, le P. Simon rentra dans son couvent de Paris, heureux d'avoir enfin trouvé le premier élément de son œuvre. Et pourtant quelle était la personne à qui il avait fait part de ses projets ? Il ne le savait pas. Où habitait-elle ? Il l'ignorait. « J'étais parfois tenté, ajoutait-il, de prendre mon assurance pour de la témérité. Et cependant, intérieurement, je ne pouvais plus douter. J'étais délivré, sans que je pusse m'expliquer pourquoi. J'attendais donc avec patience le moment marqué par Dieu. »

Or, six semaines plus tard, Mlle Vaillant, la pèlerine de Paray-le-Monial, se présentait au couvent des Franciscains de Paris, 83, rue des Fourneaux, demandant à parler au P. Simon. Elle aussi avait obtenu du Sacré-Cœur la grâce qu'elle sollicitait : elle pouvait désormais suivre son attrait pour la vie religieuse ; les personnes qui jusque-là l'avaient retenue, changeant tout à coup de manière de voir, ne s'opposaient plus à son entrée en religion. De plus, depuis son pèlerinage, le projet que lui avait exposé brièvement le P. Simon la poursuivait partout ; plus elle cherchait à s'en détourner pour entrer chez les Ursulines où on l'attendait depuis longtemps, plus elle était tourmentée par cette œuvre eucharistique. C'est au milieu de cette lutte intérieure qu'elle vint trouver le P. Simon. Celui-ci lui exposa en détail tous ses projets. Il la renvoya en lui disant de persévérer dans la prière aux pieds du tabernacle, de consulter son directeur, qui était un des prêtres les plus dignes et les plus recommandables de Paris, et de ne *rien décider* sans l'assentiment de ce dernier.

Trois mois plus tard, Mlle Vaillant, malgré sa timidité, sa défiance d'elle-même, malgré sa crainte en face d'une telle entreprise, se sentant pressée de plus en plus par un attrait secret, prenait une résolution définitive. Son directeur, après avoir mûrement examiné les dispositions de sa pénitente, qu'il dirigeait d'ailleurs depuis plusieurs années, après avoir réfléchi devant Dieu sur le projet qui lui avait été confié, lui disait : « L'œuvre qu'il s'agit de fonder me paraît admirable et peut rendre de très grands services ; les motifs qui vous y portent sont tous surnaturels ; tout en vous défiant beaucoup de vous-même dans une telle entreprise, je crois que vous pouvez accepter l'offre du P. Simon, que j'estime d'ailleurs comme un excellent religieux, rempli d'amour de Dieu et de zèle. »

Elle vint donc trouver une dernière fois le P. Simon, qui, l'ayant encouragée, lui dit à son tour : « Allez, ma fille, je crois que Dieu veut cette œuvre, et que c'est vous qu'il a choisie pour en jeter les premiers fondements ; malgré votre faiblesse, ne tremblez pas ; placez toute votre

confiance dans le Cœur de Jésus, il vous soutiendra, il vous bénira ; c'est lui qui en a décidé, qui a tranché toutes les difficultés. »

Quelques jours plus tard, elle partait pour Bussières, petite bourgade de l'Auvergne, où une personne charitable offrait quelques ressources pour le début de la fondation. C'était en 1876.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des premières difficultés et des premiers succès ; disons seulement qu'au milieu des épreuves de tous genres, qui assaillent toujours les œuvres de Dieu, au milieu des privations, des contradictions, des souffrances ; au sein de la pauvreté et des mortifications, avec une constance admirable, l'œuvre a grandi et s'est développée (1).

Le P. Simon mourut sur le champ de bataille, les armes à la main, quatre jours avant la clôture d'une mission qu'il prêchait à Messeix, canton de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme). Il tomba victime de son zèle, le 9 décembre 1881, cinq ans seulement après la fondation de l'institut. Son corps fut transporté et enterré à Bussières.

La Mère supérieure des Franciscaines de la Mission tomba malade le jour de l'enterrement et alla le rejoindre dans la tombe quatorze jours après. Plusieurs fois on l'avait entendue dire au P. Simon : « Mon bon Père, n'est-ce pas, lorsque vous serez au ciel, vous m'appellerez aussi ? » Il répondait toujours : « Oui. » Il tint parole. Ils avaient gagné tous deux leur couronne.

Malgré ces deux pertes cruelles, au début de la fondation, l'œuvre a prospéré sous les bénédictions du ciel, des évêques de Clermont et du Ministre général de l'Ordre franciscain qui l'a toujours protégée et aimée.

1. Voir dans la *Revue du Très-Saint-Sacrement,* 1890, l'article signé *abbé J. B. : L'Œuvre Eucharistique des Franciscaines de la Mission, de Bussières.*

II

Nous l'avons dit, l'œuvre de la confection des hosties est d'une grande importance, au point de vue de la matière et de la manière de la traiter.

On sait avec quel respect on traitait, selon les coutumes de Cluny, tout ce qui avait rapport au saint sacrifice de la messe.

On faisait à jeun le pain qui en devait être la matière. Quelque pur que fût le froment, on le choisissait grain à grain ; on le lavait soigneusement, puis on le mettait dans un sac destiné uniquement à cet usage. Un domestique, reconnu pour homme de bien, le portait au moulin, lavait les meules et les entourait de courtines ; il se revêtait ensuite d'une aube et d'un amict, moulait le blé, lavait le tamis et préparait la farine. Trois prêtres ou diacres, avec un novice, revêtus pareillement d'aubes et d'amicts, après s'être lavé les mains et le visage, procédaient à faire le pain. L'un d'eux pétrissait la pâte dans l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, et formait les hosties ; les deux autres les faisaient cuire dans des fers gravés, sur un feu de bois sec, choisi et préparé soigneusement ; pendant ce travail, on chantait des psaumes.

Sainte Radegonde, reine de France, saint Wenceslas, roi de Bohême, sainte Élisabeth de Hongrie, mettaient leur bonheur à choisir le grain destiné à faire des pains d'autel... Saint Charles Borromée, dans le quatrième Concile de Milan, prescrivit que les hosties fussent toujours confectionnées dans les maisons religieuses.

Les Sœurs franciscaines de Bussières ont repris ces traditions ; elles confectionnent les hosties avec un respect et une dévotion particulières.

Quant à l'altération des substances sacramentelles, c'est un point de la plus haute gravité, puisqu'il s'agit de la validité ou licéité de la consécration, et de la réalité de la présence substantielle.

On sait combien le vin est falsifié, de nos jours, par l'addition d'eau sucrée passée sur le marc, sans parler d'autres procédés malhonnêtes et nuisibles à la santé. Depuis les dévastations faites par le phylloxera, l'Etat a consenti à dégrever les sucres d'une partie des droits en faveur des vignerons. Pour ne citer qu'un chiffre, en 1889, ce dégrèvement porta sur 30 millions de kilogrammes de sucre, de telle sorte que les propriétaires de vignobles pouvaient tripler le produit des raisins par le simple procédé de la seconde cuvée d'eau sucrée.

La falsification des farines de commerce est à peu près universelle, par le mélange de différentes fécules qui donnent au pain un plus bel aspect et un goût plus agréable, réclamé du reste par le public.

Le docteur Bérard cite un savant académicien qui déjà, en 1852, parcourut plusieurs départements sans pouvoir trouver du pain sans mélange.

Un honorable fabricant de farines affirma, au congrès catholique de Malines, qu'un ouvrier venu de Paris chez lui, avait fait, sous ses yeux, un mélange dans lequel n'entrait pas la moitié de froment, et cependant cette farine était de très belle apparence et facile à placer dans le commerce.

Les ouvrages spéciaux enregistrent les arrêts des tribunaux contre les fraudes découvertes, qui prouvent jusqu'où peut aller l'art des falsifications. Pour ne citer qu'un fait, en 1847, la Cour d'appel d'Orléans a confirmé un jugement de première instance, qui condamnait à quatre mois de prison un riche meunier de Closes, près Châteaudun, convaincu d'avoir vendu de la farine dans laquelle le blé n'entrait que pour un dixième.

On n'a pas oublié qu'en 1851, M. l'abbé Rouard de Card, alors directeur de la maîtrise de Limoges, dénonça dans les journaux religieux la fabrication, sur une large échelle, des hosties avec la fécule de pommes de terre (1).

1. Voir *Univers,* 31 octobre 1851. — *L'Ami du clergé,* 17 décembre 1891, 21 janvier 1892.

Nous pourrions multiplier les citations de faits de falsification.

Pour obvier à ces graves inconvénients, les Franciscaines de la Mission s'adressent aux Trappistes de Sept-Fons qui donnent sûrement de la pure farine de froment. Elles sont donc certaines de la bonne qualité des hosties qu'elles fabriquent; elles ont moins belle apparence sous quelques rapports que celles de certaines autres fabrications; cela ne fait que prouver une chose : qu'elles ne contiennent aucun mélange.

La maison de Bussières est supérieurement outillée pour l'œuvre des hosties; déjà le P. Simon avait inventé un instrument très ingénieux pour couper les hosties; avec le système actuel on coupe 3000 hosties à l'heure.

Les Franciscaines sont honorées de la confiance de milliers de prêtres qui réclament leurs services, non seulement des diocèses de France, mais encore de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Algérie et même de l'Amérique.

L'expédition des pains d'autel, par la poste ou en colis postaux, se fait avec une exactitude mathématique.

Donnons quelques chiffres pour faire connaître l'étendue de la pieuse industrie des Sœurs.

Elles ont 3000 abonnés réguliers et servent au moins 4000 prêtres.

Elles fabriquent par an 5 à 6 millions d'hosties, dont 1 million et demi de grandes hosties.

Pendant le Carême, elles expédient de 50 à 60.000 petites hosties par jour, et de 15 à 20.000 grandes hosties.

Le Carmel de Carthage, pour ne citer qu'un exemple, prend 6000 petites hosties par mois, et 1400 grandes, pour distribuer aux paroisses.

Le prix des hosties est de 0 fr. 30 le cent, pour les petites; 1 fr. 20 pour les grandes. Il y a une remise pour les grands dépôts.

Bussières-Pruns est un village de sept cents habitants, à proximité de la gare d'Aigueperse.

Les religieuses de la Mission espèrent un jour avoir

l'œuvre du vin de messe — œuvre établie actuellement chez les Prémontrés de Frigolet.

Pour compléter leur œuvre eucharistique au point de vue surnaturel, elles ont le Saint Sacrement exposé tous les jours, dans leur chapelle, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour l'expiation des péchés des hommes, et spécialement pour la conversion des pécheurs des missions. A chaque demi-heure, même pendant le travail, chaque Sœur fait une prière pour la conversion des pécheurs, pour les missionnaires vivants et défunts.

Dès maintenant, elles donnent quelques secours pour les missions ; plus tard, quand tous les frais de bâtisse et d'organisation seront soldés, leurs bénéfices de la fabrication des pains d'autel et de la confection des ornements sacrés seront uniquement employés à faire donner des missions dans les paroisses pauvres. C'est le but de leur institut ; voilà pourquoi les Sœurs s'appellent *Franciscaines de la Mission.*

A la mort du P. Simon, elles étaient au nombre de douze ; actuellement elles sont quatre-vingts. Elles n'ont jusqu'ici que la maison de Bussières. Mais leur exemple a déterminé un grand nombre de communautés à s'occuper de la fabrication des hosties.

Les religieuses portent une robe et scapulaire de couleur *grise,* avec un voile noir ; la guimpe est remplacée par une sorte de mosette de la couleur de l'habit ; la corde est en laine blanche.

CHAPITRE XXXV

SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DE LA COMPASSION
DITES PETITES SŒURS DES AMES DU PURGATOIRE

Congrégation hospitalière.

Maison-mère à la Devèze, par Pierrefort (Cantal).

(1865)

N° 44.

I. Origines de la congrégation. — II. Œuvres et maisons. — III. La persécution fiscale.

I

A l'endroit où s'élève aujourd'hui l'établissement de la Devèze, il n'y avait, trente ans deça, qu'une petite ferme auvergnate assise sur les pentes d'un roc volcanique. Le lieu était désert et inculte. De tous côtés se dressent des massifs abrupts et rocailleux qui se détachent sur des monceaux de prairies humides. Au fond coule le Brezon, qui sautille avec un bruit de cascatelles sur un lit de gros galets. Le site est pittoresque. On dirait un vaste entonnoir creusé par l'éboulement des monts voisins. A l'arrière-plan sont les volcans éteints de la chaîne du Cantal, et le sol porte partout la trace des éruptions primitives. Il n'y avait autrefois dans ce lieu que bois, broussailles et rochers.

En face, de l'autre côté du Brezon, qui sépare les deux départements du Cantal et de l'Aveyron, se dresse un monticule sur lequel est bâti Laussac. C'est le premier village du Rouergue. Là était la maison paternelle de l'homme de Dieu qui allait changer cette solitude sauvage en une oasis de bonnes œuvres. Là naquit celui qu'on appelle dans toute la contrée « le bon père Robert ». Son

histoire, ce sont ses œuvres. Consacré à Dieu par le sacerdoce, il n'eut qu'un but : se dévouer pour le prochain. Sa vocation était l'exercice de la charité. Dans le partage du petit bien patrimonial, il hérita de la ferme de la Devèze; ce fut l'instrument que la Providence lui mit en main. Les ressources étaient bien petites, mais l'ardeur immense. Le lieu n'était pas favorable pour l'éclosion des projets qui germaient dans une âme où il y avait à la fois du François d'Assise et du Vincent de Paul : ce qui fit hésiter quelque temps entre la voie de l'un ou de l'autre. Un pays de rochers, aussi inculte et aussi dénudé de moyens de communication, ne semblait pas se prêter à une fondation d'œuvres charitables comme celles que voulait entreprendre le jeune prêtre. Mais la Providence ne l'avait-elle pas placé là, et n'y avait-il pas un bien particulier à accomplir dans un pays très dépourvu de secours spirituels et temporels?

De grands souvenirs l'attachaient, du reste, à ces lieux. Il y avait là comme un emplacement saint, tout préparé pour l'établissement d'œuvres nouvelles. Sur le monticule de Laussac auquel confine le rocher de la Devèze, s'élevait jadis un monastère fondé à la fin du XIe siècle par saint Gausbert et le bienheureux Bernard de Montsalvy. La communauté des religieux Augustins établie par leur zèle devint célèbre dans toute la contrée et subsista jusqu'au temps des guerres de religion. A cette époque, le couvent et l'église furent brûlés et les religieux mis à mort.

L'établissement de saint Gausbert était une de ces admirables institutions de prière, d'études et de charité, comme le moyen âge en créa dans toute la France. Les pauvres, les infirmes y avaient un refuge; les vieux prêtres un asile; ceux qui voulaient quitter le monde et se donner tout à Dieu, un lieu de retraite. De nombreux enfants et jeunes gens s'y préparaient dans l'étude et la piété au sacerdoce et à la vie religieuse. Devenus prêtres, les uns allaient prêcher l'Évangile, soit dans les pays de France, soit chez les infidèles; les autres avaient pour mission de fonder

des paroisses sous la direction des évêques et de leurs Supérieurs. Pour le Rouergue et la Haute-Auvergne, c'était un centre de prières et d'enseignement, de missions et de charité, dont la bienfaisante influence rayonnait sur toute la contrée et même au loin.



Le bon P. Robert.

Ce sont toutes ces œuvres réunies que l'âme à la fois ardente et douce du continuateur de saint Gausbert avait rêvé, dès le premier jour, de ressusciter sur les lieux mêmes où elles avaient fleuri pendant plusieurs siècles. L'entreprise était vaste, et, disons-le, irréalisable pour un seul homme dans les conditions où il s'agissait de la reprendre.

Le zélé rénovateur commença bien petitement. Seul, il

n'aurait pu faire ce qu'il voulait. Il lui fallait des auxiliaires. La Providence lui en envoya. Il se rencontra avec lui une brave personne de la campagne, à l'âme dévouée et entreprenante aussi, qui avait une amie qu'elle s'adjoignit dès le début pour les œuvres auxquelles les appelait le jeune abbé Robert (1). Quelle que fut l'ardeur généreuse des deux compagnes, grande fut leur déception lorsqu'elles arrivèrent dans ces lieux sauvages. Elles ne pouvaient croire que ce fut à cet endroit qu'on les conviait à commencer une fondation de charité. Ce n'était pas le courage qui leur manquait; mais la petite ferme de la Devèze, où l'on allait s'établir, manquait de tout. Il fallut d'abord la mettre en état. C'est à quoi servit le modeste pécule du fondateur. Pendant ce temps-là, les deux bonnes filles se refugièrent dans une masure de Laussac, entièrement dénudée, avec les deux ou trois infirmes qu'elles avaient recueillis. On vivait de rien, presque en plein air, par une température rigoureuse. Tel fut le début de l'œuvre. De son côté, le P. Robert s'occupait des moyens de réaliser le projet de la Devèze. Après avoir débuté par l'apostolat des missions paroissiales, sous l'humble livrée de saint François, il couvrit de la soutane noire l'habit franciscain, en prenant la Règle du Tiers-Ordre, qui devait être celle de la communauté de femmes qu'il voulait constituer pour le service des infirmes et des enfants. Il pria, il quêta : ce furent ses grands moyens d'action.

Par quel prodige la petite ferme de la Devèze est-elle devenue le grand établissement qui s'élève aujourd'hui sur le terre-plein pratiqué dans les flancs de la montagne; par quelle merveille plus grande encore les deux ouvrières de la première heure se sont-elles multipliées au point de former une famille de nombreuses religieuses vivant en communauté, sous la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François, et adonnées à toutes les œuvres spirituelles et temporelles de charité ? C'est vraiment le secret de Dieu, qui seul connaît

1. La Mère Thérèse. La Révérende Mère Marie de Nazareth devint la première Supérieure générale de l'Institut et l'est encore.

bien toutes les prières, tous les sacrifices, toutes les générosités qui ont fait ce miracle.

L'argent ne manqua pas, quoiqu'il ait plu à la divine Providence de tenir toujours l'œuvre dans la pauvreté : des aumônes, des secours inattendus permirent de commencer les constructions; les bonnes et généreuses filles vinrent les unes après les autres augmenter la famille religieuse de la Devèze, et se mirent vaillamment à l'ouvrage, sous la conduite d'une femme de vertu qu'elles s'étaient donnée pour Supérieure. Il fallait trancher la montagne, arracher les rochers, pratiquer des sentiers dans un sol volcanique. Les bonnes religieuses y travaillèrent de leurs mains avec la pelle et la brouette des terrassiers. Celui qu'elles appelaient leur Père était là, les encourageant, leur donnant lui-même l'exemple et renouvelant avec elles le miracle de l'Évangile de transporter les montagnes par la foi. Ce n'est pas un palais que l'on éleva, mais un vaste bâtiment, simple, sévère, pouvant loger la communauté des Sœurs de Saint-François et abriter un grand nombre de misères. Des prés pour les bestiaux, un jardin potager et des bois pour la nourriture et le chauffage des hôtes de la Devèze, divers bâtiments pour les usages domestiques, une usine pour la fabrication des vêtements des religieuses et des pensionnaires : ce furent les compléments indispensables de la fondation, dans un lieu presque inabordable jusque-là, et éloigné de tout centre de population. Tout se fit peu à peu, pauvrement, péniblement.

Ce qui manqua le moins, ce furent les orphelins, les infirmes, les vieillards, les nécessiteux. Dès que la maison de la Devèze fut connue, il en vint ou l'on en proposa de divers côtés. Impossible de recevoir tout ce qui se présentait. Le local, les ressources, le personnel, tout était limité. Il fallut mettre de l'ordre dans toutes ces misères, organiser les divers services d'assistance. On fit du mieux possible. Établir un hospice à la ville avec les fonds de l'Assistance publique, l'aménager selon toutes les règles de l'art et de l'hygiène, y installer des médecins, des infirmiers en nombre suffisant, l'entretenir abondamment de tout

avec les revenus d'une administration riche, ce n'est point là merveille. Si l'on compare la Devèze à quelqu'un de ces établissements de bienfaisance fondés et entretenus aux frais de l'État ou des villes, on n'y trouvera pas ce confortable, cet ordre, ce luxe qu'on rencontre dans ceux-là. Mais ce que nous avons ici, c'est l'œuvre d'un seul homme, et c'est un vrai miracle de charité que d'avoir fait sortir du flanc des rochers, dans ce coin perdu d'Auvergne, au milieu d'un pays pauvre et désert, ce vaste établissement hospitalier, qui est aujourd'hui la gloire des montagnes du Cantal. Si les capitaux et les conditions d'organisation matérielle des institutions publiques y manquent, la charité du moins s'y exerce merveilleusement et compense tous les petits défauts d'installation et de fonctionnement.

La maison de la Devèze, desservie par la communauté de religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François qui y a été fondée, reçoit des orphelins et des vieillards des deux sexes; mais beaucoup de ces intéressants pensionnaires sont, par surcroît, affligés de diverses sortes de maux. Il y a surtout des épileptiques et même quelques folles. Les orphelines occupent le bâtiment principal. Elles reçoivent l'instruction primaire et apprennent la couture. Les plus grandes parmi elles, ainsi que les femmes retirées, pour qui la Devèze est devenue la maison, sont employées aux divers travaux du dehors; les unes s'occupent des animaux, les autres des services de cuisine et de ménage; celles-ci travaillent aux champs, celles-là à l'usine. La plus grande activité règne tout le long de l'année, malgré les chaleurs de l'été et les neiges de l'hiver. Un bâtiment indépendant, celui-là même où a commencé l'œuvre, permet de séparer les hommes des femmes; il est réservé aux vieillards, aux infirmes. Les épileptiques, toutes du sexe féminin, sont l'objet de soins particuliers dans la maison; il y a un traitement et des procédés que connaissent les Sœurs pour diminuer les crises et même guérir le mal. Ces admirables infirmières arrivent aussi à avoir raison des idiotes et même des folles; elles savent se faire obéir, se faire comprendre d'elles, prévenir ou calmer leurs accès. Quelques

dames âgées ou impotentes ont pris là aussi leur pension.

Insatiable du bien, le bon P. Robert a voulu faire encore de la Devèze une maison de retraite pour les vieux prêtres. Quelques-uns y sont déjà ; mais l'installation n'est que commencée, et l'idée a besoin encore d'être étudiée et mûrie pour recevoir son exécution (1).

Il semble que ces diverses fondations auraient dû suffire au zèle du bon P. Robert. Il voulut encore fonder une école apostolique à Laussac, pour recueillir les vocations ecclésiastiques dans l'âme des enfants, si nombreux dans ce pays de foi, qui désirent embrasser le sacerdoce, et ne le peuvent faute de ressources.

Cependant cette école qu'on devait transporter près de Toulouse, à côté de l'orphelinat dirigé par les Sœurs franciscaines de Notre-Dame de la Compassion, n'est pas encore définitivement établie.

II

Les Franciscaines de Notre-Dame de la Compassion se proposent d'atteindre un triple but :

1° De travailler au soulagement et à la délivrance des pauvres âmes du purgatoire ; 2° de favoriser, autant qu'il est en leur pouvoir, les vocations religieuses et ecclésiastiques ; 3° de recueillir et de soigner les malheureux et les infirmes : femmes âgées ou incurables, aveugles, paralytiques, idiotes, et spécialement les épileptiques, etc.

1. Le premier paragraphe de cette notice a paru dans le feuilleton de l'*Univers*, du 20 mars 1889, sous la signature de M. Arthur Loth, grand admirateur des œuvres de la Devèze qu'il est allé visiter plusieurs fois. — Il ne sera pas sans intérêt de noter ici que ce sont deux Sœurs Franciscaines de Notre-Dame de la Compassion qui assistèrent, pendant plus d'un an, l'illustre *Louis Veuillot* durant sa maladie et à l'heure de sa mort, et qui transcrivirent sa correspondance pour l'impression. Elles ne savent encore comment exprimer leur admiration pour ce grand écrivain et ce grand chrétien. « Si je n'avais eu la foi, nous disait dernièrement l'une d'elles, je l'aurais obtenue rien qu'en voyant et en entendant Louis Veuillot. »

De ces trois œuvres si excellentes, la première, — nous ne craignons pas de le dire, — est celle qui leur tient le plus à cœur, celle qui caractérise le mieux leur institut, et lui donne son nom. Les Petites Sœurs des âmes du purgatoire font comme profession de les soulager. A cette intention, elles offrent leurs communions, la récitation du saint rosaire, l'exercice fréquent du chemin de la croix et leurs autres prières. De plus, le vénéré Père fondateur et la plupart des prêtres retirés à la Devèze célèbrent toujours le saint sacrifice pour les pauvres âmes et sans honoraires. Enfin, chaque groupe de Sœurs quêteuses doit faire dire journellement une messe à la même intention, pendant toute la durée de la quête. De telle sorte, plus de trois mille messes sont appliquées chaque année pour les membres de l'Église souffrante.

La dévotion des religieuses de Notre-Dame de la Compassion est éminemment catholique et franciscaine.

Ce n'est pas que les messes manquent dans le monde; mais pour soulager et délivrer la multitude d'âmes détenues dans le purgatoire, combien n'en faudrait-il pas ?

Or, depuis un siècle, mille et mille événements, mille et mille circonstances ont concouru à en diminuer le nombre.

Autrefois, les pays chrétiens étaient couverts de monastères, et les monastères remplis de prêtres qui offraient tous les jours la sainte Victime pour les âmes des fondateurs et bienfaiteurs; pas un chrétien qui quittât la terre sans léguer à l'Église des revenus pour services annuels; les pauvres eux-mêmes ne s'endormaient pas sans être assurés que leur souvenir serait porté au saint autel, grâce aux personnes charitables qui fondaient des messes pour les âmes délaissées. Nul fidèle qui ne pût se promettre de venir après la mort étancher sa soif à la coupe du Sang divin.

Jaloux du soulagement que recevaient ces saintes âmes, l'enfer, à la fin du siècle dernier, jeta ses hordes impies sur les monastères, livra leurs biens au pillage, leurs prêtres à la mort; les messes devinrent rares, et les tristes et pauvres captifs du purgatoire virent se prolonger leur exil.

. Après la sanglante persécution, les autels se relevèrent, il est vrai, mais Satan prit ses précautions pour empêcher que le saint sacrifice fut offert aussi souvent qu'autrefois. Les antiques fondations ne furent pas rétablies, les nouvelles furent entravées. De telle sorte qu'elles deviennent à



Révérende Mère MARIE DE NAZARETH.

peu près impossibles. Que se passe-t-il, en effet, journellement, sous nos yeux ? Un chrétien arrivé en face de l'éternité veut pourvoir à son avenir : il lègue à sa paroisse ou à une commune quelques centaines de francs pour que chaque année, et plusieurs fois l'année, on célèbre des messes pour lui et les autres défunts de sa famille. Quoi de plus sacré que cette dernière volonté ? Et pourtant, que d'obstacles se dressent devant elle ! Ce sont d'abord d'avides

héritiers qui se refusent à l'accomplir; puis, les administrations publiques; pour que le legs soit autorisé, il faut enquêtes sur enquêtes, formalités sur formalités. En cas de recours aux tribunaux, où siègent trop souvent des libres-penseurs, la pieuse libéralité est jugée excessive, et le legs annulé ou réduit à de mesquines proportions. Et les pauvres âmes languiront longtemps au purgatoire, privées qu'elles sont du fruit des messes qu'elles avaient voulu s'assurer par testament!

Là ne s'arrête pas la haine du démon contre ces âmes justifiées par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il voudrait tarir, autant que possible, la source même du sacerdoce, et, par là, rendre de plus en plus rare la célébration du saint sacrifice. De là ces lois scolaires impies, ces écoles sans Dieu, l'obligation du service militaire pour les candidats du sanctuaire, la fermeture des maisons religieuses. Sans doute, ces abominables projets n'aboutiront pas à éteindre le sacerdoce, mais ils ne peuvent que trop amoindrir le nombre de ses membres.

Il est donc certain que, depuis le commencement de ce siècle, le nombre des messes en faveur des chers défunts a diminué considérablement; l'enfer a tout combiné pour que cette diminution aille progressivement. Qui pourrait dire, qui pourrait calculer dès maintenant le préjudice causé à ces saintes âmes souffrantes? N'est-il pas temps, n'y a-t-il pas lieu de réagir?

Qu'elles sont donc bien inspirées les Petites Sœurs des âmes du Purgatoire de se vouer à leur soulagement et de favoriser les vocations ecclésiastiques, afin que, par le ministère des prêtres, l'Hostie sans tache soit offerte plus souvent encore pour les besoins de l'Église militante et souffrante.

La charité du P. Robert, fondateur de la congrégation, a été bénie à ce point que la maison-mère a dû se donner des succursales à *Pierrefort,* au diocèse de Saint-Flour, et à *Rolleville,* au diocèse de Rouen. *Paris* (1), *la Tresne,*

1. Rue de Varenne, 14, Paris : Sœurs gardes-malades.

près *Bordeaux*, ont reçu un essaim de nouvelles Sœurs franciscaines. Le département du Gard a aussi reçu le sien. La *Semaine religieuse* de Nîmes publiait, en 1891, une ordonnance épiscopale les autorisant à faire une fondation dans ce diocèse. « C'est à Pompignan, dit-elle, dans le vieux château de *Mirabel*, vrai nid de fleurs et de verdure, ayant jadis appartenu aux marquis de Lafare-Alais, qu'elles ont établi une résidence. Il semble que la Providence divine réservait pour elles, nous voulons dire pour leurs enfants, — c'est le nom qu'elles donnent aux chères malades, — cette antique et belle demeure seigneuriale. Nulle part l'air n'est plus pur et la solitude plus agréable. Un parc d'environ 6 hectares, que l'on est en train de clore par un mur, et dans ce parc immense : des allées ombreuses, des chemins bordés d'orangers et de citronniers, une pièce d'eau avec des dimensions larges et profondes, une chapelle très bien conservée, ce qui a permis, dès le début, d'y célébrer journellement la sainte messe; des salles vastes, des appartements très aérés, que des ouvriers réparent en ce moment et approprient à leur nouvelle destination : voilà le charmant séjour que Dieu a préparé et tenu en réserve pour ses chers infirmes. »

Une autre fondation a été faite au château de *Labarde*, par Belvès (Dordogne); une huitième à *Seysses*, près Muret (orphelinat agricole de petits garçons), et une neuvième est en voie de préparation dans la *Lozère*.

III

Mais tandis que le P. Robert et ses admirables infirmières trouvaient ainsi, dans le développement de leur œuvre, la seule récompense qu'ils attendent en ce monde, un soi-disant philanthrope ou misanthrope du pays de Bourges (1), s'était consacré tout entier à une œuvre sociale fort différente. Il avait promis, suivant son expression,

1. M. Brisson, député franc-maçon.

de faire reculer la main-morte! c'est-à-dire pour parler plus clairement et en bon français, d'exterminer les congrégations religieuses d'une manière hypocrite et détournée par des impôts nouveaux, vexatoires et injustes, appelés droits d'accroissements.

En vertu de la loi du 29 décembre 1884, les employés du fisc forcèrent le P. Robert à se reconnaître débiteur d'une somme assez élevée pour droits d'accroissements. Ce n'était pas tout : il fallait payer. Et comment aurait-il pu le faire ? Comment aurait-il pu économiser ? Fallait-il jeter à la porte quelques-uns des malheureux qu'abrite le toit hospitalier de la Devèze? Fallait-il gagner sur les dépenses nécessaires à leur nourriture, à leur entretien ?

Au mois d'août 1890, époque de l'échéance du paiement, l'impitoyable régie, arrive à la Devèze et s'apprête à saisir tout ce qui est saisissable. Les agents pénètrent un peu partout. Ils ne trouvent guère que des malades, des infirmes et Dame Pauvreté! Cependant, une bête à cornes, étonnée sans doute de ce va-et-vient, mugit... Les employés ont trouvé de quoi saisir, ce sont quelques vaches dont le lait soutient les forces et adoucit les souffrances de tant de malheureux ! Voilà l'exploit! L'huissier énumère et décrit longuement les vaches laitières qu'il a placées sous la main de la justice. Il s'excuse néanmoins de n'en pouvoir saisir davantage, car il a conscience qu'il est l'instrument d'une mauvaise action. « Ces animaux, dit-il, sont les seuls que j'ai trouvés pouvant être saisis, étant réservés par l'article 591 du code de procédure civile, comme servant au coucher, à la nourriture, aux divers soins et aux secours à donner à environ deux cents incurables, épileptiques, idiots et vieillards, tous soutenus par une œuvre vivant uniquement d'aumônes et de la charité publique. » (1).

1. Il y a actuellement près de 300 épileptiques ou incurables à la Devèze, 60 à Mirabel, 66 à Rolleville, 40 à la Tresne, etc.

Lire la *belle plaidoirie de Me Andrieux,* ancien préfet de police et député, en faveur de la communauté de Notre-Dame de la Devèze. — Tribunal civil de Saint-Flour, audience du 27 mai 1891. — Brochure en vente à la Librairie catholique, 6, rue Cassette, Paris.

Après un tel aveu, quel est le tribunal, nous ne dirons pas chrétien, mais même païen, qui oserait imposer de pauvres vieillards décrépits, des épileptiques, des idiots, de lever un *droit dit d'accroissement sur leurs misères?*

On sait comment le droit d'accroissement a été changé par une loi d'avril 1895 en *un droit d'abonnement* et comment la plupart des communautés ont refusé énergiquement et héroïquement de souscrire volontairement à une pareille iniquité. Nous sommes heureux de dire que la grande majorité des communautés de Sœurs franciscaines ont résisté sans peur et sans crainte. Les religieuses de Saint-Philbert, de Lons-le-Saulnier, d'Angers, etc., ont reçu des contraintes et ont laissé faire...

Le fisc apparut à la Devèze, pour la seconde fois, au mois de juillet 1896, et saisit ou plutôt marqua cinq vaches comme saisies. Mais les Sœurs ne se sont pas laissé intimider; elles ont résisté et résisteront jusqu'au bout.

Le bon P. Robert vit encore et exerce toujours sa charité. Il se fait toujours remarquer par son grand amour des malheureux, des âmes du purgatoire, du culte divin et l'ornementation des églises. Sa devise est celle de saint François : « Être méprisé et compté pour rien. »

Les Franciscaines de Notre-Dame de la Compassion ont pour costume une robe de bure *brune,* un voile et un manteau noirs, une guimpe blanche, la corde de laine blanche. Elles sont actuellement au nombre d'environ cent soixante.



CHAPITRE XXXVI

SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE GARDES-MALADES

Congrégation pour l'œuvre des malades.

Maison-mère à Rodez, rue Peyrot, 4.

(1862)

N° 45.

L'Aveyron est vraiment en France la terre classique des vocations religieuses et ecclésiastiques. Nul diocèse ne peut rivaliser avec celui de Rodez sous ce double rapport. On trouve ses enfants sous tous les climats et sur tous les rivages, portant les divers costumes des différents instituts qu'ils ont embrassés, mais ayant tous au cœur la même foi, la même ardeur, la même énergie. Le pays qui a donné en ce siècle le philosophe de Bonald, le martyr de son dévouement à la patrie, Mgr Affre, le ministre et orateur, de Frayssinous, le courageux évêque, Clausel de Montals, la vénérable et vénérée Emilie de Rodat..., se glorifie d'avoir de nombreux fils qui travaillent au bien social et chrétien ; nous n'en citerons qu'un seul : Mgr Livinhac, supérieur général des Pères blancs d'Afrique, successeur et héritier de l'illustre cardinal Lavigerie.

Rodez, la vieille cité des Ruthènes que ne put dompter César, possède une cathédrale magnifique qui domine, comme une reine, tout le pays d'alentour et à l'ombre de laquelle s'abrite le berceau d'une congrégation de Sœurs franciscaines. La maison-mère est située rue Peyrot ; c'est une belle et spacieuse demeure entourée d'un grand jardin. De là, comme des boulevards extérieurs de la ville, le panorama qui se déroule aux yeux du spectateur est vraiment splendide. C'est une sorte d'amphithéâtre aux proportions grandioses dont les montagnes d'Aubrac et des Cévennes,

dominant tout le reste, forment le dernier échelon. Au premier plan, l'on voit de vertes prairies, des jardins, des habitations solitaires ou groupées en villages coquets, des champs bordés d'arbres où ramagent mélodieusement le rossignol, la fauvette et le chardonneret. Au delà de cette zone, la vue s'arrête sur un vaste plateau, le Causse pierreux et nu pendant une partie de l'année, mais très favorable pour les céréales; plus loin, à droite, on aperçoit les Palanges ou forêts immenses et la gaze azurée de la montagne, des ruisseaux au cours rapide, des nappes de verdure, des villas et de riants coteaux.

Les Sœurs franciscaines gardes-malades de Rodez ont été fondées en 1862, à Mur-de-Barrez (Aveyron), par M. l'abbé Victorin Jalbert, alors vicaire de cette paroisse, puis curé, actuellement chanoine prébendé de la cathédrale et maître des cérémonies, et par Mlle Jeanne Varès, de Signalac, maintenant Supérieure générale de la congrégation, sous le nom de Mère Saint-François d'Assise.

Dès son bas âge, elle aimait à s'occuper des infirmes. Sa vénérable mère gémissait souvent devant elle du peu de soins que les malades reçoivent dans les campagnes et surtout de l'abandon spirituel dans lequel ils sont trop souvent laissés, faute de parents chrétiens généreux. La pieuse jeune fille sentit naître dans son cœur la pensée de se dévouer aux soins des malades et de fonder un institut qui aurait pour but le service à domicile de ceux qui souffrent. Elle s'en ouvrit à son directeur, l'abbé Jalbert, qui approuva son dessein et lui conseilla de mettre son œuvre sous le patronage de saint François (1). En conséquence elle entra dans le Tiers-Ordre, et pour se former à la vie franciscaine qu'elle désirait mener désormais, alla au couvent des religieuses franciscaines établies au Puy. Elle revint au bout de six mois, après avoir pris l'habit religieux dans la chapelle des Clarisses de cette ville.

1. Le père de l'abbé Jalbert était médecin et demandait parfois à son fils d'établir une œuvre pour le soin des malades.

Comme il fallait s'y attendre, les débuts furent pénibles, les épreuves nombreuses, mais confiante dans la Providence, elle ne se laissa pas décourager. Quelques sujets de bonne volonté vinrent se joindre à elle à Mur-de-Barrez et bientôt l'institut put avoir l'espérance de vivre et de grandir.

En 1872, le noviciat et la maison-mère furent transportés à Rodez, pour se trouver dans un milieu plus central et à cause des souvenirs franciscains. Là, en effet, se trouvait avant la Révolution, un monastère de Franciscains, construit en 1232, sous Mgr Henri de la Treille. L'église, vrai chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût, était regardée comme la chapelle des comtes de Rodez et le lieu ordinaire des baptêmes, des mariages et des sépultures de leur famille. Mme Bonne de Berri, princesse de sang royal, mère du pape Félix V, passa quelques années dans un quartier séparé de ce couvent, y mourut en odeur de sainteté et fut enterrée dans la chapelle des Frères-Mineurs. Après la Révolution, le couvent fut converti en caserne de gendarmerie, puis démoli en 1834; sur son emplacement se trouve maintenant le palais de justice.

Le monastère des Sœurs de Saint-François est actuellement la seule communauté franciscaine de la ville, si riche pourtant en maisons religieuses.

L'institut a été approuvé par S. Ém. le cardinal de Rodez, Mgr Bourret, que le diocèse vient de perdre et qu'il pleure encore. C'est lui aussi qui approuva les Constitutions, empruntées, du reste, avec des modifications, aux pauvres Sœurs de Saint-François d'Assise, Sœurs des malades et de la bonne mort, dont la maison-mère est à Avignon.

Citons-en quelques paragraphes :

« La sainte pauvreté doit faire les délices d'une fille de saint François. Ce séraphique Patriarche ne reconnaîtra jamais pour son enfant, celle qui ne partagerait pas son grand amour pour la sainte pauvreté que le Fils de Dieu est venu épouser sur la terre, et qu'il donne pour leur bien-aimée compagne à toutes ses épouses. Une fille de saint

François doit aimer de sentir la pauvreté, n'ayant jamais rien de recherché dans ses habits, ni de superflu dans sa cellule. Elle sera toujours calme et en paix quand elle manquera du nécessaire, se gardant bien de murmurer.

« Toutes les Sœurs de la communauté peuvent être envoyées par la Supérieure ou l'Assistante pour veiller les malades. Chacune doit ambitionner cet emploi comme l'acte de charité le plus excellent que l'on puisse faire, et obéir sur-le-champ, dès que la Supérieure l'aura désignée, pour cet emploi.

« Les Sœurs s'animeront d'un grand esprit de foi, voyant dans leurs malades les membres souffrants de Jésus-Christ. Elles se souviendront de ces paroles du Sauveur : « Ce que vous aurez fait au dernier des miens, vous l'aurez « fait à moi-même. » Elles montreront une patience inaltérable, ne témoignant jamais la moindre répugnance, ne laissant jamais paraître le moindre ennui. Les Sœurs se montreront bonnes également envers les autres personnes de la maison, ne leur parlant qu'avec douceur et charité.

« Les Sœurs profiteront avec prudence des occasions de parler de Dieu à leurs malades et saisiront adroitement les occasions qui se présenteront pour les faire approcher des sacrements, surtout s'ils sont en danger de mort; elles pourront offrir aux malades de leur faire quelque lecture édifiante; elles prieront elles-mêmes avec ferveur pour leur conversion et ne négligeront sous aucun prétexte les soins qu'elles leur doivent.

« Aux approches de la mort, les Sœurs redoubleront de zèle pour le salut de leurs malades; elles leur suggéreront des sentiments de foi, d'espérance, de charité, de contrition, de résignation et de patience. Pendant l'agonie, elles leur feront, à défaut du prêtre, la recommandation de l'âme; elles leur répéteront avec plus de douceur et d'onction les divins noms de Jésus et de Marie, afin qu'ils les prononcent eux-mêmes et qu'ils expirent en les invoquant.

« Les Sœurs éviteront avec le plus grand soin de se mêler en quoi que ce soit des dernières dispositions de leurs malades.

« La pénitence des Sœurs consiste principalement à se lever la nuit au premier signe, pour répondre à l'appel qui leur est fait, à combattre le sommeil, lorsqu'elles sont auprès de leurs malades, pour ne pas manquer aux soins qu'elles doivent; à se mettre au travail, dès qu'elles seront dans la maison, à ne jamais murmurer quand la nourriture n'est pas bien préparée, à supporter avec joie les privations que leur impose leur sainte pauvreté. »

Ces admirables conseils, nous savons pertinemment que les Franciscaines gardes-malades les mettent à la lettre en pratique. Dans toutes les campagnes ou villes qu'elles habitent, elles sont les anges de la consolation; partout elles sont aimées et estimées.

La note caractéristique de cet institut est la simplicité, vertu éminemment franciscaine.

Les religieuses sont actuellement au nombre d'environ cent cinquante. Elles sont vêtues pauvrement de bure *brune* grossière, avec corde en laine *blanche* et voile *noir*.

Elles ont pu fonder quinze maisons, dont voici les noms: *Rodez*, *Mur-de-Barrez*, *Entraygues*, *Laissac*, *Saint-André-de-Vézines*, *Saint-Sernin*, *Sainte-Geneviève*, *Saint-Izaire*, *Salles-la-Source*, *Cransac*, *Monastère près Rodez*, dans l'Aveyron; *Valence* (Tarn-et-Garonne), *Ecommoy* (Sarthe), *Lézignan* (Aude), *Serrières* (Ardèche).

Les Franciscains de l'Observance dirigent les Sœurs gardes-malades de la Congrégation de Rodez.

M. l'abbé Gély, vicaire capitulaire, est actuellement leur Supérieur.



CHAPITRE XXXVII

SŒURS FRANCISCAINES DE NOTRE-DAME DU CALVAIRE

Congrégation pour l'œuvre des orphelins.

Maison-mère à Grèzes, près Laissac (Aveyron).

(1879)

N° 46.

I. La fondation. — II. Les œuvres.

I

Recueillir les orphelins est une œuvre de miséricorde des plus méritoires. Comment ne pas ouvrir un asile de charité aux milliers d'enfants privés de soutien et de ressources, incapables de se frayer seuls dans la vie une carrière honorable ? La nature, aidée par la grâce, réclame ses droits.

L'orphelinat doit copier la famille dans sa manière d'élever les enfants ; il doit leur donner la triple vie, physique, intellectuelle et religieuse. De même qu'au foyer, il y a la maison, le père et la mère ; de même, à l'orphelinat, il faudra l'habitation commune, un directeur qui prendra la place du père, une ou plusieurs religieuses qui tiendront lieu de mère. Si vous pouvez suivre les enfants quand ils seront sortis du berceau et leur faire considérer la maison qui les aura élevés comme une sorte de foyer paternel, vers lequel on revient toujours avec plaisir, vous aurez résolu un grand problème et accompli la plus difficile des réformes sociales (1).

C'est à quoi s'appliquent les Sœurs franciscaines de

1. *La Société de Patronage des Orphelinats agricoles* a son

Notre-Dame du Calvaire. Elles ont pris naissance à Grèzes, dans un hameau situé près de Laissac.

Laissac est placé à peu de distance de la rive gauche de l'Aveyron, sur les bords d'une plaine immense ornée de belles et agréables prairies, et au pied de petites montagnes couvertes de magnifiques forêts. De petits torrents aux eaux limpides courent le long de ses flancs avec un bruit de cascatelles et portent la fraîcheur et la fécondité dans le pays tout entier. C'est de là que cette petite ville tire son nom : *Layssagues,* ou les eaux, en latin Layciaquæ ou Layciacum. L'air y est toujours pur, car les vents qui descendent des montagnes chassent les miasmes et rendent le ciel habituellement sans nuages.

Les habitants sont religieux, laborieux, hospitaliers ; on croit qu'ils sont les descendants d'une colonie celte établie dans la région : les mœurs, les habitudes, les monuments druidiques l'attestent encore (1).

Quoi qu'il en soit, à part les émigrants et quelques commerçants, les Layssaguais sont pour la plupart occupés à la culture des champs. Ils mènent la vie paisible et patriarcale des Anciens : fouiller le sein de la terre avec le hoyau ou la charrue, semer et récolter les blés, couper les foins odoriférants, cueillir les doux fruits de la vigne en chantant un gai refrain !

Ce milieu religieux, sain et champêtre, convenait parfaitement à l'œuvre des orphelinats agricoles : c'est là aussi que le Ciel l'a fait naître en 1879.

Mgr Costes, autrefois vicaire général à Rodez, devenu évêque de Mende, fut l'inspirateur de la fondation et le

siège à Paris, 2, rue Casimir-Périer, adopte les orphelins et subventionne les établissements où sont placés les enfants.

L'Œuvre des enfants pauvres et des orphelins, dirigée par Mgr des Forges, 74, rue de l'Abbé-Groult, Paris, place par an plus de deux cents orphelins dans diverses maisons.

1. Voir *Essai sur la Topographie physique et médicale de Laissac,* par Toussaint Bastide, médecin. — Montpellier, chez Jean Martel, 1828. — Laissac est à vingt-huit lieues de la Méditerranée, quatre de Rodez et huit de Millau.

directeur de la fondatrice, Mlle Galtier, en religion Mère Sainte-Croix. Celle-ci tenait un petit magasin de commerce, quand Dieu lui inspira la pensée de secourir les



Révérende Mère SAINTE-CROIX.

orphelins et de leur laisser sa maison paternelle et sa propriété de Grèzes, d'une contenance de 25 hectares.

L'œuvre vécut très péniblement les premières années, en butte à l'épreuve de la pauvreté, de l'isolement, du dédain et de la raillerie. La défiance détournait les vocations et fermait les bourses. Mais la fondatrice et ses quelques

compagnes, pleines de confiance en leur mission, encouragées et bénies, du reste, par les évêques de Rodez et de Mende, ne se laissèrent pas abattre par ces épreuves. Elles dirigèrent leur barque malgré la tempête et attendirent le moment favorable pour la jeter dans la haute mer. Les ressources et les orphelins arrivèrent à la pauvre maison. La ferme fut agrandie, et une propriété voisine assez vaste achetée.

Le frère de la fondatrice, M. l'abbé Galtier, curé à Saint-Salvadou, opposé jusqu'à ce moment à l'œuvre, changea brusquement de sentiment, laissa sa cure et vint aider sa sœur. Ce zélé et saint prêtre, membre de la Société des Agriculteurs de France et de la Société générale d'Enseignement et d'Éducation, etc., consacre maintenant sa fortune et son temps au soulagement des petits orphelins.

Les Constitutions de la congrégation ont été approuvées par S. Ém. le cardinal Bourret, mort évêque de Rodez. Le P. Damase composa le règlement des Sœurs, et les PP. Capucins de Millau viennent habituellement tous les ans leur prêcher la retraite et les former à la vie religieuse et franciscaine.

Elles sont actuellement au nombre de cent quarante, divisées en Sœurs de chœur et en Sœurs converses.

Le noviciat est à Grèzes et dure deux ans, il est précédé d'un postulat de six mois; les vœux sont prononcés d'abord pour deux ans, puis pour cinq, et enfin pour toujours.

La dot des Sœurs de chœur est fixée à 6.000 francs et celles des Sœurs converses à 2.000; mais on fait toutes les concessions nécessaires pour favoriser celles qui, dépourvues de fortune, ont un bon esprit et les qualités requises pour la vie religieuse.

Les religieuses sont vêtues d'une robe de bure *brune*, d'un voile et d'un manteau *noirs;* elles portent la corde de laine *blanche*.

En 1893, une terrible épreuve fondit sur la maison-mère: la fièvre typhoïde frappa en même temps cinquante membres de la communauté : quatre Sœurs et un enfant mou-

rurent. Grâce aux secours envoyés par les autorités, et au dévouement d'un médecin énergique et intelligent (1), le fléau fut conjuré.

II

Le but précis de l'Œuvre de Notre-Dame du Calvaire est de recueillir les enfants pauvres, orphelins pour la plupart, de les élever chrétiennement et d'en faire plus tard de bons agriculteurs. On les prend dès l'âge de deux ans et on les garde jusqu'à leur majorité et au delà, tant qu'ils le veulent.

L'excellence et l'opportunité d'un pareil but sautent aux yeux de tous.

Personne n'ignore, en effet, que de nos jours les travaux des champs sont tombés en discrédit et que les jeunes gens, les plus intelligents surtout, se dirigent vers les villes et les carrières libérales ou les emplois administratifs. Pour ne parler que de l'Aveyron, plus de 65.000 de ses habitants ont fui la campagne pour se réfugier à Paris ! L'agriculture tombe dans le marasme et devient trop souvent le partage de gens, vaillants peut-être et durs au travail, mais pas assez éclairés et par trop routiniers. Or, on sait qu'il faut de l'intelligence et du savoir pour arracher à la terre tout ce qu'elle peut produire ; l'œuvre des orphelinats agricoles doit réagir contre la contagion de l'émigration et la routine des paysans agriculteurs.

Cette œuvre est surtout destinée à former de bons citoyens et de bons chrétiens, et à préserver de l'entraînement du milieu certains enfants qui pourraient mal tourner.

1. *M. Séguret,* de Laissac, qui reçut en cette circonstance une médaille de bronze.

2. Les conditions d'admission des orphelins sont, outre les certificats de naissance, baptême, bonne santé et consentement des parents ou tuteurs, une petite pension de 20 francs par mois et 50 francs d'entrée. — L'œuvre sollicite instamment la création de bourses à perpétuité en faveur des orphelins. Plusieurs personnes peuvent s'unir ensemble dans ce but. Le montant des bourses est placé sur les terres des orphelinats.

Sans doute la plupart d'entre eux appartiennent à des familles honorables, mais d'autres en sont malheureusement dépourvus. Ils ont même souvent sous leurs yeux les mauvais exemples de ceux qui devraient ne les porter qu'au bien. L'orphelinat vient les soustraire à la misère, à la corruption, aux mauvais traitements. Citons un fait. C'est un enfant qui parle :

« Étant encore tout petit, je fus un jour volé à mes parents, sur la place de la ville que j'habitais, par le directeur d'un cirque. Dieu sait ce que j'eus à souffrir de la part de cet homme brutal, pendant les quelques années que je passai chez lui. C'est à grands coups de bâton qu'il assouplissait mon caractère et mes reins, afin de me rendre apte au métier de saltimbanque. Fatigué de me voir traiter si inhumainement, je résolus de m'enfuir. Un matin, ayant reçu l'ordre de porter dans la rue les balayures de la maison, je profitai de l'occasion pour m'esquiver en toute hâte. Après quelques instants d'une course effrénée, je me trouvai hors la ville, en pleine campagne. Où aller ? que devenir ? La Providence mit sur mes pas une personne charitable à laquelle je contai mon histoire. Elle me prit en pitié et m'amena à Montpellier, à l'hôpital des enfants trouvés. Quelques jours après, je fus admis au nombre des orphelins de Notre-Dame du Calvaire. »

Cet enfant fut baptisé sous condition, instruit, moralisé ; il est devenu un excellent jeune homme (1).

L'intention des fondateurs serait de créer, dans chaque département où l'œuvre serait établie, deux maisons : l'une au chef-lieu du département, à la ville, pour les petits enfants que la charité des fidèles nourrirait ; l'autre, en pleine campagne, pour les enfants plus grands et plus âgés, en état de travailler à l'agriculture et de gagner leur pain. Les Sœurs s'occuperaient des petits orphelins, des Frères agriculteurs des grands orphelins, et des prêtres réguliers dirigeraient l'œuvre tout entière.

1. Voir le *Rapport de M. l'abbé Abadie, sur l'Œuvre de Notre-Dame du Calvaire,* au congrès catholique de Rodez, 1889.

Jusqu'ici, les religieuses seules et quelques aumôniers prennent soin des enfants.

La congrégation possède et dirige actuellement six orphelinats.

A *Grèzes,* il y a près d'une centaine d'enfants. Leur temps est partagé entre l'étude, la prière et le travail des champs. Les grands travaillent surtout pendant la fenaison et la moisson. Ils reçoivent 1 franc par semaine ; cet argent est placé pour eux à la caisse d'épargne.

A *Montpellier* (Hérault), il y a cinquante petits orphelins de deux à dix ans. Des bienfaitrices leur procurent les ressources nécessaires pour vivre. Tous les matins, du reste, deux Sœurs de l'orphelinat, accompagnées d'un domestique, vont au marché avec une petite voiture. « Pour les petits orphelins », crie une Sœur en passant à travers les tas de denrées qui encombrent la halle, et la voiture se remplit vite de légumes frais.

Dans le même département, à *Lucarnis,* près Saint-Pons, se trouve l'orphelinat qui reçoit les grands enfants ; il est situé dans un vaste domaine de rapport.

Autre orphelinat à *Bédarieux* (Hérault), et à *Montbozon* (Haute-Saône).

A *Châtillon,* route de Bagneux, 12, près Paris, les Sœurs de Notre-Dame du Calvaire ont acquis une grande maison, avec un enclos de 6 hectares, où plus de cent petits orphelins sont reçus jusqu'à l'âge de huit ans, pour être ensuite amenés en province et devenir de bons agriculteurs.

L'œuvre de Notre-Dame du Calvaire grandit et prospère tous les jours ; pour nourrir un si grand nombre d'enfants, elle a besoin de beaucoup de ressources. Les religieuses comptent, pour les avoir, sur la générosité des familles chrétiennes.

CHAPITRE XXXVIII

SŒURS FRANCISCAINES DU TIERS-ORDRE RÉGULIER DE L'OBSERVANCE

Congrégation enseignante et hospitalière.

Maison-mère à Bordeaux, rue de la Teste, 34.

(1864)

N° 47.

I. Premiers essais. — II. Le R. P. Léon de Clary, fondateur. — III. Approbations et Constitutions. — IV. Maisons de l'institut.

I

M. l'abbé Breuil, curé de la Cula (Loire) et zélé tertiaire de Saint-François, gémissait depuis quelque temps sur la situation lamentable de son école, quand trois institutrices reçues au Tiers-Ordre par des religieux Franciscains de l'Observance vinrent s'offrir à lui pour diriger les classes de sa paroisse et y vivre en commun sous sa direction, *mais tout en gardant leur costume séculier*. C'était en 1859. Elles s'établirent d'abord dans une maison de location, mais bientôt elles purent faire bâtir un modeste asile, où elles vécurent plus retirées et commencèrent leur noviciat. Dieu leur envoya de nouvelles compagnes et les anima de l'esprit séraphique. Leur occupation ne fut pas seulement d'enseigner aux enfants les premiers éléments de la grammaire ; il fallut à l'ardeur de leur zèle un champ plus vaste à cultiver : elles se dévouèrent au soin des malades.

La réputation des Sœurs tertiaires de la Cula franchit bientôt les étroites limites de la paroisse, elles s'établirent à Yssingeaux (Haute-Loire), pour le soin des malades.

Cette fondation eut à son début de terribles épreuves. Tout entières à Dieu et au prochain, les Sœurs s'oubliaient elles-mêmes. Les privations furent nombreuses; souvent elles n'avaient pour nourriture que du pain grossier et des pommes de terre, tandis que leur pauvre et étroite maison ne leur offrait que de pénibles incommodités. Les humbles filles de saint François n'étaient jamais plus heureuses que lorsqu'épuisées par les fatigues d'une laborieuse journée passée tout entière au chevet des malades, elles regagnaient leur modeste asile et ne trouvaient pour se réconforter que quelques légumes et le pain de l'aumône. Elles savouraient alors les délices de la sainte pauvreté.

Mais elles ne devaient pas tarder à tomber victimes de leurs austérités. Leur santé fut bientôt compromise. Mlle Cartal, zélée tertiaire qui avait beaucoup travaillé à la fondation, et deux autres Sœurs furent atteintes d'une fièvre ardente qui les conduisit au tombeau. Il ne resta plus que deux auxiliaires qui, malades elles-mêmes, furent obligées de quitter la maison. Toute la ville fut émue de leur état. Les âmes pieuses s'empressèrent de les visiter et M. le curé d'Yssingeaux eut pour elles toutes les attentions du plus tendre des pères. L'autorité municipale, touchée pareillement de leurs infortunes, vota la somme nécessaire pour les réparations du local. On demanda ensuite à la Cula de nouvelles Sœurs pour remplir les vides; elles vinrent au nombre de quatre (1).

Cependant cette petite société de Tertiaires désirait se constituer en congrégation régulière, adopter un habit, une règle, une direction. La Providence y pourvut en leur envoyant un religieux éclairé et dévoué, capable de tout organiser : c'était le R. P. Léon de Clary, franciscain de l'Observance.

Le T. R. P. Béovidé, provincial, avait chargé ce Père de s'occuper de la restauration du Tiers-Ordre régulier de l'Observance, lorsque celui-ci, étant allé prêcher à Rouen en 1863, fit la connaissance de Mlle Viret, supérieure de

1. Voir *Année Franciscaine*, 1863, p. 260.

la Fraternité franciscaine de cette ville. Frappé par sa haute piété, son intelligence supérieure, il lui sembla que Dieu la lui désignait clairement comme la personne prédestinée à devenir la pierre fondamentale de cette restauration; il lui fit part de son projet. Quelque temps après, il fut appelé à Yssingeaux pour prêcher une retraite aux pieuses tertiaires dont nous avons parlé; il leur présenta Mlle Viret, leur propôsa de l'accepter pour Supérieure et de se constituer en communauté régulière, en leur promettant le concours, l'appui et la direction des Franciscains. La proposition fut agréée avec reconnaissance (1864). Une nouvelle famille était acquise à saint François et dès lors elle allait prendre une grande extension, grâce au zèle dévorant, au dévouement actif, à la charité admirable de celui que les Franciscaines de l'Observance ont toujours aimé à saluer du nom de père et de fondateur, et dont nous allons esquisser, en quelques lignes, la biographie (1).

II

Le R. P. Léon de Clary, ex-provincial des Franciscains, naquit en 1830, à Lux, dans la Haute-Garonne, non loin du sanctuaire de Notre-Dame de Clary, de parents pieux, aux mœurs simples et patriarcales, jouissant d'une assez grande fortune.

« Les premiers noms qui frappèrent mon oreille, écrira-t-il un jour, et les premiers amours qui entrèrent dans mon cœur furent ceux de la très sainte Vierge et du séraphique Patriarche d'Assise. J'ai grandi, pour ainsi dire, sous leur regard et sous leur tutelle, et c'est par reconnaissance que j'ai revêtu les livrées de l'un et emprunté le nom de l'autre. »

Le jeune Léon montra dès son enfance des signes d'une singulière et angélique piété.

1. D'après la belle *Notice biographique* par M. l'abbé Célestin Vielle, aumônier du Sacré-Cœur de Toulouse. — Notre-Dame de Lérins, imprimerie M. Bernard, 1890.

A onze ans, il entra au petit séminaire de l'Esquille, à Toulouse, où il devint le modèle de ses condisciples. Son



R. P. LÉON.

historien lui applique ces paroles d'Eunodius s'adressant à saint Epiphane : « A cet âge encore tendre, il ne nourris-

sait dans son esprit que les pensées graves et réfléchies du vieillard. La modestie, mère des bonnes œuvres, brillait en lui d'un éclat printanier. La grâce et la transparence de ses traits étaient comme le miroir de son âme. Le sourire qui régnait sans cesse sur ses lèvres illuminait, comme d'un rayon, son visage, et doublait la douceur de ses paroles. Son front était pur et uni comme la cire. Tout son aspect, en un mot, révélait l'innocence de sa vie. »

Le jeune séminariste s'arrête, un jour de sortie, devant le tréteau d'un libraire, qui offrait à peu d'argent des livres anciens et poudreux. Il aperçoit une *Vie de saint François et de ses premiers compagnons*, il l'emporte et la lit. A sa lecture, il éprouve un plaisir inconnu, son esprit s'éveille et se dilate : dès ce moment il eut le pressentiment de sa vocation.

Sur ces entrefaites, un Franciscain, le P. Eugelvin, de passage à Toulouse, vint visiter l'Esquille. Un professeur, gagné à la cause des Frères-Mineurs par son élève, saisit cette occasion pour lui ménager une surprise. Il l'appelle dans sa chambre et le présente au religieux. C'était la première fois que Léon voyait un homme vêtu de bure et ceint d'une corde. Il ne se lassait pas de le regarder et de l'admirer. Tombant à genoux, il lui demanda sa bénédiction. Mais le Père, touché de tant de candeur, fit davantage, il le reçut novice dans le Tiers-Ordre. Deux ans après, un Franciscain prêchait aux environs de Toulouse, le jeune séminariste obtint d'aller le trouver pour faire profession. Ce religieux voulut, par prudence, l'interroger avant de l'admettre; le postulant, par ses réponses, comme Jésus dans le temple, étonna ce docteur. De retour à l'Esquille, il ne sut pas contenir sa joie et il en fit part à ses intimes. Un de ses professeurs, M. Clergne, aujourd'hui universellement connu et vénéré sous le nom de P. Marie-Antoine, céda à ses instances et fut reçu du Tiers-Ordre, avant d'entrer au noviciat des Capucins.

Parvenu au terme de ses études classiques et littéraires, M. Vieu sollicita et obtint d'aller suivre les cours de philosophie et de théologie à Saint-Sulpice, où il fut très aimé

et très vénéré de ses condicisples et de ses maîtres, parmi lesquels il implanta le Tiers-Ordre de Saint-François qui n'a cessé depuis d'y recruter de nombreux et fervents apôtres.

Il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1854. Dès ce jour il aurait voulu entrer dans l'Ordre séraphique qu'il affectionnait tant. Mais son père, et son évêque ensuite, pour des motifs divers s'opposèrent longtemps, malgré les plus fortes et les plus légitimes instances, à son départ.

Il fut nommé successivement vicaire à Puivert, à Labastide et à Montréal (Aude). On peut le dire sans exagération, il renouvela ces trois paroisses par les industries de son zèle vraiment extraordinaire et par les exemples de ses vertus. Sa table était frugale comme celle d'un anachorète, il jeûnait au moins trois fois par semaine. Son lit, en apparence semblable aux autres, recélait deux planches, clouées ensemble, qu'il retirait le soir et sur lesquelles il prenait son court sommeil. Il se donnait fréquemment la discipline et portait un cilice. Déjà, il regardait et traitait son corps comme un ennemi irréconciliable.

Mais le démon furieux de voir les âmes lui échapper, lui suscita d'étranges et de cruelles persécutions, mais il ne fit que redoubler de zèle et de ferveur. Il propagea surtout le Tiers-Ordre dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Carcassonne.

En 1860, il obtint enfin de Mgr de la Bouillerie la permission si désirée d'entrer au noviciat des Franciscains de l'Observance. Quelque temps après sa profession, il fut nommé, à cause de ses rares qualités, Maître des novices et un peu plus tard Définiteur. En 1863, il fonda l'*Année Franciscaine*, ou *Revue franciscaine du Tiers-Ordre*, qu'il rédigea à peu près seul jusqu'en 1869, époque où il fut élu Provincial.

Nous ne pouvons retracer ici tout ce que le R. P. Léon de Clary fit pour le bien de l'Ordre et des âmes, soit par ses sermons, soit par ses écrits, soit par sa direction. Disons simplement qu'il s'appliqua avec zèle à la formation des religieuses franciscaines qu'il avait établies; Mlle Viret, en

religion Mère Rose de l'Immaculée-Conception, première Supérieure générale de l'institut qu'elle gouverna pendant vingt ans, eut une part toute spéciale à ses conseils et à sa direction.

Le Père montra toujours un grand dévouement pour le ministère obscur, pénible et absorbant du confessionnal. Il aimait trop Dieu et les âmes pour le fuir. « Réparer une âme, disait-il, comme on répare un temple, pour permettre à l'Esprit-Saint d'en prendre possession et d'y établir sa demeure, l'orner et l'enrichir de vertus, comme d'autant de pierres précieuses et de fleurs odorantes, n'est-ce pas la plus sainte et la plus douce des occupations? »

Dans le cours de ses missions ou durant son séjour au couvent, il passait de longues heures, jour et nuit, au confessionnal, sans manifester d'impatience et sans perdre son calme. Dans ses pérégrinations à travers la France, il rencontra de grandes et de belles âmes qu'il dirigea vers le bien avec un dévouement incomparable. Quand celles qu'il dirigeait entraient au couvent, il ne les perdait pas de vue.

Le R. P. Léon mourut le 3 janvier 1888, laissant après lui plusieurs écrits; le plus important est l'*Auréole séraphique* ou Vie des Saints et Bienheureux des trois Ordres de Saint-François : quatre forts volumes.

III

Sous l'impulsion du R. P. Léon, les Franciscaines se développèrent rapidement. Le noviciat et la maison-mère furent établis, en 1868, à Vichy, et plus tard à Bordeaux, où ils se trouvent actuellement.

Vers la fin de l'année 1868, le R. P. Léon, accompagné de la Mère Rose et d'une autre religieuse, fit le pèlerinage des divers sanctuaires franciscains d'Italie et arriva à Rome pour recevoir la bénédiction dn Saint-Père et du Ministre général. Dans la supplique présentée à Pie IX, pour obtenir l'approbation de l'institut, nous lisons le passage sui-

vant : « Le R. P. Léon, définiteur de la Province des Frères-Mineurs Observants de France, sur la demande des Supérieurs ecclésiastiques, aida les religieuses de ses conseils pour l'organisation de l'institut, il leur donna la traduction de la Règle que le pape Léon X a approuvée pour le Tiers-Ordre régulier, et publia en leur faveur les anciennes Constitutions de l'Ordre avec les modifications que les temps avaient rendues nécessaires. »

La Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers donna le bref laudatif, le 17 mars 1869; le décret pontifical approuvant définitivement l'institut et provisoirement les Constitutions parut le 6 juillet 1878. En voici la teneur :

« A Vichy, ville du diocèse de Moulins, en France, il y a un pieux institut de Sœurs dites du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, qui ont des maisons dans d'autres diocèses. Non contentes de s'appliquer à leur propre sanctification, elles sont occupées surtout à enseigner aux jeunes filles les éléments de notre foi, et à les former aux ouvrages manuels en usage parmi les personnes du sexe ; de plus, elles soignent les malades. Avec cela, elles font les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et obéissent à une Supérieure générale. En 1869, les Ordinaires des endroits où demeuraient les dites Sœurs ayant donné connaissance au Saint-Siège du zèle ardent avec lequel elles poursuivaient leur but, Pie IX, par un décret de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, accorda de grandes louanges au pieux institut ci-dessus mentionné. Or, tout récemment, la Supérieure générale vient de prier instamment le Saint-Siège de vouloir bien donner l'approbation des Constitutions de son institut dont elle a envoyé un exemplaire. S. S. le pape Léon XIII, dans l'audience tenue par le soussigné secrétaire de l'illustre Congrégation ci-dessus mentionnée, le 28 juin 1878, tenant compte des nouvelles lettres de recommandation des évêques des lieux où se trouvent les dites Sœurs, a approuvé le pieux institut dont il est question comme société faisant des vœux simples et vivant sous la direction d'une Supérieure générale, sans préjudice toutefois, de la juridiction des Ordinaires,

selon la torme des saints Canons et des Constitutions apostoliques, il l'a aussi confirmé, de même qu'il l'a approuvé et confirmé en vertu du présent décret, remettant à une époque plus opportune l'approbation des Constitutions au sujet desquelles il veut qu'on lui adresse, en attendant, plusieurs observations.

« Donné à Rome, du secrétariat de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 6 juillet 1878.

« J. Card. FERRERI, *préf.* »

La Congrégation avait été reconnue par le Gouvernement en 1876.

Voici quelques articles des Constitutions de l'institut, ils nous feront mieux connaître et sa nature et son esprit.

Les religieuses Franciscaines de la régulière Observance, désirant se conformer à l'esprit primitif du troisième Ordre de Saint-François, joignent aux exercices de la vie contemplative les œuvres de la vie active. Elles travaillent à leur propre perfection et s'efforcent d'acquérir l'esprit du séraphique Patriarche saint François par l'oraison, la prière publique, la pénitence et les autres observances de la vie monastique; elles travaillent à la sanctification du prochain en s'employant à l'éducation des jeunes filles et au soin des pauvres et des malades recueillis dans leurs maisons; les filles du Patriarche d'Assise choisissent de préférence les ministères qui les rapprochent le plus des simples, des petits et des pauvres.

Elles s'appliquent encore par la prière à l'œuvre si excellente de la conversion des pécheurs et à la délivrance des âmes du purgatoire. A cette fin, elles offrent pour le salut des âmes tous les travaux, toutes les souffrances inséparables de leur genre de vie; et pour les âmes du purgatoire, la moitié du mérite expiatoire de leurs actions.

Avant tout, les Sœurs doivent se souvenir que par leur profession elles s'obligent à tendre à la perfection; les moyens d'arriver à ce but essentiel sont de se pénétrer de l'esprit de l'Ordre séraphique. Cet esprit est une humilité profonde, base de toute perfection, une obéissance aveugle, prompte et entière, une étroite pauvreté, caractère

distinctif des enfants de saint François, une pénitence continuelle, que ce saint Patriarche propose spécialement aux membres du Troisième Ordre en l'appelant l'*Ordre de la Pénitence;* une charité universelle : enfin l'habitude du recueillement et la pratique de l'oraison.

Conformément aux prescriptions de la Constitution *Inter cœtera* de Léon X, les Sœurs franciscaines font profession d'un respect filial, d'une parfaite obéissance envers le Souverain Pontife et d'une humble soumission à l'égard des autres pasteurs de la sainte Église. Elles sont établies sous la juridiction de l'Ordinaire respectif des lieux où elles se trouvent. On ne fonde aucune maison sans l'autorisation de l'évêque diocésain; c'est lui qui leur donne le confesseur ordinaire et extraordinaire, qui autorise les prédicateurs de retraite, qui leur permet d'ouvrir une chapelle ; il exerce enfin sur les Sœurs tous les pouvoirs spirituels qui, d'après les saints Canons et les Constitutions apostoliques, ressortent de la juridiction épiscopale, mais en ce qui concerne les Constitutions, le mouvement du personnel, l'administration intérieure et temporelle des communautés, le gouvernement général de l'institut, les religieuses dépendent de la Supérieure générale assistée du définitoire; l'institut s'administre ainsi par lui-même.

En ce qui concerne le gouvernement de l'institut, la Supérieure générale dépend directement de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers; tous les trois ans, un peu avant le chapitre, elle est tenue de transmettre à cette même Sacrée Congrégation un rapport sur l'état personnel, matériel, disciplinaire et économique de l'institut.

Le définitoire général se compose de quatre assistantes, de la Mère Économe, de la Mère Secrétaire générale et de la Maîtresse des novices.

Chaque monastère est gouverné par une Mère locale aidée du discrétoire composé de trois professes. Tout couvent doit avoir au moins huit religieuses. On ne fera de nouvelles fondations qu'autant qu'on aura actuellement huit Sœurs à y envoyer et que les communautés existantes seront déjà pourvues de ce nombre.

La Générale est élue pour six ans et les autres Supérieures pour trois.

L'institut se compose de religieuses de chœur et de Sœurs converses; la dot est fixée à 3000 francs pour les premières et à 1000 francs pour les secondes.

Les Franciscaines font d'abord leurs vœux pour deux ans; elles les renouvellent ensuite pour trois ans; après les cinq ans de vœux temporaires, elles font les vœux perpétuels.

Les Franciscaines ont l'office du chœur (l'office de la sainte Vierge), et font tous les jours une heure d'oraison.

Elles jeûnent le vendredi pendant toute l'année; le mercredi depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Pâques; pendant l'Avent et le Carême qu'elles commencent à la Quinquagésime. Elles font abstinence tous les mercredis et samedis de l'année; elles prennent la discipline tous les vendredis et pendant l'Avent et le Carême trois fois la semaine.

Elles gardent la demi-clôture, c'est-à-dire que les étrangers ne peuvent pénétrer dans l'intérieur de la communauté et que les religieuses ne sortent jamais du couvent sans une absolue nécessité.

IV

Les Franciscaines de l'Observance possèdent six maisons.

La maison de Villeneuve-sur-Lot, fondée en 1865, fut ensuite abandonnée.

Le 3 août 1866, les religieuses prirent possession de la maison de *Saint-Palais* (Basses-Pyrénées). Elles y étaient appelées pour desservir l'hospice de cette petite ville. Tout était pauvre dans cette demeure, et ce fut vraiment sous les auspices de la sainte pauvreté qu'elle commença, avec l'abandon complet à la providence du Père céleste. Elles ne se préoccupaient nullement de ce dénuement : « Mon Révérend Père, disait la Supérieure générale au Ministre Provincial des Franciscains présent à l'inauguration, il ne

nous manque à présent que deux choses. — Que voulez-vous dire, répondit le Père; sauf les quelques paillasses qui doivent vous servir de couchettes, tout vous manque pour le moment. — Non, reprit la bonne Mère, il ne nous manque que deux choses : le Très Saint Sacrement et les malades que nous devons soigner. »

Les Franciscaines, en cherchant avant tout le divin Maître et ses membres souffrants, trouvèrent aussi les secours matériels nécessaires. Dans la journée, les dons arrivèrent; la charité des habitants se chargeait d'approvisionner le nouvel hospice.

En cette même année, une autre fondation fut faite à *Castres*.

Assise sur les deux rives de l'Agoût, au milieu d'une vaste et fertile plaine, Castres, la plus populeuse et la plus ancienne ville du Tarn, se présente à nous riche de souvenirs. Si les débris d'une antique civilisation, sa position topographique, ses nombreuses manufactures lui donnent une importance réelle, la recommandent à l'archéologue et en font le centre d'un commerce étendu, ses abbayes et ses monastères, ses églises et ses hôpitaux ruinés ou debout nous disent encore quelle fut, dans le passé, la foi de ses habitants. Le voyageur qui la traverse, avec tous les souvenirs de l'histoire, ne peut se défendre d'une religieuse émotion. Les saints y ont laissé de fortes et grandes traces. Depuis les anachorètes du VIe siècle jusqu'à la vierge de Corbie, sainte Colette, ils n'ont cessé de s'y succéder, se trouvant comme à l'aise sur cette terre chrétienne.

Castres possédait, avant la grande Révolution, un couvent de Franciscains et deux monastères de Clarisses, l'un de Colettines, sur la paroisse Saint-Jacques, et l'autre d'Urbanistes, sur la paroisse Saint-Benoît.

Les Franciscaines de l'Observance sont venues recueillir et perpétuer au sein de cette religieuse cité ces pieux souvenirs d'une génération dispersée par la Révolution, chassée sur la terre étrangère ou tombée sous le fer du bourreau. Elles furent reçues par les habitants avec le même empressement que leurs ancêtres avaient accueilli les premiers

enfants de saint François et de sainte Claire, comprenant ce qu'elles pouvaient leur apporter de dévouement et de bénédictions. Une école gratuite inaugura aussitôt leur prise de possession; elles ouvrirent ensuite une école enfantine et s'occupèrent de la congrégation des Enfants de Marie de la paroisse.

Au mois d'avril 1868, une petite colonie composée de dix religieuses tirées du monastère de Villeneuve vint s'établir à *Vichy*. A son passage à Moulins, elle fut accueillie avec une bienveillance toute particulière par Mgr de Dreux-Brézé, tertiaire lui-même, qui appela sur elle toutes les bénédictions du Ciel unies aux siennes.

Les Sœurs ouvrirent dans cette ville un pensionnat et une école pour les externes; de plus, elles y établirent l'Œuvre de la *Réparation*, par l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. L'utilité, voire même la nécessité de cette œuvre était manifeste dans un centre comme Vichy, plus fréquenté par le plaisir et la volupté que par l'infirmité et les misères humaines désireuses de trouver leur guérison.

En 1870, elles inaugurèrent une nouvelle chapelle à une seule nef, mais assez vaste, bâtie dans le style roman, élégante et modeste tout à la fois.

A cette même époque, les orphelines de la guerre trouvèrent au monastère de Vichy un nouvel asile, grâce aux soins de ces dignes filles de saint François, dont le dévouement et la sollicitude adoucirent pour elles la plus cruelle privation qu'on puisse sentir ici-bas, celle d'un père, et surtout celle d'une mère.

En 1872, la maison de *Bléville*, près le Havre, fut fondée avec l'approbation du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, pour un orphelinat; celle de *Bordeaux* en 1875.

Cette dernière est située sur un des confins de la grande cité, dans un endroit où la salubrité de l'air et le calme des alentours avaient déjà attiré les Franciscains, le pensionnat des Frères des Écoles chrétiennes, les Carmélites, les Dames de la Foi et d'autres communautés encore. Établies d'abord dans un pauvre chalet où elles grelottèrent de froid pendant tout l'hiver, nos Franciscaines firent bâtir une belle et élé-

gante chapelle dans le style du XIIIe siècle et un couvent assez grand pour devenir définitivement le noviciat et la maison principale de l'institut. C'est encore dans ce monastère, rue de la Teste, 34, que se trouve le dépôt de toutes les publications franciscaines des Pères de l'Observance.

Les Franciscaines de Bordeaux se sont particulièrement vouées à l'œuvre de l'Adoration du Saint Sacrement établie dans leur chapelle très fréquentée par les Tertiaires et les personnes pieuses. Quatre religieuses sont toujours en adoration. Elles s'occupent aussi de l'instruction des enfants pauvres et des autres œuvres de charité.

A *Saint-Bauzille* (Hérault), elles prennent soin d'un pensionnat, de la congrégation des Enfants de Marie de la paroisse et ont la garde du sanctuaire où la sainte Vierge se manifesta.

Nous souhaitons vivement que de nombreux sujets viennent grossir les rangs des Franciscaines de l'Observance, afin que leur institut puisse s'étendre encore davantage, car il est vraiment digne de recevoir dans son sein les âmes qui désirent servir Dieu sous la bannière de saint François avec ferveur et régularité.

Le costume des religieuses se compose d'une robe de bure *brune*, d'une corde en laine blanche à trois nœuds, à laquelle on suspend la couronne franciscaine des sept allégresses de Marie, d'un scapulaire et d'un manteau bruns. Elles portent un bandeau, une guimpe, un voile blanc et par-dessus un voile noir; sur la poitrine une croix de bois avec un christ en métal, suspendu par un cordon en laine rouge.

Les Franciscaines de l'Observance sont au nombre de deux cents.



CHAPITRE XXXIX

SŒURS FRANCISCAINES DU TIERS-ORDRE RÉGULIER

Congrégation enseignante.

Maison-mère à Montpellier, Villa Savine.

(1861)

N° 48.

I. Les épreuves de la fondation. — II. Ses progrès. — III. De Saint-Chinian à Montpellier.

I

La très honorée Mère François du Saint-Esprit, fondatrice et première Supérieure générale des Franciscaines de Saint-Chinian, était née en 1821.

Dès l'âge de quatre ans, on la vit s'entourer de jeunes enfants auxquels elle expliquait ce que son intelligence précoce comprenait de notre sainte religion. Jamais depuis ne se ralentit en elle cette flamme divine du céleste amour, que le Seigneur semblait y avoir allumée avec les premières lueurs de la raison. Les efforts d'un père tendrement aimé et dont elle était idolâtrée ne purent rien changer à la résolution qu'elle avait prise, dès l'âge de douze ans, d'appartenir sans réserve à l'Époux divin des vierges.

Son courage grandissait avec les obstacles; sa volonté de fer sut briser les liens qui semblaient devoir l'enchaîner à un monde, dont les plaisirs ne purent jamais charmer son cœur. A quinze ans, elle avait le bonheur de voir ses désirs accomplis et d'entrer au noviciat des Sœurs de Saint-Joseph, où elle avait été élevée, à Pons (Hérault).

Ce fut M. l'abbé Thibaut, depuis évêque de Montpellier, qui lui donna le saint habit. La jeunesse, la modestie et l'intelligence de cette adolescente frappèrent vivement son esprit et jamais dans la suite il ne la perdit de vue. Dieu semblait avoir des desseins particuliers sur elle.

En effet, Mgr Thibaut avait nourri pendant longtemps le désir d'établir dans son diocèse une maison franciscaine, et, à plusieurs reprises, il vit tous ses efforts rester inutiles. Vers la fin de l'année 1860, plusieurs ciconstances semblèrent lui indiquer que le moment était venu de réaliser efficacement son projet. D'un côté, l'on mettait en vente, dans la ville de Saint-Chinian, un vieux château qui avait autrefois servi de résidence aux évêques de Saint-Pons, et que des religieuses venaient de quitter depuis peu de temps; d'autre part, plusieurs jeunes personnes faisaient confidence de leurs projets de vocation à celle que Mgr Thibaut, dans le secret de son cœur, leur choisissait pour Mère. En conséquence, il acheta le vieux manoir, avec l'intention d'y installer les futures religieuses.

Mais il restait à vaincre les résistances et les craintes de la Mère Saint-François; car l'agrément même de ses supérieurs légitimes et l'invitation de son évêque avaient peine à lui donner le courage de quitter une congrégation florissante, pour se jeter dans un avenir incertain. Ce fut le R. P. Marie-Clément Cathary, jésuite, mort ensuite en odeur de sainteté à l'île Bourbon (23 mai 1863), qui la décida, tout en lui prédisant que l'œuvre ne s'établirait pas sans le concours des contradictions et des tribulations les plus amères.

Elles ne tardèrent pas à surgir. Les trois jeunes filles qui avaient promis de venir composer la nouvelle famille ne purent exécuter leurs désirs, devant le refus absolu de leurs parents. Or, comment une congrégation peut-elle exister, s'il n'y a pas de sujets?

La Mère Saint-François se rendit à Montpellier pour raconter à Mgr Thibaut sa profonde déception. Arrivée dans la ville, elle entra d'abord dans un magasin d'objets de piété pour y acheter une couronne franciscaine (le chapelet

des sept allégresses de la sainte Vierge). Deux jeunes filles qu'elle ne connaissait pas se trouvaient là, lesquelles voyant la nuit tomber lui proposèrent de lui servir de guides dans la ville. Chemin faisant, elles confièrent à la bonne religieuse leur désir de quitter le monde et s'offrirent à la suivre. Ces bonnes âmes se séparèrent ensuite, et chacune de son côté passa la nuit en prières pour connaître la volonté de Dieu. Elles se sentirent appelées à s'unir à celle qu'elles avaient providentiellement rencontrée.

Le lendemain de son arrivée, la fondatrice put donc se jeter aux pieds de Mgr Thibaut avec les deux filles que Dieu venait de lui donner. Le vénérable prélat leur prodigua ses encouragements et leur conseilla de préluder à leur nouvelle carrière par une fervente retraite sous la direction d'un excellent prêtre qu'il leur désigna. Pendant ce temps, une des jeunes filles, qui avaient été retenues par leurs parents, vint se joindre à elles; une Sœur converse augmenta la petite société, et le bon prêtre put, à l'issue de la retraite, donner l'habit franciscain à quatre nouvelles épouses de Jésus-Christ.

Le 3 avril 1861, toute la congrégation, composée de ces cinq membres, prit la route de Saint-Chinian. Quelques bonnes femmes, attirées par la curiosité, furent seules à les recevoir; elles allèrent leur chercher les clefs du vieux manoir et les y introduisirent. Toutes les fenêtres étaient dépourvues de vitres; le vent et la pluie pénétraient librement dans les appartements vides et délabrés, et rendaient presque horrible ce séjour, où les filles de saint François arrivaient la nuit, n'amenant avec elles comme ressource que Dame Pauvreté.

Deux jours après leur arrivée à Saint-Chinian, les religieuses ouvrirent des classes pour les jeunes filles, qui commencèrent à les fréquenter en grand nombre. Parmi les grandes salles qui accusent encore une ancienne splendeur, elles choisirent pour elles les réduits les plus simples et laissèrent tout le reste aux exigences de l'éducation des élèves.

Sur ces entrefaites, Mgr Thibaut vint à mourir, presque

subitement, le 4 mai 1861, laissant privée de tout appui l'œuvre franciscaine qu'il venait de créer, si bien que l'autorité diocésaine, qui lui succéda immédiatement, ne trou-



Révérende Mère FRANÇOIS DU SAINT-ESPRIT.

vant dans les cartons de l'évêché aucun papier concernant les religieuses de Saint-Chinian, fut sur le point de les disperser. Mgr Le Courtier, ayant été nommé au siège de Montpellier, donna heureusement aux filles de saint François les marques de la plus entière bienveillance. Dès le 8 février 1862, il écrivait en ces termes à la Supérieure :

« Mon vénéré prédécesseur, Mgr Thibaut, portait à votre Ordre et à votre fondation dans son diocèse le plus fraternel intérêt. J'accepte de grand cœur cette part de sa succession, et je déclare que toute ma bienveillance vous est acquise, que je vous vois avec bonheur établies dans mon diocèse. Vous pouvez compter sur mes encouragements et sur mes plus affectueuses bénédictions. »

II

Cette bénédiction porta ses fruits. La petite communauté de Saint-Chinian grandit et prospéra. Un pensionnat, un externat et une salle d'asile furent établis dans le vieux manoir qu'elles achetèrent définitivement par acte notarié du 5 juin 1863. En 1868, l'Académie de Montpellier décerna aux Sœurs une mention honorable pour les soins intelligents et dévoués qu'elles donnent aux jeunes filles de leur pensionnat et de leurs écoles.

Déjà en 1865, la congrégation fut en mesure de fonder son second monastère. Elle l'établit le 17 septembre, fête des Stigmates de saint François, sur la paroisse Saint-Jude, que l'autorité diocésaine venait de créer dans la ville de *Béziers*. Un grand nombre d'enfants y fréquentent aujourd'hui les classes des Sœurs franciscaines.

Le R. P. Cathary n'avait pas cessé de consacrer aux religieuses de Saint-Chinian tout ce qu'il pouvait leur accorder de dévouement, jusqu'au jour de son départ pour les missions étrangères. Avant de se séparer de sa vieille mère qu'il aimait tendrement, il supplia les Sœurs de le remplacer auprès d'elle, en fondant un couvent à *Moux*, son village natal. Les filles de saint François devaient trop à ce vénérable Jésuite, pour que son désir ne fut pour elles un devoir. En conséquence, avec l'agrément de l'évêque de Carcassonne, tertiaire lui-même, une petite colonie vint établir à Moux la troisième maison de la congrégation. C'était le 5 novembre 1866. Depuis lors, de nombreux enfants y suivent les classes des Sœurs, et les

malades de la paroisse sont heureux de recevoir la visite, les encouragements et les soins des Franciscaines.

Le 19 mars 1868, elles fondèrent à *Ferrals* (Aude) une école qui obtint dès les premiers jours un plein succès auprès des élèves et des parents. La modestie, la piété, la bonté des Sœurs frappèrent vivement tous les esprits et leur acquirent aussitôt la vénération, l'estime et la sympathie de toute la paroisse.

Le 12 mai de la même année, la Révérende Mère Saint-François accompagnait une nouvelle colonie à Béziers sur la paroisse Sainte-Madeleine.

Cette maison a beaucoup prospéré et compte aujourd'hui un superbe pensionnat, un externat nombreux, une salle d'asile et une classe enfantine pour les petits garçons. Le bien se fait dans les écoles chrétiennes, et les enfants y affluent malgré Satan et ses satellites.

Le 2 et le 8 juin 1876, nos bonnes Franciscaines ouvrirent encore deux maisons à *Montpellier :* l'une pour écoles de jeunes filles, l'autre pour servir de retraite aux personnes qui désirent vivre retirées du monde. Mgr de Cabrière présida lui-même la cérémonie d'inauguration. Dans une chaleureuse allocution, il retraça à grands traits les bienfaits répandus dans le monde entier par l'Ordre séraphique et les immenses services rendus par lui à l'Église. Il salua avec effusion l'habit franciscain reparaissant, après une longue absence, dans sa ville épiscopale ; puis il dit son attachement pour le Pauvre d'Assise et les liens étroits qui unissaient sa famille à ce grand Saint, car autrefois les PP. Capucins, en qualité de desservants d'une chapelle dont les murs subsistent encore, avaient le privilège de présenter aux fonts sacrés du baptême les nobles rejetons des Roverie de Cabrière, et en les consacrant à Marie et à leur séraphique Père de leur imposer toujours les noms de Marie-François.

En 1881, les religieuses de Saint-Chinian ouvrirent à *Toulouse,* rue Côte-Pavée, 17, une seconde maison de retraite, et en 1892 une troisième fut fondée à *Nîmes,* rue du Jeu de Mail. Ces établissements sont spécialement destinés

aux dames du monde désireuses de trouver, dans une paisible retraite, le calme et un repos salutaire. Les personnes d'une santé délicate, et même celles qui sont affaiblies par l'âge ou les épreuves de la vie, sont dans ce couvent l'objet d'attentions spéciales. Elles trouvent dans le dévouement des religieuses consacrées à cette œuvre tous les secours que réclame leur pénible état. Soulager la souffrance physique ou morale est un des buts de cette pieuse institution et, pour y parvenir, les avantages les plus grands y ont été réunis.

L'étendue et la disposition des bâtiments, construits expressément pour l'œuvre, réunissent toutes les conditions de confort et d'hygiène désirables. Leur division en appartements séparés et indépendants offre aux dames pensionnaires l'avantage d'une agréable liberté, sans les priver des agréments qui résultent de la vie de famille et du charme d'une aimable société.

La position exceptionnelle de la maison de Toulouse, située dans l'un des quartiers les plus sains et les mieux exposés de la ville; l'air pur et vivifiant qu'on y respire, la riante perspective qu'on y découvre : tout concourt à rendre ce séjour aussi agréable que salutaire.

C'est ainsi que Dieu a récompensé le zèle et la charité de l'humble fondatrice des Franciscaines de Saint-Chinian. Sa société a grandi sans appuis humains et même au milieu des persécutions. Avant sa mort, la Révérende Mère François du Saint-Esprit put compter autour d'elle plus de cent religieuses abrités dans divers établissements où elles élevaient environ quinze cents enfants et soignaient un grand nombre de dames pensionnaires ou de pauvres orphelines.

La fondatrice, en établissant une congrégation religieuse vouée à l'enseignement et vivant sous la Règle de saint François, voulut surtout favoriser les vocations. Pour faciliter l'accès du couvent à un grand nombre de jeunes filles que la pauvreté retient trop souvent dans le monde, il fut arrêté, dès le commencement, qu'on n'exigerait jamais aucune dot des personnes qui se présenteraient avec

de bons témoignages et des marques d'une vocation réelle, dépourvues de fortune, de telle sorte que la dot fût en rapport avec la position des postulantes.

La vie si active, si pleine de bonnes et saintes œuvres de la Mère Saint-François, fut couronnée d'une mort précieuse devant le Seigneur. Elle avait eu son Gethsémani; d'amères tristesses vinrent encore abreuver son cœur si sensible et si tendre : il fallait que le crucifiement fut complet. Sa tendresse pour ses filles spirituelles était également arrivée aux dernières limites de la charité. Aussi dans la prévision de sa mort prochaine, elle cherchait à faire passer dans leur âme l'amour qu'elle avait pour la sainte Église. Le zèle qui la dévorait pour le salut des âmes, faisait naître sur ses lèvres les exhortations les plus touchantes : « O mes filles, aimez-vous! soyez bonnes! bonnes! bonnes! Aimez bien les enfants qui vous sont confiées; rendez-les pieuses, bien pieuses... » Le 28 décembre 1882, cette âme, transpercée par les traits d'une charité sans bornes, s'endormit paisiblement dans le baiser du Seigneur. Elle était âgée de soixante-deux ans et en avait passé quarante-sept en religion (1).

Ses filles spirituelles sont animées du meilleur esprit; pour elles saint François est tout et sa pauvreté leur vertu de prédilection. La vue seule de ces pieuses Tertiaires, vêtues d'une bure grossière et souvent rapiécée, est une éloquente prédication.

III

Fondées en 1861, autorisées en 1876, les Franciscaines de Saint-Chinian ont quitté ou plutôt transféré à Montpellier, en 1895, leur premier berceau.

Saint-Chinian, entourée d'un massif de verdure et assise dans un riant vallon dominé d'un côté par un groupe de montagnes, de l'autre par une ceinture de petits rochers à pics qui l'enferment comme dans un rempart, convenait bien pour un lieu de noviciat où les âmes se forment à la vie

1. Voir *Annales Franciscaines*, 1868, p. 358.

religieuse dans le calme de la solitude et le recueillement intérieur. Mais l'endroit est trop isolé et trop éloigné des grands centres du diocèse de Montpellier, par là il n'est peut-être pas assez favorable pour attirer les vocations. Devant cette considération, la Très Révérende Mère Véronique, deuxième Supérieure générale de la congrégation, a transporté à Montpellier même et la maison-mère et le noviciat, établis dans un local très vaste et très agréable que la Providence lui a fourni. C'est là que les aspirantes à la vie franciscaine viennent s'initier aux vertus de leur saint état. Là aussi a lieu la retraite annuelle qui se clôture habituellement le 8 septembre par une cérémonie de vêtures et de professions.

Les postulantes sont habillées de blanc. Sur l'ordre du célébrant, on leur apprend à se défaire des vaines superfluités du siècle, en leur coupant les cheveux; puis au chant du psaume *In exitu Israel,* elles sortent de l'église et reviennent revêtues de l'habit de leur Ordre. Les novices ont, en outre, en ce jour une couronne de roses blanches qu'elles échangeront, pour la cérémonie de leur profession, en une couronne d'épines. Quant aux Sœurs des vœux perpétuels, elles se prosternent sur le pavé, on les recouvre d'un drap mortuaire et des voix lugubres chantent le psaume *Levavi.* C'est le symbole de la mort au monde des épouses à jamais unies au Christ.

Les Franciscaines de Saint-Chinian se consacrent à l'enseignement et au soin des dames pensionnaires. Elles se sont multipliées rapidement, et possèdent aujourd'hui quatorze maisons importantes dans cinq départements du midi de la France : Hérault, Gard, Aude, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées. Voici les noms de ces communautés avec l'indication des œuvres qui y sont établies :

Montpellier (Hérault), maison-mère, *Villa Savine.*

Montpellier, rue de la Providence, maison de retraite pour des dames pensionnaires.

Montpellier, à la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, pensionnat, salle d'asile, école enfantine de petits garçons.

Montpellier, à la paroisse Saint-François, pensionnat, externat, salle d'asile, école gratuite.

Nîmes (Gard), maison de retraite pour dames, infirmerie pour malades demandant des soins particuliers.

Pézenas (Hérault), pensionnat, salle d'asile, école gratuite, ouvroir.

Cessenon (Hérault), école libre, salle d'asile.

Puisserguier (Hérault), école libre, salle d'asile.

Saint-Chinian (Hérault), pensionnat, salle d'asile, école gratuite.

Béziers (Hérault), *sur la paroisse de la Madeleine*, pensionnat, externat, salle d'asile, école enfantine pour petits garçons.

Béziers, au faubourg Saint-Jude, pensionnat, salle d'asile, ouvroir, école gratuite, externat.

Moux (Aude), école libre, soin des malades.

Toulouse (Haute-Garonne), maison de retraite pour dames pensionnaires, école gratuite, salle d'asile gratuite, pensionnat.

Anères (Hautes-Pyrénées), orphelinat, école libre, ouvroir.

Les Franciscaines de Montpellier sont au nombre d'environ cent quatre-vingts; leur costume se compose d'une robe *noire*, d'un scapulaire et manteau *bruns*, du voile noir et de la corde de laine blanche.



CHAPITRE XL

Petites congrégations ou communautés indépendantes de Sœurs Franciscaines dans le sud-ouest.

SŒURS FRANCISCAINES DE SAINT-SAUVEUR

Communauté pour les enfants délaissées.

Maison unique à Toulouse, au Port-Neuf Saint-Sauveur.

(1864)

N° 49.

La Révérende Mère Joséphine Vaquié naquit à Foix (Ariège), en 1837, de parents très chrétiens. A l'âge de dix-sept ans, triomphant de la tendresse de son cœur pour sa famille bien-aimée, elle partit pour le noviciat des Sœurs de Nevers où elle fut admise sous le nom de Sœur Élisabeth. Après sa profession, elle se distingua par son dévouement, l'oubli total d'elle-même, son humilité, son amour de Notre-Seigneur. De si beaux commencements faisaient présager un avenir sans nuages : il n'en fut rien cependant. Sœur Élisabeth se laissa bientôt absorber par la pensée d'une vie plus parfaite, passée loin du monde, dans la solitude et la prière, et un jour, sans rien dire à personne, pas même à son directeur spirituel (elle n'était pas liée par des vœux), elle quitta le couvent. Après avoir marché assez longtemps à travers champs, elle finit par rejoindre le chemin de fer qui la conduisit à Montélimar. De là, elle se rendit aux Trappistines de Maubec ; mais après quelques jours de retraite, elle s'aperçut de son inaptitude pour la vie contemplative. Elle retourna donc à Foix, dans sa famille, auprès de sa mère, dont la santé chancelante réclamait ses soins. Reçue à

bras ouverts par tous les siens, rien ne lui manquait désormais pour être heureuse, et cependant cette âme se sentait toujours attirée par la grâce de Dieu, sans qu'elle put comprendre à quel état elle était destinée. Tourmentée par le désir de rentrer dans la vie religieuse, elle obtint son admission dans plusieurs communautés, mais à peine y était-elle entrée, qu'elle se sentait prise d'un ennui invincible et dans la nécessité d'en sortir.

Elle vivait donc résignée dans sa famille où elle menait une vie pieuse et retirée, quand, en 1863, le R. P. Conrad, gardien du couvent des Capucins de Toulouse, prêchant à Foix, eut l'occasion de faire sa connaissance. Il sut vite apprécier la candeur, l'énergie et la bonne volonté de cette âme : aussi résolut-il de l'enrôler dans un petit ouvroir qu'il venait de fonder à Toulouse et qui se composait de quelques personnes pieuses, unies simplement entre elles par la Règle du Tiers-Ordre et la communauté d'idées et de bonnes œuvres. Ces saintes filles, vêtues d'une modeste robe de serge grise, mais sans aucun signe extérieur de la vie religieuse, s'étaient vite rendues populaires dans le quartier sous le nom de *Petites Sœurs de la rue Valenciennes,* où était leur demeure. Elles passaient souvent les nuits aux chevets des malades les plus délaissés, et le jour elles faisaient la classe à une vingtaine de pauvres petites filles qu'elles avaient ramassées dans les rues de la ville. Mlle Vaquié, Sœur Joséphine, — c'est le nouveau nom qui lui fut donné — vint se joindre à ce groupe de Tertiaires et au bout d'un an elle en devint la supérieure.

Cependant, le R. P. Conrad fut changé de couvent, en 1865. C'était une grande épreuve pour ses filles spirituelles qui perdaient en lui et leur inspirateur et leur appui. Le nouveau supérieur du couvent de Toulouse, voyant d'un côté le bien qui s'opérait dans le petit ouvroir, et de l'autre ne voulant pas prendre sur lui ni de cesser son concours, ni d'encourager une œuvre dont il ne prévoyait pas l'issue, en référa à Mgr l'archevêque. Celui-ci fut d'avis qu'il était opportun de favoriser ces pieuses Tertiaires et de les préparer à la vie de communauté religieuse régulière.

On fit en conséquence un choix des meilleurs sujets et l'on décida l'acquisition de la petite maison habitée rue Valenciennes. A cet effet, l'une des Sœurs fit généreusement le sacrifice de la moitié de son patrimoine. L'acte était signé, quand un créancier qui avait le droit de surenchère, vint faire opposition, dans l'espoir de revendre l'immeuble aux religieuses pour un prix exorbitant. Celles-ci trouvant le local désormais trop cher pour les services qu'il pouvait rendre, sans compter qu'il les mettait dans l'impossibilité, pour plus tard, de s'étendre, se mirent à la recherche d'une autre maison. Au bout de trois mois, au moment où elles allaient se trouver sans asile, elles rencontrèrent providentiellement le local le plus approprié à leurs besoins.

Il existait sur les bords du canal du Midi, au Port-Neuf Saint-Sauveur, tout près du couvent des Capucins et de celui des Clarisses, de grands magasins, construits jadis comme entrepôts pour le trafic du canal, mais devenus inutiles par suite de l'établissement du chemin de fer. Une vaste cour entourée de murailles et isolée par des rues de toutes les maisons voisines, un jardin spacieux avec de grands arbres, un air pur, et l'absence de tout mauvais voisinage, rendaient cet endroit parfaitement propre à une maison religieuse. Les ressources des Sœurs ne permettant pas de l'acquérir en entier, elles firent choix de deux vastes corps de bâtiments, l'un pour les enfants, l'autre pour elles, et dès le mois de juin 1866, elles s'installèrent dans cette demeure restée trente ans sans locataires.

Deux mois se passèrent à l'installation matérielle. C'est alors que la pauvre Mère Joséphine acheva de ruiner sa santé, déjà bien chancelante. Obligée de tout diriger par elle-même, de tout surveiller, de tout improviser, sans cesse sur pieds, prenant à peine le repos absolument nécessaire pour réparer ses forces, elle contracta les germes de cet épuisement qui, deux ans plus tard, devait la conduire au tombeau. Elle continua néanmoins de se dévouer avec le même zèle à l'organisation de la communauté et à l'éducation des petites filles.

Le 12 août, une douzaine d'entre elles furent confirmées par Mgr l'archevêque de Toulouse. La cérémonie terminée, il examina avec soin les dispositions et ornements de leur chapelle, puis réunissant les Sœurs dans la salle de communauté, il leur témoigna sa satisfaction de tout ce qui avait été fait en si peu de temps, tout l'intérêt qu'il prenait à leur œuvre et à leur congrégation naissante, et comme gage de sa haute approbation, il leur accorda la permission d'entendre la messe et de conserver la sainte Eucharistie dans leur chapelle. Il ajouta que puisqu'elles étaient déjà filles de saint François par le Tiers-Ordre, elles devaient embrasser la Règle donnée par Léon X et adopter un costume franciscain, de couleur *noire* néanmoins comme étant plus modeste et plus approprié aux exigences du siècle actuel. Il leur recommanda de lui soumettre un modèle et pria le Père Gardien des Capucins de Toulouse de leur dresser des Constitutions, auxquelles il donnerait son approbation. Les Sœurs, au comble de la joie, ne savaient comment remercier leur archevêque, mais les larmes qui coulaient de leurs yeux témoignaient assez de leur reconnaissance.

Le 8 septembre suivant, la Mère Joséphine et trois de ses compagnes reçurent le saint habit des mains du Père Gardien. Le nouveau costume est de couleur noire et de forme simple et austère.

Dans le courant de l'hiver, les Constitutions furent terminées et approuvées. A partir de ce moment, la communauté éprouvée jusqu'alors par des tiraillements inévitables à toute œuvre qui se fonde, commença à marcher dans la paix en toute régularité et charité. Une nouvelle aile ajoutée à la maison servit à la fois de dortoir pour les enfants et d'abri pendant le mauvais temps. La quête fut établie pour nourrir les soixante filles arrachées aux périls d'une existence vagabonde. Dès lors, les familles les plus influentes de Toulouse s'intéressèrent à l'ouvroir des Sœurs Franciscaines et vinrent généreusement à leur aide.

L'Œuvre était donc définitivement constituée, mais celle qui l'avait fondée devait tomber la première, dix mois

après sa profession, victime de sa charité. La Mère Joséphine avait porté presque seule toutes les charges de la maison; il avait fallu former les Sœurs aux exercices de la vie religieuse, diriger le noviciat, surveiller les emplois intérieurs de l'ouvroir, discipliner les enfants sans éducation, apprendre à leurs maîtresses la manière de les conduire et de maintenir l'ordre dans les classes, répondre aux demandes d'admission, correspondre avec les postulantes, s'occuper des actes administratifs, en un mot supporter seule tous les embarras d'une société naissante. Elle eut encore pour la deuxième fois la douleur de voir le Père Gardien changé de résidence et de perdre en lui le directeur qui l'avait aidée de ses conseils et soutenue dans l'œuvre si pénible de cette fondation.

A partir de cette époque, sa santé déjà si ébranlée ne fit que se délabrer de plus en plus. La fièvre typhoïde vint achever la dissolution de son pauvre corps, et le 21 octobre 1868, la Mère Joséphine, à peine âgée de trente et un ans, rendait son âme à son Créateur, pendant que ses Sœurs désolées priaient et pleuraient autour de sa couche de douleur. Elle était morte à la peine : véritable martyre, moins glorieux, il est vrai, que celui du sang, mais plus douloureux dans sa longue agonie.

Dieu récompensa sans nul doute la grande charité de la pieuse fondatrice en l'admettant dans le séjour des élus (1).

La Mère Angèle Combes lui succéda dans la charge de Supérieure. Atteinte d'un cancer, elle en supporta les horribles douleurs avec une patience admirable. Elle mourut, en 1877, en disant ces mots : « Mon Dieu, je vous aime ! »

Malgré cette perte cruelle, l'ouvroir franciscain de Toulouse continua doucement à vivre et prospère sans secousses, toujours sous la direction des PP. Capucins.

En 1885, une belle chapelle fût bâtie et un grand parc fut acheté pour en faire un jardin potager.

1. Voir *Annales Franciscaines,* 1868, p. 215.

A l'orphelinat on a joint un ouvroir payant pour les enfants de la classe aisée; c'est aussi une pépinière de vocations religieuses.

Les orphelines et les enfants délaissées sont admises à Port-Saint-Sauveur de six à treize ans et sortent à vingt et un ans; elles sont formées à la vie chrétienne et au travail, et placées ensuite dans les meilleures familles chrétiennes de Toulouse, qui les demandent souvent à l'avance.

Les religieuses sont au nombre d'une soixantaine, dont trente-cinq ayant fait les vœux perpétuels. Elles espèrent fonder bientôt une seconde maison.

SŒURS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

Communauté indépendante, hospitalière.

Maison unique à Caignac (Haute-Garonne).

(1856)

N° 50.

Cette communauté a été fondée, en 1856, par M. l'abbé d'Hautpoul, nommé curé de Caignac, en 1854. Ce vénérable et saint prêtre fut l'ami et le bienfaiteur des pauvres pour lesquels il dépensa toute sa fortune : Quatre cent mille francs! Aussi l'Académie des jeux floraux de Toulouse voulant récompenser le dévouement de cet humble fils de saint François lui décerna, en 1896, le premier prix de vertu, d'une valeur de 1000 francs. A son asile de Caignac sont reçus les vieillards, les vieilles, les orphelines et généralement tous ceux qui sont dans la misère. Les Sœurs franciscaines qui le desservent furent reçues au Tiers-Ordre régulier par le R. P. Marie-Antoine, capucin. Elles sont vêtues d'une robe *brune*, d'un voile noir et ceintes de la corde.

M. d'Hautpoul a été frappé à l'improviste d'une congestion cérébrale et est mort le 3 février 1897. Cette perte

met en jeu la prospérité et peut-être même l'existence de la communauté de Caignac (1).

Les Sœurs sont au nombre de douze.

SŒURS FRANCISCAINES DE SAINTE-ÉLISABETH DU REFUGE DE NOTRE-DAME DE LA COMPASSION (2)

Maison unique, indépendante, à Lyon, rue de l'Antiquaille, 8.

(1840)

N° 28 *bis.*

La communauté des Franciscaines de Sainte-Élisabeth, rue de l'Antiquaille, a été fondée, en 1840, par la profession des premières religieuses qui avaient fait leur noviciat chez les Sœurs de Sainte-Élisabeth, de la rue Saint-Pothin, et dont elles conservent le costume ***brun***, en même temps que la Règle, mitigée, toutefois, à cause de la difficulté de leur œuvre, en ce qui concerne les jeûnes, le lever de nuit et la récitation du grand office.

1. Un grand nombre de religieuses, par exemple les *Dames du Sacré-Cœur* et les *Ursulines,* étaient affiliées au Tiers-Ordre de Saint-François pour participer à ses indulgences, mais un décret du 16 juillet 1887 ne permet plus de semblables affiliations. — D'autres n'appartiennent plus au Tiers-Ordre régulier, comme les *Petites Sœurs des Champs,* de Gandalou, près Castelsarrasin; enfin quelques religieuses portant la robe brune ceinte de la corde, comme les *Petites Sœurs des Malades,* de Mauriac, dans le Cantal, ne sont pas franciscaines. — Quelques maisons de Franciscaines peu importantes ont disparu, tandis que quelques autres Sœurs Tertiaires, venant de pays voisins, se sont établies en France, comme les Sœurs belges de *Merville* et *Neeroeteren* (Nord).

2. Par oubli, cette communauté a été omise au chap. XXII. Nous la plaçons ici avec son numéro d'ordre, 28 *bis.* (Voir p. 275.)

Signalons ici l'importante découverte faite par le Dr Calot, chirurgien en chef du vaste hôpital des Franciscaines, à Berck, et présentée tout récemment à l'Académie de Médecine de Paris. M. Calot a trouvé le moyen de redresser les enfants *bossus.* Le succès est merveilleux dans tous les cas.

Elles dirigent le Refuge de Notre-Dame de Compassion, où elles reçoivent les jeunes personnes de quatorze à trente ans, gratuitement ou moyennant une petite pension mensuelle ou une somme une fois donnée.

La communauté compte actuellement cinquante-huit religieuses.



CONCLUSION

Il résulte du long travail que nous venons de publier — *et qui est rigoureusement exact, puisque chaque congrégation a vu et corrigé les épreuves de la notice la concernant* — qu'il y a en France 50 congrégations ou communautés indépendantes de Sœurs franciscaines du Tiers-Ordre régulier, comptant 451 maisons habitées par 7.599 religieuses.

En voici le détail. Dans le *nord de la France :* 25 congrégations, 257 maisons, 4.593 religieuses (soit dans le *nord-est,* 16 congrégations, 142 couvents et 2.083 Sœurs; dans le *nord-ouest,* 9 congrégations, 115 couvents et 2.510 Sœurs). — Dans le *midi de la France :* 25 congrégations, 194 maisons, 3.006 Sœurs (soit dans le *sud-est,* 16 congrégations, 138 couvents et 1.864 Sœurs; dans le *sud-ouest,* 9 congrégations, 56 couvents et 1.142 Sœurs).

Les Franciscaines *les plus nombreuses* sont les Missionnaires de Marie, les Sœurs de Calais, de Lons-le-Saulnier, de Lyon-Montplaisir, de la Tour-Pitrat de Lyon, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, de Bordeaux, d'Angers, de Chantenay, de Saint-Sorlin, de Seillon, de Villeurbanne, etc.

Les Franciscaines *les plus anciennes,* par la date de fondation ou de restauration, sont celles de Sainte-Élisabeth de Paris, de Bourbourg, du Puy, de Sainte-Élisabeth de Lyon, de Calais, de Lille, de Tourcoing, de Champfleur, d'Avignon, etc.

Quant au costume, il y a 24 congrégations de Franciscaines habillées en *noir,* 21 en *brun,* 2 en *gris,* 1 en *blanc,* 1 en *blanc et rouge,* 1 en couleur *olive.*

Si nous comparons le nombre des Sœurs Franciscaines avec celui des religieuses de France les plus connues et les plus répandues, nous trouvons 12.000 *Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul* (18.000 dans le monde entier), 4.700 *Sœurs de la Sagesse*, 4.400 *Petites Sœurs des Pauvres.*

Le chiffre comparé de 7.600 Sœurs franciscaines françaises est donc assez respectable.

Nous avons vu comment les Sœurs de Saint-François s'appliquent dans notre patrie à toutes les œuvres de miséricorde et de charité.

En ce siècle, pas plus qu'aux époques antérieures, elles n'ont point fait faillite au zèle et au dévouement ; on peut les inscrire à une bonne place dans le livre d'or de la charité chrétienne et française. C'est ce que nous avons essayé de montrer. Puissions-nous avoir réussi dans cette tâche !



APPENDICE A

Les Religieuses Franciscaines du Tiers-Ordre établies dans les divers pays du monde.

Afin de rendre notre travail sur le Tiers-Ordre régulier en France plus intéressant et plus complet, nous croyons bien faire de donner, en appendice, un petit aperçu sur les diverses congrégations de Franciscaines établies dans le monde entier. Nous devons faire observer, néanmoins, que nous ne prétendons pas les nommer toutes, ni dresser une statistique exacte du nombre des maisons et des religieuses, la place nous fait défaut ici, et beaucoup de renseignements nous manquent (1). Mais ce que nous allons rapporter suffira pour montrer combien le Tiers-Ordre régulier est répandu dans toutes les parties de l'univers.

1. Nous avons consulté pour ce travail diverses *Revues du Tiers-Ordre* publiées à l'étranger, divers *Annuaires*, celui du *Clergé belge et des Congrégations*, l'*Etat des Congrégations religieuses*, édité à Paderborn, chez Schoningh, *The Catholic Directory*, de Londres, etc., le *Status Tertii Ordinis regularis*, publié dans les *Acta Ordinis Minorum* (1882-83-84). Malheureusement ce *Status* est relativement ancien et très incomplet; c'est ainsi, pour citer deux exemples, qu'il n'accuse pour la France que 1.991 Franciscaines, alors qu'il y en a plus de 7.000, et 426 pour le Tyrol autrichien, alors qu'il y en a plus de 1.797. — Nous avons eu recours aussi à l'obligeance de plusieurs Provinciaux ou Pères de l'Ordre, qui nous ont fourni de précieux renseignements; nous leur adressons ici tous nos remerciements.

EUROPE

EN ESPAGNE

Le *Status* des *Acta Ordinis* accusait, en 1884, 366 couvents de religieuses de Saint-François, habités par plus de 7.000 membres : Clarisses, Conceptionnistes et Franciscaines du Tiers-Ordre. Le plus grand nombre de couvents appartiennent, il est vrai, aux Clarisses, mais les Tertiaires sont assez nombreuses dans ce pays de foi, tout imprégné de l'esprit franciscain.

On distingue diverses congrégations de Franciscaines, entre autres celles de la Divina Pastora, de la Providence, de la Croix, de Notre-Dame du Bon Conseil, de l'Immaculée-Conception, de Sainte-Élisabeth, etc.

Les *Sœurs Tertiaires Franciscaines de la Divina Pastora,* dont la maison-mère est à Madrid, Paseo Santa Engracia, 5, ont été fondées en 1858 et viennent d'obtenir du Saint-Siège l'approbation de leurs Constitutions. Elles s'occupent de l'éducation de l'enfance et des diverses œuvres de charité. La congrégation se divise en deux branches : la *Catalane* et la *Castillane;* la première a plus de 15 maisons; la seconde plus de 10, avec plus de 100 religieuses.

Les *Franciscaines de l'Immaculée-Conception,* fondées en 1859 par le R. P. Raymond Bouldou, franciscain, ont actuellement 13 maisons, 11 en Catalogne et 2 au Maroc; elles dirigent 11 pensionnats et 2 hôpitaux et sont au nombre de 130 Sœurs professes. En 1891, elles ont obtenu le bref laudatif de Rome.

Les *Sœurs Tertiaires Franciscaines,* fondées en 1879 par le R. P. François Malo, franciscain, sont au nombre de 180 et possèdent 11 maisons.

Les *Sœurs Tertiaires de la Croix,* fondées par le R. P. Jean Lopez, franciscain, ex-ministre de la Province des Anges et directeur spirituel du séminaire de Séville, vont soigner gratuitement les pauvres à domicile.

Les *Franciscaines de Notre-Dame du Bon Conseil* ont pour but de recueillir et d'instruire les petites filles pauvres abandonnées et de réformer les mineures vicieuses, etc., etc. (1).

EN PORTUGAL

En plus des Sœurs françaises établies en Portugal (les *Franciscaines de Calais* et les *Franciscaines Missionnaires de Marie*), il y a dans ce royaume les *Sœurs Franciscaines de la Charité,* dites les *Trinas*, au nombre d'environ 500, réparties dans une cinquantaine de maisons. Elles dirigent des écoles et desservent des hôpitaux. Elles sont très estimées des catholiques et leur dévouement leur a même concilié les sympathies des libéraux si nombreux, hélas! dans ce pays. La fondatrice, la Révérende Mère Marie-Clara, femme supérieure, alliée aux grandes familles du Portugal, vit encore et habite la maison-mère à Lisbonne, au couvent des Trinas. Les religieuses sont habillées en noir et portent la corde de laine blanche.

EN ITALIE

La patrie de saint François a toujours eu le privilège de voir de nombreuses phalanges de ses fils s'enrôler sous la bannière séraphique. Il faudrait composer un livre spécial sur les Franciscaines en Italie; signalons seulement quelques-unes d'entre elles.

Les *Sœurs Missionnaires Franciscaines*, de Gémone, sont presque françaises par leur origine.

Une dame française du plus grand monde, possédant une fortune colossale, voulait faire, au profit des missions catholiques, une œuvre capable d'assister les missionnaires employés à répandre les lumières de l'Évangile; après avoir prié, réfléchi et consulté, elle se décida à fon-

1. Voir dans les *Acta Ordinis,* 1884, p. 206, les noms des endroits où se trouvent les Franciscaines.

der une congrégation de Sœurs missionnaires du Tiers-Ordre régulier. Les premières tentatives de ce nouvel institut faites en France ne purent aboutir; c'est dans la ville de Gémone, au diocèse d'Udine, dans la province de Frioul (Italie), qu'il fut fondé, en 1860, avec les bénédictions du Ministre général de notre Ordre. Les postulantes affluèrent aussitôt, malgré la plus cruelle des épreuves. La congrégation compte actuellement 20 maisons et 271 religieuses (statistique d'octobre 1896). La maison-mère est à *Gémone*, ainsi que le noviciat pour la formation des sujets; à *Solagna* (Italie), les Sœurs dirigent une école et soignent les malades à domicile. Mais la plus grande partie des maisons se trouve en Orient et en Amérique, ainsi que nous le dirons plus loin. Les Sœurs sont vêtues d'une robe et d'un scapulaire de bure grise, très grossière, ceintes de la corde blanche et chaussées de sandales; la guimpe est blanche et le voile noir. Elles récitent le bréviaire franciscain et font les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et persévérance. La Supérieure générale actuelle est une religieuse franciscaine née en Bretagne.

Les *Sœurs Tertiaires des Stigmates de Saint-François*, dites les *Stigmatines*, ont été fondées avec l'aide du P. André de Quarata, célèbre missionnaire franciscain de Toscane, par la vénérable Anna Lapini, dont la vie a été ornée de tant de vertus et favorisée de grâces si extraordinaires que la cause de sa béatification a été introduite en cour de Rome. — En 1884, cet institut comptait 24 maisons dans la province de Toscane, parmi lesquelles Portico, près de Florence, résidence de la Supérieure générale. Dans la province de Naples, il y avait 19 maisons et 7 dans la province de Rome, etc. Au total : 51 maisons, 517 religieuses, 33 postulantes, 6.000 élèves externes et 650 pensionnaires.

Elles sont établies aussi en Épire et en Albanie.

Les Stigmatines sont revêtues de l'habit de pénitence de sainte Marguerite de Cortone : Jamais costume n'humilia autant la vanité de la femme? — Par un décret spécial du 16 mai 1856, cet institut est placé sous la direction de

notre Ministre général. Les Constitutions ont été définitivement approuvées en 1888.

Les *Sœurs Franciscaines Élisabéthines*, fondées par le P. Ludovic de Casoria, sont très nombreuses en Italie et ont des couvents dans les principales villes : à Rome, Padoue, Venise, Milan, etc. Elles s'occupent de toutes les œuvres de charité : orphelinats, hôpitaux, maisons de refuge, d'aliénés, etc. Elles sont vêtues en gris et portent un bonnet rond comme coiffure. — La congrégation des *Servantes du Sacré-Cœur*, de Naples, est affiliée aux Élisabéthines.

Les *Franciscaines de Sainte-Anne* ont été fondées en 1834, à Turin, par la marquise de Parolo : elles s'occupent de l'éducation des jeunes filles. Cet institut est répandu dans toute l'Italie et à l'étranger; il compte même plusieurs collèges aux Indes anglaises. En 1884, les Sœurs célébraient avec pompe le cinquantième anniversaire de leur fondation. — Le 17 décembre 1896, deux d'entre elles s'embarquaient pour l'Océanie.

Les *Franciscaines de l'Immaculée-Conception*, via Alfieri, 12, à Rome, ont leurs maisons surtout en Amérique.

Les *Sœurs Tertiaires*, de Venise, s'occupent de l'instruction des enfants pauvres.

Les *Sœurs Tertiaires Franciscaines*, de Vérone, ne sortent jamais, même pour quêter; elles ont une école gratuite pour les enfants pauvres.

Aux anciennes congrégations sont venues se joindre de plus récentes, celle des *Petites-Pauvres de Saint-Pierre d'Alcantara*, en 1874, à Castellamare; celle des *Sœurs Tertiaires*, à Aquila; des *Sœurs Margaritines*, à Rome, etc.

Ce fut le 14 septembre 1879, qu'un Franciscain Alcantarin de l'Ara-Cœli, le R. P. Simplicien de la Nativité, fonda un refuge à Sainte-Balbine de Rome, sur le mont Aventin, sous le patronage de la Madeleine de l'Ordre séraphique, sainte Marguerite de Cortone, pour recueillir les pécheresses et les filles exposées. Elles sont maintenant au nombre de 130, et un autre asile a été fondé, en 1889, à Capoue. Le travail et les aumônes sont la grande res-

source de l'hospice : on y tisse le lin, le coton, la laine, on y fait de la dentelle et des ornements sacrés. A ces divers travaux sont joints de nombreux exercices de piété et la réception des sacrements qui réhabilitent les pauvres âmes égarées. Quelques-unes touchées par la grâce restent dans l'établissement et se vouent à la pénitence sous la protection et l'habit de sainte Marguerite ; les autres sont placées dans de bonnes maisons. — De 1879 à 1889, 276 pensionnaires du refuge de Rome avaient été placées en service, 161 étaient rentrées dans leur famille, 8 étaient retournées avec leur mari, 28 après un court séjour étaient revenues à leur mauvaise vie, 30 avaient embrassé la vie religieuse dans l'institut des *Margheritines*, etc.

EN SUISSE

Il existe en Suisse plusieurs congrégations : les *Franciscaines de Saint-Maurice*, à Vérolliez, les *Franciscaines Réformées du Tiers-Ordre*, qui comptaient déjà en 1876 douze maisons, les *Sœurs Tertiaires* de Saint-Joseph-sur-Montorge, etc. ; mais les plus connues, les plus répandues et estimées, sont les *Sœurs Franciscaines de la Charité*, dites *Théodosiennes*, fondées en 1856, à Ingelbohl, par le célèbre P. Théodose, capucin, mort en 1865, à l'âge de cinquante-sept ans. A cette date, il y avait 300 Sœurs ; en 1876, 600, et en 1880, elles étaient plus de 1.000 employées à diriger plus de 167 institutions de bienfaisance. De nombreuses écoles, des asiles de pauvres et d'orphelins, des hôpitaux, sont pour elles le champ d'un fructueux labeur dans les cantons de la Suisse, dans le grand-duché de Bade, en Prusse et en Autriche. Le seul hôpital de Sainte-Croix de Coire est un grand bienfait pour le canton des Grisons. A la maison-mère d'Ingelbohl, il y a un grand pensionnat, un orphelinat, une imprimerie importante et des ateliers de reliure.

EN AUTRICHE, HONGRIE, POLOGNE

On compte seulement dans le Tyrol autrichien et la Haute-Autriche 12 congrégations de Sœurs tertiaires franciscaines, avec 174 couvents habités par 1.797 religieuses. Nous allons les désigner par le nom de la maison-mère.

Au diocèse de Trente, province du Tyrol : les Franciscaines de *Bozen*, avec 8 maisons et 46 Sœurs; les Franciscaines de *Kaltern*, avec 10 maisons et 86 Sœurs.

Au diocèse de Brixen (Tyrol) : les Franciscaines de *Brixen*, avec 4 maisons et 32 Sœurs ; les Franciscaines de *Mulhbach*, avec 3 maisons et 18 Sœurs; de *Kronbourg*, maison unique et 26 Sœurs.

Au diocèse de Salzbourg, province de Salzbourg : les Franciscaines de *Hallein*, avec 10 maisons et 103 Sœurs.

Au diocèse de Linz, province d'Oberosterreich, dans la Haute-Autriche : les Franciscaines de *Voeklabruck*, avec 24 maisons et 272 Sœurs.

Au diocèse de Gratz, province de Steiermark : les Franciscaines d'*Algersdorf*, près Gratz, avec 15 maisons et 166 Sœurs.

Au diocèse de Marbourg, province de Steiermarck : les Franciscaines de *Marbourg*, avec 7 maisons et 94 Sœurs.

Les Sœurs Franciscaines de la Charité d'Ingelbohl, en Suisse, ont dans le Tyrol autrichien : au diocèse de Brixen, 9 maisons et 64 Sœurs; au diocèse de Trente, 2 maisons et 55 Sœurs.

Il y a aussi, dans le Tyrol, aux diocèses de Gratz et de Linz, 23 maisons de Sœurs Franciscaines de la Charité, au nombre de 253, mais indépendantes maintenant de celles d'Ingelbohl; leur maison-mère est à *Gratz*.

Il existe enfin à Linz (Haute-Autriche), une maison-mère de Sœurs de Charité de Sainte-Croix, avec 54 maisons et 582 religieuses.

Il existe encore plusieurs congrégations de Franciscaines dans les autres parties de l'Autriche. — Quand

l'abbé Listz fit exécuter à Buda-Pesth son oratorio de Sainte-Élisabeth, qui devint un événement musical pour l'Autriche et l'Allemagne, le célèbre maëstro envoya 1.200 francs aux Sœurs franciscaines de Hongrie.

Il y a quelques années, la princesse Élisabeth de Radziwil entrait chez les religieuses *Franciscaines de Maria Schein* (Autriche). La maison de Radziwil, apparentée de près à la famille impériale d'Allemagne, est une des plus illustres de Pologne.

Les Sœurs Franciscaines de Saint-Félix ont leur maison-mère à *Cracovie* (Pologne).

EN ALLEMAGNE

Les Franciscaines ont été très florissantes en Allemagne avant le culturkampf. Dès 1865, on comptait 37 établissements et 632 Sœurs, en Bavière seulement.

Quand éclata la guerre de la Prusse contre l'Autriche, en 1866, un grand nombre de Sœurs franciscaines se consacrèrent dans les hôpitaux et ambulances au service des blessés. Le diocèse de Cologne fournit 28 Franciscaines du Tiers-Ordre régulier; le diocèse de Trèves, 15; le diocèse de Paderborn, 15; le diocèse de Munster, 44; le diocèse de Breslau, 80 Sœurs. C'est donc un total de 182 religieuses choisies dans les rangs de l'Ordre de Saint-François. Plusieurs furent décorées par le roi de Prusse.

En 1870, les Sœurs franciscaines, vêtues de gris, durent aussi suivre les armées allemandes pour soigner les soldats.

Quand arrivèrent les lois d'expulsion, un grand nombre de religieuses se réfugièrent en Belgique, en Hollande et surtout aux États-Unis d'Amérique où elles sont devenues merveilleusement prospères, comme on le verra plus loin. C'est ainsi que le divin Maître tire le bien du mal.

Quatre Sœurs franciscaines de Salzkotten expulsées d'Allemagne et cherchant une nouvelle patrie en Amérique firent malheureusement naufrage le 14 décembre 1875, à bord du steamer *Deutschland*. Les funérailles furent célé-

brées à Londres dans l'église de Stratford, où beaucoup de fidèles et de protestants accoururent. Les éloquentes paroles du cardinal Manning, illustre tertiaire de Saint-François, causèrent une émotion profonde. Quand, surtout, il raconta les détails du naufrage et montra les pauvres Sœurs aimant mieux mourir, la prière aux lèvres, que de chercher un refuge momentané dans la mâture, un murmure contenu d'admiration courut dans l'assemblée. Les cercueils étaient entourés de guirlandes de lierres, emblème de leurs vocations ensevelies sous l'immortelle devise : « Je m'attache ou je meurs ! » — En cette circonstance, le chancelier de fer pouvait être fier de son œuvre... de barbare !

Depuis, en 1883, les religieuses ont été rappelées en Allemagne et leurs maisons sont très nombreuses. Les Franciscaines de *Salzkotten*, au diocèse de Paderborn, ont des couvents en Westphalie, en Bavière, en Hollande et en Amérique.

Les *Franciscaines de la Sainte-Famille* ont leur maison-mère à *Eupen*, où elles furent fondées, en 1857, par l'abbé Cornet, prêtre d'une rare piété et d'un talent littéraire remarquable. Elles ont aussi des maisons en Belgique et en Hollande : Charleroi, Montjoie, Bracheln, Kolscheid, Waubach, etc.

Les *Religieuses Franciscaines de l'Adoration perpétuelle* ont leur maison-mère à Mayence.

Les *Pauvres Sœurs de Saint-François*, dont la maison-mère est à Aix-la-Chapelle, sont très répandues en Allemagne. Elles ont des couvents à Bonn, Cologne, Orefeld, Deutz, Essen, Eschweviler, Euskirchen, Kaiserswerth, Kalk, Mulheim, Opladen, Ratingen, Siegbourg, Stolberg, Coblentz, Eifurth, Mindin, Fleusbourg, etc., etc. Elles sont établies encore aux États-Unis. Leur œuvre principale est le soin des malades à domicile. La fondation date de 1851.

Les Franciscaines ont pris dernièrement possession de l'abbaye bénédictine de *Gengenbach*, dans la Forêt-Noire, où elles ont établi la maison-mère. Elles possèdent 3 couvents dans le duché de Bade : Fribourg, Carlsruhe, Bruch-

sal, et un établissement dans le canton de Bâle-Ville, à Binningen.

Le diocèse de Cologne compte plusieurs congrégations de Franciscaines qui ont des établissements aux Etats-Unis et au Brésil.

Autre congrégation dans le diocèse de Paderborn et dans le diocèse de Munster, etc.

En 1885, l'impératrice Augusta admirant la conduite héroïque de Sœur Sophie-Rosalie Kapp, franciscaine du couvent de Thal, pendant la terrible épidémie de petite vérole qui sévissait à Augsbourg, lui fit cadeau d'un magnifique crucifix en or, en l'accompagnant d'une lettre autographe.

EN BELGIQUE

Il y a en Belgique une foule de congrégations de Sœurs du Tiers-Ordre régulier.

Les *Sœurs Pénitentes Récollectines du Tiers-Ordre de Saint-François* sont les plus répandues. Ainsi que nous l'avons dit (1), elles furent fondées par la Mère Jeanne Neerick. Son tombeau se trouve dans l'église paroissiale de Dolhain où l'on peut encore lire l'inscription composée par le P. Marchant : « Vénérable servante de Dieu, Jeanne de Jésus, la première Mère, la première Fille, la première Propagatrice de cette congrégation. Gand l'a envoyée avec quatre compagnes ; Limbourg l'a accueillie ; la Belgique l'a aimée. Treize couvents l'ont honorée comme fondatrice, l'ont reconnue comme réformatrice ; tous l'ont admirée comme un modèle de vie, un exemple de piété, un miroir de vertus. En ce lieu, où elle avait commencé l'institut, elle mourut, elle s'envola aux cieux le 26 août 1848. Qu'elle repose en paix. Une femme sainte est une grâce incomparable. »

L'institut des Pénitentes a refleuri, en Belgique, après la tourmente révolutionnaire. Des communautés florissantes, animées de l'esprit de la vénérable Jeanne de Jésus,

1. Voir p. 22.

observent encore les mêmes Règles. Ainsi à *Oosterloo,* au milieu des bruyères, sur les bords de la Nèthe, s'élève un couvent de Pénitentes Franciscaines, où plus de 50 religieuses chantent jour et nuit les louanges du Seigneur. On trouve encore des maisons de cette congrégation, pour le soin des infirmes : à Braine-le-Comte, Wavre, Baer-le-Hertog, Velsicque (maison d'aliénés), *Merville* (France), etc.; pour l'éducation des jeunes filles à Arendonck, Rhety, Borgt-Lombeek, Herenthals, Wervicq, Poperinghe, Herve, Verviers, Esschen, Nivelles, *Neeroeteren* (France), etc.

Les *Sœurs grises du Tiers-Ordre de Saint-François* ont des maisons à Diesthem, Then, Léau, Aerschot, Anvers, Hasselet, Tongres, Soignies, etc.

Les Sœurs Franciscaines de la Sainte-Famille, dont la maison-mère est à Eupen, au diocèse de Cologne, ont des couvents à Louvain, Bruxelles, Anvers, Turnhoet, Bleyberg, Gensterbloom.

Les *Sœurs de Saint-François* ont des maisons à Farciennes, Sleydinge, Vynekt, Maldeghem, Lembeke, Cruyshautem, etc.

Les *Sœurs Franciscaines de Saint-Vincent* avaient, en 1882, 11 maisons et 56 religieuses s'occupant de l'éducation des enfants et du soin des malades (1).

Les *Sœurs hospitalières du Tiers-Ordre de Saint-François* ont des établissements à Everbecq, Hautrage, Herinnes, Brakel, etc.

EN HOLLANDE

Le Tiers-Ordre régulier est très florissant dans ce petit pays.

Le *Status* de 1882 accusait 114 maisons et 2.293 religieuses tertiaires franciscaines. En voici le détail :

Les *Sœurs Pénitentes du Tiers-Ordre de Saint-François :*

1. Le *Status* des *Acta Ordinis Minorum* comptait, en 1882, en Belgique, 43 maisons et 747 religieuses; cette statistique est fort incomplète.

maison-mère à Rotterdam, 14 couvents, 190 religieuses.

Les *Religieuses Pénitentes Récollectines de l'Immaculée-Conception :* maison-mère à Rosendaal, 636 membres, 24 couvents dont 2 aux Antilles, 1 en Angleterre et 1 en Belgique.

Les *Franciscaines Récollectines Pénitentes :* maison-mère à Dongen, 8 couvents, 140 Sœurs.

Les *Religieuses Pénitentes Récollectines du Tiers-Ordre de Saint-François :* maison-mère à Oirschot, 7 maisons, 153 Sœurs.

Les *Religieuses Pénitentes Récollectines du Tiers-Ordre de Saint-François :* Maison-mère à Gemert, 4 maisons, 80 Sœurs.

Les *Religieuses Pénitentes Récollectines du Tiers-Ordre de Saint-François :* maison-mère à Oisterwijk, 3 maisons, 63 Sœurs.

Les *Sœurs Franciscaines Hospitalières*, dites de *Alles voor allen* (*de Tout à Tous*) *:* maison-mère, à Bréda, 6 maisons, 114 religieuses.

Les *Sœurs Franciscaines de la Charité :* maison-mère à Steenbergen, 8 maisons, 91 membres.

Les *Sœurs de la Pénitence et de la Charité du Tiers-Ordre de Saint-François :* maison-mère à Heythuizen, par Rœrmond, 826 religieuses, 40 couvents, dont 21 en Hollande, 2 aux Indes hollandaises, 10 en Allemagne, 15 dans l'Amérique du Nord, 3 dans l'Amérique du Sud, 1 en Belgique.

EN ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE

En *Angleterre*, en plein pays protestant, les Franciscaines du Tiers-Ordre ont planté le drapeau de la pauvreté et de la charité. Nommons les principaux couvents :

Londres, Mill-Hill. La première pierre de ce couvent, bâti pour cinquante religieuses, fut posée le 24 juillet 1872, par Mgr Manning, archevêque de Westminster, plus tard cardinal, qui, en cette circonstance, prononça un magnifique discours où il retraça les grands travaux apos-

toliques de l'Ordre de Saint-François en Angleterre et où il fit un tableau saisissant de la triste condition des nègres d'Amérique à l'évangélisation desquels les Sœurs désiraient travailler. Ces religieuses, primitivement du rite anglican, en se convertissant au catholicisme adoptèrent pour leur communauté la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François. Elles se destinent principalement aux missions étrangères et ont fondé 3 établissements aux États-Unis, à *Baltimore*, *Maryland* et *Richmond*. — A *Londres*, *Mill-Hill*, *N. W.*, elles ont une maison d'éducation pour jeunes filles, l'école industrielle de Sainte-Marguerite et un orphelinat pour les enfants de couleur.

Le couvent de *Notting-Hill*, à *Londres*, a été fondé par Mgr Manning, et une autre fondation a été faite à *Clacton or Sea :* maisons d'éducation pour jeunes filles. Les religieuses ont la même Règle que celles de Glasgow, mais sont maintenant indépendantes.

Les *Franciscaines de l'Immaculée-Conception*, à *Londres*, *Westminster*, *Portobello-road*, *Bays Water*, *W.*, ont une maison d'éducation pour jeunes filles et la maison Sainte-Élisabeth pour former et placer les bonnes et domestiques.

La communauté des *Franciscaines* de *Taunton* est la plus ancienne en Angleterre. Elle fut fondée en 1621 par le P. Jean Gennings, provincial des Franciscains. Elles sont cloîtrées, disent le grand office, dirigent deux pensionnats renommés de jeunes filles. Elles ont fondé un orphelinat à *Wosdchester*. — Sur l'initiative de la Mère Abbesse de Taunton, les couvents de religieuses catholiques d'Angleterre offrirent à la reine Victoria, à l'occasion de son jubilé, en 1887, 8.000 habits pour être distribués par Sa Majesté aux pauvres de son royaume. L'offrande était accompagnée d'une adresse, magnifiquement enluminée par une Sœur franciscaine de Taunton, exprimant dans un langage simple et digne la loyauté et le dévouement des catholiques anglais.

Les *Sœurs Franciscaines de Saint-Joseph des Missions étrangères* ont été fondées par la Mère Marie-François

Ingham, femme d'origine très humble, sous la direction de Mgr Vaughan, évêque de Salford, maintenant archevêque de Westminster. Elles se destinent aux missions étrangères où quelques-unes sont déjà parties. Elles ont 2 couvents dans le diocèse de Westminster et 2 dans celui de Salford. Elles desservent les collèges des Missionnaires de Saint-Joseph à *Londres, Freshfield* et *Kelvedon* et ont des écoles pour les enfants abandonnés à *Manchester*.

En *Écosse*, les Franciscaines dont la maison-mère est à *Glasgow* sont assez répandues et très estimées.

En 1846, la famine amena d'Irlande à Glasgow un grand nombre de familles qui, jetées au milieu des calvinistes, couraient grand risque de se pervertir. Un curé de la ville eut l'inspiration, pour y remédier, de faire appel au dévouement des Franciscaines de Notre-Dame des Anges de Tourcoing, en France, qu'il connaissait. Une fondation fut décidée. Au mois de juin 1847, une petite colonie composée des Sœurs Adélaïde et Véronique et d'une généreuse demoiselle, Marie Marchand, qui devait pourvoir aux premiers besoins, arriva à Glasgow. Aidées de trois demoiselles écossaises, elles fondèrent successivement une école, un hospice et un orphelinat. Mais, hélas ! la Sœur Véronique, dans une visite aux pauvres typhoïdes, tomba atteinte par le fléau, et au moment où elle guérissait, la Sœur Adélaïde fut attaquée du choléra et mourut quelques jours après. Il fallut licencier l'école ; elle fut cependant rouverte en 1849. Mlle Marchand prit le voile avec deux autres personnes très instruites. En 1852, la communauté se composait de 26 membres zélés et actifs. La maison voisine fut achetée, une chapelle bâtie, et tout marcha régulièrement. Elles prirent la direction de quatre grandes écoles de pauvres, fréquentées par plus de 2.000 filles ; en outre, elles dirigèrent les écoles du soir et les écoles dominicales, et visitèrent à domicile les pauvres et leur portèrent des secours. — En 1859, une autre œuvre des plus importantes leur fut confiée : la direction d'une école industrielle et pénitentiaire du gouvernement où les jeunes délinquants sont détenus pour un temps déterminé, afin de corriger

leurs défauts et de les instruire chrétiennement. Dans ce nouvel emploi, les Sœurs obtinrent un si beau succès, que, dès la première année, l'inspecteur officiel leur décerna les plus grands éloges. Aujourd'hui cette école se trouve au premier rang parmi les établissements de ce genre. Un très grand nombre d'enfants y ont été formées par les Sœurs, et les meilleures familles sont souvent heureuses de venir y chercher des servantes fidèles.

Autres maisons à *Édimbourg, Elmwood, Greenock, Abredony, Inverness*, etc.

En *Irlande*, la maison des Franciscaines fondée en 1866 à *Brums-Hambo*, au diocèse d'Ardagh, fut la première colonie du Tiers-Ordre régulier. Ce couvent eut même le bonheur de recevoir dans son sein les premières novices qui se consacraient à la religion, depuis la Réforme, dans cette partie du pays. L'une de ces jeunes filles était Miss Marie Gratton, fille d'un membre du Parlement et petite-fille du grand patriote irlandais O'Connell.

Nous croyons qu'il y a dans le royaume d'Angleterre environ 400 religieuses franciscaines, sans parler des Clarisses habitant 7 couvents.

AMÉRIQUE

Au *Canada*, il y a plusieurs communautés venant de Hollande, d'Angleterre, de France et des États-Unis. Les Sœurs indigènes, appelées *Petites Sœurs Franciscaines de Marie*, ont leur maison-mère et le noviciat à la *Baie Saint-Paul*, gros village du diocèse de Chicoutimi. Elles sont habillées en *brun*.

Aux *États-Unis*, l'arbre séraphique du Tiers-Ordre régulier a poussé des rejetons merveilleux ; nulle part peut-être il n'est plus florissant que dans ce pays. — Une statistique de 1887 accusait un chiffre de 3.651 Sœurs franciscaines, établies dans 21 États, 40 diocèses, 331 paroisses, instruisant plus de 44.200 enfants, soignant 10.450 malades dans 52 hôpitaux, 1.974 orphelins dans 18 orphelinats, etc.

La dernière statistique accuse un chiffre de plus de 5.000 Franciscaines.

La seule congrégation des *Sœurs franciscaines enseignantes* de la province ecclésiastique de *Milwankee* comptait, en 1892, à la mort de la Révérende Mère Marie-Caroline Fries, supérieure générale, plus de 2.000 religieuses, 300 novices, 194 écoles paroissiales avec 60.000 enfants, 11 pensionnats avec 2.500 élèves, et 14 orphelinats avec 1.900 orphelines et 16 asiles (1).

Voici les noms des principales congrégations franciscaines établies aux États-Unis.

Les *Sœurs des Pauvres de Saint-François*, venant de Prusse, maison-mère à *Cincinnati*, dans le Ohio.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *La Cross*, au Wisconsin.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *Joliet*, dans l'Illinois.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *Jefferson*, au Wisconsin.

Les *Sœurs de la Pénitence et de la Charité*, venant de Hollande, maison-mère à *Buffalo*, New-York.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *Péoria*, dans l'Illinois.

Les *Sœurs de Sainte-Marie des Anges*, maison-mère à *Shelbyville*, dans le Kentucky.

Les *Sœurs de Saint-François et de la Sainte-Famille*, maison-mère à *Silver Lake*, au Wisconsin.

Les *Sœurs de Saint-François et du Sacré-Cœur*, maison-mère à *Avila*, dans l'Indiana.

Les *Sœurs de Saint-François et Filles du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie*, venant d'Allemagne, maison-mère à *Saint-Louis*, dans le Missouri.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *Tiffin*, dans le Ohio.

1. Voir les *Franciscan Annals*, de Londres, 1892. La Mère Caroline était née à Wurzbourg, en Allemagne, et avait passé près de cinquante ans en Amérique.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *New-Cassel*, dans le Wisconsin.

Les *Sœurs de Saint-François de l'Adoration perpétuelle*, venant d'Allemagne, maison-mère à *Lafayette*, dans l'Indiana.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *Dubuque*, dans le Jowa.

Les *Sœurs de Saint-François*, à *Pittsburg*, dans la Pensylvanie.

Les *Sœurs de la Charité de Saint-François*, maison-mère à *Cross Village*, dans le Michigan.

Les *Sœurs de Saint-François*, maison-mère à *Sprinz-field*, dans l'Illinois.

Les *Tertiaires de Saint-François*, maison-mère à *Syracuse*, dans l'État de New-York.

Les *Sœurs Missionnaires Franciscaines* de Gémone (Italie) ont, aux États-Unis, 14 maisons habitées par 165 religieuses. Leur établissement le plus important est celui de *Peekskill;* il comprend le noviciat, un pensionnat et un double orphelinat de garçons et de filles, recevant dans deux maisons séparées 1.150 enfants. Les autres maisons sont : *New-York* (185 élèves), *Union Hill* (370 élèves), *Guttemberg* (225), *West Patterson* (168), *Croghan* (150), *Philadelphie* (356), *Buttler* (90), *Tarrytown* (310), *West-Hoboken* (199), *Verplanks* (165), *Shady-Side* (96), *West-New-York* (139 élèves), *New-York, n° 12,* asile où les agents de la police portent les enfants qu'ils trouvent abandonnés dans la rue et qui sont ensuite placés à Peekskill. — Outre l'éducation de ces 3.545 élèves, les Sœurs dirigent des classes gratuites d'adultes, où de jeunes personnes, servantes ou ouvrières, viennent le soir recevoir l'instruction religieuse et libérale. Elles préparent aussi les néophytes à la réception des sacrements au moment de leur baptême ou de leur abjuration; elles font le catéchisme public dans douze églises, soignent les malades et sont parfois chargées de préparer à la mort les femmes condamnées au dernier supplice.

Nommons encore les *Franciscaines de Robinsonville,*

fondées par Sœur Adèle Brice, fille d'un colon belge, très pieuse et déjà tertiaire avant son départ pour l'Amérique. Un jour la sainte Vierge lui apparut et lui dit : « Adèle, il me faut une chapelle dans la forêt et je veux qu'on vienne m'y prier. » La jeune fille s'adressa à plusieurs prêtres qui la renvoyèrent comme une hallucinée, mais Mgr Krautbauer lui permit de porter l'habit religieux des Sœurs franciscaines et de quêter pour construire l'église demandée. Elle se mit en marche, s'adressa aux colons allemands, bohémiens, irlandais, polonais, flamands, et jusqu'aux sauvages convertis, et obtint des aumônes pour bâtir la chapelle et un couvent avec une école où plus de 200 enfants de la colonie belge de Robinsonville, qui compte 9.000 habitants, reçoivent maintenant une excellente éducation. Un chapelain dessert la chapelle, qui est devenue un lieu de pèlerinage.

Aux États-Unis, les religieuses portent librement leur saint habit et sont respectées de tous ; celles qui sont chargées des malades et des orphelins quêtent à domicile et s'adressent aux protestants comme aux catholiques, parce qu'elles reçoivent des malades de toute religion.

Aux *Antilles hollandaises*, il y a un assez grand nombre de Sœurs franciscaines consacrées à toutes les œuvres de miséricorde parmi les indigènes, et dont la présence dans le pays a été la source d'un bien incalculable. Celles qui appartiennent à la congrégation de *Rosendaal* (Hollande) sont au nombre d'une centaine. Elles ont un assez grand pensionnat où sont élevées plus de 60 jeunes filles, venues pour la plupart de l'Amérique du Sud ou des Antilles, pour trouver là le bienfait d'une éducation religieuse. Elles tiennent en outre, auprès des églises, 11 écoles élémentaires où sont élevés plus de 3.000 enfants, et desservent un orphelinat de filles. — Les autres Franciscaines appartiennent à la congrégation des Sœurs hospitalières de *Bréda*. Elles sont au nombre de 40 et ont soin d'un hôpital, d'une maison de fous et d'*un hospice pour les lépreux*.

Dans l'*Amérique du Sud*, nous trouvons différentes communautés de Sœurs franciscaines : au *Brésil*, quelques

Sœurs venant de France et d'Allemagne ; au *Chili*, dans l'Araucanie, des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François dirigent une école de jeunes filles à *Angol*.

Dans la *République Argentine*, il y a deux congrégations florissantes. L'une est placée sous la direction du Provincial des Franciscains du pays, compte 3 maisons et 100 Sœurs. La seconde a été fondée à *Corduba*, en 1878, par le P. Quirico Porreca, deux fois Gardien du collège de Rio-Quarto ; elle compte maintenant plus de 8 maisons, habitées par plus de 200 religieuses. Elles dirigent le grand hôpital militaire de *Buenos-Ayres* ; autres maisons à *Corduba, Rio-Quarto, Villanueva*, etc.

AFRIQUE

Nous trouvons les *Franciscaines françaises* à l'île de *Madère*, au *Congo belge* (à Nouvelle-Anvers et Boma), au *Dahomey* (avant la guerre), en *Algérie* (à Misserghin), en *Tunisie* (à Carthage), dans l'*Afrique orientale* (à Djibouti, Berbera, Harrar, aux pays Gallas).

Les *Franciscaines espagnoles* sont établies au *Maroc*, où elles ont deux couvents. La maison de Tanger, pour l'éducation des jeunes filles, est très spacieuse. Elles ont fondé aussi l'œuvre de la « Régénération des jeunes Africaines », et établi à Barcelone une maison pour recevoir des petites Mauresques converties.

Les *Franciscaines missionnaires italiennes* sont répandues dans toute l'Égypte, et maintenant au nombre d'environ 300. Elles eurent pour berceau la ville de *Ferentino*, située entre Rome et Naples, et furent d'abord connues sous le nom de *Clarisses de la charité*. En 1859, elles firent une fondation au *Caire*, grâce à la bienveillance de Mgr Guasco, évêque d'Alexandrie, de Mgr Bovieri, nonce en Suisse, et du R. P. Joseph de San-Rémo, missionnaire franciscain, alors leur directeur. Un an après, elles s'établirent au *Vieux-Caire*, près de la grotte où se réfugia la sainte Famille lorsqu'elle fuyait la fureur d'Hérode. Successivement des écoles furent fondées à *Boulacq*, *Damiette*,

Mansourah, *Kafar-Zayat*, *Ismaïlia;* cette dernière fut ouverte à la demande de M. Ferdinand de Lesseps.

Sur la prière de Don Batista Olivieri, qui s'était fait un nom en Italie pour son dévouement à la cause des noirs, les Franciscaines missionnaires d'Égypte prirent l'œuvre du rachat des petites négresses. La Révérende Mère Catherine de Sainte-Rose, supérieure générale, ouvrit au Caire, en 1860, un charitable asile, à côté de l'orphelinat, de l'école et de l'hospice, pour recevoir six malheureuses créatures échappées par miracle des marchés d'Alexandrie. Petit à petit l'établissement fut agrandi; il reçoit des centaines d'infortunées, sauvées de l'abrutissement moral et physique, et qui deviennent honnêtes, laborieuses et capables d'exercer un métier utile. La plupart s'engagent dans des familles catholiques, quelques-unes mêmes dans des maisons musulmanes où elles deviennent apôtres.

D'autres maisons ont été établies à *Alexandrie*, à l'*île de Malte*, à *Jérusalem*, et en Italie.

Signalons ici le curieux épisode d'Elkom. Quand la guerre anglo-turque éclata, en 1882, les Franciscaines durent quitter momentanément leur couvent de Kafar-Zayat. Sur le point d'être égorgées, elles furent protégées par Mohammed Abd-el-Kani, cheyk d'une puissante tribu de Bédouins, et amenées par lui, avec le P. François d'Orta, dans sa demeure au village d'Elkom, où elles restèrent pendant les jours de trouble. Avant leur départ, Sœur Hélène, nouvelle sainte Claire, eut le courage d'aller chercher au couvent le saint ciboire, de telle sorte que le Saint Sacrement resta au milieu d'elles dans la maison du cheyk. Abd-el-Kani, qui avait combattu sous le drapeau d'Arabi, fut jeté en prison après la défaite de celui-ci; mais il fut délivré à son tour par le P. François d'Orta, qui avait fait connaître la générosité de son libérateur au gouvernement anglais (1).

1. Lire dans *les Splendeurs de la Terre Sainte*, par M. Sodar de Vaulx (chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris), cette émouvante aventure.

Les Franciscaines rentrèrent au Caire le 29 septembre 1882. A peine de retour, elles furent demandées à la citadelle pour soigner les soldats anglais. Elles acceptèrent et consacrèrent à ces malheureuses victimes de la guerre leurs soins les plus dévoués. Le général Stéphenson remit, au nom de la reine d'Angleterre, une croix d'honneur en or à six religieuses. La même distinction était destinée à une autre Sœur, mais elle venait d'être emportée par le choléra. Le khédive à son tour leur fit en argent un don considérable employé aussitôt à la reconstruction des couvents qui avaient souffert de la dévastation et du pillage.

ASIE

Nous trouvons les Franciscaines en *Arabie* (à *Aden* et *Hodeïdah*), et dans diverses parties de l'empire ottoman, soit dans la Turquie d'Asie, soit dans la Turquie d'Europe.

Les *Franciscaines Stigmatines* ont deux établissements en *Albanie*, où elles se sont fixées en 1879. Le noviciat se trouve à Scutari, ainsi qu'une école fréquentée par plus de 300 élèves catholiques, grecques ou turques. Quelques Albanaises sont religieuses dans la congrégation.

Les *Sœurs Missionnaires Franciscaines*, de Gémone, ont, en Orient, 4 maisons habitées par 45 Sœurs : *Constantinople, San Stéphano, île des Princes, île de Rhodes*. A Constantinople, elles ont une école gratuite fréquentée par 100 élèves catholiques, juives ou turques, et un pensionnat; elles soignent les malades à domicile et donnent l'instruction aux néophytes. Dans l'île des Princes (de Prinkipo) et de Rhodes : école paroissiale de filles.

Les *Franciscaines de Lons-le-Saulnier* ont 4 maisons en *Mésopotamie : Mardine, Diarbékir, Orfa* et *Karpout*.

En *Palestine*, les *Franciscaines Missionnaires* d'Égypte s'occupent de l'orphelinat de *Jérusalem*, sous la direction des PP. Franciscains. — M. le consul général de France à Jérusalem disait ces mots, dans son discours aux pèlerins de la caravane de 1888 : « Les Sœurs franciscaines té-

moignent, par l'utilité de leur concours à l'action générale, combien sont précieuses toutes les branches de l'Ordre séraphique. Leurs écoles et leurs orphelinats prennent une large part au bien général qui se fait sous notre drapeau. »

Aux *Indes,* ainsi qu'il a été dit, les *Franciscaines Missionnaires de Marie* possèdent 6 maisons, les *Franciscaines de Sainte-Marie des Anges* ont 2 maisons, et les *Franciscaines de Sainte-Anne,* quelques fondations. De plus, il a été fondé 2 congrégations de Sœurs tertiaires indigènes. Les premières, appelées *Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur de Marie,* fondées, en 1845, par M. Dupuis, missionnaire, avec l'autorisation de Mgr Godelle, ont leur noviciat à *Pondichéry;* les autres, connues sous le nom de *Sœurs Franciscaines de Sainte-Élisabeth,* et fondées en 1865 par M. Darras, missionnaire, sont de pieuses veuves indiennes, vivant en communauté. Mais nous ne savons si ces deux instituts existent encore.

En *Chine,* les Franciscaines Missionnaires de Marie ont 4 maisons. De plus, des vierges chinoises tertiaires se trouvent dans la plupart des orphelinats des 9 vicariats apostoliques confiés aux PP. Franciscains.

OCÉANIE

Tout le monde a entendu parler du P. Damien, volontairement exilé à Molokai, aux *îles Sandwich,* avec les lépreux séquestrés, et tombé victime de sa charité héroïque, rongé petit à petit par l'affreuse maladie. Ce qui est peut-être moins connu, c'est que les hôpitaux de l'archipel, dont 2 contiennent 900 lépreux, sont desservis par des *Sœurs franciscaines,* dont la maison-mère est à *Syracuse,* aux États-Unis. Elles arrivèrent le 8 novembre 1883 au port de Honolulu, sous la conduite de la Révérende Mère Marie-Anne, provinciale de la congrégation, après avoir été demandées avec instance par Mgr Hermann et la reine Kapiolani. Sa Majesté avait l'intention d'aller les recevoir en personne et de leur témoigner sa profonde admiration pour les motifs qui les amenaient à Hawaï;

mais une indisposition de sa sœur, la gouvernante Kékaulike, l'empêcha de réaliser ce dessein. Une dame catholique fut députée pour faire les honneurs. Les religieuses furent installées à leurs différents postes où elles continuent de se dévouer avec un courage héroïque. En 1885, le roi des îles Sandwich, Kalakaua décora la Révérende Mère Marie-Anne, en signe de gratitude pour les services rendus par ses Sœurs aux lépreux de son royaume au nombre d'environ 1.600 (1).

EN RÉSUMÉ

nous estimons qu'il n'y a pas moins de 35.000 Sœurs franciscaines du Tiers-Ordre régulier répandues dans les diverses parties du monde.

1. Nous pensons qu'il y a des Sœurs franciscaines aux Philippines, mais les renseignements demandés ne nous sont pas parvenus. Ces îles sont évangélisées par plus de 400 Franciscains, et, en 1885, on y comptait plus de 20.000 Tertiaires séculiers.

APPENDICE B

Les Tertiaires réguliers de Saint-François établis en France et à l'étranger.

I. — Les Pères du Tiers-Ordre régulier, de la congrégation d'Albi.

Les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François sont peu nombreux en France; aussi nous nous contentons, dans ce livre, de leur consacrer une petite notice mise en appendice, tout en faisant les vœux les plus ardents pour leur prospérité et leur accroissement.

Ainsi que nous l'avons dit (1), la congrégation des Tertiaires réguliers fut très répandue et très populaire en France, avant la Révolution, où ils jouirent des faveurs de l'Église et de la haine des ennemis de la foi.

En 1866, le R. P. François-Marie Clausade résolut de faire revivre dans notre pays l'œuvre du P. Vincent Mussart en restaurant le Tiers-Ordre régulier.

Il était, à cette époque, Supérieur de la maison des Prêtres missionnaires diocésains d'Albi, située à Notre-Dame de la Drèche, à 5 kilomètres de cette ville.

Cette maison de missionnaires se composait de sujets d'élite éminemment propres à la charge apostolique, mais nul lien de stabilité ne les liant ensemble, ils étaient souvent appelés par leur évêque à des postes importants du diocèse : de là des vides regrettables pour l'œuvre des missions, car il est avéré que pour un tel ministère l'expérience acquise est d'une incontestable nécessité. Ainsi l'a-t-on jugé dans la plupart des diocèses, en cherchant

1. Voir p. 23.

dans les vœux et la vie régulière, plus ou moins complète, des garanties de continuité et d'expérience.

Mais, au lieu de créer, n'était-ce pas mieux de restaurer une des institutions ayant fait autrefois ses preuves, fournissant une Règle toute prête, un esprit connu d'avance, assurant par là-même, et dès la première heure, avec l'approbation authentique de l'Église, l'avantage inappréciable des traditions de famille, le souvenir et l'assistance d'une longue suite de saints, enfin la force vivifiante qui découle de la communion de mérites et de prières avec un grand Ordre, sur lequel la communauté naissante se trouve pour ainsi dire greffée ?

Ces motifs parurent décisifs et la Règle du Tiers-Ordre régulier fut choisie.

Les religieux du premier Ordre de Saint-François dirigèrent les premiers pas des nouveaux Tertiaires.

Dès l'année 1873, Pix IX approuva la congrégation, par un décret du 22 janvier.

Voici ce décret :

« En l'année 1864, M. l'abbé François-Marie Clausade, prêtre du diocèse d'Albi, projeta de fonder dans ce même diocèse un pieux institut de missionnaires, sous le titre du troisième Ordre de la Pénitence de Saint-François d'Assise. Le but était d'obtenir que les associés, travaillant mieux à leur propre sanctification, fussent toujours prêts et s'appliquassent avec un zèle persévérant à prêcher la parole de Dieu en donnant des missions, surtout dans les campagnes.

« En cette même année 1864, par bref daté du 25 avril, S. S. le Souverain Pontife Pie IX, ayant reçu de l'archevêque d'Albi des lettres de recommandation, loua lui-même et recommanda grandement, par l'organe de cette Congrégation des Évêques et Réguliers, le pieux projet du prêtre susnommé.

« Bientôt après, ce même prêtre fonda, en effet, le pieux institut ; et ses associés, vivant sous la direction de leur Supérieur général, professent les trois vœux simples de pauvreté, d'obéissance et de chasteté.

« Or, tout récemment, le même prêtre supplia avec instance le Saint-Siège de daigner accorder son approbation aux Constitutions de sa pieuse famille, et il en fit tenir un exemplaire. Sur nouvelles recommandations de l'archevêque d'Albi, dans l'audience accordée au prélat soussigné, secrétaire de la susdite Congrégation, le 13 décembre de l'année 1872, Sa Sainteté approuva et confirma le pieux institut, dont il est question, comme congrégation à vœux simples, sous la direction d'un Supérieur général, sans porter atteinte à la juridiction des Ordinaires, selon la règle des saints Canons et des Constitutions apostoliques; et, par les présentes lettres, Sa Sainteté approuve et confirme le pieux institut...

« De plus, Sa Sainteté, condescendant avec bonté aux prières du susdit fondateur, a daigné accorder que les associés de la congrégation susdite, sans préjudice de la dépendance des Ordinaires, comme il a été dit plus haut, puissent jouir des mêmes faveurs et grâces spirituelles dont jouissent les religieux du troisième Ordre de la Pénitence qui professent les vœux solennels.

« Donné à Rome, à la secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 22 janvier 1873.

« A. Card. Bizarri, préfet » (1).

Les Tertiaires réguliers sont vêtus de vêtements gris : tunique, capuce avec mosette taillée en pointe arrondie par devant et par derrière, corde de laine. Ils portent des chaussures et un chapeau.

Les religieux sont au nombre d'environ 60, répartis dans 4 maisons.

Notre-Dame de l'Oder, à *Ambialet* (Tarn), noviciat, scolasticat, alumnat. — Ambialet est un petit village construit en amphithéâtre sur le versant d'une montagne rocheuse, environnée presque totalement par la rivière du Tarn, qui en fait une vraie presqu'île. Au sommet, sur un

1. Voir la *Notice sur Notre-Dame de la Drèche*, par un Père du troisième Ordre régulier. Toulouse, librairie Hébrail, 5, rue de la Pomme, 1876.

petit plateau étroit et allongé se trouvent le couvent et la chapelle de la Sainte-Vierge qui attire de nombreux pèlerins. Un chemin de croix est érigé le long de la montagne et conduit à la demeure des religieux.

Notre-Dame de la Drèche, près *Albi*, lieu de pèlerinage et résidence des Pères missionnaires.

Notre-Dame de Belpeuch (Corrèze), lieu de pèlerinage.

Le R. P. Clausade ayant pu acquérir le couvent et les immenses terrains qui entourent la basilique de *Saint-Jean-Porte-Latine*, à *Rome*, ses religieux desservent cette basilique qui appartient aux chanoines de Saint-Jean de Latran. La prise de possession eut lieu le 2 août 1885.

La sphère d'action des religieux est restreinte en ce moment à la garde des sanctuaires sus-nommés et à la prédication ; mais à mesure que les vocations se multiplieront, l'œuvre embrassera la direction des petits séminaires, les patronages, les missions étrangères, etc.

II. — Les Frères agriculteurs du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, de la congrégation de Saintonge.

Cet institut a été fondé en 1839 à Saint-Laurent-sur-Sèvre, par Gabriel Deshayes, ancien recteur d'Auray et vicaire général de Vannes, alors Supérieur général des Missionnaires du Saint-Esprit, des Filles de la Sagesse, des Sœurs de Saint-Gildas et des Frères de Saint-Gabriel et mort en 1841 (1).

Leur second fondateur fut l'abbé Richard, chanoine de la Rochelle, ancien curé de Mirambeau. Ce fut lui qui donna des Règles aux religieux, et, du consentement de Mgr Landriot, les affilia au Tiers-Ordre de Saint-François, le 9 février 1863.

Leur habit se compose d'une soutane, d'une pèlerine et du cordon franciscain.

Le but de cette congrégation est de former des *directeurs pour les colonies agricoles*.

1. Voir *la Vie de Gabriel Deshayes*, par l'abbé Laveau. Vannes, imprimerie Lamarzelle, 1866.

A l'âge de dix-huit ans, devenus de bons valets de ferme, les orphelins sont placés comme domestiques chez des propriétaires ; mais la maison qui les a élevés reste pour eux le foyer paternel, où ils sont soignés gratuitement pendant leurs maladies. Plus de cinquante enfants sont *entièrement* à la charge de la congrégation et le concours des Frères est toujours gratuit.

Cet institut, reconnu par décret impérial, du 4 mai 1854, possède 3 maisons, habitées par une quarantaine de Frères.

Saint-Antoine, près Saint-Genis-de-Saintonge (Charente-Inférieure), maison-mère, fondée en 1841 par le P. Deshayes lui-même, et colonie agricole. Les enfants sont admis de onze à treize ans, sortent de dix-huit à vingt et un ans et paient 200 francs par an jusqu'à quinze ans.

Ce bel établissement possède un domaine renfermant des prés, des champs, des bois, des vignes, des jardins, des cours d'eau, de sorte que les élèves peuvent être exercés à tous les genres de culture.

C'est la coutume des Frères agriculteurs d'être couronnés aux concours agricoles : médaille d'argent en 1852, en 1858, médaille d'or en 1860, en 1866, etc.

La Moure, par Archiac (Charente-Inférieure), ferme-école.

Bapaume (Pas-de-Calais), orphelinat agricole Saint-Joseph, fondé en 1852. Soins d'une ferme, de la basse-cour, du jardin. Les plus jeunes élèves reçoivent l'instruction élémentaire, les autres sont employés à tous les travaux d'une ferme contenant environ 6 hectares.

Pour remplir leur mission, les bons Frères agriculteurs s'associent complètement à la vie des enfants qu'ils recueillent ; ils partagent leur nourriture, leurs travaux ; ils donnent à leurs élèves l'exemple d'une vie chrétienne et laborieuse, agréable à Dieu et utile au pays.

MM. les ecclésiastiques qui auraient dans leur paroisse des jeunes gens qui voudraient embrasser la vie religieuse et agricole sont instamment priés de songer à la communauté de Saint-Antoine.

III. — Religieux du Tiers-Ordre établis en dehors de la France.

Les religieux du Tiers-Ordre sont établis en différents pays, notamment en Espagne (1), en Italie, en Allemagne, en Irlande, aux Etats-Unis d'Amérique, etc.

En Italie, un décret, du 31 juillet 1896, des Evêques et Réguliers, a approuvé l'institut des Frères Tertiaires de la Charité, dits *Frères gris*, fondé par le P. Ludovic de Casoria, franciscain, mort en 1885, en odeur de sainteté. Ses religieux sont aujourd'hui répandus dans toute l'Italie (2).

En *Irlande*, un monastère des religieux du Tiers-Ordre fut fondé, en 1830, à *Mount Bellew*, dans le comté de Galloway, par les PP. Michel Dillon et Bonaventure Lee, sous la juridiction du Provincial des Franciscains de l'Observance, ainsi que le demande la Règle de Léon X. Mais bientôt les Frères firent une pétition au Saint-Siège, afin d'être placés sous la juridiction de l'Ordinaire, Mgr Tuan, ce qui fut accordé par un rescrit de Pie VIII, en date du 19 septembre 1830. D'autres fondations furent faites successivement à *Clefden*, *Roundstone*, *Clara Brooblodge*, *Errew*, *Partry*, *Kilherrin*, *Cummer*, *Annadovon*, *Achill*, *Kiltulla*, *Faraher*, etc.

Aux *Etats-Unis d'Amérique*, les religieux du Tiers-Ordre d'Irlande furent appelés, en 1847, par Mgr O'Connor, évêque de Pittsburg. Six Frères des communautés de Clefden et de Roundstone répondirent à son appel et fondèrent aux Etats-Unis quelques couvents dont le principal est celui de Lorette. En 1848, ils obtinrent de Pie IX un rescrit les plaçant en Amérique comme en Irlande sous la juridiction de l'Ordinaire (3). En 1888, les religieux

1. A l'île Majorque. Ils sont une cinquantaine dans les missions de l'Inde.

2. Lire la vie de ce nouveau Vincent de Paul, écrite par le cardinal Capecelatro. Librairie Perrin, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

3. Voir *The ruler of third Order of S. Francis*, opuscule imprimé à Dublin, en 1877, où les divers rescrits sont insérés.

tertiaires des Etats-Unis étaient au nombre de 203, établis dans 24 paroisses, 7 Etats et 9 diocèses et donnaient l'instruction à 8.890 élèves. Depuis leur nombre a augmenté notablement.

Nous pourrions signaler ici l'*Œuvre des Catéchistes Annamites Tertiaires Franciscains,* vivant en communauté, fondée en 1877, à Saïgon, pour montrer que le Tiers-Ordre régulier pénètre partout, en Europe, comme en Asie et en Amérique.

NOTA

Le *Tiers-Ordre séculier* comprenant les personnes des deux sexes vivant dans le monde, compte en Italie, d'après une statistique récente, plus de 1.000.000 de membres; pour la France il serait difficile de préciser, mais il peut bien y avoir 200.000 Tertiaires. Le Tiers-Ordre étant répandu dans le monde entier, on voit par les deux chiffres précédents qu'il y a plusieurs millions de Tertiaires dans les diverses parties de l'univers (de 2 à 3 millions) (1).

1. Pour la France, voir le *Tiers-Ordre séculier de Saint-François d'Assise, Etat des Fraternités ou Congrégations soumises à l'obédience des PP. Franciscains.* — Commissariat général du Tiers-Ordre franciscain, Grottes Saint-Antoine, Brive, 1896.

APPENDICE C

Le premier et le second Ordre de Saint-François. Couvents des Franciscains, des Capucins et des Clarisses.

Le premier Ordre de Saint-François.

Afin que le lecteur ait une vue d'ensemble de l'état des trois Ordres de Saint-François, en France et à l'étranger, nous ajoutons ici ces quelques lignes sur le premier et le second Ordre franciscain.

Le premier Ordre de Saint-François, fondé en 1209, se compose actuellement de trois corps d'armée ayant chacun son Général : ce sont les *Franciscains* (1), les *Capucins* et les *Conventuels*. Le Ministre général des Franciscains porte le titre de *Ministre Général de tout l'Ordre des Frères-Mineurs, successeur de saint François*, et a l'usage exclusif de l'antique sceau de l'Ordre.

Ce nom de *Frères-Mineurs* fut donné par saint François à ses religieux. En France, ils furent aussi connus sous la dénomination de *Cordeliers*.

Les *Capucins* furent fondés, en 1525, par un Franciscain, le P. Masthieu Basci.

Les Franciscains et les Capucins observent la Règle dans toute sa rigueur, sans aucune dispense et mènent le même genre de vie, partagée entre la prière, l'étude et la prédication. Le costume est le même, sauf que les Fran-

1. Les dénominations de Franciscains *Observants, Récollets, Réformés* et *Déchaussés,* sont sur le point d'être supprimées, par un décret de Léon XIII, aussi nous n'en parlons pas ici.

ciscains ne portent pas la barbe (excepté dans les pays de mission) et ont un capuce avec mosette.

Les Conventuels ont obtenu des dispenses sur certains points de la Règle ; ils sont peu nombreux. Il n'y en a pas en France. Leur costume est noir.

ÉTAT DU PREMIER ORDRE DANS LE MONDE ENTIER

Les *Franciscains :* 16.641 religieux, 107 provinces, 1.132 couvents, 113 maisons de noviciat, 29 collèges pour les missions. (Statistique de la Congrégation générale de l'Ordre en 1895.) Ils ont 8 archevêques, 40 évêques, 19 préfets ou vicaires apostoliques, 1 cardinal, 2 patriarches. Il y a plus de 2.800 Franciscains dans les missions étrangères, dont 400 en Terre Sainte. Ils ont des missions dans toutes les parties du monde ; la plus belle est celle de la Terre Sainte, la plus laborieuse, celle de Chine (9 vicariats apostoliques).

Les *Capucins :* 8.183 religieux, 53 provinces, 622 couvents et 462 missionnaires. (Statistique des *Analecta O. M. Capuccinorum* de 1894.) Ils ont 5 archevêques et 11 évêques, des missions aux Indes, en Abyssinie, en Amérique, etc.

Les *Conventuels :* 1.481 religieux. Ils ont 1 archevêque, 4 évêques, 1 province missionnaire aux Etats-Unis et quelques missionnaires en Turquie. (Album publié en 1893.)

C'est un total de 26.305 religieux du premier Ordre de Saint-François.

Ce nombre élevé est cependant inférieur à celui des époques passées. En 1762, on comptait 68.000 Franciscains, sans parler des Capucins et des Conventuels. Notre siècle a été le siècle des révolutions néfastes.

En France.

En France, les *Franciscains* ont 5 provinces, 44 couvents et environ 580 religieux. (Statistique de 1897.)

Voici la liste des maisons :

PROVINCE SAINT-PIERRE : *Amiens, Epinal, Lille*, 25, rue de Douai, *Orléans*, 1, place Saint-Laurent, *Paris*, 83, rue des Fourneaux et Procure des Missions, *Roubaix*, 93, rue Saint-Joseph, *Saint-Brieuc*, 8, rue du Parc et Collège séraphique, *Ascot* (Angleterre), *Clevedon* (Angleterre), *Woodford Green* (Essex, Angleterre), *Montréal* (Canada).

PROVINCE SAINT-LOUIS : *Béziers, Bordeaux*, 210, rue de Pessac, *Bordeaux*, collège séraphique, 202, rue de Pessac, *Bourges, Brive, Le Puy, Pau, Saint-Palais* (Basses-Pyrénées), *Limoges, Fribourg* (Suisse).

PROVINCE SAINT-BERNARDIN : *Avignon, Chalon-sur-Saône, Cimiez*, près Nice, *Mâcon, Monte-Carlo, Nice, Nîmes, Saorge* (Alpes-Maritimes).

PROVINCE SAINT-DENYS : *Caen, Nantes*, place Canclaux, *Paris*, 8, rue Puteaux, *Rennes*, rue de Redon, 27, *Rouen*, rue Lepecq, *Saint-Nazaire*, rue du Croisic, 97.

PROVINCE DE CORSE : *Alesani, Bastia* (Capannelle), *Ile-Rousse, Lavasina*, près Bastia, *Marcasso*, près Catteri, *Niolo, Oletta, Pino, Sartène.*

Les *Capucins* ont en France 5 provinces, 48 couvents et 803 religieux. (Statistique d'avril 1896.)

Voici la liste des maisons :

PROVINCE DE PARIS : *Versailles, Paris*, 15, rue de la Santé, *Angers, Le Mans, Nantes, Lorient, Calais, Reims, Blois, Dinard* (Ille-et-Vilaine), *Kadi-Keuï* (Asie-Mineure), *Constantinople* (Saint-Louis de Péra).

PROVINCE DE LYON : *Marseille, Lyon-Fourvières, Lyon-Brotteaux*, avenue de Saxe, *Lyon-Saint-Laurent de Brindes, Crest, Aix, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Besançon, Bar-le-Duc, Gazhir* (Asie-Mineure).

PROVINCE DE TOULOUSE : *Toulouse, Bayonne, Périgueux, Perpignan, Carcassonne, Cahors, Fontenay-le-Comte, Mont-de-Marsan, Narbonne, Millau, Manrèze* (Espagne), *Ignalada* (Espagne), *Ottawa* (Canada).

PROVINCE DE SAVOIE : *Chambéry, Albertville, Annecy, Châtillon, La Roche, Meylan, Morgex, Thonon.*

PROVINCE DE CORSE : *Bastia* (La Costa), *Luri*, *Morsiglia*, *Bonifacio* (Saint-Julien de la Trinité).

Total : 92 maisons habitées par 1.383 Franciscains et Capucins.

Le second Ordre de Saint-François.

Saint François fonda en 1212 l'Ordre des *Pauvres-Dames*, appelées depuis *Clarisses*, du nom de sainte Claire, leur première Mère et Abbesse.

Elles sont répandues dans le monde entier. En Espagne seulement, on comptait, en 1882, 227 couvents de Clarisses habités par environ 5.600 religieuses.

En France, on compte 47 monastères de Clarisses. Voici la liste de ces maisons par ordre d'ancienneté de fondation : *Bordeaux*, *Béziers*, *Besançon*, *Périgueux*, *Marseille*, *Perpignan*, *Millau*, *Gourdon*, *Saint-Omer*, *Aurillac*, *Azille* (Aude), *Poligny*, *Le Puy*, *Amiens*, *Nantes*, *Arras*, *Grenoble*, *Paris* (impasse de Saxe, 5), *Péronne*, *Cambrai*, *Lille*, *Montbrison*, *Alençon*, *Toulouse*, *Évian-les-Bains*, *Lyon* (rue Sala), *Bastia* (Corse), *Romans*, *Capucines de Marseille*, *Lavaur*, *Limoges*, *Valence*, *Capucines d'Aix*, *Crest*, *Capucines de Sorgues*, *Versailles*, *Châteauroux*, *Mur-de-Barrez* (Aveyron), *Orthez*, *Roubaix*, *Lourdes*, *Paray-le-Monial*, *Rennes*, *Vals-les-Bains*, *Mazamet*, *Lanouvelle*, *Menton* (1).

En supposant une moyenne de 25 religieuses dans chaque monastère, nous trouvons 1.175 Clarisses en France (2).

1. *Jérusalem*, *Nazareth*; ces deux maisons ont été fondées par des Clarisses françaises.

2. Le *Status Ordinis Minorum* (1883, p. 11), qui donne le nombre des religieuses de chaque monastère, accuse un chiffre de 1000 Clarisses et de 140 Sœurs converses ou tourières en dehors de la clôture. Notre chiffre n'est donc pas exagéré. — *Les Religieuses Annonciades*, qui se rattachent au second Ordre de Saint-François, ont deux couvents en France, à *Villeneuve-sur-Lot* et à *Boulogne-sur-Mer*, avec environ 70 membres.

EN RÉSUMÉ

En France, on compte environ 200.000 *Tertiaires séculiers,* 100 *Tertiaires réguliers,* 7.600 *Sœurs franciscaines du Tiers-Ordre régulier,* 1.383 *Franciscains* et *Capucins,* 1.175 *Clarisses.*

Dans le monde entier, on peut compter de 2 à 3 millions de *Tertiaires séculiers,* environ 1.000 *Tertiaires réguliers,* 35.000 *Sœurs franciscaines du Tiers-Ordre régulier* (chiffre approximatif), 26.305 *Franciscains, Capucins* et *Conventuels,* et peut-être 12.000 *Clarisses* (chiffre incertain).

On voit que saint François d'Assise reste toujours le plus grand Patriarche de la vie religieuse. Que ses enfants soient dignes de lui !

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE TIERS-ORDRE RÉGULIER EN GÉNÉRAL CONSIDÉRÉ DANS SES ORIGINES ET CONSTITUTIONS

DEUXIÈME PARTIE

LE TIERS-ORDRE RÉGULIER EN PARTICULIER CONSIDÉRÉ DANS CHAQUE CONGRÉGATION ÉTABLIE EN FRANCE

PREMIÈRE SECTION

Congrégations établies dans le nord de la France.

PREMIÈRE ZONE : NORD-EST

DEUXIÈME ZONE : NORD-OUEST

DEUXIÈME SECTION

Congrégations établies dans le midi de la France.

PREMIÈRE ZONE : SUD-EST

TABLE DES GRAVURES

TABLE SOMMAIRE DES ŒUVRES

DIRIGÉES PAR LES FRANCISCAINES DE FRANCE

TABLE DES MAISONS DE FRANCISCAINES

ÉTABLIES EN FRANCE

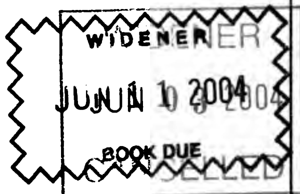
(Les maisons-mères sont en lettres italiques.)

A L'ÉTRANGER

(Les congrégations, les maisons, les œuvres des Franciscaines des pays étrangers indiquées aux Appendices de ce livre ne sont pas mentionnées dans ces tables.)

Paris. — J. Mersch, imp., 4bis, Av. de Châtillon.

Paris. — J. Mersch, imp., 4 bis, Av. de Châtillon.


WIDENER
JUN 1 0 2004
BOOK DUE